Ibn
Al-Jawzî

تلبيس إبليس

Talbîs Iblîs

Les ruses de Satan

Al-Haramayn

TALBÎS IBLÎS

تَلْبِيسُ إِبْلِيسَ

LES RUSES DE SATAN

Par Abû Al-Faraj Ibn Al-Jawzî

(qu'Allah lui fasse Miséricorde)

(510-597 H)

Authentification des hadiths par :

Cheikh Muhammad Nâsir Ad-Dîn Al-Albânî

Al-Haramayn

Copyright © Al-Haramayn. Tous droits réservés pour tous pays.

Al-Haramayn

118 rue Jean Pierre Timbaud - 75011 Paris (Métro Couronnes)

Tél. : 01 48 05 22 00 - **Fax :** 09 57 95 16 79

E-mail : info@al-haramayn.com

Site : www.al-haramayn.com

ISBN : 978-2-37187-037-6

Dépôt légal : 4ème trimestre 2017

Distribué par Orientica - IqraShop.com :

- 101 rue J-P. Timbaud - 75011 Paris
- 4 rue Fauvette - 95100 Argenteuil
- 20 avenue Jules Uhry - 60100 Creil
- 2 rue Auguste Lacroix - 69003 Lyon
- E-mail : info@orientica.com

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective", et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite" (alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Table de transcription phonétique

Lettre arabe	Transcription	Lettre arabe	Transcription
ء	'	غ	gh
ب	b	ف	f
ت	t	ق	q
ث	th	ك	k
ج	j	ل	l
ح	h	م	m
خ	kh	ن	n
د	d	ه	h
ذ	dh	و	w
ر	r	ي	y
ز	z	**Voyelles courtes**	
س	s	اَلْفَتْحَةُ	a (Al-fatha)
ش	ch	اَلضَّمَّةُ	u (Ad-damma)
ص	s	اَلْكَسْرَةُ	i (Al-kasra)
ض	d	**Voyelles longues**	
ط	t	ـا	â
ظ	zh	ـو	û
ع	'	ـي	î

Organisation du livre

❖ Chaînes de transmission

Comme elles sont très longues et non utiles pour la plupart des lecteurs, les chaînes de transmission des hadiths n'ont pas été citées, on n'a gardé que le premier ou les deux premiers rapporteurs.

❖ Calligraphies utilisées

ﷺ : (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) Que Prière et Salut d'Allah soient sur lui !

ﷻ : (عَزَّ وَجَلَّ) Exaltées soient Sa Toute-Puissance et Sa Majesté !

عليه السلام : (عَلَيْهِ السَّلَامُ) Que le Salut soit sur lui !

رضي الله عنه : (رَضِيَ اللهُ عَنْهُ) Qu'Allah l'agrée !

رضي الله عنها : (رَضِيَ اللهُ عَنْهَا) Qu'Allah l'agrée (féminin) !

رضي الله عنهما : (رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا) Qu'Allah les agrée tous les deux !

رضي الله عنهم : (رَضِيَ اللهُ عَنْهُمْ) Qu'Allah les agrée tous !

سبحانه وتعالى : (سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى) Glorieux soit-Il et Exalté.

❖ Ponctuation

Les paroles entre ces crochets [] sont ajoutées pour apporter plus de clarté au discours concerné.

❖ Couleur de police

Les propos du Prophète ﷺ et les Paroles d'Allah sont de couleur marron et en gras. Les Paroles d'Allah sont encadrées par ces guillemets ﴿﴾.

❖ Majuscules

Les mots commençant par des majuscules, à l'exception de ceux qui obéissent aux règles de la langue, renvoient à Allah (ex. Pardon, Châtiment, Miséricorde, Il, Lui, Son, etc.)

❖ Mots transcrits

Certains mots arabes qui n'ont pas d'équivalents en langue française, ou les noms propres ont été transcrits phonétiquement par des lettres et signes qu'on peut retrouver dans la table de transcription phonétique (page précédente).

Eléments biographiques d'Ibn Al-Jawzî (qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde)

Nom et date de naissance

Ibn Al-Jawzî, de son nom complet Jamâl Ad-Dîn Abû Al-Faraj 'Abdu-r-Rahmân Ibn 'Alî Ibn 'Ubayd-Allâh, est un illustre savant et un grand prédicateur dont la lignée remonte à Abû Bakr As-Siddîq, l'un des plus grands compagnons du Messager d'Allah Muhammad ﷺ, qui fut son beau-père et son premier successeur (calife). Son surnom, Ibn Al-Jawzî, fait référence à un noyer (Al-Jawza) que lui seul - ou ses ancêtres - possédait dans toute la ville (Wâsit).

Il est né à Darb Habîb à Baghdâd entre 1114 et 1116 de l'ère chrétienne, correspondant à 508 et 510 de l'Hégire.

Famille et enfance

Sa famille était riche et travaillait dans le commerce de cuivre. Son père, 'Alî Ibn Muhammad, décéda alors qu'il n'avait que trois ans, et comme sa mère ne s'était pas bien occupée de lui, c'est sa tante maternelle qui l'avait pris en charge et éduqué. Quelques années plus tard, elle l'amena à la mosquée de l'imam Abû Al-Fadl Muhammad Ibn Nâsir Al-Hâfizh et celui-ci s'occupa bien de lui et se chargea de lui apprendre le Noble Coran et le hadith.

Sa quête de la science

La fortune de son père lui a permis d'être indépendant et de se consacrer davantage à la recherche de la science, et c'est ainsi qu'il a passé toute sa jeunesse à sa quête. Il n'a toutefois pas voyagé pour acquérir la science, Baghdâd étant, à son époque, le centre culturel de la civilisation musulmane fréquentée par d'innombrables savants venant de toutes les contrées musulmanes et d'ailleurs. Il s'est versé dans les différentes sciences et s'est intéressé à tous les aspects de la science religieuse.

Ibn Al-Jawzî a bien étudié le courant religieux hanbalite et en a fait son école de jurisprudence. Il était très influencé par la personnalité de l'imam Ahmad Ibn Hanbal, le fondateur de cette école, à qui il portait un grand respect. Mais il ne suivait pas pour autant son école à la lettre, car il était un adepte de la preuve, un partisan de l'effort d'interprétation personnel et un détracteur du suivisme aveugle.

Ses maîtres

Ibn Al-Jawzî a appris la science auprès de nombreux grands cheikhs et de savants connus à son époque, on en compte au moins quatre-vingt-sept, parmi lesquels figurent : Muhammad Ibn Nâsir, qui fut son premier maître et qui lui a enseigné le hadith ; Abû Mansûr Al-Jawâlîqî, son enseignant en langue et en littérature ; Abû Al-Hasan Ibn Az-Zaghwânî, son maître en jurisprudence ; Abû Mansûr Ibn Khayrûn, ainsi que d'autres.

Ses œuvres

Ibn Al-Jawzî était un auteur prolifique connu pour ses multiples ouvrages traitant de divers domaines tels que le hadith, la jurisprudence, les sciences de la récitation, l'histoire, la médecine, l'exégèse, et notamment la prédication, un domaine où il excellait. Le nombre de ses livres avoisine les trois cents dont voici les plus connus : Zâd Al-Masîr fî 'Ilm At-Tafsîr ; Al-Mawdû'ât mina Al-Ahâdîth Al-Marfû'ât ; Talbîs Iblîs ; Safwat As-Safwa ; At-Tahqîq fî Ahâdîth Al-Khilâf ; Al-'Ilal Al-Mutanâhiya fî Al-Ahâdîth Al-Wâhiya ; Bustân Al-Wâ'izhîn wa Riyâd As-Sâmi'în ; Al-Muntazham fî Târîkh Al-Umam wa Al-Mulûk, Sayd Al-Khâtir, etc.

Sa mort

Ibn Al-Jawzî décéda dans sa maison à Baghdâd la nuit du vendredi 13 du mois de Ramadân 597 de l'Hégire correspondant au 1201 de l'ère chrétienne, et fut enterré à Bâb Harb, tout près de l'imam Ahmad Ibn Hanbal. Nombreux furent les gens qui ont assisté à ses funérailles, qu'Allah lui fasse Miséricorde

Préface

Certes, Satan est le plus redoutable ennemi des mortels, celui qui a causé l'exclusion du père de l'humanité Âdam du Paradis et qui a juré devant Allah d'égarer les hommes et de les mener à la damnation éternelle, comme l'atteste la Parole du Seigneur : ﴿ Par Ta Puissance, dit Satan, je les égarerai tous, à l'exception de ceux d'entre eux qui sont Tes serviteurs élus. ﴾ (S.38, Sâd, V.82-83) Il s'est déclaré ennemi juré de l'humanité et s'est rebellé contre le Seigneur lorsque Celui-ci a demandé aux anges de se prosterner pour Âdam, tous se sont exécutés, excepté lui qui a refusé avec orgueil et fut ainsi du nombre des damnés éternels. La Malédiction d'Allah ﷻ le poursuivra ainsi jusqu'à la fin des temps.

Allah ﷻ lui a accordé un délai jusqu'au Jour du Jugement Dernier et un pouvoir sur les hommes afin de les mettre à l'épreuve et voir qui d'entre eux le prendra pour maître à Sa Place. Le but suprême de Satan est désormais d'altérer les créatures du Seigneur et en faire ses alliés. Il tente alors les mortels en leur faisant des promesses et en les berçant de vains espoirs ; mais ses promesses sont toujours trompeuses et illusoires. Il ne cessera jamais de guetter les hommes le long du droit chemin afin de les en détourner et leur faire oublier leur Créateur.

Allah ﷻ n'a toutefois pas omis de mettre en garde les humains contre lui à maintes reprises dans le Coran, à l'instar de ce qu'Il a dit dans ce verset : ﴿ Ô Fils d'Âdam ! Ne vous laissez pas tenter par Satan, comme vos parents qu'il a fait sortir du Paradis, en les dépouillant de leurs vêtements pour leur montrer leur nudité, car lui et sa cohorte ne cessent de vous observer alors que vous, vous ne les voyez pas. Nous avons fait des démons les alliés des négateurs. ﴾ (S.07, Al-A'râf, V.27) Il a aussi mis en garde les humains pour ne pas le suivre, sans quoi ils subiront Son Châtiment. Il a dit à cet égard : ﴿ Ceux qui le suivront auront pour séjour l'Enfer auquel ils ne pourront échapper. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.121) Et Il a dit : ﴿ De tous ceux parmi eux qui t'auront suivi et de toi-même, Je remplirai la Géhenne ! ﴾ (S.07, Al-A'râf, V.18)

Le véritable croyant n'a cependant pas à craindre Satan ni ses suppôts parmi les djinns et les humains, car même si Allah ﷻ lui a accordé un pouvoir sur les mortels, il ne peut atteindre que ceux qui lui prêtent oreille, comme l'atteste la Parole d'Allah ﷻ : ﴿ Et si le démon t'incite au mal, cherche Refuge auprès d'Allah, car Il est Audient et Omniscient ! Lorsque ceux qui craignent Allah se sentent effleurés par le souffle de Satan, ils se souviennent de leur Seigneur et aussitôt redeviennent clairvoyants, pendant que les partisans des démons, enfoncés sans cesse par ces derniers dans l'aberration, ne peuvent plus se retenir. ﴾ (S.07, Al-A'râf, V.200-202) Et Sa Parole : ﴿ Fais miroiter à leurs yeux tes promesses ! Mais les promesses du Diable ne sont que des

chimères ! Cependant, tu n'auras aucun pouvoir sur Mes fidèles serviteurs, car ton Seigneur leur suffira comme Protecteur. ﴾ (S.17, Al-Isrâ', V.64-65) Et aussi Sa Parole : ﴿ Quand tu lis le Coran, demande la Protection d'Allah contre Satan le maudit, qui n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui se confient à Allah. Son pouvoir ne s'exerce que sur ceux qui en font leur protecteur et qui deviennent des associateurs à cause de lui. ﴾ (S.16, Al-Nahl, V.98-100)

Bien qu'ils soient avertis, l'ensemble des mortels, y compris certains croyants, tombent dans les pièges de Satan, parfois par mégarde, en raison de la subtilité de certaines de ses ruses, parfois par insouciance, et souvent par ignorance de la Loi religieuse, ce qui n'a pas échappé aux savants et aux protecteurs de la religion.

Afin de protéger les croyants des ruses de Satan, l'imam Ibn Al-Jawzî (qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde) s'est efforcé de passer en revue une grande partie des croyances, idéologies, crédos, doctrines et courants religieux qui sont apparus depuis la création de l'humanité. Il a alors élaboré ce livre, « Les Ruses de Satan » (Talbîs Iblîs)[1], qui est d'une valeur inestimable, pour mettre en évidence l'inimitié que porte Satan le damné envers l'humain, ainsi que ses différents artifices, stratagèmes et ruses qu'il utilise contre l'ensemble des communautés et sectes musulmanes, notamment les soufis, afin d'embrouiller leur religion. L'auteur a évoqué tous les aspects possibles de la mystification du Diable et surtout, il a clarifié la nature de chacun d'eux et a donné le meilleur moyen pour y remédier en se référant au Livre et à la Sunna et en se basant sur la raison et la critique constructive. Qu'Allah lui accorde une belle Récompense et qu'Il lui fasse Miséricorde !

Nous prions Allah par Ses beaux Noms et par Ses honorables Attributs de nous guider, de nous combler de Ses Bienfaits et de nous compter parmi Ses serviteurs vertueux ! Que la Gloire et la Louange T'appartiennent, ô Allah, il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors de Toi, et nous implorons Ton Pardon et Ta Rémission.

---

[1] Le mot Talbîs, comme cela a été expliqué par l'auteur dans ce livre :

(إظهار الباطل في صورة الحقّ)

et selon son explication dans les dictionnaires arabes :

(لبَّس عليه الحقائقَ: خلَّطها وستر حقيقتَها وأظهر خِلافَها، جعلها غير واضحة)

est le fait d'embrouiller la vérité ou de la cacher en présentant son contraire, c'est-à-dire le faux, sous son apparence, afin de tromper. Le mot artifice est ainsi défini par le Larousse : moyen habile visant à cacher la vérité, à tromper sur la réalité. C'est pourquoi il aurait fallu opter pour le terme « artifice » et non pas « ruse » pour la traduction du mot « Tablîs », étant donné que ruse signifie : procédé habile, mais déloyal, dont quelqu'un se sert pour obtenir ou réaliser ce qu'il désire. Toutefois, vu que les deux sens se rapprochent dans leur visée, nous avons finalement gardé la traduction habituelle courante, soit « ruse ».

Au Nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

Introduction de l'auteur

Louange à Allah qui a confié la balance de la justice aux gens doués d'intelligence, qui a envoyé les Messagers en tant qu'avertisseurs et annonciateurs de Récompense et de Châtiment, qui leur a révélé les Livres mettant en évidence le faux et le juste et qui a perfectionné les Lois religieuses en les préservant de tout défaut et imperfection !

Je Lui décerne les éloges de celui qui sait bien qu'Il est l'Initiateur des causes, et j'atteste de Son Unicité, une attestation de celui qui a une intention sincère et non douteuse.

J'atteste que Muḥammad est Son Serviteur et Messager qu'Il a envoyé à un moment où la mécréance voilait le visage de la foi, il a alors dissipé l'obscurité par la lumière et a levé le voile, comme il a explicité aux gens ce qu'il leur a apporté comme révélation, leur a éclairci les difficultés contenues dans le Livre et les a laissés sur la voie de la clarté dans laquelle il n'y a ni tortuosité ni mirage. Que la Prière d'Allah et Son Salut soient sur lui, sur l'ensemble de sa famille, sur tous ses compagnons et sur tous ceux qui les suivent convenablement jusqu'au Jour de la Résurrection et du Jugement !

Cela dit,

Certes, le plus grand bienfait accordé à l'humain est la raison, car c'est l'instrument qui permet de connaître Dieu, Glorifié soit-Il, et le moyen qui a permis de croire aux Messagers. Mais lorsqu'elle (la raison) n'est pas parvenue à accomplir tout ce que l'on attend du serviteur, les Messagers furent alors envoyés et les Livres révélés. Sous ce rapport, la Loi religieuse est semblable au soleil, et la raison est semblable à l'œil, et lorsque ce dernier est ouvert et qu'il est sain, il peut alors voir le soleil.

Lorsque la raison a approuvé les paroles véridiques des Prophètes en ayant comme preuves les extraordinaires miracles, elle s'est soumise à eux et s'y est référée en ce qui lui échappe.

Une fois qu'Allah a gratifié le monde des humains de la raison, Il leur a envoyé leur père Âdam عليه السلام comme premier Prophète qui leur a appris la révélation reçue d'Allah ﷻ. Ils étaient ainsi sur le droit chemin jusqu'à ce que Qâbîl se soit distingué en ayant suivi sa passion et tué son frère. De ce fait, les passions des gens se sont diversifiées et les ont menés à l'égarement si bien qu'ils ont adoré les statues et ont divergé au sujet des croyances et des actes, en allant jusqu'à s'opposer aux Messagers et à la raison. Ceci, parce qu'ils

suivaient leurs passions, avaient un penchant pour leurs coutumes et imitaient leurs chefs. Satan avait misé sur eux, et ils l'ont suivi, excepté un groupe de croyants parmi eux.

Sache que les Prophètes ont apporté une évidence suffisante, ont traité les maladies avec des remèdes qui guérissent et ont adopté une méthode convergente. Mais Satan s'est mis à confondre l'évidence et les ambiguïtés, à mêler les remèdes avec le poison et à faire des chemins clairs des voies tortueuses et trompeuses. Il n'a jamais cessé de jouer avec les esprits jusqu'à ce qu'il ait réussi à diviser les gens de la période préislamique en les poussant à suivre des opinions absurdes et des innovations viles. Ainsi, ils ont adoré les statues dans la Maison sacrée, ont interdit la Sâ'iba, la Bahîra, la Wasîla et le Hâm[2], et étaient d'avis à enterrer les filles vives et à les priver de l'héritage, ainsi que d'autres égarements qui leur ont été inspirés par Satan.

Allah, Glorifié soit-Il et Exalté, a investi alors Muhammad de sa mission et ce dernier a pu éliminer les vilenies et mettre en évidence les intérêts. Ses compagnons ont marché avec lui et après sa mort sous sa lumière, à l'abri de l'ennemi et de ses tromperies. Mais lorsqu'ils ont disparu, les ténèbres ont refait surface et les passions se sont remises à créer des innovations et à rétrécir un chemin qui demeurait assez large encore. La majorité des gens ont alors divisé leur religion et ont formé des schismes, et Satan s'est mis à user de ses ruses, à faire des embellissements, des divisions et des machinations. Certes, il lui convient bien de guetter les gens furtivement dans la nuit de l'ignorance, car si le jour du savoir se levait, il serait démasqué.

J'ai donc jugé utile de mettre en garde contre ses stratagèmes et d'indiquer ses traquenards, car faire connaître le mal aux gens est une manière de les mettre en garde contre le fait de le commettre.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh » que Hudhayfa ﷺ a dit : « Les gens interrogeaient le Messager d'Allah ﷺ à propos du bien tandis que moi je l'interrogeais à propos du mal, de peur qu'il ne m'atteigne. » [Rapporté par Al-Bukhârî (3066, 7084) et Muslim (1847)]

'Ikrima ﷺ rapporte qu'Ibn 'Abbâs ﷺ a dit : « Par Allah, je ne pense pas qu'il y ait aujourd'hui sur terre une personne dont Satan souhaite sa destruction plus que moi ! » On lui dit : « Comment cela ? » Il répondit : « Par Allah, il lui arrive de créer une innovation (religieuse) à l'Orient ou à l'Occident et un homme l'apporte à ma connaissance. Une fois que je l'ai reçue, je l'infirme par la Sunna et elle se retourne contre lui de la même manière qu'il l'a lancée ! »

[2] Voir la signification de ces termes sur la page 71.

J'ai élaboré ce livre afin de mettre en garde contre les tentations de Satan, de faire craindre ses épreuves, de dévoiler ses méfaits dissimulés et de divulguer ses tromperies subtiles. Et c'est Allah qui accorde Assistance grâce à Sa Magnificence à toute personne sincère dans son objectif.

Je l'ai divisé en treize chapitres, à travers lesquels les ruses de Satan seront dévoilées et en les comprenant bien, ses mystifications deviendront évidentes pour l'homme sensé. Celui donc qui décide de s'y conformer verra son diable crier de peur. Qu'Allah m'accorde la réussite dans ce que j'ai visé et qu'Il me guide vers l'exactitude dans ce que j'ai voulu !

Voici les chapitres :

Le premier chapitre : L'ordre de s'attacher à la Sunna et à la Jamâ'a.

Le deuxième chapitre : Le blâme des innovations et des innovateurs dans la religion.

Le troisième chapitre : La mise en garde contre les tentations de Satan et ses embûches.

Le quatrième chapitre : Ce que signifient la ruse (at-talbîs) et la tromperie (al-ghurûr).

Le cinquième chapitre : Les ruses de Satan concernant les croyances et les religions.

Le sixième chapitre : Les ruses de Satan pour tromper les savants concernant les différentes sciences.

Le septième chapitre : Les ruses de Satan contre les gouverneurs et les sultans.

Le huitième chapitre : Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs dans leurs actes d'adoration.

Le neuvième chapitre : Les ruses de Satan contre les ascètes et les adorateurs.

Le dixième chapitre : Les ruses de Satan contre les soufis.

Le onzième chapitre : Les ruses de Satan pour tromper les religieux concernant les pseudo-prodiges.

Le douzième chapitre : Les ruses de Satan pour tromper les profanes.

Le treizième chapitre : Les ruses de Satan pour tromper l'ensemble des mortels par la longue espérance.

Chapitre 1

L'ordre de s'attacher à la Sunna et à la Jamâ'a[3]

Ibn 'Umar ﷺ rapporte que 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ avait prêché à Al-Jâbiya en ces termes : Le Messager d'Allah ﷺ se leva (pour prêcher) et nous dit : « Quiconque d'entre vous veut la meilleure place au Paradis, qu'il s'attache à la Jamâ'a, car Satan est avec une personne seule, mais il est bien loin de deux ! » [Hadith authentique rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (1/18), At-Tirmidhî (2165), Ibn Hibbân (7254) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « As-Sahîha » (430)]

Jâbir Ibn Samura rapporte : 'Umar fit un prêche aux gens à Al-Jâbiya en disant : Le Messager d'Allah ﷺ se tint debout (pour prêcher) là où je me trouve maintenant et dit : « Quiconque d'entre vous veut la meilleure place au Paradis, qu'il s'attache à la Jamâ'a, car Satan est avec une personne seule, mais il est bien loin de deux ! » [Hadith authentique rapporté par Ahmad (1/26), Ibn Mâjah (2323) et d'autres ; Al-Albânî a commenté dans « Zhilâl Al-Janna » (430) que sa chaîne de transmission est acceptable]

At-Tirmidhî a commenté : « Ce hadith est bon authentique. »

D'après 'Umar Ibn Al-Khattâb, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui veut la meilleure place du Paradis, qu'il s'attache à la Jamâ'a, car Satan est avec une personne seule, mais il est bien loin de deux ! » [Rapporté par At-Tabarânî dans « Al-Awsat » (6483) et Ibn Abî 'Âsim dans « As-Sunna » (87) ; authentifié par Al-Albânî dans « Zhilâl Al-Janna » (1/42)]

'Umar rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui se réjouit de résider dans la meilleure place du Paradis, qu'il s'attache à la Jamâ'a ! En effet, Satan est avec une personne seule, mais il est bien loin de deux. » [Rapporté sous cette figure par Al-Qudâ'î dans « Musnad Ach-Chihâb » (1/277) et Ibn Abî 'Âsim dans « As-Sunna » (88) avec des propos similaires ; authentifié par Al-Albânî dans « Zhilâl Al-Janna » (88, 897)]

'Arfaja rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « La Main d'Allah est avec la Jamâ'a et Satan est avec celui qui s'oppose à la Jamâ'a. » [Hadith authentique rapporté par An-Nasâ'î (4020), Al-Bayhaqî dans « Chu'ab Al-Îmân » (6/66) et Ibn Hibbân (4577) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (3621)]]

Usâma Ibn Charîk rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « La Main d'Allah est avec la Jamâ'a ; mais si l'un de ses membres s'en écarte, les diables s'emparent de lui de la même manière que le loup s'empare d'une brebis (écartée) d'un troupeau ! » [Rapporté par At-Tabarânî dans « Al-Kabîr » (1/186) et Ibn Abî 'Âsim dans « As-Sunna » (1/40) seulement la première partie ; authentifié par Al-Albânî dans « Zhilâl Al-Janna » (81)]

D'après Abû Wâ'il, 'Abdu-l-Lâh a dit : Le Messager d'Allah ﷺ traça un trait avec sa main, puis dit : « Voici le Chemin d'Allah dans toute sa rectitude ! » Il en traça ensuite d'autres à sa droite et à sa gauche et dit : « De ces chemins, il y en a pas un sans qu'un diable ne s'y trouve pour appeler à le suivre. »

---

[3] La Jamâ'a (الْجَمَاعَة) « al-jamâ'a » signifie le groupe de musulmans constituant une communauté formée sur le modèle de la pratique religieuse du Prophète ﷺ (la tradition).

Et il récita ensuite : ﴿ Telle est Ma Voie dans toute sa rectitude. Suivez-la ! Ne suivez pas les pistes tortueuses ! ﴾ (S.06, Al-An'âm, V.153) [Rapporté par Ahmad (1/435, 465), Ibn Hibbân (6, 7), Al-Hâkim (3241) et Ibn Abî 'Âsim dans « As-Sunna » (17/1) ; authentifié par Al-Albânî dans « Zhilâl Al-Janna » (17)]

D'après Mu'âdh Ibn Jabal ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Le diable est un loup pour l'homme tout comme le loup l'est pour les moutons, il s'empare de la brebis éloignée et écartée (du troupeau). Prenez donc garde aux chemins tortueux et attachez-vous à la Jamâ'a, à la majorité et à la mosquée ! » [Rapporté par Ahmad (5/232) et At-Tabarânî dans « Al-Kabîr » (20/164) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (3016)]

D'après Abû Dharr, le Prophète ﷺ a dit : « Deux personnes valent mieux qu'une seule, trois valent mieux que deux et quatre valent mieux que trois (et ainsi de suite). Attachez-vous donc à la Jamâ'a, car Allah ﷻ n'a rassemblé ma communauté que sur la voie de la guidée ! »[4]

D'après Ibn 'Amrû, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Certes, il arrivera à ma communauté la même chose arrivée aux Enfants d'Israël au pied de la lettre, de telle sorte que si l'un d'eux a forniqué avec sa mère ouvertement, il y aura parmi ma communauté qui fera de même. En effet, les Enfants d'Israël se sont divisés en soixante-douze sectes, ma communauté, quant à elle, se divisera en soixante-treize sectes. Toutes iront en Enfer, sauf une seule ! » On demanda : « Laquelle, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « [Celle qui aura suivi] ce sur quoi je suis ainsi que mes compagnons ! »[5]

At-Tirmidhî a commenté : « Ce hadith est singulier, il n'est connu que sous cette figure. »

Abû Dâwud a rapporté dans son « Sunan »[6] un hadith dit par Mu'âwiya Ibn Abî Sufyân en ces termes : Le Messager d'Allah ﷺ se leva (pour nous faire un discours) et dit : « Les gens du Livre qui vous ont précédés se sont divisés en soixante-douze factions, et cette communauté se divisera en soixante-treize factions, soixante-douze iront en Enfer et une seule ira au Paradis, à savoir la Jamâ'a. [Des gens de ma communauté apparaîtront, lesquels seront envahis par les passions de la même façon que la rage envahit la personne atteinte.] » [Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud (4597), Ibn Mâjah (3993), Al-Hâkim (443), Ahmad (4/102) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « As-Sahîha » (204)]

---

[4] Hadith jugé forgé (*mawdû'*) par Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (1797), excepté la dernière phrase. Ce hadith a été rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (5/145). On dit d'un hadith qu'il est forgé lorsqu'il relate des propos inventés et mensongers, faussement attribués au Messager d'Allah ﷺ. Selon les savants, ce type de hadiths ne doit pas être rapporté.

[5] Hadith jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5343), excepté ce passage : « ...de telle sorte que si l'un d'eux a forniqué avec sa mère ouvertement, il y en aura parmi ma communauté qui fera de même », qui est considéré faible. Ce hadith a été rapporté par At-Tirmidhî (2641) et Al-Hâkim (444).

[6] Recueil de traditions prophétiques.

D'après 'Abdu-r-Rahmân Ibn Yazîd, 'Abdu-l-Lâh a dit : « Etre modéré dans un acte de la Sunna est meilleur que de faire l'effort pour innover (dans la religion) ! » [Rapporté par Al-Bayhaqî (4522)]

D'après Abû Al-'Âliya, Ubayy Ibn Ka'b a dit : « Suivez la Voie (d'Allah) et la Sunna (du Prophète ﷺ) ! En effet, aucun serviteur qui suit la Voie et la Sunna et qui verse des larmes par crainte d'Allah dès qu'il évoque le Tout-Miséricordieux ne sera touché par le Feu ! Certes, agir avec modération dans la Voie et la Sunna vaut mieux que l'effort dans ce qui s'y oppose ! » [Rapporté par Al-Lâlkâ'î dans « la Sunna » (10) et Al-Baghawî dans « Charh As-Sunna » (1 : 208)]

D'après Sa'îd Ibn Jubayr, Ibn 'Abbâs a dit : « Le fait de regarder un homme sunnite qui appelle à la Sunna et interdit l'innovation est un acte d'adoration. »

Sufyân Ibn 'Uyayna rapporte avoir entendu 'Âsim Al-Ahwal dire, d'après Abû Al-'Âliya, ceci : « Attachez-vous à la première tradition qu'ils suivaient (les premiers musulmans) avant qu'ils ne se séparent ! » 'Âsim ajouta : « J'ai raconté cela à Al-Hasan et il a dit : "Par Allah, il t'a vraiment bien conseillé et il t'a dit la vérité !" » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (2/218) avec une bonne chaîne de transmission]

D'après Abû Ishâq Al-Fazârî, Al-Awzâ'î a dit : « Patiente en ce qui concerne la Sunna, arrête-toi là où les gens se sont arrêtés, adopte ce qu'ils ont adopté, abstiens-toi de ce dont ils se sont abstenus et suis le chemin de tes prédécesseurs vertueux, car tu es en mesure d'accomplir ce qu'ils ont pu accomplir ! » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (6/143) et Al-Lâlkâ'î dans « As-Sunna » (315)]

Al-Awzâ'î rapporte : J'ai vu le Seigneur de la Toute Puissance en rêve et Il m'a dit : « Ô serviteur du Tout-Miséricordieux ! C'est toi qui ordonnes le convenable et interdis le blâmable ? » J'ai répondu : « C'est grâce à Toi, ô Seigneur ! » Je lui ai dit : « Ô Seigneur ! Fais-moi mourir en tant que fidèle de l'islam ! » Il a répondu : « Et en tant qu'adepte de la Sunna ! » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (6/143)]

Sufyân rapporte : « Aucune parole ne sera acceptée sans l'action, aucune parole ni action ne seront valables sans l'intention, et aucune parole, ni action ni intention ne seront valables que si elles sont conformes à la Sunna ! » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Hilyat Al-Awliyâ' » (7/37)]

Yûsuf Ibn Asbât rapporte que Sufyân a dit : « Ô Yûsuf ! Si on te parle d'un homme de l'Orient adepte de la Sunna, transmets-lui le salut, et si on te parle d'un homme de l'Occident adepte de la Sunna, transmets-lui aussi le salut ! En effet, les adeptes de la Sunna et de la Jamâ'a se font rares ! » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (7/34) et Al-Lâlkâ'î dans « As-Sunna » (50)]

D'après Hammâd Ibn Zayd, Ayyûb a dit : « Lorsqu'on m'annonce la mort d'un homme adepte de la Sunna, c'est comme si je perdais un de mes membres ! » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (3/9) et Al-Lâlkâ'î dans « As-Sunna » (30)]

D'après 'Abdu-l-Lâh Ibn Chawdhab, Ayyûb a dit : « Fait partie du bonheur du jeune homme et du non arabe le fait d'être guidé par Allah le Très-Haut vers un savant adepte de la Sunna ! » [Rapporté par Al-Lâlkâ'î dans « I'tiqâd Ahl As-Sunna » (30)]

Ibn Chawdhab rapporte : « Parmi les bienfaits qu'Allah accorde à un jeune homme, lorsque celui-ci s'adonne à la pratique religieuse, c'est de le fraterniser avec un adepte de la Sunna qui l'incitera à la suivre. » [Rapporté par Al-Lâlkâ'î dans « I'tiqâd Ahl As-Sunna » (31)]

Sa'îd Ibn Chabîb rapporte avoir entendu Yûsuf Ibn Asbât dire : « Mon père était adepte d'Al-Qadariyya et mes oncles maternels étaient adeptes d'Ar-Râfida, mais Allah m'a sauvé grâce à Sufyân. » [Rapporté par Ibn Al-Ju'd dans son recueil (1/212) et Al-Lâlkâ'î dans « As-Sunna » (32)]

Muhammad Ibn 'Abdi-l-A'lâ rapporte avoir entendu Mu'tamir Ibn Sulaymân dire : J'entrai chez mon père tout abattu et il me dit : « Qu'as-tu ? » Je répondis : « Un ami à moi est décédé ! » Il dit : « Est-il mort en tant qu'adepte de la Sunna ? » J'acquiesçai et il dit : « Pourquoi es-tu donc triste pour lui ? » [Rapporté par Al-Lâlkâ'î dans « I'tiqâd Ahl As-Sunna » (61)]

D'après 'Abdu-l-Lâh Ibn Al-Mubârak, Sufyân Ath-Thawrî a dit : « Je vous recommande de bien traiter les adeptes de la Sunna, car ils sont étrangers (c.-à-d. minoritaires) ! » [Rapporté par Al-Lâlkâ'î dans « I'tiqâd Ahl As-Sunna » (49) et Adh-Dhahabî dans « Siyar A'lâm An-Nubalâ' » (7/273)]

Ja'far Ibn 'Abdi-l-Wâhid rapporte qu'Ibn Abî Bakr Ibn 'Ayyâch leur a dit : « La Sunna en islam est plus chère que ne l'est l'islam par rapport à toutes les autres religions. » [Rapporté par Al-Lâlkâ'î dans « As-Sunna » (54)]

Yûnus Ibn 'Abdi-l-A'lâ rapporte avoir entendu Ach-Châfi'î dire : « Lorsque je vois un homme parmi les gens du hadith, c'est comme si je voyais l'un des compagnons du Prophète ﷺ. » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (9/109)]

Al-Junayd rapporte : « Tous les chemins sont obstrués pour les gens, sauf pour celui qui suit la trace du Messager d'Allah ﷺ, adopte sa Sunna et s'attache à sa voie, pour qui tous les chemins du bien sont ouverts. » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (10/257)]

Al-Junayd Ibn Muhammad a dit : « Le chemin qui mène à Allah ﷻ est obstrué pour toutes Ses créatures, sauf pour celles qui suivent les traces du Messager d'Allah ﷺ et qui adoptent sa Sunna, conformément à la Parole d'Allah ﷻ : ﴿ En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre]. ﴾ (S33, Al-Ahzâb, V21). »

Chapitre 2

Le blâme des innovations et des innovateurs dans la religion

D'après 'Â'icha ﵂, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque invente dans notre affaire (la religion) ce qui n'en fait pas partie, ce sera rejeté ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (2697), Muslim (1718) et d'autres]

D'après 'Â'icha ﵂, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque invente dans notre affaire-ci (la religion) ce qui n'en fait pas partie, ce sera rejeté ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (2697), Muslim (1718) et d'autres]

D'après 'Â'icha ﵂, le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque fait une chose non conforme à notre affaire (religion), elle sera rejetée ! » [Rapporté avec ces propos par Ad-Dâraqutnî (4/227)]

D'après 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amrû, le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque se détourne de ma Sunna n'est pas des miens ! » Al-Bukhârî est le seul à l'avoir rapporté. [7]

'Abdu-r-Râhmân Ibn 'Amrû et Hujr Ibn Hujr rapportent : Nous rendîmes visite à Al-'Irbâd Ibn Sâriya, l'un de ceux au sujet desquels ce verset fut révélé : ﴿ [Pas de reproche] non plus à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu dis : « Je ne trouve pas de monture pour vous. » ﴾[8], nous le saluâmes et dîmes : « Nous sommes venus te rendre visite pour nous enquérir de ta santé et profiter de ton savoir. » 'Irbâd dit alors : « Un jour, le Messager d'Allah ﷺ a présidé pour nous la prière du Matin, puis il s'est mis en face de nous et nous a fait un sermon tellement profond qu'il a fait couler les larmes et frémir les cœurs. Quelqu'un a dit alors : "Ô Messager d'Allah ! Cela ressemble à un sermon d'adieu, que nous recommandes-tu donc ?" Il a répondu : "Je vous recommande de craindre Allah, d'écouter et d'obéir ne serait-ce qu'à un esclave abyssin ! En effet, celui qui vivra après moi verra beaucoup de dissensions. Suivez donc ma Sunna et celle des califes bien-guidés qui viendront après moi, et attachez-vous-y et mordez-y avec vos molaires ! Et prenez garde aux choses nouvelles (dans la religion), car toute nouveauté est innovation et toute innovation est égarement !" » [Rapporté par At-Tirmidhî (2676), Al-Hâkim (332), Abû Dâwud (4607) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Irwâ' Al-Ghalîl » (2455)]

At-Tirmidhî a commenté : « Ce hadith est bon authentique. »

D'après Ibn Mas'ûd, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Je vous devancerai au bassin où des hommes seront écartés de moi et je dirai : "Ô Seigneur, ce sont

---

[7] Ce hadith n'a pas été rapporté uniquement par Al-Bukhârî (5063) comme cela a été signalé par l'auteur, Muslim aussi l'a rapporté sous le n° 1401, mais d'après la narration d'Anas Ibn Mâlik et non pas celle de 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amrû.

[8] (S.09, At-Tawba, V.92)

mes compagnons !" On répondra : "Tu ne sais pas ce qu'ils ont inventé après toi (ta mort) !" » [Rapporté par Al-Bukhârî (6576) et Muslim (2297)]

D'après Yahyâ Ibn Abî 'Amrû Ach-Chaybânî, 'Abdu-l-Lâh Ibn Muhayrîz a dit : « La religion disparaîtra tradition après tradition, tout comme la corde s'affaiblit après chaque tirage de main ! » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (5/144)]

D'après 'Abdu-r-Razâq, Ma'mar a dit : Tâwus était assis et son fils était à ses côtés quand arriva un homme faisant partie d'Al-Mu'tazila et parla à propos de quelque chose. Tâwus mit alors ses deux doigts dans ses oreilles et dit : « Ô fiston ! Mets tes doigts dans tes oreilles pour ne rien entendre de ses paroles, car ce cœur est faible. » Il lui dit ensuite : « Ô fiston, bouche tes oreilles ! » Il continua à lui demander de les boucher jusqu'à ce que l'homme se soit levé et s'en soit allé. [Rapporté par 'Abdu-l-Lâh Ibn Ahmad dans « As-Sunna » (102) et Al-Lâlkâ'î dans « As-Sunna » (248)]

'Îsâ Ibn 'Alî Ad-Dabiyy rapporte : Il y avait un homme avec nous qui fréquentait Ibrâhîm, mais lorsque celui-ci fut informé que cet homme avait adhéré à la secte d'Al-Murji'a, il lui dit : « Lorsque tu te lèveras pour t'en aller, ne reviens plus ! »

Muhammad Ibn Dâwud Al-Hadâ'î rapporte : J'ai dit à Sufyân Ibn 'Uyayna : « Celui-ci parle au sujet du destin. » (Il faisait référence à Ibrâhîm Ibn Yahyâ.) Sufyân dit alors : « Avisez les gens de son fait et demandez à Allah de m'accorder le salut ! » [Rapporté par Al-'Uqaylî dans « Ad-Du'afâ' » (1/63)]

Sâlih Al-Murrî a dit : Un homme se rendit auprès d'Ibn Sîrîn alors que j'étais présent, il aborda un sujet concernant le destin et il en parla. Ibn Sîrîn lui dit alors : « Soit tu te lèves (pour partir), soit c'est nous qui nous lèverons (pour nous en aller) ! »

Salâm Ibn Abî Mutî' a dit : Un homme parmi ceux qui suivent leurs passions dit à Ayyûb : « Puis-je te dire un mot ? » Il lui répondit : « Non, pas même un demi-mot ! » [Rapporté par Ad-Dârimî dans « As-Sunan » (398) et 'Abdu-l-Lâh Ibn Ahmad dans « As-Sunna » (101)]

Ayyûb As-Sakhtiyânî a dit : « Plus l'innovateur redouble d'effort [dans l'innovation religieuse], plus il s'éloigne d'Allah ﷻ. » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Hilyat Al-Awliyâ' » (3/9)]

Yahyâ Ibn Al-Yamân rapporte avoir entendu Sufyân Ath-Thawrî dire : « L'innovation est plus aimée de Satan que le péché, car le péché est pardonnable et l'innovation est impardonnable. » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (7/26)]

Mu'ammal Ibn Ismâ'îl rapporte : J'assistais aux funérailles de 'Abdu-l-'Azîz Ibn Abî Rawwâd quand il décéda et son corps fut alors placé du côté de la porte de Safâ. Les gens se mirent ensuite en rangs (afin d'accomplir la prière mortuaire) lorsqu'Ath-Thawrî arriva. Les gens dirent alors : « Ath-Thawrî est

venu ! Ath-Thawrî est venu !» Il s'approcha ensuite en traversant les rangs tandis que les gens le regardaient. Il passa ainsi devant le corps mortel sans prier sur lui, car il était accusé de murjisme.» [Rapporté par Abû Nu'aym dans «Al-Hilya» (7/29) et Al-'Aqîlî dans «Ad-Du'afâ'» (963)]

Chu'ayb Ibn Harb rapporte avoir entendu Sufyân Ath-Thawrî dire : «Celui qui écoute quelque chose de la part d'un innovateur, Allah ne le fera pas profiter de ce qu'il a écouté, et celui qui lui serre la main a desserré les poignées de l'islam une par une !» [Rapporté par Al-Khatîb Al-Baghdâdî dans «Al-Jâmi' li-Akhlâq Ar-Râwî wa Âdâb As-Sâmi'» (163)]

Sa'îd Al-Kurayrî a dit : Comme il était malade, Sulaymân At-Taymî avait pleuré intensément. On lui dit alors : «Pourquoi pleures-tu ? Crains-tu la mort ?» Il répondit : «Non, c'est parce que je suis passé devant un qadarite et je l'ai salué, je crains alors d'être jugé par mon Seigneur à cause de lui !» [Rapporté par Abû Nu'aym dans «Al-Hilya» (3/32) et Adh-Dhahabî dans «Siyar A'lâm An-Nubalâ'» (6/200)]

Muhammad Ibn Bakr rapporte avoir entendu Fudayl Ibn 'Iyâd dire : «Méfiez-vous de celui qui côtoie un auteur d'innovation !»

'Abdu-s-Samad Ibn Yazîd rapporte avoir entendu Fudayl Ibn 'Iyâd dire : «Celui qui aime un innovateur, Allah rendra vaines ses œuvres et fera sortir la lumière de l'islam de son cœur.» [Rapporté par Abû Nu'aym dans «Al-Hilya» (8/103) et Al-Lâlkâ'î dans «As-Sunna» (263)]

'Abdu-s-Samad rapporte avoir entendu Al-Fudayl dire : «Lorsque tu vois un innovateur sur le chemin, prends alors un autre chemin ! Et aucune œuvre d'un auteur d'innovation ne sera élevée auprès d'Allah ﷻ, et celui qui aide un auteur d'innovation a en effet contribué à l'anéantissement de l'islam !»

J'ai entendu aussi un homme dire à Al-Fudayl : «Celui qui donne sa chère fille en mariage à un débauché a certes rompu son lien de parenté avec elle !» Al-Fudayl lui dit : «Certes, celui qui donne sa chère fille en mariage à un innovateur a brisé son lien de parenté avec elle, et celui qui s'assoit avec un auteur d'innovation n'a pas été doté de sagesse. Si Allah ﷻ sait qu'un homme abomine un auteur d'innovation, je prie alors Allah de lui pardonner ses péchés !» [Rapporté par Abû Nu'aym dans «Al-Hilya» (8/103) avec des propos similaires]

L'auteur[9] a dit : Certains de ces propos ont été attribués au Prophète ﷺ.

D'après 'Â'icha رضي الله عنها, le Messager d'Allah ﷺ a dit : «Celui qui respecte un auteur d'innovation a contribué à l'anéantissement de l'islam !» [Hadith jugé faible rapporté par At-Tabarânî dans «Al-Awsat» (6772) ; jugé faible par Al-Albânî dans «Ad-Da'îfa» (1862)]

Muhammad Ibn An-Nadr Al-Hârithî a dit : «Celui qui prête son oreille à un auteur d'innovation perdra la Sauvegarde divine et sera livré à lui-même.» [Rapporté Al-Lâlkâ'î dans «I'tiqâd Ahl As-Sunna» (252)]

---

[9] Abû Al-Faraj Ibn Al-Jawzî.

Yûnus Ibn 'Abdi-l-A'lâ rapporte : Notre compagnon (faisant référence à Al-Layth Ibn Sa'd) a dit : « Si je voyais un auteur d'innovation marcher sur l'eau, je ne l'admettrais pas ! » Ach-Châfi'î a commenté : « Il n'a vraiment pas exagéré, car si je le voyais marcher dans les airs, je ne l'admettrais pas ! »
[Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (9/116) et Al-Lâlkâ'î dans « As-Sunna » (297)]

Al-Hasan Ibn 'Amrû rapporte avoir entendu Bichr Ibn Al-Hârith dire : « La nouvelle de la mort de celui qui s'appelait Al-Marîsî[10] s'était répandue alors que je me trouvais au marché, et si ce n'était pas un endroit inapproprié pour la prosternation, je me serais prosterné en guise de remerciement. Louange à Allah qui l'a fait mourir, dites ainsi ! »

Muhammad Ibn Sahl Al-Bukhârî a dit : Nous étions chez Al-Qirbânî lorsqu'il se mit à évoquer les innovateurs. Un homme lui dit alors : « Si tu nous rapportais plutôt du hadith, ce serait mieux pour nous ! » Il se mit alors en colère et dit : « Parler à propos des innovateurs (pour mettre en garde contre eux) est meilleur pour moi que l'adoration de soixante années ! »

S'attacher au chemin des adeptes de la Sunna

Si quelqu'un dit : Tu as approuvé la Sunna et blâmé l'innovation, qu'est-ce qu'alors la Sunna et qu'est-ce que l'innovation ? En effet, nous constatons que tout innovateur prétend être adepte de la Sunna !

La réponse : La Sunna signifie littéralement « le chemin » et il n'y a aucun doute que les transmetteurs des récits prophétiques et les traditionnalistes qui suivent la trace du Messager d'Allah ﷺ ainsi que celle de ses compagnons soient les adeptes de la Sunna, car ils étaient sur ce chemin qui n'a vu naître aucune innovation. En effet, les nouveautés et les innovations ne sont apparues qu'après le trépas du Messager d'Allah ﷺ et de ses compagnons.

Quant à l'innovation, il s'agit d'une action qui n'existait pas avant d'être inventée. Les innovations, pour la plupart, sont contradictoires avec la Législation islamique, impliquant des ajouts ou des retranchements qui la transgressent. Même si une chose inventée ne contredit pas la Législation islamique et n'implique pas sa violation, la majorité des prédécesseurs (les premières générations des musulmans) la désapprouvaient ; ils s'écartaient en effet de tout innovateur même si son innovation était permise, afin de préserver le principe de base qui est le suivisme (des traditions prophétiques).

---

[10] Il s'agit de Bichr Ibn Ghayâth Al-Marîsî, le chef de la secte Al-Marîsiyya. Il fut l'auteur de plusieurs déclarations innovatrices et soutenait l'idée de la création du Coran, c'est-à-dire que ce n'est pas une Parole divine mais plutôt celle des humains.

Zayd Ibn Thâbit avait dit à Abû Bakr et 'Umar ﷺ lorsqu'ils lui demandèrent de compiler le Coran : « Comment osez-vous faire une chose que le Messager d'Allah ﷺ n'avait pas faite ? » [Rapporté par Al-Bukhârî (4986) et At-Tirmidhî (3103)]

'Abdu-l-Lâh Ibn Abî Salama rapporte que Sa'd Ibn Mâlik avait entendu un homme dire (durant le pèlerinage) : « A Toi j'accours, ô Dhû Al-Ma'ârij[11] ! » Il lui dit alors : « Nous n'avions pas coutume de dire cela à l'époque du Messager d'Allah ﷺ ! » [Rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (1/171) et Al-Bazâr dans son « Musnad » (1244)]

Abû Al-Bukhturî rapporte : Un homme informa 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd que des gens s'asseyaient dans la mosquée après la prière du Coucher du soleil et l'un d'eux disait : « Proclamez la Grandeur d'Allah tant et tant de fois, louangez Allah tant et tant de fois et glorifiez Allah tant et tant de fois ! » 'Abdu-l-Lâh dit alors : « Lorsque tu les vois agir ainsi, viens m'informer de leur assemblée ! » Il se rendit alors auprès d'eux et il s'y assit. Lorsqu'il entendit ce qu'ils disaient, il se leva, lui qui était un homme sévère, et dit : « Je suis 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd. Par Celui en dehors de qui il n'y a point d'autre divinité digne d'adoration, vous avez apporté une innovation à tort et vous prétendez ainsi surpasser les compagnons de Muhammad ﷺ en matière de connaissance ! » 'Amrû Ibn 'Utba dit alors : « Qu'Allah me pardonne ! » [Ibn Mas'ûd] continua : « Suivez le chemin et accrochez-vous-y ! Mais si jamais vous prenez à droite ou à gauche, vous vous égarerez bien loin ! » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (4/381)]

Ibn 'Awf rapporte : Nous étions chez Ibrâhîm An-Nakha'î lorsqu'un homme arriva et dit : « Ô Abû 'Imrân ! Invoque Allah pour qu'Il me guérisse ! » Je remarquai alors que cela lui avait déplu énormément de telle façon que l'on pouvait le lire sur son visage. Ibrâhîm évoqua ensuite la Sunna et nous exhorta à la suivre, puis mentionna ce qu'avaient inventé les gens et désapprouva cela. [Rapporté par Ibn Sa'd dans « At-Tabaqât » (6/276)]

Muhammad Ibn Rayân rapporte : J'ai entendu Dhû-n-Nûn dire, après avoir été visité par les traditionnistes qui l'ont interrogé à propos des hantises et des obsessions : « Moi, je n'aborde pas ce genre de sujets, car cela relève de l'innovation. Interrogez-moi plutôt à propos de la prière ou du hadith ! » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Hilyat Al-Awliyâ' » (9/363)]

[Le rapporteur a ajouté] : Dhû-n-Nûn m'avait vu un jour porter des souliers rouges et me dit : « Ôte cela, ô fiston, car c'est une vogue (qui attire l'attention), le Messager d'Allah ﷺ n'a jamais porté ceci, il mettait plutôt des souliers tout noirs et modestes ! » [Rapporté par At-Tirmidhî (2820), Abû Dâwud (155) et Ibn Mâjah (549) ; authentifié par Al-Albânî dans « Mukhtasar Ach-Chamâ'il » (58)]

---

[11] Seigneur des chemins ascendants.

Les adeptes de la Sunna ne cesseront de triompher jusqu'au Jour de la Résurrection

Le cheikh Abû Al-Faraj (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Nous avons indiqué que les gens (les prédécesseurs vertueux) se méfiaient de toute innovation même si elle ne comportait aucun mal, et ce afin de ne pas inventer ce qui n'existe pas dans [la religion]. Cela dit, des nouveautés ont bien circulé, des nouveautés qui n'allaient pas à l'encontre de la Législation islamique et qui ne la violaient pas, on ne voyait alors aucun mal à leur mise en pratique, à l'instar de ce qui a été rapporté en ces termes : Des gens avaient coutume de prier individuellement durant le mois de Ramadân (Tarâwîh), et il arrivait à d'autres de prier ensemble sous la direction d'une personne, 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ les avait alors tous rassemblés derrière Ubayy Ibn Ka'b ﷺ. Lorsqu'il sortit et les vit ainsi, il dit : « Quelle excellente innovation ! » Ceci, parce que la prière en commun est légale.

Al-Hasan a dit à propos de l'expression « quelle excellente innovation ! » : Combien de frères en ont tiré profit et combien d'invocations ont été exaucées ! Ceci, parce que l'exhortation est légale, et tant que l'innovateur se base sur un principe légal, il ne sera pas blâmé. Mais si l'innovation semble être complémentaire, c'est qu'il (l'innovateur) pense que la Législation est incomplète, et si elle est contradictoire, elle est encore plus grave.

Il est donc clair, selon ce que nous avons mentionné, que les adeptes de la Sunna sont ceux qui suivent la tradition prophétique et les auteurs de l'innovation sont ceux qui donnent naissance à une chose qui n'existait pas avant, sans aucun fondement. C'est pourquoi ils se dissimulaient derrière leurs innovations, contrairement aux adeptes de la Sunna qui ne cachaient pas leur dogme ; leur parole est bien claire, leur dogme est reconnu et l'heureuse fin leur appartient.

D'après Al-Mughîra Ibn Chu'ba ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Des gens parmi ma communauté ne cesseront de triompher jusqu'à ce que leur vienne l'Ordre d'Allah (le Jugement Dernier) alors qu'ils demeureront toujours victorieux ! » [Rapporté dans les deux « Sahîh » par Al-Bukhârî (3640) et Muslim (1921)]

D'après Thawbân, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Une faction de ma communauté ne cessera de triompher suivant la vérité sans qu'elle ne soit affectée par ceux qui la délaisseront, et ce jusqu'à ce que lui vienne le Commandement d'Allah alors qu'elle sera toujours ainsi ! » [Rapporté par Muslim (1920) et At-Tirmidhî (2229)]

Ce même sens a été rapporté avec différents propos du Prophète ﷺ par Mu'âwiya, Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh et Qurrâ.

D'après Muhammad Ibn Ismâ'îl, 'Alî Ibn Al-Madînî a dit : « Il s'agit des gens du hadith (cette faction). »

Exposé sur la division des innovateurs

D'après Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Les juifs se sont divisés en soixante-et-onze groupes ou bien soixante-douze groupes, et il en est de même pour les chrétiens. Ma communauté, quant à elle, se divisera en soixante-treize groupes ! » [Rapporté par Ibn Mâjah (3991) et At-Tirmidhî (2640) ; authentifié par Al-Albânî dans « Zhilâl Al-Janna » (66)]

L'auteur a dit : Nous avons déjà cité ce hadith dans le chapitre précédent dans lequel on a ajouté : « Toutes iront en Enfer, sauf une seule. » On lui demanda : « Laquelle, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « [Celle qui aura suivi] ce sur quoi je suis ainsi que mes compagnons ! » [Rapporté par At-Tirmidhî (2641) ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5343)]

D'après Anas Ibn Mâlik ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Les Enfants d'Israël se sont divisés en soixante-et-onze factions, soixante-dix d'entre elles sont vouées à leur perte et une seule est sauvée. Quant à ma communauté, elle se divisera en soixante-douze factions, soixante-et-onze d'entre elles seront vouées à leur perte et une seule sera sauvée ! » On lui dit : « Ô Messager d'Allah ! Quelle est cette faction ? » Il répondit : « La Jamâ'a ! » [Rapporté par Ahmad avec ces propos dans son « Musnad » (3/145) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (2042)]

Le cheikh Abû Al-Faraj (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Si l'on demande : Est-ce que ces factions sont connues ? La réponse : Nous connaissons la division et les origines de ces groupes dont chacun s'est subdivisé en factions. Bien que nos connaissances n'embrassent pas l'ensemble des noms de ces factions et leurs courants religieux, les principaux groupes qui sont parvenus à notre connaissance sont : les Harûriyya, les Qadariyya, les Jahmiyya, les Murji'a, les Râfida et les Jabariyya.

Selon certains savants, ces six groupes sont à l'origine de toutes les autres factions égarées. Chacune de ces factions s'est subdivisée, à son tour, en douze scissions, donnant ainsi un total de soixante-douze scissions.

Les Harûriyya se sont subdivisés en douze scissions :

La première scission est Al-Arzaqiyya : les adeptes de cette secte prétendent que personne n'est croyant et que tous les croyants sont des mécréants, à l'exception de ceux qui embrassent leur pensée.

Al-Ibâdiyya : les adeptes de cette secte prétendent que seuls ceux qui adoptent leur opinion sont croyants et ceux qui s'en détournent sont des hypocrites.

Ath-Tha'labiyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'Allah n'a décidé aucun décret ni prédestinée.

Al-Hâzimiyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'ils ne savent pas en quoi consiste la foi et que toutes les créatures sont excusées.

Al-Khalafiyya : les adeptes de cette secte prétendent que celui qui délaisse le combat (pour la Cause d'Allah), qu'il soit homme ou femme, a mécru.

Al-Mukarramiyya : les adeptes de cette secte prétendent que personne ne doit toucher l'autre, car on ne peut savoir ce qui est pur et ce qui est impur, comme on ne peut manger avec l'autre tant qu'il ne se repent pas et ne fait pas d'ablution majeure.

Al-Kanziyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'il ne convient pas de donner ses biens à l'autre, car il se peut qu'il en soit indigne, on doit plutôt les enfouir dans le sol jusqu'à ce qu'apparaissent ceux qui les méritent à bon droit.

Ach-Chamrâkhiyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'il n'y aucun mal à toucher les femmes étrangères, car elles sont une détente.

Al-Akhnasiyya : les adeptes de cette secte prétendent que le défunt, après sa mort, ne sera atteint ni par le bien ni par le mal (ni récompense ni châtiment).

Al-Muhakkimiyya : les adeptes de cette secte prétendent que celui qui défère au jugement d'un humain est un mécréant.

Al-Mu'tazila faisant partie des Harûriyya prétendent que l'affaire ayant opposé 'Alî et Mu'âwiya est confuse pour eux, donc ils se désolidarisent des deux camps.

Al-Maymûniyya : les adeptes de cette secte déclarent qu'il ne peut y avoir d'imam[12] sans l'approbation de ceux qu'ils aiment.

Les Qadariyya se sont subdivisés en douze scissions :

Al-Ahmariyya : les adeptes de cette secte prétendent que la condition de la Justice d'Allah est de rendre les serviteurs maîtres de leurs affaires et qu'Il les empêche de commettre leurs péchés.

Ath-Thanawiyya : les adeptes de cette secte prétendent que le bien provient d'Allah alors que le mal provient de Satan.

Al-Mu'tazila : les adeptes de cette secte prétendent que le Coran est une création (humaine) et nient la vision (c.-à-d. le fait que les croyants sauvés puissent voir Allah le Jour du Jugement).

Al-Kaysâniyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'ils ne savent pas si les actions proviennent d'Allah ou des serviteurs et qu'ils ne savent pas si les gens seront récompensés ou châtiés après la mort.

Ach-Chaytâniyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'Allah n'a pas créé de diable.

---

[12] Imam signifie un chef religieux musulman, un leader spirituel.

Ach-Charîkiyya : les adeptes de cette secte prétendent que tous les péchés sont prédestinés à l'exception de la mécréance.

Al-Wahmiyya : les adeptes de cette secte prétendent que les actes et les paroles des gens n'ont pas d'essence et il en est de même pour les œuvres pieuses et les péchés.

Ar-Râwandiyya : les adeptes de cette secte prétendent que tout Livre révélé par Allah doit être mis en pratique, qu'il soit abrogé ou abrogeant.

Al-Batriyya : les adeptes de cette secte prétendent que celui qui commet des péchés puis se repent, son repentir ne sera point accepté.

An-Nâkithiyya : les adeptes de cette secte prétendent que celui qui viole le serment d'allégeance qu'il avait fait au Messager d'Allah ﷺ n'a point péché.

Al-Qâsitiyya : les adeptes de cette secte ont donné la priorité à la vie matérielle plutôt que d'y renoncer.

An-Nazhzhâmiyya : ils ont adopté la pensée d'Ibrâhîm An-Nazhzhâm disant : « Celui qui prétend qu'Allah est une chose est un mécréant. »

Les Jahmiyya se sont subdivisés en douze scissions :

Al-Mu'attila : les adeptes de cette secte prétendent que tout ce qui peut être imaginé par l'homme est une créature et que celui qui prétend qu'Allah sera vu est un mécréant.

Al-Marîsiyya : les adeptes de cette secte prétendent que la majorité des Attributs d'Allah sont créés.

Al-Multazima : les adeptes de cette secte prétendent que le Créateur, Exalté soit-Il et Glorifié, Se trouve partout.

Al-Wâridiyya : les adeptes de cette secte prétendent que celui qui connaît son Seigneur n'entrera point en Enfer et que celui qui y entre n'en sortira jamais.

Az-Zanâdiqa : les adeptes de cette secte prétendent que personne ne doit se convaincre de l'existence d'un Dieu, car la certitude ne peut être vérifiée que par les sens. Or ce qui peut être vérifié ne peut être un dieu et ce qui ne peut être vérifié ne peut pas être une certitude.

Al-Harqiyya : les adeptes de cette secte prétendent que le mécréant sera brûlé une seule fois par le Feu, puis il restera ainsi à jamais sans ressentir la chaleur du Feu.

Al-Makhlûqiyya : les adeptes de cette secte prétendent que le Coran est une création (humaine).

Al-Fâniya : les adeptes de cette secte prétendent que le Paradis et l'Enfer sont périssables et certains parmi eux affirment qu'ils n'ont jamais été créés.

Al-Mughîriyya : les adeptes de cette secte ont renié les Messagers et disent que ce ne sont que des personnes sages.

Al-Wâqifiyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'ils ne peuvent affirmer si le Coran a été créé ou pas.

Al-Qabriyya : les adeptes de cette secte nient le châtiment de la tombe et l'intercession.

Al-Lafzhiyya : les adeptes de cette secte prétendent que la façon dont ils prononcent le Coran a été créée (c.-à-d. qu'elle est propre aux humains et ne peut être Celle du Créateur).

Les Murji'a se sont subdivisés en douze scissions :

At-Târikiyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'Allah ﷻ n'a aucun droit sur les créatures si ce n'est de croire en Lui, et une fois qu'on a cru en Lui et qu'on L'a connu, on peut faire ensuite ce qu'on veut.

As-Sâ'ibiyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'Allah le Très-Haut a laissé Ses créatures libres pour faire ce qu'elles veulent.

Ar-Râjiya : les adeptes de cette secte disent qu'ils ne qualifient pas celui qui obéit d'obéissant ni celui qui désobéit de désobéissant, car ils ne savent pas ce qu'il pourrait avoir auprès d'Allah (comme œuvres pies ou péchés).

Ach-Châkiya : les adeptes de cette secte prétendent que les actes d'adoration ne relèvent pas de la foi.

Al-Bayhasiyya : les adeptes de cette secte prétendent que la foi est un savoir et que celui qui ne sait distinguer la vérité du faux et le licite de l'illicite est un mécréant.

Al-'Amaliyya : les adeptes de cette secte prétendent que la foi est synonyme d'œuvre.

Al-Manqûsiyya : les adeptes de cette secte prétendent que la foi ne peut augmenter ni diminuer.

Al-Mustathniya : les adeptes de cette secte nient l'exception concernant la foi.

Al-Muchabbiha : les adeptes de cette secte prétendent qu'Allah a des Attributs similaires à ceux des humains comme la vision, les mains, etc.

Al-Hachawiyya : les adeptes de cette secte portent le même jugement sur tous les hadiths. Pour eux, celui qui délaisse un acte surérogatoire est comme celui qui délaisse un acte obligatoire.

Azh-Zhâhiriyya : les adeptes de cette secte rejettent le jugement par analogie.

Al-Bid'iyya : les adeptes de cette secte sont les premiers à avoir introduit des innovations dans cette communauté (musulmane).

Les Râfida se sont subdivisés en douze scissions :

Al-'Alawiyya : les adeptes de cette secte prétendent que le Message divin a été destiné à 'Alî, mais que Jibrîl s'est trompé (de destinataire).

Al-Amriyya : les adeptes de cette secte prétendent que 'Alî ﷺ est l'associé de Muhammad ﷺ dans sa mission.

Ach-Chî'a : les adeptes de cette secte prétendent que 'Alî ﷺ est l'héritier présomptif du Messager d'Allah ﷺ et son successeur après lui, et que la communauté a mécru en jurant allégeance à un autre que lui.

Al-Ishâqiyya : les adeptes de cette secte prétendent que la prophétie est continuelle jusqu'au Jour de la Résurrection et que tous ceux qui acquièrent le savoir de la maison prophétique sont prophètes.

An-Nâwûsiyya : les adeptes de cette secte prétendent que 'Alî ﷺ est le meilleur de la communauté et que celui qui lui préfère quelqu'un d'autre a mécru.

Al-Imâmiyya : les adeptes de cette secte prétendent que ce bas monde ne peut exister sans un imam faisant partie de la progéniture d'Al-Husayn, et que l'imam est instruit par Jibrîl et lorsqu'il meurt, il le remplace par quelqu'un comme lui.

Al-Yazîdiyya : les adeptes de cette secte prétendent que les descendants d'Al-Husayn sont tous des imams qui président les prières et qu'en présence de l'un d'eux, la prière ne peut être valable s'il se trouve derrière un autre, qu'il soit pieux ou débauché.

Al-'Abbâsiyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'Al-'Abbâs était le plus digne que tous les autres d'être le successeur (calife).

Al-Mutanâsikha : les adeptes de cette secte prétendent que les âmes se transmigrent. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'une bonne personne, son âme sort (lorsqu'elle meurt) et entre dans une autre personne pour y vivre heureuse, mais lorsqu'il s'agit d'une mauvaise personne, son âme entre dans une personne pour y vivre malheureuse.

Ar-Raj'iyya : les adeptes de cette secte prétendent que 'Alî ﷺ et ses compagnons ressusciteront dans ce bas monde et se vengeront de leurs ennemis.

Al-Lâ'iniyya : les adeptes de cette secte maudissent 'Uthmân, Talha, Az-Zubayr, Mu'âwiya, Abû Mûsâ, 'Â'icha et d'autres ﷺ.

Al-Mutarabbisa : les adeptes de cette secte se font passer pour des ermites. Ils désignent, à chaque époque, un homme à qui ils confient le commandement et prétendent que c'est le prédicateur de cette communauté et quand il meurt, ils désignent quelqu'un d'autre à sa place.

Les Jabariyya se sont subdivisés en douze scissions :

Al-Mudtariba : les adeptes de cette secte prétendent que l'humain n'a pas d'acte, c'est plutôt Allah ﷻ qui fait tout.

Al-Af'âliyya : les adeptes de cette secte prétendent que les humains ont des actes, mais n'ont pas de pouvoir sur eux et qu'ils sont comme les bêtes que l'on conduit avec des cordes.

Al-Mafrûghiyya : les adeptes de cette secte prétendent que toutes les choses sont déjà créées et que maintenant, on ne crée plus.

An-Najjâriyya : les adeptes de cette secte prétendent qu'Allah châtie les gens pour Son Acte et non pour leurs propres actes.

Al-Matâniyya : les adeptes de cette secte recommandent aux gens de se fier à ce qui leur vient à l'esprit et faire ce qui leur semble bien.

Al-Kasbiyya : les adeptes de cette secte prétendent que le serviteur n'aura ni Récompense ni Châtiment.

As-Sâbiqiyya : les adeptes de cette secte affirment que celui qui veut œuvrer, qu'il le fasse et celui qu'il ne le veut pas, qu'il n'œuvre pas, étant donné que l'heureux n'encourt aucun châtiment pour ses péchés et le malheureux ne tirera aucun profit de sa piété.

Al-Hubiyya : les adeptes de cette secte prétendent que celui qui boit le verre d'amour d'Allah ﷻ s'affranchit des prescriptions principales de la religion et de leur mise en pratique.

Al-Khawfiyya : les adeptes de cette secte prétendent que celui qui aime Allah, Exalté soit-Il et Glorifié, ne peut Le craindre, car celui qui aime ne craint pas son bien-aimé.

Al-Fikriyya : les adeptes de cette secte prétendent que plus on a de savoir, moins on a d'actes d'adoration à accomplir.

Al-Khassiyya : les adeptes de cette secte prétendent que le bas monde est partagé avec égalité entre les serviteurs et qu'il n'y a point de supériorité entre eux concernant ce qui leur a été légué par leur père Âdam.

Al-Ma'iyya : les adeptes de cette secte déclarent que les actes sont propres à eux (les humains) et qu'ils ont le pouvoir (d'agir).

Chapitre 3
Mise en garde contre les tentations de Satan et ses embûches

Le cheikh Abû Al-Faraj (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Sache que lorsque l'humain a été créé, on a mis en lui la passion et le désir pour qu'il puisse se procurer ce qui lui est profitable, on a mis en lui la colère pour qu'il repousse ce qui peut lui nuire et on l'a doté de la raison ayant le rôle d'un instructeur qui lui enjoint la modération entre ses obtentions et ses abstentions. On a créé ensuite le Diable pour qu'il l'incite à abuser de ses obtentions et de ses abstentions. Il est donc un devoir pour la personne sensée de prendre garde à cet ennemi qui a montré son inimitié depuis l'époque d'Âdam عليه السلام et qui a consacré sa vie et sa personne pour corrompre les affaires des Enfants d'Âdam.

Allah l'Exalté a en effet ordonné de prendre garde à lui et Il a dit ﷻ : ﴿ Ne suivez point les pas du Diable, car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré. Il ne vous commande que le mal et la turpitude et de dire contre Allah ce que vous ne savez pas. ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.168-169) Et Il a dit ﷻ : ﴿ Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses. ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.268) Et Il a dit ﷻ : ﴿ Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. ﴾ (S04, An-Nisâ', V60) Et Il a dit ﷻ : ﴿ Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la prière. Allez-vous donc y mettre fin ? ﴾ (S.05, Al-Mâ'ida, V.91) Et Il a dit ﷻ : ﴿ C'est vraiment un ennemi, égarant et évident. ﴾ (S.28, Al-Qasas, V.15) Et Il a dit ﷻ : ﴿ Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise. ﴾ (S.35, Fâtir, V.06) Et Il a dit ﷻ : ﴿ Et que le Trompeur (Satan) ne vous induise pas en erreur sur Allah ! ﴾ (S.31, Luqmân, V.33) Et Il a dit ﷻ : ﴿ Ne vous ai-Je pas engagés, Enfants d'Âdam, à ne pas adorer le Diable ? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré. ﴾ (S.36, Ya-Sîn, V.60) Il y a beaucoup de versets similaires dans le Coran.

Le cheikh Abû Al-Faraj (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Sache que Satan s'est intéressé à la ruse dès la première fois qu'il en fut sujet. Il s'est alors détourné d'un ordre formel concernant la prosternation et s'est mis à comparer les origines en disant : ﴿ Tu m'as créé de feu et Tu l'as créé d'argile. ﴾ (S.38, Sâd, V.76) Puis il a contesté le Sage Roi en disant : ﴿ Vois-Tu ? Celui que Tu as honoré au-dessus de moi. ﴾ (S.17, Al-Isrâ', V.62) C'est-à-dire : «Dis-moi pourquoi l'as-Tu honoré plus que moi ?» Il Lui signifiait par cette contestation que ce qu'Il avait fait n'était pas sage. Puis il a ajouté à cela de l'orgueil en disant : ﴿ Je suis meilleur que lui. ﴾ (S.38, Sâd, V.76) Et enfin, il a refusé de se prosterner, humiliant ainsi sa personne qu'il voulait glorifier, en s'attirant la Malédiction et le Châtiment.

Ainsi, à chaque fois qu'il suggère quelque chose à quelqu'un, ce dernier doit faire très attention à lui et qu'il lui dise, lorsqu'il lui commande de faire le mal : « Tu veux, par ton ordre, me conseiller afin de parvenir à assouvir mon désir. Mais comment peut-il y avoir du bon sens dans le conseil de celui qui ne peut se conseiller lui-même ? De plus, comment pourrais-je faire confiance au conseil d'un ennemi ? Va-t'en ! Tes paroles n'auront aucun effet sur moi ! » Il n'aura ainsi d'autre choix que de se tourner vers le soi, car il l'incite à suivre ses passions. La personne doit alors faire appel à la raison pour méditer sur les conséquences du péché, elle aura peut-être la chance d'éveiller sa volonté pour prendre le dessus sur la passion et le soi.

D'après 'Iyâd Ibn Himâr, le Messager d'Allah ﷺ a dit (lors d'un prêche) : « Ô gens ! Allah m'a ordonné de vous enseigner ce que vous ignorez de ce qu'Il m'a appris ce jour-ci : "Tout bien que J'ai accordé à Mon serviteur lui est licite. J'ai créé tous Mes serviteurs ayant l'inclinaison naturelle à l'islam, mais les diables se sont rendus auprès d'eux, les ont détournés de leur religion et leur ont ordonné de M'attribuer des associés auxquels je n'ai point conféré d'autorité. Allah a en effet regardé les gens de la Terre et les a abhorrés, Arabes et non Arabes, à l'exception de minorités parmi les gens du Livre." » [Rapporté par Muslim (2865), An-Nasâ'î dans « Al-Kubrâ » (8070) et Ahmad dans «Al-Musnad » (4/162)]

D'après Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lah ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Satan installe son trône sur l'eau, puis envoie ses suppôts (afin de semer la discorde). Le plus proche de lui est celui qui accomplit la plus grave tentation. L'un d'entre eux vient et lui dit : "J'ai fait ceci et cela." Il lui répond : "Tu n'as rien fait !" Un autre arrive et dit : "Je n'ai laissé untel qu'après l'avoir séparé de sa femme." Il s'approche de lui (ou a-t-il dit : il l'embrasse) et lui dit : "Toi, tu as bien fait !" » [Rapporté par Muslim (2813) et Ahmad dans «Al-Musnad » (3/314)]

D'après Abû Az-Zubayr, Jâbir ﷺ rapporte ce hadith qu'il attribue au Prophète ﷺ : « Satan a perdu l'espoir d'être adoré par ceux qui prient [dans la péninsule Arabique], mais il espère toujours semer la discorde entre eux. » [Rapporté par Muslim (1812), At-Tirmidhî (1937) et Ahmad dans «Al-Musnad » (3/366)]

Anas Ibn Mâlik ﷺ rapporte ce hadith qu'il attribue au Prophète ﷺ : « Le Diable pose son museau sur le cœur de l'Enfant d'Âdam. Lorsque celui-ci évoque Allah, le Diable s'en va et lorsqu'il oublie Allah, il engloutit son cœur. » [Rapporté par Abû Ya'lâ dans son « Musnad » (4301) et Ibn 'Adiyy dans «Al-Kâmil » (3/186) ; jugé faible par Al-Albâni dans « Ad-Da'îfa » (1367)]

Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte : « Le Diable a rôdé autour de gens rassemblés pour faire le rappel d'Allah afin de les tenter, mais il n'a pas pu les séparer. Il s'est alors rendu auprès d'un groupe qui discutait du monde matériel et il a pu semer la discorde entre eux de telle sorte qu'ils se sont battus entre eux. Ceux qui faisaient le rappel se sont alors levés et se sont interposés entre eux, et ils ont ainsi fini par se séparer. » [Rapporté par Ibn Abî 'Âsim dans « Az-Zuhd » (157)]

Qatâda rapporte : Satan a un diable nommé Qubqub qu'il laisse au repos pour se fortifier durant quarante années. Lorsqu'un garçon entre dans ce chemin, il lui dit : « Vas-y ! Je t'ai laissé te fortifier pour cette raison, fonce alors sur lui et tente-le ! »

Thâbit Al-Bunânî ﷺ rapporte : Nous fûmes informés que Satan était apparu à Yahyâ Ibn Zakariyyâ عليه السلام et ce dernier avait vu toutes sortes de choses accrochées sur lui. Yahyâ عليه السلام lui dit alors : « Ô Satan, que sont ces choses que je vois accrochées sur toi ? » Il répondit : « Ce sont les désirs qui me permettent de piéger les Enfants d'Âdam. » Il lui demanda : « Y en a-t-il parmi elles ce qui m'est destiné ? » Il répondit : « Il se peut que tu te rassasies et que nous te rendions plus lourd afin de ne pas prier ni faire le rappel. » Il dit : « Y a-t-il autre chose ? » Il répondit : « Non, par Allah ! » Il dit : « Je jure par Allah de ne plus jamais remplir mon ventre de nourriture ! » Satan dit alors : « Je jure par Allah de ne plus jamais conseiller un musulman ! » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (2/328) et Ibn Al-Ju'd dans son « Musnad » (2/210)]

Al-Hârith Ibn Qays ﷺ a dit : « Lorsque le diable vient à toi durant la prière et te dit : "Tu es en train de prier avec ostentation", prolonge-la encore plus ! » [Rapporté par Ibn Chayba dans « Al-Musannaf » (8357)]

'Ubayd Ibn Rifâ'a rapporte ce hadith en l'attribuant au Prophète ﷺ : Autrefois, il y avait un anachorète parmi les Enfants d'Israël. Le Diable s'empara alors d'une jeune fille et l'étrangla, puis il souffla à sa famille que son remède se trouve chez l'anachorète. On l'amena alors chez le moine et celui-ci refusa de la recevoir, mais à force d'insister auprès de lui, il finit par l'accepter. Pendant qu'elle se trouvait chez lui, le Diable se rendit auprès de lui et lui suggéra d'abuser d'elle, ce qu'il fit, la mettant ainsi enceinte. Le Diable vint à lui encore une fois et lui dit : « Maintenant tu vas être déshonoré, car sa famille va venir te voir. Tue-la et lorsqu'ils arriveront dis-leur qu'elle est morte ! » Ainsi, il la tua et l'enterra. Le Diable se rendit ensuite auprès des proches de la fille et leur souffla que l'anachorète l'avait rendue enceinte avant de la tuer et de l'enterrer. Ses proches vinrent alors s'enquérir d'elle et il leur dit qu'elle était morte. Lorsqu'ils se saisirent de lui, le Diable vint à lui et lui dit : « C'est moi qui l'ai frappée et étranglée, c'est moi qui ai soufflé dans les cœurs de ses proches et c'est moi qui t'ai piégé, alors obéis-moi et tu seras sauvé : prosterne-toi deux fois pour moi ! » Il se prosterna alors deux fois pour lui. Allah ﷻ a en effet dit : ﴿ Ils sont semblables au Diable quand il dit à l'homme : « Sois incrédule. » Puis quand il a mécru, il dit : « Je te désavoue, car je redoute Allah, le Seigneur de l'Univers. » ﴾ (S.59, Al-Hachr, V.16) » [Hadith jugé faible rapporté par Ibn Abî Ad-Dunyâ dans « Makâ'id Ach-Chaytân »]

Ce hadith a été rapporté sous une autre version de Wahb Ibn Munabbih ﷺ en ces termes : Il y avait autrefois un religieux parmi les Enfants d'Israël et il était l'un des plus dévots de son époque. Il y avait alors trois frères ayant une seule sœur qui était vierge. Devant l'obligation de sortir en expédition militaire, les trois frères ne savaient pas chez qui laisser leur sœur ni à qui la confier. Ils se mirent alors d'accord pour la laisser chez le moine des Enfants d'Israël, car il leur inspirait confiance.

Ils allèrent alors le voir et lui demandèrent de la garder auprès de lui sous sa protection jusqu'à ce qu'ils reviennent de leur expédition. Mais le religieux refusa et chercha la Protection d'Allah contre eux et contre leur sœur. Ils continuèrent alors d'insister auprès de lui jusqu'à ce qu'il finît par accepter. Il leur dit ensuite : « Logez-la donc dans une maison à côté de mon ermitage ! » Ils l'installèrent alors dans cette maison et prirent la route en la laissant derrière eux.

Elle resta ainsi à côté de ce moine pour un certain temps durant lequel ce dernier descendait de son ermitage pour lui apporter de la nourriture, il la posait alors devant la porte de l'ermitage, fermait la porte, remontait dans son ermitage et lui ordonnait de sortir de sa maison pour récupérer ce qu'il lui avait posé comme nourriture.

Le Diable était alors subtil avec lui en ne cessant de l'exhorter à faire le bien et à lui montrer la gravité de voir la jeune fille sortir de sa maison en plein jour et en lui faisant craindre le fait d'être vue par quelqu'un qui pourrait s'y attacher. [Il lui suggéra alors] : « Si tu avances avec la nourriture jusqu'à la poser devant la porte de sa maison, tu en seras mieux rétribué. » Il insista auprès de lui jusqu'à ce qu'il finît par avancer avec la nourriture et la poser devant sa porte, mais sans lui parler.

Il resta alors dans cette situation durant un certain temps avant que Satan ne vienne à lui encore une fois pour l'exhorter à faire le bien et en avoir la récompense avec beaucoup d'insistance. Il lui dit : « Si tu avances avec la nourriture jusqu'à la poser chez elle, tu en seras mieux récompensé. » Il insista auprès de lui jusqu'à le pousser à avancer avec la nourriture et la poser dans sa maison.

Cette situation demeura ainsi un bon moment avant que Satan ne revienne une nouvelle fois pour l'exhorter à faire le bien avec insistance en lui disant : « Si tu discutes avec elle, elle trouvera du réconfort dans tes paroles, car elle éprouve une profonde solitude. » Il continua d'insister auprès de lui au point de l'inciter à lui parler du haut de son ermitage. Ceci dura un certain moment avant que Satan ne revienne pour lui dire : « Si tu descends auprès d'elle et tu t'assois devant la porte de ton ermitage pour lui parler et qu'elle s'assoit devant la porte de sa maison pour te parler, cela lui sera plus réconfortant. » Il ne cessa d'insister auprès de lui jusqu'à ce qu'il le fît descendre et asseoir

devant la porte de son ermitage. La jeune fille sortait aussi de chez elle pour s'asseoir devant la porte de sa maison et ils discutaient.

Ils demeurèrent alors sur cette situation pour un certain moment avant que Satan ne se rendît auprès de lui pour l'exhorter à faire le bien et en avoir la récompense. Il dit : « Si tu te déplaces de la porte de ton ermitage pour t'asseoir tout près de la porte de sa maison et que tu lui parles, cela lui sera plus réconfortant. » Il continua d'insister auprès de lui jusqu'à ce qu'il fît cela.

Du temps s'écoula depuis avant que Satan ne revienne pour l'exhorter à faire le bien et le tenter par ce qu'il pourrait avoir comme récompense auprès d'Allah ﷻ en retour de ce qu'il allait faire pour elle en disant : « Et si tu t'approches d'elle et tu t'assois devant la porte de sa maison et que tu lui parles sans qu'elle ne sorte de chez elle ! » Ce qu'il fit. Il descendait alors de son ermitage et se tenait devant la porte de sa maison et lui parlait.

Ils continuèrent d'agir ainsi pour un certain temps avant que Satan ne revienne pour lui dire : « Si tu entres avec elle à la maison et tu lui parles sans la laisser exposer son visage à quelqu'un d'autre, cela sera meilleur pour toi. » Il ne cessa d'insister auprès de lui jusqu'à ce qu'il finît par entrer à la maison. Il s'engageait alors avec elle dans des discussions qui duraient toute la journée, et à la fin de la journée, il remontait à son ermitage.

Après cela, Satan se rendit auprès du moine et se mit à embellir la fille pour lui jusqu'à ce qu'il finît par mettre sa main sur sa cuisse et l'embrasser. Satan continua alors de la rendre belle à ses yeux et de le tenter jusqu'à le pousser à avoir un rapport charnel avec elle, la rendant ainsi enceinte, suite à quoi elle accoucha d'un enfant.

Satan revint par la suite et lui dit : « Que comptes-tu faire lorsque les frères de la fille reviendront et trouveront qu'elle a eu un enfant de toi ? Je crains pour toi le déshonneur ou d'être scandalisé par eux. Prends alors son fils, abats-le et enterre-le ! Elle ne révélera certainement pas cela de crainte de voir ses frères découvrir ce que tu lui avais fait. » Il fit alors ainsi et Satan de lui dire ensuite : « Penses-tu vraiment qu'elle va cacher à ses frères ce que tu leur as fait à elle et à son fils ? Prends-la alors, abats-la et enterre-la avec son fils ! » Il insista auprès de lui jusqu'à le pousser à la tuer et à la jeter dans le trou avec son fils, avant de les couvrir par une grande pierre et aplaner le sol au-dessus d'eux. Il remonta ensuite à son ermitage pour s'adonner à son culte.

Il continua de faire ainsi le temps qu'Allah avait voulu qu'il le fasse jusqu'au retour des frères (de l'expédition) qui se rendirent auprès de lui et s'enquirent d'elle. Il leur annonça alors sa mort, lui souhaita la Miséricorde, la pleura puis dit : « C'était l'une des meilleures femmes et voici sa tombe, regardez-la ! » Ses frères se rendirent alors à la tombe, pleurèrent leur sœur et lui

souhaitèrent la Miséricorde. Ils demeurèrent ainsi auprès de sa tombe des jours durant, puis ils allèrent retrouver leur famille.

A la tombée de la nuit, lorsqu'ils se mirent aux lits, le Diable se présenta à eux dans leur sommeil sous l'apparence d'un voyageur. Il commença tout d'abord par le plus âgé et l'interrogea à propos de sa sœur. Celui-ci lui raconta les propos du religieux concernant sa mort, le souhait de la Miséricorde et comment il leur avait montré l'endroit où se trouvait sa tombe. Le Diable le démentit et lui dit : « Il ne vous a pas dit la vérité au sujet de votre sœur. En réalité, il a rendu votre sœur enceinte et celle-ci a eu un enfant de lui, puis il a tué ce dernier avant de la tuer elle aussi, car il vous a craints. Il l'a ensuite jetée dans un trou qu'il avait creusé derrière la porte de la maison où elle se trouvait, à la droite de son entrée. Allez-y et entrez dans la maison où elle se trouvait, vous les retrouverez tous les deux à la droite de son entrée, là où je vous l'ai indiqué ! » Il se rendit ensuite auprès du deuxième de la fratrie durant son sommeil et lui raconta la même chose. Puis il se rendit auprès du plus jeune et lui raconta aussi la même chose.

Lorsqu'ils se réveillèrent au matin, chacun fut étonné de ce qu'il avait vu en rêve. Ils se mirent ensuite chacun face à l'autre et dirent : « J'ai vu durant la nuit quelque chose d'étonnant ! » Chacun raconta alors ce qu'il avait vu et l'aîné de dire : « Ce n'est rien qu'un rêve, allons-nous-en et n'en tenez pas compte ! » Mais le benjamin dit : « Par Allah, je n'irai nulle part tant que je n'aurai pas visité cet endroit et vu ce qu'il y a ! » Ils se mirent alors tous en route jusqu'à arriver à la maison où se trouvait leur sœur, ils ouvrirent la porte et cherchèrent la place qu'il leur fut décrite dans leur sommeil. Ils trouvèrent alors leur sœur et son fils abattus dans le trou tel qu'il leur fut raconté, ils interrogèrent le religieux à son sujet et il confirma les dires de Satan à propos de ce qu'il avait fait d'eux. Ils demandèrent alors le soutien de leur roi qui ordonna de le faire descendre de son ermitage et de le préparer pour la crucifixion. Lorsqu'il fut attaché à la poutre, le Diable vint et lui dit : « Tu sais bien que c'était moi ton compagnon qui t'a séduit par cette femme de telle sorte que tu l'as rendue enceinte, puis tu l'as abattue ainsi que son fils. Si tu m'obéis aujourd'hui et renies Allah qui t'a créé et t'a donné ta forme, je te délivrerai de cette situation. » Le religieux renia alors Allah et dès qu'il fit ainsi, le Diable s'en alla, le laissant ainsi seul avec ses compagnons qui le crucifièrent. C'est à son sujet que fut alors révélé ce verset : ﴿ Ils sont semblables au Diable quand il dit à l'homme : « Sois incrédule. » Puis quand il a mécru, il dit : « Je te désavoue, car je redoute Allah, le Seigneur de l'Univers. » Ils eurent pour destinée d'être tous deux dans le Feu pour y demeurer éternellement. Telle est la rétribution des injustes. ﴾ (S.59, Al-Hachr, V.16, 17) Ce verset fut déjà cité précédemment.

Wahb Ibn Munabbîh ﷺ rapporte : A l'époque de Jésus ﷺ, il y avait un anachorète qui vivait dans son ermitage. Satan voulait le mettre sous son emprise, mais il n'avait pas de pouvoir sur lui. Il avait fait venir à lui toutes sortes de charmantes filles (pour le séduire), mais sans succès. Il se rendit alors auprès de lui sous l'apparence de Jésus et l'appela en disant : « Ô ermite, montre-toi afin que je puisse te parler ! » Il lui répondit : « Va t'occuper de tes affaires ! Je ne vais pas corrompre tout ce qui est passé de ma vie ! » Il lui dit : « Montre-toi, je suis Jésus ! » Il répondit : « Si tu es vraiment Jésus, je n'ai alors point besoin de toi, ne nous as-tu pas ordonné d'adorer [Allah] et promis de nous rencontrer le Jour de la Résurrection ? Va t'occuper alors de tes affaires, car je n'ai pas besoin de toi ! » C'est ainsi que le maudit s'en alla et le laissa. [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Hilyat Al-Awliyâ' » (4/44)]

D'après Sâlim Ibn 'Abdi-l-Lâh ﷺ, son père rapporte : Lorsque Nûh ﷺ embarqua dans l'arche, il y vit un homme âgé qu'il n'avait pas reconnu et il lui dit : « Pourquoi es-tu entré ici ? » Il répondit : « Je suis entré afin de conquérir les cœurs de tes compagnons de sorte que leurs cœurs soient avec moi et leurs corps soient avec toi. » Nûh ﷺ lui dit alors : « Va-t'en, ô ennemi d'Allah ! » Satan répondit : « Il y a cinq choses grâce auxquelles je causerai la perte des mortels, je te parlerai de trois d'entre elles, mais je ne te dirai rien des deux autres ! » Allah ﷻ révéla alors à Nûh qu'il n'aura pas besoin des trois, mais qu'il lui demande de lui parler des deux autres. Ce qu'il fit et Satan de répondre : « Ce sont deux choses qui vont me permettre de détruire les gens et elles sont infaillibles : l'envie et la convoitise. En effet, c'est à cause de l'envie que je suis maudit et que je suis un diable lapidé. Et c'est grâce à la convoitise qu'Âdam fut expulsé du Paradis, atteignant ainsi mon objectif, alors que tout ce qu'il y avait au Paradis lui était licite [à part l'arbre] ! »

Il rapporte aussi que Satan avait rencontré Mûsâ ﷺ et lui dit : « Ô Mûsâ ! Toi tu es celui qu'Allah a élu pour Son Message et auquel Il S'est adressé de vive voix et moi je suis l'une des créatures d'Allah qui a péché et qui veut se repentir, intercède donc en ma faveur auprès de mon Seigneur ﷻ pour qu'Il me pardonne ! » Mûsâ ﷺ fit alors une invocation à son Seigneur et on lui répondit : « Ô Mûsâ ! Ton invocation a été exaucée. » Lorsque Mûsâ ﷺ rencontra Satan, il lui dit : « On t'a ordonné de te prosterner devant la tombe d'Âdam afin de te pardonner ! » Il s'enorgueillit alors, se mit en colère et dit : « Je ne me suis pas prosterné devant lui lorsqu'il était vivant, le ferais-je maintenant qu'il est mort ? » Et Satan de reprendre : « Ô Mûsâ ! Je te suis redevable pour le fait d'avoir intercédé en ma faveur auprès de ton Seigneur. Souviens-toi alors de moi dans ces trois occasions où je suis infaillible : souviens-toi de moi lorsque tu es en colère, car je suis une inspiration dans ton cœur, mon œil est dans le tien et je circule dans tes veines ; souviens-toi de

moi lorsque tu es en face d'une armée, car je me rends auprès de l'Enfant d'Âdam quand il est en face d'une armée pour le faire fuir en lui rappelant ses enfants, sa femme et ses proches ; et ne t'assois pas avec une femme qui n'est pas un *mahram*[13] pour toi, car je serai un messager entre vous (pour vous inciter à commettre le péché). »

Sa'îd Ibn Al-Musayyib ﷺ rapporte : « Jamais Allah n'a envoyé de Prophète sans que ce dernier ne soit à l'abri d'être conduit à sa perte par Satan à cause des femmes. »

Fudayl Ibn 'Iyâd rapporte : L'un de nos cheikhs m'avait rapporté que Satan, qu'Allah le maudisse, se rendit auprès de Mûsâ ﷺ lorsque celui-ci parlait à son Seigneur l'Exalté. L'ange lui dit alors : « Malheur à toi ! Qu'espères-tu de lui alors qu'il est dans cette situation en train de parler à son Seigneur ? » Il répondit : « J'espère de lui ce que j'avais espéré de son père Âdam lorsqu'il était au Paradis. »

'Abdu-r-Rahmân Ibn Ziyâd Ibn An'am ﷺ rapporte : Alors que Mûsâ ﷺ était assis dans l'une de ses assemblées, voilà qu'arriva Satan portant un de ses burnous multicolores. Lorsqu'il s'approcha de lui, il enleva le burnous et le posa, puis vint à lui et dit : « Que le Salut soit sur toi, ô Mûsâ ! » Mûsâ ﷺ répliqua : « Qui es-tu ? » Il répondit : « Je suis Satan ! » Il dit alors : « Qu'Allah ne t'accorde pas le Salut ! Pourquoi es-tu venu ? » Il répondit : « Je suis venu te saluer en raison de ton rang et de la place que tu occupes auprès d'Allah le Très-Haut. » Il dit : « Qu'est-ce que cette chose que je t'ai vu porter ? » Il répondit : « Ceci est ce qui me permet de piéger les cœurs des mortels. » Il lui dit : « Quelles sont les choses que le mortel fait et qui le mettent ainsi sous ton emprise ? » Il répondit : « Lorsqu'il s'enorgueillit, lorsqu'il travaille trop et lorsqu'il oublie ses péchés. Je te mets aussi en garde contre trois choses : ne t'isole jamais avec une femme qui t'est illicite, car l'homme ne s'isole pas avec une femme qui lui est illicite sans que je ne sois avec lui, moi et non pas mes suppôts, afin de le séduire par elle ! Ne fais de promesse à Allah que si tu peux l'honorer, car il n'y a personne qui fait une promesse à Allah sans que je ne sois avec lui, moi et non pas mes suppôts, afin de l'empêcher d'honorer sa promesse ! Et n'aie pas l'intention de faire l'aumône sans passer à l'action, car il n'y a personne qui a l'intention de donner l'aumône et qui ne passe pas à l'action sans que je ne sois avec lui, moi et non pas mes suppôts, afin de l'empêcher de la donner ! » Puis, en partant, il répéta trois fois : « Malheur à moi ! J'ai appris à Mûsâ ce qu'il lui permettra de mettre en garde les mortels ! »

---

[13] Une femme avec laquelle on ne peut se marier légitimement.

Hasan Ibn Sâlih rapporte : J'ai entendu que Satan avait dit à la femme : « Tu représentes la moitié de mes soldats, tu es ma flèche que je tire sans jamais rater [ma cible], tu es ma confidente et tu es mon messager pour transmettre ma volonté. » [Rapporté par Al-Hakîm At-Tirmidhî dans « Nawâdir Al-Usûl » (3/22)]

Selon Hichâm Ibn Yûsuf, Ibn 'Aqîl Ibn Ma'qal, le neveu de Wahb Ibn Munabbih, rapporte avoir entendu Wahb dire : Un anachorète dit au Diable qui lui est apparu : « Quels sont les caractères des mortels qui t'aident à les manipuler ? » Il répondit : « L'irritation. En effet, lorsque le serviteur est irritable, on le fait tourner comme les enfants font tourner la balle. »

D'après Sulaymân Ibn Al-Mughîra, Thâbit ﷺ a dit : Quand le Prophète ﷺ fut investi de sa mission, Satan, qu'Allah le maudisse, se mit à envoyer ses diables aux compagnons du Prophète ﷺ [afin de les tenter], mais ils revenaient bredouilles avec leurs parchemins. Il leur demandait alors : « Pourquoi n'arrivez-vous pas à obtenir d'eux quoi que ce soit ? » Ils répondaient : « Nous n'avons jamais eu affaire à des gens pareils ! » Il disait alors : « Prenez votre temps avec eux, car il se peut que la vie leur ouvre ses portes, et là, vous aurez ce que vous voulez d'eux ! »

Abû Mûsâ ﷺ rapporte : Lorsqu'arrive le matin, Satan disperse ses soldats sur Terre et leur dit : « Celui qui parvient à égarer un musulman, je lui mets la couronne ! » L'un d'eux lui dit alors : « Je n'ai lâché untel que lorsqu'il a répudié sa femme. » Il dit : « Il ne tardera pas à se remarier. » Un autre dit : « Je n'ai lâché untel que lorsqu'il a maltraité ses parents. » Il dit : « Il ne tardera pas à retrouver sa piété filiale. » Un autre dit : « Je n'ai lâché untel que lorsqu'il a forniqué. » Il dit : « Ce sera toi [qui porteras la couronne] ! » Un autre dit : « Je n'ai lâché untel que lorsqu'il a consommé l'alcool. » Il dit : « Ce sera alors toi [qui porteras la couronne] ! » Un autre dit : « Je n'ai lâché untel que lorsqu'il a tué une personne. » Il dit : « Ce sera plutôt toi [qui porteras la couronne] ! » [Rapporté par Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (8027) et Ibn Hibbân (6189)]

Al-Hasan rapporte : Il y avait un arbre que l'on adorait en dehors d'Allah, un homme se rendit alors auprès de lui et dit : « Je vais abattre cet arbre ! » En venant l'abattre pour satisfaire Allah, il rencontra Satan sous l'apparence d'un homme qui lui dit : « Que comptes-tu faire ? » Il répondit : « Je veux couper cet arbre que l'on adore en dehors d'Allah. » Il lui dit : « Si toi tu ne l'adores pas, qu'est-ce qui te dérange dans le fait qu'il soit adoré par les autres ? » Il dit : « Je vais le couper ! » Le Diable lui proposa alors : « Ne veux-tu pas ce qui est meilleur pour toi ? Ne le coupe pas et tu auras chaque matin deux dinars que tu trouveras auprès de ton oreiller ! » Il dit : « D'où obtiendrais-je cela ? » Il répondit : « De moi ! » L'homme rebroussa alors chemin. Lorsqu'il se réveilla le matin, il trouva deux dinars auprès de son oreiller, mais lorsqu'il se réveilla une autre fois, il ne trouva rien. C'est alors qu'il se leva tout furieux pour abattre l'arbre, mais le Diable lui apparut sous sa véritable

apparence et lui dit : « Que comptes-tu faire ? » Il répondit : « Je veux abattre cet arbre que l'on adore en dehors d'Allah le Très-Haut. » Il lui dit : « Tu mens, tu n'auras pour cela aucun accès ! » Lorsqu'il alla pour l'abattre, le Diable le jeta par terre et l'étrangla au point de le tuer, puis il lui dit : « Sais-tu qui je suis ? Je suis le Diable ! Quand tu es venu la première fois pour satisfaire Allah, je n'avais eu aucun moyen pour t'atteindre, et après t'avoir trompé par les deux dinars, tu l'as laissé [sans le couper]. Mais lorsque tu es venu furieux à cause des deux dinars [que tu n'as pas trouvés et non pas pour satisfaire Allah], j'ai eu alors le pouvoir de t'atteindre. »

Zayd Ibn Mujâhid rapporte : Satan a cinq fils et il confia à chacun d'eux une part de son activité, puis il les nomma ainsi : Thabr, Al-A'war, Miswat, Dâsim et Zaknabûr.

Thabr est l'inspirateur des malheurs, celui qui ordonne la destruction, le fait de déchirer les vêtements (en se lamentant), le fait de se frapper les joues et l'usage des invocations des gens de l'ère préislamique.

Al-A'war est celui qui incite à la fornication, celui qui l'ordonne et l'embellit.

Miswat est celui qui incite au mensonge, celui qui entend une information et la transmet à un homme lorsqu'il le rencontre en faisant en sorte que celui-ci se rende auprès des gens et leur dise : « J'ai vu un homme dont le visage m'est connu, mais dont le nom m'est inconnu. Il m'a parlé sur telle et telle chose. »

Dâsim est celui qui entre avec l'homme chez sa famille et lui montre les défauts de ses membres afin de le mettre en colère contre eux.

Zaknabûr est celui qui est destiné au marché où il s'établit.

Makhlad Ibn Al-Husayn rapporte : « Allah n'a jamais exhorté les serviteurs pour faire quelque chose sans que Satan ne s'y oppose par deux moyens, sans se soucier par lequel des deux il triomphera : il les pousse soit à l'excès (en ce qui concerne cette chose) soit à la négligence. » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (8/266)]

On rapporte que 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amrû a dit : « Satan est enchaîné sur la terre la plus basse, et lorsqu'il bouge, tout le mal qui pourrait exister sur terre entre deux personnes ou plus est la conséquence de son mouvement. » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Hilyat Al-Awliyâ' » (4/44)]

Le cheikh Abû Al-Faraj (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Les tentations du Diable et ses machinations sont nombreuses et on en trouvera à travers ce livre ce qui convient à chaque situation, s'il plaît à Allah. Vu le grand nombre des tentations du Diable et leur attachement aux cœurs, il est donc rare de leur échapper. En effet, celui qui se laisse aller aux tentations de

sa propre nature sombre rapidement dans ses désirs. C'est ainsi que lorsqu'on a pourvu [les deux anges de Babylone] Hârût et Mârût de passion, ils se sont laissé aller [à leurs désirs]. Et quand les anges voient un croyant mourir en tant que croyant, ils s'étonnent de le voir sauvé [malgré toutes les tentations qu'il subit].

'Abdu-l-'Azîz Ibn Rufay' rapporte : Lorsqu'on élève l'âme du croyant au ciel, les anges disent : « Gloire à Celui qui a sauvé ce serviteur du Diable ! Malheur[14] à lui ! Comment a-t-il pu être sauvé ? »

Avec chaque homme, il y a un diable

'Urwa Ibn Az-Zubayr rapporte que 'Â'icha ﵂, la femme du Prophète ﷺ, lui avait raconté ce récit : Un jour le Messager d'Allah ﷺ sortit de chez moi durant la nuit et j'éprouvai de la jalousie pour lui. Il revint alors et remarqua mon état, puis il dit : « Qu'as-tu, ô 'Â'icha, es-tu jalouse ? » Je lui répondis : « Comment une personne comme moi ne peut être jalouse pour quelqu'un comme toi ? » Il dit : « Est-ce ton diable qui est venu à toi ? » Je lui dis : « Ô Messager d'Allah ! Y a-t-il un diable avec moi ? » Il répondit : « Oui ! » Je dis : « Y en a-t-il avec chaque humain ? » Il répondit : « Oui ! » Je lui dis alors : « Même avec toi, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « Oui, mais mon Seigneur m'a donné appui contre lui de telle sorte qu'il s'est soumis (à l'islam). » [Rapporté par Muslim (2815) et Ahmad dans « Al-Musnad » (6/115)]

Muslim est le seul à avoir rapporté ce hadith. On le trouve avec d'autres propos comme suit : « Il m'a donné appui contre lui afin d'être sauvé [de son mal]. »

Al-Khattâbî a commenté : La majorité des rapporteurs disent : « Il s'est soumis » le verbe étant au passé, à l'exception de Sufyân Ibn 'Uyayna qui dit : « Afin d'être sauvé de son mal » expliquant que le diable ne se soumet pas [à l'islam].

Le cheikh a dit : Ce qu'a dit Ibn 'Uyayna est juste, il montre l'effet du combat intérieur contre le Diable. Toutefois, le hadith rapporté par Ibn Mas'ûd semble réfuter les propos d'Ibn 'Uyayna. En effet, Ibn Mas'ûd rapporte ces propos en référence au Prophète ﷺ qui a dit : « Il n'y a personne parmi vous à qui on n'a pas assigné un accompagnateur parmi les djinns et un accompagnateur parmi les anges ! » On lui dit : « Y compris toi, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « Moi y compris, mais Allah m'a donné appui contre

[14] Cette expression exprime ici l'étonnement et non pas le dépit ou le fait de maudire.

lui, il ne peut ainsi m'ordonner que la vérité (et selon une autre version : il ne peut m'ordonner que le bien). » [Rapporté par Muslim (2814) et Ahmad (3648/3802)]

Le diable circule dans le corps du mortel comme le sang circule dans ses veines

Safiyya Bint Huyayy, la femme du Prophète ﷺ, rapporte : Je me rendis auprès du Messager d'Allah ﷺ durant la nuit alors qu'il se trouvait en retraite spirituelle (à la mosquée), je lui parlai, puis je me levai pour m'en aller. Il se leva alors avec moi pour m'accompagner (elle habitait dans la maison d'Usâma Ibn Zayd). Deux hommes parmi les Partisans[15] passèrent alors, et lorsqu'ils aperçurent le Messager d'Allah ﷺ, ils hâtèrent le pas. Et le Prophète ﷺ de dire : « Ne vous pressez pas à partir ! Il s'agit là de Safiyya Bint Huyayy (mon épouse) ! » Ils s'exclamèrent : « Gloire à Allah, ô Messager d'Allah, [nous pourrions soupçonner tous les autres mais pas toi] ! » Il dit : « Certes, le diable circule dans le corps de l'humain comme le sang circule dans ses veines, c'est pourquoi j'ai craint qu'il souffle quelque chose de mal dans vos cœurs (une mauvaise pensée). » [Ce hadith a été rapporté dans les deux « Sahîh » : Al-Bukhârî (1930) et Muslim (2175)]

Abû Sulaymân Al-Khattâbî commente : L'enseignement compris dans ce hadith est la recommandation de se méfier de toute chose répréhensible qui peut susciter des soupçons ou des mauvaises pensées ainsi que de mettre les choses au clair afin de dissiper le malentendu.

On rapporte qu'Ach-Châfi'î dit à ce sujet : Le Prophète ﷺ avait craint que cela ne leur donne de mauvaises idées et qu'ils mécroient ainsi. Et s'il a dit cela, c'est parce qu'il avait craint pour eux et non pas pour lui-même.

Les formules d'invocation pour chercher la Protection auprès d'Allah contre Diable le lapidé

Le cheikh Abû Al-Faraj (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Allah le Très-Haut a ordonné de chercher Protection auprès de Lui contre le Diable lors de la récitation du Coran. Il a dit : ﴿ Lorsque tu lis le Coran, demande la Protection d'Allah contre le Diable banni. ﴾ (S.16, An-Nahl, V.98) Et il en est de même lorsqu'on est face à la sorcellerie. Il a dit : ﴿ Dis : « Je cherche la Protection du Seigneur de l'aube naissante… » ﴾ (S.113, Al-Falaq, V.01) S'Il a

[15] Les Partisans ou les Auxiliaires, en arabe « Al-Ansâr », sont les Médinois qui ont reçu le Prophète ﷺ après son émigration en quittant Quraych fuyant la persécution des polythéistes de La Mecque.

ordonné de se protéger contre son mal concernant ces deux faits, alors que dire concernant les autres faits !

Abû At-Tayyâh rapporte : Je demandai à 'Abdu-r-Rahmân Ibn Khanbach : « As-tu connu le Prophète ﷺ ? » Il acquiesça et je lui dis : « Comment le Messager d'Allah ﷺ avait-il fait la nuit où les diables ont comploté contre lui ? » Il répondit : « Cette nuit-là, les diables sortirent des vallées et des défilés pour se rendre auprès du Messager d'Allah ﷺ. Il y en avait un parmi eux qui portait dans sa main une torche en feu ayant l'intention de brûler le visage du Messager d'Allah ﷺ. Jibrîl عليه السلام descendit alors auprès de lui et lui dit : "Ô Muhammad, dis !" Il répondit : "Que dois-je dire ?" Il dit : "Dis : Je cherche Refuge en les Paroles parfaites d'Allah contre le mal de ce qu'Il a créé, répandu et fait survenir, contre le mal de ce qui descend du ciel et le mal de ce qui y monte, contre le mal des tentations de la nuit et du jour et contre le mal du visiteur de la nuit si ce n'est un visiteur porteur du bien, ô Miséricordieux !" C'est ainsi que leur feu s'éteignit et les diables furent vaincus par Allah. » [Rapporté par Ibn Abî Chayba dans « Al-Musannaf » (5/51) et Ahmad dans « Al-Musnad » (3/419) ; authentifié par Al-Albânî dans « As-Sahîha » (2995)]

D'après 'Â'icha رضي الله عنها, le Prophète ﷺ a dit : « Le diable peut se rendre auprès de l'un d'entre vous et lui demande : "Qui t'a créé ?" et il lui répond : "Allah, le Béni et le Très-Haut" et il demande : "Et qui a créé Allah ?" Si cela arrive à l'un de vous, qu'il dise : "J'ai cru en Allah et en Ses Messagers", ce qui dissipera cet état ! » [Hadith authentique rapporté par Ahmad (6/257) et Abû Ya'lâ dans son « Musnad » (4704) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (1542)]

Ibn Mas'ûd رضي الله عنه rapporte en attribuant ces propos au Prophète ﷺ : « Le Diable a une mainmise sur l'humain tout comme l'ange en a une. La mainmise du Diable inspire le mal et réfute la vérité et la mainmise de l'ange inspire le bien et approuve la vérité. Celui donc qui ressent cela (la mainmise de l'ange), qu'il sache qu'elle provient d'Allah et qu'il Le loue en conséquence, et celui qui ressent l'autre, qu'il cherche Protection auprès d'Allah contre le Diable ! » Il récita ensuite : ﴿ Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses. ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.268) [Hadith invalide rapporté par At-Tirmidhî (2988), An-Nasâ'î dans « Al-Kubrâ » (6/305) et Ibn Hibbân (997) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (1963)]

Le cheikh (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a commenté : En effet, ce hadith a été rapporté par Jarîr d'Ibn 'Atâ en référence à Ibn Mas'ûd.

D'après Sa'îd Ibn Jubayr رضي الله عنه, Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما a dit : Le Messager d'Allah ﷺ avait coutume de chercher la Protection auprès d'Allah en faveur d'Al-Hasan et Al-Husayn. Il disait : « Je cherche Refuge pour vous en les Paroles parfaites d'Allah contre tout diable et être venimeux, et contre tout mauvais

œil !» Puis il disait : «C'est de cette façon que mon père Ibrâhîm عليه السلام implorait la Protection en faveur d'Ismâ'îl et d'Ishâq.» [Ce hadîth a été rapporté par Al-Bukhârî (3191) et At-Tirmidhî (2060)]

Mutarrif rapporte : «J'ai observé et constaté que l'humain est jeté entre les Mains d'Allah et Satan. S'Il veut ainsi le préserver, Il le préserve, mais s'Il l'abandonne, Satan se saisit de lui.» [Rapporté par Abû Nu'aym dans «Al-Hilya» (2/201) et Al-Lâlkâ'î dans «I'tiqâd Ahl As-Sunna» (1256)]

Il est rapporté qu'un prédécesseur vertueux avait dit à son disciple : «Que feras-tu si le diable t'incite à commettre un péché ?» Il répondit : «Je lutterai contre lui.» Il lui dit : «Et s'il revient à la charge ?» Il répondit : «Je lutterai encore contre lui.» Il lui dit : «Et s'il revient une nouvelle fois à la charge ?» Il répondit : «Je lutterai encore une fois contre lui.» Il lui dit alors : «Cela prendra beaucoup de temps. Dis-moi, si tu croises un troupeau de moutons et que le chien aboie après toi et t'empêche de passer, que feras-tu ?» Il répondit : «Je lui résisterai et je le repousserai autant que je le pourrai.» Il dit : «Cela te prendra beaucoup de temps, demande plutôt le secours du propriétaire du troupeau pour te préserver de lui !»

L'auteur (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Sache que le cas de Satan avec un homme pieux et un homme qui confond les choses (le bien et le mal) est comparable à celui d'un homme assis ayant devant lui de la nourriture, auprès de qui un chien passe et qu'il lui dise : «Va-t'en !» et le chien s'en va, et d'un autre homme ayant devant lui de la nourriture et de la viande, et auprès de qui un chien passe et qui, à chaque fois qu'il le chasse, revient. Le premier est donc semblable à l'homme pieux devant lequel passe le diable, il lui suffit alors de faire le rappel [d'Allah] pour le chasser. Quant au deuxième, il est comme celui qui confond les choses, le diable ne se sépare point de lui du fait de sa confusion. Nous cherchons la Protection auprès d'Allah contre le Diable.

Chapitre 4

Ce que signifient la ruse (at-talbîs) et la tromperie (al-ghurûr)

L'auteur a dit : La ruse (at-talbîs) est le fait de présenter le faux sous l'apparence du vrai. Quant à la tromperie (al-ghurûr), c'est une forme d'ignorance qui fait croire qu'une chose non valable soit valable et qu'une chose mauvaise soit bonne. La raison derrière cela est la présence d'une ambigüité qui l'implique. Satan, quant à lui, intervient auprès des gens autant qu'il le peut et le degré de son emprise sur eux varie en fonction de leur vigilance et négligence, ignorance et savoir.

Sache donc que le cœur est semblable à une forteresse autour de laquelle il y a des murailles, murailles sur lesquelles il y a des portes ainsi que des brèches, et la raison en est l'habitant. Les anges visitent fréquemment cette forteresse. Et à côté de celle-ci, il y a un refuge où se trouve la passion qui est souvent fréquenté par les diables sans aucun empêchement. La guerre est alors déclarée entre les habitants de la forteresse et ceux du refuge et les diables ne cessent de rôder autour de la forteresse guettant la distraction du gardien afin de passer à travers l'une des brèches. Il convient alors au gardien de connaître toutes les portes de la forteresse qu'il est chargé de garder ainsi que toutes les brèches, et qu'il ne baisse pas la garde, même pas pour un instant, car l'ennemi est toujours à l'affût.

Un homme a demandé à Al-Hasan Al-Basrî : « Est-ce que Satan dort ? » Il a répondu : « S'il dormait, nous aurions trouvé le répit ! »

Cette forteresse est illuminée par le rappel [d'Allah] et éclairée par la croyance, et elle a un miroir luisant qui lui renvoie les images de tout ce qui passe près d'elle. La première chose donc que fait le diable dans le refuge est de répandre beaucoup de fumée afin de noircir les murs de la forteresse et de couvrir le miroir de rouille. Toutefois, une parfaite méditation dissipe la fumée et la luisance du rappel redonne l'éclat au miroir.

Cela dit, l'ennemi fait des offensives : il attaque parfois et s'introduit dans la forteresse, le gardien s'élance vers lui et il en sort. Il lui arrive parfois d'y pénétrer et d'y causer des ravages et parfois il s'y installe par mégarde du gardien, comme il arrive parfois que le vent qui chasse la fumée se calme, les murs de la forteresse se noircissent alors et le miroir se couvre de rouille, ce

qui permet au diable de passer inaperçu. Parfois, le gardien se trouve blessé suite à sa mégarde, il est alors captivé et manipulé de telle sorte qu'il élabore des ruses qui conviennent aux passions et les soutiennent, et il lui arrive de devenir un jurisconsulte en matière d'œuvres maléfiques.

Un des prédécesseurs vertueux a dit : J'ai vu le Diable et il m'a dit : « Autrefois, je rencontrais les gens et je leur apprenais [le mal], mais maintenant, je les rencontre et c'est eux qui me l'apprennent. »

Il arrive à Satan de s'en prendre à une personne intelligente et sagace en apportant avec lui la princesse de la passion qu'il a embellie, et dès que la personne sagace se distrait en la regardant, il la réduit en captivité. Certes, la plus forte des entraves avec laquelle on peut attacher les captifs est l'ignorance, la moins forte en est la passion et la plus faible en est la distraction. Néanmoins, tant que le bouclier de la foi est sur le croyant, la flèche de l'ennemi ne pourra l'atteindre mortellement.

Abû Ghassân An-Nahdî rapporte avoir entendu Al-Hasan Ibn Sâlih (qu'Allah lui fasse Miséricorde) dire : « Le diable ouvre au serviteur quatre-vingt-dix-neuf portes de bien, visant ainsi une porte de mal. » [Rapporté par Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (7/331)]

Al-A'mach rapporte : Un homme parmi ceux qui parlaient aux djinns nous rapporta que ces derniers avaient dit : « Il n'y a pas plus durs pour nous que ceux qui suivent la Sunna. Quant à ceux qui suivent les passions, nous les manipulons comme des jouets. »

Chapitre 5

Les ruses de Satan concernant les croyances et les religions

Ses ruses contre les sophistes

Le cheikh a dit : Ces gens-là s'apparentent à un homme qui s'appelle Sûfistâ. Ils ont prétendu que les choses n'ont pas de réalité et que ce qui est loin de nous peut être comme on le voit comme il peut être différent de ce qu'on voit.

Pour réfuter leurs dires, les savants leur ont répondu ainsi : « Cette assertion que vous avancez est-elle réelle ou pas ? Si vous dites qu'elle n'a pas de réalité et vous admettez son invalidité, comment osez-vous exhorter les gens à ce qui n'a pas de réalité ? En disant cela, c'est comme si vous reconnaissiez qu'il est impossible d'accepter vos assertions. Mais si vous dites qu'elle a une réalité, vous avez alors renoncé à votre opinion. »

Abû Muhammad Al-Hasan Ibn Mûsâ An-Nûbakhtî a évoqué le courant religieux de ces gens dans son livre « Al-Ârâ' wa Ad-Diyânât » (Les Opinions et les Religions) dans lequel il a dit : « A mon avis, beaucoup de théologiens scolastiques se sont clairement trompés à propos de ces gens, car ils ont discuté et débattu avec eux en avançant des arguments et en lançant des débats pour réfuter leurs assertions alors qu'ils ne confirment pas la réalité des choses et ne reconnaissent pas la perception. Comment peut-on alors débattre avec quelqu'un qui dit : "Je ne sais pas s'il (son interlocuteur) me parle ou pas" ? Comment débattre avec celui qui prétend qu'il ne sait pas s'il existe ou pas ? Et comment discuter avec quelqu'un qui déclare que le discours est comme le silence dans la rhétorique et que ce qui est valide est semblable à ce qui n'est pas valide ? »

Il a ajouté : « De plus, on peut débattre avec quelqu'un qui confirme les faits réels ou reconnaît quelque vérité pour faire de ce qu'il confirme un moyen pour rectifier ce qu'il renie. Quant à celui qui ne confirme rien de tout cela, il ne sert à rien de discuter avec lui. »

Le cheikh a dit : Abû Al-Wafâ' Ibn 'Aqîl a réfuté ces paroles en disant : Des gens ont dit : Comment pouvons-nous discuter avec ces gens alors que l'objectif du débatteur est de rapprocher la raison du concret en s'appuyant sur des arguments pour prouver ce qui est abstrait ? Mais ceux-là ne reconnaissent pas les choses concrètes, alors comment leur parler ?

Il a dit en réponse : Ce point de vue manque d'indulgence, car on ne doit pas désespérer de la guérison de ces gens, étant donné que ce qui les atteint n'est rien de plus que des obsessions. Il ne faut donc pas manquer d'indulgence en désespérant de les voir guérir, car ils se sont égarés à cause de leurs tempéraments lunatiques. L'exemple qui peut bien illustrer cela est celui d'un homme qui eut un enfant atteint de strabisme de telle façon qu'il voyait la lune en double, mais il était loin de se douter qu'il n'y avait qu'une seule lune dans le ciel. Son père lui a fait remarquer : « Il n'y a qu'une seule lune, le problème est dans tes yeux. Ferme donc l'œil malade et regarde ! » Lorsqu'il a fait ainsi, il a dit : « Je ne vois qu'une seule lune, car l'un de mes yeux est fermé, ce qui m'a empêché de voir l'autre. » De cette réponse, une deuxième confusion est alors apparue. Son père lui a dit alors : « S'il en est comme tu as dit, alors ferme l'œil sain ! » Il a fait alors cela et il a vu deux lunes, comprenant ainsi que son père disait vrai.

Muhammad Ibn 'Îsâ An-Nazhzhâm rapporte : Sâlih Ibn 'Abdi-l-Quddûs perdit l'un de ses fils et Abû Al-Hudhayl lui rendit visite accompagné par An-Nazhzhâm qui était alors un jeune garçon comme le défunt. L'ayant trouvé abattu, Abû Al-Hudhayl lui dit : « Je ne comprends pas ton chagrin pour lui étant donné que tu considères les gens comme des plantes ! » Sâlih lui répondit : « Ô Abû Al-Hudhayl ! Si j'éprouve du chagrin pour lui, c'est parce qu'il n'a pas pu lire le livre des doutes. » Abû Al-Hudhayl lui demanda alors : « Et c'est quoi le livre des doutes ? » Il répondit : « C'est un livre que j'ai élaboré moi-même, et celui qui le lit doutera de ce qui existe de sorte qu'il pensera que cela n'a pas existé et de ce qui n'existe pas de sorte qu'il croira que cela existe. » An-Nazhzhâm lui dit alors : « Doute alors de la mort de ton fils et fais comme s'il n'était pas mort, et s'il est mort, doute encore en faisant en sorte qu'il ait lu le livre, même s'il ne l'avait pas lu ! »

Abû Al-Qâsim Al-Balkhî rapporte qu'un sophiste avait coutume de fréquenter un des théologiens scolastiques. Il vint une fois le voir et débattit avec lui, mais le scolastique donna l'ordre de prendre sa monture. Lorsque le sophiste sortit, il ne vit pas sa monture, il revint alors et dit : « On a volé ma monture ! » Il lui dit : « Malheur à toi ! Il se peut que tu ne sois pas venu sur une monture ! » Il répondit : « Mais si ! » Il lui dit : « Réfléchis bien ! » Il lui répondit : « J'en suis certain ! » Il lui dit : « Rappelle-toi ! » Et il lui répondit : « Malheur à toi, malheur à toi ! Ce n'est pas un cas qui nécessite de me rappeler, car je ne doute pas du fait que je sois venu sur une monture ! » Il lui dit alors : « Comment oses-tu donc prétendre que les choses n'ont pas de réalité et que l'état d'une personne éveillée est similaire à l'état d'une personne endormie ? » C'est ainsi que le sophiste se tut et renonça à son courant de pensée.

Les ruses du Diable pour tromper les différents courants philosophiques

An-Nûbakhtî a dit : Un groupe d'ignorants a prétendu que les choses n'ont pas qu'une seule réalité, mais leurs réalités diffèrent en fonction de ce que pensent les gens d'elles. En effet, celui qui a de la jaunisse trouvera que le miel est amer tandis qu'un autre le trouvera sucré. Ils ont dit : « Et il en est de même pour le monde ; il est éternel pour celui qui croit à son éternité et temporel pour celui qui croit qu'il en est ainsi. La couleur aussi, elle est une substance pour celui qui la considère comme telle et un attribut pour celui qui croit qu'elle est un attribut. Si nous supposions l'inexistence de ceux qui pensent (aux différentes réalités), il aurait suffi de trouver celui qui pense. »

Ces philosophes sont de la même catégorie que les sophistes. En effet, si on leur demande : « Votre assertion est-elle valide ? » Ils répondront : « Elle est valide pour nous, mais non valide pour nos antagonistes. » On leur dit alors : « Le fait de prétendre la validité de votre assertion est réfuté et le fait de reconnaître que votre courant est non valide aux yeux de vos antagonistes est une preuve contre vous, car celui qui atteste de l'invalidité de son assertion d'un certain point de vue a épargné à son antagoniste la tâche de démontrer l'invalidité de son courant de pensée. »

On peut aussi leur demander : « Confirmez-vous que la perception soit réelle ? » S'ils répondent par non, ils rejoindront les premiers et s'ils disent que sa réalité est tributaire de ce que l'on pense, ils auront ainsi nié sa réalité en soi, et le fait de discuter avec eux aura donc le même sens que le fait de discuter avec les premiers (les sophistes).

An-Nûbakhtî a dit : Certains d'entre eux ont déclaré : « Le monde est en dissolution et écoulement continuels. L'homme ne peut donc réfléchir deux fois à la même chose en raison du changement constant des choses. » On leur dit alors : « Comment peut-on connaître cela du moment que vous avez nié la constance de ce qui conditionne la science ? Et peut-être bien que celui qui est en train de vous répondre maintenant n'est pas le même auquel vous avez parlé ! »

Ses ruses contre les Dahriyya (les adorateurs du temps)

L'auteur a dit : Satan a fait croire à beaucoup de gens qu'il n'y a ni Dieu ni Créateur et que les choses ont existé sans Créateur. C'est ainsi que lorsque ces gens n'ont pas perçu le Créateur par leurs sens et n'ont pas utilisé la raison pour Le connaître, ils ont fini par Le renier. Est-ce qu'une personne douée de

raison peut douter de l'existence d'un Créateur ? En effet, si on passe par une vaste étendue de terrain où il n'y a pas de construction, puis on revient et on y voit un mur construit, on saura alors qu'il y a inévitablement un constructeur qui l'a construit. Cette plaine étendue, ce toit élevé, ces élévations extraordinaires et ces Lois en vigueur basées sur la Sagesse, ne dénotent-ils pas de l'existence d'un Créateur ? Quelle est belle cette parole dite par l'un des Arabes : « Les crottins mènent certainement aux chameaux ! » Une structure supérieure d'une telle subtilité (ciel) et un centre inférieur (Terre) aussi dense ne prouvent-ils pas l'existence du Bienveillant, le Plus Instruit ?

De plus, si l'homme observe attentivement son corps, cela lui suffira comme preuve et apaisera son esprit. En effet, il existe dans ce corps des miracles qui dénotent de la Sagesse qu'on ne peut citer dans un seul livre. Observe, par exemple, comment les dents sont aiguisées pour couper les aliments qui sont ensuite triturés avec les molaires, et la langue retourne l'aliment mastiqué, puis le foie sécrète la bile afin de contribuer à sa digestion avant d'être transmis à chaque organe en quantité nécessaire pour le nourrir ! Et observe comment on a mis dans les doigts des phalanges qui se plient et s'ouvrent pour pouvoir ainsi les utiliser ! Ils ne sont pas creux en raison de leur grande utilisation, car s'ils étaient creux, ils se briseraient dès qu'ils se heurtent à une chose dure. Certains sont plus longs que d'autres afin de s'équilibrer une fois assemblés. On a aussi caché dans le corps ce qui le maintient, à savoir l'âme, et si celle-ci disparaît, c'est tout l'esprit qui guide vers les intérêts qui s'anéantira.

Toutes ces choses clament l'Existence indubitable d'Allah. Mais l'incrédule se perd, car il L'a recherché par ses sens. Certains gens L'ont renié, car en ayant constaté Son existence de façon générale, ils ne L'ont pas perçu de façon détaillée. Ils ont ainsi renié l'origine de l'existence, car s'ils avaient réfléchi, ils auraient compris qu'il y a des choses que l'on ne peut saisir que de façon générale, à l'instar de l'âme et de l'esprit dont tout le monde confirme l'existence. Est-ce que l'objectif ne consiste qu'à affirmer la création de façon générale ? Et comment peut-on demander : « Comment est-Il ? » ou bien : « Qu'est-Il ? », alors qu'Il n'a ni forme ni substance. Parmi les arguments probants qui prouvent Son existence est que le monde a été créé, étant donné qu'il ne manque pas d'avoir de nouvelles créations. Et tout ce qui ne cesse d'avoir de nouvelles créations est en soi une création, et pour que cette création ait lieu, il est indispensable qu'il y ait une cause, à savoir le Créateur, Gloire à Lui !

Les athées ont une objection qu'ils mettent en avant pour contredire notre assertion disant : « La création doit avoir nécessairement un Créateur. » Ils disent : « Vous êtes attachés à cette assertion sur la base de la preuve par laquelle nous pouvons vous contredire en disant : "Tout comme il est nécessaire pour la création d'avoir un Créateur, il est nécessaire pour l'image

produite par le Créateur d'avoir une matière par laquelle elle sera façonnée, comme le bois pour le façonnage d'une porte et le fer pour le façonnage d'une hache. Votre preuve par laquelle vous justifiez l'existence d'un Créateur implique l'éternité du monde." »

Nous disons en réponse : « On n'a pas besoin de matière, car le Créateur a tout simplement inventé les choses. On sait bien que les images et les formes qui se renouvellent dans le corps n'ont pas de matière, mais elles ont été créées et elles doivent nécessairement avoir un façonneur. Ainsi, on vous a montré une image qui est une chose qui vient du néant, mais vous, vous ne pouvez pas nous montrer une création qui ne provient pas d'un Créateur. »

Ses ruses contre les Tabâ'i'iyya (les naturalistes ; adeptes des quatre éléments)

L'auteur a dit : Lorsque Satan a constaté le petit nombre de ceux qui se sont ralliés à lui pour renier le Créateur, étant donné que les raisons admettent le fait que la création est nécessairement l'œuvre d'un Créateur, il a embelli pour les gens le fait que ces créatures soient l'action de la nature, disant qu'il n'existe aucune chose qui n'ait pas les quatre éléments combinés en elle, signifiant par là que ce sont eux qui agissent (qui créent).

Nous disons en réponse : « La combinaison des quatre éléments est une preuve de leur existence et non pas de leur action. De plus, il a été confirmé que les éléments n'agissent que lorsqu'ils sont réunis et combinés, ce qui s'oppose à leur nature, prouvant ainsi qu'ils sont soumis. Il est aussi admis qu'ils ne sont ni vivants, ni savants, ni capables ; or il est bien connu qu'un fait cohérent et harmonieux ne peut être que l'action d'un sage savant, alors comment peut-on agir si on n'est ni savant ni capable ? »

S'ils disent : « Si celui qui agit (le Créateur) était un sage, il n'y aurait pas de défaut dans Sa construction et les animaux nuisibles n'auraient pas existé, c'est ainsi que nous avons compris que c'est l'action de la nature. »

Nous leur disons en réponse : « Cela se retourne contre vous du fait de la cohérence et de l'harmonisation des choses qui proviennent de Lui, car de telles choses ne peuvent être des actions de la nature. En ce qui concerne le défaut mentionné, il se peut qu'il soit là pour l'épreuve, pour la dissuasion ou pour le châtiment, ou peut-être cache-t-il des intérêts que l'on ignore. Où est l'action de la nature dans le soleil qui se lève en avril sur les différents types de céréales et humidifie les raisins verts et les dattes et assèche le blé et le

rend dur ? S'il faisait cela par nature, il aurait tout fait sécher ou tout fait humidifier, sauf que Celui qui agit de Son plein gré l'utilise selon Sa Volonté afin de faire sécher quelques-uns pour permettre de les conserver et faire mûrir d'autres pour permettre de les consommer. »

Ce qui est surprenant, c'est que les grains asséchés gardent leurs enveloppes alors que ceux qui sont humidifiés perdent leurs enveloppes ! Il blanchit aussi les feuilles du pavot, fait rougir les renoncules, acidifie la grenade et rend les raisins doux, tandis que l'eau est toujours la même. Allah a fait référence à cela dans Sa Parole : ﴿ Arrosés de la même eau, cependant Nous rendons supérieurs les uns aux autres quant au goût. ﴾ (S.13, Ar-Ra'd, V.4)

Les ruses de Satan contre les Thanawiyya (les dualistes)

Ces gens disent : Le monde a été créé par deux créateurs : celui qui fait le bien est la lumière et celui qui fait le mal est l'obscurité. Les deux sont éternels et existent toujours et ne cesseront jamais d'être puissants et sensitifs. Ils écoutent et voient absolument toutes choses, mais ils sont différents dans leurs âmes et dans leurs formes et sont opposés dans leurs actions et dans leurs gestions.

L'essence de la lumière est suprême, bonne, claire, pure, ayant une bonne odeur et une belle apparence. Son âme est bonne, généreuse, sage et bénéfique. Elle est la source du bien, du plaisir, de la joie et de la vertu et il n'y a rien en elle de nuisible ni de mauvais. Quant à l'essence de l'obscurité, c'est tout à fait le contraire, elle est vile, médiocre, ayant une mauvaise odeur et une apparence disgracieuse. Son âme est maléfique, avare, sotte, infecte et nuisible. Elle est la source du mal et de la corruption.

Ceci a été rapporté à leur sujet par Abû Muhammad An-Nûbakhtî et il a ajouté : Certains d'entre eux ont prétendu que la lumière est toujours au-dessus de l'obscurité, d'autres ont dit qu'elles sont plutôt l'une à côté de l'autre, tandis que la plupart d'entre eux soutiennent que la lumière est toujours élevée du côté du nord alors que l'obscurité est abaissée du côté du sud, opposées toujours l'une à l'autre.

Ils ont prétendu que chacune des deux a cinq éléments, quatre sont des substances matérielles et le cinquième est une âme. Les quatre substances de la lumière sont : le feu, le vent, la terre et l'eau ; son âme est le fantôme qui ne cesse de se mouvoir dans ces substances. Les quatre substances de l'obscurité sont : l'incendie, les ténèbres, les poisons et le brouillard ; son âme est la fumée. Ils ont nommé les substances de la lumière « anges » et les substances de l'obscurité « démons » et « lutins ». Certains d'entre eux disent

que l'obscurité donne naissance à des démons et la lumière donne naissance à des anges et que la lumière n'a pas de pouvoir sur le mal et elle ne peut le surpasser, tout comme l'obscurité n'a pas de pouvoir sur le bien et elle ne peut le surpasser.

On a rapporté à leur sujet diverses opinions relatives à la lumière et à l'obscurité, ainsi que d'autres dont certaines sont plus absurdes que d'autres comme par exemple l'obligation de n'épargner que la subsistance d'une seule journée.

D'autres parmi eux disent que l'homme doit jeûner le septième de la durée de sa vie et doit renoncer au mensonge, à l'avarice, à la sorcellerie, à l'idolâtrie, à la fornication et au vol et il ne doit pas faire de mal à ce qui a une âme. Tout ceci est impliqué dans leurs idéologies aberrantes qu'ils ont inventées selon leurs expériences insensées.

Yahyâ Ibn Bichr An-Nahâwandî rapporte qu'un groupe parmi eux appelé les Dîsâniyya prétend que la nature du monde était de l'argile épaisse. Celle-ci imitait le corps du créateur, qui est la lumière, pour un certain temps et il en fut souillé. Lorsque cette situation a trop duré, il a voulu l'écarter de lui, mais il s'y est enfoncé et s'est mêlé à elle. C'est ainsi que s'est formé ce monde lumineux et obscur. Ce qui se range donc du côté de la vertu provient de la lumière et ce qui se range du côté de la corruption provient de l'obscurité. Ceux-là assassinent les gens, les étranglent et prétendent que c'est ainsi qu'ils débarrasseront la lumière de l'obscurité. Quelles idéologies ridicules ! Ce qui les a conduits à de telles réflexions est le fait de constater que dans le monde il y a le mal et la différence, ils ont alors dit que deux choses différentes ne peuvent pas découler de la même source, tout comme le feu qui ne peut pas dégager chaleur et froid.

Les savants ont répondu à leur assertion soutenant l'existence de deux créateurs en disant : « S'il y a vraiment deux créateurs, il ne peut y avoir que l'un de ces cas : soit les deux sont puissants ou impuissants, soit l'un des deux est puissant et l'autre est impuissant. Cependant, il est inconcevable qu'ils soient tous les deux impuissants, car l'impuissance n'est pas un caractère divin. On ne peut pas admettre aussi que l'un des deux soit impuissant, il reste donc à dire qu'ils sont tous les deux puissants. Supposez alors que l'un des deux veuille déplacer un certain corps au moment où l'autre veut le stabiliser, il est impossible de réaliser ce qu'ils veulent en même temps. Mais si la volonté de l'un des deux se réalise, l'impuissance de l'autre sera confirmée. »

Ils ont aussi répondu à leur allégation disant que c'est la lumière qui fait le bien et c'est l'obscurité qui fait le mal. En effet, si un opprimé s'enfuit et se refugie dans l'obscurité, ne serait-il pas un bien qui vient du mal ? Il ne convient donc pas de s'attarder à discuter avec ces gens-là, car leurs pensées sont des superstitions.

Les ruses de Satan contre les philosophes et leurs disciples

Satan a pu tromper les philosophes, par ses ruses, de telle sorte qu'ils ont adopté leurs propres opinions et pensé de façon individuelle en laissant libre cours à leur imagination sans se référer aux Prophètes. Il y en a parmi eux qui ont soutenu les allégations des Dahriyya disant que le monde n'a pas de Créateur. Ceci a été rapporté par An-Nûbakhtî et d'autres.

Selon An-Nahâwandî, Aristote et ses compagnons ont prétendu que la Terre est un astre au centre de l'orbite et que dans chaque astre il existe des mondes comme celui de la Terre où il y a des fleuves et des arbres. Ceux-là ont en effet renié le Créateur. La majorité d'entre eux ont affirmé l'existence d'une cause éternelle pour le monde, puis ils ont soutenu l'idée que le monde est éternel et qu'il a toujours existé avec Allah le Très-Haut comme son effet et son égal de façon synchronisée, telle que la relation entre l'effet et la cause et la lumière et le soleil qui est une relation entre entité et rang et non pas temporelle.

On leur demande : « Pourquoi niez-vous alors le fait que le monde soit temporel grâce à une Volonté éternelle qui a impliqué son existence au moment où il a existé ? » S'ils répondent : « Cela impliquera nécessairement l'existence d'un intervalle de temps entre l'existence du Créateur et celle des créatures. » On leur répondra : « Le temps lui-même a été créé et il n'y a pas de temps avant le temps. » Puis on leur dira : « Allah le Véridique aurait bien pu rendre l'orbite supérieur plus épais ou moins épais d'une coudée de ce qu'il est. » S'ils disent que cela est impossible, ce sera une affirmation de Son impuissance. Ceci, parce que ce qui ne peut être plus grand ou plus petit existe tel qu'il est, c'est-à-dire que son existence est une obligation et non pas une possibilité ; or l'obligation se passe de la cause. Ils ont dissimulé leur idéologie en disant qu'Allah ﷻ est le Créateur du monde, mais ceci est une invraisemblance à leurs yeux et non pas une vérité, étant donné que celui qui agit le fait avec sa volonté, or le monde pour eux est apparu par nécessité et non pas par l'Action d'Allah.

Parmi les idées qu'ils professent : le monde est perpétuel, car comme il n'a pas de début, il n'aura pas de fin, soutenant qu'il est l'effet d'une cause éternelle et que l'effet va de pair avec la cause.

Etant donné que le monde a une possibilité d'existence, il n'est donc pas éternel ni un effet.

Galien a dit : « Si le soleil, par exemple, était sujet à la disparition, il aurait donné des signes de dégradation durant toute cette longue période. » On lui répond : « Une chose peut bien s'endommager tout à coup et non pas par

dégradation, et puis d'où lui vient l'idée qu'il ne se dégrade pas ? Selon leur estimation, le soleil équivaut approximativement à cent soixante-dix fois le volume de la Terre. Et si l'on en diminuait l'équivalent d'une montagne, on ne pourrait percevoir cela par les sens ! On sait aussi que l'or et le rubis sont périssables, mais ils peuvent durer des années sans que l'on se rende compte de leur dégradation. Cela dit, l'existence et la disparition sont en effet l'action de la Volonté du Tout-Puissant, et le Tout-Puissant ne change pas en Lui-même et Il n'est pas sujet à acquérir de nouveaux attributs, ce qui change plutôt c'est l'action par le fait d'une Volonté éternelle. »

An-Nûbakhtî a rapporté dans le livre « Al-Ârâ' wa Ad-Diyânât » (Les Opinions et les Religions) que Socrate prétendait que les origines des choses sont au nombre de trois : une cause effective, l'élément et la forme. Il a dit : « Dieu est Celui qui agit, l'élément est la première matière de l'univers et de la dégradation et la forme est l'essence du corps. » Un autre a dit : « Dieu est la cause effective et l'élément est la réaction. » Un autre a dit : « C'est la raison qui a ordonné les choses dans cet ordre. » Un autre a dit : « C'est plutôt la nature qui l'a fait. »

Yahyâ Ibn Bichr Ibn 'Umayr An-Nahâwandî a rapporté que certains philosophes ont dit : « Lorsque nous avons constaté que le monde est combiné et dispersé, mobile et immobile, nous avons alors compris qu'il a été créé et qu'il doit incontestablement avoir un Créateur. Puis, nous avons constaté que lorsque l'homme tombe dans l'eau et qu'il ne sait pas nager, il demande le secours au créateur et administrateur, mais il ne vient pas à son secours, c'est ainsi que nous avons compris que ce créateur et administrateur est inexistant. »

Il a ajouté : Ceux-là ont divergé d'opinions sur l'inexistence du créateur et administrateur et se sont divisés en trois groupes.

Le premier groupe prétend que lorsque le créateur a terminé la création du monde, il l'a parfait. Puis, ayant peur d'en ajouter des choses ou d'en diminuer, ce qui l'altérera, il s'est détruit lui-même et le monde s'en est débarrassé, mais ses lois sont restées toujours en vigueur au sein de ses êtres vivants et ses créatures conformément à ce qui a été établi.

Le deuxième groupe a dit : « C'est plutôt des cavités qui sont apparues dans l'essence du créateur. Sa force et sa lumière n'ont pas cessé de s'étirer jusqu'à ce qu'elles aient fini dans ces cavités qui sont le monde. La lumière du créateur s'est alors avilie et ce qui reste de lui est une lumière. » Ils ont prétendu qu'il allait tirer vers lui la lumière du monde pour qu'il redevienne comme il était, mais en raison de son impuissance devant ses créatures, il les a abandonnées à leur sort, ce qui a répandu l'injustice.

Le troisième groupe a dit : « Plutôt, lorsque le créateur a perfectionné le monde, ses parties s'y sont dispersées. Ainsi, toute sa puissance qui se trouve dans le monde provient d'une essence divine. »

Le cheikh (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Ce qui vient d'être cité par An-Nahâwandî je l'ai retranscrit d'une copie d'un manuscrit se trouvant à An-Nazhâmiyya écrit depuis deux cent vingt ans, et si ce n'était l'intérêt de son contenu qui montre ce qu'avait fait Satan avec ses ruses, il aurait été préférable de ne pas le mentionner par égard à Allah ﷻ qui ne doit pas être évoqué avec de tels propos. Mais nous avons expliqué l'intérêt de l'avoir mentionné.

La majorité des philosophes ont professé l'idée qu'Allah le Très-Haut ne connaît rien si ce n'est Se connaître Lui-même ; or il est prouvé que la créature se connaît elle-même et connaît son Créateur. Le rang de la créature dans ce cas est alors plus élevé que celui du Créateur.

L'auteur a dit : Quel scandale de dire de tels propos à Son sujet ! Observez ce que Satan a pu embellir pour ces idiots qui prétendent la perfection de la raison !

Abû 'Alî Ibn Sînâ' a contredit leur assertion en disant : « Il Se connaît bien Lui-même et Il connaît les généralités, mais Il ne connaît pas les particularités. » Cette idée a été reprise pas les Mu'tazila, comme s'ils détenaient vraiment plus d'informations. Louange à Allah qui nous a comptés parmi ceux qui nient l'ignorance et l'imperfection d'Allah ! Nous croyons en effet en Sa Parole : ﴿ Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé ? ﴾ (S.67, Al-Mulk, V.14) Et Sa Parole : ﴿ Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe sans qu'Il ne le sache. ﴾ (S.06, Al-An'âm, V.59)

Ils ont adopté l'idée que le Savoir d'Allah et Son Pouvoir sont Sa propre Essence, se détournant ainsi du fait d'affirmer qu'ils sont éternels. On leur dit en réponse : « Il est certes Eternel, Existant, Unique et dépeint par des Attributs de perfection. »

L'auteur a dit : Les philosophes ont nié la résurrection des corps, le retour des âmes aux corps et l'existence matérielle du Paradis et du Feu, avançant que ce sont des exemples donnés pour les profanes afin qu'ils puissent comprendre la récompense et le châtiment spirituels. Ils ont également prétendu que l'âme s'éternisera à jamais après la mort et elle sera soit dans un délice indicible, ce qui sera le cas des âmes parfaites, soit dans une douleur indescriptible, ce qui sera le cas des âmes infectes. Le degré de la douleur peut varier en fonction des rangs des gens et elle peut même s'estomper pour certains et disparaître.

On leur répond : « On ne nie pas l'existence de l'âme après la mort, c'est pourquoi d'ailleurs on appelle cela « retour/résurrection », ni même le fait qu'il y ait pour elle une félicité et un tourment, mais qu'est-ce qui empêche qu'il n'y ait pas de résurrection des corps ? Et pourquoi niera-t-on les délices et les douleurs corporels qui sont dans le Paradis et l'Enfer alors que la Loi religieuse a annoncé cela ? On croit effectivement à la combinaison des deux délices et des deux souffrances spirituels et corporels. »

S'ils disent : « Les corps se désintègrent, se consomment et se métamorphosent. » On leur dit en réponse : « Rien ne peut faire face à la Capacité divine, étant donné que l'homme est un homme en soi : si on lui avait créé un corps en argile autre que celle avec laquelle il a été créé, il ne pourrait être autre que lui-même, de même que ses membres se transformeraient selon qu'il passe de l'enfance à la vieillesse ou en maigrissant et en grossissant. » S'ils disent : « Le corps ne peut être un corps qu'en passant d'une étape à une autre jusqu'à ce qu'il devienne chair et veines. » On répond : « La Capacité d'Allah ﷻ ne se limite pas à ce qui est compris et vu. D'ailleurs, notre Prophète ﷺ nous a informés que les corps se régénèreront dans les tombes avant la Résurrection. »

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Entre les deux soufflements (dans la Trompe) il y en aura quarante ! » Les gens demandèrent : « Ô Abû Hurayra ! S'agit-il de quarante jours ? » Il répondit : « Je ne peux pas vous l'affirmer ! » Ils demandèrent : « S'agit-il de quarante mois ? » Il répondit : « Je ne peux pas vous l'affirmer ! » Ils demandèrent : « S'agit-il de quarante ans ? » Il répondit : « Je ne peux pas vous l'affirmer ! » Puis il ajouta : « Allah fera descendre du ciel une eau et ils pousseront à la manière des légumes. L'être humain sera alors totalement décomposé, sauf un seul os qui est le coccyx à partir duquel il a été créé et à partir duquel les créatures seront reconstituées le Jour de la Résurrection. » [Ce hadith a été rapporté dans les deux « Sahîh » : Al-Bukhârî (4536) et Muslim (2955)]

Les philosophes musulmans se sont laissé tromper par les philosophes grecs

Satan a pu tromper, par ses ruses, des gens de notre communauté en accédant à eux par le biais de leurs facultés intellectuelles et leur sagacité. Il leur a ainsi fait croire que le bon sens consiste à suivre les philosophes, étant donné qu'ils sont des sages dont les paroles et les actions ont fait preuve d'une intelligence absolue et une clairvoyance parfaite, tel que transmis de la sagesse de Socrate, Hippocrate, Platon, Aristote et Galien. Certes, ces derniers détenaient les sciences de la géométrie, de la logique et de la nature et ont pu découvrir, en vertu de leur perspicacité, des choses subtiles, mais lorsqu'ils ont parlé de la

théologie, ils ont confondu les choses, d'où la divergence à ce sujet, ce qui n'était pas le cas des sciences de l'arithmétique et de la géométrie. Nous avons déjà évoqué la nature de leur confusion dans leurs croyances.

Cette confusion est due au fait que les facultés humaines n'embrassent de telles sciences que de façon générale, se référer alors à la Loi divine en est la réponse.

On a en effet raconté à ces derniers musulmans de notre communauté que ces sages reniaient le Créateur, rejetaient les Lois divines et les considéraient comme des machinations et des ruses. Ils ont alors cru ce qu'on leur a raconté à leur sujet et ont rejeté ainsi les pratiques religieuses et délaissé les prières. Ils se sont adonnés aux interdits, ont négligé les restrictions des Lois divines et ont rompu le lien avec l'islam. Les juifs et les chrétiens sont plus excusables qu'eux en raison de leur attachement aux Lois divines confirmées par des miracles. Les innovateurs dans la religion sont aussi plus excusables qu'eux, car ils soutiennent le fait de méditer sur les preuves. Mais ces derniers musulmans n'ont, comme motif pour leur mécréance, que le fait de savoir que les philosophes étaient des sages. Ne savaient-ils pas alors que les Prophètes étaient des sages et plus encore ?

Ce qui a été raconté à ceux-là au sujet des philosophes comme reniement du Créateur est inconcevable, étant donné que la majorité de ces derniers affirment l'existence du Créateur et ne nient pas les prophéties ; ils ont seulement négligé le fait de méditer sur elle. Une minorité d'entre eux ont dévié et ont suivi les Dahriyya dont les conceptions étaient complètement erronées. On a vu des philosophes dans notre communauté auxquels la philosophie n'a apporté que de la confusion : ils ne se conforment ni à la philosophie ni à l'islam, et il y en a même qui jeûnent le mois de Ramadân et prient, puis se dressent contre le Créateur et les prophéties et nient la résurrection des corps. C'est rare de voir l'un d'eux sans le trouver affligé par une pauvreté extrême et il s'en prend au destin et se dresse contre le Créateur du destin au point que l'un d'entre eux m'a dit : « Je ne m'oppose qu'à Celui qui est au-dessus de l'orbite. » Et il récitait beaucoup de poèmes dans ce sens.

Etant donné que l'ère de la philosophie était proche de celle de notre religion ainsi que de celle du monachisme, certains membres de notre communauté se sont accrochés à l'une et d'autres se sont accrochés à l'autre. C'est ainsi que lorsque ces sots méditent sur la croyance, ils deviennent philosophes, et lorsqu'ils méditent sur l'ascétisme, ils deviennent moines.

Nous demandons à Allah de nous raffermir sur notre religion et de nous préserver contre notre ennemi, c'est Lui le Garant de l'exaucement !

Les ruses de Satan contre les adorateurs des corps célestes

Ce sont des gens qui disent que chaque être parmi les êtres spirituels célestes a un corps, c'est-à-dire un astre, qui est son enveloppe dont le rapport avec l'être spirituel auquel il se rapporte est le même avec celui qu'il y a entre nos corps et nos âmes. De ce fait, c'est lui qui le dirige et le gère. Parmi les corps célestes, il y en a ceux qui sont mobiles et d'autres immobiles et selon eux, on ne peut avoir d'accès à l'être spirituel lui-même, on ne peut que se rapprocher de son corps avec toutes sortes d'adorations et d'offrandes.

D'autres parmi eux ont dit : « Pour tout corps céleste, il existe quelqu'un sur Terre ayant la même apparence et essence que lui. » Ils ont alors façonné des représentations figurées et sculpté des statues auxquelles ils ont édifié des temples.

Yahyâ Ibn Bichr An-Nahâwandî a rapporté qu'un groupe d'entre eux affirme que les sept planètes, à savoir Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune sont les dirigeants de ce monde issus de l'ordre du conseil suprême (du monde céleste). Ils ont façonné des statues conformes à leurs formes et ont donné en offrande à chacun d'eux l'animal qui lui ressemble.

Ils ont fabriqué à Saturne un énorme corps aveugle fait en plomb auquel on donne comme offrande un beau taureau que l'on amène à un temple, et au-dessous duquel se trouve un fossé couvert par une grille métallique. On frappe alors le taureau de sorte qu'il entre au temple et marche sur la grille métallique où ses pattes arrière et avant s'enfoncent, puis on allume un feu au-dessous de lui jusqu'à ce qu'il se consume. Ces gens qui ont fait l'offrande lui disent alors : « Sacré sois-tu, ô dieu aveugle enclin au mal et qui ne fait point le bien ! Nous t'avons fait une offrande qui te ressemble, accepte-la donc de notre part et préserve-nous de ton méfait et de celui de tes esprits maléfiques ! »

Ils donnent aussi comme offrande à Jupiter un petit garçon. Pour ce faire, ils achètent une esclave afin qu'elle ait des rapports charnels avec le gardien du temple en l'honneur des sept statues. Lorsqu'elle tombe enceinte, on la laisse jusqu'à ce qu'elle accouche. Puis ils l'amènent avec eux en portant dans ses bras son fils âgé de huit jours. Ils plantent ensuite en lui des aiguillons et des aiguilles, tandis qu'il pleure dans les bras de sa mère, et disent à Jupiter : « Ô seigneur le bienfaiteur qui ne connaît pas le mal ! Nous t'avons offert une offrande qui n'a pas connu le mal et qui est de même nature que toi, accepte donc notre offrande et accorde-nous ton bien et le bien de tes esprits bienfaiteurs ! »

Ils offrent à Mars comme offrande un homme roux ayant des taches de rousseur et des cheveux tout blancs. Ils l'amènent avec eux et entrent dans un immense bassin où ils l'attachent à des poutres au fond du bassin. Ils remplissent ensuite le bassin avec de l'huile jusqu'à ce que l'homme, étant en position debout, en soit couvert à la gorge. Puis ils mélangent avec l'huile des médicaments qui ont pour effet de fortifier les nerfs et de putréfier la chair. Lorsqu'une année passe, durant laquelle il a été nourri avec des aliments qui putréfient la chair et la peau, ils le prennent par la tête et extraient les nerfs de sa peau qu'ils entourent au-dessous de sa tête. Ils l'amènent ensuite auprès de leur statue qui a la forme de Mars et disent : « Ô dieu malfaiteur, causeur de troubles et de malheurs ! Nous t'avons fait comme offrande ce qui te ressemble, accepte donc notre offrande et préserve-nous de ton mal et du mal de tes esprits maléfiques et malveillants ! »

Ils prétendent également que la tête reste en vie durant sept jours et qu'elle leur annonce ce qui allait leur arriver comme bien et comme mal cette année-là.

Ils donnent comme offrande au Soleil cette femme dont le fils a été sacrifié en l'honneur de Jupiter. Ils tournent alors autour de la représentation du Soleil et disent : « Glorifié et exalté sois-tu, ô dieu lumineux ! Nous t'avons fait comme offrande ce qui te ressemble, accepte donc notre offrande, accorde-nous une part de tes bienfaits et protège-nous contre ton méfait ! »

Ils donnent comme offrande à Vénus une vieille femme effrontée aux cheveux grisonnants qu'ils posent devant sa représentation et tournent autour d'elle en disant à haute voix : « Ô déesse effrontée ! Nous t'apportons une offrande d'une blancheur comme la tienne, d'une effronterie comme la tienne et d'une beauté comme la tienne, accepte-la donc de notre part ! » Puis ils apportent du bois, le placent autour de la vieille et lui mettent du feu jusqu'à ce qu'elle se consume, puis ils jettent ses cendres au visage de la statue.

Ils donnent comme offrande à Mercure un jeune homme brun, comptable, écrivain et littérateur qu'ils attirent avec ruse. Ils agissent ainsi avec tous ceux qu'ils amènent en les mystifiant, en les anesthésiant et en leur administrant des médicaments qui font perdre la raison et bloquent la langue. Ensuite, ils offrent ce jeune homme comme offrande à la statue représentant Mercure et disent : « Ô seigneur avenant ! Nous t'avons apporté quelqu'un d'avenant conforme à ta nature, accepte donc cela de notre part ! » Ils tranchent ensuite le jeune homme en deux, puis en quatre et posent chacune des parties sur quatre planches autour de lui. On met par la suite le feu à chacune des planches jusqu'à ce qu'elle se consume, y compris le quart du corps, puis ils jettent ses cendres au visage de la statue.

Ils donnent comme offrande à la Lune un homme à la peau tannée et au visage large et lui disent : « Ô émissaire des dieux, le plus léger des corps célestes ! »

Les ruses de Satan contre les idolâtres

L'auteur a dit : Chaque épreuve avec laquelle Satan a pu tromper les gens était due à leur tendance à percevoir les choses avec leurs sens et non pas avec leur raison. Etant donné que les sens se reconnaissent dans l'illustration, Satan, qu'Allah le maudisse, a exhorté nombre de mortels à l'adoration des représentations figurées et a empêché complètement leur raison de fonctionner. Ainsi, il a pu embellir pour certains d'entre eux le fait qu'elles soient entièrement des divinités et à d'autres, chez qui il a trouvé un peu d'intelligence et compris qu'ils n'allaient pas admettre une telle idée, le fait que leur adoration les rapprocherait du Créateur. Ils ont dit alors : ﴿ Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. ﴾ (S.39, Az-Zumar, V.03)

Le début de ses ruses contre les idolâtres

Hichâm Ibn Muhammad Ibn As-Sâ'ib Al-Kalbî rapporte : Mon père m'avait informé que la première fois que les statues furent adorées (l'idolâtrie) c'était à la mort d'Âdam عليه السلام lorsque les descendants de Chîth, fils d'Âdam, placèrent son corps dans une grotte se trouvant dans la montagne où il fut descendu (du Paradis) en Inde. Cette montagne qui s'appelle Bouddha est la montagne la plus fertile sur Terre.

Hichâm a ajouté (d'après son père qui rapporte d'Abû Sâlih qui rapporte d'Ibn 'Abbâs) : Les descendants de Chîth, fils d'Âdam, se rendaient alors auprès du corps d'Âdam se trouvant dans la grotte afin de le glorifier et de lui souhaiter la Miséricorde. Un homme parmi les descendants de Qâbîl a dit : « Ô descendants de Qâbîl ! Les descendants de Chîth ont quelque chose autour de laquelle ils tournent et ils la glorifient tandis que vous n'avez rien ! » Il leur sculpta alors une statue et était ainsi le premier à le faire.

Hichâm rapporte que son père l'informa que Wudd, Suwâ', Yaghûth, Ya'ûq et Nasr étaient des gens pieux. Ils trouvèrent la mort en l'espace d'un mois, ce qui chagrina leurs proches. Un homme parmi les descendants de Qâbîl dit alors : « Ô clan ! Voulez-vous que je vous fabrique cinq statues conformes à leurs formes, mais auxquelles je ne pourrai insuffler d'âme ? » Ils acquiescèrent et il leur sculpta cinq statues qui correspondent à leurs formes et les érigea pour eux. On venait alors rendre visite à son frère, à son oncle et à son cousin pour le glorifier et tourner autour de lui jusqu'à la disparition de cette première génération (ceci a été pratiqué à l'époque de Yazad Ibn Mihlâ'îl Ibn Qaynân Ibn Anûch Ibn Chîth Ibn Âdam).

Puis une autre génération apparut et les glorifia de façon plus dévouée que la première. Ensuite vint une troisième génération et dit : « Certes, nos prédécesseurs n'ont glorifié ceux-là qu'en espérant les voir intercéder en leur faveur auprès d'Allah ﷻ. » C'est ainsi que ces statues prirent plus d'ampleur à leurs yeux et ils finirent par les adorer et à mécroire davantage par là même. Allah ﷻ leur envoya ensuite Idrîs عليه السلام qui les appela à [Sa Voie], mais ils le démentirent et il fut alors élevé par Allah à un haut rang.

Leur incrédulité ne cessa de s'aggraver jusqu'à l'apparition de Nûh عليه السلام qui fut investi par Allah de sa mission alors qu'il était âgé de quatre cent quatre-vingts ans. Il les appela à l'adoration d'Allah ﷻ en tant que Prophète pendant cent vingt ans, mais ils lui désobéirent et le démentirent, et c'est alors qu'Allah le Très-Haut lui ordonna de construire l'arche. Lorsqu'il eut fini sa construction et s'embarqua, il était âgé de six cents ans, ceux qui lui désobéirent furent alors noyés. Il avait vécu après cela trois cent cinquante ans. Mille deux cents ans séparaient Âdam de Nûh et les eaux avaient alors emporté ces statues en les déplaçant d'une terre à une autre jusqu'à ce qu'elles aient fini à Jiddah. Lorsque l'eau avait disparu, elles restèrent sur le rivage, mais elles finirent par être ensevelies sous l'effet du vent.

Al-Kalbî rapporte : 'Amrû Ibn Luhayy était un devin surnommé Abû Thumâma et il avait un djinn comme suppôt. Ce denier lui suggéra : « Hâte le pas pour quitter Tihâma, et que la bonne chance et le salut soient avec toi, et rends-toi à la côte de Jiddah où tu trouveras des statues façonnées, transporte-les à Tihâma sans aucune crainte et invite les Arabes à leur adoration qui accepteront certainement ! » Il se rendit alors au littoral de Jiddah, exhuma les statues et les transporta jusqu'à Tihâma, et lorsque la saison du pèlerinage arriva, il appela les Arabes à les adorer toutes. 'Awf Ibn 'Udhra Ibn Zayd Al-Lât répondit alors à son appel et il lui transmit Wudd qu'il apporta ; il (Wudd) était à Wâdî Al-Qurâ à Dawmatu Al-Jandal. Il nomma son fils 'Abdu-Wudd et fut ainsi le premier à porter ce nom. 'Awf fit aussi de son fils, 'Âmir, son gardien, et sa descendance continua d'être à son service jusqu'à l'avènement de l'islam.

Al-Kalbî rapporte que Mâlik Ibn Al-Hâritha lui avait raconté avoir vu Wudd en disant : Mon père m'envoyait pour lui apporter du lait en me demandant : « Donne à boire à ton dieu ! » et je lui donnais à boire. Après cela, je vis Khâlid Ibn Al-Walîd le démolir et le mettre en pièces. En effet, c'était le Messager d'Allah ﷺ qu'il l'avait envoyé alors qu'il était à la bataille de Tabûk pour le démolir, mais les Banû 'Abdi-Wudd et les Banû 'Âmir s'opposèrent à sa destruction. Il les combattit alors et les tua avant de détruire Wudd.

Al-Kalbî ajouta : Je dis ensuite à Mâlik Ibn Hâritha : « Décris-moi Wudd comme si je le voyais ! » Il dit : « C'était une statue sculptée d'un homme d'une grande stature qui portait deux habits, l'un sur le bas du corps et l'autre sur le torse. Il avait une épée sur lui et un arc sur son épaule, et il y avait entre ses mains une lance ayant un étendard ainsi qu'un carquois contenant des flèches. »

La tribu Mudar Ibn Nizâr répondit aussi à l'appel de 'Amrû Ibn Luhayy. Il offrit alors Suwâ' à un homme issu de Hudhayl appelé Al-Hârith Ibn Tamîm Ibn Sa'd Ibn Hudhayl Ibn Mudrika Ibn Ilyâs Ibn Mudar. Il (Suwâ') était alors dans une terre nommée Ruhât située à Batn Nakhla[16]. Cette statue fut ainsi adorée par ceux qui étaient à sa proximité parmi la tribu Mudar.

La tribu de Madhhij aussi répondit à son appel. Il donna alors Yaghûth à An'am Ibn 'Amrû Al-Murâdî. Cette statue se trouvait alors dans une colline située au Yémen et était adorée par la tribu Madhhij et ses alliés.

La tribu Hamdân répondit également à son appel. Il confia alors Ya'ûq à Mâlik Ibn Marthad Ibn Jucham. La statue était alors dans un village appelé Jawân et elle était adorée par la tribu Hamadân et ses alliés du Yémen.

La tribu Himyar répondit aussi à son appel. Il donna alors Nasr à un homme appartenant à Dhû Ru'ayn appelé Ma'dî Karib. La statue était alors dans un endroit situé à Saba' appelé Balkha' et était adorée par la tribu Himyar et ses alliés. Ceux-là continuèrent à l'adorer jusqu'à leur conversion au judaïsme par Dhû Nuwâs.

L'adoration des ces statues ne cessa jamais jusqu'à ce qu'Allah ait envoyé Muhammad ﷺ qui ordonna de les démolir.

Ibn 'Abbâs رضي الله عنهما rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : On m'a montré le Feu et j'y ai vu 'Amrû Ibn Luhayy tout petit et rouge bleuâtre en train de traîner ses entrailles en Enfer. J'ai alors demandé : « Qui est-ce ? » et on m'a répondu : « C'est 'Amrû Ibn Luhayy, le premier à avoir institué la Bahîra, la Wasîla, la Sâ'iba et le Hâm[17]. Il a aussi changé la religion d'Ismâ'îl et a appelé les Arabes à l'adoration des idoles.[18]

Hichâm rapporte : Mon père ainsi que d'autres m'avaient raconté que lorsqu'Ismâ'îl عليه السلام s'était établi à La Mecque, il eut beaucoup d'enfants. Ces derniers s'étaient alors multipliés de telle façon qu'ils avaient rempli La Mecque et durent expulser d'elle les géants, car elle ne pouvait pas les contenir tous. Des guerres et des hostilités se déclenchèrent alors entre eux et les uns chassèrent ainsi les autres. Ces derniers se dispersèrent donc à

[16] Un endroit situé entre La Mecque et At-Tâi'f.
[17] Voir la signification de ses quatre mots sur la page 71.
[18] La chaîne de transmission de ce hadith est très faible, mais le hadith existe dans les deux « Sahîh » sous une version abrégée : Al-Bukhârî (4347) et Muslim (2856).

travers le pays en quête de subsistance. En effet, ce qui les avait poussés à l'adoration des idoles et des pierres était le fait qu'à chaque fois que l'un d'eux quittait La Mecque, il apportait avec lui une pierre du sanctuaire (la Maison sacrée) par considération pour ce dernier et comme protection pour La Mecque. Ils la plaçaient ensuite là où ils s'établissaient et tournaient autour d'elle comme ils tournaient autour de la Ka'ba afin de s'attirer la bénédiction, de préserver le sanctuaire et de manifester leur amour pour lui.

Leur vénération pour la Ka'ba et La Mecque ne cessa pas pour autant, car ils effectuaient le hadj et la 'umra conformément à la tradition d'Ismâ'îl et d'Ibrâhîm. Mais ils finirent par adorer ce qui leur plaisait oubliant ainsi ce sur quoi ils étaient : ils remplacèrent la religion d'Ibrâhîm et d'Ismâ'îl par une autre. C'est ainsi qu'ils adorèrent les idoles et adoptèrent ce qui fut professé par les nations précédentes, rétablissant par là même les croyances du peuple de Nûh, bien qu'il reste quelques pratiques de l'époque d'Ibrâhîm et d'Ismâ'îl auxquelles ils tenaient à l'image de la vénération de la Maison sacrée, la circumambulation autour d'elle, le hadj, la 'umra, la station de 'Arafa et de Muzdalifa, le sacrifice des chamelles et les acclamations faites pour le hadj et la 'umra. La tribu Nizâr disait comme formule d'acclamation : « A Toi nous accourons, ô Allah, à Toi nous accourons ! A Toi nous accourons et Tu n'as point d'associé si ce n'est un associé dont Tu disposes et qui ne dispose pas de Toi ! »

Le premier à avoir changé la religion d'Ismâ'îl, à avoir érigé les idoles, à avoir consacré la chamelle aux fausses divinités en la laissant en liberté sans l'utiliser et à avoir consacré aux idoles la chamelle ayant donné naissance consécutivement à deux chamelles, est 'Amrû Ibn Rabî'a connu aussi sous le nom de Luhayy Ibn Hâritha et encore sous le nom d'Abû Khuzâ'a. La mère de 'Amrû Ibn Luhayy est Fahîra Bint 'Âmir Ibn Al-Hârith et Al-Hârith était celui qui se chargeait de la Ka'ba. Lorsque 'Amrû Ibn Luhayy atteignit la majorité, il lui disputa la garde de la Ka'ba et combattit le clan de Jurham Ibn Ismâ'îl qu'il vainquit et chassa de la Ka'ba. Il les expulsa ensuite de La Mecque et se chargea de la garde de la Maison après eux.

Etant tombé gravement malade, il fut informé de l'existence, à Al-Balqâ' au Cham, d'un geyser qui le guérirait s'il s'y rendait. Il s'y rendit alors, se baigna dedans et il guérit. Il découvrit par la suite que ses habitants adoraient les statues et lorsqu'il leur demanda de quoi il s'agissait, ils répondirent que c'était le moyen par lequel ils demandent la pluie et la victoire contre l'ennemi. Il leur demanda ensuite de lui en offrir quelques-unes et ils accédèrent à sa demande. Il les amena alors à La Mecque et les érigea autour de la Ka'ba. C'est ainsi que les Arabe adoptèrent les idoles.

La plus ancienne d'entre elles était Manât. Elle était érigée sur le rivage de la mer, du côté du chemin se trouvant à Qudayd entre La Mecque et Médine. Tous les Arabes la vénéraient, y compris les tribus Al-Aws et Al-Khazraj et tous ceux qui habitaient à Médine et à La Mecque, ainsi que leurs alliés. Ils lui offraient des sacrifices et des offrandes.

On rapporte qu'Abû 'Ubayda Ibn 'Abdi-l-Lâh Ibn Abî 'Ubayda Ibn Muhammad Ibn 'Ammâr Ibn Yasâr a dit : Les tribus Al-Aws et Al-Khazraj et leurs semblables parmi les Arabes tels que les habitants de Yathrib[19] et les autres avaient coutume de faire le pèlerinage. Ils s'arrêtaient avec les gens dans toutes les stations, mais ils ne se rasaient pas les têtes. Puis lorsqu'ils se dispersaient, ils se rendaient auprès de Manât pour y raser leurs têtes et se recueillir, car ils ne considéraient leur pèlerinage comme accompli qu'en faisant cela. Manât appartenait alors aux tribus Hudhayl et Khuzâ'a et le Messager d'Allah ﷺ envoya 'Alî ﷺ pour la détruire l'année de la Conquête[20], ce qu'il fit.

Al-Lât fut ensuite adoptée à At-Tâ'if et elle était plus récente que Manât. C'était un haut rocher et ses gardiens étaient issus de Thaqîf. Ils avaient bâti sur elle un édifice et elle fut vénérée par les Quraychites ainsi que tous les Arabes. Les Arabes avaient alors coutume de se nommer Zayd Al-Lât et Taym Al-Lât, etc. Elle était placée à l'endroit où se trouve à présent le minaret gauche de la mosquée d'At-Tâ'if. Elle fut adorée jusqu'à la conversion de Thaqîf à l'islam. Le Messager d'Allah ﷺ envoya Al-Mughîra Ibn Chu'ba afin de la détruire et de la brûler et il fit cela.

Al-'Uzzâ, qui était plus récente qu'Al-Lât, fut ensuite adorée. C'était Zhâlim Ibn As'ad qui l'avait admise. Elle se trouvait à Wâdî Nakhla Ach-Châmiyya au-dessus de Dhât 'Irq. Un édifice fut alors construit sur elle d'où provenaient des bruits que l'on pouvait entendre.

On rapporte qu'Ibn 'Abbâs ﷺ a dit : Al-'Uzzâ était une diablesse qui se rendait à trois acacias se trouvant à Batn Nakhla. Lorsque le Prophète ﷺ avait conquis La Mecque, il envoya Khâlid Ibn Al-Walîd en lui disant : « Rends-toi à Batn Nakhla, tu y trouveras trois acacias, abats le premier ! » Il se rendit là-bas et abattit l'arbre. A son retour, le Prophète ﷺ lui demanda : « As-tu vu quelque chose ? » Il répondit par non et le Prophète ﷺ de dire : « Abats donc le deuxième ! » Il s'y rendit à nouveau et l'abattit, puis il revint trouver le Prophète ﷺ qui lui dit : « As-tu vu quelque chose ? » Il répondit encore par la négative. Il lui dit alors : « Abats donc le troisième ! » Il s'y rendit encore une fois et y vit une démone avec des cheveux ébouriffés posant ses mains sur ses épaules et grinçant ses crocs, et derrière elle se trouvait Duyyaba As-Sulamî qui était son gardien.

---

[19] Ancienne appellation de Médine.
[20] La Conquête de La Mecque.

Khâlid dit alors (en vers) : *« Ô 'Uzzâ ! Disgraciée sois-tu et non glorifiée ! J'ai en effet constaté qu'Allah t'a humiliée ! »*

Il la frappa ensuite et brisa sa tête découvrant que c'était des cendres, puis il abattit l'arbre et tua Duyyaba le gardien. Il alla par la suite retrouver le Prophète ﷺ et l'en informa et ce dernier lui dit : « C'était Al-'Uzzâ et il n'y aura désormais plus d'autre 'Uzzâ pour les Arabes ! »[21]

Hichâm rapporte : Les Quraychites avaient des statues à l'intérieur et autour de la Ka'ba dont la plus importante était Hubal. D'après ce qu'on m'a raconté, elle était faite en cornaline et avait la forme d'un humain dont la main droite était brisée. Les Quraychites la trouvèrent ainsi et lui fabriquèrent une main en or. Le premier à l'avoir érigée était Khuzayma Ibn Mudrika Ibn Ilyâs Ibn Mudar. Elle était alors à l'intérieur de la Ka'ba et devant elle se trouvaient sept cibles pour des flèches divinatoires, sur l'une d'elles était écrit « légitime » et sur l'autre « illégitime ». C'est ainsi que lorsqu'ils doutaient d'un nouveau-né, ils offraient à l'idole un don, puis tiraient sur la cible. Si cette dernière affichait « légitime », ils acceptaient l'enfant et si elle affichait « illégitime », ils le rejetaient.

Et aussi lorsqu'ils divergeaient à propos d'une affaire, ou lorsqu'ils voulaient voyager ou faire quelque chose, ils se rendaient auprès de la statue pour se départager à l'aide de la cible. C'est à cette statue qu'Abû Sufyân avait dit le jour de la bataille d'Uhud : « Sois élevé, ô Hubal ! » C'est-à-dire ta religion est élevée. Suite à quoi le Messager d'Allah ﷺ dit à ses compagnons : « N'allez-vous pas lui répondre ? » Ils répondirent : « Qu'allons-nous lui dire ? » Il dit : « Dites : Allah est Plus Haut et Plus Exalté ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (2874) et Ahmad dans « Al-Musnad » (4/293)]

Il y avait aussi Isâf et Nâ'ila. En effet, selon Hichâm, Al-Kalbî rapporte d'Abû Sâlih qui rapporte d'Ibn 'Abbâs en ces termes : Isâf était un homme issu de Jurhum qui se nommait Isâf Ibn Ya'lâ et Nâ'ila Bint Zayd appartenait aussi à Jurhum. Il tomba amoureux d'elle au Yémen. Venus en tant que pèlerins, ils accédèrent à la Maison sacrée où ils avaient forniqué après avoir pu se soustraire aux yeux des gens et se retrouver seuls. Ils furent alors transformés en pierres en conséquence de leur acte. Le matin, on les trouva ainsi transformés et on les fit sortir et installer à leurs places. Ils furent ensuite adorés par les gens de Khuzâ'a, par les Quraychites et par les Arabes qui venaient effectuer le pèlerinage à la Maison sacrée.

---

[21] Ce récit est jugé faible et non valable, mais il a été rapporté sous une autre version par An-Nasâ'î dans « As-Sunan Al-Kubrâ » (5/474), Abû Ya'lâ dans « Al-Musnad » (902) et Al-Maqdisî dans « Al-Mukhtâra » (8/219).

Hichâm ajouta : Après qu'ils furent transformés en pierres, on les plaça devant la Maison pour que les gens puissent en tirer la leçon. Mais après un long moment de leur présence là-bas et que l'adoration des statues fut pratiquée, ils furent eux aussi adorés. L'un était alors juxtaposé à la Ka'ba et l'autre se trouvait auprès de Zamzam. Les Quraychites déplacèrent ensuite la statue qui était juxtaposée à la Ka'ba vers l'autre et ils sacrifiaient et immolaient des victimes auprès d'elles.

Dhû Al-Khalasa faisait aussi partie de ces statues. Il y avait sur elle une pierre blanche sculptée sous forme de couronne. Elle se trouvait à Tabâla, entre La Mecque et Médine, à sept jours de marche de La Mecque, et elle était vénérée par la tribu de Khath'am et Bajîla qui lui faisaient des offrandes. Le Messager d'Allah ﷺ dit à Jarîr ﷺ : « Ne pourrais-tu pas me délivrer de Dhû Al-Khalasa ? »[22] Il l'orienta alors vers elle et Jarîr prit la route pour la trouver à Ahmus. En s'y rendant, les tribus Khath'am et Bâhila le combattirent, mais il put les vaincre, puis il détruisit l'édifice de Dhû Al-Khalasa et lui mit le feu. Dhû Al-Khalasa est à présent le seuil de la porte de la mosquée de Tabâla.

La tribu Daws avait une statue nommée Dhû Al-Kaffayn. Lorsque cette tribu embrassa l'islam, le Messager d'Allah ﷺ envoya At-Tufayl Ibn 'Umar pour la brûler, ce qu'il fit.

Les Banû Al-Hârith Ibn Yachkur avaient une statue appelée Dhû Ach-Charâ ; les tribus Qudâ'a, Lakhm, Judhâm, 'Âmila et Ghatafân avaient une statue aux abords du Cham nommée Al-Uqyasir ; la tribu Mazyana avait une statue nommée Nuhm, d'où son nom 'Abdu-Nuhm ; la tribu 'Anza avait une statue nommée Su'ayr ; la tribu Tayyi' avait une statue nommée Al-Fals.

En effet, les habitants de chacune des vallées de La Mecque possédaient chez eux une statue qu'ils adoraient, et lorsque l'un d'eux s'apprêtait à voyager, la dernière chose qu'il faisait chez lui avant de partir était de passer sa main sur elle et d'essuyer son corps ensuite, et il faisait de même dès qu'il rentrait chez lui après son retour du voyage. Certains construisaient des temples et celui qui n'avait ni statue ni temple dressait une pierre qui lui avait plu et tournait autour d'elle ; et ils appelaient cela des bétyles.

Lorsque l'un d'eux voyageait et faisait halte quelque part, il prenait quatre pierres et en choisissait la meilleure pour en faire un dieu. Les trois autres étaient alors utilisées comme support pour sa marmite. Lorsqu'il quittait sa place, il le laissait là-bas et il en faisait de même à chaque fois qu'il s'arrêtait dans un endroit.

---

[22] Hadith authentique rapporté par Ibn Hibbân dans son « Sahîh » (16/177) (7202) et An-Nasâ'î dans « Al-Kubrâ » (8612).

Quand le Messager d'Allah ﷺ eut conquis La Mecque, il accéda au sanctuaire pendant que les statues étaient placées autour de la Ka'ba. Il se mit alors à percer leurs yeux et leurs visages avec le cintre de son arc en disant : « La vérité est apparue et le faux a disparu ! Certes, le faux est voué à la disparition ! »[23] Puis il ordonna de les retourner sur leurs visages. On les fit ensuite sortir du sanctuaire et on les brûla.

Ibn Abbâs رضي الله عنهما a dit : « A l'époque de Yazdgard, les statues furent adorées et certains avaient abjuré l'islam. »

Mahdî Ibn Maymûn rapporte avoir entendu Abû Rajâ' Al-'Utâridî dire : « Lorsque le Messager d'Allah ﷺ fut investi de sa mission, nous avions entendu parler de lui, mais nous avions déjà rejoint Musaylima Al-Kadhdhâb (l'imposteur), rejoignant ainsi le Feu. » Il continua : « Nous avions coutume d'adorer les pierres à l'époque préislamique, c'est ainsi que lorsque nous trouvions une pierre meilleure que celle que nous avions, nous jetions la première et nous gardions la deuxième. Mais si nous ne trouvions pas de pierre, nous rassemblions une poignée de terre, puis nous amenions une brebis pour la traire et verser son lait dessus avant de tourner autour d'elle (la poignée de la terre). »

'Umâra Al-Ma'ûlî rapporte avoir entendu Abû Rajâ' Al-'Utâridî dire : « Nous avions coutume d'aller chercher du sable, le rassembler, traire une bête pour y verser le lait avant de l'adorer. Nous avions aussi coutume d'aller chercher une pierre blanche que nous adorions pour un certain temps avant de la jeter. » [Rapporté par Al-Bukhârî (4117) et Abû Nu'aym dans «Al-Hilya» (2/306)]

Al-Hajjâj Ibn Abî Zaynab rapporte avoir entendu Abû 'Uthmân An-Nahdî dire : A l'époque antéislamique, nous avions coutume d'adorer une pierre. Un jour, nous entendîmes quelqu'un appeler en disant : « Ô nomades, votre seigneur a péri, trouvez-vous donc un autre dieu ! » Nous sortîmes alors à sa recherche remuant terre et ciel, et pendant que nous cherchions, quelqu'un appela en disant : « Nous avons trouvé votre dieu ou son semblable ! » Nous nous rendîmes alors auprès de lui et nous trouvions une pierre, puis nous sacrifiâmes une bête en son honneur. [Rapporté par Abû Chayba dans «Al-Musannaf» (7/17) et Al-Khatîb Al-Baghdâdî dans « Târikh Baghdâd » (10/204)]

'Amrû Ibn 'Abasa rapporte : J'étais parmi ceux qui adoraient les pierres. Lorsqu'un clan faisait halte quelque part sans avoir de statue avec lui, l'un de ses membres sortait pour rapporter quatre pierres, il dressait trois d'entre elles comme support pour la marmite et en faisait de la meilleure un dieu pour l'adorer. Il lui arrivait parfois de trouver une pierre encore meilleure avant de lever le camp, il laissait alors la première pour prendre la deuxième. [Rapporté par Ibn Sa'd dans « At-Tabaqât » (4/217) et Adh-Dhahabî dans «As-Siyar» (2/460)]

---

[23] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (2346) et Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (2/306).

Al-Hasan Ibn 'Abdi-l-'Azîz Al-Jarawî rapporte qu'un vieil homme parmi les habitants de La Mecque a dit : On demanda à Sufyân Ibn 'Uyayna : « Comment les Arabes ont-ils adoré les pierres et les statues ? » Il répondit : « Leur adoration des pierres tire son origine du fait qu'ils disent : "La Maison (la Ka'ba) est construite en pierres, alors là où nous dressons une pierre, elle sera au rang de la Maison." »

Abû Ma'char rapporte : Il y avait en effet beaucoup d'Indiens qui croyaient à la seigneurie (d'Allah) et admettaient le fait qu'Allah le Très-Haut avait des anges. Néanmoins, ils croyaient qu'Il était une image comme il ne peut exister de plus belles, que les anges étaient des beaux corps et qu'Il était, Gloire à Lui, ainsi que Ses anges dissimulés dans le ciel. Ils façonnèrent alors des statues représentant Allah et les anges comme ils les imaginaient, puis ils les avaient adorés et leur avaient fait des offrandes en raison de leurs ressemblances, selon leur allégation.

On a dit à certains d'entre eux que les anges, les planètes et les astres sont les corps les plus proches du Créateur, c'est ainsi qu'il les ont vénérés et leur ont fait des offrandes, puis ils ont façonné les statues.

Un groupe d'anciens bâtirent jadis des édifices consacrés aux statues. L'un d'eux se trouvait au sommet d'une montagne à Ispahan dans lequel il y avait des statues avant que Kuchtasb ne les fasse sortir lorsqu'il devint mage, convertissant ainsi l'édifice en temple du feu.

Le deuxième et le troisième édifice se trouvaient en Inde. Le quatrième se trouvait dans la ville de Balkh, construit par Banû Chahr, avant d'être détruit par les gens de Balkh après l'avènement de l'islam. Le cinquième édifice se trouvait à San'â' bâti par Ad-Dahhâk en l'honneur de Vénus. Il fut détruit par 'Uthmân Ibn 'Affân ﷺ. Le sixième était bâti par le roi Qâbûs en l'honneur du Soleil dans la ville de Farghâna, avant d'être détruit par Al-Mu'tasim.

Selon Yahyâ Ibn Bichr Ibn 'Umayr An-Nahâwandî, la loi religieuse indienne a été instaurée par un brahmane. Il leur façonna alors des idoles et leur bâtit le plus grand édifice à Al-Miltân (l'une des villes de Sind) dans lequel il plaça leur plus grande statue ayant la forme du grand seigneur[24]. Cette ville fut conquise à l'époque d'Al-Hajjâj (Ibn Yûsuf Ath-Thaqafî), et lorsque les conquérants voulurent enlever la statue de sa place, on leur proposa : « Si vous la laissez là et que vous ne l'enlevez pas, on vous remettra le tiers des biens recueillis pour elle. »

Suite à quoi 'Abdu-l-Malik Ibn Marwân ordonna de la laisser. Les Indiens faisaient alors le pèlerinage de cette statue en parcourant deux mille lieues. Le pèlerin devait porter avec lui autant qu'il peut de dirhams, de cent à dix mille

[24] Voir page 90.

pièces, ni plus ni moins. Celui qui ne portait pas ce montant, son pèlerinage était incomplet. Les pèlerins mettaient ensuite l'argent dans un grand coffre et tournaient autour de la statue, et une fois repartis, cet argent était partagé : un tiers pour les musulmans, un tiers pour la construction de la ville et de ses citadelles et un tiers pour les gardiens de la statue et de son entretien.

Le cheikh Abû Al-Faraj (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Regarde comment le Diable a manipulé ces gens et a aveuglé leurs esprits de sorte qu'ils ont sculpté de leurs propres mains ce qu'ils ont adoré ! Quelle excellent critique faite par Allah à ces gens-là au sujet de leurs statues : ﴿ Ont-ils des pieds pour marcher, des mains pour appréhender, des yeux pour observer, des oreilles pour entendre ? ﴾ (S.07, Al-A'râf, V.195) On a fait référence ici aux adorateurs, comme pour leur dire : « Vous marchez, vous combattez, vous observez et vous entendez tandis que les statues ne peuvent pas faire de même. Elles sont des corps inanimés et vous êtes des êtres vivants. Comment se fait-il qu'un être parfait adore ce qui est imparfait ? » En effet, s'ils avaient réfléchi, ils auraient compris que le Dieu crée les choses et ne peut être créé, Il assemble et ne peut être assemblé et les choses dépendent de Lui et Il ne dépend pas d'elles. Il convient donc au mortel d'adorer Celui qui l'a créé et non pas ce qu'il a créé lui-même. Et ce qu'ils imaginent des statues pouvant intercéder relève de l'imaginaire qui ne tient à aucun fondement.

Ses ruses contre les adorateurs du feu, du Soleil et de la Lune

L'auteur a dit : Satan a trompé nombre de gens, par ses ruses, en embellissant pour eux l'adoration du feu de sorte qu'ils ont dit : « Il est l'essence dont le monde ne peut se passer. » Et c'est à partir de là qu'il a embelli pour eux l'adoration du Soleil.

Selon Abû Ja'far Ibn Jarîr At-Tâbarî, lorsque Qâbil (Caïn) avait tué Hâbîl (Abel) et qu'il avait fui son père Âdam vers le Yémen, Satan se rendit auprès de lui et dit : « Si on a accepté l'offrande de Hâbîl et que le feu l'a consumée, c'est parce qu'il servait le feu et l'adorait. Prépare alors un feu qui sera à toi et à ta descendance ! » Il a alors édifié un temple pour le feu, étant ainsi le premier à avoir préparé un feu pour l'adorer.

Al-Jâhizh rapporte : Lorsque Zoroastre arriva de Balkh - celui-ci était le chef des Mages -, il prétendit recevoir la révélation sur le mont Sabalan. Il appela alors les gens de ces régions froides qui ne connaissaient que le froid à le suivre sous peine de recevoir plus de froid. Il prétendit n'être envoyé qu'aux régions montagneuses. Il avait institué pour ses adeptes le fait d'effectuer les ablutions avec les urines, d'avoir des rapports charnels avec leurs mères, de vénérer les feux ainsi que d'autres choses ignobles.

L'une des allégations de Zoroastre était de dire qu'Allah était seul, et lorsque Sa solitude a trop duré, Il a réfléchi, ce qui a donné naissance à Satan. Quand Satan s'est présenté devant Lui et qu'Il a voulu le tuer, Il en fut incapable. Ayant constaté Son incapacité à le tuer immédiatement, Il lui a accordé un délai.

Le cheikh Abû Al-Faraj (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : Les adorateurs du feu ont édifié un bon nombre de temples du feu. Le premier à élaborer un plan pour élever un temple pour le feu était Afrîdûn, qui lui consacra un temple à Tus et un autre à Boukhara. Après cela, Bahman lui consacra un temple à Sijistân (Sistan de nos jours). Puis Abû Qubâdh lui édifia un temple aux alentours de Boukhara. Après quoi, nombre de temples furent construits pour le feu.

Zoroastre avait préparé une fois un feu en prétendant qu'il venait du ciel, et ce dernier consuma leur offrande. Pour ce faire, Zoroastre bâtit un temple et mit en son milieu un miroir, puis il mit du bois autour de l'offrande et y répandit du souffre. Lorsque le soleil arriva au milieu du ciel, il était en face d'une ouverture que Zoroastre avait faite dans ce temple, les rayons du soleil purent ainsi s'y introduire, atteindre le miroir et se refléter sur le bois qui prit feu. Il dit alors : « N'éteignez pas ce feu ! »

Section

L'auteur a dit : Satan, qu'Allah le maudisse, a embelli pour des peuples l'adoration de la Lune et à d'autres l'adoration des étoiles.

Ibn Qutayba rapporte : Durant la période du paganisme, il y avait un peuple qui adorait Sirius et qui était épris de cette étoile, et c'était Abû Kabcha, celui à qui les polythéistes quraychites avaient attribué le Messager d'Allah ﷺ comme fils, qui était le premier à l'adorer, prétendant que cette étoile était la seule parmi les autres à pouvoir couvrir le ciel en toute sa largeur. Il l'avait adorée alors et s'opposa ainsi aux Quraychites. Lorsque le Messager d'Allah ﷺ fut investi de sa mission et appela à l'adoration d'Allah et au rejet des idoles, les Quraychites dirent : « Celui-ci est le fils d'Abû Kabcha ! » C'est-à-dire qu'il lui ressemble à cause de son opposition aux Quraychites. Les Enfants d'Israël aussi ont dit à Maryam : « Ô sœur de Hârûn ! », voulant dire par là : « Ô toi qui ressembles à Hârûn dans la piété ! »

Il y a en effet deux de ces étoiles : l'une est celle-ci (Sirius) et l'autre est Gomeïsa (Bêta du Petit Chien). Cette dernière est située en face de Sirius. Les

deux sont séparées par la voie lactée. Gomeïesa se trouve dans la constellation du Petit Chien et l'autre se situe dans le Grand Chien.

Satan, qu'Allah le maudisse, a embelli pour d'autres peuples l'adoration des anges de sorte qu'ils ont prétendu qu'ils étaient des filles d'Allah l'Exalté. Et Allah est bien au-dessus de tout cela !

Il a embelli pour d'autres l'adoration des chevaux et des vaches. En effet, As-Sâmirî était issu d'un peuple qui adorait les vaches, c'est pourquoi il a façonné un veau (pour qu'il soit adoré par les Enfants d'Israël). Selon les récits, Pharaon aussi adorait un bouc.

Certes, parmi tous ceux-là, aucun n'a réfléchi ou a médité pour comprendre ce qu'il faisait. Nous demandons à Allah la préservation ici-bas et dans l'au-delà !

Ses ruses contre les gens de l'époque préislamique

L'auteur a dit : Nous avons déjà mentionné comment Satan les a trompés en ce qui concerne l'adoration des idoles, et la plus vile tromperie avec laquelle il les a induits en erreur était le fait d'imiter les ancêtres sans tenir compte d'aucune preuve, tel qu'il est dit par Allah : ﴿ Lorsqu'on dit aux infidèles : « Conformez-vous à ce que Dieu a révélé ! », ils rétorquent : « Non ! Nous devons plutôt nous conformer à ce que nous ont légué nos ancêtres ! » Eh, quoi ! Les suivraient-ils même s'ils manquaient de discernement, même s'ils étaient dans l'erreur ? ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.170) C'est-à-dire : Allez-vous les suivre aussi ?

Satan a pu induire en erreur, par ses ruses, un groupe parmi eux de telle sorte qu'ils ont adopté la pensée des Dahriyya et ont renié le Créateur et la Résurrection. C'est en effet à leur sujet qu'Allah a dit : ﴿ Ils disent : « Il n'y a d'autre vie pour nous que celle d'ici-bas. Nous mourons et nous vivons, et seul le temps nous fait périr. » ﴾ (S.45, Al-Jâthiya, V.24) Il en a fait de même pour un autre groupe d'entre eux qui ont fini par admettre l'existence du Créateur, mais ils ont renié les Messagers et la Résurrection. Et d'autres parmi eux ont prétendu que les anges sont des filles d'Allah. Satan a pu aussi exhorter certains d'entre eux à la doctrine des juifs et d'autres à la doctrine des Mages, les Banû Tamîm en faisaient partie, à l'image de Zurâra Ibn Judays At-Tammîmî et son fils Hâjib.

D'entre ceux qui admettaient l'existence du Créateur, du début de la création, du retour de la création (la Résurrection), de la Récompense et du Châtiment, figuraient 'Abdu-l-Muttalib Ibn Hâchim, Zayd Ibn 'Amrû Ibn Nufayl, Quss Ibn Sâ'ida et 'Âmir Ibn Azh-Zharb. En effet, lorsque 'Abdu-l-Muttâlib voyait qu'une personne injuste n'avait pas été punie en conséquence de son acte, il

disait : « Par Allah ! Il y a certes après cette demeure (l'ici-bas) une autre où le bienfaiteur et le malfaiteur auront leurs comptes. »

Il y a aussi parmi ces gens Zuhayr Ibn Abî Sulmâ qui avait dit (en vers) : *« On le (le châtiment) retarde en le consignant dans un livre où il sera réservé pour le Jour du Jugement, ou bien il sera précipité [ici-bas] pour ainsi réparer [le péché commis]. »*

Zuhayr Ibn Abî Sulmâ finit par embrasser l'islam. Zayd Al-Fawâris Ibn Hisn et Al-Qulmus Ibn Umayya Al-Kinânî figuraient également parmi ces gens-là. Ce dernier faisait des prédications dans la cour de la Ka'ba et les Arabes ne partaient pas, après avoir fini leur saison de pèlerinage, avant qu'il ne leur fasse des sermons et des recommandations. Il leur dit un jour : « Ô assemblée d'Arabes ! Obéissez-moi et vous serez bien guidés ! » Ils lui demandèrent alors de leur expliquer cela et il répondit : « Vous adorez individuellement diverses divinités et je sais qu'Allah n'en est pas Satisfait, qu'Il est le Seigneur de toutes ces divinités et qu'Il aime qu'on L'adore exclusivement. » Suite à quoi les Arabes s'écartèrent de lui et n'écoutèrent plus ses prédications.

Un autre groupe parmi ces gens-là prétendait que lorsque quelqu'un meurt et qu'on attache sa monture auprès de sa tombe en la laissant mourir là-bas, il ressuscitera en la chevauchant (le Jour de la Résurrection), tandis que celui qui ne fait pas cela ressuscitera en marchant. 'Amrû Ibn Zayd Al-Kalbî faisait partie de ceux qui disaient cela.

L'auteur a dit : La majorité de ces gens n'ont pas délaissé le polythéisme, et peu d'entre eux ont adhéré au monothéisme et ont rejeté les idoles, tels que Quss Ibn Sâ'ida[25] et Zayd[26].

Les innovations religieuses ne cessèrent point durant la période préislamique, et An-Nasî' en faisait partie. Il s'agit de sacraliser et de désacraliser le mois sacré (mois de la consécration rituelle). En effet, les Arabes ont conservé de la religion d'Ibrâhîm عليه السلام la sacralisation des quatre mois[27]. C'est ainsi que lorsqu'ils ont besoin de désacraliser le mois de Muharram pour la guerre, ils reportaient sa sacralisation au mois de Safar, et s'ils ont besoin du mois de Safar, ils la reportaient au mois suivant et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'année. Aussi, lorsqu'ils allaient faire le pèlerinage, ils prononçaient : « A

[25] Il s'agit de Quss Ibn Sâ'ida Ibn Hudhâfa Al-Iyâdî. Il était l'un des sages arabes et un prêcheur très éloquent. Il était le premier à avoir cru à la Résurrection parmi les gens de l'ère préislamique et il mourut monothéiste.

[26] Il s'agit de Zayd Ibn 'Amrû Ibn Nufayl Al-'Adwî. Il était pratiquant de la religion d'Ibrâhîm et reprochait aux Quraychites leur polythéisme. Il mourut aussi monothéiste.

[27] Les quatre mois sont : Dhû Al-Qi'da, Dhû Al-Hijja, Muharram et Rajab.

Toi nous accourons, Toi qui n'as point d'associé, sauf un associé dont Tu disposes et qui ne dispose pas de Toi ! »

Il y a aussi d'autres innovations parmi lesquelles se trouve le fait de léguer l'héritage à l'homme en excluant la femme. Aussi, lorsque l'un d'entre eux trouve la mort, il laisse sa femme en héritage à son plus proche parent.

La Bahîra fait aussi partie de ces innovations. Il s'agit d'une chamelle qui met bas cinq fois, et si le cinquième petit mis au monde est une femelle, on fend son oreille et on l'interdit aux femmes.

Il y a également la Sâ'iba. Il s'agit d'une bête qu'on laisse libre : on ne la monte pas et on ne trait pas son lait.

La Wasîla en fait aussi partie. C'est lorsque la brebis met bas sept fois, et si à la septième fois elle donne naissance à un mâle et une femelle, ils disent qu'elle (la femelle) est liée à son frère, elle ne sera donc pas sacrifiée. C'est uniquement les hommes qui en profitent, et non pas les femmes, et elle ne sera profitable aux hommes comme aux femmes qu'une fois morte.

Fait partie de ces innovations le Hâm. Il s'agit du chameau étalon qui féconde dix fois les femelles, à la suite de quoi ils disent qu'il a protégé son dos (c.-à-d. il a assuré sa progéniture). Ils le consacrent alors pour les idoles et ne transportent rien sur lui, prétendant que c'est Allah ﷻ qui leur avait ordonné cela. C'est sur cela que porte la Parole d'Allah le Très-Haut : ﴿ Allah n'a pas institué la Bahîra, la Sâ'iba, la Wasîla ni le Hâm. Mais ceux qui ont mécru ont inventé ce mensonge contre Allah. ﴾ (S.05, Al-Mâ'ida, V.103) Allah ﷻ a réfuté ensuite ce qu'ils ont interdit et permis au sujet de la Bahîra, de la Sâ'iba, de la Wasîla et du Hâm en disant : ﴿ Ce qui est dans le ventre de ces bêtes est réservé aux mâles d'entre nous, et interdit à nos femmes ﴾ (S.06, Al-An'âm, V.139), par Sa Parole : ﴿ Est-ce les deux mâles qu'Il a interdits ou les deux femelles ? ﴾ (S.06, Al-An'âm, V.143)

C'est-à-dire : si Allah le Très-Haut a interdit les deux mâles, c'est donc tous les mâles qui sont interdits et s'Il a interdit les deux femelles, c'est donc toutes les femelles qui sont interdites. Et s'Il a interdit tout ce qui est porté dans la matrice des femelles, laquelle porte les mâles et les femelles, c'est donc tous les fœtus qui sont interdits.

Salan a aussi embelli pour les gens de l'époque de l'ignorance le fait de tuer leurs enfants de sorte que l'homme tuait sa fille (pour ne pas la prendre en charge) et en nourrissait son chien.

L'une des ruses par laquelle Satan a pu tromper ces gens est le fait de prétendre ceci : « Si Allah le voulait, nous n'aurions pas pu Lui attribuer d'associé. » C'est-à-dire que s'Il n'était pas content de leur polythéisme, Il

aurait pu empêcher cela. Ils se sont ainsi attachés à la Volonté et ont délaissé l'Ordre ; or la Volonté d'Allah embrasse tous les êtres et Son Ordre n'implique pas toutes Ses Volontés. Il ne convient donc à personne de s'attacher à la Volonté après que l'Ordre fut donné. Leurs pensées aberrantes qu'ils ont inventées sont trop nombreuses et ne valent pas la peine de perdre le temps à les citer, elles ne nécessitent même pas d'être réfutées.

Les ruses de Satan contre les négateurs des prophéties

L'auteur a dit : Satan a pu induire en erreur, par ses ruses, les brahmanes, les hindous ainsi que d'autres. Il a alors embelli pour eux le reniement des prophéties afin de bloquer l'accès à ce qui vient d'Allah (le Message divin). Les Indiens ont ainsi emprunté différents chemins : il y en a parmi eux des athées, des dualistes, des adeptes des brahmanes et des gens qui n'admettent rien d'autre que la prophétie d'Âdam et d'Ibrâhîm.

Abû Muhammad An-Nûbakhtî a rapporté dans le livre « Al-Ârâ' wa Ad-Diyânât » que certains Indiens parmi les brahmanes ont reconnu l'existence du Créateur, des Messagers, du Paradis et du Feu, et ont prétendu que leur messager est un ange qui s'est présenté à eux sous l'apparence d'un être humain, sans avoir de livre (céleste) avec lui et ayant quatre mains et douze têtes. Parmi ces têtes figuraient celle d'un être humain, celle d'un lion, celle d'un cheval, celle d'un éléphant, celle d'un porc ainsi que d'autres têtes d'animaux. Il leur a ensuite ordonné de vénérer le feu et leur a interdit de tuer et d'immoler les bêtes, à l'exception de ce qui est dédié au feu. Il leur a aussi défendu le mensonge et la consommation du vin, par contre, il leur a autorisé la fornication et leur a ordonné l'adoration des vaches. Celui d'entre eux qui renonce à cette religion puis y revient verra sa tête rasée, ainsi que sa barbe, ses sourcils et ses cils, puis il va se prosterner devant les vaches dans des délires qui ne valent pas la peine d'être cités.

L'auteur a dit : Satan a mis dans les têtes des brahmanes six ambigüités :

La première ambigüité consiste à écarter l'idée que certains d'entre eux puissent être informés de ce qui est dissimulé aux autres. Ils disent : ﴿ Qui donc est cet homme, sinon un mortel comme vous ? ﴾ (S.23, Al-Mu'minîn, V.33) C'est-à-dire : comment pourrait-il être informé de ce qui vous est caché ?

La réponse à cette ambigüité est comme suit : S'ils avaient réfléchi, ils auraient compris qu'il est admissible d'élire une personne et non pas une autre en raison de certaines caractéristiques qui la distinguent de ses semblables, ce qui lui vaut de recevoir la Révélation, car ce n'est pas tout le monde qui convient à cette tâche. En effet, on sait bien qu'Allah, Glorifié soit-Il

et Exalté, a créé les gens avec différents caractères et qu'Il a donné existence à des remèdes qui résistent aux affections corporelles. S'Il a attribué aux plantes et aux pierres des caractéristiques qui ont pour effet d'entretenir des corps créés pour périr dans ce bas monde et pour demeurer éternellement dans l'au-delà, c'est qu'il est possible qu'Il attribue à une personne parmi Ses créatures une sagesse pénétrante et une mission pour appeler les gens à croire en Lui afin de rétablir ce qui a été corrompu dans le monde à cause des mauvais comportements et actions.

Il est toutefois bien connu que les opposants ne nient pas le fait que certains gens soient caractérisés par la sagesse afin qu'ils puissent apaiser, par les sermons, les esprits malveillants, mais comment peuvent-ils nier le fait que le Créateur, Gloire à Lui, puisse attribuer à certains gens des missions, des enseignements et des recommandations qui leur permettent de réformer le monde, rendre meilleurs les comportements des gens et redresser leurs affaires ? Allah a en effet fait mention de cela dans Sa Parole : ﴿ Qu'y a-t-il d'étonnant pour les hommes que Nous ayons révélé à l'un d'entre eux d'avoir à les avertir ? ﴾ (S.10, Yûnus, V.02)

La deuxième ambigüité consiste en leur parole : « Allah doit plutôt envoyer un ange (en tant que Messager), car les anges sont plus proches de Lui et sont plus éloignés de toutes suspicions. Les mortels, quant à eux, aiment dominer leurs semblables, ce qui suscite de la suspicion. »

Il y a trois façons pour répondre à cette parole :

La première est que les anges sont capables de renverser les montagnes et les rochers, d'où l'impossibilité de montrer un miracle qui prouve leur véracité, étant donné que le miracle est un fait extraordinaire, alors que ces faits sont ordinaires chez les anges. En effet, les miracles bien évidents sont ceux accomplis par le mortel impuissant afin qu'ils prouvent sa véracité.

La deuxième est que les êtres du même genre sont plus prédisposés à se rapprocher les uns des autres. Il est alors plus convenable de leur envoyer un être de leur genre afin qu'ils ne s'écartent pas de lui et pour qu'ils le comprennent mieux. De plus, le fait que l'être soit caractérisé par ce qui dépasse la capacité de ses semblables est une preuve de sa véracité.

La troisième est l'incapacité des mortels de voir les anges. Cependant, Allah le Très-Haut accorde aux Prophètes la capacité nécessaire leur permettant de percevoir les anges. C'est pourquoi Allah l'Exalté a dit : ﴿ Et à supposer même que Nous leur ayons envoyé un ange comme prophète, Nous lui aurions donné forme humaine. ﴾ (S.06, Al-An'âm, V.09) C'est-à-dire : pour qu'ils puissent le regarder, qu'ils soient rassurés et qu'ils le comprennent. Puis Il a dit : ﴿ Et ils auraient été victimes de la même méprise qu'ils ont commise. ﴾ (S.06, Al-An'âm, V.09) C'est à dire : Nous les aurions jetés dans la confusion comme

ils s'y sont eux-mêmes jetés, de telle sorte qu'ils soient dans le doute, ne sachant s'il s'agit d'un ange ou d'un mortel.

La troisième ambigüité consiste en leur parole : « Nous nous apercevons que ce que prétendent les Prophètes, comme la connaissance de l'invisible, les miracles et les révélations qu'ils reçoivent, est de la même nature que ce qu'on trouve chez les devins et les sorciers. Nous n'avons donc plus de preuve pour distinguer entre le valide et le non valide. »

La réponse est de dire qu'Allah, Béni soit-Il et Exalté, a mis les preuves en évidence, puis Il a fait en sorte que la confusion se répande, chargeant ensuite les esprits d'en faire la distinction. En effet, le sorcier est incapable de ressusciter un mort, ni faire sortir un serpent d'une canne. Quant au devin, il peut avoir raison comme il peut se tromper, contrairement à la prophétie qui ne peut se tromper en aucun cas.

La quatrième ambigüité consiste en leur parole : « L'une va sans l'autre : soit les Prophètes apportent ce qui est conforme à la raison, soit ce qui s'y oppose. Donc, s'ils apportent ce qui s'oppose à la raison, cela sera rejeté, et s'ils apportent ce qui s'y conforme, la raison s'en passera. »

La réponse est de dire qu'il est reconnu que bon nombre de gens ne peuvent pas gérer les affaires mondaines, d'où le besoin de quelqu'un qui peut les suppléer, à l'instar des sages et des gouverneurs, et si tel est le cas, qu'en est-il alors des affaires divines et de l'au-delà ?

La cinquième ambigüité consiste en leur parole : «Les Lois divines ont apporté des choses que la raison rejette, comment peuvent-elles alors être valables ? Par exemple le fait de faire souffrir les êtres vivants. »

La réponse est de dire que la raison désapprouve que les êtres vivants se fassent souffrir mutuellement. Cela dit, si la souffrance est décrétée par le Créateur, la raison n'a plus d'objection à faire, étant donné que la raison peut comprendre la Sagesse du Créateur, Glorifié soit-Il et Exalté, qui ne comporte ni défaut ni imperfection. Cette compréhension impose donc à la raison d'admettre ce qui lui est dissimulé (comme vérité cachée). Il n'est ainsi pas permis de remettre en cause le principe lorsque quelque chose nous est incompréhensible au niveau de la branche (secondaire). De plus, la raison derrière cela est bien claire : nous savons que l'être vivant passe avant l'être inanimé, et que l'être doué de parole passe avant celui qui n'en est pas doué, et ce en raison de ses facultés intellectuelles, théoriques et pratiques. Cet être doué de parole a besoin de préserver ses facultés intellectuelles, et pour ce faire, il ne peut se passer de la viande, car rien ne peut la remplacer. Cela dit, il n'y a rien de plaisant à savoir qu'un être fort se nourrit d'un être faible, car ce qui a un grand bénéfice ne peut pas avoir moins d'intérêt pour autant, mais

les bêtes ont été créées pour servir l'être vivant noble (l'homme), et si par ailleurs on ne les abattait pas, elles se multiplieraient de telle sorte qu'elles ne trouveraient plus de quoi se nourrir, et finiraient par en mourir. Leurs charognes nuiraient ainsi à l'être vivant noble, ce qui rendrait son existence inutile.

Quant à la souffrance causée par l'égorgement, elle est supportable, on dit même qu'elle n'existe pas du tout. En effet, ce qui perçoit la douleur est le cortex cérébral, étant donné que c'est là que se trouve les organes sensibles, et c'est pour cette raison que lorsque l'humain est atteint d'une crise d'épilepsie ou d'une congestion cérébrale, il ne ressent aucune douleur. Si l'on coupe donc les veines jugulaires rapidement, la douleur corporelle n'attendra pas le centre de la sensation. C'est pourquoi le Prophète ﷺ a dit : « Quand l'un de vous sacrifie une bête, qu'il aiguise sa lame et soulage sa bête sacrifiée ! » [Hadith authentique rapporté par Muslim (1955), At-Tirmidhî (1409), Abû Dâwud (2815) ainsi que d'autres]

La sixième ambigüité consiste en leur parole : « Il se peut que les gens des Lois divines aient été dotés de caractéristiques propres aux pierres et au bois. »

La réponse est comme suit : On doit avoir honte de prononcer ce genre de paroles, car toutes les caractéristiques des remèdes naturels et celles des pierres sont mises au clair et leurs secrets sont révélés. Si l'un d'eux avait été doté de telles caractéristiques qu'il avait prétendues, les savants auraient rejeté ces caractéristiques et dit : « Ceci n'est pas propre à toi, c'est une propriété de telle et telle chose. » De plus, les miracles ne sont pas du même genre, ils sont de diverses natures telles que la chamelle qui sort d'un rocher, la canne qui se transforme en serpent, la pierre d'où jaillit une source d'eau et au-dessus de tout, ce Coran qui, depuis sa révélation il y a au moins six cents ans, continue d'être entendu, d'être médité et d'être une source de défi permanent, et personne n'a pu en faire autant, ne serait-ce qu'une approximation. Où est donc le rapport entre cela (les miracles) et les caractéristiques, la sorcellerie et la magie ?

Abû Al-Wafâ' 'Alî Ibn 'Aqîl رحمه الله a dit : Les cœurs des athées, tels qu'Ibn Ar-Rîwandî[28] et ses semblables, à l'instar d'Abû Al-'Alâ'[29], ont apostasié du fait de la diffusion de la parole de la vérité, la reconnaissance des Lois divines par les mortels et le fait de se conformer à ses prescriptions. De plus, ils ont constaté que leurs opinons n'avaient aucune influence ni effet sur les gens : les mosquées sont fréquentées en masse ; les appels à la prière n'ont pas cessé de retentir remplissant les oreilles par des formules de glorification pour le

[28] Il s'agit d'Ahmad Ibn Yahyâ Ibn Ar-Rîwandî. Il était athée et fréquentait les apostats et les Râfida.

[29] Il s'agit d'Abû Al-'Alâ' Al-Ma'arrî At-Tanûkhî, le célèbre poète. Il était également athée.

Prophète ﷺ et de reconnaissance de ses enseignements ; les dépenses matérielles et physiques se multiplient en vue d'accomplir le hadj avec tous les risques que cela implique : les difficultés du voyage et la séparation avec les épouses et les enfants.

Face à cela, certains d'entre eux se sont fait passer pour des transmetteurs de hadiths pour pouvoir corrompre les chaînes de transmission et introduire des traditions et des récits. D'autres ont rapporté ce qui semble être des miracles, comme certaines caractéristiques propres aux pierres, des faits extraordinaires qui se seraient produits dans certains pays et des récits parlant de l'invisible se rapportant à bon nombre de devins et d'astrologues, en exagérant dans ces faits au point de dire que Satîh[30] avait dit à propos de la chose qu'on lui avait cachée : « Il s'agit d'un grain de blé se trouvant dans l'urètre de la pouliche. » Et Al-Aswad, qui était un prédicateur, pouvait prévoir des choses avant qu'elles ne se produisent.

Et aujourd'hui, des exorcistes pourraient communiquer avec les djinns qui hantent les possédés pour leur transmettre ce qui se produit et ce qui va se passer dans le futur, ainsi que d'autres superstitions semblables. Celui qui voit alors de tels faits, dira certainement, sans raisonner ni se rendre compte de l'intention des athées : « Ce qui a été apporté par les prophéties ne ressemble-t-il pas à cela ? Et ce qui a été deviné par le devin en disant : "Il s'agit d'un grain de blé se trouvant dans l'urètre de la pouliche" n'est-il pas plus difficile à prédire que ce qui est dit par 'Îsâ : ﴿ Je vous dirai également ce que vous mangez et ce que vous tenez en réserve dans vos demeures ﴾ ? (S.03, Âl 'Imrân, V.49) »

Cela a-t-il encore un impact sur les cœurs aujourd'hui alors que cette réflexion incite à s'en détourner plutôt qu'à y adhérer ? Par Allah, leur intention derrière cela est bien évidente et leurs insinuations sont très claires. Ils ont en effet dit : « Multiplions nos voyages à travers le pays pour rencontrer davantage de gens afin de leur parler des étoiles et des caractéristiques naturelles des choses, car en multipliant cela, il y a plus de chance que l'une de ces superstitions coïncide avec la réalité, ce qui amènera les gens à croire à toutes les autres, invalidant ainsi le caractère extraordinaire des faits produits par les Prophètes. »

Des soufis ont prétendu qu'untel avait introduit son récipient dans le Tigre et il en est sorti rempli d'or. Cela est devenu par la suite un fait ordinaire sur la base des prodiges pour les soufis, sur la base des habitudes pour les astrologues, sur la base des propriétés pour les naturalistes et sur la base de la

[30] Il s'agit de Rabî' Ibn Rabî'a Ibn 'Adiyy Al-Ghasânî. C'était un devin célèbre durant l'ère du paganisme.

divination pour les exorcistes et les voyants. Mais où peut-on classer la parole de 'Îsâ : ﴿ Je vous dirai également ce que vous mangez et ce que vous tenez en réserve dans vos demeures. ﴾[31] ? Et qu'est-ce qui reste des faits extraordinaires ? Les faits ordinaires ne sont-ils pas qu'une continuité de l'existence et des faits qui se produisent souvent ? Et si une personne rationnelle et religieuse tire leur attention sur l'absurdité de ces allégations, le soufi lui dira : « Renies-tu les prodiges des saints ? », et les naturalistes lui diront : « Nies-tu l'aimant qui attire les métaux ? Nies-tu le fait que l'autruche puisse avaler du feu ? », la poussant ainsi à ne pas renier ce qui n'existe pas sur la base de ce qui existe. Malheur donc à celui qui leur donne raison ! Gloire à Celui qui préserve cette religion et qui fait en sorte qu'elle prédomine toutes les autres au point de les voir sous sa domination grâce à la Détermination d'Allah de sauvegarder les prophéties et à la répression de ceux qui cherchent l'impossible !

Exposé au sujet des négateurs des prophéties

Il y a en Inde les brahmanes qui sont des gens pour qui Satan a embelli le fait de se rapprocher de leur divinité en se brûlant. Pour ce faire, ils préparent une fosse (enflammée) à l'un d'entre eux qui vient tout imprégné de *khalûq*[32] et de parfum après le rassemblement des gens. Les instruments musicaux à cordes, les tambours et les cymbales retentissent ensuite et les gens disent : « Heureuse soit cette âme qui sera élevée au Paradis ! » Quant à lui, il dit : « Que cette offrande soit acceptée et que ma récompense soit le Paradis ! » Puis il se jette dans la fosse et prend feu. Si toutefois il s'enfuit, ils le rejettent, le bannissent et le désavouent jusqu'à ce qu'il y retourne.

Il y a aussi ceux qui embrasent des pierres afin que l'un d'eux les serre contre lui l'une après l'autre jusqu'à ce qu'elles perforent son ventre, faisant ainsi sortir ses entrailles et il finit par mourir. D'autres parmi eux se tiennent tout près du feu jusqu'à ce que leur graisse fonde avant qu'ils ne tombent (mourants). Certains d'entre eux coupent des morceaux de leurs jambes et de leurs cuisses et les jettent dans le feu, tandis que les gens les encensent et les louent, en espérant obtenir le même rang qu'eux, jusqu'à ce qu'ils trouvent la mort.

Il y en a encore qui se tiennent debout dans la bouse de vache qui leur arrive jusqu'aux jambes, puis ils allument le feu et brûlent. Certains d'entre eux adorent l'eau, disant que c'est la source de vie de toute chose, et ils se prosternent ainsi pour elle. Il y en a à qui on prépare une fosse (enflammée)

---

[31] (S.03, Âl 'Imrân, V.49)

[32] Khalûq est un parfum à base de safran qui est d'une couleur rougeâtre ou jaunâtre. La majorité des savants interdisent son usage pour les hommes, car ils estiment qu'il est destiné exclusivement aux femmes.

tout près d'un point d'eau. Le concerné se jette ensuite dans la fosse jusqu'à ce qu'il prenne feu, puis se lève et plonge dans l'eau. Il retourne après cela à la fosse et refait la même chose jusqu'à ce qu'il meure. Si toutefois il meurt en se trouvant entre la fosse et le point d'eau, ses proches s'attristent et disent que le Paradis lui est interdit, mais s'il meurt dans l'un des deux, ils affirment son entrée au Paradis.

Il y a d'autres parmi eux qui causent leur mort par la faim et la soif. Ils perdent tout d'abord la faculté de marcher, puis celle de s'asseoir, puis celle de parler, puis ils perdent leurs sens et leur capacité de se mouvoir jusqu'à ce qu'ils finissent par trouver la mort. Certains d'entre eux errent çà et là jusqu'à ce qu'ils perdent la vie. D'autres se noient volontairement dans le fleuve.

Il y en a parmi eux qui n'approchent pas les femmes et ne cachent que les parties intimes de leurs corps. Ils ont une très haute montagne, et en contrebas de cette dernière, il y a un arbre où se trouve un homme qui tient dans sa main un livre qu'il lit en disant : «Heureux soit celui qui gravit cette montagne, fend son ventre et fait sortir ses entrailles avec sa main !» Certains d'entre eux prennent des pierres avec lesquelles ils meurtrissent leurs corps jusqu'à ce qu'ils meurent pendant que les gens leur souhaitent la béatitude.

Ils ont en effet deux fleuves où certains adorateurs parmi eux se rendent le jour de leur fête religieuse. Et là-bas se trouvent des hommes qui enlèvent aux adorateurs leurs vêtements et les mettent par terre avant de découper leurs corps en deux. Ils jettent ensuite une moitié dans un fleuve et une moitié dans l'autre, prétendant que ces fleuves se déversent dans le Paradis.

Il y en a aussi chez qui le concerné sort à une contrée désertique avec un groupe de gens qui font des invocations pour lui et le félicitent pour son intention. Et une fois épuisé, il s'assoit et on rassemble autour de lui des vautours venant de toutes parts. Il se déshabille ensuite et s'allonge sous le regard des gens, avant que les oiseaux ne se jettent sur lui et le dévorent. Lorsque les oiseaux se dispersent, le groupe de gens vient ramasser ses os pour les brûler et s'attirer la bénédiction en usant de longues pratiques citées par Abû Muhammad An-Nûbakhtî qui ne valent pas la peine d'être rapportées.

Ce qui est étonnant, c'est le fait que le peuple indien soit un exemple de sagesse qui inspire les autres avec ses pratiques. Gloire à Celui qui a aveuglé leurs cœurs de telle sorte que Satan a pu les conduire dans cette direction !

Il y en a parmi eux qui ont prétendu que le Paradis comporte trente-deux niveaux et que la durée du séjour des gens destinés au Paradis dans le niveau le plus bas est de quatre cent trente-trois mille six cent vingt années, et qu'à chaque niveau, la durée double par rapport au niveau inférieur. Le Feu aussi

comporte trente-deux niveaux : il y en a seize où se trouvent le froid intense et ses différentes formes de châtiment et seize autres où il y a le feu et ses diverses formes de châtiment.

Les ruses de Satan contre les juifs

L'auteur a dit : Satan a pu induire en erreur, par ses ruses, les juifs en ce qui concerne plusieurs choses, mais nous n'en citons que quelques-unes représentatives de toutes les autres, à commencer par le fait d'assimiler le Créateur aux créatures. En effet, si cette assimilation était vraiment fondée, ce qui est valable pour Lui (le Créateur) serait valable aussi pour les créatures.

Selon Abû 'Abdi-l-Lâh Ibn Hâmid, qui rapporte de nos compagnons, les juifs prétendent que le dieu adoré est un homme de lumière, assis sur un trône de lumière, portant sur sa tête une couronne de lumière et possédant des membres comme ceux des mortels.

Il y a aussi leur allégation disant que 'Uzayr est le fils d'Allah. S'ils avaient compris que le principe de la filiation ne peut exister sans les organes, or le Créateur ne possède pas d'organes, car Il n'a pas été composé, ils n'auraient pas attribué d'enfant au Créateur. De plus, l'enfant est de la même nature que son père, tandis que 'Uzayr ne pouvait pas subsister sans nourriture, alors que le Dieu est Celui qui fait subsister les choses et non celui qui subsiste par elles. Ce qui les a menés à cet égarement, en plus de leur ignorance des réalités, c'est le fait de le ('Uzayr) voir revenir de la mort et réciter la Thora de mémoire, faisant ainsi de cela un sujet à leurs opinions corrompues.

Ce qui dénote du manque de raisonnement de ces gens, c'est que même s'ils ont vu l'effet du Pouvoir divin en fendant la mer pour qu'ils puissent la traverser, ils ont demandé à Mûsâ عليه السلام, en passant devant un peuple qui adorait des statues, de leur désigner des statues semblables en disant : ﴿ Ô Mûsâ ! Fais-nous un dieu semblable aux leurs ! ﴾ (S.07. Al-A'râf. V.138) Et que même après avoir été réprimandés par Mûsâ عليه السلام à cet égard, cela (le polythéisme) a demeuré dans leurs cœurs jusqu'à ce qu'il finît par se manifester en leur adoration du veau.

Deux choses les ont amenés à agir de la sorte : la première est leur ignorance concernant le Créateur et la deuxième est le fait de vouloir une chose concrète qu'ils peuvent percevoir avec leurs sens et en être rassurés, car ils se fient plus à leurs sens qu'à leurs raisons. En effet, s'ils n'étaient pas ignorants au sujet de Dieu Adoré, ils n'auraient pas osé dire de Lui des paroles aussi viles, comme par exemple : ﴿ Dieu est pauvre et nous sommes riches ! ﴾ (S.03. Âl 'Imrân. V.181), ou encore : ﴿ La Main de Dieu est entravée ! ﴾ (S.05. Al-Mâ'ida. V.64) Allah est certes bien au-dessus de tout cela !

Satan les a aussi trompés, par ses ruses, de sorte qu'ils ont dit qu'il est interdit d'abroger les Lois divines, car ils savaient que dans la religion d'Âdam ﷺ, il est permis d'épouser les sœurs et les *maḥârim* et de travailler le samedi. Tout ceci a été abrogé ensuite par la religion de Mûsâ ﷺ. Sur ce, ils ont dit : « Lorsque Dieu ordonne quelque chose, il ne faut pas la changer, car il s'agit de Son Jugement. »

En réponse, je dis que le changement peut être parfois de la sagesse. En effet, il y a toute la sagesse dans le fait de voir l'humain passer d'un état normal à l'état de maladie, puis à la mort. De plus, Allah a interdit aux juifs de travailler le samedi et Il leur a permis de le faire le dimanche, et ceci fait partie du genre de choses qu'ils ont reniées, comme Il a ordonné à Ibrâhîm ﷺ de sacrifier son fils puis Il l'a empêché de le faire.

Il les a aussi induits en erreur de telle sorte qu'ils ont dit : ﴿ De toute manière, si nous devons subir l'épreuve du Feu, ce ne sera que pour un nombre limité de jours. ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.80) Il s'agit là des jours où ils ont adoré le veau. Mais leurs outrages sont en effet innombrables.

Satan les a ensuite incités à l'obstination absolue. Ils ont alors renié la description de notre Prophète ﷺ qui se trouve dans leur Livre divin et l'ont dénaturée alors qu'on leur a ordonné de croire en lui. En faisant cela, ils ont accepté le Châtiment de l'au-delà. En effet, leurs savants ont fait preuve d'obstination et leurs ignorants les ont imités aveuglement. Ce qui est étonnant, c'est qu'ils ont changé et dénaturé ce qu'on leur a ordonné et ont adopté ce qu'ils voulaient. Où est donc la servitude si l'on délaisse l'Ordre et on agit selon les passions ? De plus, ils se sont opposés à Mûsâ ﷺ et l'ont dénigré en allant jusqu'à dire qu'il avait une hernie scrotale. Ils l'ont même accusé d'avoir tué Hârûn ﷺ comme ils ont accusé Dâwud ﷺ d'avoir abusé de la femme d'Ûryâ.

Abû Hurayra ﷺ rapporte : Le Messager d'Allah ﷺ se rendit un jour à une synagogue et dit : « Faites venir à moi le plus savant d'entre vous ! » 'Abdu-l-Lâh Ibn Sûryâ sortit alors à sa rencontre. Le Prophète ﷺ s'isola ensuite avec lui et le conjura au Nom d'Allah, de Sa religion et des Bienfaits qu'Il leur a accordés en les nourrissant de la manne et de la caille et en leur donnant de l'ombre avec les nuages, de dire : « Savez-vous que je suis le Messager d'Allah ? » Il répondit : « Oui, par Allah ! Mon peuple aussi sait ce que je sais, étant donné que ta description et tes attributs sont bien dépeints dans la Thora. Mais ils t'envient. » Il lui dit alors : « Et qu'est-ce qui t'empêche [de me suivre] ? » Il répondit : « Je n'aime pas m'opposer à mon peuple, mais espérons qu'ils te suivront et embrasseront l'islam afin que j'en fasse même. » [Hadith jugé faible rapporté par Ibn Sa'd dans « At-Tabaqât Al-Kubrâ » (1/164) et Al-Bayhaqî dans « As-Sunan Al-Kubrâ » (8/246)]

Salama Ibn Salâma Ibn Waqch rapporte : Nous avions un voisin juif dans la tribu des Banû 'Abdu-l-Achhal. Un jour, avant que le Prophète ﷺ ne soit investi de sa mission, il sortit de sa maison pour nous trouver, et en arrivant devant l'assemblée des Banû Al-Achhal, il s'arrêta. J'étais alors le plus jeune parmi les présents et je portais une *burda*[33] sur laquelle j'étais allongé dans la cour de ma famille. Le juif parla alors du Jour Dernier, de la Résurrection, du Jugement, de la Balance, du Paradis et du Feu. Il avait en effet dit ces choses-là à des polythéistes et idolâtres qui ne croyaient pas au retour à la vie après la mort. Ils lui dirent alors : « Malheur à toi, ô untel ! Crois-tu vraiment que c'est possible que les mortels soient ressuscités après leur mort dans un monde où il y a un Paradis et un Feu afin d'être jugés pour leurs actes ? » Il répondit : « Oui, par Celui par qui l'on jure, l'un d'eux voudrait être jeté et enfermé dans le plus grand four ici-bas, après l'avoir chauffé pour lui, plutôt que d'être touché un instant par ce Feu dans l'au-delà ! » Ils lui dirent : « Malheur à toi ! Mais quel en est le signe ? » Il répondit : « Un Prophète envoyé de cette région-là ! », pointant sa main en direction de La Mecque et du Yémen. Ils lui dirent : « Quand est-ce que nous le verrons ? » Il me regarda, alors que j'étais le plus jeune parmi eux, et répondit : « Ce jeune ne mourra pas avant de le connaître. » Par Allah ! A peine quelques jours passés, Allah envoya Son Messager ﷺ alors que le juif était toujours en vie parmi nous. Nous crûmes alors en lui, mais lui le renia injustement et par envie. Nous lui dîmes alors : « Malheur à toi, ô untel ! N'est-ce pas toi qui nous as dit à son sujet telle et telle chose ? » Il répondit : « Tout à fait, mais ce n'est pas de lui dont il s'agit. »

Les ruses de Satan contre les chrétiens

L'auteur a dit : Satan a pu tromper les chrétiens par bon nombre de ses ruses. L'un d'eux est le fait de leur faire croire que le Créateur est une substance. C'est ainsi que les Ya'qûbiyya, adeptes de Ya'qûb[34], les Malakiyya et les nestoriens, adeptes de Nestorius, ont prétendu que Dieu est d'une seule nature, constitué de trois hypostases (la Sainte-Trinité). Il est donc consubstantiellement un seul dans trois hypostases : l'une est le Père, la deuxième est le Fils et la troisième est le Saint-Esprit. Ces hypostases sont des propriétés pour un groupe d'entre eux, des attributs pour un autre et des personnes pour un troisième.

---

[33] Un habit ayant des motifs qui sert de couverture (manteau).

[34] Il s'agit de Ya'qûb Al-Barâdi'î qui vivait à l'ancienne Syrie au sixième siècle de l'ère chrétienne.

Ces gens ont certes oublié que si Dieu était une substance, il serait alors valable pour Lui ce qui est valable pour la substance en ce qui concerne l'occupation d'un lieu, le mouvement, l'immobilité et le temps.

Satan a trompé ensuite certains d'entre eux de telle sorte qu'il leur a fait croire que le Christ est le Dieu.

Abû Muhammad An-Nûbakhtî a dit : Les Malakiyya et les Ya'qûbiyya ont prétendu que celui à qui Maryam a donné naissance est Dieu Lui-même. D'autres parmi eux ont été leurrés par le Diable en leur faisant croire que Jésus-Christ est le fils de Dieu. D'autres encore ont dit que Jésus-Christ a deux natures : l'une d'elles est éternelle et l'autre est temporelle. Bien qu'ils aient dit cela au sujet de Jésus-Christ, ils reconnaissent unanimement son besoin de se nourrir et le fait qu'il soit crucifié sans qu'il ne puisse se défendre, expliquant que c'est son côté humain qui a été crucifié. Mais pourquoi alors son côté divin n'a-t-il pas défendu son côté humain ?

Satan a pu ensuite les tromper, par ses ruses, en ce qui concerne notre Prophète Muhammad ﷺ de sorte qu'ils l'ont renié, bien qu'il soit mentionné dans l'Evangile. Certains gens du Livre reconnaissent la prophétie de notre Prophète ﷺ, mais ils disent qu'il est envoyé exclusivement aux Arabes. Ceci n'est en effet qu'une ruse de Satan par laquelle il les a contrés, car à partir du moment qu'on a reconnu sa prophétie, on doit savoir qu'un Prophète ne ment pas. Le Prophète ﷺ a en effet dit : « J'ai été envoyé à l'humanité entière. »[35] Et il a envoyé des missives à César, à Chosroês et à tous les rois non Arabes.

Parmi les ruses de Satan par lesquelles il a induit en erreur les juifs et les chrétiens, figure le fait de dire : « Allan ne nous châtiera pas par égard pour nos prédécesseurs, car les saints et les Prophètes sont des nôtres. Allah ﷻ nous en a informés en disant que ﴿ nous sommes les fils de Dieu et Ses favoris. ﴾ (S.05, Al-Mâ'ida, V.18) » Ils font ici référence à 'Uzayr et 'Îsâ.

On peut dissiper cette ruse en disant : Si quelqu'un est tenu d'accomplir un devoir envers Allah, son proche ne pourra pas l'en exempter, même si l'amour d'une personne pour l'autre peut parfois excéder en raison de sa parenté. En effet, notre Prophète ﷺ a dit à sa fille Fâtima : « Je ne peux rien pour toi auprès d'Allah. »[36] Le mérite du bien-aimé est dû donc à sa piété (et non pas à sa parenté), et si tel n'est pas le cas, cet amour n'a pas lieu d'exister. De plus, l'Amour d'Allah envers le serviteur n'est pas de la même nature que celui qu'éprouvent les mortels les uns envers les autres, et s'il en était ainsi, cela aurait été possible.

---

[35] Hadith accepté unanimement rapporté par Al-Bukhârî (428) et Muslim (521).
[36] Hadith accepté unanimement rapporté par Al-Bukhârî (2602) et Muslim (206).

Les ruses de Satan contre les Sabéens

L'auteur a dit : L'origine de ce mot, c'est-à-dire *as-sâbi'ûn* (les Sabéens), dérive de la parole « saba'ta » qui signifie le fait d'abandonner quelque chose pour une autre. Les Sabéens sont donc ceux qui abandonnent une religion pour une autre. Les ulémas ont donné dix définitions à leur courant religieux :

La première les définit comme étant un mélange entre chrétiens et Mages, d'après la narration de Sâlim, d'après Sa'îd Ibn Jubayr et Layth qui la rapportent de Mujâhid.

La deuxième les définit comme étant un mélange entre juifs et Mages, d'après la narration d'Abû Najîh qui la rapporte de Mujâhid.

La troisième les définit comme étant un mélange entre juifs et chrétiens, selon la narration d'Al-Qâsim Ibn Abû Bazzâ qui la rapporte de Mujâhid.

La quatrième les définit comme étant une sorte de chrétiens dont l'opinion est plus modérée que celle de ces derniers, d'après la narration d'Abû Sâlih qui la rapporte d'Ibn 'Abbâs.

La cinquième les définit comme étant des polythéistes qui n'ont pas de Livre céleste, d'après la narration d'Al-Qâsim qui la rapporte de Mujâhid.

La sixième les définit comme étant des gens semblables aux Mages, d'après Al-Hasan.

La septième les définit comme étant un groupe faisant partie des gens du Livre qui récitent les Psaumes, selon Abû Al-'Âliya.

La huitième les définit comme étant des gens qui prient en direction de la qibla, qui adorent les anges et qui récitent les Psaumes, selon Qatâda et Muqâtil.

La neuvième les définit comme étant une secte faisant partie des gens du Livre, dit par As-Sudiyy.

La dixième les définit comme étant des gens qui attestent qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, mais qui n'ont ni œuvre ni Livre ni Prophète, si ce n'est le fait de dire qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, selon Ibn Zayd.

L'auteur a dit : Ces définitions sont les paroles d'exégètes tels qu'Ibn 'Abbâs, Al-Qâsim, Al-Hasan ainsi que d'autres. Quant aux scolastiques, ils ont dit que les courants religieux des Sabéens sont divers. En effet, il y en a parmi eux qui disent que la substance existe depuis toujours et que c'est à partir d'elle que le monde continue d'être fabriqué.

La majorité d'entre eux soutiennent l'idée que le monde n'est pas temporel et ont nommé les astres « anges », alors que d'autres parmi eux les ont nommés « dieux » et les ont vénérés. Ils leur ont même édifié des temples en leur honneur prétendant que la Maison sacrée d'Allah en fait partie et qu'il s'agit du temple de Saturne.

Certains d'entre eux ont prétendu qu'Allah ﷻ ne peut être décrit que par des termes de négation sans l'affirmation, comme le fait de dire : « Il n'est pas temporel, Il n'est pas une chose inanimée, Il n'est pas ignorant et Il n'est pas incapable » et ceci afin qu'il n'y ait pas d'assimilation (c.-à-d. assimiler les Attributs divins à ceux des mortels).

Ils ont des pratiques cultuelles sous forme de Lois religieuses. En effet, ils ont prétendu, par exemple, avoir l'obligation d'accomplir trois prières par jour. La première consiste à effectuer huit *rak'a* en accomplissant trois prosternations dans chacune d'elles, et le temps de son accomplissement se termine au lever du soleil. La deuxième consiste à effectuer cinq *rak'a* tout comme la troisième.

Ils ont aussi l'obligation de jeûner un mois qu'ils commencent par les huit premières nuits du mois de mars et sept jours, puis les neuf dernières nuits du mois de décembre et sept jours, et enfin les huit premières nuits du mois de février. Ils concluent ainsi leur jeûne en faisant des aumônes et des sacrifices.

Ils ont également interdit la viande de chameau en considération de superstitions qui ne valent pas la peine d'être mentionnées, et ont prétendu que les bonnes âmes montent vers les astres inertes et vers la lumière, tandis que les mauvaises âmes descendent au-dessous de la plus basse terre et vers les ténèbres.

Certains d'entre eux soutiennent l'idée que ce monde est impérissable et que la Rétribution ainsi que le Châtiment résident dans la transmigration. Ce genre de pensées ne requiert aucun effort pour les réfuter, car ce sont des allégations sans fondement.

Satan a exercé un attrait sur les Sabéens de telle sorte qu'ils ont vu la perfection dans le fait d'établir un lien entre eux et les êtres spirituels célestes en usant de purifications, de rites et d'invocations. Ils se sont alors consacrés à la divination et à la sujétion, prétendant qu'il est indispensable d'avoir un intermédiaire entre Allah et Ses créatures afin de leur apprendre les connaissances et de les orienter à leurs intérêts. Seulement, cet intermédiaire doit être de nature spirituelle et non pas matérielle. C'est ainsi qu'ils établirent pour eux-mêmes un lien sacré avec l'intermédiaire spirituel pour qu'il soit un moyen de se rapprocher d'Allah. Ces gens-là ne renient toutefois pas la Résurrection.

Les ruses de Satan contre les Mages

Yahyâ Ibn Bichr Ibn 'Umayr An-Nahâwandî a dit : Le premier roi des Mages était Kûmarth, celui qui a instauré leur religion. D'autres parmi eux qui ont prétendu la prophétie se sont ensuite succédé jusqu'à l'apparition de Zoroastre qui en fut le plus célèbre. Ils prétendaient qu'Allah, qu'Il en soit exempté, est un être spirituel et qu'après son apparition, les choses sont apparues avec lui complètement spirituelles. Il a dit alors : « Il n'est pas du ressort d'autre que moi de donner existence à des choses comme celles que j'ai créées. » De cette idée est alors née une obscurité, étant le résultat du fait de renier la capacité d'autre que lui, et c'est à partir de là que l'obscurité s'est mise à lui tenir tête.

Parmi les pratiques cultuelles établies par Zoroastre figurent l'adoration du feu et la prière consacrée au soleil. Ils interprètent ce dernier comme étant le roi du monde et que c'est lui qui fait apparaître le jour, fait disparaître la nuit, fait vivre les plantes et les animaux et redonne la chaleur aux corps.

Ils avaient coutume de ne pas enterrer leurs défunts dans la terre par égard pour elle, prétendant que c'est à partir d'elle que sont produits les êtres vivants, c'est pourquoi il ne faut pas la salir.

Ils avaient aussi coutume de ne pas se laver avec de l'eau ou y cracher par respect pour elle, soutenant que c'est la source de vie de toute chose, à moins qu'ils n'utilisent l'urine de vaches avant elle ou autre chose du même genre.

Ils ne sont pas d'avis à tuer les animaux ni à les sacrifier et ils se lavaient les visages avec l'urine de vaches pour s'attirer la bénédiction, et plus l'urine était ancienne plus elle était supposée attirer de bénédictions.

Ils légitimaient les rapports charnels avec leurs mères, soutenant que le fils est le plus en droit d'assouvir le désir de sa mère. C'est ainsi que lorsque le mari meurt, son fils est le plus digne d'hériter de sa femme, et s'il n'a pas de fils, on loue un homme avec l'argent du défunt. Aussi, ils permettent à l'homme d'épouser mille cent femmes et lorsqu'une femme indisposée veut se purifier, elle paye un dinar au pasteur qui l'amène au temple du feu où il la met sur quatre pattes et la nettoie avec son index.

Cela a été bien mis en évidence par Mazdak, à l'époque de Qubâdh (Kavadh), qui a rendu licites les rapports charnels avec les femmes pour tous ceux à qui il le voulait. Il eut alors des rapports avec les femmes de Qubâdh afin que les profanes l'imitent et fassent de même avec les femmes.

Quand le tour de la mère d'Anûchirwân (le fils de Qubâdh) arriva, il dit à Qubâdh : « Fais-la venir à moi, et si jamais tu me prives de mon désir, ta foi ne sera point parfaite ! » Lorsque Qubâdh allait la faire venir, Anûchirwân se mit à pleurer devant Mazdak et à embrasser ses pieds en présence de son père Qubâdh, tout en le suppliant de lui concéder sa mère. Qubâdh dit alors à Mazdak : « N'as-tu pas prétendu que le croyant ne doit pas être privé de son désir ? » Il acquiesça et Qubâdh lui dit : « Pourquoi prives-tu alors Anûchirwân de son désir ? » Il la lui céda alors.

Mazdak avait permis ensuite aux gens la consommation des charognes. Mais lorsqu'Anûchirwân succéda au trône, il extermina lui-même les adeptes du mazdakisme.

Parmi les allégations des Mages figure le fait de dire que la Terre est illimitée d'en dessous, que le ciel est l'une des peaux des diables et que le tonnerre est le mouvement du râlement des lutins emprisonnés dans les astres qui avaient été capturés durant les guerres. Les montagnes font partie de leurs os et la mer fait partie de leur urine et leur sang.

A l'époque où le pouvoir des Omeyyades était passé aux mains des Abbassides, un homme parmi les Mages se fit connaître et put égarer nombre de gens. Des récits à son sujet se sont alors répandus qui sont trop longs pour être mentionnés. Cet homme fut le dernier à se présenter en tant que guide spirituel pour les Mages. Certains savants ont indiqué que les Mages avaient des livres qu'ils étudiaient, mais après avoir inventé une religion, leurs livres furent censurés.

Parmi les ruses les plus subtiles par lesquelles Satan a pu les induire en erreur est le fait de constater l'existence du bien et du mal dans les actions. Il leur a alors fait croire que le bienfaiteur ne peut pas faire le mal. C'est ainsi qu'ils ont affirmé l'existence de deux dieux : l'un est une lumière et sage qui ne fait que le bien et l'autre est un diable qui est une obscurité qui ne fait que le mal. Ceci est pratiquement la même opinion que nous avons mentionnée au sujet des dualistes.

L'auteur a dit : Nous avons déjà parlé de leurs ambigüités et de leurs réfutations. Certains d'entre eux ont dit que le Créateur étant éternel, rien d'autre que le bien ne vient de Lui, et le Diable étant temporel, rien d'autre que le mal ne vient de lui. En réponse, on leur dit : « Si vous admettez que le diable est la création de la lumière, celle-ci a alors créé la source du mal. »

D'autres parmi eux ont prétendu que le Créateur est la lumière. Celui-ci a alors eu une mauvaise pensée en disant qu'il avait peur de voir apparaître dans sa royauté celui qui s'opposera à lui. Cette pensée était alors mauvaise, d'où la naissance de Satan. Ce dernier a accepté ensuite d'être associé à la vilenie étant confirmé comme égal.

An-Nûbakhtî rapporte que certains d'entre eux ont dit que le Diable est né suite à un doute qu'aurait eu le Créateur.

D'autres ont prétendu que Dieu et le Diable sont deux corps éternels séparés avec un espace. Le bas monde était alors préservé de tous les vices et le Diable en était écarté. Satan a alors usé de sa ruse de sorte à pouvoir traverser le ciel avec ses soldats.

Face à cela, le Seigneur ﷻ S'est enfui et Satan L'a pourchassé et a fini par L'assiéger. Il l'a combattu ainsi durant trois mille ans sans qu'Il ne puisse l'atteindre ni en être écarté. Suite à quoi Il a conclu un pacte de paix avec Satan sous la condition qu'il reste, lui et ses troupes, sept mille ans dans le bas monde. Le Seigneur a en effet jugé utile le fait de supporter les méfaits de Satan jusqu'à la fin du délai, faisant ainsi subir des épreuves aux gens jusqu'au terme du délai afin qu'ils retrouvent ensuite la béatitude. Quant à la condition de Satan, elle consiste à lui accorder un pouvoir lui donnant accès à des choses viles qu'il répandra dans ce bas monde. Une fois les deux conditions fixées, les deux ont fait appel à deux témoins justes à qui ils ont remis leurs épées et dit : « Celui d'entre nous qui rompt son engagement, tuez-le ! »

Ce qui est étonnant, c'est le fait de considérer le Créateur comme un bienfaiteur et de prétendre ensuite qu'Il a eu une mauvaise pensée. En se basant sur leur allégation, il serait même possible de donner naissance à un ange à partir de la pensée de Satan. On peut aussi leur demander : « Est-ce possible que le Diable tienne son engagement ? » S'ils répondent par non, on leur dit : « Il ne convient donc pas, par sagesse, d'en tenir compte. » Et s'ils répondent par oui, ils ont alors admis l'existence de la louable fidélité chez un être maléfique. D'ailleurs, comment le Diable a-t-il pu obéir aux deux témoins alors qu'il a désobéi à son Seigneur ? Et comment est-il possible de s'en prendre à un Dieu ?

En effet, si ce n'était pour montrer ce qu'a fait Satan avec les esprits, ces superstitions n'auraient aucun sens ni intérêt à être mentionnées.

Les ruses de Satan contre les astrologues et les adeptes de l'orbite

Abû Muhammad An-Nûbakhtî a dit : Certains gens ont soutenu l'idée que l'orbite est éternelle et qu'elle n'a pas de créateur. Selon Galien, des gens ont avancé que seul Saturne est éternel. D'autres ont prétendu que l'orbite est une nature pure qui n'a ni chaleur, ni froid, ni humidité, ni sécheresse et qu'elle n'est ni lourde, ni légère. Certains d'entre eux ont pensé que l'orbite consiste en une substance ignée et qu'elle s'est détachée de la Terre du fait de sa force

de rotation. Il y en a parmi eux qui ont dit que les planètes sont d'une matière semblable à celle de la pierre. D'autres ont affirmé qu'elles sont constituées de nuage (gaz) et qu'elles s'éteignent le jour et s'allument la nuit, à l'image du charbon qui s'allume et qui s'éteint. D'autres encore ont dit que la Lune est constituée de feu et d'air.

Selon certains d'entre eux, l'orbite est constituée d'eau, de vent et de feu, et est semblable à une sphère. Elle bouge en deux mouvements, d'est en ouest et vice versa. D'après eux, Saturne fait tourner l'orbite en trente années environ, Jupiter en douze années environ, Mars en deux années environ, le Soleil, Vénus et Mercure en une année et la Lune en trente jours.

D'autres ont dit que les orbites des planètes sont au nombre de sept et que la plus proche de nous est celle de la Lune, suivie de celle du Mercure, suivie de celle de Vénus, suivie de celle du Soleil, suivie de celle de Mars, suivie de celle de Jupiter, suivie de celle de Saturne suivie enfin de celle des planètes immobiles.

Ils ont divergé au sujet des volumes des corps célestes. La plupart des philosophes ont dit que celui qui en a le plus grand volume est le Soleil, mesurant environ cent soixante-dix fois celui de la Terre, alors que chacune des planètes immobiles mesure environ quatre-vingt-quatorze fois le volume de la Terre, Jupiter en fait quatre-vingt-deux environ et Mars en fait un et demi environ. La trajectoire complète de l'orbite en partant de son point le plus culminant jusqu'à son retour est de cent mille un soixante-quatre lieux.

Certains parmi eux ont dit que l'orbite est vivante, que le ciel est un être vivant et que dans chaque planète existe une âme. Et selon les anciens philosophes, les étoiles font le bien et le mal, donnent et privent, en fonction de leurs natures qui sont soit bonnes soit mauvaises, comme elles agissent sur les personnes en plus d'être vivantes et effectives.

Les ruses de Satan contre les négateurs de la Résurrection

L'auteur a dit : Satan a trompé, par ses ruses, nombre de mortels de telle sorte qu'ils ont renié la Résurrection et eurent du mal à accepter le retour après la mort. Il a donné ainsi lieu à deux ambigüités : la première est le fait de leur montrer la faiblesse de la matière et la deuxième est le mélange des éléments désagrégés dans les profondeurs de la terre. Ils ont dit : « Il arrive que l'être vivant en dévore un autre, comment ce dernier pourrait-il alors se reconstituer ? »

On a déjà rapporté ces deux ambigüités dans le Coran. La première consiste en la Parole d'Allah le Très-Haut : ﴿ Vous promet-il qu'une fois morts

et réduits en os et en poussière vous serez de nouveau rendus à la vie ? Quelles balivernes on vous promet là ! ﴾ (S.23, Al-Mu'minûn, V.35-36) Et la deuxième en est Sa Parole : ﴿ Est-il possible que, une fois disparus sous terre, nous aurons à connaître une création nouvelle ? ﴾ (S.32, As-Sajda, V.10)

Ceci était en effet l'opinion de la majorité des gens de l'ère du paganisme.

Leur première ambigüité prétendant que la faiblesse est dans la matière, faisant référence à la terre, est réfutée par le fait que le début de la création se fait à partir d'une goutte de sperme, qui se transforme en adhérence puis en embryon. D'ailleurs, le père de l'humanité, Âdam, est créé de la terre. Cela est pour dire qu'Allah, Glorifié soit-Il et Exalté, n'a créé une bonne chose qu'à partir d'une matière insignifiante. En effet, Il a donné naissance à l'être humain à partir d'une semence, le paon à partir d'un œuf pourri et la plante verte à partir d'une graine moisie.

On doit plutôt méditer sur la Puissance de l'Auteur et Son Pouvoir et non pas sur la faiblesse des matières, et en faisant cela, on aura la réponse à la deuxième ambigüité. De plus, Il nous a montré l'exemple qui illustre la reconstitution des éléments désagrégés. En effet, si on répand un peu de mercure sur des chutes d'or dispersées dans la terre lors de la coulée, l'or s'assemblera malgré sa dispersion, que dire alors du Pouvoir divin qui a permis la création de toute chose à partir du néant ? Par ailleurs, même si nous pourrions transformer cette terre en formant un corps, celui-ci ne sera pas humain, étant donné que l'être humain est considéré comme tel en raison de son âme et non pas de son corps. En effet, son état physique change d'un état à un autre, mais son âme reste toujours la même.

Parmi les preuves les plus merveilleuses qui attestent de la Résurrection, il y a le fait qu'Allah ﷻ ait montré, par le biais de Ses Prophètes, ce qui est plus impressionnant que la Résurrection : la transformation de la canne en un serpent et la sortie de la chamelle de la pierre. Et Il a aussi montré ce qu'est vraiment la Résurrection par l'intermédiaire de 'Îsâ عليه السلام (qui a fait revivre des morts).

L'auteur a dit : Nous avons donné plus d'explications à ce sujet en répondant aux philosophes.

Section

Satan a pu induire en erreur, par ses ruses, des gens ayant constaté le Pouvoir du Créateur, mais qui ont douté ensuite au sujet de la Résurrection lorsqu'ils sont tombés dans les deux ambigüités citées auparavant. L'un d'entre eux a dit alors : ﴿ Et si, ma foi, je dois retourner à mon Seigneur, j'aurai certainement un sort bien meilleur ! ﴾ (S.18, Al-Kahf, V.36) Et Al-'Âṣ Ibn Wâ'il[37] a

[37] Il s'agit d'Al-'Âṣ Ibn Wâ'il Ibn Hichâm As-Sahmî, l'un des polythéistes arabes.

dit : ﴿ J'aurai malgré tout richesses et enfants ! ﴾ (S.19, Maryam, V.77) C'était à cause de leur doute qu'ils avaient dit cela. Ils ont été aussi trompés par Satan à ce sujet de sorte qu'ils ont dit : « Si la Résurrection aura vraiment lieu, nous n'aurons que du bien, car celui qui nous a accordé des richesses ici-bas, ne nous en privera pas dans l'au-delà. »

L'auteur a dit : Ceci est une erreur de leur part, car la richesse accordée pourrait bien être une tentation ou un châtiment et l'homme pourrait bien protéger son enfant et être en même temps esclave de ses passions.

Les ruses de Satan contre les adeptes de la réincarnation

L'auteur a dit : Satan a trompé, par ses ruses, certains gens de sorte qu'ils ont soutenu l'idée de la réincarnation et ont prétendu que lorsque les âmes des bonnes personnes sortent de leurs corps, elles passent dans des corps d'autres bonnes personnes où elles trouvent la quiétude, et lorsque les âmes de mauvaises personnes sortent de leurs corps, elles passent dans des corps d'autres mauvaises personnes où elles subissent de rudes épreuves. Cette idée est apparue à l'époque du Pharaon contemporain de Mûsâ.

Selon Abû Al-Qâsim Al-Balkhî, lorsque les maîtres de la réincarnation ont constaté la douleur que subissent les enfants, les bêtes sauvages et les bêtes domestiques, ils n'ont pas admis le fait qu'elle (la douleur) soit une épreuve qui doit être subie par les autres, justifiant cela par le fait qu'elle soit due à des péchés commis précédemment avant cet état.

Yahyâ Ibn Bichr Ibn 'Umayr An-Nahâwandî a rapporté que les Indiens soutenaient l'idée que les natures soient au nombre de quatre : la substance composée, l'esprit, la raison et la substance libre. La substance composée correspond au petit seigneur, l'esprit correspond à la petite substance, la raison correspond au grand seigneur, la substance libre correspond également au grand seigneur. Lorsque l'âme quitte le bas monde, elle rejoint le petit seigneur qui correspond à la substance composée. Si elle est bienfaisante et pure, il l'accepte dans sa nature, puis il la purifie afin de la transmettre à la petite substance qui correspond à l'esprit, d'où elle passe au grand seigneur qui la transmet à son tour à la grande substance composée. Si cette âme est parfaitement bienfaisante, elle reste auprès d'elle (la grande substance composée) dans le monde simple, mais si elle est imparfaitement bienfaisante, elle la renvoie au grand seigneur qui la renvoie à son tour à la petite substance, qui la renvoie enfin au petit seigneur. Celui-ci la fait ensuite apparaître en la fusionnant avec les rayons du soleil pour ainsi finir dans un simple légume qui sera consommé par l'humain. C'est ainsi qu'elle s'incarne

en humain et renaît une deuxième fois dans le monde, et ceci sera son cas à chaque fois qu'elle quitte un corps.

Quant aux malfaiteurs, lorsque leurs âmes parviennent à la petite substance, elles se transforment pour devenir des herbes qui seront consommées par les bêtes. L'âme passe alors dans une bête, puis dans une autre à la mort de la première et continue ainsi de transmigrer tout en étant indécise dans le monde. Elle retrouve le corps humain chaque mille an et si elle se montre bienfaisante sous la forme humaine, elle rejoint alors les bienfaiteurs.

L'auteur a dit : Considère attentivement ces ruses mises au point par Satan pour tromper ces gens selon sa vision des choses et sans s'appuyer sur aucun fondement.

Abû Al-Hasan 'Alî Ibn Nazhîf, le scolastique, rapporte : Le cheikh des imamites, connu sous le nom d'Abû Bakr Ibn Al-Fallâs, avait coutume de venir à notre assemblée à Baghdâd. Celui-ci nous raconta qu'il avait visité un jour un homme connu comme étant chiite qui s'était converti à la doctrine de la réincarnation. Il dit : Je le trouvai portant dans ses mains un grand chat noir qu'il caressait et lui frottait l'espace entre les yeux. Je vis alors que les yeux du chat larmoyaient, comme c'est le cas des chats en leur faisant cela, et que l'homme pleurait à chaudes larmes. Je lui dis alors : « Pourquoi pleures-tu ? » Il répondit : « Malheur à toi ! Ne vois-tu pas que ce chat pleure à chaque fois que je le caresse ? Celui-ci est sans doute ma mère, et si elle pleure, c'est qu'elle est attristée en me voyant. »

Il se mit ensuite à lui parler à leur manière comme s'il le comprenait, et le chat commença à pousser des cris petit à petit. Je lui dis alors : « Comprend-il ce que tu lui dis ? » Il répondit par l'affirmative et je lui demandai ensuite : « Et toi, comprends-tu ses cris ? » Il répondit par la négative et je lui dis : « C'est toi alors qui es l'incarné et lui l'humain ! »

Les ruses de Satan pour tromper notre communauté en ce qui concerne les croyances et les religions

L'auteur a dit : Satan a trouvé accès à cette communauté, en ce qui concerne ses croyances, par deux chemins. Le premier est le fait d'imiter les pères et les prédécesseurs et le deuxième est le fait de s'approfondir dans ce qui n'a pas de fond, où celui qui s'y approfondit ne peut atteindre le bout, ce qui a jeté ceux qui s'y sont aventurés dans de multiples confusions.

Pour ce qui est du premier chemin, Satan a séduit les imitateurs en leur faisant croire que les preuves peuvent se confondre et que la vérité peut être dissimulée tandis que l'imitation est authentique. Nombreux sont les gens qui

se sont alors égarés dans ce chemin, qui est la voie qui mène la majorité des mortels à leur perdition. En effet, les juifs et les chrétiens ont imité leurs ancêtres et leurs savants et se sont ainsi égarés, et il en est de même pour les gens de l'ère préislamique. Il convient donc de savoir que la raison pour laquelle ils ont loué l'imitation est la même que celle qui permet de la critiquer, étant donné que si les preuves sont confuses et que la vérité est dissimulée, il sera alors impératif de délaisser l'imitation pour ne pas tomber dans l'égarement.

Allah, Glorifié soit-Il et Exalté, a blâmé ceux qui soutiennent l'imitation de leurs ancêtres et prédécesseurs en disant : ﴿ Il en a toujours été ainsi. Nous n'avons jamais envoyé, avant toi, un Messager pour avertir une cité sans que ses habitants les plus opulents lui aient dit : « Nous avons trouvé nos pères attachés à ce culte et nous suivons leurs traces. » Et quand le Messager leur disait : « Et si je vous indiquais une meilleure direction que celle sur laquelle vous avez trouvé vos ancêtres ? », les notables de la cité répondaient : « Nous ne croirons pas à votre message ! » ﴾ (S.43, Az-Zukhruf, V.23-24) Il a aussi dit : ﴿ C'est qu'ils avaient trouvé leurs ancêtres dans l'erreur et s'étaient précipités sur leurs traces sans réfléchir. ﴾ (S.37, As-Sâffât, V.69-70)

L'auteur a dit : Sache que l'imitateur n'a pas de certitude à propos de ce qu'il a imité et que l'imitation annule l'intérêt de la raison, car celle-ci (la raison) est créée pour méditer et délibérer. Il est donc honteux de remettre à quelqu'un une bougie afin d'éclairer son chemin, mais qui l'éteint et marche dans l'obscurité. Et sache aussi que la majorité des adeptes des doctrines vénèrent la personne (initiatrice de la doctrine) en adhérant à son idéologie sans tenir compte de ce qu'elle dit, et ceci est l'égarement lui-même, car ce dont on doit tenir compte sont les dires et non pas leurs auteurs, comme a dit 'Alî ﷺ à Al-Hârith Ibn Hawt lorsque celui-ci lui a demandé : « Penses-tu que nous croyons que Talha et Az-Zubayr étaient dans le faux ? » Il lui a répondu : « Ô Hârith ! Tu es dans la confusion. En réalité, on ne connaît pas la vérité grâce aux hommes, mais c'est en connaissant la vérité qu'on peut connaître les hommes véridiques. »

Ahmad Ibn Hanbal disait aussi : « C'est un signe de manque de savoir d'un homme de le voir imiter un autre homme dans sa croyance. » C'est pour cette raison qu'Ahmad Ibn Hanbal a opté pour la parole de Zayd au sujet de l'effort (personnel d'interprétation) en délaissant celle d'Abû Bakr As-Siddîq ﷺ.

Si quelqu'un dit : « Les profanes ne connaissent pas la preuve, comment peuvent-ils alors ne pas imiter les autres ? »

La réponse est que la preuve qui soutient la croyance (les principes de la religion) est évidente, comme nous l'avons mentionnée en parlant des Dahriyya, et ce genre de choses ne peut pas échapper à une personne douée de raison. Cela dit, lorsque les branches (de la religion) se sont diversifiées et qu'elles sont devenues difficiles à comprendre pour le profane, risquant par là même de commettre des erreurs à leur sujet, la meilleure chose qu'il avait à faire était d'imiter ceux qui s'y sont approfondis et qui ont médité. L'effort que devait donc faire le profane était dans le choix de celui qu'il allait imiter.

L'auteur a dit : Quant au deuxième chemin, lorsque Satan a pu conquérir les simplets en les embrouillant par l'imitation et en les conduisant comme des bêtes, il a constaté qu'il y a des gens ayant une certaine intelligence et perspicacité ; il les a donc tentés autant qu'il a pu accéder à eux. Il a alors fait en sorte que certains d'entre eux répugnent le fait de s'en tenir à l'imitation en leur suggérant la méditation, puis il a tenté chacun d'entre eux au moyen d'une ruse. Il y en a à qui il a fait croire que le fait de se contenter des aspects apparents des Lois religieuses relève de l'incapacité, les conduisant ainsi aux courants de pensée des philosophes. Il a ensuite insisté auprès d'eux jusqu'à les pousser à abandonner l'islam. (On en a déjà fait mention en répondant aux philosophes.)

Il y en a d'autres parmi eux qu'il a tentés en faisant en sorte qu'ils ne croient qu'à ce qu'ils perçoivent avec leurs sens. On dit alors à ces gens-là : « Est-ce avec les sens que vous avez compris que votre assertion est valable ? » S'ils répondent par l'affirmative, ils feront preuve d'opiniâtreté, car nos sens n'ont pas compris leur assertion, étant donné que ce qui est perceptible par les sens n'est pas sujet à la divergence, et s'ils répondent par la négative, ils contrediront leur assertion.

Satan a fait en sorte que d'autres parmi eux rejettent l'imitation en les incitant aux débats de la théologie scolastique et au fait de méditer sur les sujets philosophiques, afin de sortir de l'ignorance des profanes, comme ils le prétendent.

Les scolastiques ont abordé divers sujets et leurs discours ont mené la plupart d'entre eux au doute et d'autres à l'athéisme. Et si les anciens jurisconsultes de cette communauté se sont abstenus de se lancer dans la scolastique, ce n'était pas par incompétence, mais parce qu'ils ont constaté qu'elle est insatisfaisante, et pire encore, elle rend valable ce qui ne l'est pas.

Ach-Châfi'î (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit à ce sujet : « Que le serviteur soit éprouvé par tout ce qu'Allah a interdit, hormis le polythéisme, est meilleur pour lui que de se lancer dans la scolastique. » Il a aussi dit : « Si tu entends quelqu'un dire : "Le nom est ce que l'on désigne ou ce que l'on ne

désigne pas", témoigne alors qu'il fait partie des scolastiques et qu'il n'a pas de religion.» Il a encore dit : «Mon jugement concernant les théologiens scolastiques est qu'ils soient frappés à l'aide de feuilles de palmier et qu'on leur fasse le tour des clans et des tribus et de dire : "Ceci est la punition de celui qui a délaissé le Livre et la Sunna et s'est engagé dans la scolastique."»

Quant à Ahmad Ibn Hanbal, il a dit : «Le scolastique ne réussira jamais ! En effet, les théologiens scolastiques sont des impies.»

L'auteur a dit : Comment ne pas condamner la scolastique alors qu'elle a amené les Mu'tazila jusqu'à dire qu'Allah ﷻ connaît les généralités des choses, mais n'en connaît pas les détails ? Jahm Ibn Safwân a dit que le Savoir d'Allah, Son Pouvoir et Sa Vie sont temporels. Et Abû Muhammad An-Nûbakhtî rapporte que Jahm avait dit qu'Allah n'est rien.

Abû 'Alî Al-Jubbâ'î ainsi qu'Abû Hâchim et leurs fidèles parmi les gens de Bassora ont prétendu que le néant est une chose, une entité, une âme, une essence et une couleur et que le Créateur, Glorifié soit-Il et Exalté, ne peut pas faire d'une entité une entité, ni d'un accident un accident, ni de l'essence une essence, mais Il peut donner existence à l'entité à partir du néant.

Al-Qâdî Abû Ya'lâ a rapporté dans le livre intitulé «Kitâb Al-Muqtabas» qu'Al-'Allâf, le Mu'tazilite a dit : «La béatitude des gens du Paradis et le châtiment des gens de l'Enfer sont des choses indescriptibles que même Dieu n'est pas à même de contenir, et le fait de chercher à se rapprocher de Lui ou de Le craindre ne sera à ce moment-là d'aucune utilité, car Il ne pourra faire ni le bien ni le mal, ni être utile ou nuire. Les gens du Paradis seront alors immobiles, silencieux, ils ne diront aucun mot et ne feront aucun mouvement. Ils ne pourront, ni eux ni leur Dieu, faire rien de tout cela, car tous les faits ont un terme où ils prendront fin sans qu'il n'y ait autre chose après eux.» Allah est certes bien élevé au-dessus de tout cela !

L'auteur a dit : Abû Al-Qâsim 'Abdu-l-Lâh Ibn Ahmad Ibn Muhammad Al-Balkhî a rapporté dans le livre «Al-Maqâlât» que le nom d'Abû Al-Hudhayl est Muhammad Ibn Al-Hudhayl Al-'Allâf et qu'il fait partie des gens de Bassora appartenant à la tribu des 'Abdu-l-Qays, où il était l'un de leurs esclaves affranchis. Celui-ci s'est distingué en disant que les mouvements des gens du Paradis prendront fin et seront ainsi constamment immobiles, et qu'étant donné que ce dont Allah a le Pouvoir prendra fin même s'Il voudrait agir, ce qu'Il ne fera pas, il est inconcevable d'attribuer à Allah le Pouvoir de dominer les autres. Il disait aussi que le Savoir d'Allah et Son Pouvoir sont Allah Lui-même.

Abû Hichâm a prétendu que celui qui se repent de toute chose, mais qui boit ne serait-ce qu'une gorgée de vin, aura droit au même châtiment réservé aux mécréants.

An-Nazhzhâm a dit qu'Allah n'a aucun Pouvoir pour faire le mal tandis que Satan a le pouvoir de faire le bien et le mal.

Hichâm Al-Qûṭî a dit qu'Allah ne doit pas être décrit comme étant un Savant Eternel.

Certains Mu'tazila ont dit qu'il est possible qu'Allah mente, sauf que cela ne s'était jamais produit.

Les Mujbira ont dit que l'être humain n'a aucun pouvoir, il est comme un être inanimé dépourvu de choix et d'action.

Les Murji'a ont dit que celui qui reconnaît l'attestation de foi, puis commet tous les péchés, n'entrera jamais en Enfer. Ils ont en effet contredit les hadiths authentiques qui parlent de la sortie de l'Enfer (après l'intercession) des gens ayant attesté de l'Unicité d'Allah après y être entrés.

Ibn 'Aqîl rapporte que l'initiateur de la secte des Murji'a ne pourrait être qu'un impie. En effet, le bien être du monde réside dans la reconnaissance de la Menace divine et dans la croyance en la Rétribution. Lorsque les Murji'a n'ont pas pu renier le Créateur à cause de la répulsion que cela suscitait chez les gens et de son irrationalité, ils ont alors annulé l'intérêt de la reconnaissance, qui consiste en la crainte révérencielle et en l'observation, et ont brisé l'autorité de la Législation. Elle est vraiment la pire secte à s'être opposée à l'islam.

L'auteur a dit : Abû 'Abdi-l-Lâh Muhammad Ibn Karrâm est apparu ensuite et a choisi les pires idéologies et les plus faibles hadiths, comme il a montré un penchant pour l'anthropomorphisme. Il a aussi admis l'apparition de nouvelles choses dans l'essence du Créateur, allant jusqu'à dire qu'Allah ne peut pas faire ressusciter les corps et les substances, et qu'Il ne peut que leur donner naissance.

Les Sâlimiyya ont dit qu'au Jour de la Résurrection, Allah Se manifestera sous différentes formes de sorte que chaque être pourra s'y reconnaître : l'être humain le verra sous forme humaine et le djinn le verra sous sa forme, prétendant qu'Allah a un secret qu'Il ne peut pas montrer, sinon Sa Gestion (de l'univers et de toute chose) sera annulée.

L'auteur a dit : Je me réfugie auprès d'Allah contre les réflexions et les sciences qui ont engendré ces idéologies. Les maîtres scolastiques ont prétendu que la foi ne peut se parfaire qu'en connaissant ceux qui l'on mise au point. Ceux-là sont dans l'erreur, car le Messager d'Allah ﷺ a imposé la foi, mais il n'a pas imposé d'investiguer la pensée scolastique, et telle fut aussi la voie des compagnons auxquels le législateur (le Prophète ﷺ) a reconnu le haut rang et la supériorité par rapport aux gens.

Des rapports ont déjà fait état de la condamnation de la scolastique conformément à ce que nous avons mentionné, et on nous a rapporté que les logiciens scolastiques ont abandonné leur idéologie en raison de ce qu'ils y ont constaté comme conséquences fâcheuses.

'Abdu-l-Lâh Ibn Sulaymân Ibn Al-Ach'ath rapporte avoir entendu Ahmad Ibn Sinân dire : Al-Walîd Ibn Abân Al-Karâbîsî était mon oncle maternel. Lorsqu'il était sur le point de mourir, il demanda à ses enfants : « Connaissez-vous quelqu'un de plus savant que moi au sujet de la scolastique ? » Ils répondirent par non et il leur demanda : « Me condamnez-vous ? » Ils répondirent par la négative. Il leur demanda ensuite : « Si je vous fais une recommandation, allez-vous accepter ? » Ils acquiescèrent et il leur dit : « Suivez ce sur quoi sont les adeptes du hadith, car j'ai constaté que la vérité est avec eux ! »

Abû Al-Ma'âlî Al-Juwaynî disait : « J'ai parcouru les pays de l'islam et découvert leurs sciences, j'ai pris le grand large et je me suis approfondi dans ce qu'ils ont interdit, tout cela pour chercher la vérité et fuir l'imitation. Mais maintenant, j'en ai tout délaissé pour revenir à la parole de la vérité. Attachez-vous donc à la religion des vieilles[38] ! Si le Véridique ne me fait pas grâce pour mourir professant la religion des vieilles, et qu'Il ne fasse pas en sorte que ma dernière parole avant mon départ soit celle de la sincérité (l'attestation de foi), malheur alors à Ibn Al-Juwaynî ! »

Il disait à ses compagnons : « Ô nos compagnons ! Ne vous engagez pas dans la scolastique, car si j'avais su qu'elle allait m'amener là où elle m'a amené, je ne m'y serais jamais engagé ! »

Abû Al-Wafâ' Ibn 'Aqîl a dit à l'un de ses compagnons : « J'ai la ferme conviction que les compagnons sont morts sans prendre connaissance de la substance ni de l'accident[39]. Si tu acceptes donc d'être comme eux, alors sois-le ! Mais si tu penses que la voie des scolastiques est plus méritoire que celle d'Abû Bakr et de 'Umar, alors quelle mauvaise pensée ! »

Il a aussi dit : « La scolastique a mené ses adeptes au doute, et bon nombre d'entre eux à l'athéisme. On peut alors sentir l'odeur de l'athéisme provenant de leurs erreurs langagières (lapsus). Ceci est dû au fait qu'ils ne s'étaient pas contentés de ce qui a été apporté par les Lois religieuses. C'est ainsi qu'ils ont recherché les réalités ; or les facultés mentales ne sont pas en mesure de percevoir la Sagesse d'Allah qui Le distingue, comme Il n'a pas fait part à Ses créatures de Ses propres Connaissances des réalités des choses. »

---

[38] Il fait référence à l'islam en tant que religion simple telle que transmise par le Prophète ﷺ et les anciennes générations de musulmans.

[39] Dans la philosophie scolastique, caractère possible et non nécessaire d'une substance, pour autant qu'elle consiste en une manière possible d'être, d'être perçue, d'être au monde.

Et s'ils ont dit que la voie des vieilles est plus sûre, c'est que lorsqu'ils ont atteint le plus haut point de la spéculation, ils n'ont pas découvert ce qui peut satisfaire la raison parmi leurs justifications et interprétations, ils se sont alors contentés des prescriptions de la religion et se sont écartés de leur raisonnement. La raison a alors admis l'existence d'une Sagesse divine qui la dépasse et elle s'y est soumise.

Section

Des gens ont avancé l'idée des phénomènes, en se basant sur la perception comme élément indispensable. Certains d'entre eux ont dit alors qu'Allah est un corps, ce qui fut l'opinion de Hichâm Ibn Al-Hakam, 'Alî Ibn Mansûr, Muhammad Ibn Khalîl et Yûnus Ibn 'Abdi-r-Rahmân. Puis ils ont divergé à ce sujet de sorte que certains ont affirmé qu'Il est un corps comme tous les autres et d'autres ont soutenu qu'Il n'est pas un corps comme tous les autres. Une autre divergence s'en est suivie : certains ont prétendu qu'Il est une lumière et d'autres ont dit qu'Il est semblable au lingot blanc. Ceci a été soutenu par Hichâm Ibn Al-Hakam qui disait que Dieu mesure sept empans proportionnels à Son propre Empan et qu'Il peut voir ce qu'il y a sous le sol à l'aide d'un rayon qui Le lie avec la chose observée.

Ce qui est étonnant est le fait de Lui donner une mesure de sept empans, mais sachez que cela est une assimilation à l'être humain, qui mesure en effet sept empans proportionnels à son propre empan.

D'après Abû Muhammad An-Nûbakhtî, Al-Jâhizh rapporte d'An-Nazhzhâm que Hichâm Ibn 'Abdi-l-Hakam avait dit cinq assertions au sujet de l'assimilation en une seule année, confirmant dans la dernière que son dieu adoré s'est attribué une mesure de sept empans proportionnels à son propre empan. Certains affirment qu'il est sous forme d'un lingot et d'autres prétendent qu'il est semblable à un pur cristal parfaitement rond que l'on peut voir sous la même forme de n'importe quel angle de vision. Et selon Hichâm, il s'agit d'une essence limitée, allant jusqu'à dire que la montagne est plus grande que lui et qu'il a une quiddité que lui seul connaît.

L'auteur a dit : Cela implique qu'il ait aussi un aspect, ce qui contredit le principe de l'unicité. De plus, il est confirmé que la quiddité ne peut être que pour ce qui a un genre et des semblables, d'où la nécessité d'en être distingué. Or le Véridique, Gloire à Lui, n'a pas de genre ni de semblable, et on ne doit pas Le décrire en disant que Son Essence est limitée, non pas pour dire qu'Il est dispersé dans tous les sens sans limite, mais pour dire qu'Il n'a pas de corps ni de substance qui impliquent logiquement l'existence de limitation.

Selon An-Nûbakhtî, un bon nombre de scolastiques ont rapporté que Muqâtil Ibn Sulaymân, Nu'aym Ibn Hammâd et Dâwud Al-Hawârî soutenaient l'idée qu'Allah a une forme et des membres.

L'auteur a dit : Comment ces gens-là affirment-ils Son Caractère éternel en excluant les mortels ? Et pourquoi n'admettent-ils pas la possibilité qu'Il soit susceptible de subir la même chose que les mortels comme la maladie ou la dégradation ? En effet, si nous leur demandons (aux anthropomorphistes) de nous montrer la preuve par laquelle ils ont affirmé que les corps soient temporels, ils avanceront certainement que c'est Dieu qu'ils ont considéré comme étant corps temporel et non éternel.

Parmi les assertions des anthropomorphistes, il y a le fait de dire qu'il est possible de toucher Allah et de Le percevoir. En réponse, on leur dit que leur assertion aussi peut être touchée, perçue et embrassée. D'autres parmi eux ont prétendu qu'il s'agit d'un corps qui consiste en un espace qui contient tous les autres corps.

Bayân Ibn Sam'ân prétendait que son dieu adoré est entièrement une lumière ayant une forme humaine dont tous les membres périssent à l'exception du visage. Il (Bayân) fut alors exécuté par Khâlid Ibn 'Abdi-l-Lâh.

Al-Mughîra Ibn Sa'd Al-'Ajlî prétendait que son dieu adoré est un homme de lumière qui a sur la tête une couronne de lumière, qu'il a des membres et un cœur d'où découle la sagesse, et que ses membres sont semblables à des lettres de l'alphabet. Il fut parmi ceux qui soutenaient l'imamat de Muhammad Ibn 'Abdi-l-Lâh Ibn Al-Hasan Ibn Al-Husayn.

Zurâra Ibn A'yan disait que le Créateur n'était pas Puissant, ni Vivant, ni Savant depuis toujours, avant qu'Il ne crée ces Attributs pour Lui-même. Allah est certes bien au-dessous de tout cela !

Dâwud Al-Hawârî disait qu'il s'agit d'un corps de chair et de sang ayant des organes et des membres, dont le corps est vide de la bouche jusqu'à la poitrine et plein dans les autres parties.

Certains de ceux qui soutiennent l'idée de la perception ont dit qu'Il est établi physiquement sur le Trône, et lorsqu'Il descend de là, Il Se déplace. Ils ont ainsi donné à Son Essence une limitation, ce qui implique l'existence d'une surface et d'une mesure qui Le contiennent. L'argument qu'ils ont avancé pour prouver qu'Il est établi physiquement sur le Trône est la parole du Prophète ﷺ : « Allah descend au ciel du bas monde… »[40], en disant que seul celui qui est en haut peut descendre.

[40] Rapporté par Al-Bukhârî (1094) et Muslim (758).

Ces gens-là se sont basés, en interprétant Sa descente, sur un fait perceptible qui caractérise les corps (physiques). Ceux-là sont les anthropomorphistes qui ont interprété les Attributs en se basant sur la perception, et nous avons déjà fait état de la plupart de leurs assertions dans notre livre intitulé « Minhâj Al-Wusûl Ilâ 'Ilm Al-Usûl ».

Il se peut que l'idée que se font certains anthropomorphistes du fait de voir le Véridique le Jour de la Résurrection soit tirée de ce qu'ils observent chez les gens. Ils L'assimilent alors à une personne d'une beauté inégalable qui leur coupe le souffle à l'idée de la voir, puis ils laissent libre cours à leur imagination en Le représentant de telle ou telle manière, si bien qu'ils en perdent connaissance, et lorsqu'ils entendent dans le hadith qu'Allah rapproche de Lui Son serviteur croyant, ils imaginent le rapprochement physique comme celui des êtres du même genre ; or tout ceci n'est dû qu'à leur ignorance de Celui qu'ils décrivent.

Il y a d'entre les gens certains qui disent qu'Allah a une Face qui est un Attribut qui s'ajoute à Ses propres Attributs (c.-à-d. supplémentaire), en vertu de Sa Parole : ﴿ Seule perdurera la Face de ton Seigneur. ﴾ (S.55, Ar-Rahmân, V.27), et Il a une main et un doigt, compte tenu de la parole du Messager d'Allah ﷺ : « Il posera les cieux sur un Doigt... »[41], comme Il a un Pied, ainsi que d'autres choses contenues dans les récits. Tout cela a été interprété en se basant sur la notion de la perception.

Le bon sens est de lire les versets et les hadiths sans spéculation ni controverse. D'ailleurs, qu'est-ce qui dit à ces gens que le sens voulu par la Face n'est pas Dieu Lui-même et non pas un Attribut supplémentaire ? C'est dans ce sens que les exégètes ont interprété le verset en disant : « Seul perdurera ton Seigneur », comme ils ont dit en explication du verset : ﴿ Fais preuve de patience en compagnie de ceux qui invoquent leur Seigneur, matin et soir, recherchant Sa Face (satisfaction) ! ﴾ (S.18, Al-Kahf, V.28), c'est-à-dire qu'ils Le désirent Lui-même (ils cherchent Sa Satisfaction). Et qu'est-ce qui leur fait croire que le sens voulu par le Prophète ﷺ à travers sa parole : « Les cœurs des serviteurs sont entre deux Doigts »[42], ne serait pas la Capacité du Seigneur et Son Pouvoir de disposer des choses, sachant que ce sont les doigts qui manipulent ce qu'ils tiennent entre eux.

L'auteur a dit : A mon avis, on doit se passer de cette interprétation, même si elle est plus admissible que le fait de croire à l'existence d'une essence divisible.

---

[41] Rapporté par Al-Bukhârî (7013) et Muslim (6786).

[42] Hadith rapporté par At-Tirmidhî (3522) et d'autres dont voici la suite : « Les cœurs des serviteurs sont entre les deux Doigts du Miséricordieux. » Al-Albânî l'a authentifié dans « Zhilâl Al-Janna » (224).

La plus étonnante des positions des Zhâhiriyya (les phénoménalistes) est l'assertion des Sâlimiyya disant que le mort se nourrit, boit et a des rapports charnels dans la tombe. Ceci, parce qu'ils ont entendu parler d'un délice, mais ils n'en connaissaient que ceux-là (ces types de délices). S'ils se sont contentés de ce qui est rapporté dans les traditions, disant que les âmes des croyants seront mises dans les gosiers des oiseaux qui se nourrissent des arbres du Paradis[43], ils auraient été sauvés. Mais ils ont attribué ce délice au corps (physique).

Ibn 'Aqîl a dit : Ce courant religieux est une maladie comparable à la superstition qui a atteint les gens de l'époque préislamique et ce qu'ils disaient au sujet de la *hâm*[44] et la *sadâ*[45]. La conversation avec ces gens-là doit se faire avec patience pour les sensibiliser et non pas en les contestant, car la contestation les corrompt. Satan a pu les induire en erreur en raison de leur délaissement de la recherche de l'interprétation qui correspond aux preuves de la Loi religieuse et de la raison.

L'auteur a dit : Quelqu'un peut bien dire : « Vous avez critiqué la voie des imitateurs en ce qui concerne les principes de base (de la religion), et il en est de même pour celle des scolastiques, alors quelle est la voie préservée des ruses de Satan ? »

En réponse, on dit que c'est la voie du Messager d'Allah ﷺ, de ses compagnons et ceux qui les ont suivis par excellence dans l'affirmation de l'existence du Créateur, Gloire à Lui, dans l'affirmation de Ses Attributs tels qu'ils sont mentionnés dans les versets et les traditions prophétiques, sans interprétation, ni recherche de ce qui dépasse l'entendement humain, et dans l'affirmation du Coran comme étant la Parole d'Allah non créée.

'Alî رضي الله عنه a dit : Par Allah, je ne défère jamais au jugement d'un être humain, je défère plutôt à celui du Coran, conformément à la Parole d'Allah ﷻ : ﴿ Si un idolâtre te demande asile, accorde-le-lui afin qu'il puisse entendre la Parole du Seigneur. Puis fais-le parvenir en lieu sûr, car les idolâtres sont des gens qui vivent dans l'ignorance. ﴾ (S.09, At-Tâwba, V.06) Ainsi qu'à Sa Parole : ﴿ Sur un parchemin déployé. ﴾ (S.52, At-Tûr, V.03) Nous n'irons jamais au-delà du contenu des versets et nous n'en discutons pas selon nos opinions.

---

[43] Rapporté par Ibn Mâjah (1449) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « As-Sahîha » (2/694).

[44] Hâm : ce mot, issu du mot hâma (tête ou oiseau), a suggéré diverses interprétations. Il s'agit, pour certains, d'un oiseau nocturne (la chouette), ce qui est le sens le plus approuvé. D'autres disent que ce mot renvoie à une croyance antéislamique qui prétend que lorsqu'une personne meurt assassinée, un ver appelé hâma sort de sa tête pour réclamer justice, il tourne alors autour de la tombe pendant sept jours jusqu'à ce que justice soit rendue. Une autre croyance superstitieuse prétend que c'est un squelette humain dont les ossements s'incarnent en oiseau nocturne qui serait, pour quiconque l'entend, une annonce d'une mort imminente.

[45] Sadâ : un oiseau mythique qui sort de la tête d'une personne assassinée afin de réclamer justice.

Ahmad Ibn Hanbal interdisait le fait de dire que le Coran soit créé ou non créé, pour ne pas sortir du chemin traditionnel des premiers musulmans et tomber dans l'innovation. Ce qui est étonnant c'est celui qui prétend suivre un tel imam, puis aborde des sujets à propos des innovations (religieuses).

'Amrû Ibn Dînâr rapporte : J'étais contemporain de neuf des compagnons du Messager d'Allah ﷺ et ils disaient : « Celui qui dit que le Coran a été créé est un mécréant. »

Mâlik Ibn Anas ﷺ a dit : « Celui qui dit que le Coran a été créé, qu'on lui demande de se repentir ! S'il se repent, ce sera bien, sinon on l'exécute ! »

Ja'far Ibn Burqân rapporte que 'Umar Ibn 'Abdi-l-'Azîz a dit en réponse à un homme qui l'avait interrogé à propos des passions : « Attache-toi à la religion de l'enfant dans l'école (l'enseignement basique de la religion) et du Bédouin (dont la connaissance de la religion est pure et simple) et délaisse toute autre chose ! »

'Umar Ibn 'Abdi-l-'Azîz a aussi dit : « Lorsque tu vois des gens discuter en aparté d'une chose concernant la religion, sache alors qu'ils sont en train de jeter le fondement d'un égarement. »

Sufyân Ath-Thawrî rapporte : Il m'est parvenu que 'Umar avait écrit à l'un de ses ouvriers en ces termes : « Je te recommande de craindre Allah, de suivre la tradition de Son Messager ﷺ et de délaisser les innovations introduites par les innovateurs après lui en ce qui concerne ce dont ils étaient déchargés[46], et sache que Celui qui a institué les traditions avait connaissance des erreurs, des fautes et des spéculations que pourrait engendrer le fait de s'y opposer. C'est ainsi que les anciens musulmans se sont abstenus de toute spéculation et critique à ce sujet. »

Dans une autre version, 'Umar a ajouté : « Ils étaient même plus aptes à mettre en évidence certains faits. Seul celui qui a suivi donc une autre voie que la leur a innové et s'en est écarté. En effet, des gens ont en fait moins qu'eux et ils ont dévié et d'autres ont en fait plus qu'eux et ils ont exagéré. »

'Abdu-s-Samad Ibn Hassân rapporte avoir entendu Sufyân Ath-Thawrî dire : « Attachez-vous à ce sur quoi sont les porteurs (les ouvriers), les femmes aux foyers et les enfants dans les écoles (l'enseignement basique de la religion) comme soumission et accomplissement d'œuvres. »

---

[46] C'est-à-dire que la religion telle transmise par le Prophète ﷺ n'a aucunement besoin de leurs innovations du moment qu'elle est complète et exhaustive.

L'auteur a dit : Quelqu'un peut bien dire que ceci est la position des faibles et non pas celle des hommes. La réponse à cela a été déjà donnée en disant : « Se contenter d'accomplir les œuvres est une nécessité, car obtenir ce qui satisfait la raison comme explication est une chose que même les scolastiques qui se sont approfondis à ce sujet n'ont pas obtenue, c'est pourquoi on leur a ordonné de garder leurs limites. »

Les ruses de Satan contre les Khawârij (Kharijites)

L'auteur a dit : Le premier des Khawârij et le plus ignoble d'entre eux était Dhû Al-Khuwaysira.

Abû Sa'îd Al-Khudrî rapporte : 'Alî envoya du Yémen au Messager d'Allah ﷺ un minerai d'or dans une peau en cuir tanné. Le Messager d'Allah ﷺ la partagea ensuite entre quatre personnes : Zayd Al-Khayr, Al-Aqra' Ibn Hâbis, 'Uyayna Ibn Hisn et 'Alqama Ibn 'Ulâtha ou bien 'Âmir Ibn At-Tufayl ('Umâra en douta). Certains de ses compagnons, des Partisans et d'autres en furent alors attristés, suite à quoi le Messager d'Allah ﷺ dit : « Ne me faites-vous pas confiance alors que je suis le plus digne de la confiance de Celui qui est dans le ciel, et je reçois les informations du ciel matin et soir ? » Puis vint à lui un homme aux yeux creux, aux joues tombantes, au front proéminent, à la barbe touffue, dont le pagne était retroussé et la tête rasée, et dit : « Crains Allah, ô Messager d'Allah ! » Il porta alors son regard vers lui et répondit : « Malheur à toi ! N'est-ce pas moi qui dois être le premier à craindre Allah parmi tous les gens ? » Et l'homme repartit. Khâlid dit alors : « Ô Messager d'Allah ! Permets-moi de lui couper le cou ! » Le Messager d'Allah ﷺ lui dit : « C'est peut-être quelqu'un qui prie ! » Khâlid dit : « Il y a tant de prieurs qui disent par leurs langues ce qu'il n'y a pas dans leurs cœurs ! » Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : « On ne m'a pas enjoint de fouiller les cœurs des gens ni de fendre leurs ventres. » Le Prophète ﷺ le regarda ensuite (l'homme en question) alors qu'il s'éloignait et dit : « Des gens sortiront de la progéniture de celui-là qui réciteront le Coran, mais sans qu'il n'aille au-delà de leurs gosiers (vainement). Ils abandonneront la religion comme (aussi rapidement que) la flèche qui traverse la cible. » [Rapporté par Al-Bukhârî (4351) et Muslim (1064)]

L'auteur a dit : Cet homme s'appelait Dhû Al-Khuwaysira At-Tamîmî. Selon une autre version, Dhû Al-Khuwaysira lui dit : « Sois équitable ! » Le Prophète ﷺ lui répondit : « Malheur à toi ! Qui sera équitable si je ne le suis pas ? »

Celui-là fut le premier Kharijite apparu en islam. Son défaut, c'est qu'il s'est contenté de sa propre opinion, alors que s'il avait réfléchi, il aurait compris

qu'il n'y a pas d'opinion qui prévaut sur celle du Messager d'Allah ﷺ. Les suppôts de cet homme sont ceux qui ont combattu 'Alî Ibn Abî Tâlib, qu'Allah ennoblisse son visage ! En effet, lorsque la guerre avait trop duré entre Mu'âwiya et 'Alî رضي الله عنهما, les compagnons de Mu'âwiya élevèrent des livres du Coran et invitèrent les compagnons de 'Alî à se conformer au contenu. Ils dirent : « Envoyez un homme des vôtres et nous en enverrons un des nôtres, puis nous leur exigerons de se conformer au contenu du Livre d'Allah. » Ils approuvèrent alors cela et 'Amrû Ibn Al-'Âs fut envoyé. Les compagnons de 'Alî lui suggérèrent d'envoyer Abû Mûsâ, mais 'Alî n'était pas d'accord pour déléguer Abû Mûsâ, proposant Ibn 'Abbâs. Ils le refusèrent sous prétexte qu'il était l'un de ses proches et il dut donc envoyer Abû Mûsâ et déféra le jugement jusqu'au mois de Ramadân. Suite à quoi 'Urwa Ibn Udhayna dit : « Vous prenez des hommes pour juges en ce qui concerne les Affaires d'Allah ; or il n'y a d'autre Juge qu'Allah ! »

Lorsque 'Alî fut de retour de (la bataille de) Siffîn, il entra à Kûfa, mais sans les Khawârij qui n'entrèrent pas avec lui, ils se rendirent plutôt à Harûrâ'[47] où douze mille d'entre eux s'y installèrent et dirent par la suite : « Il n'y a d'autre jugement que Celui d'Allah ! » Cela était leur première apparition [en tant que mouvement sectaire]. Chabîb Ibn Rabî' At-Tâmîmî fut alors proclamé chef militaire et 'Abdu-l-Lâh Ibn Al-Kawwâ' Al-Yachkurî fut désigné chef religieux. Les Khawârij étaient des adorateurs dévoués, mais le fait de croire qu'ils étaient plus savants que 'Alî Ibn Abî Tâlib, qu'Allah ennoblisse son visage, était une grave maladie.

'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abbâs rapporte : Quand les Khawârij prirent leur parti, ils entrèrent dans une maison où leur nombre étaient de six mille hommes, et s'accordèrent à se rebeller contre 'Alî Ibn Abî Tâlib. A chaque fois qu'un homme se rendait auprès de 'Alî, il le mettait en garde contre l'éminente rébellion des Khawârij, mais 'Alî répondait : « Laissez-les ! Je ne les combattrais que s'ils m'attaquaient, ce qu'ils vont certainement faire. »

Un jour, je vins le voir à l'heure de la prière de Midi et je lui dis : « Ô émir des croyants, retarde la prière, car il se peut que je me rende auprès de ces gens pour leur parler ! » Il répondit : « Mais je crains pour toi ! » Je le rassurai alors et il m'accorda sa permission. En effet, j'étais quelqu'un de respectueux qui ne faisait de mal à personne. Je mis alors l'un de mes meilleurs habits provenant du Yémen et je pris la route à pied. Arrivé chez eux à midi, j'y entrai et je trouvai des gens auxquels je ne connaissais pas d'égaux quant à leur dévotion : leurs fronts étaient marqués sous l'effet de la prosternation (prolongée), leurs mains ressemblaient au poitrail calleux des

[47] Un village en Irak situé à proximité de Kûfa.

chameaux, les vêtements qu'ils portaient étaient lavés dont les manches étaient retroussés et leurs visages étaient ridés à cause des veillées. Je les saluai et ils répondirent : « Bienvenu, ô Ibn 'Abbâs, qu'est-ce qui t'amène ? » Je dis : « Je viens de la part des Emigrés[48], des Partisans et du gendre du Messager d'Allah ﷺ. En effet, c'est à eux que le Coran fut révélé et ils ont une meilleure connaissance de son interprétation que vous ! »

Un groupe parmi eux dit alors : « Ne débattez pas avec les Quraychites, car Allah a dit : ﴿ Ce sont plutôt des gens chicaniers. ﴾ (S.43, Az-Zukhruf, V.58) » Mais deux ou trois d'entre eux acceptèrent de me parler et je leur dis : « Dites ce que vous reprochez au gendre du Messager d'Allah ﷺ, aux Partisans et aux Emigrés, bien que ce soit à eux qu'on a révélé le Coran et ils ont une meilleure connaissance de son interprétation, or personne d'entre vous n'en fait partie. » Ils répondirent : « Il y a trois reproches. » Je dis : « Dites-les ! » Ils répondirent : « Le premier est qu'il a pris les hommes pour juges en ce qui concerne les Affaires d'Allah ; or Allah a dit : ﴿ Le Jugement n'appartient qu'à Allah. ﴾ (S.06, Al-An'âm, V.57) Qu'est-ce qui rapporte donc les hommes au jugement après cette Parole d'Allah ? » Je dis : « Celui-ci en est un, quel est le suivant ? » Ils répondirent : « Le deuxième est qu'il a combattu les gens et les a tués, mais il n'a pas fait de captif ni pris de butin. S'ils étaient des croyants, pourquoi il nous était permis de les combattre et de les tuer tandis qu'il ne nous était pas permis de les capturer ? » Je dis : « Quel en est le troisième ? » Ils répondirent : « Il s'est passé du titre d'émir des croyants. S'il n'est pas un émir des croyants, il est alors un émir des mécréants ! » Je dis : « En avez-vous d'autres ? » Ils répondirent : « Cela nous suffit ! »

Je leur dis : « Pour ce qui est de votre reproche disant qu'il a pris les hommes pour juges concernant les Affaires d'Allah, je peux vous lire ce qui contredit cela dans le Livre d'Allah, allez-vous renoncer à votre reproche s'il est ainsi contredit ? » Ils acquiescèrent et je dis : « En effet, Allah a laissé aux hommes le jugement concernant le prix du lièvre (tué volontairement) fixé à un quart de dirham dans ce verset : ﴿ Ô vous qui croyez ! Ne tuez pas de gibier quand vous êtes en état de sacralisation. Quiconque en tuera volontairement devra envoyer en offrande à la Ka'ba une tête de bétail ayant la même valeur que le gibier tué, selon l'estimation (le jugement) de deux personnes intègres parmi vous ! ﴾ (S.05, Al-Mâ'ida, V.95) Et Il en a fait de même concernant la femme et son mari en disant : ﴿ Si une rupture entre les deux conjoints est à craindre, suscitez alors un arbitre de la famille de l'époux et un arbitre de la famille de l'épouse. Si les deux conjoints ont le réel désir de se réconcilier, Dieu favorisera leur entente, car Dieu est Omniscient et parfaitement

[48] Les Emigrés, en arabe « Al-Muhâjirûn », sont les Mecquois et tous ceux qui ont émigré à Médine parmi les musulmans, fuyant les persécutions des polythéistes mecquois.

Informé. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.35) Je vous conjure au Nom d'Allah de me dire quel est, à votre avis, le meilleur jugement : celui des hommes pour rétablir l'entente entre eux et préserver leurs vies ou celui qui concerne le gibier et une affaire de femmes ?» Ils répondirent : «Certes, celui-ci (le premier) est meilleur !» Je leur dis : «En a-t-on fini avec ce reproche ?» Et ils répondirent par l'affirmative.

Je poursuivis : «Quant à votre reproche disant qu'il a combattu les gens, mais qu'il n'a fait ni de captif ni pris de butin, ne voulez-vous pas quand même captiver votre mère 'Â'icha[49] ? Par Allah, si vous dites qu'elle n'est pas votre mère, vous ne serez plus des musulmans, et si vous dites que vous allez en faire une captive et permettre à son sujet ce qui est permis concernant les autres femmes, vous ne serez plus des musulmans non plus. Vous êtes donc entre deux égarements, car Allah a dit : ﴿ Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères. ﴾ (S.33, Al-Ahzâb, V.06) On a-t-on fini avec ce reproche ?» Ils acquiescèrent.

Je continuai : En ce qui concerne votre reproche disant qu'il s'est passé du titre d'émir des croyants, je vais vous donner un exemple qui pourrait vous satisfaire. En effet, le jour d'Al-Hudaybiyya, le Prophète ﷺ conclut un traité de paix avec les polythéistes Abû Sufyân Ibn Harb et Suhayl Ibn 'Amrû et demanda à 'Alî ﷺ de leur écrire une lettre. 'Alî leur écrivit alors en ces termes : «Voici ce qui a été décidé par Muhammad, le Messager d'Allah, comme conditions du traité de paix.» Les polythéistes dirent alors : «Par Allah, nous ne savions (reconnaissions) pas que vous êtes un Messager d'Allah, sinon nous ne vous aurions pas combattu !» Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : «Ô Allah, Toi Tu sais bien que je suis un Messager d'Allah. Ô 'Alî, efface donc et écris : "Voici ce qui a été décidé par Muhammad Ibn 'Abdi-l-Lâh" !»[50] Par Allah, le Messager d'Allah ﷺ est bien meilleur que 'Alî, et pourtant il s'est passé de son appellation. Deux mille parmi eux se sont ainsi résignés et la plupart d'entre eux se sont rebellés et se sont fait tuer.

Jundub Al-Azdî rapporte : «Lorsque nous allâmes à la rencontre des Khawârij en compagnie de 'Alî Ibn Abî Tâlib, qu'Allah ennoblisse son visage, nous les trouvâmes à notre arrivée à leur campement en train de réciter le Coran avec un bruit semblable au bourdonnement des abeilles.»

---

[49] 'Â'icha fut captivée durant la Bataille des Chameaux, mais on la libéra et on l'envoya chez elle à Médine avec son frère Muhammad Ibn Abî Bakr, ainsi que tous ceux qui avaient combattu à ses côtés.

[50] Rapporté par Al-Bukhârî (2552) et Muslim (1783).

L'auteur a dit : Selon une autre version, lorsque 'Alî ﷺ agréa le jugement (du différend qui l'opposa à Mu'âwiya), les Khawârij répondant au nom de Zur'a Ibn Al-Burj At-Tâ'î et Hurqûs Ibn Zuhîr As-Sa'dî vinrent le voir et lui dirent : « Le Jugement n'appartient qu'à Allah ! » 'Alî leur répondit : « Certes, le Jugement n'appartient qu'à Allah ! » Harqûs lui dit alors : « Repens-toi donc de ton péché, reviens sur cet arrangement et dirige-nous pour combattre nos ennemis jusqu'à ce que nous rencontrions notre Seigneur ! Si toutefois tu ne renonces pas au jugement des hommes en ce qui concerne les Affaires d'Allah, je te combattrai en cherchant ainsi la Satisfaction d'Allah ! »

Les Khawârij se rassemblèrent ensuite chez 'Abdu-l-Lâh Ibn Wahb Ar-Râsibî qui, après avoir loué et encensé Allah, dit : « Il ne convient pas aux gens qui croient au Miséricordieux et se réfèrent au jugement du Coran d'accorder la préférence à ce bas monde qui ne suscite que des peines plutôt qu'au fait d'ordonner le bien, d'interdire le mal et de dire la vérité, rebellons-nous donc ! » 'Alî Ibn Abî Tâlib, qu'Allah ennoblisse son visage, leur écrivit alors une lettre dans laquelle il dit : « Cela dit, ces deux hommes qui ont été agréés en tant que juges ont contredit le Livre d'Allah et ont suivi leurs passions ; or nous sommes toujours sur la première position. » Ils lui écrivirent en réponse : « Tu n'es pas en colère pour l'amour du Seigneur, tu es plutôt en colère pour ta propre personne. Si tu reconnais ta mécréance et que tu te repens, nous pourrons alors reconsidérer ce qu'il y a entre nous et toi, sinon nous nous opposerons à toi. Nos salutations. »

Les Khawârij firent la rencontre de 'Abdu-l-Lâh Ibn Khabbâb sur leur chemin et lui dirent : « As-tu entendu de ton père un hadith du Messager d'Allah ﷺ que tu pourras nous rapporter ? » Il répondit : « Oui, j'ai entendu mon père rapporter que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « "Dans certains moments de troubles, celui qui s'assoit (c.-à-d. il ne fait rien) est meilleur que celui qui se met debout, celui qui se met debout est meilleur que celui qui marche et celui qui marche est meilleur que celui qui court, et si tu assistes à un tel moment, sois le serviteur d'Allah qui se fait tuer [et non pas celui qui tue] !" »[51] Ils lui dirent : « Tu as vraiment entendu cela de ton père le rapportant du Messager d'Allah ﷺ ? » Il acquiesça et ils l'amenèrent au bord du fleuve et l'exécutèrent, laissant son sang couler sous forme de lanière de sandales, puis ils éventrèrent son épouse qui était alors enceinte et firent sortir son fœtus.

Ils firent ensuite halte sous un palmier-dattier à Nahrawân, et une datte fraîche tomba. L'un d'eux l'a prise alors et l'a mise dans sa bouche et un autre lui

[51] Rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (5/110) et d'autres.

reprocha cela en lui disant qu'elle ne lui revenait pas de droit, le poussant ainsi à la recracher. Un autre encore aiguisa son épée et se mit à la faire osciller. Puis un porc appartenant à des non musulmans passa près de lui et il le frappa avec en vue de l'essayer. Ses compagnons lui dirent alors : « Ceci est une corruption sur Terre. » C'est ainsi que, lorsqu'il eut rencontré le propriétaire du porc, il se racheta en lui payant son prix.

'Alî ﷺ leur envoya alors un messager leur demandant de leur remettre le tueur de 'Abdu-l-Lâh Ibn Khabbâb, mais ils lui répondirent qu'ils étaient tous ses tueurs. Il leur demanda cela trois fois, mais ils répondaient à chaque fois par la même chose. 'Alî demanda alors à ses compagnons de les attaquer, et ils furent ainsi tués en peu de temps. Lors du combat, les Khawârij disaient les uns aux autres : « Prépare-toi pour la rencontre du Seigneur ! Allons, allons au Paradis ! »

Après cela, d'autres parmi eux se rebellèrent contre 'Alî et celui-ci leur envoya ceux qui les combattirent. 'Abdu-r-Rahmân Ibn Muljam se réunit par la suite avec ses compagnons, évoquèrent les gens[52] d'An-Nahrawân, leur souhaitèrent la Miséricorde d'Allah, puis dirent : « Par Allah, rien ne nous satisfait en restant dans ce bas monde après la mort de nos frères qui ne craignaient pour l'amour d'Allah aucun reproche. Et si nous vendons nos vies à Allah et guettons un moment d'inattention de ces gouverneurs égarés afin de venger nos frères et débarrasser les serviteurs d'eux ! »

Muhammad Ibn Sa'd rapporte que certains de ses cheikhs ont dit : Trois hommes parmi les Khawârij furent délégués : 'Abdu-r-Rahmân Ibn Muljim, Al-Burak Ibn 'Abdi-l-Lâh et 'Amrû Ibn Bukayr At-Tamîmî. Ces derniers se réunirent alors à La Mecque et convinrent de tuer ces trois personnes : 'Alî, Mu'âwiya et 'Amrû Ibn Al-'Âs afin de débarrasser les gens d'eux. Ibn Muljim se proposa alors de se charger de 'Alî, Al-Burak choisit Mu'âwiya et 'Amrû allait s'occuper de 'Amrû (Ibn Al-'Âs). Ils s'engagèrent ensuite à ce qu'aucun d'entre eux ne manque à son engagement.

Ibn Muljim se rendit alors à Kûfa, et quand arriva la nuit où il projetait de tuer 'Alî ﷺ, celui-ci sortit pour accomplir la prière du Matin, et c'est alors qu'il le frappa d'un coup sur le front qui atteignit son cerveau. 'Alî ﷺ dit alors : « Ne laissez pas cet homme s'échapper ! » Lorsqu'il fut attrapé, Umm Kulthûm lui dit : « Ô ennemi d'Allah ! Tu as tué l'émir des croyants ! » Il répondit : « Je n'ai tué que ton père. » Elle dit : « Par Allah, j'espère qu'il n'a rien de grave ! » Il lui dit : « Pourquoi pleures-tu alors ? Par Allah, j'ai mis du poison sur cette épée, et si jamais il n'en meurt pas, qu'Allah le bannisse et l'anéantisse ! »

---

[52] C'est-à-dire leurs compagnons qui ont péri à An-Nahrawân lors de l'affrontement qui les a opposés à 'Alî et ses compagnons.

Après la mort de ‘Alî, Ibn Muljim fut amené à l’extérieur pour être exécuté. ‘Abdu-l-Lâh Ibn Ja‘far lui coupa alors les mains et les pieds, mais il ne montra aucune peur et ne dit aucun mot. Il lui passa un clou brûlant sur les yeux et il ne s’effraya toujours pas, il se mit plutôt à réciter : ﴿ Lis, au Nom de ton Seigneur qui a tout créé, qui a créé l’homme d’une adhérence… ﴾ (S.96, Al-‘Alaq, V.01-02), jusqu’à l’avoir finie tandis que ses yeux saignaient. Mais lorsqu’on l’eut préparé pour lui couper la langue, il s’effraya. En lui demandant la raison de sa peur, il répondit qu’il ne voulait pas être dans ce bas monde sans pouvoir évoquer Allah. Il était en effet un homme brun ayant sur le front des traces causées par la prosternation (prolongée), que la Malédiction d’Allah puisse s’abattre sur lui !

L’auteur a dit : Lorsqu’Al-Hasan ﷺ voulut faire la paix avec Mu‘âwiya, un des Khawârij, Al-Jarrâh Ibn Sinân, se rebella contre lui et lui dit : « Tu as attribué des associés à Allah comme l’avait fait ton père. » Il le poignarda alors au niveau de sa cuisse.

En effet, les Khawârij n’ont pas cessé de se rebeller contre les gouverneurs et ils ont diverses opinions. Les compagnons de Nâfi‘ Ibn Al-Azraq disaient : « Nous sommes des polythéistes tant que nous sommes dans la demeure du polythéisme. Mais si nous partons, nous serons des musulmans. Ceux qui s’opposent à notre courant sont des polythéistes, les auteurs des péchés majeurs sont aussi des polythéistes et ceux qui s’abstiennent de se joindre à nous dans le combat sont des mécréants. » Ceux-là ont légitimé le fait de tuer les femmes et les enfants musulmans et les considéraient comme des polythéistes.

Najda Ibn ‘Âmir Ath-Thaqafî faisait partie de ces gens-là, mais il s’est opposé à Nâfi‘ Ibn Al-Azraq en soutenant l’interdiction de verser le sang des musulmans et de préserver leurs biens. Il a prétendu que les auteurs de péchés faisant partie de ses partisans seront châtiés dans un endroit autre que le Feu de l’Enfer, car celui-ci n’est réservé qu’à ceux qui s’opposent à son opinion.

Ibrâhîm a dit : « Les Khawârij sont des mécréants, mais il nous est permis d’épouser leurs femmes et hériter leurs biens comme ce fut le cas au tout début de l’islam. »

Certains parmi eux disaient : « Si un homme consomme ne serait-ce que deux centimes de l’argent d’un orphelin, le Feu lui sera dû, étant donné qu’Allah a promis le Feu pour ce genre d’actes. »

L’auteur a dit : Ils ont de longs récits et d’étonnantes opinions que je juge trop longs pour être cités. En effet, le but est de méditer sur les ruses de Satan et ses artifices qui ont trompé ces idiots en agissant selon leurs convictions. Ils ont ainsi pensé que ‘Alî Ibn Abî Tâlib, qu’Allah ennoblisse son visage,

et ceux qui étaient avec lui parmi les Emigrés et les Partisans étaient dans l'erreur, tandis qu'eux étaient sur la bonne voie. Ils ont légitimé le fait de verser le sang des enfants, mais ils n'ont pas toléré le fait de consommer un fruit sans avoir à payer son prix. Ils se sont épuisés en accomplissant les adorations et ont veillé ; or Ibn Muljim eut peur de ne plus pouvoir faire le rappel d'Allah lorsqu'on allait lui couper la langue alors qu'il avait légitimé le meurtre de 'Alî, qu'Allah ennoblisse son visage ! Ils ont même brandi leur épée face aux musulmans. Je ne m'étonne d'ailleurs pas du fait qu'ils soient convaincus de leur connaissance et d'être plus savants que 'Alî ﷺ, étant donné que Dhû Al-Khuwaysira a osé dire au Messager d'Allah ﷺ : « Sois équitable, car tu ne l'es pas ! » Même Satan n'a pas pu s'orienter vers de tels affronts. Nous cherchons Refuge auprès d'Allah contre le désappointement.

Abû Sa'îd Al-Khudrî rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « Des gens apparaîtront parmi vous devant lesquels vous mépriserez votre prière en comparaison à la leur, votre jeûne comparé au leur et vos œuvres comparées aux leurs. Ils réciteront le Coran, mais sans qu'il n'aille au-delà de leurs gosiers (en vain), et ils abandonneront la religion comme la flèche qui traverse sa cible. » [Rapporté par Al-Bukhârî (4771) et Muslim (1064)]

'Abdu-l-Lâh Ibn Abî Awfâ rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « Les Khawârij sont les chiens des gens du Feu. » [Rapporté par Ibn Mâjah (173), Ahmad (4/355) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (3347)]

L'auteur a dit : Parmi les opinions des Khawârij est le fait de penser que l'imamat ne doit être attribué à une personne que si elle réunit en elle le savoir et l'abstinence. Si tel est le cas, la personne peut être imam même si elle fait partie de la populace. C'est à partir de leurs opinions que les Mu'tazila ont pu introduire leur principe d'évaluation du bien et du mal basé sur la raison, la justice étant la conséquence logique. Les Qadariyya firent ensuite leur apparition à l'époque des compagnons, et Ma'bad Al-Juhanî, Ghaylân Ad-Dimachqî et Al-Ja'd Ibn Dirham ont adopté alors l'idée de la prédestination (qadar). Wâsil Ibn 'Atâ' a suivi par la suite l'exemple de Ma'bad Al-Juhanî et 'Amrû Ibn 'Ubayd lui emboîta le pas.

C'est à cette époque que le courant des Murji'a est apparu lorsqu'ils ont dit : « Il n'y a pas de mal à pécher lorsqu'on a la foi, et pas la peine d'accomplir d'adoration lorsqu'on est mécréant. »

Des Mu'tazila tels qu'Abû Al-Hudhayl Al-'Âllâf, An-Nazhzhâm, Mu'ammar et Al-Jâhizh ont étudié ensuite des livres des philosophes à l'époque d'Al-Mam'ûn, d'où ils ont tiré des notions qu'ils ont mêlées aux préceptes de la religion comme les termes : substance, accident, ère, aire et univers. Le premier sujet qu'ils ont exposé était l'idée de la création du Coran. A ce moment-là, ce domaine s'appelait la théologie scolastique. Après quoi le sujet

concernant les Attribues (divins) s'en est suivi traitant, par exemple, du Savoir, du Pouvoir, de l'Ouïe et de la Vue. Certains gens disent à ce sujet : « Ce sont des caractéristiques ajoutées à l'Essence (à Dieu Lui-même). » Les Mu'tazila ont contredit cela en disant : « Il est Savant par Lui-même et Puissant par Lui-même. »

Abû Al-Hasan Al-Ach'arî avait adopté l'opinion d'Al-Jubbâ'î, puis il s'en est écarté et a embrassé l'idée de l'affirmation des Attributs. Certains de ceux qui affirmaient les Attributs ont ensuite soutenu l'idée de l'assimilation (assimiler les Attributs divins à ceux des humains) et ont admis le fait que Dieu doit Se déplacer pour descendre de Son Trône. Allah est certes Celui qui guide vers ce qu'Il veut !

Ses ruses contre les Râfida

L'auteur a dit : Tout comme Satan a pu tromper les Khawârij par ses ruses de sorte qu'ils ont combattu 'Alî Ibn Abî Tâlib, il a aussi pu pousser d'autres à l'aimer excessivement en dépassant toutes les limites. Certains d'entre eux le considéraient alors comme étant Dieu Lui-même, d'autres lui accordaient la préférence sur les Prophètes, d'autres encore maudissaient Abû Bakr et 'Umar allant jusqu'au point de les traiter de mécréants, ainsi que d'autres opinions aberrantes qui ne valent pas la peine d'être mentionnées.

'Abdu-l-Wâhid Ibn 'Alî Ibn Burhân Al-Asadî rapporte qu'Ishâq Ibn Muhammad An-Nakha'î Al-Ahmar disait que 'Alî est Allah Lui-même. Allah est certes bien au-dessus de tout cela !

Il y avait à Al-Madâ'in un groupe d'extrémistes connu sous le nom de l'Ishâqiyya qui se rapportaient à lui.

Al-Khatîb rapporte : Je suis tombé sur un livre d'Ibn Abî Al-Hasan Ibn Yahyâ An-Nûbakhtî écrit pour réfuter les allégations des extrémistes. An-Nûbakhtî était l'un des scolastiques chiites imamites et il a fait état des différentes assertions des extrémistes en disant dans l'une d'elles : « Parmi ceux qui ont atteint les limites de la folie dans leur exagération à notre époque figure Ishâq Ibn Muhammad, connu sous le nom d'Al-Ahmar. Celui-ci prétendait que 'Alî est Allah, qu'il se manifeste à tout moment, tantôt sous forme d'Al-Hasan, tantôt sous forme d'Al-Husayn, et que c'est lui qui a envoyé Muhammad ﷺ. »

L'auteur a dit : Un groupe parmi les Râfida croyaient qu'Abû Bakr et 'Umar étaient des mécréants. Certains d'entre eux ont dit qu'ils ont apostasié après la mort du Messager d'Allah ﷺ. D'autres encore ont soutenu l'idée de se désolidariser de tous les autres à part 'Alî.

Nous avons déjà rapporté que les chiites ont demandé à Zayd Ibn 'Alî de se désolidariser de ceux qui se sont opposés à l'imamat de 'Alî, mais il a refusé cela, suite à quoi ils l'ont rejeté, d'où leur nom, les Râfida (ceux qui rejettent).

Il y en a d'entre eux qui ont dit que l'imamat revient de droit à Mûsâ Ibn Ja'far, puis à son fils 'Alî, puis à Muhammad Ibn 'Alî, puis à 'Alî Ibn Muhammad, puis à Al-Hasan Ibn Muhammad Al-'Askarî, puis à son fils Muhammad qui est le douzième imam : l'imam attendu[53]. Ils prétendent que ce dernier n'est pas mort et qu'il reviendra à la fin des temps pour répandre la justice sur Terre.

Abû Mansûr Al-'Ajlî soutenait l'idée du retour de Muhammad Ibn 'Alî Al-Bâqir et prétendait qu'il est un calife, qu'il est élevé au ciel et que le Seigneur a passé Sa Main sur sa tête. Il prétendait aussi qu'il est le *kisf*[54] tombant du ciel.

Il y avait parmi eux une secte qui s'appelait les Janâhiyya : il s'agit des compagnons de 'Abdu-l-Lâh Ibn Mu'âwiya Ibn 'Abdi-l-Lâh Ibn Ja'far Ibn Dhî Al-Janâhayn. Ils ont dit que l'Ame de Dieu a fait le tour des lombes des Prophètes et des saints jusqu'à ce qu'elle finît chez 'Abdu-l-Lâh, prétendant que celui-ci n'est pas mort et qu'il est l'attendu.

Il y avait une autre secte qui s'appelait les Ghurâbiyya : les adeptes de cette secte affirmaient l'association de 'Alî dans la prophétie.

Il y avait une autre secte qui s'appelait les Mufawwida : les adeptes de cette secte disaient qu'Allah avait créé Muhammad ﷺ et lui a délégué la création de ce monde.

Il y avait une autre secte qui s'appelait les Dhamâmiyya : les adeptes de cette secte blâmaient Jibrîl et disaient qu'il fut ordonné de transmettre la révélation à 'Alî, mais qu'il l'avait transmise à Muhammad. Certains d'entre eux disaient qu'Abû Bakr avait lésé Fâtima dans son héritage.

On nous rapporta qu'As-Saffâh[55] avait prêché un jour et un homme de la famille de 'Alî ﷺ se leva et dit : « Ô émir des croyants ! Aide-moi contre ceux qui m'ont lésé ! » Il lui demanda : « Qui t'a lésé ? » Il répondit : « Je

---

[53] Cet imam est appelé Al-Mahdî (le guidé), et il ne s'agit pas là d'Al-Mahdî mentionné dans les hadiths prophétiques authentiques.

[54] Al-kisf : des blocs tombant du ciel (corps célestes). Ceci est mentionné dans le 9ème verset de la sourate Saba' (S.34) : ﴿ Ne voient-ils donc pas s'étendre autour d'eux, de toutes parts, les cieux et la Terre ? Si Nous le voulons, Nous les ferons engloutir par la terre ou Nous ferons tomber sur eux des blocs du ciel. En vérité, il y a là un signe pour tout serviteur qui veut se repentir. ﴾

[55] Abû Al-'Abbasiyyîn : le premier calife des Abbasides. Il s'est nommé As-Saffâh (l'homme sanguinaire) pour intimider ses opposants.

fais partie de la descendance de 'Alî et celui qui m'a lésé est Abû Bakr lorsqu'il a pris Fadak[56] à Fâtima. » Il lui dit : « A-t-il persisté dans son injustice ? » Il répondit par l'affirmative. Il lui dit : « Qui lui a succédé ? » Il répondit : « 'Umar ﷺ ! » Il lui dit : « A-t-il persisté dans son injustice ? » Il répondit par l'affirmative. Il lui dit : « Qui lui a succédé ? » Il répondit : « 'Uthmân ﷺ ! » Il lui dit : « A-t-il persisté dans son injustice ? » Il répondit par l'affirmative. Il lui dit : « Qui lui a succédé ? » Et là il se mit à regarder çà et là cherchant une place où se cacher.

Ibn 'Aqîl a dit : Il semble que celui qui a fondé la doctrine des Râfida ait l'intention de remettre en cause le fondement de la religion et de la prophétie, étant donné que ce qui a été apporté par le Messager d'Allah ﷺ est une chose dont nous ne sommes pas témoins. Nous nous fions en effet à ce sujet aux transmissions des prédécesseurs et à la bonne qualité de la méditation de ceux qui l'ont faite parmi eux. C'est comme si nous avons médité nous-mêmes lorsqu'on sait que quelqu'un en qui nous avons confiance quant à sa religion et sa raison l'a fait à notre place. Lorsque quelqu'un dit que la première chose qu'ils (les compagnons) avaient faite après sa mort était de léser sa famille concernant la succession (le califat) et sa fille concernant son héritage, ceci n'est en effet qu'une mauvaise croyance en le défunt (Prophète ﷺ), car les croyances authentiques notamment celles qui concernent les Prophètes impliquent la préservation de leurs prescriptions après leur trépas et surtout celles au sujet de leurs familles et descendances. Lorsque les Râfida disent qu'ils (les compagnons) ont transgressé ces prescriptions après son trépas, ceci pourrait décevoir nos espoirs quant aux Lois de la religion, car il n'y a entre nous et lui que leur transmission et notre confiance en eux.

Si cela était vraiment ce qui s'était passé après son trépas, nous serions déçus de cette transmission, nous perdrions toute confiance placée dans les gens doués de raison que nous suivons, et nous ne serions pas rassurés de savoir que les compagnons n'ont vu aucun intérêt à le suivre, qu'ils l'ont fait juste par égard pour lui lorsqu'il était vivant avant de se retourner contre ses prescriptions après sa mort, et que seuls quelques membres de sa famille sont restés fidèles à sa religion. Ceci discréditerait les croyances et les esprits auraient du mal à accepter les récits fondamentaux (de la religion) et les miracles, et ce serait le plus grand mal qui pourrait atteindre la Loi religieuse.

---

[56] Une oasis située à côté de Khaybar qui appartenait au Prophète ﷺ après l'avoir acquise comme butin. Après la mort du Prophète ﷺ, 'Alî a dit que cette oasis a été léguée par le Prophète ﷺ à Fâtima, à son fils et à son oncle Al-'Abbâs Ibn Al-Muttalib. Mais lorsqu'Abû Bakr est devenu calife, il a refusé qu'elle soit héritée. Après que 'Umar lui eut succédé, il leur a permis de l'exploiter, mais sans la leur laisser comme héritage.

L'auteur a dit : L'amour exagéré des Râfiḍa pour Alî ﷺ les a poussés à forger de nombreux hadiths parlant de ses mérites dont la plupart n'ont fait que le discréditer et lui nuire. J'en ai cité un bon nombre dans le livre « Al-Mawḍû'ât » dont voici quelques-uns : « Le Soleil s'étant couché pendant que 'Alî a manqué la prière de l'Après-midi, on a fait alors revenir le Soleil. » Ce hadith est forgé compte tenu de la chaîne de transmission, car ses rapporteurs ne sont pas fiables et il est inadmissible du point de vue du sens, étant donné que le temps qui passe ne peut revenir et le retour du Soleil signifie un nouveau jour.

Ils ont aussi forgé un hadith où ils prétendent que Fâṭima a accompli un lavage (mortuaire) avant sa mort et qu'elle a recommandé de se contenter de cela.

Ce hadith est un mensonge compte tenu de sa chaîne de transmission et un manque de compréhension du point de vue du sens, car le lavage se fait suite à la mort et il n'est pas valable avant.

Ils ont des superstitions infondées et des opinions concernant la jurisprudence qu'ils ont inventées à l'opposé du consensus (des ulémas). J'en ai rapporté quelques-unes écrites par Ibn 'Aqîl qui a dit : Je les ai retranscrites du livre « Al-Muṛtaḍâ » et elles sont propres aux Imamites qui disent, entre autres, qu'il n'est permis de se prosterner sur autre chose que la terre et la végétation, à l'exception de la laine, des peaux de cuir et de la fourrure.

Ils disent que l'*istijmâr* (le fait de nettoyer les parties intimes avec des pierres) n'est pas suffisant pour se purifier des urines, d'autant plus pour les excréments, et il ne convient de passer la main sur la tête (lors des ablutions) qu'avec l'eau restante, car si on mouille la main à nouveau pour le faire, cela ne sera pas valable, et ce même si elle s'est asséchée, ce qui nécessitera de refaire les ablutions.

Ils se sont singularisés par le fait d'interdire définitivement le mariage entre une femme adultère et celui qui a commis cet acte avec elle dans le cas où son mari la répudie, comme ils ont interdit le mariage avec les femmes faisant partie des gens du Livre.

Ils considèrent que le divorce conditionné ne peut pas se réaliser même si sa condition se produit, et que le divorce ne se réalise qu'avec la présence de deux témoins justes.

Ils prétendent que celui qui dort sans accomplir la prière du Soir jusqu'à ce qu'il dépasse minuit doit la récupérer dès qu'il se réveille et doit jeûner le lendemain pour expier sa négligence.

Ils disent que lorsque la femme coupe ses cheveux, elle doit expier cela comme l'on expie le meurtre involontaire, que celui qui déchire son vêtement du fait du chagrin causé par la mort de son fils ou de son épouse doit expier cela comme l'on expie le serment (mensonger), et que celui qui se marie avec une femme mariée sans qu'il ne le sache doit s'acquitter d'une aumône d'une valeur de cinq dirhams.

Ils disent que si le buveur de vin reçoit deux fois la peine légale pour son acte, il doit être exécuté pour la troisième et il en va de même pour le consommateur de la bière.

Ils disent aussi que la peine du voleur est de lui couper les doigts de leurs bases et lui laisser la paume de la main, mais s'il vole une deuxième fois, on doit lui amputer le pied gauche, et s'il vole une troisième fois, on le jette en prison perpétuellement jusqu'à ce qu'il trouve la mort.

Ils ont interdit la consommation du poisson silure et les bêtes sacrifiées des gens du Livre, et ont exigé de faire face à la qibla lors du sacrifice des bêtes, ainsi que d'autres opinions trop longues pour être citées où ils ont transgressé le consensus. Satan les a inspirés de telle sorte qu'ils ne se sont fiés ni aux traditions ni au raisonnement par analogie, mais plutôt aux expériences.

Les vilenies des Rafidites sont innombrables et si on leur a interdit la prière, c'est parce qu'ils ne se lavaient pas les pieds durant les ablutions, comme on leur a interdit la prière en commun du fait d'exiger un imam infaillible, ils furent donc éprouvés à cause des compagnons (du Prophète ﷺ) qu'ils insultaient.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh » que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « N'insultez pas mes compagnons ! En effet, si l'un de vous dépense [comme aumône] l'équivalent du mont Uhud en or, il ne pourra égaler un *mudd*[57] ni même sa moitié dépensé par l'un d'eux ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (3470) et Muslim (2541)]

D'après 'Abdu-r-Râhmân Ibn Sâlim Ibn 'Abdi-l-Lâh Ibn 'Uwaym Ibn Sâ'ida, d'après son père, son grand-père rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Allah m'a choisi et a choisi pour moi des compagnons d'entre lesquels Il a fait des ministres, des partisans et des gendres pour moi. Celui donc qui les insulte, que la Malédiction d'Allah, des anges et de tous les mortels puisse s'abattre sur lui et qu'Allah n'accepte de lui, le Jour de la Résurrection, ni œuvre surérogatoire, ni œuvre obligatoire ! » [Rapporté par Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (3/722), At-Tabarânî dans « Al-Awsat » (1/144) et d'autres ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (2685)]

[57] Mudd : unité de mesure qui équivaut à la contenance de deux mains jointes, utilisée particulièrement pour les froments.

Suwayd Ibn Ghafla rapporte : Je passai près d'un groupe de chiites qui dénigraient Abû Bakr et 'Umar ﷺ et les dépréciaient et je me rendis alors auprès de 'Alî Ibn Abî Tâlib et lui dis : « Ô émir des croyants ! Je suis passé devant un groupe de tes compagnons qui disaient des choses non convenables au sujet d'Abû Bakr et de 'Umar ﷺ, et si ce n'était le fait qu'ils croient que toi-même tu penses la même chose d'eux, ils n'auraient pas osé dire de telles choses. » 'Alî répondit : « Je cherche Protection auprès d'Allah ! Je cherche Protection auprès d'Allah contre le fait de penser d'eux autre chose que ce qui m'a été confié par le Prophète ﷺ. Qu'Allah maudisse celui qui pense d'eux autre chose que du bien ! Ce sont en effet les frères (en religion) du Messager d'Allah ﷺ, ses compagnons et ses ministres, que la Miséricorde d'Allah soit sur eux ! »

Après cela, il se leva les larmes aux yeux et alla tout en serrant ma main jusqu'à ce qu'il entre à la mosquée. Il monta ensuite sur le minbar, s'y assit fermement, tint sa barbe qui était blanche et la regardait jusqu'à ce que les gens se soient réunis. Il se leva alors et fit un prêche court et éloquent, puis dit : « Qu'ont certains gens à dire des deux maîtres de Quraych et pères des musulmans ce dont je suis exempté, ce dont je suis innocent et ce dont je serai châtié ? Par Celui qui a fendu la graine et a créé les âmes, ils ne sont aimés que par un croyant pieux et ne sont détestés que par un pervers damné ! Ils ont accompagné le Messager d'Allah ﷺ avec honnêteté et loyauté. Ils ordonnent et interdisent, se mettent en colère et punissent, mais sans jamais aller au-delà de l'opinion du Messager d'Allah ﷺ, et le Messager d'Allah ﷺ ne considérait que leurs opinions et il n'aimait personne comme il les aimait. Le Messager d'Allah ﷺ a trépassé tout satisfait d'eux, et ils ont trépassé et les croyants en étaient tout satisfaits.

Le Messager d'Allah ﷺ a confié à Abû Bakr la présidence de la prière des croyants qu'il a dirigée durant neuf jours de la vie du Messager d'Allah ﷺ. Lorsqu'Allah a rappelé à Lui Son Prophète et lui a choisi ce qu'il y a auprès de Lui, les croyants l'ont désigné comme successeur et lui ont confié la gestion de l'aumône légale, puis ils lui ont juré allégeance de bon gré et sans contrainte. Je fus le premier à reconnaître cela parmi les Banû 'Abdi-l-Muttalib alors qu'il ne le voulait pas, préférant que quelqu'un d'entre nous s'en charge à sa place. Par Allah, il était le meilleur de ceux qui sont restés (après le Prophète ﷺ), le plus miséricordieux, le plus clément, le plus dévot, le plus âgé et le plus ancien en tant que musulman. Le Messager d'Allah ﷺ l'a comparé à l'Ange Mîkâ'îl quant à sa clémence et à sa miséricorde et à Ibrâhîm par rapport à son pardon et à sa gravité. Il a suivi l'exemple du Messager d'Allah ﷺ en y restant fidèle jusqu'à son trépas, qu'Allah lui fasse Miséricorde !

'Umar ﷺ a assuré ensuite sa succession et j'étais parmi ceux qui ont agréé cela. Il a établi sa gouvernance conformément à la conduite du Messager d'Allah ﷺ et de son compagnon, en suivant leurs traces comme le chamelon sevré qui suit la trace de sa mère. Par Allah, il était compatissant et miséricordieux envers les faibles, il soutenait les victimes d'injustice contre les injustes et ne craignait aucun reproche en ce qu'il faisait pour l'amour d'Allah.

Allah a fait de lui quelqu'un de véridique ne disant que la vérité au point que nous croyions qu'un ange parlait à sa place. Allah a fortifié l'islam par sa conversion et a fait de son émigration un appui pour la religion en faisant en sorte que les hypocrites éprouvent pour lui de la crainte et les croyants de l'amour. Le Messager d'Allah ﷺ l'a comparé à Jibrîl, étant vigoureux et rude contre les ennemis.

Avez-vous quelqu'un de semblable à eux, qu'Allah leur fasse Miséricorde ? On nous a accordé la faveur de suivre leur chemin. Celui donc qui m'aime, qu'il les aime et celui qui ne les aime pas, c'est qu'il a de l'aversion pour moi et je le désavoue. Si je vous avais déjà mis en garde à leur sujet, je vous aurais punis très sévèrement en conséquence. Si désormais on me rapporte que quelqu'un les a dénigrés, il subira la même peine que celle du calomniateur. Certes, les meilleurs de cette communauté après Son Prophète ﷺ sont Abû Bakr et 'Umar ﷺ, puis c'est Allah qui sait mieux où se trouve le bien. J'ai dit ce que j'avais à dire et j'implore le Pardon d'Allah pour vous et pour moi ! »

Abû Sulaymân Al-Hamadânî rapporte que 'Alî, qu'Allah ennoblisse son visage, a dit : « A la fin des temps, un groupe de gens apparaîtra ayant un surnom injurieux que l'on appellera les Râfida. Ils se feront passer pour nos partisans, mais ils n'en font pas partie. Le signe qui les révélera est le fait de dénigrer Abû Bakr et 'Umar ﷺ. Partout où vous les rencontrerez, tuez-les de la pire des manières, car ils sont des polythéistes ! »

Les ruses de Satan contre les Bâtiniyya

L'auteur a dit : Les Bâtiniyya (les ésotériques) sont un groupe de gens qui se sont cachés derrière l'islam et qui sont proches des Râfida. Leurs croyances et leurs actes sont complètement contradictoires avec l'islam. Leurs principales assertions portent sur la négation du Créateur, le rejet de la prophétie et des adorations et le reniement de la Résurrection. Toutefois, ils ne manifestent pas cela directement, ils prétendent plutôt qu'Allah est Vérité, que Muhammad est le Messager d'Allah et que la religion est valide. Mais ils

disent que tout cela a un secret non apparent (mystère occulte). Satan les a alors manipulés de façon démesurée et a embelli pour eux divers courants religieux.

Ils ont en effet huit appellations :

La première est les Bâṭiniyya. On leur a donné ce nom du fait qu'ils prétendaient que les aspects apparents du Coran et des hadiths ont un sens ésotérique ayant le même rapport que celui du noyau et de l'écorce. Par leurs aspects extérieurs (les textes du Coran et de la Sunna), ils laissent les ignorants se faire des images bien claires ; or ils ne sont que des symboles et des signes qui indiquent des vérités cachées pour les gens doués de raison. Celui donc qui n'ose pas s'approfondir avec sa raison pour aller chercher les réalités cachées, les mystères, les secrets et les dessous en ne se contentant que des aspects extérieurs (exotériques), il sera sous le joug des prescriptions religieuses. Mais celui qui s'engage dans la science occulte, il sera exempté des prescriptions et se libère de leurs fardeaux.

Il prétendent que c'est à eux qu'on a fait référence dans ce verset : ﴿ Il déclare licite pour eux ce qui est bon et illicite ce qui est impur, qui les soulage de leur fardeau et les délivre de leurs chaînes. ﴾ (S.07, Al-A'râf, V.157) Leur intention est d'annuler les implications des aspects extérieurs des préceptes pour ainsi pouvoir invalider les Lois de la religion en maîtrisant les fausses prédications.

La deuxième est les Ismâ'iliyya. Ces derniers s'apparentent à l'un de leurs chefs appelé Muḥammad Ibn Ismâ'îl Ibn Ja'far et prétendent que le cycle de l'imamat s'achève avec lui, étant le septième imam[58]. Ils ont soutenu cela en disant que les cieux sont au nombre de sept, et il en va de même pour les terres et les jours de la semaine, ce qui prouve que le cycle de l'imamat se complète avec sept imams. De ce fait, ils disent à propos d'Abû Ja'far Al-Mansûr : « [Le cycle commence par] Al-'Abbâs, puis son fils 'Abdu-l-Lâh, puis son fils 'Alî, puis son fils Muḥammad Ibn 'Alî, puis Ibrâhîm, puis As-Saffâḥ et enfin Al-Mansûr. »

Abû Ja'far At-Tabarî a rapporté dans son livre d'Histoire[59] en ces termes : 'Alî Ibn Muḥammad rapporte de son père qu'un homme lépreux faisant partie d'Ar-Râwandiyya, appelé Al-Ablaq, cria un jour fortement et appela les Râwandiyya à le suivre. Il prétendit que l'âme qui était dans le corps de 'Îsâ, fils de Maryam, était passée dans le corps de 'Alî Ibn Abî Tâlib, qu'Allah ennoblisse son visage, puis dans les corps des imams l'un après l'autre jusqu'à finir dans celui d'Ibrâhîm Ibn Muḥammad.

---

[58] C'est-à-dire le septième imam descendant de 'Alî Ibn Abî Tâlib ﷺ.

[59] Ce livre est intitulé : « Târîkh Al-Umam wa Al-Mulûk ».

Ils ont rendu licites les interdits : l'homme parmi eux invitait d'autres hommes chez lui à qui il accordait nourriture et boisson avant de leur offrir sa femme (pour avoir des rapports charnels avec elle). Lorsqu'Asad Ibn 'Abdi-l-Lâh en fut informé, il les exécuta et les crucifia. Cependant, cette pratique n'a jamais cessé jusqu'à aujourd'hui.

Ils ont adoré Abû Ja'far. Ils montèrent à la montagne et se jetèrent comme s'ils volaient, trouvant la mort lorsqu'ils atteignaient le sol. La majorité d'entre eux sortirent leurs armes contre les gens et avançaient en disant : « Ô Abû Ja'far, c'est toi, c'est toi (l'élu) ! »

La troisième est les Sab'iyyà. Ils furent nommés ainsi pour deux raisons :

La première est le fait de croire que le cycle de l'imamat est constitué de sept imams tel que nous l'avons déjà mentionné, et qu'une fois arrivé au septième, cela signifie la fin du cycle, à savoir la Résurrection. Pour eux, la succession de ces cycles est interminable.

La seconde est le fait de dire que la gestion du bas monde dépend des sept astres que sont : Saturne, puis Jupiter, puis Mars, puis Vénus, puis le Soleil, puis Mercure et enfin la Lune.

La quatrième est les Bâbakiyya. C'est un nom d'une secte parmi eux qui suivait un homme nommé Bâbak Al-Khurramî faisant partie des Bâtiniyya. Ce dernier était un enfant illégitime. Il fit son apparition dans l'une des montagnes situées à Azerbaïdjan en l'an deux cent et un de l'Hégire, et bon nombre de gens le suivirent, à qui il rendit les choses bien pires.

Il transgressa les interdits. En effet, s'il découvrait que quelqu'un avait une belle fille ou une belle sœur, il la demandait et s'il ne la lui envoyait pas, il le tuait et prenait la fille. Il continua d'agir ainsi durant vingt ans en tuant quatre-vingt mille hommes, ou bien a-t-on dit, cinquante-cinq mille cinq cents hommes. Le sultan le combattit alors, mais il put vaincre une multitude d'armées, jusqu'au jour où Al-Mu'tasim lui envoya Afchîn pour le combattre. Celui-ci put vaincre et amener Bâbak et son frère en l'an deux cent vingt-trois de l'Hégire.

Lorsqu'ils furent introduits auprès d'Al-Mu'tasim, le frère dit à Bâbak : « Ô Bâbak ! Tu as fait ce que personne d'autre n'a pu faire, alors patiente maintenant comme personne d'autre n'a pu patienter ! » Il lui répondit : « Tu verras ma patience ! » Al-Mu'tasim ordonna alors de lui couper les mains et les pieds. Une fois ses membres coupés, Bâbak essuya son visage avec le sang et Al-Mu'tasim lui dit : « Mais pourquoi as-tu essuyé ton visage avec du sang ? As-tu peur de la mort ? » Il répondit : « Pas du tout, c'est que lorsqu'on m'a coupé les membres, le sang a coulé, j'ai eu donc peur que l'on

dise que mon visage est devenu pâle à cause de la peur de mourir et que l'on croira à cela, ce qui m'a poussé à couvrir mon visage avec du sang pour que l'on ne me voie pas dans un tel état.» Il fut ensuite exécuté et brûlé et son frère aussi subit la même chose, mais aucun des deux ne cria ni ne gémit ni ne fit un signe de peur, qu'Allah les maudisse, tous les deux !

Un groupe parmi les Bâbakiyya a subsisté et on dit à leur sujet qu'ils ont une nuit de chaque année durant laquelle ils se réunissent, hommes et femmes, et éteignent les lumières. Les hommes se lèvent ensuite et se dirigent vers les femmes et chacun d'eux saute sur l'une d'elles, prétendant que celui qui se saisit d'une femme peut légitimer son rapport charnel avec elle par la chasse, étant donné que cette dernière est permise.

La cinquième est les Muhammira. Ils étaient nommés ainsi du fait qu'ils ont teinté leurs habits de couleur rouge à l'époque de Bâbak avant de les porter.

La sixième est les Qarâmita. Les historiens avancent deux avis qui expliquent cette appellation.

Le premier est qu'un homme de la région du Khûzistân se rendit à Kûfa, manifesta de l'ascétisme et appela les gens à soutenir un imam faisant partie de la famille du Messager d'Allah ﷺ. Il s'établit alors chez un homme se nommant Karmîta appelé ainsi à cause de la rougeur de ses yeux. Le gouverneur de cette région l'arrêta ensuite et l'emprisonna, puis mit la clé de la prison sous sa tête et s'endormit. Une domestique, s'étant apitoyée de son cas, prit la clé de la prison, lui ouvrit la porte et le fit sortir, puis elle remit la clé à sa place. Lorsqu'on alla le chercher et qu'il n'était plus là, les gens en furent fascinés davantage. Il partit alors à l'ancienne Syrie et fut nommé Karmîta, comme le nom de son hôte, puis ce nom fut diminué pour devenir Qurmut. Ses proches et sa famille héritèrent après lui de sa position.

Le deuxième est que ces gens furent appelés ainsi en référence à un homme nommé Hamdân Qurmut qui était l'un de leurs prédicateurs. Un groupe de gens répondirent alors à son appel et furent ainsi appelés Qarâmita et Qarmatiyya. Cet homme faisait partie des gens de Kûfa et avait un penchant pour l'ascétisme. Il fit la rencontre d'un prédicateur batinite qui était sur son chemin vers un village en conduisant un troupeau de bovins. Hamdân dit à ce bouvier alors qu'il ne le connaissait pas : «Quelle est ta destination ?» Il mentionna le village de Hamdân et celui-ci dit : «Monte sur l'une de ces vaches pour ne pas te fatiguer.» Il répondit : «On ne m'a pas ordonné de faire cela.» Il lui dit : «On dirait que tu n'agis que sous les ordres ?» Il acquiesça et Hamadân lui dit : «Sous l'ordre de qui agis-tu ?» Il répondit : «Sous l'ordre de mon Maître, ton Maître et le Maître d'ici-bas

et de l'au-delà.» Il lui dit : «Tu parles alors d'Allah, le Seigneur de l'univers.» Il répondit par l'affirmative et Hamdân lui dit : «Qu'envisages-tu de faire dans ce village vers lequel tu te diriges ?» Il répondit : «On m'a ordonné d'inviter ses habitants à sortir de l'ignorance pour trouver la connaissance, à sortir de l'égarement pour trouver le droit chemin et à sortir du malheur pour trouver le bonheur, ainsi que de les délivrer des impasses dues à l'humiliation et à la pauvreté et leur procurer ce qui les préservera des corvées.» Hamdân lui dit alors : «Délivre-moi, qu'Allah te délivre, et comble-moi de connaissance pour me revivifier, j'en ai tellement besoin !» Il lui répondit : «On ne m'a ordonné de divulguer le secret dissimulé que si la personne en question est digne de ma confiance et qu'elle s'engage par serment.» Il lui dit : «Cite-moi cet engament, je m'y soumettrai !» Il lui dit : «Tu dois t'engager devant moi et devant l'imam par le Serment d'Allah et Son Pacte à ne pas révéler le secret de l'imam que je vais te transmettre et à ne pas divulguer mon secret.»

Hamdân se soumit alors à cet engagement et le prédicateur s'empressa de lui enseigner les divers aspects de son ignorance jusqu'à l'avoir conquis complètement. Suite à sa soumission, il fut choisi pour la prédication et devint ainsi l'un des principaux piliers de cette innovation, et ses disciples furent alors nommés Qarâmiṭa et Qarmaṭiyya.

Ses descendants et ses proches continuèrent à lui succéder et le plus fort d'entre eux était un homme se nommant Abû Sa'îd. Celui-ci fit son apparition en l'an deux cent quatre-vingt-six de l'Hégire et sa position était tellement forte qu'il exécuta d'innombrables musulmans, ruina les mosquées, brûla des manuscrits du Coran, massacra les pèlerins, établit des lois à sa famille ainsi qu'à ses compagnons et leur annonça des choses inadmissibles. Lorsqu'il combattait, il disait : «On m'a promis la victoire à ce moment.»

Lorsqu'il mourut, on édifia un mausolée sur sa tombe et on mit sur son sommet un oiseau en plâtre en disant : «Quand cet oiseau s'envolera, Abû Sa'îd sortira de sa tombe.» Ils mirent aussi auprès de sa tombe un cheval, des vêtements et une arme. En effet, Satan a fait croire à cette secte que le mort ayant un cheval auprès de sa tombe ressuscitera en chevauchant sa monture, alors que celui qui n'a pas de cheval ressuscitera en marchant.

Les compagnons d'Abû Sa'îd priaient sur lui lorsqu'ils l'évoquaient, mais ils ne le faisaient pas pour le Messager d'Allah ﷺ. Quand ils entendaient quelqu'un prier sur le Messager d'Allah ﷺ, ils lui disaient : «Veux-tu consommer la subsistance d'Abû Sa'îd et prier sur Abû Al-Qâsim[60] ?»

[60] Surnom du Prophète Muhammad ﷺ.

Abû Sa'îd laissa derrière lui son fils Abû Tâhir qui avait agi de la même manière que lui. Il attaqua la Ka'ba, prit ce qu'il y avait comme provisions, arracha la pierre noire et la transporta vers son pays. Il fit même croire aux gens qu'il est Allah.

La septième est les Khurramiyya. *Khurrâm* est un terme non arabe qui désigne les choses plaisantes et agréables qui procurent à l'homme la détente. Ce nom signifie donc le fait d'autoriser aux gens de suivre les plaisirs, de chercher les désirs quels qu'ils soient, de délaisser les prescriptions religieuses et de décharger les gens des fardeaux des Lois de la religion. Cette appellation était donnée avant aux Mazdakiyya, étant des gens connus pour la transgression des interdits et qui faisaient partie des Mages apparus à l'époque de Qubâdh. Ils ont en effet légitimé les rapports charnels avec les *mahram* et ont rendu licites tous les interdits. On leur a donc donné cette appellation à cause de la ressemblance de leurs courants religieux qui se rapprochent dans leur aboutissement, mais diffèrent dans leurs fondements.

La huitième est les Ta'lîmiyya. On les a nommés ainsi à cause du principe de leur courant qui consiste à annuler les opinions et à corrompre le raisonnement rationnel. Ils ont alors appelé les gens à ne prendre le savoir que de l'Imam infaillible, car les sciences ne s'acquièrent que de cette façon.

La raison qui a poussé les Bâtiniyya à s'engager dans cette innovation

L'auteur a dit : Sache que ces gens ont voulu se soustraire aux obligations de la religion, c'est ainsi qu'ils ont consulté des mages, des mazdakites, des dualistes et des philosophes athées afin de mettre au point une machination qui atténuera l'emprise qu'exercent sur eux les religieux. Ils ont fini alors par les réduire au silence par leurs croyances qui consistent à nier le Créateur, à démentir les Messagers, à renier la Résurrection et à prétendre que les Prophètes sont des artificieux et des fourbes.

Ayant constaté que la religion de Muhammad s'est répandue à travers les contrées et qu'ils étaient incapables de lui résister, ils ont alors dit : « Notre méthode est d'adopter le dogme de l'une de leurs sectes ayant l'esprit le plus sain, la meilleure opinion et qui admet facilement les choses inconcevables et les mensonges, à savoir les Râfida, pour conforter notre position en adhérant à eux. Nous sympathisons alors avec eux en nous attristant pour ce qui est arrivé à la famille de Muhammad comme injustice et humiliation, afin de pouvoir dénigrer les anciens qui leur ont transmis la Loi religieuse.

Une fois qu'ils auront éprouvé du mépris à l'égard de ceux-là (les anciens), ils ne tiendront plus compte de ce qu'ils ont transmis, ce qui permettra de les dévier progressivement de la religion. Si toutefois il reste parmi eux quelqu'un qui s'attache à l'aspect extérieur (sens littéral) du Coran et des narrations (hadiths), nous lui ferons alors croire que ces aspects extérieurs recèlent des secrets et des aspects intérieurs (sens profonds), et que celui qui se laisse tromper par ses aspects extérieurs est un simplet ; or l'intelligent doit croire à ses aspects intérieurs. Nous leur transmettons ensuite nos croyances en prétendant qu'elles ont le même sens que les aspects extérieurs auxquels ils croient. Si nous multiplions le nombre de ces gens-là, il nous sera alors facile d'attirer les autres sectes. »

Ils ont dit ensuite : « Notre procédé consiste à désigner un homme parmi ceux qui apportent leur contribution à notre doctrine et prétendent faire partie de la famille prophétique, et que tous les gens doivent suivre et auquel ils doivent obéir, étant le successeur du Messager d'Allah ﷺ exempté par Allah ﷻ de toute erreur et maladresse. Cette prédication ne doit pas se manifester tout près de l'entourage de ce successeur que nous avons caractérisé par l'infaillibilité, car le voisinage détruit les secrets. Mais si la distance est longue, il sera alors difficile à ceux qui répondent à la prédication d'inspecter la situation de l'imam et découvrir sa véritable nature. »

Leur objectif derrière tout cela est d'avoir le pouvoir et de s'approprier les biens des gens pour ainsi se venger d'eux en réponse à ce qu'ils ont subi de leur part autrefois comme effusion de sang et saisie de propriété. Ceci est leur ultime objectif et leur principe de base.

Section

L'auteur a dit : Les Bâṭiniyya ont des ruses pour attirer les gens. En effet, ils reconnaissent les gens qu'ils peuvent appâter et ceux avec qui ils n'ont aucune chance. S'ils convoitent quelqu'un, ils analysent son tempérament : s'il a un penchant pour l'ascétisme, ils l'incitent à l'honnêteté et à la sincérité et à délaisser les désirs, et s'il a un penchant pour la débauche, ils le convainquent que l'adoration est une absurdité et que la dévotion est une sottise, alors que l'intelligence consiste à suivre les plaisirs de cette vie périssable.

Ils confirment pour chaque adepte d'une doctrine ce qui convient à sa doctrine, puis ils le font douter de ses croyances. Ceux qui leur répondaient sont soit des simplets, soit des descendants des Chosroês et des Mages dont la nation ancestrale s'est détachée de la nation de l'islam, ou bien des hommes

avides de pouvoir qui ne peuvent l'obtenir à cause de circonstances défavorables, ils leur promettaient alors de réaliser leurs aspirations. Il y avait aussi ceux qui voulaient être élevés au-dessus des autres et cherchaient à avoir la connaissance des réalités (cachées), et aussi les Râfida qui s'adonnaient à l'insulte des compagnons, et aussi les athées parmi les philosophes, les dualistes ou ceux qui doutaient de la religion, et ceux qui sont sous l'emprise des plaisirs et ne peuvent pas supporter les obligations religieuses.

Un aperçu de leurs idéologies

Abû Al-Hâmid At-Tûsî a dit : Les Bâtiniyya sont des gens qui se prétendent musulmans et qui ont un penchant pour les Râfida (le rejet de la religion), et leurs croyances et actions sont contradictoires avec l'islam. Parmi leurs idées, il y a le fait de croire à deux dieux éternels dont l'existence n'a pas d'espace temporelle (synchronique), si ce n'est que l'un des deux est la cause de l'existence de l'autre. Ils prétendent que le premier n'est ni existant ni inexistant, ni connu ni inconnu, ni descriptible ni indescriptible et que le second procède de lui, ce dernier étant le premier créateur.

Pour eux, le Prophète ﷺ est une personne qui a reçu du premier dieu un pouvoir saint et pur par l'intermédiaire du second, et ils ont prétendu que Jibrîl عليه السلام fait partie de la sagesse qu'il a reçue et il n'est pas un être en soi. Ils se sont accordés sur le fait qu'à chaque époque, il doit y avoir un imam infaillible qui établit la vérité et auquel on se réfère dans l'interprétation des phénomènes, égal au Prophète ﷺ en matière d'infaillibilité.

Ils ont renié aussi le retour [à la vie après la mort], expliquant que le mot retour signifie le retour d'une chose à son origine, donc l'âme retournera à son origine (c.-à-d. elle retournera d'où elle vient et non à l'au-delà). Pour ce qui est des obligations religieuses, d'après ce qui est rapporté à leur sujet, ils se permettent tout en transgressant les interdits, et si on leur reproche cela, ils leur arrive de le nier en affirmant que l'humain doit être soumis à des obligations religieuses, mais une fois qu'il a connu le sens profond (ésotérique) des aspects extérieurs (exotériques), il s'affranchit des obligations.

Lorsqu'ils n'ont pas pu écarter les gens du Coran et de la Sunna, ils les ont détournés de leur sens réel en les menant vers des absurdités qu'ils ont agrémentées, car s'ils avaient déclaré ouvertement la négation absolue (des Lois religieuses), ils auraient été exécutés. C'est ainsi qu'ils ont dit que le terme janâba (état d'impureté majeure) signifie le fait de devancer l'initiateur à la divulgation du secret ; ghusl (ablution majeure) signifie le fait de

renouveler l'engagement de celui qui agit ainsi ; az-zinâ (la fornication) signifie le fait de jeter la semence de la science occulte dans l'esprit du profane avec qui on n'a pas encore conclu de pacte ; as-siyâm (le jeûne) signifie le fait de s'abstenir de divulguer le secret ; Al-Ka'ba désigne le Prophète ; al-bâb (la porte) désigne 'Alî ; at-tûfân (le déluge) désigne le déluge du savoir qui a noyé ceux qui s'attachent à l'ambigüité et aux aspects extérieurs (de la religion) ; as-safîna (l'arche) désigne le refuge qui protège celui qui répond favorablement au prédicateur ; nâr Ibrâhîm (le feu d'Ibrâhîm) désigne la colère de Nemrod et non pas un vrai feu ; l'immolation d'Ishâq signifie le fait de prendre son engagement ; la canne de Mûsâ désigne son argument ; et Gog et Magog désignent les gens qui adoptent les aspects extérieurs (exotériques).

D'autres rapportent que les Bâtiniyya ont prétendu que lorsqu'Allah a donné existence aux êtres humains, Il S'est manifesté parmi eux comme étant l'un d'eux. Ils n'ont alors pas douté de Lui, mais ils ont fini par Le reconnaître. Le premier qui L'a reconnu était Salmân Al-Fârisî, suivi par Al-Muqdâd, puis par Abû Dharr, et le premier à L'avoir renié était le dénommé Satan, à savoir 'Umar Ibn Al-Khattâb, ainsi que d'autres délires dont la mention n'est qu'une perte du précieux temps. Ces gens ne s'attachent pas à une seule ambigüité pour pouvoir en débattre avec eux, ils ont plutôt créé par leurs expériences ce que bon leur semble.

S'il arrive à quelqu'un de débattre avec l'un d'eux, qu'il lui dise : « Ces choses que vous prétendez, les avez-vous comprises logiquement, par méditation ou par transmission de la part de l'imam infaillible ? Si vous dites que c'est par logique, pourquoi alors les gens doués de raisons saines se sont opposés à vous ? En effet, s'il est admissible que l'homme puisse avancer la logique pour justifier tout ce qu'il désire, il sera aussi admissible à son opposant d'avancer la logique pour réfuter ce qu'il avance. Si vous dites que c'est par méditation, on sait que la méditation est non valable pour vous, car c'est l'action de la raison, et le domaine de la raison n'est pas crédible à vos yeux. Et si vous dites que cela vient de l'imam infaillible, qu'est-ce qui vous incite alors à accepter sa parole sans miracle et à délaisser la parole de Muhammad ﷺ qui est accompagnée de miracles ? D'ailleurs, qu'est-ce qui vous assure que ce qui a été entendu de l'imam infaillible a un aspect occulte non apparent ? »

On peut leur dire ensuite : « Ces aspects occultes et ces interprétations doivent-ils être cachés ou divulgués ? » S'ils répondent qu'ils doivent être divulgués, on leur demandera : « Pourquoi donc Muhammad ﷺ les avaient-ils dissimulés ? », et s'ils répondent qu'ils doivent être dissimulés, on leur dira : « Comment permettez-vous de divulguer ce qui a été obligatoirement dissimulé par le Messager d'Allah ﷺ ? »

Ibn 'Aqîl a dit : L'islam a été anéanti par deux sectes : les Bâṭiniyya (les adeptes de l'ésotérisme) et les Ẓhâhiṛiyya (les adeptes de l'exotérisme).

Pour ce qui est des adeptes de l'ésotérisme, ils ont invalidé les aspects extérieurs des Lois religieuses par ce qu'ils ont prétendu comme interprétations infondées, au point de donner à toutes les Lois de la religion une autre signification, annulant ainsi les prescriptions et les proscriptions. Quant aux adeptes de l'exotérisme, ils ont adopté tous les aspects extérieurs qui impliquent nécessairement une interprétation, ils ont alors expliqué les Noms et les Attributs divins selon leur compréhension.

La vérité se trouve entre les deux positions, c'est-à-dire adopter les aspects extérieurs tant qu'il n'y a pas de preuve qui nous en écarte et rejeter tout aspect intérieur non confirmé par l'une des preuves des Lois de la religion.

L'auteur a dit : Si j'avais rencontré l'initiateur de cette secte connue sous le nom des Bâṭiniyya, je n'aurais pas suivi face à lui une méthode rationnelle pour le contredire, j'aurais plutôt blâmé et méprisé sa raison et celle de ses disciples en disant : « Les espoirs ont des voies à prendre et des aspirations à atteindre, mais mettre l'espoir face au désespoir est une stupidité.

On sait bien que de toutes ces religions répandues à travers le globe, c'est celle de l'islam dont vous êtes proches et à laquelle vous prétendez appartenir, celle que vous espérez corrompre. Mais sachez qu'elle est bien établie au point que tout désir de l'anéantir ou de l'effacer relève de la stupidité. En effet, elle a un rassemblement annuel à 'Aṛafa (le pèlerinage), un rassemblement hebdomadaire les vendredis (le culte du vendredi) et un rassemblement quotidien dans les mosquées (les cinq prières), comment pouvez-vous donc espérer troubler cette large mer et anéantir cette évidente affaire ? Les appels à la prière retentissent chaque jour dans les horizons à partir de milliers de minarets, affirmant qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah.

Le plus haut point que vous avez pu atteindre ne se résume qu'à des discutions en aparté et à des exécutions brutales de vos membres pour des raisons insignifiantes. Comment alors le plus sensé d'entre vous ose-t-il se dire que votre idéologie peut prévaloir sur cette affaire (l'islam) qui a pu conquérir les contrées ? Je ne connais pas plus insensés que vous à moins que vous ne mettiez à table des arguments raisonnables pour en débattre. »

L'auteur a dit : La braise de la nouvelle génération des Bâṭiniyya s'était enflammée en l'an quatre cent quatre-vingt-quatorze de l'Hégire. Le sultan Jalâl Ad-Dawla Baṛkyâṛuq avait exécuté un bon nombre d'entre eux lorsque leur courant fut confirmé. Le nombre de morts s'élevait alors à trois cents

(et quelques) et leurs biens furent sujets à des investigations qui révélèrent que l'un d'eux possédait soixante-dix maisons pleines de perles sculptées. Une lettre fut ensuite adressée au calife à ce sujet et ce dernier ordonna l'arrestation de certaines personnes suspectées d'appartenir à ce courant. Personne n'osa alors intercéder en faveur de l'autre pour ne pas susciter de doute quant à son adhésion à cette secte. Les gens du commun trouvèrent en cela un moyen pour régler leurs comptes de telle sorte que si l'un d'eux avait un différend avec un autre, il l'accusait d'appartenir à ce courant pour pouvoir ainsi l'incriminer et s'emparer de ses biens.

La première chose qu'on a apprise à propos des faits des Bâṭiniyya à l'époque de Malik Châh Jalâl Ad-Dawla, c'est qu'ils se sont réunis et ont accompli la prière de l'aïd à Sâwa. Le Châh, s'étant rendu compte de leur animosité, les arrêta et les emprisonna, puis les relâcha. Ils assassinèrent ensuite un muezzin faisant partie des habitants de Sâwa. En effet, ils essayèrent avec beaucoup d'efforts de le rallier à leur cause, mais lorsqu'il refusa, ils le tuèrent de peur qu'il ne les dénonce. Quand l'information parvint à Nizhâm Al-Mulk, celui-ci chercha à arrêter l'accusé pour l'exécuter, et ce fut un menuisier. En réponse, ils assassinèrent Nizhâm Al-Mulk qui fut ainsi leur premier important assassinat. Ils disaient : « Vous avez tué un menuisier des nôtres et nous avons tué Nizhâm Al-Mulk en conséquence. »

Leur situation a pris plus d'ampleur à Ispahan après la mort de Malik Châh, allant jusqu'au point de kidnapper les personnes, les tuer et les jeter dans un puits. Lorsqu'une personne ne revenait pas chez elle à la fin de l'après-midi, sa famille désespérait de la revoir. Les gens fouillèrent alors différents endroits jusqu'à arriver dans une maison où ils trouvèrent une femme sur une natte qui ne voulait pas s'en écarter. Après l'avoir déplacée, ils trouvèrent quarante morts au-dessous de la natte. La femme fut alors exécutée, la maison et le quartier brûlés.

Il y avait un aveugle qui s'asseyait devant l'entrée de la ruelle où se trouvait cette maison. Celui-ci demandait aux passants de le guider vers la ruelle, et lorsqu'ils arrivaient devant la maison, ils se faisaient attraper par ceux qui étaient à l'intérieur et ils le dépouillaient. Les musulmans les avaient durement recherchés et tuèrent bon nombre d'entre eux.

La première forteresse possédée par les Bâṭiniyya se trouvait dans une région appelée Aṛ-Rûdhabâd, l'une des régions d'Ad-Daylam. Cette forteresse appartenait à Qumâḥ, le compagnon de Malik Châh, qui était accusé d'appartenir à cette secte. Il la leur a alors confiée en recevant mille deux cents dinars en l'an trente-huit de l'époque de Malik Châh.

Son maître (l'initiateur) était Al-Hasan Ibn As-Sabbâh, originaire de Marw. Il était un scribe du chef 'Abdu-r-Razzâq Ibn Buhrâm lorsqu'il était jeune, puis il alla en Egypte où il apprit, sous l'autorité de leurs prédicateurs, les différents courants religieux. Lorsqu'il revint, il devint leur prédicateur et leur chef, et il acquit la forteresse par la suite. Sa prédication était basée sur le fait de n'exhorter que les simplets qui ne pouvaient distinguer leurs droites de leurs gauches, et ceux qui ne connaissaient rien de la vie. Il leur donnait alors à manger des noix, du miel et du cumin noir pour exciter leurs cerveaux, puis il leur parlait de ce qu'avait subi la famille du Messager d'Allah ﷺ comme injustice et hostilité afin d'ancrer cela dans leurs esprits, puis il leur disait : « Si les Azâriqa et les Khâwârij ont sacrifié leurs vies en combattant les Banû Umayya, qu'est-ce qui vous empêche d'aller vous sacrifier pour soutenir votre imam ? », les laissant ainsi exposés aux coups des épées.

Malik Châh avait déjà envoyé un émissaire à Ibn As-Sabbâh lui demandant de lui obéir, le mettant en garde en cas de désobéissance et lui ordonnant de cesser de charger ses disciples de tuer les savants et les émirs. En réponse à la lettre, il dit en présence de l'émissaire : « Voici ma réponse ! » Il demanda alors à un groupe se trouvant devant lui : « Je veux vous charger d'une mission, qui s'en chargera ? » Ils se dressèrent tous pour être choisis. L'émissaire du sultan crut alors qu'il allait leur transmettre une missive, mais il fit signe à un jeune d'entre eux en lui disant de se donner la mort. Celui-ci prit un couteau, coupa sa trachée et tomba mourant. Il demanda à un autre de se jeter du haut de la forteresse, ce qu'il fit et son corps partit en lambeaux. Il se tourna ensuite vers l'émissaire et lui dit : « Informe-le que j'en ai vingt mille comme ceux-là et voici le degré de leur obéissance pour moi ! Ceci est la réponse. » L'émissaire retourna auprès du sultan Malik Châh et lui fit part de ce qu'il avait vu. Le sultan en fut alors étonné et renonça à leur affaire. Après cela, ils mirent la main sur de nombreuses forteresses et tuèrent bon nombre d'émirs et de vizirs.

L'auteur a dit : Nous avons rapporté de nombreux récits étonnants décrivant les Bâtiniyya dans le livre « At-Târîkh », nous n'avons donc pas jugé utile de nous y attarder.

Section

Il y a tant d'apostats qui portent de l'animosité dans leurs cœurs pour l'islam. Ils ont fait leur apparition, ont consenti des efforts et agrémenté des prédications pour enrôler les autres à leur cause. Leur intention intime en ce qui concerne les croyances était de se soustraire au joug de la religion, et en ce qui concerne les actions c'était de se procurer les plaisirs et transgresser les interdits. Bâbak Al-Khurramî en faisait partie, et celui-ci a pu obtenir les

plaisirs qu'il voulait, mais après avoir tué des gens et causé des nuisances avec excès. Il en va de même pour les Qarâmita et le Nègre qui a pu leurrer les rois soudanais en leur promettant le pouvoir, ce qui lui a permis de commettre toutes les atrocités. Ils ont connu tous des fins des plus terribles dans le bas monde en subissant plus de mal que ce qu'ils ont fait. Certains d'entre eux ont continué dans leurs mystifications, perdant ainsi l'ici-bas et l'au-delà, à l'instar d'Ibn Ar-Râwandî et Al-Ma'arrî.

D'après Muhammad Ibn Abî At-Tâhir, d'après Abû Al-Qâsim 'Alî Ibn Al-Muhassîn At-Tanûkhî, son père a dit : Ibn Ar-Râwandî fréquentait constamment les Râfida et les athées, et lorsqu'on lui reprochait cela, il disait : « Je ne veux connaître que leurs doctrines. » Il révéla par la suite sa véritable nature et se lança dans les débats.

L'auteur a dit : Celui qui considère le cas d'Ar-Râwandî découvrira qu'il faisait partie des plus grands athées. En effet, il a élaboré un livre intitulé « Ad-Dâmigh » (L'Irréfutable) et il a prétendu que c'est grâce à lui qu'il invalidera la Législation islamique. Louange à Celui qui l'a fait périr et l'a rappelé à Lui alors qu'il était jeune. Il contestait le Coran et prétendait qu'il est contradictoire et non éloquent ; or il savait que les Arabes les plus éloquents se sont étonnés lorsqu'ils l'ont entendu, sans parler des bègues !

Quant à Abû Al-'Alâ' Al-Ma'arrî, ses poèmes dénotent l'athéisme. Il éprouvait une inimitié excessive envers les Prophètes et il n'a jamais cessé d'être troublé par ses mystifications craignant d'être tué. C'est ainsi qu'il a trouvé la mort en ayant tout perdu.

Chaque époque a connu des successeurs à ces gens-là, sauf que la braise de leurs partisans s'est éteinte, Louange à Allah ! Il n'est alors question que d'un Batinite discret, un philologue muet qui est le plus troublé des gens, le plus vil et le plus indigent. Et c'est Allah qui accorde le succès.

Chapitre 6

Les ruses de Satan pour tromper les savants concernant les différentes sciences

L'auteur a dit : Sache que Satan trompe les gens par ses ruses de différentes manières, dont certaines sont claires où la personne se laisse dominer par ses passions, et d'autres sont ambigües, lesquelles échappent à l'œil de bon nombre de savants. Nous allons mentionner ici certaines de ses méthodes représentatives de celles qui ne seront pas citées, car ce sera long de les énumérer toutes.

Ses ruses contre les lecteurs (du Coran)

Parmi ces ruses figure le fait de se consacrer aux lectures arbitraires et à leur acquisition en passant la majeure partie de sa vie à les collecter, à les classifier et à les enseigner au lieu d'apprendre les prescriptions et les obligations religieuses. Il arrive parfois de voir un imam d'une mosquée se placer à la tête des lecteurs alors qu'il ne connaît même pas ce qui invalide la prière. Peut-être que c'est son désir d'être au premier rang qui le motive afin de ne pas être considéré comme ignorant, au lieu de s'asseoir devant les savants et apprendre la science d'eux. S'ils (les lecteurs) avaient réfléchi, ils auraient compris que le but est d'apprendre le Coran, analyser ses mots, puis le comprendre, puis le mettre en pratique, puis s'orienter vers ce qui amende l'âme et purifie sa moralité, puis s'engager dans ce qui est important des sciences islamiques, car c'est injuste de perdre son temps dans ce qui a moins d'importance.

Al-Hasan Al-Basrî a dit : « Le Coran a été révélé pour qu'il soit mis en pratique, mais les gens ont considéré sa récitation comme une œuvre en soi. » C'est-à-dire qu'ils se sont contentés de la récitation et ont négligé sa mise en pratique.

Il y a aussi le fait de lire le Coran dans sa niche d'une manière arbitraire et délaisser la manière traditionnelle reconnue. D'après les ulémas, le jugement authentique est que la prière n'est pas valable avec cette récitation arbitraire. En effet, l'intention d'un tel lecteur est de se montrer excentrique pour s'attirer les éloges des gens et les conquérir.

Certains lecteurs combinent les différentes lectures en prononçant par exemple : « *Maliki*, *mâliki*, *mallâki* » ; or ceci est interdit, car cela désobéit aux règles de prononciation du Coran. D'autres combinent les prosternations, les formules de louange et la formule de proclamation de la Grandeur d'Allah ; or ceci est aussi interdit. Lorsqu'ils s'apprêtent à achever la lecture

complète du Coran, ils allument plusieurs feux, réunissant ainsi entre le fait de dilapider l'argent, le fait d'imiter les Mages et le fait de donner lieu à des rencontres entre hommes et femmes durant la nuit pour la débauche.

Satan leur donne l'impression que cela renforce l'islam ; or ceci est une grande ruse, étant donné que ce qui renforce la Législation est l'application de ce qui est légiféré.

Il y a certains lecteurs qui rivalisent dans la multiplication des lectures du Coran. Il m'est arrivé de voir certains de leurs cheikhs ressembler des gens et demander à une personne de se lever pour réciter le Coran à trois reprises tout au long de la journée. Si elle manquait sa lecture, on la blâmait et si elle la réussissait, on la louait. Les profanes se réunissaient alors et la complimentaient. En effet, Satan leur donnait l'impression que le fait de multiplier les lectures mérite la récompense ; or ceci fait partie de ses ruses, car la lecture doit se faire pour satisfaire Allah et non pas pour s'attirer les compliments, comme elle doit se faire lentement en vertu de Sa Parole : ﴿ C'est un Coran que Nous avons révélé fragment par fragment, afin que tu le récites lentement aux gens. ﴾ (S.17, Al-Isrâ', V.106) Et Sa Parole : ﴿ Et pour réciter avec soin le Coran. ﴾ (S.04, Al-Muzzammil, V.04)

Certains lecteurs ont inventé un mode de lecture mélodieux ou qui s'en rapproche. Cela déplaisait à Ahmad Ibn Hanbal et à d'autres, mais pas à Ach-Châfi'î.

Ach-Châfi'î a dit : « Il n'y a aucun mal à écouter le chant des chameliers et celui des Bédouins, et il en est de même pour la lecture mélodieuse (du Coran) et pour l'embellissement de la voix. »

L'auteur a dit : Ach-Châfi'î a fait référence à ce qui se faisait durant son époque où la lecture n'était pas très mélodique, contrairement à ce qui se fait de nos jours où cela a pris le rythme du chant. Et plus la lecture se rapproche du chant, plus elle est désapprouvée. En effet, il est interdit de faire sortir le Coran de son cadre préétabli.

Il y a aussi certains lecteurs qui tolèrent quelques péchés, comme le fait de médire des rivaux, ou voire même des péchés plus graves que cela, et ils pensent que la mémorisation du Coran leur évitera le Châtiment, justifiant cela par la parole du Prophète ﷺ : « Si l'on mettait le Coran dans une peau [puis on le jetait dans le feu], il ne brûlerait pas. »[61] Cela fait partie des ruses de Satan pour les induire en erreur, car le Châtiment qu'encourt celui qui sait est plus pénible que le Châtiment réservé à celui qui ne sait pas, le savoir étant un argument sans réplique. De plus, le fait que le lecteur n'a pas respecté ce qu'il mémorise (du Coran) est un autre péché. Allah le Très-Haut a dit :

---

[61] Hadith rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (4/154) et d'autres ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5282).

﴿ Peut-on comparer à un aveugle celui qui est convaincu que ce que ton Seigneur t'a révélé représente bien la vérité ? Mais seuls en saisissent le sens ceux qui sont doués d'intelligence. ﴾ (S.13, Ar-Ra'd, V.19) Et Il a dit au sujet des femmes du Messager d'Allah ﷺ : ﴿ Ô femmes du Prophète ! Une peine double sera infligée à celle d'entre vous qui aura commis une turpitude flagrante ; cela est si facile pour Dieu. ﴾ (S.33, Al-Ahzâb, V.30)

Bakr Ibn Khunays rapporte : « Il y a en Enfer une vallée contre laquelle l'Enfer cherche Refuge sept fois par jour, et dans cette vallée il y a un puits contre lequel la vallée et l'Enfer cherchent Refuge sept fois par jour, et il y a dans le puits une vipère contre laquelle le puits, la vallée et l'Enfer cherchent Refuge sept fois par jour. Les pervers parmi les lecteurs du Coran seront les premiers à être châtiés [par la vipère]. Ces derniers s'exclameront : "Ô Seigneur, pourquoi sommes-nous les premiers à être châtiés avant les idolâtres ?" On leur répondra : "Celui qui sait n'est pas comme celui qui ne sait pas." »

L'auteur a dit : Nous nous contentons de cet exemple en ce qui concerne les lecteurs du Coran.

Les ruses de Satan contre les adeptes du hadith (les traditionalistes)

D'entre ces ruses, il y a le fait que certains gens ont passé toute leur vie à écouter le hadith, à voyager en sa quête, à collecter ses diverses versions, et à rechercher les longues chaînes de transmission (isnâd) et les énoncés (matn) isolés. Il existe deux catégories de ces gens-là :

La première catégorie renferme ceux qui ont voulu préserver la Loi de la religion en faisant la distinction entre les hadiths authentiques et les hadiths apocryphes, et ceux-là sont à remercier pour cette intention. Seulement, Satan les a trompés, par ses ruses, en les distrayant ainsi des obligations individuelles qu'ils doivent connaître, des efforts à faire pour accomplir les devoirs et de la compréhension du hadith.

Si quelqu'un dit : « De nombreux prédécesseurs ont déjà fait cela, à l'image de Yahyâ Ibn Ma'în, Ibn Al-Madînî, Al-Bukhârî et Muslim. »

On lui dit en réponse que ceux-là ont réuni en eux la connaissance de ce qui est important dans la religion tout en le comprenant et la quête du hadith. Ce qui leur a facilité cela est le fait que les chaînes de transmission étaient courtes et les hadiths peu nombreux, ce qui leur a procuré suffisamment de temps pour faire les deux. Aujourd'hui, les différentes chaînes de transmission des hadiths sont devenues plus longues et les compilations plus larges ; or les contenus des ouvrages sont les mêmes, la différence n'est qu'au niveau des chaînes de transmission. Il était donc peu probable qu'une personne puisse réunir les deux choses en même temps. On pouvait alors voir

un rapporteur de hadiths passer cinquante ans à écrire, à entendre et à compiler des livres de hadiths sans connaître exactement leur contenu, et si un incident lui arrivait dans sa prière, il ne pourrait se passer de l'avis religieux de ses disciples qui viennent régulièrement écouter du hadith de sa part. C'est ainsi que les détracteurs des rapporteurs de hadiths ont pu discréditer ces derniers en disant : « Ce sont des bêtes de somme qui ne savent pas ce qu'elles transportent. »

Si l'un d'eux arrivait parfois à analyser le hadith qu'il rapporte et à le mettre en pratique, il se pourrait qu'il soit un hadith abrogé, ou bien qu'il ait compris de ce hadith ce qu'un profane ignorant pouvait en comprendre. Il le mettait ainsi en pratique alors que ce n'était pas le sens voulu.

On nous a rapporté à cet effet qu'un transmetteur de hadiths a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ avait interdit à ce qu'un homme arrose avec son eau les cultures des autres[62]. Un groupe parmi les présents dirent alors : « Nous avions coutume de laisser passer l'eau qu'on a en surplus dans nos vergers vers les champs de nos voisins. Nous demandons donc le Pardon d'Allah ! » En effet, ni les rapporteurs de ce hadith, ni ceux qui l'ont entendu n'ont compris le sens voulu qui est d'interdire les rapports charnels avec les captives enceintes.

Al-Khattâbî a dit : L'un de nos cheikhs rapportait un hadith du Messager d'Allah ﷺ disant qu'il avait interdit *al-ḥilaq* (c.-à-d. sans mettre de voyelle sur la lettre « *l* » dans le mot *al-ḥilaq* « cercles de science » qui devient *al-ḥilq* « rasage ») avant la prière du vendredi[63]. Il me dit qu'il était resté quarante ans sans qu'il ne rase sa tête avant la prière. Lorsque je lui expliquai qu'il s'agissait des cercles de science et qu'ils étaient désapprouvés avant la prière afin de se consacrer à cette dernière et à écouter le prêche, il me dit : « Tu m'as vraiment délivré ! » Cet homme était en effet l'un des vertueux.

Ibn Sâ'îd jouissait d'une grande estime au sein des rapporteurs de hadiths. Seulement, lorsqu'il a limité sa fréquentation des jurisconsultes, il ne savait plus comment faire une fatwa (avis religieux).

Abû Bakr Al-Abharî rapporte à cet effet : J'étais auprès de Yahyâ Ibn Muhammad Ibn Sâ'îd lorsqu'une femme vint à lui et demanda : « Ô cheikh ! Lorsqu'une poule tombe dans un puits et y meurt, l'eau est-elle pure ou impure à votre avis ? » Il lui dit : « Malheur à toi ! Comment se fait-il qu'une poule soit tombée dans un puits ? » Elle répondit : « Le puits n'était pas recouvert. » Il dit : « Tu aurais dû le recouvrir afin que rien n'y tombe ! » Je (Al-Abharî) dis alors : « Ô Untelle ! Si l'eau a changé de couleur, elle est donc impure, sinon elle est pure. »

---

[62] Rapporté par Abû Dâwud (2158) et d'autres ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6507, 7654).

[63] Rapporté par Abû Dâwud (1079) et d'autres ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6885).

L'auteur a dit : Ibn Châhîn a compilé de nombreux recueils de hadiths, le plus petit d'entre eux était d'un seul volume et le plus grand qui est « At-Tâfsîr » était de mille volumes, et pourtant il ne connaissait rien en matière de jurisprudence. Certains rapporteurs osaient donner des fatwas à tort et à travers pour qu'ils ne soient pas considérés comme ignorants. Certains d'entre eux devenaient ainsi des sujets à la moquerie.

Ibrâhîm Al-Harbî rapporte à cet effet : On m'informa qu'une femme se rendit auprès de 'Alî Ibn Abî Dâwud, alors qu'il racontait des hadiths en présence de mille individus qui étaient devant lui, et lui dit : « J'ai fait le serment de donner mon pagne en aumône. » Il lui demanda : « Combien l'as-tu acheté ? » Elle lui répondit : « Vingt-deux dirhams. » Il lui dit alors : « Va et jeûne vingt-deux jours ! » Lorsqu'elle s'en alla, il dit : « Oh ! Oh ! Nous nous sommes trompés, par Allah ! Nous lui avons ordonné l'expiation d'*azh-zhihâr*.[64] »

L'auteur a dit : Observez bien ces deux scandales : le scandale de l'ignorance et le scandale de l'impertinence de celui qui ose donner une fatwa avec une telle confusion.

On doit savoir que la plupart des rapporteurs de hadiths ont interprété le sens apparent relatif aux Attributs du Créateur selon leur perception, les assimilant ainsi à ceux des humains. Ceci, parce qu'ils n'ont pas côtoyé les jurisconsultes pour savoir comment interpréter ce qui est ambigu et ce qui est clair.

Nous avons vu à notre époque certains d'entre eux qui collectent les livres et écoutent beaucoup de hadiths, mais sans comprendre ce qu'ils ont acquis, et d'autres n'apprennent pas le Coran et ne connaissent pas les piliers de la prière. Le fait qu'ils se consacrent, comme ils le prétendent, aux obligations collectives en se passant des obligations individuelles, et le fait qu'ils donnent la priorité à ce qui est moins important plutôt qu'à ce qui est plus important font partie des ruses de Satan.

La deuxième catégorie renferme des gens qui écoutaient beaucoup de hadiths, mais leurs intentions n'étaient pas bonnes : ils ne voulaient pas faire la distinction entre les hadiths authentiques et les hadiths faibles en collectant les différentes versions, ils voulaient plutôt collecter les hadiths isolés et inconnus et obtenir ainsi la gloire. Ils ont alors parcouru les pays dans l'unique but que l'un d'eux puisse dire : « J'ai rencontré untel et je connais tant de chaînes de transmission que personne d'autre ne connaît et tant de hadiths qu'aucun autre ne connaît. »

---

[64] Zhihâr (*azh-zhihâr*) : formule de répudiation utilisée durant l'époque préislamique qui consiste à dire à son épouse : « Sois pour moi comme le dos de ma mère ! » C'est-à-dire : « Tu n'es plus licite pour moi désormais ! »

Un étudiant de hadiths arriva un jour chez nous à Baghdâd. Il avait coutume de prendre avec lui un cheikh qu'il faisait asseoir dans Ar-Riqqa (un jardin se trouvant sur le rivage du Tigre) pour qu'il lui rapporte des hadiths et pouvoir ainsi dire dans ses collections : « Untel et untel m'a rapporté à Ar-Riqqa… » Il faisait en effet cela pour faire croire aux gens qu'il s'agit de la ville qui se trouvait à l'ancienne Syrie afin qu'ils croient qu'il s'était donné du mal dans ses voyages en quête de hadiths.

Il avait aussi coutume de faire asseoir le cheikh entre le fleuve 'Îsâ et l'Euphrate et disait : « Untel m'a rapporté des hadiths de l'autre côté du fleuve », donnant l'impression qu'il avait traversé Khurasan en quête de hadiths. Il disait aussi : « Untel m'a rapporté des hadiths durant mon deuxième et mon troisième voyage » pour faire savoir aux gens combien il a peiné en quête de hadiths. Celui-ci n'a pas été béni et il a trouvé la mort durant ses quêtes.

L'auteur a dit : Tout cela est bien loin de la sincérité. En effet, leur objectif n'était que le commandement et la gloire, c'est pourquoi ils ne cherchaient que les hadiths irréguliers et isolés (pour se distinguer). Il arrive parfois à ce que l'un d'eux mette la main sur une partie d'un hadith entendu par son frère musulman, il le cache alors afin qu'il ait l'exclusivité de sa narration. Il se peut même qu'il meure sans l'avoir rapporté. Il leur arrive aussi d'aller côtoyer un cheikh uniquement pour associer son nom à leur chaîne de transmission.

L'une des ruses de Satan pour induire les narrateurs de hadiths en erreur est de faire en sorte qu'ils se calomnient les uns les autres afin d'assouvir leur vengeance en adoptant le même mode d'évaluation des rapporteurs de hadiths utilisé par les premiers musulmans de cette communauté pour défendre la Loi de la religion. Et Allah connaît mieux les intentions !

La preuve qui confirme la mauvaise intention de ces gens-là est le fait de ne pas révéler ceux qui leur ont transmis les hadiths, ce qui n'était pas le cas des premiers musulmans. En effet, 'Alî Ibn Al-Madînî rapportait des hadiths de son père dont les narrations étaient récusables, et il soulignait cela.

Ibn Ahmad Al-Jîlî rapporte avoir entendu Yûsuf Ibn Al-Husayn dire : J'ai interrogé Hârith Al-Muhâsibî à propos de la médisance et il m'a répondu : « Garde-toi d'elle, car c'est la pire des choses que l'on acquiert. Que penses-tu d'une chose qui te prive de tes bonnes œuvres pour satisfaire tes adversaires ? Et celui qui te répugne dans ce bas monde, comment peux-tu l'accepter comme adversaire le Jour de la Résurrection pour qu'il prenne de tes bonnes œuvres ou pour que tu prennes de ses mauvaises œuvres, sachant qu'il n'y aura ce jour-là ni dirham ni dinar (pour régler les comptes) ? Prends-en alors bien garde et découvre sa source ! »

En effet, la source de la médisance des crapules et des ignorants provient de l'assouvissement de la vengeance, de l'acharnement, de l'envie et de la suspicion, et cette médisance est évidente et non dissimulée. Quant à la médisance des savants, sa source provient du fait de tromper les personnes au lieu de leur donner le bon conseil, ainsi que du fait d'interpréter l'information qui n'est pas valable, car si elle était valable, elle n'aurait pas donné appui à la médisance, comme il est dit : « Vous évitez de le mentionner ? Mentionnez-le plutôt tel qu'il est pour que les gens en prennent garde ! »[65] Si l'information était préservée et valable, elle n'aurait pas donné lieu au fait de dénigrer un musulman sans fondement.

Si toutefois quelqu'un te demande conseil en te disant qu'il veut donner sa chère fille en mariage à untel, or tu sais que ce dernier est un hérétique ou une personne qui peut porter atteinte à l'honneur des musulmans, dissuade-le alors de la plus belles des manières. Il en va de même lorsqu'un homme vient te voir et te dit qu'il veut confier son argent à quelqu'un alors que tu sais que celui-ci n'est pas digne de confiance, ou un homme qui te dit qu'il veut prier derrière une personne et faire d'elle son imam, dans tous ces cas, ne cherche pas à médire d'eux pour assouvir ta vengeance !

La médisance des lecteurs du Coran et des ascètes provient du fait de révéler les défauts de leurs frères musulmans et prétendre faire des invocations pour eux en leur absence. En faisant cela, ils dénigrent leurs frères musulmans et embellissent leur fait en invoquant en leurs faveurs.

La médisance des chefs et des maîtres provient du fait de montrer de la miséricorde et de la compassion de telle sorte qu'ils disent : « Pauvre untel, il a été éprouvé par telle et telle chose » faisant ainsi semblant d'être miséricordieux et compatissant envers leurs frères. Ils font ensuite des invocations en leur faveur devant les autres et disent : "Si nous vous montrons de telles choses, c'est pour que vous multipliez vos invocations pour eux." Nous cherchons Refuge auprès d'Allah contre la médisance, qu'elle soit implicite ou explicite ! Prenez donc garde à la médisance, car elle est blâmée par le Coran : ﴿ Ne médisez pas les uns des autres ! Lequel d'entre vous voudrait manger la chair de son frère mort ? Non ! Vous en auriez horreur ! ﴾ (S.49, Al-Ḥujurât, V.12) De nombreuses narrations furent rapportées du Prophète ﷺ à ce sujet. »

Parmi les ruses de Satan pour tromper les rapporteurs de hadiths, il y a le fait de rapporter des hadiths inventés sans préciser qu'ils sont inventés. Ceci est une atteinte à la Loi de la religion. Leur objectif est de répandre les hadiths

[65] Rapporté par Al-Bayhaqî dans « Al-Kubrâ » (10/210). La majorité des savants, à l'image d'Al-Albânî « Aḍ-Ḍa'îfa » (583), considèrent ce hadith comme étant forgé et non valable.

qu'ils rapportaient et multiplier leurs narrations ; or le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque rapporte un hadith en me l'attribuant alors qu'il pense qu'il est faux est l'un des menteurs. » [Rapporté par Muslim (1/8), At-Tirmidhî (2662) et Ibn Mâjah (39) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahih Al-Jâmi' » (6199)]

Il y a parmi leurs procédés la falsification des chaînes de rapporteurs. C'est ainsi que l'un d'eux dit parfois : « Untel rapporte d'untel... » ou encore : « Untel rapporte directement d'untel en disant... » faisant croire qu'il a entendu de lui un hadith discontinu (munqati')[66] alors que ce n'est pas le cas. Ceci est ignoble, car il élève le hadith discontinu au rang du hadith continu (al-muttasil)[67]. Il y en a qui rapportent d'une personne pas digne de foi ou d'un menteur, il omet alors son nom, ou lui change le nom, ou lui donne un surnom ou bien l'apparente à son grand-père afin qu'on ne le reconnaisse pas. Ceci est une atteinte à la Loi religieuse, car il confirme un précepte de façon infondée. Si toutefois le transmetteur est digne de confiance et que le rapporteur l'apparente à son grand-père, ou se contente de son surnom pour que l'on ne voie pas qu'il tient cette narration de lui, ou bien qu'il est au même rang que lui, ce qui suscitera en lui une gêne, cela n'est pas interdit mais se rapproche de la désapprobation, à condition que le transmetteur soit quelqu'un de confiance. Et Allah est Celui qui accorde le succès !

Les ruses de Satan contre les jurisconsultes

L'auteur a dit : Jadis, les jurisconsultes étaient les hommes du Coran et du hadith, mais les choses ont tellement régressé de telle façon que les générations d'après ont dit : « Il nous suffit de connaître les versets coraniques traitant des Lois de la religion et de nous fier aux recueils de hadiths reconnus comme le « Sunan » d'Abû Dâwud et ses semblables. » Par la suite, ils ont fini par négliger même cela de sorte que l'un d'eux avançait comme argument un verset dont il ne connaît pas la signification, ou un hadith sans savoir s'il est valable ou pas. Il leur arrivait aussi de se référer à un jugement par analogie, contredit par un hadith valable alors qu'ils ne le savaient pas, car ils ne donnaient pas une grande importance aux textes transmis.

La jurisprudence est en effet tirée du Livre et de la Sunna, comment alors peuvent-ils tirer des jugements d'une chose qu'ils ne connaissaient pas ? Il est ignoble de rattacher un jugement à un hadith dont on ne sait même pas s'il est valable ou pas. En effet, acquérir un tel savoir était une chose difficile, car cela nécessite des longs voyages et de grands efforts, et c'est ainsi qu'on a pu

[66] Il s'agit d'un hadith dont la chaîne de transmission est interrompue en ayant omis un ou plusieurs transmetteurs. Ce genre de hadiths est désapprouvé par la plupart des savants. (Selon Ibn Salâh).

[67] Il s'agit d'un hadith dont la chaîne de transmission est ininterrompue.

élaborer des livres, confirmer les traditions et distinguer entre le valable et le non valable.

La paresse s'est entièrement emparée des dernières générations, les empêchant d'étudier la science du hadith. J'ai vu en effet l'un des éminents jurisconsultes dire dans son recueil à propos de certaines paroles contenues dans les « Sihâh »[68] : « Ce ne peut pas être les paroles du Messager d'Allah ﷺ. » Je l'ai vu aussi avancer des arguments pour appuyer une question en disant : « Notre preuve est ce que rapporte certaines personnes disant que le Messager d'Allah ﷺ a dit telle et telle chose », comme il a réfuté un hadith valable avancé par son antagoniste en disant : « Ce hadith est inconnu. » Tout cela est une atteinte à l'islam.

Parmi les ruses de Satan contre les jurisconsultes figure le fait de se focaliser complètement sur l'acquisition de la science de la dialectique, cherchant par là, comme ils le prétendent, à rectifier la preuve qui soutient le jugement et déduire les subtilités de la Loi religieuse et les défauts des doctrines. Si cette allégation était vraie, ils se seraient engagés dans toutes les autres questions, mais ils ne se sont engagés que dans les grandes questions pour élargir la discussion et donner lieu à des controverses. Ce qui les intéressait est d'organiser des débats et chercher les contradictions, visant par là la vaine gloire, alors qu'ils ne connaissaient peut-être pas le jugement concernant des petites questions qui sèment le trouble.

Satan a pu aussi les tromper, par ses ruses, en les incitant à s'engager dans la dialectique philosophique et à se référer à ses méthodes. Ils ont alors donné la préférence au raisonnement par analogie plutôt qu'au hadith pour soutenir une question donnée, et ce afin d'élargir le champ de la méditation. Si l'un d'eux avançait un hadith comme argument, on le méprisait ; or il convient de donner la priorité au hadith pour être avancé comme argument. Ils ont donc fait de la méditation leur principale occupation sans la mêler à ce qui pourrait adoucir les cœurs comme la récitation du Coran, le fait d'écouter du hadith et la biographie du Messager d'Allah ﷺ ainsi que celle de ses compagnons.

Il est bien connu que les cœurs ne se soumettent pas par le simple fait de répéter les purifications, ils ont aussi besoin de rappels et de sermons pour se lancer à la recherche de l'au-delà. Bien que les questions sujettes à la divergence fassent partie de la Loi de la religion, elles ne peuvent toutefois soulever tous les points recherchés. Celui qui n'a pas une connaissance profonde des biographies des musulmans prédécesseurs et du courant

[68] Il s'agit des six recueils de hadiths les plus reconnus : Sahîh Al-Bukhârî, Sahîh Muslim, Sunan Ibn Dâwud, Sunan At-Tirmidhî, Sunan An-Nasâ'î et Sunan Ibn Mâjah.

religieux auquel il a adhéré ne peut suivre leur chemin. Il doit savoir que la nature humaine est comme un voleur : si on la laisse avec les gens de cette époque, elle adoptera leurs caractères et deviendra comme eux, mais si elle considère les biographies des premiers musulmans, elle rivalisera avec eux et adoptera leurs comportements.

L'un des prédécesseurs disait : « Un hadith qui adoucit mon cœur est bien meilleur pour moi que cent affaires parmi celles de Churayh[69]. » S'il a dit cela, c'est parce que l'attendrissement du cœur est recherché et il a des causes (ce qui peut le susciter).

D'entre ces ruses, il y a le fait de se contenter de la controverse en se détournant de l'apprentissage des enseignements de l'école religieuse et des autres sciences islamiques. Tu vois alors un jurisconsulte mufti interrogé à propos d'un verset ou d'un hadith et tu découvres qu'il n'en connaît pas la réponse. Ceci est injuste : où est le sens de l'honneur dans la négligence ?

La controverse a été établie pour démontrer ce qui est juste, et l'intention des prédécesseurs était de se conseiller mutuellement en montrant la vérité. Pour ce faire, ils passaient d'une preuve à une autre et lorsque l'un d'eux manquait quelque chose, l'autre la lui signalait, le but étant de montrer la vérité. Mais maintenant, si l'un de ces jurisconsultes fonde son jugement sur une raison qu'il pense juste et qu'on lui dit : « Qu'est-ce qui prouve que ce jugement est justifié principalement par cette raison ? » Il dira : « C'est ce qui me semble juste, et si vous trouvez plus juste, alors dites-le ! En effet, l'antagoniste ne peut pas m'obliger à le dire. » Il a raison en disant que l'antagoniste ne peut pas l'obliger à le dire, mais ce qu'il a innové par sa controverse l'y oblige, et son devoir de conseiller les autres et de montrer la vérité l'y oblige encore.

Il arrive parfois à ce que l'un de ces jurisconsultes découvre que son antagoniste a raison, mais il ne revient pas sur sa position, il ressent plutôt une gêne en sachant que c'est son antagoniste qui détient la vérité. Il se peut alors qu'il se donne du mal pour le contredire même s'il sait qu'il a raison. Ceci est la pire des choses, car la controverse est établie pour démontrer la vérité.

Ach-Châfi'î (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : « Je n'ai jamais débattu avec quelqu'un qui rejette l'argument (fondé) sans qu'il ne perde mon estime, mais s'il l'acceptait, je le tenais alors en grande estime. Et je n'ai jamais débattu avec quelqu'un en me souciant de savoir qui aura raison : si c'est lui qui détenait le bon argument, je rejoignais alors son opinion. »

---

[69] Il s'agit du Churayh Ibn Al-Hârith Al-Kindî, l'un des juges les plus connus au début de l'islam.

Le fait qu'ils cherchaient la suprématie au moyen de la controverse a suscité chez eux le désir dissimulé de la primauté. C'est ainsi que lorsque l'un d'eux voyait que son argument n'était pas solide face à celui de son antagoniste, ce qui implique sa défaite, il s'opiniâtrait, et si son antagoniste lui répondait avec des propos mal placés, il devenait alors arrogant et y répondait avec insolence ; le débat devenait ainsi une dispute.

Ils se permettaient aussi de médire de leurs antagonistes sous prétexte qu'ils n'ont pas pris part à leur débat, s'attaquant ainsi à leur réputation.

Satan les a aussi trompés en leur faisant croire que seule la jurisprudence est science de la religion, et qu'il n'y en a pas d'autres. C'est ainsi que lorsqu'on leur parle d'un connaisseur de hadiths, ils disaient que celui-là ne comprend rien, oubliant que le hadith est la base. Et si on leur mentionne des paroles qui adoucissent les cœurs, ils disent que ce sont des paroles de sermonneurs.

Ils ont aussi osé donner des fatwas sans en être à la hauteur. Il leur arrivait même de donner des fatwas selon leurs propres opinions qui sont contradictoires avec les textes de la religion, or ils auraient mieux fait de s'en abstenir.

'Abdu-r-Rahmân Ibn Abî Laylâ rapporte à cet effet : « J'étais contemporain à cent vingt compagnons du Messager d'Allah ﷺ, et lorsqu'on interrogeait l'un d'eux à propos d'une affaire (religieuse), chacun d'eux la passait à l'autre jusqu'à ce qu'elle revienne au premier. »

'Atâ' Ibn As-Sâ'ib rapporte avoir entendu 'Abdu-r-Rahmân Ibn Abî Laylâ dire aussi : « J'ai connu dans cette mosquée cent vingt Partisans faisant partie des compagnons du Messager d'Allah ﷺ, et à chaque fois que l'un d'eux devait relater un hadith, il souhaitait que son frère le fasse à sa place, et à chaque fois que l'on demandait à l'un d'eux de donner une fatwa, il souhaitait que son frère le fasse à sa place. » [Rapporté par Ad-Dârimî dans «As-Sunan» (135) et Abû Nu'aym dans « Al-Hilya » (4/301)]

L'auteur a dit : On nous rapporta qu'Ibrâhîm An-Nakha'î fut interrogé par un homme à propos d'une affaire (religieuse) et il lui dit : « N'as-tu pas trouvé quelqu'un d'autre que moi pour l'interroger ? »

Anas Ibn Mâlik ﷺ a dit : « Je n'ai jamais donné de fatwa qu'après avoir demandé à soixante-dix cheikhs s'ils pensaient que je pourrais le faire, et qu'ils aient répondu par l'affirmative. » Il fut alors interrogé : « Et s'ils t'en avaient empêché ? » Il a répondu : « S'ils m'en avaient empêché, je m'en serais abstenu. »

Un homme a dit à Ahmad Ibn Hanbal : « J'ai juré, mais je ne sais plus comment j'ai juré, [quel est ton avis religieux à ce sujet ?] » Il lui a dit : « Si seulement tu savais comment tu as juré, je saurais alors quel avis religieux te donner. »

L'auteur a dit : Ceci était le caractère des prédécesseurs, car ils craignaient Allah ﷻ, et celui qui étudie leurs biographies s'éduquera.

Parmi les ruses de Satan contre les jurisconsultes, il y a le fait de les pousser à côtoyer les émirs et les sultans en les flattant et sans blâmer leur mauvaise conduite alors qu'il y a une possibilité pour le faire. Il leur arrive même de leur autoriser ce qui ne doit pas être autorisé afin d'obtenir des intérêts matériels, donnant ainsi lieu à la corruption sur trois niveaux :

Le premier est au niveau de l'émir qui dit : « Si j'étais dans l'erreur, le jurisconsulte m'aurait certainement blâmé pour cela, et comment n'aurais-je pas raison alors qu'il se nourrit de mes biens ? »

Le deuxième est au niveau du profane qui dit : « Il n'y a rien à dire au sujet de cet émir, ni de ses biens, ni de ses actes, étant donné que le jurisconsulte untel est toujours à ses côtés. »

Le troisième est au niveau du jurisconsulte qui corrompt sa religion en agissant ainsi.

Satan a pu les tromper par ses ruses de telle sorte qu'ils entraient chez les sultans et disaient : « Si nous y entrons, c'est uniquement pour intercéder en faveur d'un musulman. » Cette ruse se dissipe par le fait que lorsqu'un autre entre chez le sultan pour intercéder, ceci leur déplaît, et il se peut même qu'ils dénigrent cet intercesseur à cause de son isolement avec le sultan.

Satan les a aussi trompés en leur faisant croire que l'argent qu'ils perçoivent de la part des sultans leur est dû ; or on sait bien que si cet argent provient d'une source illicite, aucune partie de lui ne leur sera licite, s'il provient d'une source suspicieuse, il vaudrait mieux le délaisser, et s'il provient d'une source licite, il leur sera alors permis d'en prendre en proportion de leur position dans la religion. Il se peut donc que les profanes imitent leurs actes et rendent licite l'illicite.

Satan a pu induire en erreur, par ses ruses, certains savants de telle sorte qu'ils se sont complètement écartés du sultan pour s'adonner à leur adoration et religion. Il a alors embelli pour eux le fait de médire des savants qui entraient chez le sultan, réunissant ainsi deux méfaits : médire des gens et faire son propre éloge.

En somme, le fait d'entrer auprès des sultans est un grand danger, car l'intention peut bien être bonne la première fois, mais elle finit par changer du fait de leurs généreux dons et bienfaits, ou bien du fait de la cupidité, ce qui ne peut empêcher de les flatter et d'approuver leurs actions.

Sufyân Ath-Thawrî disait à cet effet : « Je ne crains pas qu'ils (les sultans) m'humilient, je crains plutôt leur générosité, ce qui pourrait faire pencher mon cœur de leur côté. »

Les savants prédécesseurs s'écartaient des émirs à cause de ce qu'ils manifestaient comme tyrannie, pendant que les émirs les convoquaient, ayant besoin d'eux pour les fatwas et pour leurs compétences juridiques. Des générations sont alors apparues ayant un fort désir des biens matériels, elles ont alors appris les sciences qui convenaient aux émirs et les ont apportées à eux pour obtenir leurs intérêts matériels.

Ce qui prouve que leur objectif derrière l'acquisition des sciences était de se rapprocher des émirs est le fait que ces derniers aimaient autrefois entendre des arguments qui concernent les fondements de la religion, ce qui a mené les gens à introduire la théologie scolastique, puis certains émirs eurent un penchant pour la controverse concernant la jurisprudence, les gens se sont alors tournés vers la dialectique, puis d'autres émirs eurent une inclinaison pour les sermons, et nombre d'hommes instruits les ont suivis. Puis lorsque la majeure partie des profanes ont montré un intérêt pour les histoires, les conteurs se sont multipliés et les jurisconsultes ont diminué.

Parmi les ruses de Satan contre les jurisconsultes figure le fait d'inciter certains d'entre eux à profiter des dotations de l'école fondée en faveur de ceux qui se consacrent à la science. Ils y demeurent alors pendant des années sans étudier, en se contentant de ce qu'ils connaissent, ou bien ils renoncent tout simplement à la science. De ce fait, ils n'ont plus droit à la dotation qui est destinée aux étudiants, à moins qu'ils soient des aides-enseignants ou des enseignants dont le travail est permanent.

Il y a aussi ce qu'on raconte au sujet de certains jeunes étudiants de jurisprudence comme manque de rigueur en ce qui concerne les interdits. En effet, certains d'entre eux portent des vêtements en soie, se parent d'or et fraudent le fisc, ce qui les conduit à d'autres péchés. Les raisons du laisser-aller de ces gens sont différentes : il y a certains d'entre eux dont le dogme est corrompu et ne croient donc pas au fondement de la religion ; ils étudient la jurisprudence juste pour se mettre à l'abri, ou pour profiter des dotations, ou pour bénéficier de l'autorité ou pour s'engager dans les controverses.

D'autres ont un dogme valide, mais ils sont sous l'emprise des passions et de l'amour des plaisirs, ils n'ont en conséquence aucune retenue, car la nature de la controverse et du débat favorise l'arrogance et la prétention. En effet, l'homme se redresse par l'exercice et l'étude des biographies des prédécesseurs, mais la plupart des gens sont bien loin de cela, ils n'ont que ce qui aide la nature à devenir plus hautaine, ce qui libère les passions sans retenue.

D'autres encore se laissent tromper par Satan en leur faisant croire qu'ils sont des savants, des jurisconsultes et des muftis, et que le savoir est une protection pour ses détenteurs. Quelles balivernes ! Le savoir est plutôt un argument contre eux qui multipliera leur châtiment, comme nous l'avons déjà mentionné en ce qui concerne les lecteurs du Coran.

Al-Ḥasan Al-Baṣrî a dit à cet effet : « Le véritable jurisconsulte est celui qui craint Allah ﷻ. »

Ibn 'Aqîl a dit : Je vis un jurisconsulte de Khurasan portant de la soie et des bagues en or et je lui dis : « Qu'est-ce que c'est que cela ? » Il répondit : « Ce sont des cadeaux du sultan et des choses qui attristent les ennemis. » Je lui dis alors : « Ce sont plutôt des choses qui réjouiront les ennemis si tu es musulman. En effet, Satan est ton ennemi, et s'il trouve accès à toi, il t'incitera à t'habiller de façon qui s'oppose à la Loi religieuse, et tu l'auras ainsi réjoui par toi-même. Est-ce que les cadeaux du sultan sont une excuse pour contrarier le Tout-Miséricordieux ? Ô pauvre ! Le sultan t'a offert des cadeaux qui t'ont fait abandonner la foi ; or il aurait dû t'ôter le vêtement de la perversité et te mettre celui de la piété. Qu'Allah vous humilie puisque vous avez sous-estimé Son Commandement ! Tu aurais mieux fait de dire que ce sont juste des futilités de la nature humine. Maintenant ton vice est avéré, car ta transgression est un signe de la corruption de ton âme. »

L'une des ruses de Satan contre les jurisconsultes est qu'il a embelli pour eux le fait de mépriser les prédicateurs et les a empêchés d'assister à leurs assemblées, disant que ce ne sont que des narrateurs. L'objectif de Satan est de les empêcher d'être dans un endroit où le cœur peut s'adoucir et se soumettre. Les narrateurs ne sont toutefois pas condamnables en raison de cette appellation, étant donné qu'Allah ﷻ a dit : ﴿ Nous allons te narrer, grâce à la révélation de ce Coran, l'un des plus beaux récits dont tu n'avais auparavant aucune connaissance. ﴾ (S.12, Yûsuf, V.03) Et Il a dit : ﴿ Raconte-leur ces récits ! ﴾ (S.07, Al-A'râf, V.176) Ils sont plutôt condamnables du fait que la majeure partie d'entre eux racontent des histoires trop longues sans contenir de sciences profitables. De plus, la plupart d'entre eux confondent leur narration en se basant parfois sur des faits incroyables. Mais lorsque les récits sont véridiques et contiennent des moralités, ils sont alors louables.

Aḥmad Ibn Ḥanbal disait à cet effet : « Les gens ont tellement besoin d'un conteur véridique. »

Les ruses de Satan contre les prédicateurs et les conteurs

L'auteur a dit : Jadis, les prédicateurs étaient des savants jurisconsultes. En effet, 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Umar ﷺ avait assisté à l'assemblée de 'Ubayd Ibn 'Umayr (qui était prédicateur) et 'Umar Ibn 'Abdi-l-'Azîz avait coutume d'assister aux assemblées des conteurs. Cette pratique a perdu ensuite de sa valeur et les ignorants s'y sont lancés. De ce fait, les gens distingués se sont écartés de ces assemblées laissant place aux profanes et aux femmes qui s'y sont attachés. Ils (les prédicateurs) ont alors délaissé la science et se sont consacrés aux histoires et à ce qui plaisait aux ignorants, donnant ainsi lieu à des innovations dans ce domaine.

Nous avons déjà mentionné leurs vices dans le livre « Al-Qussâs wa Al-Mudhakkirîn », mais nous allons en citer d'autres ici.

Certains d'entre eux ont inventé des hadiths qui parlent de l'exhortation et de l'intimidation, prétendant que leur intention est d'inciter les gens à faire le bien et les empêcher de faire le mal. Ceci est en effet une transgression de la Loi de la religion, car pour eux cette dernière est incomplète et nécessite d'être complétée. De plus, ils ont oublié la parole du Messager d'Allah ﷺ disant : « Quiconque m'attribue des mensonges volontairement, qu'il prépare sa place en Enfer ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (110) et Muslim]

D'autres ont décelé ce qui dérange les esprits et ce qui égaye les cœurs, ils ont alors diversifié les discours à leur sujet. Tu les vois ainsi réciter des poèmes sensuels et romantiques qui parlent d'amour. Satan les a induits en erreur de telle sorte qu'ils ont dit que leur intention est de faire référence à l'amour d'Allah ﷻ. Or on sait bien que la plupart de ceux qui assistent à leurs assemblées sont des profanes dont les cœurs sont pleins d'amour pour les passions, ce qui ouvre le champ au conteur de s'égarer lui-même et d'égarer les autres.

D'autres laissent apparaître des sentiments de passion et de vénération plus que ce qu'ils éprouvent vraiment dans leurs cœurs, ce qui donne lieu à de grandes assemblées où les assistants tolèrent leurs transgressions grâce à leurs larmes et à leur humilité. Ceux d'entre eux qui sont menteurs perdront le Salut éternel, tandis que ceux qui sont véridiques ne peuvent empêcher leur véracité de se mêler à l'ostentation.

D'autres font des mouvements qui vont avec la lecture mélodique, et les mélodies qu'ils produisent de nos jours sont semblables au chant et elles sont plus proches de l'interdiction que de la désapprobation. Le lecteur égaye alors

et le conteur récite de la poésie érotique en tapant des mains et en battant le rythme avec ses pieds dans un état qui ressemble à l'enivrement, ce qui provoque l'excitation et l'agitation des gens au point de voir les femmes et les hommes crier et déchirer leurs habits du fait des passions refoulées. Lorsqu'ils sortent de leurs assemblées, ils disent : « L'assemblée a été agréable », entendant par le mot agréable ce qui n'est pas permis.

D'autres se comportent de la même manière que nous avons expliquée précédemment, à la différence qu'ils récitent des poèmes de lamentation sur les morts, décrivent ce qu'ils ont subi comme épreuves et évoquent le dépaysement et ceux qui meurent dépaysés, provoquant ainsi les pleurs des femmes et rendant l'endroit comme un lieu de cérémonie funèbre. Or ce qui convient de faire est d'évoquer la patience à la perte des proches et non ce qui provoque l'angoisse.

D'autres prononcent des outrages et des profanations qui transgressent la Loi de la religion en citant des poèmes romantiques. Leur but est de multiplier les cris dans leurs assemblées même si l'on prononce des obscénités.

Nombreux sont ceux parmi eux qui embellissent des expressions qui ne portent aucun sens, et l'ensemble de leurs discours aujourd'hui tournent autour de Mûsâ et la montagne ainsi que de Zulaykhâ et Yûsuf, et ils évoquent à peine les obligations religieuses ou interdisent les péchés. Quand est-ce qu'un fornicateur ou un usurier va-t-il pouvoir donc se repentir ? Et quand est-ce qu'une femme connaîtra-t-elle les droits de son époux et pourra-t-elle préserver sa prière ? Comme tout cela est loin ! Ceux-là ont laissé la Loi de la religion derrière eux, c'est pourquoi ils ont épuisé toutes leurs ressources, car la vérité est lourde et le faux est léger.

D'autres incitent à l'ascétisme et à la prière nocturne sans montrer leur objectif aux profanes. Il arrive parfois à l'un d'eux de se repentir, puis il s'isole dans une zaouïa ou sort à la montagne laissant sa famille sans rien.

D'autres parlent de l'espoir et de l'espérance sans associer cela à ce qui implique la crainte (d'Allah) et la prudence, ce qui donne aux gens plus d'audace pour commettre les péchés. Puis ils renforcent ce qu'ils mentionnent par leur inclinaison pour les biens matériels comme les belles montures et les beaux vêtements, corrompant ainsi les cœurs par leurs paroles et actes.

Section

Il arrive parfois à ce que le prédicateur soit véridique ayant l'intention de conseiller, mais certains d'entre eux ont fini avec le temps par être aveuglés par la primauté, désirant ainsi être glorifiés. Ce qui indique cela c'est que lorsqu'un autre prédicateur fait son apparition et remplace son confrère ou l'aide dans sa mission auprès des gens, cela lui déplaît ; or s'il avait une bonne intention, il n'aurait pas désapprouvé qu'il l'aide auprès des gens.

Section

Certains narrateurs mélangent entre les femmes et les hommes dans leurs assemblées. On voit alors les femmes crier d'extase dans leurs assemblées sans qu'ils ne les blâment pour cela, et ce afin de gagner leurs cœurs.

Les conteurs de nos jours ont donné naissance à une pratique qui ne fait pas partie de la ruse, car elle est explicite : elle consiste à faire de la narration un moyen de vivre grâce à laquelle ils demandent les dons des gouverneurs, des despotes et des collecteurs d'impôts, comme elle leur permet de gagner de l'argent dans les différentes contrées. Certains d'entre eux se présentent aux enterrements et évoquent les épreuves et la séparation des proches, faisant ainsi pleurer les femmes alors qu'ils devraient les inciter à la patience.

Il arrive parfois à Satan de tromper, par ses ruses, le prédicateur examinateur en lui faisant croire qu'il n'est pas fait pour la prédication, le poussant ainsi à s'en abstenir. Cela fait partie des conspirations de Satan, étant donné qu'il l'empêche de faire le bien en lui insinuant que ce qu'il fait lui procure du plaisir et de la détente, ce qui pourrait être de l'ostentation, tandis que la solitude le préservera de cela. Son but donc est de fermer la porte du bien.

Les ruses de Satan contre les linguistes et les littérateurs

L'auteur a dit : Satan a pu induire en erreur, par ses ruses, la plupart des linguistes et des littérateurs en attirant leur attention sur les sciences de la grammaire et de la linguistique et en les détournant de ce qui est important comme obligations individuelles, de la connaissance des adorations nécessaires, de l'éducation élémentaire des âmes, de la rectitude des cœurs et des sciences suprêmes telles que l'exégèse, le hadith et la jurisprudence. Ils ont ainsi perdu tout leur temps dans des sciences qui ne sont pas recherchées pour elles-mêmes, mais plutôt pour en obtenir d'autres ; c'est-à-dire lorsqu'on comprend la parole, on doit passer à l'action, car c'est son contenu que l'on recherche et non pas le contenant. Tu vois alors l'un d'eux ne connaissant presque rien de l'éthique de la Loi religieuse, ni de la jurisprudence, et ne cherchant même pas à purifier son âme et amender son cœur.

De plus, ils sont très arrogants. En effet, Satan leur a fait croire qu'ils sont les savants de l'islam, sous prétexte que la grammaire et la linguistique font partie de l'islam et c'est grâce à elles que l'on comprend le sens du noble Coran. Bien évidement, cela est irréfutable, car le fait d'apprendre le nécessaire de la grammaire pour maîtriser la langue et ce dont on a besoin de la linguistique pour pouvoir interpréter le Coran et le hadith est acceptable, il

est même essentiel, mais ce qui excède cela est un surplus dont on n'a pas besoin. Passer alors son temps dans l'acquisition de ce surplus au détriment de ce qui est plus important est une erreur, et le faire passer avant ce qui est plus bénéfique et suprême comme la jurisprudence et le hadith est une injustice. Si la durée de vie suffisait pour les acquérir tous, ce serait bien, mais la durée de vie est courte, la priorité va donc à ce qui est plus important et meilleur.

Section

Parmi les choses qu'ils croyaient justes alors qu'elles étaient fausses figure ce qui a été rapporté par Abû Al-Husayn Ibn Fâris en ces termes : On a dit au jurisconsulte des Arabes : « L'homme doit-il accomplir les ablutions après l'*ichhâd* ? », et il a répondu par l'affirmative. L'*ichhâd* désigne en réalité le liquide pré-éjaculatoire de l'homme (et il signifie aussi le fait de demander au voisin de réparer ou de détruire le mur de sa maison s'il représente un danger).

L'auteur a dit : Il (le jurisconsulte des Arabes) s'est prononcé sur nombre de questions du même genre, or ceci est une grave erreur. En effet, lorsque le mot est polysémique, il ne convient pas de donner des fatwas sans tenir compte de ses différentes significations, comme par exemple le fait de demander à un mufti : « Quel est ton avis concernant l'homme qui a eu des rapports charnels avec sa femme en état de *qur'* ? » Pour les linguistes, le mot *qur'* désigne à la fois les menstrues et l'état de purification après les menstrues. Ce sera alors une erreur si le mufti répond sans chercher la vraie signification qui convient au contexte.

Il en est de même lorsqu'on demande s'il est permis au jeûneur de rompre le jeûne après l'aube ; la réponse ne doit pas être générale. En effet, ce qui a été cité par le jurisconsulte des Arabes est faux pour deux considérations : la première c'est qu'il n'a pas cherché en détails les possibilités. La seconde c'est qu'il a avancé des possibilités pour la fatwa la plus éloignée en laissant la plus évidente. Ils se plaisaient à faire cela, et c'est le manque de connaissance en jurisprudence qui a engendré cette faute.

Section

Dès lors qu'ils se sont consacrés complètement à la poésie de l'ère préislamique et que rien ne pouvait empêcher leurs natures de se détourner de l'étude des hadiths et de la connaissance des biographies des prédécesseurs vertueux, leurs natures les ont conduits à la fosse des passions, ce qui a donné lieu à de la oisiveté. C'est ainsi qu'on trouvait rarement parmi eux ceux qui s'adonnaient à la piété ou cherchaient à se procurer des moyens de vivres. Ceci, parce la grammaire était très demandée par les gouverneurs, ce qui a

permis aux grammairiens de vivre illicitement de leurs biens, comme fut le cas d'Abû 'Alî Al-Fârisî durant le règne de 'Adud Ad-Dawla.

Il leur arrive parfois de croire qu'une chose soit licite alors que ce n'est pas le cas, et ce en raison de leur manque de savoir en jurisprudence, comme cela est arrivé à Abû Ishâq Ibrâhîm Ibn As-Sarî Az-Zajjâj. Celui-ci a dit : Alors que j'éduquais Al-Qâsim Ibn 'Abdi-l-Lâh, je lui dis : « Si tu atteins la même position que ton père et tu deviens ministre, que feras-tu de moi ? » Il répondit : « Ce que tu voudras. » Je lui dis : « J'aimerais que tu me donnes vingt mille dinars. »

Ceci était en effet mon plus grand souhait. Quelques années plus tard, Al-Qâsim fut désigné ministre et moi j'étais toujours à ses côtés au point de devenir son commensal. L'idée de lui rappeler la promesse me vint à l'esprit, mais je le craignis. Trois jours après sa désignation en tant que ministre, il me dit : « Ô Abû Ishâq ! Tu ne m'as pas rappelé le vœu ! » Je lui répondis : « Je compte sur la sollicitude du ministre, qu'Allah lui accorde Son Soutien, et je sais qu'il n'a pas besoin qu'on lui rappelle une promesse faite à un serviteur à propos d'une chose qui est obligatoirement due. » Il dit : « Il s'agit d'Al-Mu'tadid dont j'ai peur, car si ce n'était pas lui, je n'aurais trouvé aucune difficulté à te payer la somme d'un seul coup. Mais je crains avoir avec lui un problème, permets-moi donc de te la verser par tranches ! » J'acquiesçai et il dit : « Côtoie les gens et écoute leurs doléances concernant les grandes affaires, occupe-toi d'elles promptement et n'hésite pas à me consulter au sujet d'une chose que l'on te demande, qu'elle soit valable ou inconcevable, et ce jusqu'à ce que tu rassembles toute la somme promise. »

Je fis alors ainsi et je me mis à lui présenter les doléances chaque jour qu'il signait, et il lui arrivait parfois de me dire : « Combien d'argent as-tu acquis pour cela ? » Je lui donnais alors le montant et il disait : « On t'a arnaqué, car ceci vaut telle et telle somme, demande-leur plus ! » Je reconsidérais alors cela avec les gens en marchandant avec eux et ils m'ajoutaient de l'argent jusqu'à ce que j'aie pu attendre la limite fixée par le ministre.

Une fois, je lui présentai une grande doléance qui me permit d'obtenir plus de vingt mille dinars en peu de temps. Après des mois, il me dit : « Ô Abû Ishâq ! As-tu rassemblé l'argent promis ? » Je lui répondis alors par la négative et il se tut. Je continuai de lui présenter des doléances et il me demandait chaque mois si j'avais rassemblé la somme d'argent, mais je répondais par la négative, de peur de perdre la source du gain.

Il en fut ainsi jusqu'à ce que je pusse rassembler le double de la somme, et lorsqu'il m'interrogea un jour à ce sujet, je lui dis en ayant honte des mensonges incessants : « J'ai rassemblée la somme grâce au ministre ! » Il

dit : « Par Allah, tu m'as vraiment délivré, car j'étais soucieux de savoir quand est-ce que tu la rassembleras ! » Puis il prit l'encrier et me signa un papier dans lequel il me fit don de trois mille dinars que je transmis à son trésorier. Lorsque je pris l'argent, je m'abstins de lui présenter d'autres doléances et je ne savais pas comment lui faire face.

Le lendemain, je me rendis auprès de lui et je pris ma place, puis il me fit signe de lui apporter ce que j'avais comme doléances. Je lui dis alors : « Je n'ai reçu aucune doléance, car l'engagement a été honoré et je ne savais pas comment faire face au ministre. » Il dit : « Louange à Allah ! Penses-tu que j'arrêterais une chose devenue une habitude pour toi, dont les gens ont pris connaissance et qui t'a permis de gagner de la considération et du prestige auprès d'eux ? Les gens font des va-et-vient pour te voir, et si cela venait à s'interrompre sans savoir pourquoi, on penserait que c'est à cause de ta déchéance. Présente-moi donc ton dû et prends-en sans compter ! » J'embrassai alors sa main et je me remis à lui présenter les doléances dès le lendemain matin. Je lui présentais ainsi les doléances quotidiennement jusqu'à sa mort alors que j'avais fructifié mes biens.

L'auteur a dit : Regardez ce que fait le manque de savoir en jurisprudence ! Si ce grand grammairien et linguiste savait que ce qui lui est arrivé était interdit par la Loi de la religion, il ne l'aurait pas raconté et ne s'en serait pas prévalu. En effet, transmettre les doléances est un devoir, et il est interdit de prendre des pots-de-vin en contre partie, ou contre toute autre chose concernant les affaires d'état dont le ministre est en charge. Ceci montre clairement la prééminence de la jurisprudence par rapport aux autres sciences.

Les ruses de Satan contre les poètes

L'auteur a dit : Satan les a induits en erreur, par ses ruses, en leur donnant l'impression qu'ils font partie des littérateurs et qu'ils ont été caractérisés par une intelligence qui les distingue des autres, comme si Celui qui les a caractérisés par cette intelligence leur avait pardonné leurs erreurs ! On les voit alors se lancer dans toutes sortes de mensonge, de diffamation, de satire, d'atteinte à l'honneur et de reconnaissance des turpitudes. Dans le moins grave des cas, le poète fait l'éloge de quelqu'un qui, par peur d'être satirisé, lui fait des dons en retour afin qu'il le préserve de son mal, ou il fait son éloge en présence des gens, l'obligeant ainsi à lui faire don en le mettant dans la gêne devant les présents. Tout cela fait partie du chantage.

On voit aussi un type de poètes et de littérateurs qui ne se gênent pas de porter des vêtements en soie et à mentir excessivement en faisant l'éloge. Ceux-là racontent leurs réunions où ils se livrent à la débauche, à la consommation du

vin et d'autres pratiques du même genre. Il arrive à l'un d'eux de dire : « Je me suis réuni avec un groupe de littérateurs et nous avons fait telle et telle chose. » Quelles balivernes ! La littérature n'est valable que si elle traite d'Allah avec piété. En effet, celui qui comprend intelligemment les affaires du bas monde et celui qui a une belle expression n'ont aucune considération auprès d'Allah s'ils ne Le craignent pas.

S'il arrive à la plupart des littérateurs et des poètes de manquer de moyens de subsistance, ils s'indignent, blasphèment et s'en prennent à la prédestination. Ceux-là ont oublié que leurs péchés réduisent leurs moyens de subsistance, et pensent mériter les bienfaits et être à l'abri des épreuves, sans réfléchir aux prescriptions de la Loi de la religion auxquelles ils doivent se soumettre. Leur intelligence est en effet perdue dans cette négligence.

Les ruses de Satan contre les savants parfaitement instruits en religion

L'auteur a dit : Des gens ont eu une grande détermination et ont pu ainsi acquérir les sciences de la Loi religieuse comme le Coran, le hadith, la jurisprudence, la littérature ainsi que d'autres. Toutefois, Satan a pu les tromper par de subtiles ruses en faisant en sorte qu'ils se font une haute estime d'eux-mêmes en raison de leur savoir acquis et de ce dont ils ont fait profiter les autres. Ainsi, il a provoqué certains d'entre eux par leurs longs efforts en quête de science et a embelli pour eux les plaisirs en leur disant : « Quand est-ce que vont finir tous ces efforts ? Reposez-vous des charges des obligations religieuses et laissez-vous aller à vos désirs, car même si vous commettez des erreurs, la science acquise vous protégera du Châtiment. » Il leur mentionne ainsi le mérite des savants. Si ces serviteurs se laissent aller et acceptent cette ruse, ils périront. Mais s'ils s'en sortent, ils doivent dire : Nous te répondons par trois points :

Le premier est que le mérite des savants est dû à leur savoir, et s'il n'est pas mis en pratique, il n'aura alors aucun sens. Si nous ne le mettons donc pas en pratique, nous serons comme ceux qui n'ont pas compris l'objectif recherché, et nous serons ainsi comparables à un homme qui rassemble de la nourriture et donne à manger aux personnes affamées sans qu'il ne s'en nourrisse, et reste affamé sans en avoir profité.

Le deuxième est de le contredire par ce qui a été rapporté au sujet de la condamnation de celui qui ne met pas en pratique la science, comme par exemple la parole du Messager d'Allah ﷺ : « Celui qui subira le plus sévère Châtiment le Jour de la Résurrection est un savant qu'Allah n'a pas fait profiter de son savoir. » [Rapporté par At-Tabarânî dans « As-Saghîr » (1/305) ; Al-Albânî l'a jugé faible dans « Ad-Da'îfa » (4/138)]

Il y a aussi ce qui a été relaté par le Prophète ﷺ au sujet d'un homme qui sera jeté en Enfer de telle sorte que ses entrailles sortiront et il dira : « J'ordonnais le bien, mais je ne le faisais pas et j'interdisais le mal, mais je le faisais. » [Rapporté par Al-Bukhârî (6685) et Muslim (2989)]

Il y a également la parole d'Abû Ad-Dardâ' رضي الله عنه disant : « Malheur une fois à celui qui ne sait pas et malheur sept fois à celui qui sait, mais qui ne met pas son savoir en pratique ! »

Le troisième consiste à lui mentionner le châtiment réservé aux savants égarés qui ont délaissé la mise en pratique du savoir, à l'image de Satan lui-même et de Bal'âm. Il suffit, pour blâmer les savants qui ne mettent pas en pratique leur savoir, la Parole du Très-Haut : ﴿ Ceux qui ont été chargés de la Thora et qui ne l'ont point observée sont pareils à un âne pliant sous le poids de livres sans en tirer aucun profit. ﴾ (S.62, Al-Jumu'a, V.05)

Critique des attitudes des savants parfaitement instruits en religion

Satan a pu induire en erreur d'une autre façon certains savants qui ont une parfaite connaissance de la religion et qui la mettent en pratique. Il a en effet embelli pour eux le fait de s'enorgueillir de leur savoir, d'envier leurs confrères et de se faire remarquer en cherchant par là la primauté. Parfois il leur fait croire que cela est leur droit obligatoire, et parfois il les pousse à aimer fortement cela au point de ne plus y renoncer, bien qu'ils savent que cela est une erreur.

Le remède pour un tel cas pour celui qui a de la chance est de considérer attentivement et régulièrement le péché de l'arrogance, de l'envie et de l'ostentation, ainsi que de se mettre en tête que le savoir ne protège pas contre le mal de ces acquisitions, bien au contraire, il multiplie le châtiment, étant donné qu'il renforce l'argument en sa défaveur. Celui donc qui considère les biographies des savants prédécesseurs pratiquants s'apaisera et ne s'enorgueillira point, celui qui connaît Allah ne fera pas preuve d'ostentation, et celui qui prend conscience que son destin ne peut s'accomplir que selon la Volonté d'Allah ne sera plus envieux.

Il arrive parfois à Satan de les embrouiller malicieusement en disant : « Le fait que vous cherchez la suprématie ne relève pas de l'orgueil, étant donné que vous êtes des représentants de la Loi religieuse. En effet, en faisant cela, vous cherchez à fortifier la religion et à réfuter les innovations des innovateurs. Le fait que vous lâchez vos langues pour parler des envieux

exprime votre colère pour l'amour de la Loi religieuse, car les envieux ont blâmé ceux qui font cela. Et ce que vous pensez être de l'ostentation ne l'est pas, car celui qui s'humilie parmi vous et pleure (de façon ostentatoire) pousse les gens à l'imiter de la même manière qu'ils imitent le médecin lorsqu'il agit plus qu'ils ne l'imitent lorsqu'il prescrit. »

Ce qui dissipe cette ruse est le fait de savoir que lorsque l'un d'eux se montre orgueilleux vis-à-vis d'un autre parmi ses semblables, ou qu'il soit au-dessus de lui dans l'assemblée, ou bien qu'un envieux dise de lui quelque chose, ce savant ne sera pas en colère pour cela plus qu'il ne le sera pour sa propre personne ; or s'il était un vrai représentant de la Loi religieuse, il ne se serait pas mis en colère pour lui-même mais plutôt pour la science.

Quant à l'ostentation, rien ne peut la justifier, elle ne convient pas d'être un moyen de prédication. En effet, lorsqu'Ayyûb As-Sakhtiyânî rapportait un hadith, il frémissait, passait ensuite sa main sur le visage et disait : « Quel fort rhume ! » En effet, les actions ne valent que par les intentions et le critique doit être clairvoyant. Combien sont ceux qui se taisent lorsque l'on médit des musulmans, et si l'on médit de ces derniers devant eux, ils s'en réjouissent. Ceux-là ont péché pour trois considérations : la première est leur réjouissance due à l'acte commis par celui qui médit ; la deuxième est leur réjouissance due au fait de s'en prendre aux musulmans ; et la troisième est le fait de n'avoir pas blâmé cela.

Section

Satan a pu tromper, par ses ruses, ceux qui maîtrisent parfaitement les sciences de la religion en faisant en sorte qu'ils passent leurs nuits et leurs jours à élaborer des livres de science. Il leur fait alors croire que l'objectif est de répandre la religion ; or leur intention intime est de gagner en notoriété, avoir la suprématie et pousser les gens à voyager en venant de toutes parts pour les voir.

Ce qui dissipe cette ruse est le fait de savoir que si les gens profitent de leurs livres sans avoir à les visiter et que leurs livres sont lus à leurs confrères [sans les leur attribuer], cela les réjouira dans le cas où leur intention est de répandre la science. L'un des prédécesseurs a dit à cet égard : « Je n'ai jamais enseigné de science sans que je n'aime que les gens en profitent sans me l'attribuer. »

Certains d'entre eux se réjouissent du grand nombre de leurs disciples. Satan leur fait alors croire que cette réjouissance est due au grand nombre des étudiants de science, alors que leur objectif est de multiplier les compagnons et de gagner plus en notoriété.

D'autres s'enorgueillissent de leurs paroles et de leur science. Ce qui dissipe cette ruse est le fait de savoir que si leurs disciples vont voir d'autres plus savants qu'eux, cela les gênera ; or ceci n'est pas l'attitude de quelqu'un qui enseigne avec sincérité. En effet, l'exemple d'une personne sincère est celui des médecins qui traitent des patients pour satisfaire Allah, et lorsqu'un malade est guéri par l'un d'eux, les autres s'en réjouissent.

Nous avons cité précédemment le hadith d'Ibn Abî Laylâ que nous répétons avec une autre chaîne de transmission. Ibn Abî Laylâ a dit : « J'étais contemporain à cent vingt compagnons du Messager d'Allah ﷺ parmi les Partisans, et à chaque fois que l'on interrogeait l'un d'eux à propos d'une chose, il souhaitait que son frère réponde à sa place, et à chaque fois que l'on demandait à l'un d'eux de rapporter un hadith, il souhaitait que son frère le fasse à sa place. »

L'auteur a dit : Il arrive parfois que les savants parfaitement instruits en religion puissent échapper aux ruses apparentes de Satan, alors ce dernier leur apporte ses ruses subtiles, comme par exemple le fait de dire à l'un d'eux : « Je n'ai jamais rencontré quelqu'un comme toi : tu connais absolument toutes mes ruses ! » Si cette personne trouve un apaisement dans ces paroles, c'est l'orgueil qui la détruira, et si elle n'en trouve pas, elle en sera délivrée.

Sarî As-Saqatî a dit : « Si un homme entre dans un verger où il y a toutes sortes d'arbres qu'Allah ﷻ a créés, sur lesquels il y a tous les genres d'oiseaux qu'Allah a créés, et que chacun des oiseaux lui parle en sa langue en disant : "Que le Salut soit sur toi, ô bien-aimé d'Allah !" et qu'il trouve en ces paroles de l'apaisement, il sera ainsi un captif entre leurs mains. » C'est Allah qui guide et il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors de Lui.

Chapitre 7
Les ruses de Satan contre les gouverneurs et les sultans

L'auteur a dit : Satan a pu les tromper, par ses ruses, de diverses façons, nous en citons les principales.

La première consiste à leur faire croire qu'Allah les aime, car si cela n'était pas le cas, il ne leur aurait pas confié le pouvoir et n'aurait pas fait d'eux Ses représentants auprès de Ses serviteurs. Cette ruse se dissipe par le fait que s'ils étaient vraiment Ses représentants, ils auraient gouverné conformément à Sa Loi et fait ce qui Lui plaît, ce n'est qu'alors qu'Il les aimera en raison de leur obéissance.

Quant à la royauté et l'autorité, Il les a déjà accordées à des gens qui Le répugnent et Il a accordé des biens matériels en abondance à beaucoup de ceux qui ne Lui tiennent pas compte, comme Il a permis à d'autres de triompher de Ses bien-aimés et des vertueux en les tuant et en les opprimant. En effet, ce qu'Il leur a accordé est en leur défaveur et non en leur faveur, et c'est ce que signifie ce verset : ﴿ Ce long délai leur est plutôt accordé afin qu'ils accumulent les péchés. ﴾ (S.03 Âl 'Imrân, V.178)

La deuxième consiste à leur dire que leur gouvernance manque de charisme, les poussant ainsi à mépriser la science et à ne pas côtoyer les savants, ce qui les amène à suivre leurs propres opinions et à détruire ainsi la religion. Or on sait bien que la nature humaine s'approprie les caractères de ceux qu'elle fréquente, et s'ils fréquentent ceux qui donnent la préférence à la vie matérielle et qui ne connaissent pas du tout la Loi de la religion, la nature s'approprie leurs caractères qui viennent s'ajouter à leurs propres caractères. Ils ne trouvent ainsi rien qui puisse leur résister ni les réprimander, ce qui cause la destruction.

La troisième consiste à leur faire craindre les ennemis. Il leur ordonne alors de renforcer la protection, empêchant ainsi les victimes d'injustice de les atteindre pour leur transmettre leurs doléances. Par conséquent, ils manquent à leur devoir de réparer les injustices.

Abû Maryam Al-Asadî rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « De celui à qui Allah ﷻ a confié l'autorité sur des musulmans puis s'en décharge, ne se préoccupant pas de leurs besoins, de leur indigence ou de leur pauvreté, Allah Se détournera en ne Se souciant pas de ses besoins, de son indigence et de sa pauvreté [au Jour de la Résurrection]. » [Rapporté par Abû Dâwud (2948) et At-Tirmidhî (1332) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6095)]

La quatrième est le fait d'engager à leur service des gens indignes qui n'ont ni savoir ni piété. Ils leur attirent alors des invocations défavorables en opprimant les gens, leur procurent des biens illicites par les transactions corrompues et punissent ceux qui ne le méritent pas, pensant qu'ils échapperont à Allah en imputant leurs méfaits au gouverneur. Quelles balivernes ! En effet, lorsque le chargé de l'aumône légale confie la charge de la partager à des dépravés et que ces derniers trahissent la confiance, il sera préservé du châtiment.

La cinquième consiste à embellir pour eux le fait d'agir selon leurs propres opinions. Ils coupent alors les mains (des voleurs) et exécutent les gens illégalement en croyant que cela est de la politique, ce qui sous-entend que la Loi religieuse est incomplète, qu'elle a besoin d'être complétée et que c'est à eux qu'il revient de le faire. Ceci est en effet la pire des ruses, car la Loi religieuse est une Politique divine et il est impossible que cette dernière comporte des imperfections qui nécessitent d'être rectifiées par une politique humaine. Allah ﷻ a dit a cet effet : ﴿ Et Nous n'avons rien omis dans le Livre éternel. ﴾ (S.06, Al-An'âm, V.38) Et Il a dit : ﴿ Dieu juge et Ses Arrêts sont sans appel. ﴾ (S.13, Ar-Ra'd, V.41) Celui donc qui prétend que la politique humaine peut compléter la Politique divine, signifiant par là qu'elle est imparfaite, n'est pas loin de la mécréance.

On nous a rapporté que 'Adud Ad-Dawla était attiré par une esclave qui occupait tout son esprit. Il ordonna alors de la noyer afin qu'elle ne le distraie pas de la gestion de son royaume. Ceci est de la pure folie, car tuer un musulman sans qu'il n'ait commis de délit est interdit et croire que cela est permis est une mécréance. Et s'il pense que cela n'est pas permis, mais qu'il le considère comme un intérêt général, dans ce cas, il n'y a pas d'intérêt général en ce qui s'oppose à la Loi de la religion.

La sixième est qu'il (Satan) embellit pour eux le fait de disposer librement des biens, pensant qu'ils leur reviennent de droit. Ce qui dissipe cette ruse est de savoir qu'il est obligatoire de confisquer les biens de celui qui les dépense avec excès, que dire alors d'un fonctionnaire chargé de préserver les biens des autres ! Son dû doit être en proportion de son travail sans disposer librement des biens des autres.

Ibn 'Aqîl a dit : « On rapporte que Hamâd, le conteur, avait récité des poèmes à Al-Walîd Ibn Yazîd et ce dernier lui accorda cinquante mille dinars et deux servantes. » En effet, ce qu'on rapporte à leur sujet, qui est supposé faire leur éloge, est en réalité un dénigrement, car cela est un gaspillage de la trésorerie des musulmans.

Il arrive parfois que Satan embellisse pour certains d'entre eux le fait de priver des biens les ayants-droit et ceci est semblable au gaspillage.

La septième est qu'il embellit pour eux le fait de commettre énormément de péchés et leur fait croire que la sécurité des routes du pays qu'ils assurent leur permettra d'éviter le Châtiment. La réponse pour cela est de dire qu'ils ont été investis du pouvoir afin d'assurer la sécurité du pays et de sécuriser les routes, et cela est leur devoir. Quant aux péchés qu'ils commettent excessivement, cela est interdit, et aucun des deux faits ne légitime l'autre.

La huitième est qu'il induit en erreur la plupart d'entre eux en leur faisant croire qu'ils ont fait ce qui leur incombe, étant donné que la situation apparaît extérieurement correcte, mais si on les examine profondément, on constatera beaucoup d'imperfections.

On nous a rapporté qu'Al-Qâsim Ibn Talha Ibn Muhammad Ach-Châhid a dit : « J'ai vu 'Alî Ibn 'Îsâ, le ministre, confier à un homme la charge d'inspecter les vendeurs de raisins. Lorsque quelqu'un achetait un panier de raisins de cuve, il n'intervenait pas, mais lorsqu'on en achetait deux ou plus, il y mettait du sel pour ne pas permettre d'en faire du vin. »

J'ai aussi connu des sultans qui empêchaient les astrologues de s'asseoir dans les rues, afin de ne pas répandre la pratique de l'astrologie.

La neuvième est qu'il embellit pour eux le fait de prendre l'argent des gens avec une extrême violence et de confisquer tous les biens du traître sans le juger ; or la méthode qu'il faut suivre est d'établir les preuves contre lui.

On nous a rapporté que l'un des serviteurs de 'Umar Ibn 'Abdi-l-'Azîz lui avait écrit un message dans lequel il l'a informé que certains gens ont détourné l'argent public et qu'il ne pouvait pas le récupérer sans leur affliger une sévère correction. Il lui a écrit alors en réponse : « Je préfère qu'ils rencontrent Allah avec leur délit plutôt que je ne Le rencontre avec leur sang. »

La dixième est qu'il embellit pour eux le fait de donner l'aumône après un état de colère en leur faisant croire que le premier (l'aumône) absout le péché du deuxième (la colère). Il leur dit : « Un dirham donné comme aumône absout dix péchés dus à la colère. » Ceci est en effet impossible, car le péché de la colère reste, et si le dirham donné comme aumône est versé pour expier le péché de la colère, il ne sera pas accepté, et même si l'aumône est donnée d'une source licite, elle ne pourra pas aussi absoudre le péché de la colère. En effet, un don fait à un pauvre n'empêche pas d'être redevable à un autre.

La onzième est qu'il embellit pour eux le fait de persister à commettre les péchés et de visiter en même temps les vertueux afin de leur demander d'invoquer pour eux en leur faisant croire que cela diminue la gravité de leurs péchés ; or cette bonne action ne permet pas d'effacer leurs mauvaises actions.

Al-Husayn Ibn Ziyâd rapporte avoir entendu Manî' dire : Un marchand passa auprès de collecteurs d'impôts et ces derniers lui saisirent son bateau. Il alla alors voir Mâlik Ibn Dînâr et lui fit part de cela. Mâlik se leva et prit la route avec lui en direction des collecteurs. Lorsque ces derniers le virent, ils dirent : « Ô Abû Mâlik, pourquoi n'as-tu pas envoyé quelqu'un pour nous transmettre ce que tu veux (au lieu de venir en personne) ? » Il répondit : « Ce que je veux est que vous libériez le bateau de cet homme. » Ils dirent : « C'est comme si c'était fait ! » Ceux-là avaient un récipient où ils mettaient l'argent qu'ils prenaient aux gens. Ils dirent : « Invoque Allah en notre faveur, ô Abû Yahyâ ! » Il leur répondit : « Demandez au récipient d'invoquer en votre faveur ! Comment pourrais-je invoquer pour vous alors qu'un millier de gens invoquent contre vous ? Est-il possible qu'on exauce un seul homme et qu'on n'exauce pas mille autres ? »

La douzième est le fait que lorsque certains gouverneurs travaillent pour leurs supérieurs et que ces derniers leur ordonnent de commettre des injustices, ils s'exécutent. Satan leur fait alors croire que la peine de leurs péchés retombe sur l'émir (le supérieur) et non pas sur eux. Ceci est faux, car ils ont contribué à l'injustice, et tous ceux qui prennent part aux désobéissances sont des désobéissants. Le Messager d'Allah ﷺ a en effet maudit dix personnes qui se rapportent au vin[70] comme il a maudit celui qui consomme les intérêts usuraires, celui qui les lui octroie, celui qui retranscrit l'acte et les deux témoins[71].

Parmi ces actes, il y a aussi le fait de collecter l'argent pour le compte de ses supérieurs, et sachant que ces derniers le gaspillent, il le détourne. Celui-ci contribue également à l'injustice.

Ja'far Ibn Sulaymân rapporte avoir entendu Mâlik Ibn Dînâr dire : « Il suffit à l'homme comme trahison le fait d'être le dépositaire des traîtres ! » Et c'est Allah qui guide vers la rectitude.

---

[70] Hadith authentique rapporté par At-Tirmidhî (1295), Ibn Mâjah (3381) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5091).

[71] Hadith authentique rapporté par Muslim (1597), Abû Dâwud (3333), At-Tirmidhî (1206) et d'autres.

Chapitre 8

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs dans leurs actes d'adoration

L'auteur a dit : Sache que la grande porte par laquelle Satan trouve accès aux gens est l'ignorance. Il accède alors aux ignorants en toute sécurité contrairement aux savants auxquels il n'y accède que furtivement. Satan a pu alors tromper nombre d'adorateurs grâce à leur manque de savoir, car la majeure partie d'entre eux se consacrent à l'adoration sans maîtriser la science. Ar-Rabî' Ibn Khuthaym a dit à cet égard : « Instruis-toi bien en religion, puis consacre-toi à l'adoration ! »

La première ruse de Satan par laquelle il les a trompés est qu'il a fait en sorte qu'ils donnent la préférence à l'adoration plutôt qu'à la science ; or la science est meilleure que les actes surérogatoires. Satan leur a alors fait croire que l'action est le seul objectif de la science et qu'elle ne se résume qu'à l'action des membres, oubliant celle du cœur qui est en effet plus méritoire que celle des membres.

Mutarrif Ibn 'Abdi-l-Lâh a dit : « Le mérite de la science est meilleur que celui de l'adoration. »

Yûsuf Ibn Asbât a dit : « Un chapitre de science que tu apprends est meilleur que soixante-dix batailles saintes [auxquelles tu prends part]. »

Al-Mu'âfâ Ibn 'Imrân a dit : « Ecrire un seul hadith est meilleur pour moi que de prier toute la nuit. »

L'auteur a dit : Après avoir été trompés par cette ruse et qu'ils ont fini par donner la préférence à l'adoration corporelle plutôt qu'à la science, Satan a pu alors les induire en erreur en ce qui concerne les divers actes d'adoration.

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant la purification et l'impureté

L'une de ces ruses est le fait de les pousser à rester longtemps aux toilettes, ce qui nuit au foie, or cela doit se faire avec mesure. Certains d'entre eux se lèvent, marchent, toussotent, lèvent un pied et baissent l'autre, pensant qu'ils se purifient en agissant de la sorte, et qu'à chaque fois qu'ils font cela, l'urine s'écoule davantage.

Pour expliquer cela, on doit savoir que l'urine s'infiltre dans la vessie et s'y accumule, et quand l'homme s'apprête à uriner, ce qui s'y est accumulé sort. Or quand il marche, toussote et s'arrête, d'autres urines arrivent à la vessie,

étant donné que l'infiltration ne s'arrête jamais. Il lui suffit donc d'enlever ce qui reste comme urine sur le membre viril avec ses deux doigts et le laver ensuite avec de l'eau.

Satan embellit pour d'autres parmi eux le fait d'utiliser l'eau avec excès, tandis qu'il est suffisant, après la disparition de l'impureté, de se laver avec de l'eau sept fois au maximum, ce qui est valable même pour les courants religieux les plus exigeants. Dans le cas où on utilise les pierres, trois sont suffisants s'ils arrivent à bien nettoyer l'orifice naturel. Celui donc qui ne se contente pas de ce dont la Loi religieuse s'est contentée, il est un innovateur dans la religion et non un fidèle. Et c'est Allah qui est le Garant du succès !

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant les ablutions

Satan trompe, par ses ruses, certains parmi eux en ce qui concerne l'intention (an-niyya) de telle sorte qu'on voit l'un d'eux dire : « Je vais me purifier », puis il dit : « Je vais prier », puis il redit : « Je vais me purifier ». Cette ruse est due à l'ignorance de la Loi de la religion, car l'intention se fait par le cœur (intérieurement) et non pas par la parole (en prononçant l'intention). S'imposer le fait de la prononcer n'est donc pas nécessaire alors que la répéter n'a aucun sens.

Il trompe d'autres parmi eux en les poussant à reconsidérer l'eau qu'ils utilisent pour les ablutions. Il leur dit : « Qu'est-ce qui vous dit que cette eau est pure ? », les laissant ainsi penser à toutes les hypothèses impensables. Or l'avis religieux à ce sujet dit clairement que l'eau est en principe pure. On ne doit donc pas délaisser un principe pour adopter une hypothèse.

Il trompe d'autres parmi eux en les poussant à utiliser l'eau avec excès. Ceci réunit quatre actes répréhensibles : le gaspillage de l'eau ; la perte du précieux temps dans ce qui n'est pas obligatoire, ni recommandé ; la transgression de la Loi de la religion en ne se contentant pas de ce dont elle s'est contentée, à savoir l'utilisation d'un peu d'eau ; et le fait de commettre ce qui a été interdit par la Loi religieuse en dépassant les trois répétions prescrites (en accomplissant les ablutions).

Il leur arrive parfois de s'attarder en accomplissant les ablutions au point de rater l'heure prescrite de la prière, ou de rater son début qui est le plus méritoire, ou bien de rater la prière en groupe.

La ruse de Satan ici consiste à leur faire croire que si cette adoration (l'ablution) n'est pas valable, la prière ne le sera pas non plus. Mais s'ils considèrent la situation, ils découvriront qu'ils sont dans la transgression et la négligence. Nous avons déjà vu ceux qui tenaient compte de ces obsessions,

mais ne se souciaient pas de leurs moyens de vivre, ni ne retenaient leur langue de dire du mal. Si seulement ils avaient inversé la situation !

'Amrû Ibn Al-'Âs rapporte : Le Prophète ﷺ passa près de Sa'd pendant que celui-ci accomplissait ses ablutions et il lui dit : « Pourquoi ce gaspillage (d'eau), ô Sa'd ? » Il lui répondit : « Y a-t-il du gaspillage en accomplissant les ablutions ? » Il dit : « Oui, même si tu te trouves dans une rivière courante. » [Hadith faible rapporté par Ibn Mâjah (425) et Ahmad dans « Al-Musnad » (2/221) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Al-Irwâ' » (140)]

Ubayy rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Les ablutions ont un diable qui leur est consacré nommé Al-Walhân, gardez-vous-en donc !, ou a-t-il dit : Méfiez-vous-en donc ! » [Hadith très faible rapporté par At-Tirmidhî (57), Ibn Mâjah (421) ainsi que d'autres ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (1970)]

Al-Hasan ﷺ a dit : « Le diable consacré aux ablutions se nomme Al-Walhân. Celui-ci se moque des gens lorsqu'ils accomplissent les ablutions. »

Abû Nu'âma rapporte que 'Abdu-l-Lâh Ibn Mughaffal entendit son fils dire : « Ô Allah, je Te demande de m'accorder le Firdaws et je Te demande de m'accorder le palais blanc se trouvant sur le côté droit du Paradis, si jamais j'y entre ! » 'Abdu-l-Lâh lui dit alors : « Demande plutôt à Allah de t'accorder le Paradis et cherche la Protection auprès de Lui contre l'Enfer ! J'ai en effet entendu le Prophète ﷺ dire : "Des gens apparaîtront dans cette communauté qui transgresseront les limites de l'invocation et de la purification." » [Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud (96), Ibn Mâjah (3864), Ahmad (4/86) ainsi que d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (2396)]

Ibn Chawdhab rapporte qu'Al-Hasan décriait Ibn Sîrîn en disant : « Il arrive à certains d'entre eux d'accomplir leurs ablutions mineures (wudû') avec une outre, et leurs ablutions majeures (ghusl) avec une gibecière en versant l'eau à flot et en se frottant vigoureusement, faisant ainsi souffrir leurs corps et s'opposant à la tradition de leur Prophète ﷺ. »

Abû Al-Wafâ' Ibn 'Aqîl disait : « Le plus important acquis pour les gens doués de raison est le temps, et la chose la moins importante avec laquelle on accomplit l'adoration est l'eau. »

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Versez un grand seau d'eau sur l'urine du Bédouin ! » [Hadith authentique rapporté par Al-Bukhârî (217), Abû Dâwud (380), At-Tirmidhî (147) ainsi que d'autres]

Et il a dit à propos du sperme (lorsqu'il touche le vêtement) : « Nettoie-le avec un morceau de tissu mouillé ! » [Rapporté par Ad-Daraqutnî (1/125) et Al-Bayhaqî dans « Al-Kubrâ » (3977) ; Al-Albânî a commenté dans « Ad-Da'îfa » (948) qu'il est réprouvé.]

Et il a dit concernant les chaussures : « Il suffit de les frotter par terre pour être purifiées. » [Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud (385), Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (1/271) et Ibn Hibbân (1403) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (371)]

Et il a dit au sujet de la traîne du vêtement de la femme : « Elle (la traîne) se purifie par ce qui vient ensuite[72]. » [Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud (383), At-Tirmidhî (143), Ibn Mâjah (531) et Ahmad (6/290) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (369)]

Il a aussi dit : « L'urine de la petite fille doit être lavée et l'urine du jeune garçon doit juste être aspergée. » [Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud (377), At-Tirmidhî (610), Ibn Mâjah (525) et Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (1/270) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (8117)]

Le Prophète ﷺ avait coutume de porter la fille[73] d'Abû Al-'Âs Ibn Ar-Rabî' pendant la prière. [Rapporté par Al-Bukhârî (516) et Muslim (543)]

Le Messager d'Allah ﷺ a serré la main aux Bédouins et a monté l'âne à crue[74], mais on ne lui connaissait pas l'habitude d'accomplir les actes d'adoration en utilisant une grande quantité d'eau. Il a même accompli ses ablutions à l'abreuvoir de la mosquée. Or on connaît bien l'état des Bédouins qui venaient de la compagne et qui ressemblaient à des bêtes. N'a-t-on pas entendu que l'un d'eux a osé uriner dans la mosquée ? Tout cela est pour nous enseigner et nous informer que l'eau est en principe pure.

Il a également accompli ses ablutions dans un ruisseau dont l'eau ressemblait au henné en macération.

En ce qui concerne sa parole : « Purifiez-vous de l'urine ! »,[75] la purification a en effet une définition bien déterminée qui est de ne pas omettre un endroit touché par l'impureté sans qu'on ne le lave avec de l'eau. Quant à l'utilisation excessive de l'eau (dans les ablutions), elle peut devenir une habitude qui ne cessera de s'amplifier, ce qui fera perdre le temps prescrit des obligations religieuses qu'on ne peut récupérer.

L'auteur a dit : Aswad Ibn Sâlim, qui était l'un des grands hommes vertueux, utilisait de grandes quantités d'eau dans ses ablutions, puis il y renonça. Un homme l'interrogea sur la raison de ce renoncement et il lui répondit : « Je dormais une nuit quand une voix m'appela en disant : "Ô Aswad, qu'est-ce que c'est que cela ?" Yahyâ Ibn Sa'id Al-Ansârî nous a rapporté que Sa'îd Ibn Al-Musayyib a dit : "Si on dépasse, en accomplissant les ablutions, trois répétitions, ce ne sera pas élevé au ciel." Je lui dis : "Je ne ferai plus cela, je ne ferai plus cela !" Aujourd'hui, la paume de la main remplie d'eau me suffit pour accomplir les ablutions. »

---

[72] Explication selon Muhammad Fu'âd 'Abdu-l-Bâqî : Lorsque la traîne du vêtement de la femme est souillée par une impureté dans un lieu sale (toilettes), l'impureté disparaît quand la femme passe dans un autre lieu (propre).

[73] Il s'agit de sa petite-fille, fille de Zaynab.

[74] Hadith authentique rapporté par Muslim (965), An-Nasâ'î (2026) et Al-Bayhaqî dans « Al-Kubrâ » (4/22) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (4549).

[75] Rapporté par Ad-Daraqutnî dans son recueil « Sunan » (1/128) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (3002).

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant l'appel à la prière

L'une de ces ruses est la mise en mélodie de l'appel à la prière. Ceci a été fortement désapprouvé par Mâlik Ibn Anas et d'autres savants, car cela fait sortir l'appel à la prière du cadre de la vénération vers l'imitation du chant. Il y a aussi le fait de mélanger l'appel à la prière de l'Aube avec les formules de rappel, de louange et d'exhortation en le prononçant au milieu de ces formules et devenant ainsi confondu. En effet, les savants ont désapprouvé tout ce qu'on ajoutait à l'appel à la prière.

Nous avons vu certains prier beaucoup la nuit sur les minarets en exhortant et en faisant des rappels. Certains d'entre eux récitaient le Coran à haute voix, empêchant ainsi les gens de dormir et troublant la lecture de ceux qui prient la nuit. Tout ceci fait partie des actes répréhensibles.

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant la prière

L'une de ces ruses est le fait de tromper ces gens concernant les vêtements qu'ils portent. On voit ainsi l'un d'eux laver son vêtement propre à maintes reprises, et il lui arrive même de le laver si un musulman le touche. Certains parmi eux lavent leurs vêtements dans le Tigre, pensant que le fait de les laver chez eux n'est pas suffisant. D'autres accrochent leurs vêtements dans le puits, comme le font les juifs ; or les compagnons ne faisaient pas cela, bien au contraire, ils ont accompli leurs prières dans les vêtements des Persans quand ils ont conquis la Perse, utilisant même leurs ustensiles et leurs couvertures.

Il arrive parfois à ce qu'une goutte d'eau tombe sur l'un de ces obsédés, ce qui le pousse à laver tout son vêtement, l'empêchant ainsi d'arriver à temps pour la prière en commun. Certains parmi eux délaissent la prière en groupe du fait de leur peur d'être mouillés par une faible pluie. Ne pensez pas toutefois que nous sommes contre la propreté et la dévotion, ce dont nous sommes contre est l'excès qui outrepasse les limites permises par Loi de la religion et qui fait perdre le temps.

L'une de ces ruses est le fait de tromper ces gens à propos de l'intention de prier de telle sorte que certains d'entre eux disent : « Nous allons prier telle prière (ou encore : Nous avons l'intention de prier telle prière) », puis ils recommencent cela en pensant que leur intention est annulée, tandis que celle-ci ne s'annule pas, bien que le fait de la prononcer ne soit pas admis.

D'autres prononcent le *takbîr* [76] (de l'ouverture de la prière), puis l'annulent, le prononcent à nouveau et l'annulent encore une fois. Si l'imam s'incline durant la prière, cet obsédé prononce le *takbîr* et s'incline avec l'imam. En effet, cela n'est dû qu'à la volonté de Satan de lui faire perdre le grand mérite du début de la prière.

Certains de ces obsédés jurent par Allah de ne prononcer qu'une seule fois le *takbîr*, et d'autres jurent de renoncer à leurs biens ou de répudier leurs femmes, et tout cela fait partie des ruses de Satan. En effet, la Loi de la religion est tolérante et simple, dépourvue de tous ces vices, et le Messager d'Allah ﷺ et ses compagnons n'ont jamais été sujets à ce genre de choses.

On nous a rapporté qu'Ibn Hâzim entra à la mosquée et Satan lui insuffla qu'il était en train de prier sans accomplir les ablutions. Il dit alors : « Tes suggestions ne peuvent pas m'influer à ce sujet. »

Ce qui dissipe cette ruse est le fait de dire à l'obsédé : « Si tu veux faire appel à l'intention, celle-ci est déjà présente dès lors que tu t'es levé pour accomplir l'obligation. Ceci est l'intention et sa place est dans le cœur et non pas dans l'expression (c.-à-d. le fait d'exprimer l'intention). Si tu veux corriger l'expression, celle-ci n'est pas obligatoire, et puis, tu l'as prononcée correctement, quel est donc le but de la répéter ? Penses-tu peut-être ne pas l'avoir prononcée alors que tu l'as bel et bien prononcée ? Ceci est en effet une maladie. »

L'auteur a dit : Un cheikh me relata une histoire étonnante sur Ibn 'Aqîl qui avait rencontré un homme qui lui dit : « Je me lave l'un de mes membres et je me dis ne pas l'avoir lavé, je prononce le *takbîr* et je me dis ne pas l'avoir prononcé. » Ibn 'Aqîl lui dit : « Abandonne la prière, car elle ne t'est pas obligatoire ! » Des gens dirent alors à Ibn 'Aqîl : « Comment peux-tu dire cela ? » Il leur répondit : « Le Prophète ﷺ a dit : "La plume a été levée pour le fou jusqu'à ce qu'il retrouve la raison (c.-à-d. on ne tient pas compte de ses actions)." [77] Celui donc qui prononce le *takbîr* et dit ne pas l'avoir prononcé n'est pas une personne saine d'esprit, et la prière n'est pas obligatoire pour le fou. »

L'auteur a dit : Sache que l'obsession concernant l'intention de prier est due à l'aliénation mentale et à l'ignorance de la Loi de la religion. On sait que si un savant se rend auprès de quelqu'un et que ce dernier se lève en se disant : « J'ai l'intention de me lever à la vue de ce savant par égard pour son savoir et d'aller en personne l'accueillir », celui-ci s'est représenté cela dans son esprit dès qu'il a vu le savant.

---

[76] C'est-à-dire prononcer : « Allah est le Plus Grand ! »

[77] Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud (4398), An-Nasâ'î (3432), Ahmad (6/100-101) et Ibn Mâjah (2041) ; authentifié par Al-Albânî dans « Al-Irwâ' » (297) (4/2).

Le fait de se lever pour prier afin d'accomplir ce devoir est un fait qu'on se représente dans l'esprit tout à coup, sans prendre beaucoup de temps. C'est plutôt la formulation de ces expressions qui nécessite beaucoup de temps, alors que les expressions ne sont pas obligatoires et l'obsession n'est qu'une pure ignorance.

Mas'ar rapporte : Ma'n Ibn 'Abdi-r-Rahmân me sortit un écrit et me jura par Allah que c'était son père qui l'avait écrit. Voici son contenu : 'Abdu-l-Lâh dit : « Par Celui en dehors duquel il n'y a aucun autre dieu, je n'ai jamais vu quelqu'un de plus sévère que le Messager d'Allah ﷺ envers les fanatiques, ni quelqu'un qui avait peur pour eux plus qu'Abû Bakr après lui, et je pense que 'Umar était celui qui avait le plus peur pour eux parmi les habitants de la Terre. »

Section

Il arrive à certains obsédés d'avoir une intention valable et de prononcer le *takbîr*, mais ils se laissent distraire durant tout le reste de la prière comme si le but de celle-ci se limite au *takbîr*. Ce qui dissipe cette ruse est de savoir que le *takbîr* est un moyen pour accéder à l'adoration, alors comment négliger l'adoration qui est comme une maison et se limiter à s'occuper de garder la porte ?

Section

Il arrive à certains obsédés de prononcer le *takbîr* de manière valable quand ils sont derrière l'imam alors que la *rak'a* est arrivée à sa fin, prononçant ensuite l'*istiftâh* [78] et le *ta'awwudh* [79] tandis que l'imam effectue l'inclinaison. Ceci est aussi une ruse, car prononcer l'*istiftâh* et le *ta'awwudh* est une sunna (actes surérogatoires), or la lecture d'Al-Fâtiha, qu'on a ainsi délaissée, est une obligation que doit observer celui qui prie sous la direction d'un imam, selon l'avis d'un bon nombre de savants. On ne doit donc pas donner la priorité à une sunna plutôt qu'à une obligation.

L'auteur a dit : Je priais durant mon enfance derrière notre cheikh Abû Bakr Ad-Dînawarî, le jurisconsulte, et celui-ci me vit une fois faire cela et dit : « Ô fiston ! Les jurisconsultes ont divergé d'opinions à propos de l'obligation de la lecture d'Al-Fâtiha derrière l'imam, mais ils n'ont pas divergé d'avis sur le fait que la prononciation de l'*istiftâh* soit une sunna. Observe donc l'obligation et délaisse la sunna (acte surérogatoire) ! »

---

[78] Ce sont des invocations que l'on prononce juste après le *takbîr* de sacralisation (ou d'ouverture) et avant de commencer la sourate Al-Fâtiha.

[79] Une formule d'invocation où l'on cherche la Protection auprès d'Allah contre le diable, ou contre un autre mal.

Délaisser les actes surérogatoires (sunna)

Satan a pu induire en erreur des gens en les poussant à délaisser un grand nombre de traditions prophétiques en suivant leurs propres opinions. Certains d'entre eux s'écartaient alors du premier rang de la prière prétendant que ce qui est recherché est le rapprochement des cœurs (et non pas celui des corps). D'autres ne plaçaient pas leurs mains sur les autres durant la prière disant qu'ils répugnent laisser apparaître une humilité qui n'existe pas dans leurs cœurs. Ces deux actes ont été rapportés au sujet de certains grands hommes vertueux et ceci n'est dû qu'à leur manque de savoir.

Dans un hadith mentionné dans les deux « Sahîh », Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Si les gens connaissaient l'importance de l'appel à la prière et du premier rang, et qu'ils ne trouvaient pas d'autre moyen pour en avoir le privilège que de tirer au sort, ils tireraient certes au sort ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (615), Muslim (437), An-Nasâ'î (2/23) et Ahmad (2/533)]

Dans un hadith rapporté exclusivement par Muslim, le Prophète ﷺ a dit : « Le meilleur rang pour les hommes est le premier et le pire est le dernier. » [Hadith authentique rapporté par Muslim (440), Abû Dâwud (678) et d'autres]

Quant au fait de placer la main sur l'autre, il s'agit d'une sunna. Abû Dâwud a rapporté dans son recueil le « Sunan » qu'Ibn Az-Zubayr a dit : « Placer la main sur l'autre (durant la prière) est une sunna. » [Hadith faible rapporté par Abû Dâwud (754) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Abû Dâwud » (156)]

Ibn Mas'ûd était en train de prier en plaçant sa main gauche sur la main droite, mais quand le Prophète ﷺ le vit, il plaça alors sa main droite sur la main gauche. [Hadith jugé bon rapporté par Abû Dâwud (755), An-Nasâ'î et Ibn Mâjah (661) ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Abû Dâwud » (686)]

L'auteur a dit : Le fait d'avoir blâmé ceux qui ont dit que ce qui est recherché est le rapprochement des cœurs et ceux qui ne placent pas leur main sur l'autre ne doit pas être mal pris, bien que ces personnes fassent partie des gens distingués, car c'est la Loi religieuse qui blâme et non pas nous.

On dit à Ahmad Ibn Hanbal (qu'Allah lui fasse Miséricorde) : « Ibn Al-Mubârak dit ceci et cela. » Il répondit : « Ibn Al-Mubârak n'est pas descendu du ciel. »

On lui dit également : « Ibrâhîm Ibn Adham a dit ceci et cela. » Il répondit : « Vous m'avez apporté des choses secondaires, occupez-vous plutôt de choses principales ! »

On ne doit pas délaisser la Loi religieuse en raison d'une parole d'une personne très estimée, car elle est plus importante. L'erreur dans l'interprétation des gens est courante, comme il se peut que les hadiths ne leur soient pas parvenus.

Section

Satan a pu tromper, par ses ruses, certains pratiquants de la prière concernant la prononciation des lettres, de telle sorte qu'ils répétaient deux fois les mêmes mots. En faisant cela, ils contreviennent aux prescriptions de la pratique normale de la prière.

Satan les trompe parfois dans l'emploi des lettres accentuées en les articulant fortement au point de les voir crachoter en le faisant ; or ce qui est demandé est de prononcer la lettre tout simplement. Il les incite ainsi à outrepasser les règles de la prononciation et les détourne, par cette exagération concernant la prononciation des lettres, de la compréhension de la récitation. Certes, toutes ces obsessions proviennent de Satan.

Sa'îd Ibn 'Abdi-r-Rahmân Ibn Abî Al-'Amyâ' rapporte que Sahl Ibn Abî Umâma lui avait raconté s'être rendu, lui et son père, auprès d'Anas Ibn Mâlik ﷺ qui était en train d'accomplir une prière courte comme celle qu'on accomplit lorsqu'on voyage. Quand il eut prononcé le *taslîm*[80], il (Sahl Ibn Abî Umâma) lui dit : « Qu'Allah te fasse Miséricorde ! Cette prière que tu viens d'accomplir est-elle une prière obligatoire conforme à celle du Messager d'Allah ﷺ ou juste surérogatoire ? » Il lui répondit : « C'est une prière obligatoire conforme à celle du Messager d'Allah ﷺ, et je n'ai pas fait d'erreur à son sujet si ce n'est par inadvertance. En effet, le Messager d'Allah ﷺ disait : "Ne rendez pas les choses difficiles pour vous-mêmes, sinon Allah vous les rendra difficiles ! En effet, des gens ont été durs envers eux-mêmes, Allah S'est alors montré Dur envers eux. Ce sont leurs traces que vous voyez dans les ermitages et les monastères, ﴿ quant au monachisme qu'ils ont instauré eux-mêmes, Nous ne le leur avons point imposé. ﴾" (S.57, Al-Hadîd, V.27)[81] »

Dans un hadith rapporté exclusivement par Muslim, 'Uthmân Ibn Abî Al-'Âs rapporte avoir dit : « Ô Messager d'Allah ﷺ ! Le diable s'est interposé entre moi, ma prière et ma récitation (du Coran) afin de m'embrouiller. » Le Messager d'Allah ﷺ répondit : « Ce diable est nommé Khinzab. Lorsque tu sens sa présence, cherche la Protection auprès d'Allah contre lui trois fois et crachote sur ta gauche ! » Je fis alors cela et Allah l'éloigna de moi. [Hadith authentique rapporté par Muslim (2203) et Ahmad (4/216)]

---

[80] La salutation finale de la prière qui permet de sortir de cette dernière.

[81] Hadith jugé faible rapporté par Abû Dâwud (4904) ; authentifié par Al-Albânî dans « As-Sahîha » (3124).

Section

Satan a induit en erreur bon nombre de gens parmi les adorateurs ignorants en leur faisant croire que l'adoration ne se limite qu'au fait de rester debout ou assis. Ils persévéraient alors dans cela en négligeant certaines de leurs obligations sans le savoir. J'ai remarqué certains d'entre eux prononcer le *taslîm* après que l'imam l'eut fait alors qu'ils n'ont pas fini complètement le *tachahhud* qui est obligatoire. En effet, ceci ne peut être pris en charge par l'imam à leur place.

D'autres parmi eux ont été trompés par Satan de telle sorte qu'ils s'attardaient dans les prières et récitaient beaucoup de Coran en délaissant les actes surérogatoires de la prière et en commettant des actes répréhensibles.

Je me rendis auprès d'un des adorateurs alors qu'il accomplissait des prières surérogatoires dans la journée en lisant à haute voix et je lui dis : « Le fait de lire à haute voix dans la journée est désapprouvé. » Il me répondit : « Je chasse le sommeil en lisant à haute voix. » Je lui dis : « Les actes de la Sunna ne doivent pas être délaissés en raison de ton éveil : si tu tombes de sommeil, dors, car ton âme a un droit sur toi ! »

Burayda rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque lit à haute voix dans la journée, lancez-lui du crottin ! » [Hadith très faible rapporté par Al-Khaṭîb Al-Baghdâdî dans le livre « Târikh Baghdâd » (14/333, n° 7609)]

Multiplier les prières nocturnes

Satan a induit en erreur, par ses ruses, un nombre d'adorateurs de telle sorte qu'ils multipliaient les prières nocturnes. Certains d'entre eux veillaient toute la nuit et se réjouissaient d'avoir accompli la prière nocturne et celle de la Matinée (Duhâ) plus que ce qu'ils ne se réjouissaient en accomplissant les prières prescrites. Il leur arrivait parfois de succomber au sommeil juste avant la prière de l'Aube (Fajr) et rataient ainsi une prière obligatoire, comme il leur arrivait de se lever pour se préparer à cette prière, mais ils rataient la prière en groupe. Il leur arrivait aussi de paresser sans pouvoir subvenir aux besoins de leurs familles.

J'ai vu en effet un cheikh parmi ces adorateurs nommé Husayn Al-Qazwînî qui marchait beaucoup durant la journée dans la mosquée Al-Mansûr. Je me suis donc informé sur la raison de sa marche et on m'a répondu qu'il faisait cela afin de ne pas dormir. J'ai dit alors : « Ceci est une ignorance des exigences de la Loi religieuse et des besoins de l'esprit. »

Pour ce qui est de la Loi de la religion, le Prophète ﷺ a dit : « Ta propre personne a un droit sur toi, alors accomplis la prière nocturne [durant une partie de la nuit] et dors [durant l'autre] ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (1153) et Muslim (1159)]

Il disait également : « Soyez modérés [dans la pratique des adorations], car celui qui défie cette religion finira par être vaincu par elle ! » [Hadith authentique rapporté par Ahmad (5/350) et Al-Hâkim (1/457) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (4086)]

Le Messager d'Allah ﷺ entra dans la mosquée et y trouva une corde, tendue entre deux colonnes. Il demanda : « Qu'est-ce que c'est que cela ? » On lui répondit : « C'est une corde qui appartient à Zaynab, lorsqu'elle commence à se fatiguer ou à somnoler pendant la prière (nocturne), elle s'y accroche. » Il dit : « Détachez-la ! Que l'un de vous accomplisse sa prière lorsqu'il est en forme, et s'il se sent fatigué, alors qu'il s'assoie (ou qu'il dorme, selon une autre version) ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (1150) et Muslim (784)]

'Â'icha rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Lorsque l'un de vous somnole (lors de la prière), qu'il dorme jusqu'a ce que l'envie de dormir disparaisse, car s'il prie tout en somnolant, il risque d'appeler la Malédiction (d'Allah) sur lui en voulant implorer le Pardon ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (212) et Muslim (786)]

L'auteur a dit : Ce hadith est authentique et rapporté par Al-Bukhârî et Muslim. Quant au hadith qui le précède, il n'a été rapporté que par Al-Bukhârî[82].

Quant aux besoins de l'esprit, le sommeil rafraîchit les facultés affaiblies à cause de l'éveil, et lorsque l'on s'empêche de dormir quand on en a besoin, cela affecte le corps et l'esprit. Nous cherchons la Protection auprès d'Allah contre l'ignorance.

Si quelqu'un dit : « Mais vous nous avez rapporté que certains prédécesseurs accomplissaient des actes d'adoration durant toute la nuit ! »

La réponse est de lui dire que ces gens le faisaient progressivement jusqu'à en être entièrement capables et ils s'assuraient de ne pas rater la prière de l'Aube en groupe. De plus, ils faisaient la sieste pour compenser leur manque de sommeil et ne mangeaient que peu de nourriture, ce qui a rendu leurs actes valables. D'ailleurs, on ne nous a pas rapporté que le Messager d'Allah ﷺ avait veillé toute la nuit sans dormir, et c'est sa tradition qui doit être suivie.

---

[82] Contrairement à ce que dit l'auteur, ce hadith a été rapporté également par Muslim dans son « Sahîh » (recueil de hadiths authentiques) sous le numéro 784.

Section

Satan a trompé, par ses ruses, nombre de ceux qui observent la prière nocturne en faisant en sorte qu'ils en parlent dans la journée. Il arrive à l'un d'eux de dire : « Untel a appelé à la prière à telle heure », pour faire comprendre aux gens qu'il était éveillé à ce moment-là.

La moindre peine qu'il encourt en faisant cela, s'il échappe au châtiment dû à l'ostentation, est qu'on lui inscrive cette œuvre dans le registre des œuvres accomplies publiquement au lieu d'être inscrite dans le registre des œuvres accomplies discrètement, ce qui en diminuera la rétribution.

Section

Satan a induit en erreur, par ses ruses, une autre catégorie d'adorateurs de sorte qu'ils s'isolent dans les mosquées afin de se consacrer à la prière et à l'adoration. Ils étaient alors connus pour cela, ce qui a amené les gens à se joindre à eux et à prier conformément à leur prière, propageant ainsi leur pratique. Ceci fait partie des conspirations de Satan, car ce qui leur donne plus de force pour se consacrer davantage à l'adoration c'est de savoir que cela les rendra populaires et leur attirera des éloges.

Zayd Ibn Thâbit rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « La meilleure prière est celle que l'on accomplit chez-soi, à l'exception de la prière prescrite. » [Rapporté par Al-Bukhârî (7290), Muslim (781), Abû Dâwud (1044) et d'autres]

'Âmir Ibn 'Abdi-l-Qays détestait être vu en train de prier et n'effectuait pas de prière surérogatoire dans la mosquée alors qu'il priait chaque jour mille *rak'a*. De même, lorsqu'Ibn Abî Laylâ priait et que quelqu'un se rendait auprès de lui, il s'allongeait.

Section

Satan a trompé, par ses ruses, d'autres adorateurs de telle sorte qu'ils pleuraient tandis qu'ils étaient entourés de gens. Une telle situation peut bien arriver sans pouvoir l'empêcher, mais si l'on peut dissimuler cela (les pleurs) alors qu'on se laisse voir, cela sera un signe d'ostentation.

'Âsîm rapporte à cet effet : « Lorsqu'Abû Wâ'il priait chez lui, il fondait en larmes. Mais si on lui offrait le monde pour qu'il le fasse sous les yeux de quelqu'un, il ne le ferait pas. De même, lorsqu'Ayyûb As-Sakhtiyânî ne pouvait pas retenir ses larmes (durant la prière), il se levait et s'en allait. »

Section

Satan a induit en erreur, par ses ruses, d'autres adorateurs de sorte qu'on les voit prier jour et nuit sans chercher à améliorer leur imperfection morale ou à obtenir leurs moyens de vivre ; or chercher cela est plus méritoire que de multiplier les prières surérogatoires.

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant la lecture du Coran

Satan a trompé, par ses ruses, certains adorateurs de telle sorte qu'ils lisaient beaucoup le Coran d'une façon rapide et incompréhensible, sans récitation ni concentration ; or cette façon de lire n'est pas louable.

On a rapporté que certains prédécesseurs lisaient tout le Coran chaque jour ou durant chaque *rak'a*, mais ils ne le faisaient pas fréquemment. Bien que cela soit permis pour ceux qui le font régulièrement, les ulémas préfèrent néanmoins la récitation et la concentration, car le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque lit [tout] le Coran en moins de trois jours ne le comprendra point. » [Rapporté par Ibn Mâjah (1347), Abû Dâwud (1394) et At-Tirmidhî (2949) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (7743)]

L'auteur a dit : Satan a pu tromper nombre de lecteurs en les poussant à lire le Coran sur le minaret de la mosquée durant la nuit. Ils lisaient alors en groupe une section ou deux à haute voix, réunissant ainsi deux méfaits : celui d'empêcher les gens de dormir et celui d'agir avec ostentation. Certains d'entre eux lisaient le Coran dans la mosquée à l'heure de l'appel à la prière, sachant que c'est le moment où se réunissent les gens.

L'auteur a dit : Le plus étonnant de ce que je pus voir concernant ces adorateurs est le fait d'un homme qui dirigeait la prière du Matin le vendredi, puis il se retourna et lit les *Mu'awwidhatân*[83], avant de faire l'invocation de la fin de la lecture du Coran, et ce afin de faire comprendre aux gens qu'il avait achevé la lecture de tout le Coran.

Les prédécesseurs n'agissaient pas de la sorte, ils dissimulaient plutôt leurs actes d'adoration. En effet, Ar-Rabî' Ibn Khuthaym accomplissait toutes ses actions discrètement, et lorsque quelqu'un se rendait auprès de lui pendant qu'il avait ouvert le livre du Coran, il le cachait avec son vêtement. De même, Ahmad Ibn Hanbal lisait beaucoup le Coran, mais personne ne savait quand est-ce qu'il achevait sa lecture.

---

[83] Les deux sourates An-Nâs (les Hommes) et Al-Falaq (l'Aube naissante).

L'auteur a dit : Nous avons évoqué précédemment certaines ruses de Satan par lesquelles il a pu tromper les lecteurs du Coran. Et Allah connaît mieux ce qui est juste et c'est Lui qui accorde le succès.

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant le jeûne

L'auteur a dit : Satan a pu induire en erreur, par ses ruses, nombre de gens en embellissant pour eux le jeûne permanent. Ceci est en effet permis si l'on rompt le jeûne durant les journées où il est interdit de jeûner. Néanmoins, cela comporte deux méfaits :

Le premier est la possibilité de causer au jeûneur un affaiblissement de ses forces, ce qui le rendra incapable de subvenir aux besoins de sa famille et de maintenir la chasteté de sa femme.

On rapporte dans les deux « Sahîh » que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Certes, ta femme a un droit sur toi. » [Rapporté par Al-Bukhârî (5199) et Muslim (1159)]

Le deuxième est la perte du mérite. Il est authentiquement rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit à cet égard : « Le meilleur jeûne est celui de Dâwud ; il jeûnait un jour sur deux. » [Rapporté par Al-Bukhârî (1131) et Muslim (1159)]

'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amrû rapporte : Je rencontrai le Messager d'Allah ﷺ et il me demanda : « N'est-ce pas toi dont je fus informé que tu accomplis la prière nocturne et que tu dis que tu vas prier la nuit et jeûner le jour [aussi longtemps que tu vivras] ? » Je répondis : « Oui, ô Messager d'Allah, j'ai bien dit cela ! » Il dit : « Effectue la prière nocturne puis dors, jeûne puis romps le jeûne et jeûne trois jours de chaque mois, tu auras ainsi une rétribution équivalente au jeûne d'une année ! » Je répondis : « Ô Messager d'Allah ! Je peux faire mieux que cela. » Il dit : « Jeûne alors un jour et romps le jeûne deux jours ! » Je répondis : « Je peux faire mieux que cela. » Il dit : « Jeûne alors un jour sur deux, tel est le jeûne le plus juste et tel était le jeûne effectué par Dâwud ! » Je répondis : « Je peux faire mieux que cela. » Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : « Il n'y a pas mieux que cela. » [Rapporté par Al-Bukhârî (1976, 3418) et Muslim (1159)]

Si quelqu'un dit : « On nous a informés que certains prédécesseurs jeûnaient de façon continuelle. » La réponse est de dire qu'ils étaient en mesure d'observer le jeûne et d'accomplir leurs devoirs familiaux en même temps. Il se peut même que la plupart d'entre eux n'aient pas de famille, ils n'avaient donc pas besoin de gagner leur vie. De plus, certains d'entre eux n'ont fait cela qu'à un âge avancé. Néanmoins, la parole du Messager d'Allah ﷺ, disant : « Il n'y a pas mieux que cela », infirme cet argument.

Certains prédécesseurs ont persévéré dans la pratique du jeûne en raison de la dureté de la vie et du manque de nourriture. Certains d'entre eux ont alors perdu la vue et d'autres ont vu leurs cerveaux s'assécher. Ceci est de la négligence du droit obligatoire de sa propre personne et une charge qu'elle ne peut supporter, ce qui est interdit.

Section

Il arrive parfois que l'information du jeûne permanent de l'adorateur soit répandue et que lorsque ce dernier soit informé de cette divulgation, il ne rompe plus le jeûne (c.-à-d. qu'il jeûne tous les jours), ou bien il le rompt, mais il cache cela afin de ne pas perdre son prestige. Ceci fait partie de l'ostentation subtile, car s'il cherchait la sincérité et la discrétion, il aurait rompu son jeûne devant ceux qui savaient qu'il jeûnait, puis il se serait remis à jeûner sans les en informer. Certains d'entre eux révèlent combien de temps ils ont jeûné en disant : « Cela fait maintenant vingt ans que je jeûne continuellement. » Satan leur fait ainsi croire que s'ils disent cela, c'est pour donner l'exemple. Et Allah connaît mieux les intentions.

Sufyân Ath-Thawrî a dit : « Il arrive parfois au serviteur d'accomplir discrètement des œuvres, mais le diable ne le lâche pas jusqu'à ce qu'il en parle. Ses œuvres seront alors déplacées vers le registre des œuvres accomplies publiquement après avoir été inscrites dans le registre des œuvres accomplies discrètement [ce qui réduit la récompense]. »

Il y a parmi les adorateurs qui a coutume de jeûner les lundis et les jeudis, et lorsqu'on l'invite pour un repas, il dit : « Aujourd'hui c'est jeudi. » En effet, s'il s'était contenté de dire qu'il jeûnait, cela aurait été moins grave, mais en disant : « Aujourd'hui c'est jeudi », il insinue qu'il jeûne chaque jeudi, ce qui est plus grave.

Certains d'entre eux regardent les gens avec mépris, étant donné qu'ils sont jeûneurs alors que les autres ne le sont pas. D'autres observent régulièrement le jeûne sans se soucier de ce qui peut le rompre : ils ne se gardent pas de la médisance durant leur jeûne, ni des regards indiscrets, ni des paroles futiles. En effet, Satan leur fait croire que leur jeûne absout leur péché, or tout ceci n'est que ruses.

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant le hadj (pèlerinage)

L'auteur a dit : L'homme peut s'affranchir de l'obligation du hadj en l'effectuant une seule fois, mais il y retourne contre le gré de ses parents, ce qui est une erreur. Il lui arrive parfois de s'y rendre alors qu'il est endetté ou ayant des injustices à son actif, comme il lui arrive d'y aller afin de se promener, ou bien il l'accomplit avec de l'argent douteux.

Certains parmi eux aiment qu'on les appelle « Hâj » lorsqu'on les rencontre, alors que la majorité d'entre eux délaissent des obligations de purification et de prière durant leur voyage. Ils se rassemblent alors autour de la Ka'ba avec un cœur impur et un for intérieur non purifié. Satan les trompe ainsi en leur faisant voir l'image du hadj ; or l'objectif du hadj est de se rapprocher intérieurement et non pas physiquement, et ceci ne peut se faire qu'avec la piété.

Combien sont ceux qui partent à La Mecque dans le seul but de multiplier le nombre de leurs pèlerinages pour ainsi dire : « J'ai effectué vingt stations (à 'Arafat) ! », et combien sont ceux qui s'installent pour longtemps à proximité de la Ka'ba sans qu'ils ne procèdent à la purification de leur for intérieur. Il se peut que leur intérêt soit lié à des gains qu'ils espèrent obtenir. Et il arrive à l'un d'eux de dire : « Cela fait maintenant vingt ans que je suis à la proximité de la Ka'ba. »

J'ai en effet vu nombre de ceux qui partent en direction de La Mecque afin d'accomplir le hadj en train de frapper leurs compagnons pour de l'eau et les importuner sur le chemin.

Satan a induit en erreur, par ses ruses, certains d'entre eux de telle sorte qu'ils manquaient les prières et trichaient en marchandant, croyant que le hadj les préserverait du châtiment. Il a aussi trompé d'autres parmi eux de sorte qu'ils ont inventé des rites du pèlerinage inexistants. C'est ainsi que j'ai vu certains agir avec ostentation durant leur *ihrâm*[84] en découvrant l'une de leurs épaules et s'exposer au soleil des jours durant au point de voir leurs peaux se desquamer et leurs têtes se gonfler, pendant qu'ils se vantaient de cela auprès des gens.

Dans un hadith rapporté exclusivement par Al-Bukhârî, Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ avait vu un homme tourner autour de la Ka'ba (durant le pèlerinage) avec une rêne et il la coupa.

---

[84] Etat de consécration rituelle.

Selon une autre version : Il vit un homme qui conduisait un autre par une *khizâma*[85] accrochée à son nez et il la coupa avec sa main, puis lui ordonna de le conduire par sa main. [Hadith authentique rapporté par Al-Bukhârî (1620-1621), An-Nasâ'î (2920) et Abû Dâwud (3302)]

L'auteur a dit : Ce hadith implique l'interdiction de l'innovation dans la religion, même si le but voulu (de l'innovation) est d'accomplir une action pieuse.

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant le remise de soi à Allah (le tawakkul)

Satan a trompé, par ses ruses, des gens qui prétendaient s'en remettre à Allah de telle sorte qu'ils partaient en voyage sans prévisions, croyant que c'est cela la remise de soi à Allah, ce qui est une grande erreur.

Un homme dit à l'imam Ahmad Ibn Hanbal ﷺ : « Je veux partir à La Mecque en m'en remettant entièrement à Allah, sans prendre de provision. » Ahmad lui répondit : « Vas-y, mais pas avec la caravane ! » Il dit : « Non, je ne partirai qu'avec la caravane ! » Il lui dit alors : « Tu t'en remets plutôt aux provisions des gens [et non pas à Allah] ! »

Nous prions Allah de nous accorder la réussite.

Les ruses de Satan contre les conquérants

L'auteur a dit : Satan a pu induire en erreur bon nombre de gens de telle sorte qu'ils partaient à la guerre sainte avec l'intention de s'en enorgueillir et de se faire remarquer afin que l'on dise qu'untel est un vrai combattant, ou que l'on dise qu'il est courageux ou bien pour chercher du butin ; or les actes ne valent que par les intentions.

Abû Mûsâ Al-Ach'arî rapporte qu'un homme se rendit auprès du Prophète ﷺ et lui demanda : « Ô Messager d'Allah ! Que dis-tu à propos d'un homme qui combat avec courage, d'un autre qui combat avec fureur et d'un troisième qui combat pour se faire remarquer, lequel d'entre eux a combattu pour la Cause d'Allah ? » Il répondit : «Celui qui combat afin que la Parole d'Allah soit la plus élevée est celui qui combat pour la Cause d'Allah. » [Rapporté par Al-Bukhârî (2810) et Muslim (1904)]

Ibn Mas'ûd ﷺ a dit : « Gardez-vous de dire : untel est mort en martyr, ou untel a été tué en martyr, car l'homme peut combattre afin de s'enrichir, ou pour que l'on parle de lui, ou bien pour montrer son importance ! » [Rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (1/416) et Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (2/121)]

D'après Abû Hurayra ﷺ, le Prophète ﷺ a dit : «Il est trois catégories d'hommes qui seront les premiers à être jugés au Jour de la Résurrection. Le

[85] Petite corde en poils d'animal que l'on introduit dans les narines d'une bête de somme.

premier est un martyr mort au combat. On l'amènera devant Allah qui lui fera reconnaître Ses Bienfaits et il les reconnaîtra. Il lui demandera : "A quoi les as-tu utilisés ?" Il répondra : "J'ai combattu à Ton service jusqu'à tomber en martyr !" Allah lui dira : "Tu mens ! Tu as combattu pour que l'on dise de toi que tu es courageux, et c'est ce qui a été dit." Il ordonnera alors qu'on le traîne, face contre terre, avant de le précipiter au Feu.

Puis, on amènera un autre homme qui avait appris la science religieuse, l'avait enseignée et qui récitait le Coran. On l'amènera devant Allah qui lui fera reconnaître Ses Bienfaits et il les reconnaîtra. Il lui dira : "A quoi les as-tu utilisés ?" Il répondra : "J'ai appris la science pour Te plaire, je l'ai enseignée aux gens et j'ai récité le Coran !" Il répondra : "Tu mens ! Tu as appris la science et l'as enseignée pour que l'on dise que tu es un savant, et tu as récité le Coran pour que l'on dise de toi que tu es un bon lecteur et cela fut dit !" Il ordonnera alors qu'on le traîne, face contre terre, avant de le précipiter au Feu.

Puis, on amènera un autre homme qu'Allah a comblé de biens et de richesses. On l'amènera devant Allah qui lui fera reconnaître Ses Bienfaits et il les reconnaîtra. Il lui dira : "A quoi les as-tu utilisés ?" Il répondra : "Je n'ai laissé aucun moyen de dépenser dans Ta Voie sans y avoir dépensé !" Il répondra : "Tu mens ! Tu as fait cela pour que les gens disent que tu es généreux et c'est ce qui fut dit." Il ordonnera alors qu'on le traîne, face contre terre, avant de le précipiter au Feu. » [Rapporté par Muslim (1905)]

Abû Hâtim Ar-Râzî rapporte avoir entendu 'Ubâda Ibn Sulaymân dire : Nous étions dans une expédition militaire avec 'Abdu-l-Lâh Ibn Al-Mubârak dans les territoires romains, et lorsque nous rencontrâmes l'ennemi et que les deux parties se mirent l'une en face de l'autre, un homme parmi l'ennemi avança et appela pour un combat en duel. Un homme des nôtres sortit alors à sa rencontre, le combattit pour un moment avant de le poignarder et de le tuer. D'autres hommes avancèrent ensuite l'un après l'autre et il les tua tous.

Puis il appela à son tour au combat et un homme du camp ennemi répondit à son appel. Ils se combattirent alors pendant un moment jusqu'à ce que l'homme l'ait poignardé et l'ait mis à terre. Les gens se regroupèrent ensuite autour de lui et j'en étais l'un d'eux. Il avait voilé son visage avec ses manches et lorsque je les retirai, nous découvrions qu'il s'agissait de 'Abdu-l-Lâh Ibn Al-Mubârak. Il dit alors : « Ô Abû 'Amrû, veux-tu nous discréditer ? »

Regardez, qu'Allah vous fasse Miséricorde, comment cet homme sincère a craint pour sa sincérité en se couvrant le visage afin que les gens ne puissent pas le voir et le couvrir ainsi d'éloges.

C'était aussi le cas d'Ibrâhîm Ibn Adham qui prenait part aux combats, mais qui ne prenait rien du butin lorsque ses frères d'armes en obtenaient, et ce afin d'avoir la Rétribution.

Section

Satan trompe parfois le combattant (pour la Cause d'Allah) concernant le butin en faisant en sorte qu'il en prenne ce qu'il ne lui revient pas de droit. Il se peut qu'il agisse ainsi par manque de savoir en croyant qu'il est licite de s'accaparer des biens des mécréants, ignorant que le détournement des biens pris comme butin est un péché.

Abû Hurayra ﷺ rapporte : Nous sortîmes avec le Messager d'Allah ﷺ pour l'expédition de Khaybar et Allah nous accorda la victoire. Le butin que nous avions alors acquis n'était ni de l'or ni de l'argent, c'était plutôt des effets et des vivres. Nous prîmes ensuite la route vers la vallée pendant que le Messager d'Allah ﷺ était accompagné de son serviteur.

Lorsque nous fîmes halte dans la vallée, le serviteur du Messager d'Allah ﷺ se mit à défaire ses bagages et il reçut une flèche qui le tua. Nous dîmes alors au Messager d'Allah ﷺ : « Félicitations à lui du fait qu'il soit martyr, ô Messager d'Allah ! » Il répondit : « Non, [il ne le mérite pas] ! Par Celui qui détient l'âme de Muhammad dans Sa Main ! La cape qu'il a prise du butin le jour de Khaybar sans qu'elle ne soit exposée au partage s'embrasera sur lui. » Les gens furent alors effrayés, à la suite de quoi un homme apporta un lacet ou deux et dit : « J'ai pris ceci le jour de Khaybar. » Le Messager d'Allah ﷺ dit alors : « Un lacet de feu, ou encore, deux lacets de feu. » [Rapporté par Al-Bukhârî (4234) et Muslim (115)]

Il se peut aussi que le conquérant soit informé de l'interdiction de prendre du butin ce qui ne lui revient pas de droit, mais en voyant le grand nombre des biens conquis, il perd sa patience, pensant que sa participation à la bataille sainte expie son méfait. C'est dans ce cas qu'apparaît l'effet de la foi et du savoir.

Abû 'Ubayda Al-'Anbarî rapporte : Lorsque les musulmans investirent Al-Madâ'in et collectèrent les prises (de guerre), un homme vint avec une boîte et la remit au collecteur des prises. Les gens qui étaient avec lui dirent : « Nous n'avons jamais vu une chose pareille. Nous n'avons rien d'égal ni qui

s'en rapproche !» Le collecteur lui dit alors : «En as-tu pris quelque chose ?» Il répondit : «Par Allah ! Si ce n'était pour plaire à Allah, je ne vous l'aurais pas apportée.» Ils comprirent alors que cet homme est une personne prestigieuse et ils lui demandèrent : «Qui êtes-vous ?» Il répondit : «Par Allah, je ne vous le dirai pas pour que vous me louiez et je ne vous tromperai pas pour que vous me dénigriez. Par contre, je loue Allah et je me contente de Sa Rétribution.» Ils envoyèrent alors un homme après lui qui le suivit jusqu'à arriver auprès de ses compagnons, et lorsqu'il s'informa à son sujet, il découvrit qu'il s'agissait de 'Âmir Ibn 'Abdi-l-Qays.

Les ruses de Satan contre ceux qui ordonnent le convenable et interdisent le blâmable

Il y en a deux catégories : les savants et les ignorants. Satan arrive à tromper les savants par deux façons.

La première consiste à les inciter à se glorifier de cet acte (ordonner le convenable...), à en rechercher la notoriété et à s'en enorgueillir.

Ahmad Ibn Abî Al-Hawârî rapporte avoir entendu Abû Salmân dire : «J'entendis Abû Ja'far Al-Mansûr pleurer lors de son prêche du vendredi, ce qui me mit en colère et me donna envie de me lever lorsqu'il sera descendu de la chaire pour lui donner une leçon en m'appuyant sur mes connaissances au sujet de son acte. Mais finalement, je ne voulus pas m'approcher d'un calife pour lui donner une leçon tandis que les gens étaient assis en train de me regarder, ce qui pourrait susciter en moi de la vanité et l'amènerait par conséquent à ordonner de m'exécuter injustement. Je m'assis alors et je me tus.»

La deuxième consiste à pousser le savant à être en colère pour sa propre personne. Cela peut arriver dans le cas où celui (le savant) qui ordonne le convenable reçoit des insultes du malfaiteur, ce qui devient une affaire personnelle, comme a dit 'Umar Ibn 'Abdi-l-'Azîz à un homme : «Si ce n'était le fait que je sois en colère, je t'aurais châtié.» C'est-à-dire : «Tu m'as mis en colère, mais je crains te punir en ayant mêlé la colère que je ressens pour l'amour d'Allah et celle que je ressens pour ma propre personne.»

Section

Si celui qui ordonne le convenable est un ignorant, celui-ci sera manipulé par le diable, le poussant ainsi à faire plus de méfaits que de bienfaits. En effet, il se peut qu'il interdise une chose admise par consensus, ou qu'il désapprouve ce qui a été interprété à ce sujet par un autre qui s'est basé sur l'avis de

certaines écoles religieuses. Il se peut aussi qu'il défonce la porte du malfaiteur, escalade ses murs (pour s'introduire chez lui), le frappe ou le calomnie, et s'il lui répond par une parole qui lui déplaît, il se met en colère pour sa propre personne. Il se peut même qu'il révèle ce que la Loi religieuse ordonne de dissimuler.

Ahmad Ibn Hanbal fut interrogé à propos de gens possédant des choses blâmables mais cachées, telles que la vièle et les liqueurs enivrantes. Il répondit : « Si elles sont dissimulées, ne les cassez pas ! » Et selon une autre version, il a ordonné de les casser si elles ne sont pas bien cachées, car elles seront ainsi apparentes.

Il fut également interrogé à propos de l'homme qui entend le son du tambour et de la flûte sans qu'il ne sache d'où provient le son. Il répondit : « Ne t'en fais pas ! Tu n'as pas à chercher ce que tu ne vois pas ! »

Il arrive parfois à celui (l'ignorant) qui ordonne le convenable de dénoncer les malfaiteurs pour qu'ils soient injustement punis ; or Ahmad Ibn Hanbal a dit : « Si tu sais que le gouverneur applique les punitions légales, alors livre-lui le malfaiteur ! »

Section

L'une des ruses de Satan pour tromper ceux qui interdisent le blâmable est le fait de les pousser à raconter ce qu'ils ont blâmé comme action dans les assemblées en s'en glorifiant, en insultant les malfaiteurs (blâmés) avec une grande colère et en les maudissant. Or il se peut que ces gens se soient déjà repentis et soient devenus meilleurs qu'eux du fait de leur repentance d'un côté, et de l'orgueil de ces gens qui les blâment d'un autre.

De plus, quand ils en parlent, ils révèlent les intimités des musulmans en informant ceux qui ne les connaissent pas ; or il est obligatoire de préserver autant que faire se peut les intimités des musulmans.

J'ai en effet entendu parler de certains ignorants, parmi ceux qui ordonnent le convenable, qui s'en prenaient à des gens sans s'assurer de ce qu'ils ont fait. Ils les frappaient alors brutalement, cassaient leurs ustensiles, etc. Tout ceci est dû à l'ignorance, contrairement au savant qui, lorsqu'il blâme les gens, n'est pas à craindre.

Les prédécesseurs vertueux blâmaient gentiment. En effet, lorsque Sila Ibn Achyam vit un homme qui parlait avec une femme, il dit : « Allah vous voit ! Qu'Il nous préserve et vous préserve ! » Et lorsqu'il passa devant des gens qui jouaient, il leur dit : « Ô mes frères ! Que dites-vous d'une personne qui veut voyager alors qu'elle dort toute la nuit et joue toute la journée, quand est-ce qu'elle entreprendra son voyage ? » Un homme parmi eux s'en rendit compte et dit : « Ô gens ! Celui-ci est en train de nous instruire ! » Suite à quoi il se repentit et l'accompagna.

Section

Les gens qui doivent être blâmés gentiment en premier lieu sont les gouverneurs. Il convient alors de leur dire : « Allah vous a certes placés dans une position élevée, reconnaissez donc la valeur de Son Bienfait, car les Bienfaits ne durent qu'avec la reconnaissance, et il ne convient pas de répondre aux Bienfaits avec des désobéissances. »

Section

Satan a induit en erreur, par ses ruses, certains adorateurs de telle sorte qu'ils voient des actions blâmables, mais ils ne les condamnent pas. Ils disent : « C'est les gens vertueux qui ordonnent le convenable et interdisent le blâmable, or nous ne sommes pas des gens vertueux. Comment donc pourrions-nous ordonner le bien aux autres ? » Ceci est une erreur, car ils doivent faire cela même s'ils commettent eux-mêmes ces actes blâmables, à la seule condition de se garder de les commettre à nouveau pour que leur blâme ait un effet.

Chapitre 9

Les ruses de Satan contre les ascètes et les adorateurs

Il se peut que le profane entende parler du rejet de la vie matérielle dans le saint Coran et les hadiths et pense alors que le Salut réside dans le fait de la délaisser, sans comprendre vraiment ce qui est la vie matérielle rejetée. Satan le trompe ainsi en lui faisant croire qu'il ne peut trouver le Salut dans l'au-delà qu'en renonçant à la vie mondaine, ce qui le pousse à errer sans but en allant vers les montagnes et à s'écarter des prières du vendredi, de la vie en communauté et de la science, devenant ainsi comme une bête sauvage. Il lui donne l'impression que c'est cela le vrai ascétisme. Mais pourquoi pas puisqu'il a entendu qu'untel erre çà et là et qu'un autre se consacre au culte dans la montagne ! Il se peut même qu'il ait une famille qu'il a perdue à cause de son absence, ou qu'il ait une mère qu'il a fait pleurer en raison de sa séparation. Peut-être qu'il ne connaît même pas les piliers de la prière convenablement, ou qu'il a fait des injustices sans les avoir réparées.

Satan arrive à tromper un tel homme en raison de son manque de savoir. Ce qui dénote son ignorance est son contentement de ce qu'il sait, car s'il avait côtoyé un jurisconsulte qui comprend bien les réalités, il lui aurait appris que ce n'est pas la vie matérielle en soi qui a été rejetée : comment peut-on rejeter ce qui a été accordé par Allah, qui est nécessaire pour la survie de l'être humain et ce qui lui permet d'acquérir le savoir et d'accomplir les adorations comme nourriture, boisson, habit ainsi que la mosquée où prier ? Ce qui est plutôt rejeté c'est le fait de prendre les choses illégalement, les consommer avec excès et non pas selon le besoin, et disposer d'elles selon ses désirs et non pas conformément à la Loi religieuse.

De plus, aller vers les montagnes isolées est une chose interdite, car le Messager d'Allah ﷺ a interdit à quiconque de passer la nuit tout seul[86]. Quant à son renoncement à la vie en communauté et à la prière du vendredi, c'est une perte et non pas un bénéfice ; son éloignement du savoir et des savants renforce l'emprise de l'ignorance ; et sa séparation de son père et de sa mère de cette façon relève de la maltraitance des parents, qui est l'un des péchés majeurs.

Pour ce qui est de ceux qui partent à la montagne dont il a entendu parler, il se peut qu'ils n'aient pas de famille, ni de père ni de mère. Ils sont alors partis à un endroit où ils peuvent se consacrer au culte en groupe. Mais s'ils font cela d'une façon non valable, ils seront alors tous dans l'erreur, qui qu'ils soient.

---

[86] Hadith authentique rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (2/91) (5660) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6919).

L'un des prédécesseurs vertueux a dit : « Nous sommes partis à une montagne pour nous consacrer à l'adoration, mais Sufyân Ath-Thawrî est venu et nous a fait revenir. »

Les ruses de Satan contre les ascètes

Parmi les ruses de Satan pour tromper les ascètes figure le fait de les détourner du savoir en faisant en sorte qu'ils se consacrent à l'ascétisme. En faisant cela, ils changent le meilleur par le pire. En effet, le bénéfice qu'apporte l'ascète ne va pas au-delà du seuil de sa porte, tandis que celui du savant se répand partout et permet à bon nombre d'adorateurs de revenir au droit chemin.

Section

Satan trompe aussi les ascètes en leur faisant croire que l'ascétisme consiste à renoncer aux choses licites. C'est ainsi que l'on voit certains d'entre eux ne manger que le pain d'orge, d'autres s'interdisent les fruits et d'autres encore réduisent leur nourriture au point d'assécher leurs corps ; ils se torturent en portant des vêtements en laine et se privent de l'eau fraîche.

Ceci n'était pas la voie du Messager d'Allah ﷺ, ni celle de ses compagnons et des générations qui les ont suivis. Certes, ils avaient faim lorsqu'ils ne trouvaient rien à manger, mais dès qu'ils en trouvaient, ils mangeaient. Et le Messager d'Allah ﷺ mangeait de la viande et l'aimait[87]. Il mangeait du poulet[88] et aimait les friandises[89]. On lui apportait de l'eau fraîche et il préférait l'eau de la veille, car l'eau courante est nocive à l'estomac et n'assouvit pas bien la soif.

Un homme dit : « Je ne mange jamais du *khabîs*,[90] car je ne le remercie pas ! » Al-Hasan Al-Basrî dit alors : « Cet homme est un idiot, est-ce qu'il remercie l'eau fraîche (quand il la boit) ? »

Sufyân Ath-Thawrî avait coutume, lorsqu'il voyageait, de prendre avec lui de la viande rôtie et du *fâlûdhaj*[91].

---

[87] Ceci est mentionné dans plusieurs hadiths authentiques rapportés dans les deux « Sahîh » par Al-Bukhârî (3340) et Muslim (194).
[88] Rapporté par Al-Bukhârî (5517), Muslim (1649), At-Tirmidhî (1826) et An-Nasâ'î (4346).
[89] Rapporté par Al-Bukhârî (5431) et Muslim (1474).
[90] Une friandise faite à base de dattes et de beurre.
[91] Un type de pâtisserie fait à base de farine, de miel et d'eau.

L'homme doit savoir que son corps est sa monture, il est donc nécessaire de bien le traiter afin d'atteindre ses objectifs. Il doit alors prendre ce qui est bon pour lui et laisser ce qui peut lui nuire, comme le rassasiement et la consommation excessive de choses qu'il désire, car cela nuit au corps et à la religion.

Par ailleurs, les gens ont différents caractères. Si les Bédouins s'habillent en laine et ne consomment que du lait, on ne peut leur reprocher cela, car leur condition physique peut le supporter. C'est le même cas pour les gens de peau noire qui s'habillent en laine et mangent les pickles, cela ne peut aussi leur être reproché, car ceci fait partie de leurs habitudes. Mais lorsque le corps est d'une condition fragile et il n'a vécu que dans le confort, il est alors interdit de lui faire endurer ce qui peut lui nuire. Si la personne devient ascète et préfère délaisser les désirs, soit parce que le licite ne tolère pas l'excès, soit parce que la bonne nourriture l'incite à trop en manger, ce qui l'amène à dormir et à paresser beaucoup, celle-ci aura alors besoin de connaître ce qui peut lui nuire, dans le cas où elle le délaisse, et ce qui ne peut pas lui nuire, et ne consommer que ce qui lui permettra de subsister sans nuire à son corps.

Certains gens ont cru que le pain seul suffit à ce que leurs corps subsistent. Même s'il est suffisant, le fait de se limiter au pain est nuisible en considération des humeurs[92] du corps qui auront besoin de l'acide et le doux, le chaud et le froid, l'astringent et le laxatif. Celui qui empêche les humeurs d'agir selon leurs prédispositions naturelles qui assurent leur bon fonctionnement leur nuira, à moins qu'il ne leur évite le rassasiement excessif, la gourmandise et d'autres choses dont il craint les conséquences, car ceci les altérera.

Quant à l'abstinence absolue, c'est une erreur, et on doit comprendre cela. On ne doit pas tenir compte de la parole d'Al-Hârith Al-Muhâsibî et Abû Tâlib Al-Makkî à propos de la restriction de nourriture et de la lutte contre soi-même en renonçant à ce qui est licite. En effet, il vaut mieux suivre le législateur (le Prophète ﷺ) et ses compagnons. Ibn 'Aqîl disait : « Que des choses étonnantes concernant votre dévotion ! Soit vous courrez après vos passions, soit vous innovez une nouvelle forme de monachisme : vous vous adonnez à toutes sortes d'amusements et de jeux enfantins, et vous négligez les droits, vous abandonnez vos familles et vous vous attachez aux coins des mosquées ! Adorez plutôt raisonnablement et selon la Loi religieuse ! »

---

[92] Humeurs (peccantes), les quatre humeurs de l'ancien humorisme (sang, bile jaune, bile noire (atrabile), lymphe (pituite)), ainsi nommées à cause du rôle qui leur était attribué dans les maladies.

Section

L'une des ruses de Satan contre ces gens consiste à leur faire croire que l'ascétisme est de se contenter uniquement de la nourriture et des habits les moins bons. Ils se contentent alors de cela tandis que leurs cœurs recherchent la primauté et le prestige. C'est ainsi qu'on les voit guetter les visites des détenteurs du pouvoir, honorer les riches et non pas les pauvres, et feindre l'humilité à la rencontre des gens comme s'ils venaient de sortir d'une méditation. Il arrive à l'un d'eux de refuser de l'argent pour que l'on ne dise pas : « Ceci est dû à son ascétisme », alors qu'en même temps, ils sont très favorables à ce que les gens viennent les visiter et embrasser leurs mains, car leur objectif dans ce bas monde est la primauté.

Les ruses de Satan contre les adorateurs

L'une des ruses qu'utilise souvent Satan contre les adorateurs et les ascètes est l'ostentation dissimulée. En effet, l'ostentation apparente ne fait pas partie des ruses, comme le fait de laisser apparaître de la maigreur, de la pâleur du visage et des cheveux ébouriffés comme signe indicatif de son ascétisme. Il y a aussi le fait de baisser la voix pour montrer de l'humilité, et le fait d'agir avec ostentation dans la prière et l'aumône. Des pratiques de ce genre sont apparentes et non dissimulées ; or ce que nous évoquons ici c'est l'ostentation dissimulée. En effet, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Les œuvres ne valent que par les intentions. »[93] Donc, tant qu'on ne recherche pas, par les œuvres que l'on accomplit, la Satisfaction d'Allah ﷻ, elles ne seront pas acceptées.

Mâlik Ibn Dînâr a dit : « Dites à celui qui n'est pas sincère [dans ses œuvres] de ne pas se fatiguer [à les accomplir]. »

Sache que le croyant ne recherche, par ses œuvres, que la Satisfaction d'Allah ﷻ, mais il arrive que l'ostentation dissimulée pénètre dans son esprit et l'embrouille, et il est difficile de s'en libérer.

Yasâr rapporte que Yûsuf Ibn Al-Asbât lui a dit : « Apprenez à faire la distinction entre les œuvres valables et celles qui sont non valables. Personnellement, j'ai appris cela en vingt-deux ans. »

Ibrâhîm Al-Hanzhalî rapporte avoir entendu Baqiyya Ibn Al-Walîd dire : J'ai entendu Ibrâhîm Ibn Al-Adham dire : J'acquis du savoir auprès d'un anachorète nommé Sam'ân. Je me rendis auprès de lui dans son ermitage et je lui demandai : « Ô Sam'ân ! Depuis quand es-tu dans ton ermitage ? » Il répondit : « Depuis soixante-dix ans. » Je lui dis : « Quelle est ta

[93] Hadith rapporté par Al-Bukhârî (1) et Muslim (1907), d'après la narration de 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ.

nourriture ?» Il répondit : «Ô monothéiste sincère ! Pourquoi me demandes-tu cela ?» Je dis : «Je veux juste savoir.» Il répondit : «Je mange chaque nuit une graine de pois chiche.»

Je lui dis : «Qu'est-ce qui anime ton cœur pour que tu puisses te contenter de cette graine ?» Il répondit : «Vois-tu ces gens au-dessous de toi ?» J'acquiesçai et il continua : «Ceux-là viennent me visiter un jour de chaque année pour décorer mon ermitage et tourner autour de lui en mon honneur, et à chaque fois que je trouve du mal à me mettre à l'adoration, je me rappelle cet instant. C'est ainsi que j'arrive à supporter l'effort d'une année pour la gloire d'un instant. Supporte donc, ô monothéiste sincère, l'effort d'un instant pour la gloire d'une éternité !»

Il me fit ainsi respecter le savoir. Puis il me dit : «Veux-tu que je t'en rajoute ?» Je répondis par l'affirmative et il dit : «Descends de l'ermitage !» Je fis ainsi et il me fit descendre une verseuse dans laquelle il y avait vingt graines de pois chiches, puis il me dit : «Entre dans le monastère, car ils ont vu ce que je t'ai fait descendre.»

Lorsque j'y entrai, les chrétiens se rassemblèrent autour de moi et me demandèrent : «Ô monothéiste sincère ! Qu'est-ce que le cheikh t'a fait descendre ?» Je répondis : «Une partie de sa nourriture.» Ils dirent : «Qu'est-ce que tu en as à faire ? Nous sommes plus en droit de l'avoir, quel prix en demandes-tu ?» Je répondis : «Vingt dinars.» Ils me donnèrent alors vingt dinars. Je retournai ensuite auprès du cheikh et ce dernier me dit : «Tu as commis une erreur, car si tu avais demandé vingt mille dinars, ils te les auraient donnés. Ceci est le prestige de celui qui ne L'adore pas, pense alors à la gloire que tu auras auprès de Celui que tu adores, ô monothéiste sincère ! Rapproche-toi donc de Ton Seigneur !»

En effet, c'est à cause de la crainte de l'ostentation que les vertueux ont dissimulé leurs œuvres afin de les préserver.

'Abdu-l-Lâh Ibn Al-Mubârak rapporte que Bakkâr Ibn 'Abdi-l-Lâh entendit Wahb Ibn Munabbîh dire : Il y avait un homme parmi les meilleurs gens de son époque. Les gens le visitaient et il leur faisait des sermons. Ils se rassemblèrent un jour autour de lui et il dit : «Nous avons renoncé à la vie matérielle et nous nous sommes séparés de nos familles et de nos biens par crainte de la transgression. Mais là je crains que nous soyons dans une forme de transgression plus grave que celle dans laquelle sont les gens riches par rapport à leurs biens. En effet, je vois que l'un d'entre nous aime que l'on réponde à ses besoins, qu'il soit favorisé lorsqu'il achète un bien et qu'il soit salué et respecté lorsqu'il rencontre quelqu'un, et tout cela par égard pour son rang religieux.»

Ces paroles se répandirent allant jusqu'à parvenir aux oreilles du roi. Celui-ci admira alors cet homme et alla le visiter afin de le saluer et de le voir. Lorsque cet homme le vit, on lui dit : « Celui-là est le roi, venu à toi pour te saluer ! » Il dit : « Pour quelle raison ? » On lui répondit : « Pour les paroles de ton sermon. » Il demanda alors à son serviteur s'il avait de la nourriture et il répondit : « Il y a quelques fruits que tu mangeais pour rompre le jeûne. » Il lui ordonna ensuite de les apporter. Le serviteur les apporta dans une haire et les posa devant lui et il se mit à en manger tandis qu'il jeûnait les jours successivement. Lorsque le roi arriva chez lui, il le salua, mais il lui répondit d'une voix basse et se remit à manger. Le roi dit ensuite : « Où est l'homme ? » On lui répondit : « Le voici ! » Il dit : « Est-ce celui qui est en train de manger ? » On acquiesça et il dit : « Il n'y a aucun bien qui puisse venir de cet homme. » Puis il repartit. L'homme dit alors : « Louange à Allah qui t'a éloigné de moi comme Il t'a fait venir ! »

L'auteur a dit : Selon une autre version rapportée par Wahb, il est dit : « Lorsque le roi arriva auprès de cet homme, celui-ci plaça sa nourriture devant lui et se mit à former de grandes bouchées de légumes, les trempait dans l'huile et les mangeait voracement. Le roi lui dit : « Comment vas-tu, ô untel ? » Il répondit : « Comme tous les gens. » Le roi remit alors la bride à sa monture et dit : « Il n'y a aucun bien qui puisse venir de cet homme. » L'homme dit : « Louange à Allah qui l'a écarté de moi en ayant des reproches à mon égard ! »

Ibn 'Aṭâ' rapporte : Al-Walîd Ibn 'Abdi-l-Malik voulait investir de pouvoir Yazîd Ibn Marthad, mais lorsque celui-ci en fut informé, il s'habilla d'une fourrure en plaçant la peau contre son dos et les poils vers l'extérieur, prit dans sa main un morceau de pain et un os couvert de viande et sortit sans mettre de chemise, ni de calotte, ni de sandale, ni de babouche. Il se mit ensuite à marcher dans les marchés et à manger. Lorsqu'on dit à Al-Walîd que Yazîd avait perdu son esprit en lui racontant ce qu'il avait fait, il renonça à lui. Il existe beaucoup d'exemples de ce genre.

Section

Parmi les ascètes, il y en a qui pratiquent l'ascétisme publiquement et discrètement, mais sachant qu'ils finiront par parler de leur renoncement à la vie matérielle à leurs compagnons ou à leurs femmes, leur patience devient alors supportable, comme ce fut le cas de l'anachorète dont on a rapporté l'histoire avec Ibrâhîm Ibn Adham.

En effet, si cet anachorète recherchait la sincérité dans son ascétisme, il aurait mangé avec sa famille autant de nourriture qu'il lui aurait suffi pour éloigner

de lui la gloire et couper les discussions des gens à son sujet. Dâwud Ibn Abî Hind avait jeûné durant vingt ans sans que sa famille ne le sache. Il prenait son repas avec lui, sortait au marché et le donnait comme aumône sur son chemin. Ainsi, les gens du marché croyaient qu'il avait mangé chez lui, et les membres de sa famille croyaient qu'il avait mangé dans le marché. Voilà comment étaient les gens !

Section

Certains ascètes ont la capacité de s'isoler dans la mosquée, dans un couvent ou dans une montagne, et ce qui leur fait plaisir est de savoir que les gens soient informés de leur isolement. Il arrive à l'un d'eux de justifier son isolement en disant qu'il est dû à sa crainte de voir des méfaits si jamais il sortait ; or ses intentions sont autres, comme par exemple l'orgueil et le mépris des gens. Il y a aussi le fait de craindre de ne pas être bien servi par les gens, ou de perdre son statut et sa primauté, car la fréquentation des gens fait perdre cela, tandis que lui veut préserver son éloge et sa notoriété. Il se peut même que son but soit de cacher ses défauts, ses turpitudes et son ignorance, afin que cela ne soit pas visible.

Ces gens aiment qu'on leur rende visite, mais ils n'aiment pas rendre visite aux autres, ils se réjouissent de voir venir à eux les gouverneurs, de voir les gens se rassembler devant leurs portes et d'embrasser leurs mains, mais en revanche, ils délaissent la visite des malades et le fait d'assister aux funérailles, tandis que leurs compagnons disent : « Excusez le cheikh, ceci est son habitude ! » En effet, il ne peut y avoir d'habitude si elle est contradictoire avec la Loi religieuse !

Il arrive à ce genre de personnes d'avoir besoin de nourriture sans trouver quelqu'un pour leur en acheter, ils résistent alors à leur faim et ne sortent pas pour acheter en personnes, de crainte de perdre leur prestige en marchant avec les gens du commun. Or le Messager d'Allah ﷺ sortait au marché, achetait ce dont il avait besoin et le portait lui-même. De même pour Abû Bakr ﷺ qui portait les vêtements sur ses épaules pour aller marchander.

Muhammad Ibn Al-Qâsim rapporte que 'Abdu-l-Lâh Ibn Hanzhala dit : 'Abdu-l-Lâh Ibn Salâm passa devant des gens portant sur sa tête un fagot de bois et ils lui demandèrent : « Qu'est-ce qui te pousse à faire cela alors que tu n'en as pas besoin grâce à Allah ? » Il répondit : « En effet, j'ai voulu écarter l'orgueil de moi, car j'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : "N'entrera pas au Paradis le serviteur qui a dans son cœur un brin d'orgueil !" » [Rapporté par Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (3/470) et Muslim (91)]

Section

Si l'on demande à certains ascètes de porter un vêtement doux, ils ne le feront pas, afin de ne pas rabaisser leur prestige en tant qu'ascètes. Ils ne mangent pas aussi si les gens les regardent, même au péril de leur vie, et ils se gardent de sourire, sans parler du rire. Satan leur fait croire qu'en faisant cela, ils réforment les comportements ; or ce n'est que de l'ostentation qui leur permet de préserver leur statut. On les voit alors baisser leurs têtes comme s'ils sont tristes, mais lorsqu'ils se retrouvent tous seuls, on les voit bondir comme des lions voraces.

Section

Les musulmans prédécesseurs s'écartaient de tout ce qui pouvait les faire remarquer et fuyaient les endroits où l'on signalait leur présence.

'Abdu-l-Lâh Ibn Khafîf rapporte que Yûsuf Ibn Asbât a dit : Je partis de Sabaj à pied jusqu'à arriver à Al-Missîsa portant mes besaces sur mes épaules. Un homme se leva et me salua à partir de sa boutique et un autre fit de même. Je posai alors mes besaces et j'entrai à la mosquée pour accomplir deux *rak'a*. Les gens se mirent alors à m'observer tandis qu'un homme me regardait au visage. Je me dis alors : « Pour combien de temps mon cœur endurera cela ? » Je pris ensuite mes besaces et je repartis à Sabaj avec ma sueur et ma fatigue. Je ne retrouvai ainsi mon cœur qu'après deux ans.

Section

Certains ascètes portent des vêtements déchirés sans les raccommoder, n'ajustent pas leur turban et ne peignent pas leur barbe pour montrer qu'ils n'ont aucun intérêt pour la vie matérielle. Ceci est une forme d'ostentation.

En effet, s'ils sont sincères dans leur renoncement au monde matériel, comme ce fut le cas de Dâwud At-Tâ'î lorsqu'on lui demanda pourquoi il ne peignait pas sa barbe et il répondit qu'il avait plus important à faire, ils doivent alors savoir qu'ils ont suivi la mauvaise voie, car cela n'est pas la voie du Messager d'Allah ﷺ, ni celle de ses compagnons. En effet, le Messager d'Allah ﷺ peignait ses cheveux, se regardait dans le miroir, enduisait ses cheveux et se parfumait alors qu'il était celui qui se consacrait le plus à l'au-delà parmi toutes les créatures.

Abû Bakr et 'Umar aussi avaient coutume de se teindre les cheveux avec du henné et du *katm*[94] alors qu'ils étaient les compagnons les plus craintifs d'Allah et les plus abstinents. Celui donc qui prétend un rang plus élevé que celui de la sunna et des œuvres des gens éminents, aucune considération ne doit lui être faite.

Section

Parmi les ascètes, il y en a qui restent silencieux de façon permanente. Ils s'écartent alors de la fréquentation de leur famille et leur nuisent par leurs mauvais caractères et leur mélancolie, oubliant la parole du Prophète ﷺ : « Certes, ta famille a un droit sur toi. » Effectivement, le Messager d'Allah ﷺ avait coutume de plaisanter et de jouer avec les enfants, il a même fait la course avec 'Â'icha, ainsi que d'autres comportements affectueux. Quant à cet ascète qui fait de sa femme une veuve et de son fils un orphelin en s'écartant d'eux et en ayant des caractères vils, croyant qu'ils le détourneraient des œuvres qui mènent au Salut éternel, il ne sait pas, à cause de son manque de savoir, que le fait d'être joyeux avec sa famille contribue à obtenir le Salut éternel.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh » que le Messager d'Allah ﷺ a dit à Jâbir : « Pourquoi n'as-tu pas épousé une vierge pour que tu puisses jouer avec elle et qu'elle puisse jouer avec toi ? » [Rapporté par Al-Bukhârî (2097) et Muslim (715)]

Il arrive parfois à l'ascète d'avoir une impuissance sexuelle (à cause de son abstinence), ce qui l'empêche d'avoir des rapports charnels avec sa femme, délaissant ainsi une obligation pour un acte surérogatoire non recommandé.

Section

Parmi les ascètes, il y en a qui voient leurs œuvres et les admirent de telle sorte que si on leur dit qu'ils constituent l'un des piliers de la Terre, ils croiront vraiment à cela. Il y en a aussi ceux qui s'attendent à l'apparition de leurs prodiges, imaginant que s'ils se rapprochaient de l'eau, ils pourraient marcher dessus. Si toutefois ils font une invocation et qu'elle ne sera pas exaucée, ils grognent intérieurement comme s'ils réclament leur dû pour leurs œuvres ; or s'ils étaient doués d'entendement, ils auraient compris qu'ils sont des serviteurs possédés (par Allah), et qu'un serviteur ne peut réclamer son dû. Et s'ils avaient pensé au fait d'avoir la chance d'être guidés afin d'accomplir leurs œuvres, ils auraient compris qu'ils devraient plutôt Le remercier et craindre de négliger leurs œuvres. Sa crainte aurait dû les inciter à se consacrer à leurs œuvres sans les négliger en les admirant.

---

[94] Une plante qui sert à teindre les cheveux.

Râbî'a Al-'Adawiyya dit à cet égard : « Je demande Pardon à Allah pour le manque de véracité dans mes paroles. » On lui demanda : « Penses-tu avoir accompli une œuvre qui sera acceptée ? » Elle répondit : « Si jamais il y en a une, je crains qu'elle soit rejetée. »

Section

L'une des ruses de Satan par lesquelles il a pu tromper certains ascètes en raison de leur manque de savoir est le fait de les pousser à agir selon leurs propres opinions sans tenir compte de l'avis des jurisconsultes.

Ibn 'Aqîl a dit : Abû Ishâq Al-Kharrâz était un homme vertueux et était le premier à m'apprendre le Livre d'Allah. Il avait comme habitude de s'abstenir de parler durant le mois de Ramadân et de n'exprimer ses besoins qu'avec des versets coraniques. Il disait par exemple en donnant la permission d'entrer : ﴿ Entrez chez eux par la porte ! ﴾ (S.05, Al-Mâ'ida, V.23) et il demandait à son fils d'acheter les légumes le soir d'une journée de jeûne en lui disant : ﴿ De ses (la terre) légumes, ses concombres, son ail (ou blé), ses lentilles et ses oignons ! ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.61) Je lui dis alors : « Ce que tu fais en le croyant être une adoration est en effet une désobéissance. » Mais cela lui déplut. Je dis alors : « Ce noble Coran a été révélé pour expliquer les prescriptions religieuses, il ne doit donc pas être utilisé pour des affaires mondaines… » Il me laissa ainsi sans écouter l'argument.

L'auteur a dit : Il arrive parfois à l'ascète qui a peu de connaissances d'entendre quelque chose des profanes et il donne un avis religieux à son sujet.

Abû Hakîm Ibrâhîm Ibn Dînâr, le jurisconsulte, me raconta qu'un homme lui demanda son avis religieux à propos de la femme que l'on répudie trois fois[95], et qui accouche d'un garçon, voulant savoir si elle est licite à son mari ou pas. Il (Abû Hakîm) lui répondit par la négative. Ach-Charîf Ad-Duhâlî était alors auprès de lui et il était connu pour son ascétisme et jouissait d'une grande estime auprès des profanes. Celui-ci lui dit : « Elle est plutôt licite. » Abû Al-Hakîm lui répondit : « Personne n'a déjà donné cet avis ! » Il dit : « Par Allah, j'ai donné cet avis religieux à partir d'ici jusqu'à Bassora. »

L'auteur a dit : Regarde ce que fait l'ignorance aux ascètes ignorants, ajoutée à cela la préservation de leur prestige par crainte d'être considérés comme ignorants ! Les musulmans prédécesseurs désapprouvaient que

[95] C'est-à-dire le divorce irrévocable en répudiant la femme trois fois.

l'ascète donne des avis religieux en dépit de ses grandes connaissances, car il ne réunissait pas les conditions requises pour le faire, que dire alors s'ils voyaient les ascètes d'aujourd'hui qui confondent les fatwas avec leurs propres opinions !

Ismâ'îl Ibn Chabbâ rapporte : Je me rendis auprès d'Ahmad Ibn Hanbal alors qu'Ahmad Ibn Harb venait juste d'arriver de La Mecque. Ahmad Ibn Hanbal me demanda alors : « Qui est ce Khurâsânî qui vient d'arriver ? » Je me mis alors à lui décrire son ascétisme et sa dévotion lorsqu'il me dit : « Il ne convient pas à celui qui prétend autant de choses de se mêler des fatwas. »

Section

Satan trompe aussi les ascètes en les poussant à mépriser et à blâmer les savants, disant que le but c'est la pratique [de la religion et non pas le savoir]. Ceux-là ne comprennent pas que le savoir est la lumière du cœur, et s'ils savaient quelle est l'importance des savants dans la préservation de la Loi religieuse, qui est la même que celle des Prophètes, ils se seraient vus comme des muets comparés aux éloquents et des aveugles comparés aux clairvoyants. Les savants sont les indicateurs du chemin, et les gens les suivent, tandis que le plus sain de ces ascètes marche tout seul.

Il est mentionné dans les deux « Sahîh » que Sahl Ibn Sa'd rapporte que le Prophète ﷺ a dit à 'Alî Ibn Abî Tâlib : « Par Allah ! Le fait qu'Allah guide par ton intermédiaire un seul homme t'est préférable au fait de posséder des chamelles rousses. » [Rapporté par Al-Bukhârî (2942) et Muslim (2406)]

Section

Les ascètes reprochent aux savants le fait de se permettre certaines choses licites qui leur donnent des forces pour acquérir le savoir, comme ils blâment les collecteurs des biens. Or, s'ils avaient compris la signification du mot licite, ils auraient su qu'on ne peut pas blâmer celui qui fait des choses licites.

Muhammad Ibn Ja'far Al-Khawlânî rapporte : Abû 'Abdi-l-Lâh Al-Khawwâs, qui était l'un des compagnons de Hâtim Al-Asamm, m'a rapporté ceci : Nous entrâmes avec Hâtim Al-Balkhî à Ray qui était accompagné de trois cent vingt de ses compagnons voulant accomplir le hadj. Ils étaient tous habillés en laine et aucun d'entre eux ne portait de besaces ni de nourriture.

Nous descendîmes chez un marchand ascète qui nous accueillit cette nuit-là. Le lendemain, celui-ci dit à Hâtim : « Ô Abû 'Abdi-r-Rahmân, as-tu besoin de quelque chose ? Car je veux rendre visite à l'un de nos jurisconsultes qui est malade. » Hâtim lui répondit : « Si l'un de vos jurisconsultes est malade, il faut savoir alors que la visite du jurisconsulte a un grand mérite et le fait de se soucier de lui est une adoration, je viens donc avec toi. » C'est Muhammad

Ibn Muqâtil, le juge de Ray, qui était malade. Il (le marchand) lui dit : « Allons-y donc, ô Abû 'Abdi-r-Rahmân ! »

Lorsqu'ils arrivèrent devant la porte de sa maison, ils y trouvèrent un portier et Hâtim se dit : « Ô Seigneur, comment se fait-il qu'une maison d'un savant soit dans cet état ! » Ils y entrèrent ensuite après avoir reçu la permission et découvrirent à l'intérieur une habitation fastueuse, de beaux meubles, des costumes, des tapis et des rideaux. Hâtim resta absorbé dans ses pensées en train de regarder autour de lui jusqu'à arriver au salon où se trouvait Muhammad Ibn Muqâtil. Celui-ci était allongé sur un beau lit confortable et à hauteur de sa tête se trouvait une tapette à mouche et des gens debout.

Ar-Râzî s'assit alors et Hâtim resta debout. Muhammad Ibn Muqâtil lui fit signe de sa main pour s'asseoir, mais Hâtim refusa. Ibn Muqâtil lui dit : « Voulez-vous quelque chose ? » Hâtim acquiesça. Il lui demanda de quoi il s'agissait et Hâtim de répondre : « J'ai une question à te poser. » Il dit : « Vas-y ! » Il lui dit : « Mets-toi d'abord sur ton séant pour que je puisse te la poser ! »

Il ordonna alors à ses serviteurs de le redresser et Hâtim lui dit : « D'où as-tu acquis ton savoir ? » Il répondit : « Je l'ai acquis de gens dignes de foi qui l'ont acquis à leur tour des imams dignes de confiance. » Il lui dit : « Et ces derniers d'où l'ont-ils acquis ? » Il répondit : « Des premières générations de musulmans. » Il dit : « Et les premières générations des musulmans d'où l'ont-elles acquis ? » Il répondit : « Des compagnons du Messager d'Allah ﷺ. » Il dit : « Et les compagnons du Messager d'Allah ﷺ d'où l'ont-ils acquis ? » Il répondit : « Du Messager d'Allah ﷺ. » Il dit : « Et le Messager d'Allah ﷺ d'où l'a-t-il acquis ? » Il répondit : « De Jibrîl qui l'a reçu d'Allah ﷻ. »

Hâtim dit alors : « As-tu entendu dans le savoir que Jibrîl a reçu d'Allah ﷻ et qu'il a transmis au Prophète ﷺ, qui est passé ensuite aux compagnons, puis aux premières générations de musulmans, puis aux imams dignes de foi, puis aux gens fiables qui vous l'ont transmis à vous, que celui qui a la plus belle habitation, le plus confortable lit, le plus grand nombre d'ornements dans ce bas monde aura la plus haute position auprès d'Allah ﷻ ? » Il répondit par la négative. Il lui dit : « Qu'as-tu entendu alors ? » Il répondit : « J'ai entendu que celui qui renonce au monde matériel et désire obtenir le Salut éternel, aime les pauvres et avance des œuvres pour l'au-delà, aura une meilleure place auprès d'Allah et se rapprochera de Lui davantage. » Hâtim dit : « Et quel exemple suis-tu, celui du Prophète ﷺ, de ses compagnons, des générations de musulmans qui leur ont succédé et des vertueux qui suivent leur trace, ou bien celui du Pharaon et de Nemrod ? En effet, ces deux derniers sont les premiers à avoir construit leurs habitations avec du plâtre et des briques. Ô mauvais savants ! L'ignorant qui désire ardemment le monde matériel pourrait dire : "Du moment que ce savant vit dans une telle situation, pourquoi pas moi ?" »

Hâtim sortit ensuite de chez Muhammad Ibn Muqâtil et la maladie de ce dernier s'aggrava. Lorsque les gens de Ray apprirent ce qui s'était passé entre Hâtim et Ibn Muqâtil, ils informèrent Hâtim que Muhammad Ibn 'Ubayd At-Tanâfisî qui vit à Qazwîn possédait plus de biens qu'Ibn Muqâtil. Il alla alors le voir, entra chez lui et le trouva en train de parler avec des gens qui étaient auprès de lui. Il lui dit : « Qu'Allah vous fasse Miséricorde ! Je suis un non arabe venu à toi afin que tu m'apprennes le principe de ma religion et la clé de ma prière, c'est-à-dire comment faire les ablutions avant de prier ? » Il répondit : « Bien sûr, avec plaisir ! Ô serviteur, apporte-moi un récipient contenant de l'eau ! »

Le serviteur lui apporta alors de l'eau dans un récipient et Muhammad Ibn 'Ubayd s'assit, puis accomplit ses ablutions trois fois[96] et dit : « C'est ainsi qu'on fait, à ton tour ! » Hâtim répondit : « Laisse-moi ta place, qu'Allah te fasse Miséricorde, pour accomplir les ablutions devant toi pour que ce soit plus sûr pour moi ! » At-Tanâfisî se leva alors et Hâtim s'assit à sa place et commença à accomplir ses ablutions en se lavant le visage trois fois, puis lorsqu'il arriva à ses bras, il les lava quatre fois, à la suite de quoi At-Tanâfisî lui dit : « Tu as dépassé la mesure ! » Hâtim lui répondit : « En quoi j'ai dépassé la mesure ? » Il lui dit : « Tu t'es lavé le bras quatre fois. » Il répondit : « Gloire à Allah ! Ai-je dépassé la mesure avec une poignée d'eau alors que toi tu ne l'as pas dépassée avec tout ce que je vois ? » At-Tanâfisî comprit alors que c'était lui qu'il visait, il s'enferma ainsi chez lui et ne sortit pour voir les gens qu'après quarante jours.

Hâtim partit ensuite au Hedjaz, et lorsqu'il arriva à Médine, il voulut débattre avec les savants (religieux) de la ville. Lorsqu'il y entra, il dit : « Ô gens, quelle est cette ville ? » Ils répondirent : « C'est la ville du Messager d'Allah ﷺ. » Il dit : « Où est le palais du Messager d'Allah ﷺ pour que j'y aille afin de prier deux *rak'a*[97] ? » Ils répondirent : « Le Messager d'Allah ﷺ ne possédait pas de palais, il n'avait qu'une toute petite maison. » Il dit : « Où sont donc les palais de sa famille, de ses compagnons et de ses épouses ? » Ils répondirent : « Ils ne possédaient pas de palais, ils n'avaient que de toutes petites maisons. » Hâtim dit alors : « Cette ville est donc celle du Pharaon. »

A ces mots, les gens l'insultèrent, puis l'amenèrent au gouverneur à qui ils dirent : « Ce non arabe a dit que cette ville est celle du Pharaon. » Le gouverneur lui demanda : « Pourquoi as-tu dit cela ? » Hâtim répondit : « Sois patient avec moi, ô gouverneur ! Je suis un étranger qui est entré dans cette ville et qui a cherché à savoir dans quelle ville il est, les gens m'ont alors

[96] C'est-à-dire trois répétitions pour chaque étape des ablutions qui l'exige.
[97] Unité de prière.

dit que c'est la ville du Messager d'Allah ﷺ. Je les ai ensuite interrogés à propos du palais du Messager d'Allah ﷺ et ceux de ses compagnons, et ils m'ont dit qu'ils avaient de toutes petites maisons ; or il se trouve que j'ai entendu un verset où Allah ﷻ dit : ﴿ Vous avez, dans le Prophète de Dieu, un si bel exemple ﴾ (S.33, Al-Aḥzâb, V.21), c'est pourquoi je me suis demandé quel est le modèle que vous suivez, celui du Messager d'Allah ﷺ ou celui du Pharaon ? »

L'auteur a dit : Malheur aux savants d'un ascète ignorant qui se satisfait de ses œuvres et considère les actes surérogatoires comme des obligations ! En effet, ce qu'il (Ḥâtim) a désapprouvé est permis, et ce qui est permis est autorisé. La Loi religieuse n'autorise pas une chose pour la blâmer ensuite. Comme est vile l'ignorance !

Si Ḥâtim les avait exhortés à être plus modérés dans leur façon de vivre pour que les gens les prennent pour modèles, cela aurait été plus juste.

Que dirait cette personne (Ḥâtim) si elle avait entendu que 'Abdu-r-Raḥmân Ibn 'Awf, Az-Zubayr Ibn Al-'Awwâm, 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd et quelques autres compagnons avaient laissé des richesses immenses ? Il y a aussi Tamîm Ad-Dârî qui a acheté une tenue pour mille dirhams et l'utilisait pour accomplir la prière nocturne. Il est un devoir pour l'ascète d'apprendre le savoir auprès des savants, et s'il ne le fait pas, qu'il se taise.

Mâlik Ibn Dînâr a dit : « Le diable joue avec les lecteurs (les croyants) comme les enfants jouent avec les noix. » Ḥabîb Al-Fârisî a dit : « Par Allah, le diable joue avec les lecteurs comme les enfants jouent avec les noix. »

L'auteur a dit : Les lecteurs désignent ici les ascètes, ce fut leur ancienne appellation qui était bien connue.

C'est Allah qui guide vers la rectitude et c'est vers Lui que se fera le retour !

Chapitre 10

Les ruses de Satan contre les soufis

L'auteur a dit : Les soufis font partie des ascètes, et nous avons déjà mentionné les ruses de Satan contre les ascètes. Néanmoins, les soufis se sont distingués des ascètes par certains aspects et pratiques, ils ont même des signes distinctifs, d'où la nécessité de les mentionner individuellement.

Le soufisme était au début un courant basé sur l'ascétisme absolu, mais par la suite, ses adeptes se sont permis d'introduire le chant et la danse. Les profanes qui cherchaient le Salut éternel furent alors attirés par eux en raison de ce qu'ils montraient comme ascétisme, et ceux qui désiraient le monde matériel ont été séduits par eux à cause de ce qu'ils voyaient chez eux comme détente et amusement.

Il est donc nécessaire de dévoiler les ruses de Satan par lesquelles il a pu tromper les adeptes de ce courant, et ceci ne peut se faire qu'en exposant l'origine de ce courant et ses ramifications et en expliquant ses activités.

Et c'est Allah qui guide vers la rectitude !

Section

L'auteur a dit : A l'époque du Messager d'Allah ﷺ, l'appartenance se faisait par rapport à la croyance et à l'islam de telle manière que l'on appelait les gens musulmans et croyants. Puis les noms ascète et adorateur furent inventés, et lorsque de nouvelles générations firent leur apparition, ces gens s'attachèrent à l'ascétisme et à l'adoration. Ils renoncèrent alors au monde matériel et se consacrèrent totalement à l'adoration, adoptant ainsi une voie et des comportements singuliers.

Ils considéraient que le premier à se consacrer totalement au service d'Allah ﷻ dans Sa Maison sacrée est un homme appelé Sûfa, de son vrai nom Al-Ghawth Ibn Murr. Ils s'apparentèrent alors à lui en raison de la ressemblance dans leur dévotion à Allah, ce qui leur valut d'être appelés les soufis (As-Sûfiyya).

Abû Muhammad 'Abdu-l-Ghanî Ibn Sa'îd Al-Hâfizh rapporte : Je dis à Walîd Ibn Al-Qâsim : « A quoi s'apparente le soufi ? » Il répondit : « Durant l'ère préislamique, il y avait certains gens nommés Sûfa qui se sont complètement consacrés à Allah ﷻ et qui résidaient dans la Ka'ba. Celui donc qui les imite est un soufi. » 'Abdu-l-Ghanî dit : « Ces gens connus sous le nom des soufis sont les descendants d'Al-Ghawth Ibn Murr, le frère de Tamîm Ibn Murr. »

Az-Zubayr Ibn Bakâr rapporte : C'était Al-Ghawth Ibn Murr Ibn Ad Ibn Tâbikha qui donnait l'autorisation aux gens à 'Arafa pour accomplir le hadj, puis c'était ses descendants qui le faisaient, et ces derniers étaient nommés Sûfa. C'est ainsi que lorsque le moment de demander l'autorisation arrivait, les Arabes disaient : « Ô Sûfa, accorde-nous l'autorisation ! »

Az-Zubayr rapporte : Selon Abû 'Ubayda, les noms Sûfa et Sûfân étaient donnés à toute personne étrangère chargée de quelque chose concernant la Maison sacrée ou des rites.

Az-Zubayr rapporte d'Abû Al-Hasan Al-Athram que Hichâm Ibn Muhammad Ibn As-Sâ'ib Al-Kalbî a dit : « On a nommé Al-Ghawth Ibn Murr "Sûfa", car sa mère perdait les enfants (mâles). Celle-ci fit alors le vœu d'accrocher sur sa tête de la laine[98] et de faire de lui l'ermite de la Ka'ba s'il survivait, ce qu'elle avait fait. C'est ainsi qu'il fut appelé Sûfa, ce qui fut aussi le cas de ses descendants après lui. »

Az-Zubayr rapporte d'Ibrâhîm Ibn Al-Mundhir que 'Abdu-l-'Azîz Ibn 'Imrân a dit : 'Iqâl Ibn Chabba rapporte que la mère de Tamîm Ibn Murr, qui n'avait donné naissance qu'à des filles, dit : « Par Allah, si j'accouchais d'un garçon, je le mettrais au service de la Maison sacrée ! » Elle donna alors naissance à Al-Ghawth Ibn Murr. Lorsqu'elle le mit au service de la Maison, il prit un coup de soleil, et quand elle passa près de lui et le trouva évanoui, elle dit : « Mon fils est devenu comme de la laine (Sûfa). » C'est ainsi qu'on le nomma Sûfa.

C'était les descendants de Sûfa qui accordaient la permission aux gens d'accomplir le hadj de 'Arafa à Minâ, et de Minâ à La Mecque. Il en fut ainsi jusqu'à ce que les 'Adwân aient pris leur place avant de la transmettre aux Quraychites.

L'auteur a dit : Certains gens croyaient que le soufisme s'apparentait aux gens d'As-Suffa[99], car ils voyaient en ces derniers les mêmes marques de dévotion à Allah ﷻ que celles de Sûfa qui étaient aussi pauvres, ce qui fut le cas des gens d'As-Suffa, qui venaient au Messager d'Allah ﷺ sans avoir ni de famille ni de biens. On leur a alors construit un auvent (suffa) dans la mosquée du Messager d'Allah ﷺ et furent ainsi appelés les gens d'As-Suffa.

Al-Hasan rapporte : On a construit une *suffa* (auvent) pour les musulmans faibles et les gens leur apportaient ce qu'ils pouvaient comme dons. Le Messager d'Allah ﷺ avait coutume de les visiter et de leur dire : « Que le

[98] Sûfa ou Sûf signifie littéralement : la laine.

[99] Un auvent dans la mosquée où se réfugiaient les musulmans pauvres à l'époque du Messager d'Allah ﷺ.

Salut soit sur vous, ô gens d'As-Suffa !» Ils répondaient : «Que le Salut soit sur vous, ô Messager d'Allah !» Il disait : «Comment allez-vous ?» Ils répondaient : «Bien, ô Messager d'Allah !»

Nu'aym Al-Mujmir rapporte de son père qu'Abû Dharr a dit : «Je faisais partie des gens d'As-Suffa, et lorsqu'arrivait le soir, nous nous présentions devant la porte du Messager d'Allah ﷺ qui ordonnait à chaque homme de prendre avec lui un autre jusqu'à ce qu'il ne reste que les gens d'As-Suffa, dix personnes ou moins. Le Prophète ﷺ nous offrait alors son dîner que nous mangions, et une fois le dîner terminé, il nous disait : «Dormez dans la mosquée !»

L'auteur a dit : Si ces gens ont demeuré dans la mosquée et ont consommé l'aumône, c'était par nécessité. En effet, lorsqu'Allah ﷻ a ouvert les portes de la richesse aux musulmans, ils ont renoncé à cette situation et ont quitté la mosquée. C'est donc une erreur d'apparenter «As-Sûfî» (soufi) aux gens d'As-Suffa, car si tel était le cas, on dirait plutôt «Suffiyyun».

Il y a plusieurs opinions à propos de l'origine de cette appellation, qui sont toutes fausses, hormis la première qui est juste.

Cette appellation (soufi) est apparue avant l'an deux cents de l'Hégire. Lorsque les premiers soufis l'ont fait apparaître, ils l'ont expliquée et décrite de différentes manières en disant, en résumé, que le soufisme est le fait de discipliner l'esprit et de lutter contre la nature humaine en la détournant des caractères vils et en la poussant à adopter les bons caractères, comme l'abstinence, la longanimité, la patience, la sincérité, la véracité ainsi que d'autres bons caractères qui valent les éloges ici-bas et la Rétribution dans l'au-delà.

At-Tûsî rapporte avoir entendu Abû Bakr Ibn Al-Muthâqif dire : J'ai interrogé Al-Junayd Ibn Muhammad à propos du soufisme et il m'a répondu : «C'est de délaisser tous les mauvais comportements et d'adopter tous les bons comportements.»

L'auteur a dit : Ceci était la voie des premiers soufis, mais Satan a fini par les tromper concernant certaines choses, comme il a pu induire en erreur les générations qui leur ont succédé. Après chaque génération, son espoir de tromper la génération suivante par ses ruses a augmenté jusqu'à ce qu'il ait pu mettre les dernières générations complètement sous son emprise.

Sa principale ruse par laquelle il les a trompés est le fait de les détourner du savoir, en leur faisant croire que l'objectif est d'accomplir (uniquement) les œuvres. C'est ainsi que lorsqu'il leur a éteint la lumière du savoir, ils se sont perdus dans les ténèbres. Il a fait croire à certains d'entre eux que l'objectif

derrière cela consiste à renoncer complètement à la vie matérielle, ce qui les a amenés à rejeter ce qui est bénéfique à leurs corps, à considérer l'argent comme des scorpions, oubliant qu'il a été créé pour servir leurs intérêts, et à faire subir à leurs propres personnes ce qu'elles ne peuvent supporter, à tel point que certains d'entre eux ne s'allongeaient pas. Les intentions de ces gens-là étaient bonnes, mais ils n'étaient pas sur le bon chemin.

D'autres parmi eux, en raison de leur manque de savoir, se conformaient à des hadiths forgés qui tombaient entre leurs mains sans en être conscients. Puis des gens sont apparus et leur ont parlé de la faim, de la pauvreté, des hantises et des obsessions, allant jusqu'à élaborer des ouvrages à ce propos, comme ce fut le cas d'Al-Hârith Al-Muhâsibî. D'autres encore sont apparus et ont réformé le courant du soufisme en lui attribuant des caractéristiques distinctives, comme le port de vêtements rapiécés, le chant, l'extase, la danse et le battement des mains. Ils se sont aussi distingués par l'excès dans la propreté et la purification. La situation est devenue telle que leurs cheikhs leur inventaient des pratiques selon leurs propres opinions en s'éloignant des avis des savants de la religion, et en adoptant leur propre vision de la science religieuse, allant jusqu'à l'appeler la science ésotérique, et ont donné à la science de la religion le nom de science exotérique.

Certains d'entre eux ont été poussés par la faim à des imaginations absurdes au point qu'ils prétendaient être éperdument amoureux de la vérité, comme s'ils avaient imaginé une belle personne et se sont épris d'elle. Ceux-là ont en effet réuni en eux la mécréance et l'innovation.

D'autres parmi eux ont adopté différentes voies, ce qui a corrompu leurs croyances. On trouve alors parmi eux ceux qui professent le panthéisme et d'autres qui professent l'incarnation. Satan a continué de les tromper par diverses innovations au point de les pousser à établir leurs propres traditions.

Abû 'Abdi-r-Rahmân As-Sulamî a fait ensuite son apparition et a élaboré un livre pour eux intitulé « Kitâb As-Sunan » (Le Livre des Traditions), où il a rassemblé les réalités de l'exégèse et a évoqué des choses étonnantes sur leur façon d'interpréter le Coran selon leurs expériences personnelles, sans s'appuyer sur l'un des fondements de la science, mais en se basant uniquement sur leurs opinions. Ce qui est plus étonnant, c'est qu'ils font preuve de dévotion concernant la nourriture (en s'en privant), et se montrent indulgents concernant le Coran.

Abû Bakr Al-Khatîb rapporte que Muhammad Ibn Yûsuf Al-Qâttân An-Naysâbûrî lui a dit : « Abû 'Abdi-r-Râhmân As-Sulamî n'était pas une personne digne de confiance ; il n'avait entendu de la part d'Al-Asamm que peu de choses (…), et il inventait des hadiths pour les soufis. »

L'auteur a dit : Abû Nasr As-Sarrâj a écrit pour eux un livre qu'il a intitulé « Luma' As-Sûfiyya », dans lequel il a évoqué certaines croyances viles et des paroles ignobles. Nous allons en citer quelques-unes si Allah le Très-Haut le veut.

Abû Tâlib Al-Makkî a aussi élaboré un livre pour eux intitulé « Qût Al-Qulûb », où il a mentionné les hadiths non valables et des choses qui n'ont aucun fondement concernant des prières du jour et des prières nocturnes, ainsi que d'autres choses forgées. Il a parlé également, dans ce livre, de la croyance corrompue et de l'expression : « Certains révélateurs ont dit... », or cette dernière n'a aucun sens. Il y a cité aussi ce qu'il a rapporté d'un certain soufi disant qu'Allah ﷻ apparaît à Ses alliés ici-bas.

Abû Tâhir Muhammad Ibn Al-'Allâf rapporte : Abû Tâlib Al-Makkî entra à Bassora après la mort d'Abû Al-Husayn Ibn Sâlim et il adopta son opinion. Lorsqu'il arriva à Baghdâd, les gens se rassemblèrent autour de lui dans une assemblée de prédication où il parla avec confusion. Parmi ce qu'on retint de ses paroles : « Rien n'est plus nuisible pour la créature que le Créateur. » Les gens le tinrent alors pour innovateur et se détournèrent de lui. Après quoi, il s'abstint de faire des discours publics.

Al-Khatîb a dit : Abû Tâlib Al-Makkî a écrit un livre parlant des soufis intitulé « Qût Al-Qulûb », dans lequel il a mentionné des choses blâmables et viles à propos des Attributs divins.

L'auteur a dit : Abû Nu'aym Al-Asbahânî est apparu et a écrit pour eux un livre intitulé « Al-Hilya », où il a évoqué, dans le cadre du soufisme, des choses blâmables et viles. Il n'a pas eu honte d'impliquer dans le soufisme Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân, 'Alî et les glorieux compagnons, qu'Allah les agrée tous, en mentionnant des choses étonnantes à leur sujet. Il y a évoqué aussi Churayh Al-Qâdî (le juge), Al-Hasan Al-Basrî, Sufyân Ath-Thawrî et Ahmad Ibn Hanbal.

As-Salamî a mentionné également, dans le livre intitulé « Tabaqât As-Sûfiyya », Al-Fudayl, Ibrâhîm Ibn Adham et Ma'rûf Al-Karkhî qu'il a comptés parmi les soufis en indiquant qu'ils faisaient partie des ascètes. Or le soufisme est un courant bien connu qui va au-delà de l'ascétisme. Ce qui confirme leur différence est que l'ascétisme n'a été désapprouvé par personne, tandis que le soufisme a été désapprouvé, et c'est ce que nous allons mentionner ultérieurement.

'Abdu-l-Karîm Ibn Hawâzun Al-Quchayrî a élaboré un livre pour eux intitulé « Ar-Rîsâla », dans lequel il a cité des paroles étonnantes au sujet de la disparition, de l'existence, du temps, etc.

Muhammad Ibn Tâhir Al-Maqdisî est apparu ensuite et a élaboré pour eux un livre intitulé « Safwat At-Tasawwûf », où il a évoqué des choses qu'une personne raisonnable aura honte de citer. Nous allons mentionner certaines qui sont convenables au moment opportun, s'il plaît à Allah le Très-Haut.

Notre cheikh Abû Al-Fadl Nâsir Al-Hâfizh a dit : Ibn Tâhir soutenait l'idée de la permission. Il a rédigé un livre au sujet de la permission de regarder le beau jeune imberbe, dans lequel il a relaté une histoire rapportée par Yahyâ Ibn Ma'în qui a dit : « J'ai vu une belle fille en Egypte, que la Prière d'Allah soit sur elle ! » On lui a demandé : « As-tu souhaité que la Prière d'Allah soit sur elle ? » Il a répondu : « Que la Prière d'Allah soit sur elle et sur tout être beau ! »

Notre cheikh Ibn Nâsir a dit : « Ibn Tâhir n'est pas une personne digne de foi [pour avancer ses narrations] comme arguments. »

Abû Hâmid Al-Ghazâlî est apparu ensuite et a écrit pour eux un livre intitulé « Al-'Ihyâ' », conforme à la voie des soufis. Il l'a rempli de hadiths non valables sans se rendre compte qu'ils sont ainsi, comme il a parlé de la science du dévoilement (des réalités) en s'écartant de la Loi de la jurisprudence. Il a dit : « Ce que l'on veut dire par l'astre, le Soleil, la Lune qu'Ibrâhîm عليه السلام a vus comme des lumières sont les voiles d'Allah عز وجل et non pas ces corps célestes que l'on connaît. » Ceci est semblable aux assertions des Bâtiniyya.

Il a aussi dit dans son livre intitulé « Al-Mufsih bi Al-Ahwâl » que les soufis voient dans leur état d'éveil les anges et les âmes des Prophètes, entendent leur voix et en tirent bénéfice. Puis la situation se développe du simple fait de voir l'image pour atteindre des degrés que l'on ne peut décrire par la parole.

L'auteur a dit : La raison pour laquelle ces gens ont écrit ce genre de choses est leur manque de savoir concernant les sunnas, l'islam et les traditions, ainsi que leur rapprochement de ce qui les a attirés à la voie des soufis. Cette attirance est due au fait que l'ascétisme est apprécié, et ils n'ont jamais vu aussi beau que l'image que dégagent les soufis en apparence, ni de parole aussi douce que la leur, contrairement aux premiers musulmans qui étaient connus pour leur rudesse.

Et si les gens ont un fort penchant pour les soufis, c'est parce que l'aspect extérieur de leur courant incarne la propreté et la dévotion, comme il comporte de la détente et du chant, ce qui attire les natures humaines. Par ailleurs, les premiers soufis s'écartaient des sultans et des gouverneurs, mais les générations suivantes sont devenues amies avec eux.

Section

La majorité de ces livres qu'on a écrits pour eux ne s'appuient sur aucun fondement, ce sont plutôt des expériences personnelles qu'ils ont transmises les uns aux autres, puis ils les ont consignées et ont appelé cela la science ésotérique.

Abû Ya'qûb Ishâq Ibn Hayya rapporte avoir entendu Ahmad Ibn Hanbal dire après avoir été interrogé au sujet des hantises et des obsessions : « Ni les compagnons ni leurs successeurs (Tâbi'ûn) n'ont parlé de cela. »

L'auteur a dit : Nous avons rapporté au début de ce livre des propos similaires à ceux-là au sujet de Dhû-n-Nûn. On nous a aussi rapporté qu'Ahmad Ibn Hanbal, après avoir entendu les propos d'Al-Hârith Al-Muhâsibî, a dit à l'un de ses compagnons : « Je te déconseille de fréquenter ce genre de personnes. »

Sa'îd Ibn 'Amrû Al-Barda'î rapporte : J'étais présent lorsqu'Abû Zur'a fut interrogé au sujet d'Al-Hârith Al-Muhâsibî et de ses livres. Il répondit : « Garde-toi de ces livres, car ce sont des livres d'innovations et d'égarements. Attache-toi plutôt aux traditions prophétiques, tu y trouveras certainement ce qui te permettra de te passer de ces livres ! » On lui dit : « Mais ces livres contiennent des enseignements ! » Il dit : « Celui qui ne trouve pas d'enseignements dans le Livre d'Allah ﷻ ne les trouvera pas dans ces livres. Avez-vous déjà entendu que Mâlik Ibn Anas, Sufyân Ath-Thawrî, Al-Awzâ'î et les imams prédécesseurs ont écrit de tels livres qui traitent de hantises, d'obsessions et de ce genre de choses ? Certainement pas ! Ces gens ont contredit les savants de la religion et ils se réfèrent parfois à Al-Hârith Al-Muhâsibî, parfois à 'Abdu-r-Rahîm Ad-Dabîlî, parfois à Hâtim Al-Asamm et parfois à Chaqîq. » Et d'ajouter ensuite : « Comme les gens sont rapides pour innover ! »

Abû 'Abdi-r-Rahmân As-Sulamî rapporte : « Le premier à avoir parlé dans sa ville de la mise en ordre de l'état et des rangs des gouverneurs est Dhû-n-Nûn Al-Misrî. Cependant, 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Abdi-l-Hakam, qui était le gouverneur d'Egypte et qui adhérait à l'école malikite, a désapprouvé cela. Les savants d'Egypte l'ont mis alors à l'écart suite à la divulgation d'une information disant qu'il a innové une science dont les prédécesseurs n'ont jamais parlé, ce qui lui a valu d'être traité d'apostat. »

As-Sulamî a dit : « Abû Sulaymân Ad-Dârânî fut banni de Damas, sous prétexte qu'il a prétendu avoir vu les anges et qu'ils lui parlaient. »

Des témoignages ont confirmé qu'Ahmad Ibn Abî Al-Hiwârî avait une préférence pour les saints plutôt que pour les Prophètes. Il a donc fui Damas pour se rendre à La Mecque.

Les habitants de Bistâm ont désapprouvé ce que disait Abû Yazîd Al-Bistâmî, au point de rapporter ses paroles à Al-Husayn Ibn 'Îsâ disant qu'il avait prétendu avoir eu la même Ascension (Al-Mi'râj) que celle du Messager d'Allah ﷺ. Suite à quoi il fut banni de Bistâm et s'installa à La Mecque durant deux ans, puis il alla à Jurjân et s'y établit jusqu'à la mort d'Al-Husayn Ibn 'Îsâ, avant de retourner à Bistâm.

As-Sulamî a dit : D'après un homme, Sahl Ibn 'Abdi-l-Lâh At-Tustarî avait prétendu que les anges, les djinns et les diables viennent à lui et qu'il parle avec eux. Les gens ne l'approuvèrent pas et considérèrent cela comme des vilenies. De ce fait, il partit à Bassora et mourut là-bas.

As-Sulamî a dit : Lorsqu'Al-Hârith Al-Muhâsibî avait parlé de quelque chose à propos de la scolastique et des Attributs divins, Ahmad Ibn Hanbal rompit le lien avec lui. Il disparut alors jusqu'à sa mort.

L'auteur a dit : Abû Bakr Al-Khallâl a rapporté dans son livre « Kitâb As-Sunna » qu'Ahmad Ibn Hanbal a dit : « Mettez les gens en garde contre Al-Hârith (Al-Muhâsibî) de la plus forte des manières, car il est la source du malheur. »

Les premiers soufis reconnaissaient que le Livre et la Sunna sont les fondements sur lesquels on doit s'appuyer

Section

L'auteur a dit : Les premiers soufis reconnaissaient que le Livre et la Sunna sont les fondements sur lesquels on doit s'appuyer, mais Satan a pu les tromper en raison de leur manque de savoir.

Ja'far Al-Khuldî rapporte avoir entendu Al-Junayd dire : Abû Sulaymân Ad-Dârânî a dit : « Il m'arrive parfois de penser à l'une des anecdotes de ces gens (les soufis) pendant des jours, mais je ne l'accepte qu'avec deux témoins justes : le Livre et la Sunna. »

D'après 'Îsâ Ibn Mûsâ, d'après son père, Abû Yazîd a dit : « Si vous regardez un homme qui a été doté de pouvoirs surnaturels de telle manière qu'il puisse voler dans les airs, ne vous laissez pas tromper par lui, jusqu'à ce que vous voyiez comment il se comporte avec les Ordres, les Interdictions et les Prescriptions d'Allah ! »

Abû Mûsâ rapporte avoir entendu Abû Yazîd Al-Bistâmî dire : « Celui qui renonce à la lecture du Coran, à l'austérité, à l'attachement à la communauté (musulmane), à l'assistance aux funérailles et à la visite des malades en prétendant être soufi est un innovateur. »

'Alî Ibn 'Abdi-l-Hamîd Al-Halabî rapporte avoir entendu Sarî dire : « Celui qui prétend une science ésotérique qui contredit un jugement apparent est dans l'erreur. »

Al-Junayd a dit : « Notre doctrine-ci est liée étroitement aux fondements : le Livre et la Sunna. » Il a aussi dit : « Notre science dépend entièrement du Livre et de la Sunna. Celui donc qui ne mémorise pas le Livre, n'écrit pas les hadiths et ne comprend pas la religion, ne doit pas être imité. »

Section

L'auteur a dit : Même s'il est avéré que leurs cheikhs ont dit cela, il n'en demeure pas moins que certains d'entre eux ont commis des erreurs en raison de leur manque de savoir. Si ce qu'on a rapporté d'eux est vrai, il nous incombe de réfuter leurs assertions, car il n'y a pas de favoritisme en ce qui concerne la vérité. Mais si ce n'est pas le cas, nous devons mettre en garde les gens contre ce genre d'assertions et de courants, peu importe leur auteur.

Quant à ceux qui imitent ces gens (les soufis) et qui n'en font pas partie, leurs erreurs sont nombreuses. Si nous mentionnons certaines de leurs erreurs qui nous sont parvenues, c'est avec l'intention de purifier et de préserver la Loi de la religion des imperfections et de la corruption, sans tenir compte de la position de celui qui les a dites ou faites ; nous ne faisons qu'accomplir notre devoir envers la science.

Les savants montrent les erreurs les uns aux autres afin de dévoiler la vérité et non pas pour révéler l'erreur de celui qui l'a commise. On ne doit donc pas accorder d'importance à la parole d'un ignorant qui dit : « Comment ose-t-on réfuter l'assertion d'untel ascète qui est une source de bénédiction ? », car on ne doit se soumettre qu'aux enseignements de la Loi divine et non pas aux personnes. En effet, il se peut qu'un homme soit un saint et fasse partie des gens du Paradis, mais qu'il commette des erreurs. Sa position ne doit donc pas nous empêcher de lui montrer ses erreurs.

Sache que celui qui considère une personne selon son rang, sans tenir compte des preuves de ce qu'elle a fait, est comme celui qui considère les faits extraordinaires accomplis par 'Îsâ عليه السلام et prétend que celui-ci est un divin, sans l'avoir regardé, car s'il l'avait regardé, il aurait constaté qu'il ne peut subsister qu'avec de la nourriture, et il ne lui aurait donné ainsi que la position qu'il mérite.

Yahyâ Ibn Sa'îd rapporte avoir interrogé Chu'ba, Sufyân Ibn Sa'îd, Sufyân Ibn 'Uyayna et Mâlik Ibn Anas à propos d'un homme qui ne mémorise pas le hadith et qui n'est pas fiable dans sa narration, et ils ont tous répondu que son cas doit être divulgué.

Ahmad Ibn Hanbal faisait l'éloge d'un homme en exagérant, puis il évoquait les erreurs de ce dernier les unes après les autres en disant par exemple : « Quel bon homme est untel, si ce n'est ce caractère qu'il a en lui ! »

Il a aussi encensé Sarî As-Saqatî en disant que c'est un cheikh connu pour sa bonne et licite nourriture. Mais quand on lui a raconté que ce cheikh a dit : « Lorsqu'Allah ﷻ a créé les lettres de l'alphabet, la lettre « *bâ'* » (b) s'est prosternée devant Lui », il a alors ordonné d'éloigner les gens de lui.

Récits décrivant la mauvaise croyance de certains soufis

Abû 'Abdu-l-Lâh Ar-Ramlî rapporte : Abû Hamza parla publiquement à la mosquée de Tarasûs et les gens l'approuvèrent. Un jour, tandis qu'il parlait, un corbeau croassa sur le toit de la mosquée, il (Abû Hamza) cria alors et dit : « Me voici à ton service, me voici à ton service ! » De ce fait, les gens l'accusèrent d'apostasie en le traitant de panthéiste et d'apostat. Son cheval fut ensuite vendu aux enchères à la porte de la mosquée en criant : « Ce cheval est celui de l'apostat ! »

Abû Bakr Al-Farghânî rapporte : Lorsqu'Abû Hamza entendait quelque chose, il disait : « Me voici à ton service, me voici à ton service ! » Les gens le qualifièrent alors de panthéiste.

Abû 'Alî Ar-Rûdhbârî rapporte : On traita Abû Hamza de panthéiste, car lorsqu'il entendait un son semblable au sifflement du vent, au murmure d'un ruisseau ou au chant des oiseaux, il criait en disant : « Me voici à ton service, me voici à ton service ! » Il fut donc accusé de panthéisme.

As-Sarrâj a dit : On me rapporta qu'Abû Hamza entra chez Al-Hârith Al-Muhâsibî et une brebis bêla. Abû Hamza prit alors une profonde respiration et s'exclama : « Me voici à ton service, maître ! » Al-Hârith Al-Muhâsibî se mit alors en colère, il prit un couteau et dit : « Si tu ne te repens pas de ce que tu viens de faire, je t'égorgerai. » Abû Hamza lui répondit : « Si tu es incapable d'entendre ce que j'ai entendu, pourquoi manges-tu alors la lie avec de la cendre ? »

As-Sarrâj a dit : « Des savants ont désavoué Abû Sa'îd Ahmad Ibn 'Îsâ Al-Kharrâz et l'ont accusé de mécréance à cause de certaines paroles qu'ils ont trouvées dans un livre qu'il a élaboré intitulé « Kitâb As-Sirr ». Abû Al-'Abbâs Ahmad Ibn 'Atâ' fut aussi accusé de mécréance et d'apostasie. Et combien de fois Al-Junayd fut arrêté, en dépit de son savoir, et fut accusé de mécréance et d'apostasie, et ceci fut le cas de la majorité d'entre eux. »

As-Sarrâj a dit : « On me rapporta qu'un groupe de panthéistes prétendirent que le Vrai (Allah ﷻ) avait choisi des corps dans lesquels Il S'incarna sous des Apparences divines, en leur ôtant les caractères humains. On m'informa aussi que certains gens de l'ancienne Syrie prétendirent qu'ils pouvaient voir Allah avec leur cœur ici-bas comme on Le verra avec les yeux dans l'au-delà. »

As-Sarrâj a dit : On me rapporta qu'Abû Al-Husayn An-Nûrî fut accusé par Ghulâm Al-Khalîl du fait de l'avoir entendu dire : « Je suis amoureux d'Allah ﷻ et Lui est amoureux de moi. » An-Nûrî a dit : « J'ai en effet entendu un verset où Allah dit : ﴿ Dieu fera surgir d'autres hommes qu'Il aimera et qui L'aimeront. ﴾ (S.05, Al-Mâ'ida, V.54) Donc, le fait d'être épris d'amour n'est pas plus que le fait d'aimer. » Al-Qâdî Abû Ya'lâ commenta : « Les panthéistes sont allés jusqu'à dire qu'Allah ﷻ S'éprend d'amour. »

L'auteur a dit : Certes, ceci n'est que de l'ignorance compte tenu de trois points :

Le premier est que le mot « '*ichq* » (s'éprendre d'amour), selon les linguistes, ne se dit que pour désigner l'amour conjugal.

Le deuxième est que les Attributs d'Allah ﷻ sont déjà transcrits. On dit alors : « Allah aime » et non pas « Allah est épris d'amour », de la même façon qu'on dit : « Il sait » et non pas « Il connaît ».

Le troisième : comment peut-il savoir qu'Allah l'aime ? Ceci est en effet une allégation sans fondement. Le Prophète ﷺ a dit à cet égard : « Celui qui dit qu'il sera certainement au Paradis sera plutôt en Enfer. » [Rapporté par Ibn Al-Ju'd dans son « Musnad » (3147) et At-Tabarânî dans « As-Saghîr » (1/120)]

D'après Abû 'Abdi-r-Rahmân As-Sulamî, 'Amrû Al-Makkî a dit : Je marchais avec Al-Husayn Ibn Mansûr dans les ruelles de La Mecque et je lisais du Coran. Lorsqu'il entendit ma lecture, il dit : « Je peux dire la même chose que cela. » Sur ce, je me séparai de lui.

Muhammad Ibn Yahyâ Ar-Râzî rapporte avoir entendu 'Amrû Ibn 'Uthmân maudire Al-Hallâj et dire : « Si j'avais le pouvoir sur lui, je l'aurais tué de mes propres mains. » Je lui demandai alors de me dire ce qu'il avait contre le cheikh et il me répondit : « J'ai récité un verset du Livre d'Allah ﷻ et il dit : "Je suis en mesure de dire ou d'écrire la même chose que cela." »

Abû Al-Qâsim Ar-Râzî rapporte qu'Abû Bakr Ibn Mimchâdh a dit : Un homme arriva chez nous à Ad-Dînawar portant avec lui une musette dont il ne se séparait jamais, ni la nuit, ni la journée. On fouilla alors la musette et on y trouva une lettre d'Al-Hallâj adressée ainsi : « De la part du Tout-

Miséricordieux, du Très-Miséricordieux, à untel, fils d'untel.» On envoya ensuite quelqu'un à sa recherche à Baghdâd et on le fit venir. Lorsqu'on lui présenta la lettre, il dit : «Ceci est mon écriture, c'est moi qui l'ai écrite.» On lui dit alors : «Avant tu prétendais être prophète et maintenant tu prétends être une divinité !» Il dit : «Je ne prétends pas être une divinité, mais pour nous, ceci est la parfaite combinaison : Allah n'est-Il pas l'auteur et la main est l'instrument ?» On lui dit : «Y a-t-il quelqu'un qui partage avec toi ces idées ?» Il répondit : «Oui, il y a Ibn 'Atâ', Abû Muhammad Al-Jurayrî et Abû Bakr Ach-Chiblî. Abû Muhammad Al-Jurayrî et Ach-Chiblî sont toutefois discrets, contrairement à Ibn 'Atâ' qui ne l'est pas.» Al-Jurayrî fut alors amené et interrogé à ce sujet. Il répondit : «Celui qui a dit cela est un mécréant, et on doit exécuter celui qui dit de tels propos.» Ach-Chiblî fut aussi interrogé à ce propos et il répondit : «Celui qui a dit cela doit être isolé.» On interrogea ensuite Ibn 'Atâ' à ce sujet et celui-ci soutint l'idée d'Al-Hallâj, ce qui lui causa sa mort.

D'après 'Alî Ibn Al-Muhsin Al-Qâdî, d'après Abû Al-Qâsim Ismâ'îl Ibn Muhammad Ibn Zanjî, son père rapporte : On fit entrer la fille d'As-Simarî auprès de Hâmid, le ministre, et celui-ci l'interrogea à propos d'Al-Hallâj. Elle répondit : Mon père m'amena auprès de lui et il (Ibn Al-Hallâj) me dit : «Je t'ai mariée à mon fils Sulaymân qui réside à Naysâbûr. S'il fait quelque chose que tu désapprouves, jeûne alors durant la journée, puis monte sur le toit le soir et romps ton jeûne avec de la cendre et du sel concassé, puis mets-toi en face de moi et raconte-moi ce que tu lui reproches, car j'entends et je vois tout.»

Une nuit, alors que je dormais sur le toit, je le ressentis sur moi. Et lorsque je me réveillai toute effrayée à cause de son acte, il dit : «Je suis venu juste pour te réveiller pour la prière.» Lorsque nous descendîmes, sa fille me dit : «Prosterne-toi devant lui !» Je lui dis : «Doit-on se prosterner pour autre qu'Allah ?» Ayant entendu mes propos, il dit : «Oui, un Dieu dans le ciel et un autre sur Terre !»

L'auteur a dit : Les savants de l'époque se sont accordés unanimement sur la légitimité d'exécuter Al-Hallâj. Le premier à avoir légitimé cela est Abû 'Amrû Al-Qâdî, et les savants étaient d'accord avec lui, à l'exclusion d'Abû Al-'Abbâs Ibn Surayj qui n'a pas reconnu ce jugement ; or l'avis unanime des savants est une preuve infaillible.

D'après Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : «Allah vous a certes sauvés du fait de vous accorder unanimement sur un égarement.» [Rapporté par Al-Albânî dans «Zhilâl Al-Janna» (1/41) et dans «As-Sahîha» (1331) et par Abû Dâwud (4253)]

L'auteur a dit : Un groupe de soufis se sont rangés fanatiquement du côté d'Al-Hallâj en raison de leur ignorance et de leur négligence du consensus des jurisconsultes de la religion.

Muhammad Ibn Al-Husayn An-Naysâbûrî rapporte avoir entendu Ibrâhîm Ibn Muhammad An-Nasr Abâdhî dire : « S'il y a un vrai monothéiste après les Prophètes et les véridiques, ce sera bien Al-Hallâj. »

L'auteur a dit : C'est dans cette voie que sont la plupart des conteurs et des soufis de notre époque, car ils ignorent tous la Loi divine et manquent de connaissance concernant les traditions transmises. J'ai en effet compilé un livre à propos des récits d'Al-Hallâj où j'ai révélé ses ruses, ses absurdités et ce qui a été dit par les savants à son sujet. Et c'est Allah qui accorde le soutien pour contenir les ignorants.

Abû Nu'aym Al-Hâfizh rapporte : J'entendis 'Umar Al-Bannâ Al-Baghdâdî raconter à La Mecque qu'au moment de l'épreuve de Ghulâm Al-Khalîl et l'accusation des soufis d'apostasie, le calife donna l'ordre de les arrêter. An-Nûrî fut alors amené avec un groupe et ils furent tous introduits auprès du calife. Ce dernier ordonna ensuite de les exécuter. An-Nûrî avança en premier vers le bourreau afin d'être exécuté et ce dernier lui demanda : « Pourquoi avances-tu en premier ? » Il répondit : « J'accorde la préférence à la vie de mes compagnons plutôt qu'à la mienne, ne serait-ce que pour cet instant. » Le bourreau s'arrêta alors et remit leur affaire au calife. Celui-ci les remit à son tour au juge suprême Ismâ'îl Ibn Ishâq qui ordonna de les libérer.

Abû Al-'Abbâs Ahmad Ibn 'Atâ' rapporte : Ghulâm Al-Khalîl dénonça les soufis au calife à Baghdâd en les accusant d'apostasie. Abû Al-Husayn An-Nûrî, Abû Hamza As-Sûfî, Abû Bakr Ad-Daqqâq ainsi qu'un groupe de leurs amis furent alors arrêtés. Quant à Al-Junayd Ibn Muhammad, il put dissimuler cela en déclarant appartenir à l'école juridique d'Abû Thawr. Ils furent ensuite introduits auprès du calife qui ordonna de les exécuter. Le premier à s'être élevé était Abû Al-Husayn An-Nûrî à qui le bourreau demanda : « Pourquoi te lèves-tu en premier parmi tes compagnons sans être terrifié ? » Il répondit : « J'aimerais accorder la préférence à la vie de mes compagnons ne serait-ce que pour une heure. » Le calife les remit ensuite au juge et ils furent ainsi libérés.

Abû 'Amrû, le disciple d'Ar-Raqî, rapporte avoir entendu ce dernier dire : Nous avions une chambre d'hôtes et un pauvre portant deux vêtements en loques nommé Abû Sulaymân vint chez nous et demanda notre hospitalité. Je demandai alors à mon fils de le conduire à la chambre et il demeura chez nous neuf jours, prenant un repas chaque trois jours. Lorsque je lui demandai de rester encore, il me répondit que l'hospitalité dure trois jours, je lui dis alors : « Ne nous prive pas de tes nouvelles. »

Après une absence de douze ans, il revint nous voir et je lui demandai : « Où étais-tu ? » Il répondit : « J'ai rencontré un vieil homme nommé Abû Chu'ayb Al-Muqaffa' qui a été éprouvé, je suis resté alors chez lui pour le servir durant une année, avant qu'il ne me vienne à l'esprit de lui demander quelle était la cause de son épreuve. Lorsque je me suis rapproché de lui, il s'est empressé de me dire avant de lui poser la question : "Pourquoi m'interroges-tu à propos de ce qui ne te regarde pas ?"

J'ai patienté ainsi trois années pour qu'il me dise à la fin : "Tiens-tu vraiment à le savoir ?" Je lui ai répondu : "Si tu le veux." Il a dit : "Pendant que je priais durant la nuit, une lumière m'est apparue du mihrâb. J'ai alors dit trois fois : "Sois avili, ô maudit ! Mon Seigneur est élevé pour qu'Il Se manifeste aux créatures." J'ai entendu ensuite une voix provenant du mihrâb disant : "Ô Abû Chu'ayb !" Je lui ai répondu : "Me voici, à ton service !" Il a dit : "Préfères-tu que je te fasse mourir là maintenant, ou te récompenser pour ce que tu as accompli comme œuvres, ou bien t'affliger une épreuve grâce à laquelle on t'élèvera à 'Iliyyûn (place suprême du Paradis)?" J'ai donc préféré l'épreuve, perdant ainsi mes yeux, mes mains et mes pieds."

Je suis alors resté à son service durant douze années entières, puis un jour il m'a demandé de m'approcher de lui, et en le faisant, j'ai pu entendre ses membres parler entre eux en disant : "Sortez !" Et soudain, tous ses membres sont apparus devant lui tandis qu'il proclamait la Gloire d'Allah et Le glorifiait jusqu'à trouver la mort. »

L'auteur a dit : Cette histoire fait croire que cet homme a vu Allah ﷻ, et que lorsqu'il a désavoué cela, il a été châtié. Nous avons déjà parlé de gens qui prétendent qu'il est possible de voir Allah ﷻ ici-bas.

Abû Al-Qâsim 'Abdu-l-Lah Ibn Ahmad Al-Balkhî a rapporté dans le livre « Al-Maqâlât » que des gens parmi les Muchabbiha (les anthropomorphistes) disaient qu'il est possible de voir Allah le Très-Haut avec les yeux dans ce bas monde et qu'ils soient peut-être parmi ceux qu'Il a rencontrés sur les chemins. Certains ont ajouté à cela la possibilité de Lui serrer la Main, Lui tenir compagnie et Le toucher. Ils prétendent aussi qu'ils échangent mutuellement les visites avec Lui. Ces gens furent appelés en Irak les Bâtiniyya, les obsessionnels et les gens des hantises.

L'auteur a dit : Cela excède toutes formes de vilenie. Nous cherchons Protection auprès d'Allah contre le désappointement.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant la purification

L'auteur a dit : Nous avons déjà mentionné les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant la purification, mais ses ruses qui concernent les soufis ont dépassé toutes les limites. En effet, il a pu accentuer leurs obsessions relatives à l'utilisation de l'eau de façon excessive. On me rapporta à cet égard qu'Ibn 'Aqîl entra une fois dans un hospice et y accomplit ses ablutions. Les occupants rirent alors de lui du fait de n'avoir utilisé que peu d'eau, car ils ne savent pas qu'il est amplement suffisant d'accomplir parfaitement les ablutions avec un demi-litre d'eau.

On nous rapporta aussi qu'Abû Hâmid Ach-Chîrâzî demanda à un pauvre : « Où accomplis-tu tes ablutions ? » Il répondit : « Dans la rivière, car j'ai des obsessions concernant la purification. » Il dit : « Auparavant, c'était les soufis qui se moquaient du diable, mais maintenant, c'est lui qui se moque d'eux ! »

Certes, les meilleurs des prédécesseurs n'agissaient pas ainsi. Ce qui est plus étonnant, c'est celui qui accorde un soin excessif à sa purification extérieure, tandis que son for intérieur est bourré de saletés et d'impuretés. Et Allah est Celui qui accorde le succès.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant la prière

L'auteur a dit : Nous avons mentionné précédemment les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant la prière, les mêmes ruses ont été utilisées contre les soufis, voire même plus. En effet, Muhammad Ibn Tâhir Al-Maqdisî a mentionné que parmi leurs traditions par lesquelles ils se sont distingués et auxquelles ils s'apparentaient figure le fait d'accomplir une prière de deux *rak'a* après s'être habillé de vêtement rapiécé et après le repentir, appuyant son argument par le hadith rapporté de Thumâma Ibn Uthâl disant que lorsqu'il a embrassé l'islam, le Prophète ﷺ lui a ordonné d'accomplir les ablutions majeures.[100]

L'auteur a dit : Que c'est ignoble qu'un ignorant s'occupe de ce qui ne le regarde pas ! Thumâma était un mécréant avant de se convertir à l'islam, et lorsqu'un mécréant devient musulman, il doit accomplir les ablutions majeures, conformément à l'école juridique de certains savants tels qu'Ahmad Ibn Hanbal. Quant à l'accomplissement de la prière des deux *rak'a*, aucun savant n'a ordonné cela à quelqu'un qui s'est converti à l'islam. De plus, on

[100] Rapporté par Al-Bayhaqî dans « As-Sunan Al-Kubrâ » (1/171), et dans « As-Sunan As-Sughrâ » (1/112).

n'a pas mentionné de prière dans le hadith de Thumâma pour en faire une comparaison analogique. Ceci n'est en réalité que de l'innovation religieuse que l'on a appelée tradition. La chose la plus ignoble est le fait de dire que les soufis se distinguent par des traditions, car si ces dernières se rapportent à la Loi religieuse, tous les musulmans seront concernés par elles de façon égale, et les jurisconsultes en seront les mieux informés. De quelle façon les soufis se distinguent-ils par ces traditions ? Si c'est par leurs expériences personnelles, ils se sont certes distingués par elles étant donné qu'elles sont leurs inventions.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant les habitations

L'auteur a dit : En ce qui concerne la construction des hospices, certains adorateurs prédécesseurs les ont mis en place pour se consacrer entièrement au culte. Si l'intention de ces derniers était bonne, ils étaient toutefois dans l'erreur compte tenu de six points :

Le premier est qu'ils ont inventé ce genre de constructions, or la construction (consacrée à la religion) des musulmans est la mosquée.

Le deuxième est qu'ils ont bâti des endroits qui concurrencent les mosquées, ce qui diminue le nombre des fidèles qui fréquentent ces dernières.

Le troisième est qu'ils ont laissé passer la Récompense due au nombre de pas faits en allant aux mosquées.

Le quatrième est qu'ils ont imité les chrétiens en ayant des monastères propres à eux.

Le cinquième est la souffrance qu'ils ont éprouvée alors qu'ils étaient encore jeunes, étant donné que la plupart d'entre eux avaient besoin de se marier.

Le sixième est qu'ils ont consacré à eux-mêmes un signe figuratif qui indique leur ascétisme, afin d'obliger les gens à les visiter et à s'attirer leur bénédiction.

Mais si leur intention n'était pas bonne, ce qu'ils ont fait alors est de créer des endroits d'amusement, des atmosphères d'oisiveté et des signes figuratifs pour montrer leur ascétisme.

En effet, on a vu la majorité de leurs successeurs se détendre dans les hospices en se détournant de la vie de labeur, s'intéressant uniquement à la nourriture, à la boisson, au chant et à la danse. Ils cherchent les biens matériels auprès de gens injustes et ne s'interdisent pas les dons offerts par les percepteurs de dîmes.

La plupart de leurs hospices ont été construits par des gens injustes en ayant utilisé de l'argent sale. Satan les a ainsi trompés par ses ruses en leur faisant croire que les biens qu'ils obtiennent correspondent à leur subsistance, ce qui leur permet de se libérer des charges de la dévotion.

Ce qui leur importait le plus était d'avoir de la nourriture et de l'eau fraîche, où sont donc la faim de Bichr, la dévotion de Sarî et le rigorisme d'Al-Junayd ? La majeure partie d'entre eux (les successeurs) passaient leur temps à faire des bavardages futiles et à visiter les matérialistes.

On m'a informé qu'un homme a récité du Coran dans un hospice et on l'en a empêché, et que des gens ont lu du hadith dans cet endroit et on leur a dit : « Ce n'est pas l'endroit pour le faire. » Et c'est Allah qui accorde le succès.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le renoncement à leurs biens et le fait de s'en priver

Avant, Satan trompait les premiers soufis, par ses ruses, à cause de leur sincérité dans leur ascétisme. Il attirait alors leur attention au vice de l'argent et leur faisait craindre ses méfaits, les poussant ainsi à s'en priver et à vivre dans la pauvreté. Toutefois, leurs intentions étaient bonnes, même s'ils étaient dans l'erreur en agissant de la sorte, en raison de leur manque de savoir. Mais maintenant, Satan n'a plus besoin de s'occuper de cette tâche, car lorsque l'un d'eux possède des biens, il les dépense avec gaspillage et dilapidation.

Muhammad Ibn Al-Husayn As-Sulamî rapporte avoir entendu Abû Nasr At-Tûsî dire : J'ai entendu un groupe de cheikhs de Ray dire qu'Abû 'Abdi-l-Lâh Al-Maqarî a hérité de son père cinquante mille dinars, en plus de terrains et de biens immobiliers, mais il a renoncé à tout en l'offrant aux pauvres.

Ce fait a été rapporté au sujet de bon nombre de gens. Je ne blâme pas celui qui agit ainsi, à condition qu'il ait en réserve de quoi subsister, ou qu'il ait un gagne-pain qui le met à l'abri du besoin, ou que cet argent soit douteux. Mais s'il offre tout son argent licite et se retrouve dans le besoin, ou bien rend sa famille pauvre, le poussant ainsi à prendre les dons et les aumônes de ses frères ou celles des personnes injustes et douteuses, c'est ce fait que l'on blâme et que l'on interdit.

Je ne m'étonne pas des ascètes qui ont agi ainsi en raison de leur manque de savoir, ce qui m'étonne plutôt sont les gens qui sont doués de raison et qui ont du savoir : comment ont-ils pu inciter les gens à un tel acte en leur ordonnant de le faire bien qu'il soit en contradiction avec la raison et la Loi religieuse ?

Al-Hârith Al-Muhâsibî a longuement parlé de ce sujet et Abû Hâmid Al-Ghazâlî l'a soutenu dans ses propos. Al-Hârith est à mon avis plus excusable qu'Abû Hâmid, car celui-ci avait plus de connaissances dans la religion. Mais son adhésion au soufisme l'a forcément contraint à soutenir ce dans quoi il s'est lancé.

Al-Muhâsibî a dit, par exemple, à ce sujet : « Ô toi qui es tenté ! Lorsque tu prétends que le fait d'amasser de l'argent licite soit supérieur et plus méritoire que le fait d'y renoncer, tu as alors déprécié Muhammad ﷺ et les Messagers. Tu as en effet prétendu que Muhammad ﷺ n'a pas conseillé les membres de la communauté quand il leur a interdit d'amasser l'argent, alors qu'il savait que le fait de l'amasser est meilleur pour eux. Tu as aussi prétendu qu'Allah ne Se soucie pas de Ses serviteurs lorsqu'Il leur a interdit d'amasser les biens, alors qu'Il savait que le fait de l'amasser est meilleur pour eux. Il ne te sert à rien de soutenir ton argument par les richesses possédées par les compagnons, car au Jour de la Résurrection, Ibn 'Awf aimerait n'avoir possédé ici-bas que ce qui lui aurait permis de subsister. »

Il a aussi dit : On me rapporta que lorsque 'Abdu-r-Rahmân Ibn 'Awf mourut, certains compagnons du Messager d'Allah ﷺ dirent : « Nous craignons pour 'Abdu-r-Rahmân à cause de ce qu'il a laissé comme richesse ! » Ka'b dit alors : « Gloire à Allah ! Qu'est-ce que vous craignez pour 'Abdu-r-Rahmân ? Il a acquis ses biens honorablement et en a dépensé correctement ! »

Lorsqu'Abû Dharr fut informé de ces paroles, il sortit en colère à la recherche de Ka'b. Il trouva sur son chemin un maxillaire de chameau et le prit avec lui. Quand on dit à Ka'b qu'Abû Dharr était à sa recherche, il prit la fuite pour aller se réfugier chez 'Uthmân, à qui il raconta l'histoire.

L'ayant suivi à la trace, Abû Dharr arriva chez 'Uthmân, et lorsqu'il y entra, Ka'b se leva et se cacha derrière 'Uthmân fuyant Abû Dharr. Celui-ci dit alors : « Ah te voilà, ô fils de juive ! Tu prétends qu'il n'y a aucun mal concernant la richesse laissée par 'Abdu-r-Rahmân Ibn 'Awf ! Un jour, le Messager d'Allah ﷺ est sorti et a dit : « Au Jour de la Résurrection, ceux qui auront été les plus riches seront les plus pauvres, sauf ceux qui auront donné leurs biens ici et là. » [Rapporté par Al-Bukhârî (6268) et Muslim (94)]

Al-Hârith a ajouté : Malgré le mérite de ce 'Abdu-r-Rahmân, il sera mis debout le Jour de la Résurrection dans la vaste étendue du Paradis (où attendront les gens afin d'être jugés), et ce à cause des biens qu'il a acquis licitement afin d'assurer sa subsistance et en faire des bonnes œuvres. Il sera empêché d'aller au Paradis avec les Emigrés pauvres, il les suivra plutôt en rampant.

A leur habitude, lorsque les compagnons n'avaient rien en leur possession, ils s'en réjouissaient, alors que tu épargnes l'argent et tu l'entasses craignant la pauvreté. Ceci, parce que tu as une mauvaise opinion d'Allah ﷻ et tu manques de certitude quant à Sa Protection. Que ces offenses s'arrêtent !

Ou peut-être que tu amasses les biens pour obtenir les bienfaits de ce monde et ses plaisirs ? Or, on nous a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui regrette d'avoir laissé passer un intérêt matériel s'est rapproché de l'Enfer d'une distance d'une année de marche. » [101] Et toi tu regrettes ce qui a pu t'échapper (comme intérêt matériel) sans te soucier de ton rapprochement du Châtiment d'Allah ﷻ. Malheur à toi ! D'ailleurs, trouves-tu à ton époque des choses licites à amasser comme ont en trouvé les compagnons ? Et où sont-elles pour pouvoir les amasser ? Malheur à toi ! Je te conseille de te contenter du strict nécessaire pour subsister et n'amasse pas de l'argent pour les œuvres de bien. En effet, un savant de la religion fut interrogé à propos de l'homme qui amasse de l'argent pour les œuvres de bien et il répondit : « Certes, renoncer à cela est un acte plus pieux. »

On nous a également rapporté que l'un des meilleurs successeurs (Tâbi') a été interrogé au sujet de deux hommes : l'un a cherché licitement les biens matériels et les a acquis, puis il les a utilisés pour maintenir ses liens de parenté et en a fait profiter sa propre personne ; l'autre s'en est détourné sans les chercher ni les dépenser, lequel des deux est meilleur ? Il a répondu : « Par Allah, celui qui s'en est détourné est de loin le meilleur ; ils sont loin l'un de l'autre comme le sont l'Orient et l'Occident ! »

L'auteur a dit : Toutes ces paroles appartiennent à Al-Hârith Al-Muhâsibî, rapportées par Abû Hâmid qui les a soutenues et confirmées par l'histoire de Tha'laba[102], à qui on a accordé de la richesse, mais qui s'est abstenu de s'acquitter de l'aumône légale.

Abû Hâmid a en effet dit : « Celui qui considère les états et les paroles des Prophètes et des saints aura la certitude que le fait de manquer d'argent est plus méritoire que le fait d'en disposer, même s'il est dépensé pour faire le bien. Le moindre de ses méfaits est de se consacrer à le fructifier en se détournant du rappel d'Allah ﷻ. Il convient donc à celui qui cherche la Satisfaction d'Allah de renoncer à son argent en ne gardant que le strict nécessaire, car s'il lui reste un dirham qui attire son cœur, cela le détournera d'Allah ﷻ. »

---

[101] Hadith jugé très faible rapporté par Al-Albânî dans « Al-Jâmi' As-Saghîr » (5413) et dans « Ad-Da'îfa » (1770).

[102] Il s'agit de Tha'laba Ibn Hâtib, l'un des grands compagnons ayant assisté à la bataille de Badr. Son histoire est très connue et est relatée par nombre de prédicateurs, comme elle est citée dans plusieurs livres d'exégèse, mais elle est fausse et inventée.

L'auteur a dit : Tout ceci contredit la Loi de la religion et la raison, et est une mauvaise compréhension de l'utilité de l'argent.

Critique des pratiques des soufis à propos de leur renoncement à leurs biens

En réponse à ces paroles, nous disons : « Quant à la noblesse des biens, Allah lui a donné une grande importance et a ordonné de les préserver, étant donné qu'ils sont le moyen de subsistance du noble être humain. Allah le Très-Haut a dit : ﴿ Ne confiez pas aux incapables la gestion des biens que Dieu vous a donnés pour subsister. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.05)

Il a également interdit de confier les biens à une personne qui manque de bon sens. Il a dit : ﴿ Si vous constatez qu'ils ont acquis un bon jugement, remettez-leur leur héritage (biens). ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.06)

Il est authentiquement rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a interdit la dissipation des biens[103] et qu'il a dit à Sa'd : « Que tu laisses tes héritiers riches est meilleur que de les laisser dans le besoin, dépendants des gens ! »[104]

Il a aussi dit : « Aucune richesse ne m'a été aussi bénéfique que celle d'Abû Bakr ! »[105]

'Amrû Ibn Al-'Âs rapporte : Le Messager d'Allah ﷺ m'envoya quelqu'un pour me dire : « Mets tes vêtements, prends tes armes et viens me voir ! » A mon arrivée, il me dit : « Je veux t'envoyer à la tête d'une armée pour qu'Allah t'accorde la victoire et du butin. Et je te souhaite d'acquérir une belle part des biens ! » Je répondis : « Ô Messager d'Allah, je ne me suis pas converti à l'islam pour obtenir des biens, mais plutôt par amour pour cette religion. » Il dit : « Ô 'Amrû ! Quel excellent bien louable pour un homme vertueux ! » [Rapporté par Al-Bukhârî dans « Al-Adab Al-Mufrad » (299), Ibn Hibbân dans son « Sahîh » (3210) et Ahmad dans son « Musnad » (4/197) ; authentifié par Al-Albânî dans « Muckkilat Al-Faqr » (p.36)]

Anas Ibn Mâlik ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a invoqué en sa faveur en lui souhaitant tout le bien et en disant à la fin de l'invocation : « Ô Allah, accorde-lui des biens et des enfants en abondance et bénis-les-lui ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (6344), Muslim (660) (2481) et At-Tirmidhî (3829)]

D'après 'Abdu-r-Rahmân Ibn Ka'b Ibn Mâlik, 'Ubayd Allah Ibn Ka'b Ibn Mâlik rapporte avoir entendu Ka'b Ibn Mâlik relater le récit de son repentir et a dit : « Ô Messager d'Allah, je vais offrir en signe de repentance tous mes

---

[103] Rapporté par Al-Bukhârî (1477) (6473), Muslim (593) et Ahmad (4/246).

[104] Rapporté par Al-Bukhârî (2742), Muslim (1628), Abû Dâwud (2864) et Ibn Mâjah (2708).

[105] Rapporté par Ibn Mâjah (94) et At-Tirmidhî (3661) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5661, 5808).

biens comme aumône afin de satisfaire Allah ﷻ et Son Messager ﷺ. » Il a répondu : « Garde un peu de tes biens, ceci est meilleur pour toi ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (2758) (4676) et Muslim (2769)]

L'auteur a dit : Ces hadiths sont rapportés dans les « Sihâh »[106] et contredisent ce que croient les soufis, à savoir que la richesse détourne les cœurs du rappel d'Allah, qu'elle attire le Châtiment et que le fait de l'épargner signifie le manque de confiance en Allah. On ne peut nier que la tentation de la richesse est à craindre et que beaucoup de gens s'en sont détournés en craignant cela. Elle est aussi une source de prestige pour celui qui l'amasse, ce qui rend difficile le fait d'être préservé de sa tentation, comme elle diminue l'intérêt qu'on porte au Salut éternel lorsqu'elle est présente, c'est pourquoi on a craint sa tentation.

Quant à l'acquisition des biens, il est clair qu'on doit se contenter de n'acquérir que le strict nécessaire, et si l'objectif est de les amasser en abondance, cet objectif doit être alors considéré : si l'on cherche à en tirer vanité et orgueil, alors quel mauvais objectif ! Mais si on cherche à subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, à épargner pour les moments difficiles, à aider ses frères, à soutenir les pauvres et à faire des bonnes actions, cette intention sera récompensée. En effet, amasser les biens avec cette intention est plus méritoire que beaucoup d'actions pieuses. Les intentions d'amasser les biens de la majorité des compagnons étaient bonnes, et ce grâce à leurs nobles objectifs. Ils ont alors pris soin de leurs biens et ont cherché à les fructifier.

Ibn 'Umar ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ accorda une parcelle de terrain à Az-Zubayr ﷺ dans un endroit appelé Thurayr d'une superficie équivalente à la distance parcourue par son cheval en une seule course. Il (Ibn Az-Zubayr) fit alors courir son cheval jusqu'à ce qu'il se soit arrêté, puis il jeta son fouet. Le Prophète ﷺ dit alors : « Donnez-lui [une parcelle de terrain du point du départ de la course] jusqu'au point atteint par le fouet ! » [Hadith faible rapporté par Abû Dâwud (3072) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Abû Dawud » (673)]

Sa'd Ibn 'Ubâda invoquait en disant : « Ô Allah, comble-moi de richesses ! »

L'auteur a dit : Plus éloquent encore est le cas de Ya'qûb quand ses enfants lui dirent : ﴿ Et cette fois-ci nous rapporterons la charge d'un chameau de plus. ﴾[107] (S.12, Yûsuf, V.65) Il accepta cette idée et envoya son fils Binyâmîn avec eux.

---

[106] As-Sihâh ou As-Sunan sont des recueils de hadiths authentiques et il y en a cinq : Sahîh Al-Bukhârî, Sahîh Muslim, Sunan Abû Dâwud, Sunan Ibn Mâjah et Sunan At-Tirmidhî.

[107] Voici le verset complet : ﴿ Et ayant déballé leurs bagages, ils trouvèrent que les marchandises qu'ils avaient troquées leur avaient été rendues. « Père, dirent-ils, que pouvons-nous espérer de plus ? Voilà que nos marchandises nous ont été rendues. Nous irons donc

Il y a également Chu'ayb qui espéra plus que ce qu'il devait avoir en disant : ﴿ Si tu veux aller jusqu'à dix ans, libre à toi de le faire. ﴾[108] (S.28, Al-Qaṣaṣ, V.27)

Ayyûb aussi, lorsqu'il guérit, vit s'abattre sur lui un grand essaim de sauterelles en or. Il se mit alors à les ramasser et les mettre dans son vêtement en grande quantité. On lui dit : « N'es-tu pas encore rassasié ? » Il répondit : « Ô Seigneur, qui peut se rassasier de Tes Bienfaits ? »

Ceci (le fait de chercher à s'enrichir) est une chose enracinée dans les natures humaines, et lorsque l'intention derrière cela est bonne, il ne peur y avoir que le bien absolu.

Quant à la parole d'Al-Muḥâsibî, c'est une erreur qui montre son manque de connaissances. Sa parole disant qu'Allah ﷻ a interdit à Ses serviteurs d'amasser les biens et que le Messager d'Allah ﷺ l'a aussi interdit à sa communauté est inconcevable, car l'interdiction concerne le fait d'amasser les biens à des fins malsaines ou de les amasser illicitement.

Ce qu'il a rapporté du hadith de Ka'b et d'Abû Dharr est invraisemblable, il a été inventé par les ignorants. Certes, une partie de ce hadith a été rapportée, mais sa chaîne de transmission n'a pas été confirmée.

Mâlik Ibn 'Abdi-l-Lâh Az-Ziyâdî rapporte qu'Abû Dharr se rendit auprès de 'Uthmân et lui demanda la permission d'entrer. 'Uthmân lui accorda alors la permission tandis qu'Abû Dharr avait dans sa main une canne. 'Uthmân dit alors : « Ô Ka'b, 'Abdu-r-Rahmân est décédé et a laissé derrière lui des biens, qu'en dis-tu ? » Il répondit : « S'il s'acquittait du Droit d'Allah le Très-Haut qui lui incombait à leur sujet, il n'y a alors aucun mal à cela ! » Sur ce, Abû Dharr leva sa canne et frappa Ka'b avant de dire : « J'ai en effet entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : "Je n'aimerais pas avoir cette montagne (Uhud) en or afin de la dépenser dans le Sentier d'Allah et qu'on me l'accepte, quitte à ne laisser derrière moi [qu'une quantité équivalente à] six onces. » Je te conjure par Allah, ô 'Uthmân, as-tu déjà entendu cela ? » (Répétant cela trois fois.) Et il répondit par l'affirmative. [Hadith faible rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (1/63) et Adh-Dhahabî dans « As-Siyar » (2/67) ; authentifié par Al-Albânî dans « Al-Muchkât » (1823)]

---

ravitailler les nôtres, tout en prenant soin de notre frère. Et cette fois-ci nous rapporterons la charge d'un chameau de plus. C'est une charge facile à obtenir ! » ﴾

[108] Voici le verset complet : ﴿ « Je voudrais, dit le vieillard (Chu'ayb), te marier à l'une de mes filles que voici, à condition que tu restes huit ans à mon service. Si tu veux aller jusqu'à dix ans, libre à toi de le faire. Je ne t'imposerai rien de pénible et, s'il plaît à Dieu, tu trouveras toujours en moi un homme équitable. » ﴾

L'auteur a dit : Ce hadith n'a pas été confirmé, et Ibn Lahî'a (l'un des rapporteurs) est contesté, « Ses narrations ne sont pas fiables pour être avancées comme arguments » commenta Yahyâ. Ce qui est sûr, par ailleurs, selon l'Histoire, est qu'Abû Dharr est décédé en l'an vingt-cinq de l'Hégire, alors que 'Abdu-r-Rahmân est décédé en l'an trente-deux. Ce dernier a vécu donc sept ans de plus après Abû Dharr.

De plus, les paroles de ce hadith qu'ils ont citées montrent qu'il est inventé : comment se fait-il que les compagnons aient pu dire qu'ils craignent pour 'Abdu-r-Rahmân ? Le consensus des savants de la religion ne confirme-t-il pas la permission d'amasser les biens lorsque cela se fait de façon licite ? Pour quelle raison doit-on avoir peur quand on a affaire à quelque chose de licite ? La Loi de la religion permet-elle une chose pour punir ceux qui la font par la suite ? Ceci est certes un manque de compréhension et d'instruction en religion.

D'autre part, le fait qu'Al-Muhâsibî se soit focalisé uniquement sur le cas de 'Abdu-r-Rahmân est une preuve qu'il n'avait pas consulté les biographies des compagnons du Messager d'Allah ﷺ. En effet, Talha a laissé derrière lui trois cents chargements (de céréale), chacun pesant trois quintaux. Les biens laissés par Az-Zubayr étaient estimés à deux cent cinquante mille dirhams et ceux d'Ibn Mas'ûd à quatre-vingt-dix mille dirhams. La plupart des compagnons ont acquis des biens et les ont laissés derrière eux et aucun d'entre eux n'a blâmé l'autre pour cela.

Quant à sa parole disant que 'Abdu-r-Rahmân entrera au Paradis en rampant le Jour de la Résurrection, c'est une preuve qu'il ne connaît pas le hadith, ou bien qu'il était en train de rêver et n'était point éveillé. Je cherche Protection auprès d'Allah contre le fait que 'Abdu-r-Rahmân entre au Paradis en rampant le Jour de la Résurrection ! Qui précédera au Paradis si 'Awf Ibn 'Abdi-r-Rahmân y entrera en rampant alors qu'il fait partie des dix compagnons auxquels le Paradis est promis, fait partie des gens de la bataille de Badr auxquels on a tout pardonné et fait partie du conseil de délibération (qui a été choisi pour désigner le successeur de 'Umar) ?

De plus, ce hadith (d'Al-Muhâsibî) a été rapporté par 'Umâra Ibn Zâdhân dont la narration a été probablement troublée, selon Al-Bukhârî. Anas a dit à son sujet qu'il rapporte des hadiths reprouvés attribués à Anas. Abû Hâtim Ar-Râzî a dit qu'il n'est pas fiable pour avancer ses narrations comme arguments. Quant à Ad-Daraqutnî, il estime que ce hadith est faible.

D'après 'Umâra, d'après Thâbit, Anas ﷺ a dit : Alors qu'elle se trouvait chez elle, 'Â'icha entendit un bruit provenant de la ville et dit : « Qu'est-ce que c'est que cela ? » On lui répondit : « C'est la caravane de 'Abdu-r-Rahmân Ibn 'Awf qui arrive du Châm transportant toutes sortes de choses. » Il y avait en effet sept cents chameaux qui firent vibrer la ville du fait de ce bruit.

'Â'icha dit alors : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : "J'ai vu 'Abdu-r-Rahmân Ibn 'Awf entrer au Paradis en rampant." » Lorsque 'Abdu-r-Rahmân en fut informé, il dit : « Si je pouvais, j'y entrerais debout. » Il fit ensuite don de la caravane avec tout ce qu'il y avait comme bâts et chargements dans le Sentier d'Allah ﷻ. [Hadith forgé rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (6/115) et At-Tabarânî dans « Al-Kabîr »]

La parole d'Al-Muhâsibî disant que le fait de renoncer aux biens licites est plus méritoire que le fait de les amasser n'est pas correct, bien au contraire, lorsqu'on amasse les biens avec une bonne intention, ceci est plus méritoire, selon l'avis unanime des savants.

Quant au hadith qu'il a rapporté du Messager d'Allah ﷺ ayant dit : « Celui qui regrette d'avoir laissé passer un bien matériel... », est invraisemblable, étant donné que le Messager d'Allah ﷺ ne l'a jamais dit.

Pour sa parole disant : « Trouves-tu à ton époque des choses licites ? », la réponse est de lui dire : « Qu'est-ce qui a pu changer concernant le licite alors que le Messager d'Allah ﷺ a dit : "Le licite est certes évident, et l'illicite est aussi évident..." » [Rapporté par Al-Bukhârî (2051), Muslim (1599) et d'autres]

Ce qui m'étonne est le silence d'Abû Hâmid et surtout son soutien à ce qui a été dit par Al-Muhâsibî : comment a-t-il pu dire qu'être à court de biens est meilleur que d'en avoir, et ce même s'ils sont dépensés pour faire le bien ? S'il avait avancé que le jugement par consensus des savants de la religion est en contradiction avec cela, cela aurait été plus juste. Mais son adhésion au soufisme a certes influé sur son avis religieux.

Pour ce qui est de sa parole disant qu'il convient à celui qui recherche la Satisfaction d'Allah de renoncer à ses biens, nous avons déjà expliqué que si les biens sont illicites ou de source douteuse, ou bien que l'homme se contente de peu, il lui est alors permis dans ces cas d'y renoncer, autrement, il ne le peut pas. Quant à Tha'laba, ce n'est pas sa richesse qui lui a nui, mais plutôt son avarice quand il a refusé de s'acquitter de l'obligation.

En ce qui concerne les Prophètes, il faut savoir qu'Ibrâhîm avait des cultures et des biens, et il en est de même pour Chu'ayb et les autres.

Sa'îd Ibn Al-Musayyib disait : « Il n'y a rien de bon en celui qui ne cherche pas la richesse, car elle lui permet d'honorer sa dette, de préserver son honneur, de maintenir ses liens de parenté et s'il meurt, il la laissera en héritage pour ceux qui viendront après lui. » En effet, Ibn Al-Musayyîb a laissé derrière lui quatre cents dinars, et nous avons cité précédemment ce que les compagnons ont laissé derrière eux. Sufyân Ath-Thawrî a laissé derrière lui deux cents dinars. Il disait : « A cette époque, l'argent est une arme. » Les

prédécesseurs n'ont jamais cessé de louer l'argent et ils l'amassaient pour les temps difficiles et pour assister les pauvres. Si certains parmi eux l'ont délaissé, c'est parce qu'ils préféraient se consacrer aux adorations, se contentant ainsi de peu.

S'il (Al-Muḥâsibî) avait dit qu'il était préférable de réduire la richesse, cela aurait été plus correct. Mais ses paroles l'ont plutôt rapproché du rang des pécheurs.

Se montrer patient face à la pauvreté et à la maladie

Sache que la pauvreté est une maladie, et celui qui en est affligé et fait preuve de patience sera rétribué en conséquence, c'est pourquoi les pauvres accéderont au Paradis cinq cents ans avant les riches.

Les biens sont un bienfait, et celui-ci a besoin de reconnaissance pour perdurer. Le riche est semblable au mufti et au combattant pour la Cause d'Allah dans ses efforts et les risques qu'il prend, alors que le pauvre est comme celui qui s'isole dans un coin. Abû Abdi-r-Raḥmân As-Sulamî a consacré, dans son livre, « Sunan As-Sûfiyya », un chapitre parlant de la condamnation du pauvre qui laisse derrière lui quelque chose, en citant comme argument le hadith de l'homme décédé parmi les gens d'As-Suffa qui a laissé derrière lui deux dinars. Le Messager d'Allah ﷺ a dit alors : « Ce sont deux cautérisations[109]. » [Rapporté par Aḥmad dans « Al-Musnad » (5/252) et At-Ṭabarânî dans « Al-Kabîr » (8/105) ; authentifié par Al-Albânî dans « Ṣaḥîḥ At-Targhîb » (935)]

L'auteur a dit : Celui-ci est un argument de quelqu'un qui n'a pas compris le contexte de ce hadith. En effet, ce pauvre disputait à ses semblables les aumônes tandis qu'il avait épargné ce qu'il avait avec lui, c'est pourquoi le Messager d'Allah ﷺ a comparé ces deux dinars à deux cautérisations. Si la condamnation concernait le fait de laisser des biens en héritage, le Messager d'Allah ﷺ n'aurait pas dit à Sa'd : « Que tu laisses tes héritiers riches est meilleur que de les laisser dans le besoin, dépendants des gens ! », et aucun des compagnons n'aurait laissé derrière lui la moindre chose.

'Umar Ibn Al-Khaṭṭâb رضي الله عنه a dit : Le Messager d'Allah ﷺ nous incita à donner l'aumône, suite à quoi je lui apportai la moitié de mes biens. Il me dit alors : « Qu'as-tu laissé pour ta famille ? » Je lui répondis : « La même chose. »[110] Le Messager d'Allah ﷺ ne désapprouva pas alors cela.

Ibn Jarîr At-Ṭabarî a dit : Dans ce hadith il y a une preuve de l'invalidité des assertions des ignorants soufis disant que l'homme ne doit rien épargner pour le lendemain, et que celui qui fait cela a une mauvaise opinion de son Seigneur et ne s'en remet pas totalement à Lui.

---

[109] C'est-à-dire : ce sont deux cautérisations qu'il subira comme Châtiment.

[110] Rapporté par Abû Dâwud (1678) et At-Tirmidhî (3675) ; jugé bon par Al-Albânî dans « Al-Mushkât » (6021).

Ibn Jarîr a ajouté : Il en est de même pour la parole du Messager d'Allah ﷺ disant : « Procurez-vous des moutons, car ils sont une bénédiction ! »[111], car ce hadith contient la preuve de l'invalidité de l'assertion de celui qui a prétendu parmi les soufis que la remise totale de soi à Allah ne peut être valable que si l'on se réveille le matin sans rien avoir comme biens ni effets, et il en va de même pour le soir. N'a-t-il pas vu comment le Messager d'Allah ﷺ a épargné pour ses épouses la subsistance d'une année ?[112]

Section

Certains gens ont renoncé à leurs biens légaux et ont fini par recourir aux ordures et à la charité, étant donné que le besoin de l'être humain est incessant. La personne douée de raison se prépare pour l'avenir ; or le cas de ces gens quant à leur renoncement aux biens lorsque leur vie d'ascétisme commence est semblable à celui qui voyage portant avec lui des provisions qu'il offre une fois qu'il a satisfait ses besoins, puis il se retrouve sans rien.

Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh rapporte : Abû Husayn As-Sulamî arriva à La Mecque avec de l'or extrait de leur mine et l'utilisa pour s'acquitter d'une dette qui lui était due. Un morceau de la taille d'un œuf de pigeon resta alors en plus avec lui, il l'apporta au Messager d'Allah ﷺ et lui dit : « Ô Messager d'Allah, dépense cela là où Allah te l'indiquera ou là où tu le voudras ! » Le Messager d'Allah ﷺ se détourna alors de lui. Il s'approcha ensuite du Messager d'Allah ﷺ par son côté droit, et celui-ci se détourna encore de lui, puis il s'en approcha de son côté gauche, et là aussi le Messager d'Allah ﷺ s'en détourna, et lorsqu'il se mit en face de lui, le Messager d'Allah ﷺ baissa sa tête. Mais quand il insista importunément, le Messager d'Allah ﷺ prit ce morceau d'or de sa main et le frappa avec, et s'il l'avait touché, il l'aurait mortellement blessé. Puis il se mit en face de lui et lui dit : « L'un de vous prend son argent et le donne en aumône, puis s'assoit afin de mendier ; or l'aumône ne se fait que lorsque ses biens excèdent ses besoins. Et commence à en donner à ceux qui sont sous ta charge ! » [Rapporté par Abû Dâwud (1673) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (6408)]

Ce hadith a été rapporté par Abû Dâwud dans son recueil « As-Sunan », selon la narration de Mahmûd Ibn Lubayd qui le rapporte de Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh en ces termes : Nous étions auprès du Messager d'Allah ﷺ quand un homme lui apporta un morceau d'or semblable à un œuf et dit : « Ô Messager d'Allah, j'ai trouvé ceci dans une mine, prends-le, j'en fais aumône et je n'en

[111] Hadith authentique rapporté par Ahmad dans son livre « Al-Musnad » (6/426), At-Tabarânî dans son livre « Al-Kabîr » (24/426) et Al-Khatîb Al-Baghdâdî (7/10) dans son livre « At-Târîkh » ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (82).

[112] Rapporté par Al-Bukhârî (5357) et Muslim (1757).

possède pas d'autres ! » Le Messager d'Allah ﷺ se détourna alors de lui. Puis l'homme s'approcha de lui par son côté droit et lui redit la même chose. Le Messager d'Allah ﷺ s'en détourna encore une fois. L'homme s'approcha du Messager d'Allah ﷺ par son côté gauche, et ce dernier s'en détourna une nouvelle fois. Puis il s'approcha de lui par derrière, et là le Messager d'Allah ﷺ prit ce morceau d'or de sa main et le frappa avec, et s'il l'avait touché, il l'aurait mortellement blessé. Le Messager d'Allah ﷺ dit ensuite : « L'un de vous apporte ce qu'il possède et dit : "Ceci est une aumône", puis il s'assoit pour mendier ; or la meilleure aumône est celle que l'on donne lorsque ses biens excèdent ses besoins. » [Rapporté par Ad-Dârimî dans son « Sunan » (1658) et Ibn Hibbân dans son « Sahîh » (3372) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (6408)]

Selon une autre version, il a dit : « Prends ton argent, nous n'en avons pas besoin ! »

Abû Dâwud a rapporté une narration d'Abû Sa'îd Al-Khudrî qui a dit : Un homme entra à la mosquée et le Messager d'Allah ﷺ ordonna aux présents de mettre des vêtements par terre (afin de les donner en aumône), ce qu'ils firent. Puis il donna l'ordre d'accorder à l'homme deux de ces vêtements et incita les gens à faire des aumônes. L'homme s'approcha alors et rendit l'un des vêtements. De ce fait, le Messager d'Allah ﷺ cria sur lui en disant : « Reprends ton vêtement ! » [Rapporté par Abû Dâwud (1673), Ibn Hibbân (3372) et Ad-Dârimî (1659) ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Abû Dâwud » (1469)]

L'auteur a dit : J'ai retranscrit ce qui a été écrit par Ibn 'Aqîl qui rapporte d'Ibn Châdhân en ces termes : Un groupe de soufis entra chez Ach-Chiblî et celui-ci envoya un messager à un homme aisé lui demandant de l'argent afin qu'il puisse honorer ses invités. Le messager lui apporta alors la réponse suivante : « Ô Abû Bakr (le surnom d'Ach-Chiblî) ! Tu connais bien le Vrai, demande-Lui plutôt de t'accorder l'argent ! » Il dit alors au messager : « Retourne le voir et dis-lui que le monde est bas, et c'est des gens bas comme toi que je demande le monde matériel, alors que le Vrai, c'est la vérité que je cherche auprès de Lui. » C'est ainsi qu'il finit par lui envoyer cent dinars.

Ibn 'Aqîl a commenté : « S'il lui a envoyé ces cent dinars afin de se racheter suite à ces paroles abjectes, Ach-Chiblî a alors consommé de l'argent sale et en a fait consommer à ses invités. »

Section

Certains d'entre eux avaient des richesses qu'ils ont dépensées entièrement et ils disaient : « Nous ne voulons placer notre confiance qu'en Allah ! » Ceci est en effet un manque de compréhension, car ils croyaient que la remise de soi à Allah consiste à couper les moyens de vivre et à renoncer à leurs biens.

Ja'far Al-Khuldî rapporte dans son livre avoir entendu Al-Junayd dire : Je frappai à la porte d'Abû Ya'qûb Az-Zayyât en compagnie de certains de mes compagnons et il nous dit : « Pourquoi n'êtes-vous pas occupés par la dévotion à Allah ﷻ au lieu de venir me visiter ? » Je lui répondis : « Notre visite fait partie de notre dévotion à Allah ! » Nous restâmes alors auprès de lui et je l'interrogeai au sujet d'une question concernant la remise de soi à Allah. Il fit alors sortir un dirham qu'il avait avec lui, puis il me répondit à propos de la remise de soi à Allah comme il se doit et dit : « Je n'ai pas osé te répondre alors qu'il y avait quelque chose avec moi (le dirham) par pudeur vis-à-vis de Dieu. »

L'auteur a dit : Si ces gens-là avaient compris la vraie signification de la remise de soi à Allah ﷻ, qui est de se fier entièrement à Lui et non pas de renoncer à ses biens, ils n'auraient jamais dit ces paroles. En effet, les grands compagnons et leurs successeurs marchandaient et amassaient les biens, et aucun d'entre eux n'avait tenu de tels propos.

On nous a rapporté, à cet égard, qu'Abû Bakr As-Siddîq ﷺ a dit lorsqu'on lui a ordonné de renoncer à son gagne-pain pour se consacrer au califat : « Mais d'où pourrais-je alors me procurer de la subsistance pour ma famille ? » Ce genre de paroles est désapprouvé par les soufis, et ceux qui les disent, selon eux, ne s'en remettent pas à Allah.

Ils désapprouvent aussi celui qui dit : « Cette nourriture me nuit. » Ils racontent à ce sujet une narration d'Abû Tâlib Ar-Râzî qui a dit : J'étais avec mes compagnons dans un endroit et on servit du lait. On m'invita alors à en boire, mais je refusai en disant que cela me nuisait. Quarante années plus tard, alors que je priais un jour derrière le Maqâm, je fis une invocation où je dis : « Ô Allah, Tu sais bien que je ne T'ai jamais attribué d'associé, même pas le temps d'un clin d'œil ! », j'entendis alors quelqu'un m'appeler en me disant : « Même pas le jour du lait (c.-à-d. le jour où on a servi le lait) ! »

L'auteur a dit : Allah sait mieux si ce récit est authentique ou pas. Mais sache que lorsque quelqu'un dit qu'une chose lui nuit, il ne veut pas forcément dire qu'elle est en soi une nuisance, mais qu'elle est la cause de sa propre nuisance. Cela est semblable à la parole d'Ibrâhîm عليه السلام lorsqu'il a dit à son Seigneur : ﴿ [Préserve-moi ainsi que ma descendance de l'adoration des idoles] qui ont, Seigneur, égaré un grand nombre d'hommes ! ﴾ (S.14, Ibrâhîm, V.35-36) (C.-à-d. que ce n'est pas les idoles qui ont égaré les hommes, mais qu'elles sont la cause de l'égarement.)

Il est authentiquement rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il n'y a pas de richesse qui m'ait été aussi bénéfique que celle d'Abû Bakr. » [Rapporté par Ibn Mâjah (94) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5808)]

L'expression "qui m'ait été bénéfique" est comparable ici à l'expression "qui m'a nui". Et on rapporte authentiquement de lui qu'il a dit : « Le repas (celui de la brebis empoisonnée) que j'ai pris à Khaybar ne cesse de me faire souffrir. Je sens que c'est le moment de la rupture de mon aorte [sous l'effet du poison]. » [Rapporté par Al-Bukhârî après le hadith n° 4428]

Il est établi qu'il n'y a pas de rang plus élevé que celui de la prophétie ; or le Prophète ﷺ lui-même a attribué le bénéfice à l'argent et la nuisance à la nourriture. Se garder donc de suivre le chemin du Messager d'Allah ﷺ est une violation de la Loi de la religion et ce genre de propos aberrants ne doit pas attirer notre attention.

Le renoncement des soufis aux biens

L'auteur a dit : Nous avons déjà expliqué que les premiers soufis renonçaient à leurs biens par abstinence, cherchant par là le bien. Mais ils ont commis des erreurs en faisant cela, allant ainsi contre la Loi de la religion et la raison. Les soufis qui leur ont succédé, quant à eux, sont attirés plutôt par le monde matériel et l'acquisition des biens, peu importe les moyens pour les obtenir, préférant le confort et désirant les plaisirs.

Certains d'entre eux ont la capacité de gagner leur vie, mais ils ne travaillent pas : ils s'assoient dans les mosquées et les hospices et comptent sur les aumônes des gens, dans l'espoir que l'on frappe à leurs portes. Or il est bien connu qu'il est interdit de donner l'aumône aux riches et aux gens qui ont l'aptitude et l'intégrité physique pour travailler[113]. Ces gens-là ne se soucient même pas de savoir qui leur a envoyé les dons, qu'ils soient des gens injustes ou des percepteurs des dîmes, ils ne les rendent jamais. Ils ont même créé leurs propres expressions à ce sujet, comme le fait de dire : « Ceux-là sont des dons providentiels », « Notre subsistance nous parviendra certainement », « Cela nous provient d'Allah et nous ne le rendons pas, et nous ne sommes reconnaissants qu'envers Lui ».

Tout cela contredit la Loi de la religion, est un signe d'ignorance de ses enseignements et une voie contraire à celle des prédécesseurs vertueux. En effet, le Prophète ﷺ a dit : « Le licite est certes clair, et l'illicite est clair, entre ces deux notions, il y a des choses douteuses que beaucoup de gens ignorent. Celui qui s'abstient des choses douteuses aura préservé sa religion et son honneur. »

Abû Bakr As-Siddîq ﷺ a vomi lorsqu'il a su qu'il a consommé une chose douteuse. Les vertueux n'acceptaient pas les dons des gens injustes, ni de ceux dont l'argent était douteux, et bon nombre de prédécesseurs n'acceptaient pas les présents offerts par leurs frères (en religion), et ce par abstinence.

---

[113] Rapporté par At-Tirmidhî (653), An-Nasâ'î (2597) et Ibn Mâjah (1839) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (7251).

L'auteur a dit : On nous informa que l'un des soufis se rendit auprès d'un gouverneur injuste et lui fit une exhortation. Le gouverneur lui donna alors quelque chose en retour et il l'accepta, à la suite de quoi il (le gouverneur) lui dit : « Nous sommes tous des chasseurs, mais avec différents pièges. »

Le Prophète ﷺ a dit : « La main la plus haute est meilleure que la main la plus basse. »[114] La main la plus haute est celle qui donne, comme cela a été expliqué par les savants, et c'est la vérité ; or certains soufis ont expliqué cela en disant que la main la plus haute est plutôt celle qui reçoit.

Ibn Qutayba a dit : « Je ne considère cela (l'explication des soufis) que comme l'interprétation de gens qui ont pris goût à la mendicité. »

Section

L'auteur a dit : Les premiers soufis vérifiaient les sources d'où provenaient leurs biens et leur nourriture. En effet, lorsqu'Ahmad Ibn Hanbal fut interrogé à propos d'As-Sarî As-Saqatî, il répondit : « Est-ce le cheikh connu pour sa bonne et licite nourriture ? » Celui qui vérifie l'état de la nouvelle génération des soufis de notre époque, qui ne se soucie point de savoir d'où proviennent ses biens, sera étonné.

Section

Certains de leurs cheikhs se sont mis à amasser les biens de sources douteuses : certains parmi eux prétendaient être des ascètes alors qu'ils avaient des biens en abondance et couraient après les richesses, tandis que ceci est contradictoire avec l'ascétisme ; d'autres se montraient pauvres alors qu'ils avaient acquis des richesses. La majorité de ces derniers gênaient les vrais pauvres en prenant les aumônes légales ; or ils n'ont pas le droit de le faire. Abû Al-Hasan Al-Bistâmî avait coutume de porter des vêtements en laine durant l'été et l'hiver, et les gens lui rendaient visite pour chercher la bénédiction auprès de lui. Mais lorsqu'il trouva la mort, il laissa derrière lui quatre mille dinars.

L'auteur a dit : Cela est plus qu'ignoble. En effet, il est authentiquement rapporté que le Prophète ﷺ a dit à propos d'un homme faisant partie des gens d'As-Suffa qui a laissé derrière lui deux dinars après sa mort : « Ce sont deux cautérisations. » [Rapporté par Ahmad (790) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh At-Targhîb » (935)]

[114] Rapporté par Al-Bukhârî (1429) et Muslim (1033).

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant leurs vêtements

L'auteur a dit : Lorsque les premiers soufis ont entendu que le Prophète ﷺ rapiéçait ses vêtements[115], qu'il a dit à 'Â'icha de ne pas jeter son vêtement avant de le rapiécer[116], que les vêtements de 'Umar étaient tout rapiécés et qu'Uways Al-Qarnî récupérait des pièces d'étoffe des poubelles, les lavait dans l'Euphrate et les cousait pour les porter, ils ont alors décidé de porter des vêtements rapiécés. Mais ils sont allés très loin dans leur raisonnement analogique, car le Messager d'Allah ﷺ et ses compagnons préféraient la simplicité dans leurs tenues vestimentaires et se détournaient du monde matériel par abstinence, et la majorité d'entre eux faisaient cela à cause de leur pauvreté.

On nous rapporta à cet effet que lorsque Maslama Ibn 'Abdi-l-Malik se rendit auprès de 'Umar Ibn 'Abdi-l-'Azîz et le trouva portant une chemise sale, il dit à Fâtima, sa femme (qui est également la sœur de Maslama) : « Lave la chemise de l'émir des croyants ! » Elle répondit : « Par Allah, il n'a pas d'autre chemise que celle-là ! » Si la cause qui les (les soufis) pousse à mettre des vêtements rapiécés n'est pas la pauvreté ni la simplicité, cela n'a alors aucun sens.

L'auteur a dit : Quant aux soufis de notre époque, ils prennent deux tenues ou trois, chacune de couleur différente, les mettent en pièces, puis les rapiècent, produisant ainsi une tenue qui réunit deux caractéristiques : l'attrait et le désir. En effet, nombreux sont ceux qui préfèrent porter ce genre de vêtements rapiécés plutôt que des vêtements en brocart, car ils procurent une réputation d'ascète pour celui qui les porte. Cette apparence que leur procurent ces vêtements rapiécés leur permettra-t-elle de devenir comme les prédécesseurs ? C'est ainsi qu'ils croyaient, et Satan les a trompés par ses ruses en leur faisant croire que s'ils sont appelés soufis c'est en raison des vêtements rapiécés que portaient les prédécesseurs, et que s'ils les portent eux aussi, ils seront comme eux. Ne savaient-ils pas que le soufisme est un concept et non pas une apparence ? En tout cas, ils ne sont semblables aux prédécesseurs ni dans l'apparence ni dans le concept.

En effet, pour ce qui est de l'apparence, les prédécesseurs rapiéçaient les vêtements par nécessité sans chercher à s'embellir ainsi, et ils ne prenaient pas des vêtements neufs de couleurs différentes pour les assembler en découpant de chacun d'eux des pièces pour les coudre afin de les appeler des vêtements rapiécés.

---

[115] Rapporté par Ahmad (24228) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (4937).
[116] Rapporté par At-Tirmidhî (1780) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (1294).

Lorsque 'Umar Ibn Al-Khattâb arriva à Jérusalem et que les évêques et les prêtres cherchèrent après lui, on leur présenta les chefs militaires, à l'instar d'Abû 'Ubayda, Khâlid Ibn Al-Walîd ainsi que d'autres. Les religieux dirent alors : « Ce n'est pas l'image que nous avons de lui, avez-vous un émir ou pas ? » Les musulmans leur répondirent : « Certes, nous avons un émir autre que ceux-là ! » Ils dirent : « Est-il l'émir de tous ceux-là ? » Ils répondirent : « Oui, il s'agit de 'Umar Ibn Al-Khattâb ! » Ils dirent : « Appelez-le alors pour le voir : s'il est vraiment comme nous l'imaginons, nous capitulons sans combat, sinon nous ne le ferons pas, et même si vous nous assiégez, vous n'auriez pas le dessus sur nous ! » Les musulmans envoyèrent alors quelqu'un à 'Umar pour l'en informer et ce dernier vint les voir alors qu'il portait un vêtement qui contenait dix-sept pièces de rapiècement dont l'une d'elles était en cuir. Lorsque les évêques et les prêtres le virent sous cette apparence, ils lui livrèrent Jérusalem sans combat. Où est donc la ressemblance entre cela et ce que font les soufis de notre époque ? Nous demandons à Allah de nous accorder le Pardon et le Salut !

Quant au concept, les prédécesseurs étaient des gens disciplinés spirituellement et ascètes.

Section

L'auteur a dit : Parmi ces réprouvés (les soufis), certains portent des vêtements en laine sous d'autres vêtements, puis ils font des signes avec leurs manches afin que leurs vêtements (en laine) soient visibles. Ceux-là sont semblables aux voleurs nocturnes. D'autres parmi eux portent des vêtements doux comme sous-vêtements et portent au-dessus d'eux d'autres en laine. Ceux-là sont comme des voleurs qui agissent pendant le jour de façon visible.

D'autres sont apparus et ont voulu imiter les soufis, mais ils eurent du mal à accepter les vêtements simples, préférant le confort. Ils ne voulaient toutefois pas abandonner l'apparence des soufis, pour ne pas perdre leur source de subsistance, ils ont alors porté des blouses et des turbans de très bonne qualité qui valaient une fortune.

Satan les a trompés, par ses ruses, en leur faisant croire qu'ils seront des soufis en mettant en valeur leurs propres personnes. Leur véritable intention était de combiner entre les rites du soufisme et le confort du monde matériel. Parmi les signes qui indiquent cela est le fait qu'ils s'alliaient d'amitié avec les gouverneurs et s'écartaient des pauvres par orgueil et arrogance. 'Îsâ عليه السلام, le fils de Maryam, disait : « Ô Enfants d'Israël ! Pourquoi venez-vous à moi portant des habits des prêtres alors que vos cœurs sont ceux des loups féroces ? Portez plutôt des habits des rois et adoucissez vos cœurs par la crainte (d'Allah) ! »

Le port des blouses rapiécées

Le compilateur a dit : Je déteste porter les blouses rapiécées pour quatre raisons :

La première est qu'elles ne font pas partie des habits des prédécesseurs, car ces derniers rapiéçaient leurs vêtements par nécessité.

La deuxième est qu'elles sont un signe prétendu de pauvreté ; or le mortel est ordonné de laisser apparaître les Bienfaits qu'Allah lui a accordés.

La troisième est qu'elles sont un signe révélateur de l'ascétisme ; or nous sommes ordonnés de le dissimuler.

La quatrième est que le fait de porter ce genre d'habits est une imitation de ces gens-là (les soufis) qui se sont écartés de la Loi de la religion ; or celui qui imite un peuple fait partie d'eux.

D'après Ibn 'Umar ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui imite un peuple fait partie d'eux. » [Rapporté par Abû Dâwud (4031) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6149)]

Remplir les vêtements par des pièces de rapiècement

L'auteur a dit : Certains soufis remplissaient leurs habits par des pièces de rapiècement à tel point qu'ils devenaient très épais dépassant la mesure.

Khabbâb Ibn Al-Husayn, le compagnon d'Ibn Al-Karnabî, a dit : « Ibn Al-Karnabî me confia son vêtement rapiécé, et lorsque je mesurai le poids de l'une de ses manches, je trouvai qu'elle pesait onze livres. »

Ja'far [Al-Khâlidî] commenta : « Les vêtements rapiécés était appelés en ce temps-là Al-Kayl (le poids/la mesure). »

Section

Ils ont déclaré que seul un cheikh peut mettre ces vêtements rapiécés à une personne, soutenant cela par un hadith auquel ils ont créé une chaîne de transmission continue ; or tout ceci n'est que mensonge.

Muhammad Ibn Tâhir a mentionné dans son livre un chapitre qu'il a intitulé comme suit : Le fait de mettre le vêtement rapiécé à une personne par un cheikh est un acte de la Sunna. Il a compté alors ce fait parmi les actes de la Sunna en soutenant cela par le hadith d'Umm Khâlid qui rapporte ceci : On

apporta au Prophète ﷺ des vêtements parmi lesquels se trouvait une *khamîṣa* noire et il dit : « A qui voulez-vous que je mette ce vêtement ? » Comme les gens se turent, il dit : « Apportez-moi alors Umm Khâlid ! » On m'amena alors à lui et il m'en vêtit de ses propres mains, puis dit : « Abîme et use ![117] »
[Hadith authentique rapporté par Al-Bukhârî (5823), Abû Dâwud (4024) et d'autres]

L'auteur a dit : Si le Messager d'Allah ﷺ lui a mis le vêtement, c'est parce qu'elle était encore une petite fille. Son père était Khâlid Ibn Sa'îd Ibn Al-'Âṣ et sa mère était Humayna Bint Khalaf. Lorsque ces deux-là ont émigré en Abyssinie, ils lui ont donné naissance là-bas et l'on nommée Ama, et à leur retour, le Messager d'Allah ﷺ l'a honorée eu égard à son jeune âge. Cela ne doit donc pas être considéré comme un acte de la Sunna, et ce n'était pas dans les habitudes du Messager d'Allah ﷺ de vêtir les gens, et aucun des compagnons n'a déjà fait cela ni même leurs successeurs.

De plus, l'acte de la Sunna pour les soufis n'est pas le fait de vêtir l'enfant sans la personne âgée, ni le fait que le vêtement soit noir, mais qu'il soit plutôt rapiécé ou qu'il soit une blouse. Pourquoi donc ne considèrent-ils pas comme acte de la Sunna le fait de porter les vêtements noirs comme cela a été cité dans le hadith d'Umm Khâlid ?

Section

Quant au fait de porter des vêtements teintés, cela fait perdre le mérite quand il s'agit de vêtements de couleur bleue, car le blanc est meilleur. S'il s'agit d'une blouse, celle-ci est attrayante (attire l'attention), elle est donc pire que le vêtement de couleur bleue. Et si le vêtement est rapiécé, il est encore pire que les deux premiers, car il est plus attrayant. En effet, la Loi de la religion ordonne le port de vêtements blancs et interdit les vêtements attrayants.

D'après Ibn 'Abbâs ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Portez vos vêtements blancs, car ils sont les meilleurs de vos vêtements, et utilisez-les comme linceuls pour envelopper vos morts ! » [Rapporté par Abû Dâwud (3878), At-Tirmidhî (994) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (1236)]

Samura Ibn Jundub rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Portez les vêtements blancs, car ils sont plus purs et meilleurs, et utilisez-les comme linceuls pour envelopper vos morts ! » [Rapporté par At-Tirmidhî (2810), Ibn Mâjah (3567) ainsi que d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (1235)]

Ces deux hadiths sont authentiques, selon At-Tirmidhî. « C'est ce qui est recommandé (le port de vêtements blancs) par les hommes de science », dit

[117] Une façon de lui souhaiter de vivre longtemps, porter des vêtements et les rapiécer.

Ibn 'Umar à ce sujet. Ahmad Ibn Hanbal et Ishâq ont dit : « Les vêtements que nous préférons le plus comme linceuls sont ceux de couleur blanche. »

Muhammad Ibn Tâhir a cité, dans son livre, un chapitre qu'il a intitulé : Le fait de porter des vêtements teintés est un acte de la Sunna, soutenant cela par le fait que le Messager d'Allah ﷺ a déjà porté une tenue rouge, et que lorsqu'il est arrivé à La Mecque le jour de sa conquête, il portait un turban noir.

L'auteur a dit : Nous ne nions pas le fait que le Messager d'Allah ﷺ ait porté cela, ni le fait que cela ne soit pas interdit, on rapporte même que le *hibara*[118] lui plaisait. Mais la Sunna est ce qu'il ordonne et perpétue, même s'il lui est arrivé de porter des vêtements rouges et noirs. Toutefois, les blouses et les vêtements rapiécés sont attrayants (attirent l'attention), ils sont donc déconseillés et interdits.

L'interdiction et la désapprobation de porter des vêtements attrayants

Pour ce qui est de l'interdiction et de la désapprobation de porter des vêtements attrayants, Abû Dharr ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Quiconque porte un habit attrayant (qui attire l'attention et procure la notoriété), Allah Se détournera de lui jusqu'à ce qu'il l'enlève. » [Rapporté par Ibn Mâjah (2608) et d'autres ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (5828)]

Abû Hurayra ﷺ et Zayd Ibn Thâbit ﷺ rapportent que le Prophète ﷺ interdit deux choses attrayantes. On lui demanda : «Ô Messager d'Allah ! Quelles sont ces deux choses attrayantes ? » Il répondit : « Lorsque les vêtements sont très fins ou très épais, très doux ou très durs, très longs ou très courts. Soyez donc au juste milieu ! » [Rapporté par Al-Bayhaqî dans « Chu'ab Al-Îmân » (2631) et d'autres ; jugé inventé par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (6044)]

Ibn 'Umar ﷺ rapporte : « Celui qui porte un vêtement attrayant sera humilié par Allah le Jour de la Résurrection. »

L'auteur a dit : Ce hadith a été rapporté en l'attribuant au Messager d'Allah ﷺ. Ibn 'Umar ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque porte un vêtement attrayant, Allah lui fera porter un vêtement d'humiliation au Jour de la Résurrection. » [Rapporté par Ibn Mâjah (3606), Abû Dâwud (4029) ainsi que d'autres ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6526)]

Abû Ad-Dardâ' ﷺ a dit : « Quiconque monte une monture attrayante, Allah Se détournera de lui aussi longtemps qu'il est sur elle, même s'il s'agit d'une noble personne. »

---

[118] Un vêtement yéménite en coton ou en tissu rayé.

L'auteur a dit : On nous rapporta que lorsqu'Ibn 'Umar vit son fils porter un habit moche et dégradant, il lui dit : « Ne porte pas cela, car c'est un habit attrayant (qui attire l'attention) ! »

D'après Ibn Burayda, Burayda (son père) a dit : « J'assistai avec le Messager d'Allah ﷺ à la conquête de Khaybar et j'étais parmi ceux qui accédèrent par la brèche. Je combattis alors jusqu'à m'être fait remarquer, puis je revins alors que je portais un vêtement rouge. A ce que je sache, je n'avais pas commis, en tant que musulman, un péché plus grave que celui-là pour attirer l'attention. »

Sufyân Ath-Thawrî a dit : « Ils détestaient (les premiers musulmans) deux choses attrayantes : les vêtements de très bonne qualité qui procurent de la notoriété et qui attirent les regards des gens, et les vêtements de qualité médiocre qui causent le mépris et la répugnance. »

Le port de vêtements en laine

L'auteur a dit : Il y a parmi les soufis qui portent des vêtements en laine, soutenant cela par le fait que le Prophète ﷺ a déjà porté ce genre de vêtements et par les narrations rapportées au sujet du mérite de porter de tels habits.

Pour ce qui est du port de vêtements en laine par le Messager d'Allah ﷺ, cela est vrai, mais il ne les portait pas souvent, et ce n'était pas attrayant aux yeux des Arabes. Quant aux narrations rapportées au sujet du mérite de porter de tels habits, elles sont inventées et infondées.

Celui qui porte des vêtements en laine ne peut échapper à l'un de ces deux cas : soit il est habitué à porter des vêtements en laine ou d'autres du même genre du point de vue de leur épaisseur, ce qui n'est pas désapprouvé, car cela ne lui procure pas de l'attrait ; soit il est une personne aisée qui n'est pas habituée au port de tels habits, il ne doit pas alors les porter pour deux raisons :

La première est qu'il inflige à sa propre personne, en portant ce genre d'habits, ce qu'elle ne peut pas supporter, et cela est interdit.

La deuxième est qu'il réunit, en portant ce genre d'habits, le fait de chercher la notoriété et le fait de laisser apparaître son ascétisme.

Anas ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui porte des vêtements en laine afin de se faire connaître, méritera qu'Allah l'habille d'un vêtement de gale qu'il portera jusqu'à la rupture de ses veines. » [Cité par Ach-Chawkânî dans « Al-Fawâ'id Al-Majmû'a fî Al-Ahâdîth Al-Mawdû'a » (1173) en l'attribuant à Ad-Daylamî]

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « La Terre se plaint bruyamment à son Seigneur de ceux qui portent les vêtements en laine par ostentation. » [Cité par As-Suyûṭî dans « Al-Jâmi' Aṣ-Ṣaghîr » (3333) ; jugé inventé par Al-Albânî dans « Ḍa'îf Al-Jâmi' » (1409)]

Khâlid Ibn Chawdhab rapporte : « J'étais présent lorsque Farqad se rendit auprès d'Al-Hasan. Celui-ci le saisit alors par ses vêtements, le tira vers lui et lui dit : « Ô Furayqad ! Ô Ibn Umm Furayqad ! La piété ne se trouve pas dans ce genre de vêtements, elle est plutôt dans le cœur et est exprimée par les actes. »

Abû Khalda rapporte : 'Abdu-l-Karîm Abû Umayya vint voir Abû Al-'Âliya alors qu'il portait des vêtements en laine. Abû Al-'Âliya lui dit alors : « Ce sont des vêtements de moines ! En effet, lorsque les musulmans se rendent visite, ils s'embellissent ! »

Section

L'auteur a dit : Les prédécesseurs portaient des vêtements de qualité moyenne, ni de grande qualité ni de qualité médiocre, et ils en choisissaient les meilleurs pour les porter les vendredis, ou durant les deux aïds et lorsqu'ils visitaient leurs frères. Ils ne considéraient pas les vêtements de moindre qualité comme des vêtements médiocres.

Muslim rapporte un hadith dans son « Ṣaḥîḥ » en ces termes : Lorsque 'Umar Ibn Al-Khaṭṭâb vit un habit mis en vente auprès de la porte de la mosquée, il dit au Messager d'Allah ﷺ : « Achète ceci pour le porter le vendredi et lorsque tu reçois les délégations ! » Il lui répondit : « Seul celui qui n'a aucune part dans l'au-delà portera ceci ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (886) et Muslim (2068)]

En effet, le Messager d'Allah ﷺ n'a pas désapprouvé le fait de s'embellir en portant ce vêtement, mais plutôt le fait qu'il soit en soie.

L'auteur a dit : Nous avons en effet déjà parlé d'Abû Al-'Âliya qui a dit : « Lorsque les musulmans se rendent visite, ils s'embellissent. »

Ibn 'Awn rapporte que Muhammad Ibn Sîrîn a dit : « Les Emigrés et les Partisans avaient coutume de porter des vêtements de haute qualité, et Tamîm Ad-Dârî avait acheté un tenue à mille dirhams qu'il n'utilisait que pour la prière. »

D'après Ayyûb, Muhammad Ibn Sîrîn rapporte que Tamîm Ad-Dârî avait acheté une tenue à mille dirhams et il la portait lorsqu'il accomplissait la prière nocturne.

D'après Hammâd Ibn Salama, Thâbit rapporte que Tamîm Ad-Dârî possédait une tenue qu'il avait achetée à mille dirhams et qu'il portait lorsqu'on guettait la nuit de la Destinée.

Qatâda rapporte qu'Ibn Sîrîn l'informa que Tamîm Ad-Dârî avait acheté un habit à mille dirhams et il le portait lorsqu'il dirigeait la prière pour ses compagnons.

L'auteur a dit : Parmi les gens, Ibn Mas'ûd était celui qui portait le meilleur habit et qui utilisait le meilleur parfum. Et Al-Hasan Al-Basrî avait coutume de porter des vêtements de haute qualité.

Kulthûm Ibn Jawchan a dit : Al-Hasan sortit portant une tunique et un habit yéménites. Farqad (son disciple) le regarda alors et lui dit : « Ô maître ! Il ne convient pas à une personne comme toi d'être ainsi ! » Al-Hasan lui répondit : « Ô Ibn Umm Farqad ! Ne savais-tu pas que la plupart des gens de l'Enfer sont les gens qui portent des habits [en laine] ? »

Mâlik Ibn Anas aussi avait coutume de porter des vêtements de haute qualité qui provenaient d'Aden.

Le vêtement que portait Ahmad Ibn Hanbal se vendait à un dinar environ ; ils (les prédécesseurs) préféraient la simplicité dans leur habillement. Il leur arrivait parfois de porter des vêtements usés chez eux, mais lorsqu'ils sortaient dehors, ils s'embellissaient, sans toutefois mettre des vêtements attrayants (qui attirent l'attention), qu'ils soient médiocres ou luxueux.

'Îsâ Ibn Hâzim rapporte : « Les vêtements d'Ibrâhîm Ibn Adham étaient faits de coton, de tissu ou de fourrure. Je ne l'ai jamais vu porter des vêtements en laine ou des vêtements attrayants. »

Muhammad Ibn Rayân a dit : Dhû-n-Nûn me vit porter des chaussures rouges et me dit : « Ô fiston, ôte cela, ce sont des chaussures attrayantes ! Le Messager d'Allah ﷺ n'a jamais porté cela, il ne portait que des chaussures noires et simples ! »

Les vêtements qui montrent l'ascétisme

L'auteur a dit : Sache que le vêtement qui rabaisse son porteur est celui qui laisse apparaître son ascétisme et sa pauvreté et lui cause le mépris des gens. Tout cela est désapprouvé et interdit.

Abû Al-Ahwas rapporte que son père a dit : Je me rendis auprès du Messager d'Allah ﷺ alors que j'étais dans un sale état et il me dit : « Possèdes-tu des biens ? » J'acquiesçai et il me dit : « Quel genre de biens ? » Je répondis : « Allah m'a accordé toutes sortes de biens : des chameaux, des chevaux, des

esclaves, des ovins, etc.» Il dit alors : « Si Allah t'a accordé des biens, alors laisse cela apparaître sur toi ! » [Rapporté par Abû Dâwud (4063), At-Tirmidhî (2006) ainsi que d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (255)]

Muhammad Ibn Al-Munkadir rapporte que Jâbir a dit : Le Messager d'Allah ﷺ nous rendit visite chez moi où il vit un homme ébouriffé et dit : « Celui-là ne trouve-t-il pas avec quoi redresser ses cheveux ? » Il vit aussi un homme portant des vêtements sales et dit : « Celui-là ne trouve-t-il pas avec quoi laver ses vêtements ? » [Rapporté par Abû Dâwud (4062), At-Tirmidhî (2006) ainsi que d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (1333)]

Améliorer la qualité de ses vêtements

L'auteur a dit : Si l'on dit : « Le fait d'améliorer la qualité de ses vêtements est une passion de l'âme, or on nous a ordonné de ne pas céder à nos passions, et est aussi une volonté de s'embellir pour les mortels, or on nous a ordonné d'agir de façon à plaire à Allah et non pas aux hommes ! »

La réponse est de dire : « On ne blâme pas tous les désirs de l'âme et on ne désapprouve pas tous les embellissements faits pour plaire aux gens, l'interdiction à ce sujet concerne ce qui a été proscrit par la Loi de la religion, ou ce qui est fait par ostentation. En effet, l'homme aime être vu beau, et c'est son droit, et on ne doit pas lui reprocher cela. C'est pour cette raison qu'il peigne ses cheveux, se regarde dans le miroir, ajuste son turban et cache l'intérieur de son vêtement et expose l'extérieur qui est plus beau. Rien de tout cela n'est désapprouvé ni blâmé. »

Makhûl rapporte que 'Â'icha رضي الله عنها a dit : Un groupe de compagnons du Messager d'Allah ﷺ attendaient ce dernier à la porte pour qu'il les rejoigne. Il y avait alors à la maison un récipient contenant de l'eau. Lorsqu'il s'apprêta à sortir à leur rencontre, il se mit à se regarder dans l'eau et à arranger ainsi ses cheveux et sa barbe. Je lui dis alors : « Ô Messager d'Allah ! Même toi tu fais cela ! » Il répondit : « Oui, lorsque l'homme sort pour voir ses compagnons, il doit se préparer. Certes, Allah est Beau et aime la beauté. » [Rapporté par Ibn Adiyy dans « Al-Kâmil fî Ad-Du'afâ' » (1/347)]

Umm Kulthûm rapporte que 'Â'icha رضي الله عنها a dit : Le Messager d'Allah ﷺ allait sortir lorsqu'il passa près d'un récipient contenant de l'eau qui nous appartenait. Il regarda alors son reflet dans l'eau, puis arrangea sa barbe et ses cheveux, et il sortit ensuite. A son retour, je lui dis : « Ô Messager d'Allah ! Tu fais vraiment cela ! » Il répondit : « Qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai vu mon reflet dans l'eau et j'ai arrangé ma barbe et mes cheveux. Certes, il n'y a pas de mal qu'un homme musulman fasse cela lorsqu'il sort à la rencontre de ses frères : c'est-à-dire qu'il se prépare. »

L'auteur a dit : Si l'on dit : « Que signifie alors ce que vous avez rapporté de Sarî As-Saqatî qui a dit : "Si je sens qu'une personne est entrée pour me voir et que je fais cela avec ma barbe (il a passé sa main sur sa barbe comme s'il voulait l'arranger pour cette personne), je craindrai alors qu'Allah me châtie par le Feu en conséquence" ? »

La réponse est de dire que s'il a agi ainsi par ostentation, cela est alors condamnable, mais si son intention est de soigner son apparence afin de ne pas laisser apparaître une mauvaise image, cela est alors non condamnable. Celui donc qui pense que cela est condamnable ne connaît pas ce qu'est l'ostentation et ne comprend pas ce qui est condamnable.

Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « N'entrera pas au Paradis celui qui a dans son cœur le poids d'un atome d'orgueil. » Un homme demanda : « Et si l'un de nous aime que son vêtement soit beau et ses chaussures belles, [s'agit-il de l'orgueil] ? » Il répondit : « Allah est Beau et aime la beauté. L'orgueil est de rejeter la vérité et de mépriser les gens. »
[Hadith authentique rapporté par Muslim (91), Abû Dâwud (4091) et At-Tirmidhî (1991)]

Section

L'auteur a dit : Il y a parmi les soufis ceux qui portaient des vêtements de haute qualité.

Abû 'Abdi-l-Lâh Ahmad Ibn 'Atâ' rapporte à cet égard qu'Abû Al-'Abbâs Ibn 'Atâ' portait des vêtements de haute qualité comme *ad-dabîqî* [119], utilisait des rosaires de perles pour faire le *tasbîh* [120] et préférait les vêtements longs.

L'auteur a dit : Cela est semblable aux vêtements rapiécés du point de vue de l'attrait ; or les vêtements des gens pieux doivent être au juste milieu. Regardez donc comment Satan manipule ces gens-là en les menant aux deux extrémités opposées.

Section

L'auteur a dit : Certains soufis trouaient des parties de leurs vêtements lorsqu'ils les portaient, et il leur arrivait même d'endommager des vêtements très estimables.

Abû 'Abdi-l-Lâh Ahmad Ibn 'Atâ' rapporte : Abû 'Alî Ar-Rûdhbârî avait coutume de trouer ses manches et de mettre ses vêtements en pièces. Il déchirait alors des vêtements de valeur et mettait une moitié sur le haut du

[119] Un type de vêtements qui provient d'Egypte dont le nom est celui d'un village où il est conçu qui s'appelle Dabîq.
[120] Prononcer la formule de la glorification d'Allah en disant : « Gloire à Allah ! »

corps et l'autre moitié sur le bas du corps. Il entra un jour à un hammam portant un vêtement, tandis que ses compagnons n'avaient pas de quoi couvrir leurs bas du corps. Il mit alors son vêtement en pièces en en faisant le même nombre que celui de ses compagnons qui s'en servirent pour couvrir leurs bas du corps. Il leur demanda ensuite de donner ces pièces au propriétaire du hammam lorsqu'ils sortiront.

Ibn 'Aṭâ' a dit : « Abû Sa'îd Al-Kâzarûnî m'a dit qu'il était avec lui ce jour-là et que ce vêtement qu'il avait déchiré valait trente dinars environ. »

L'auteur a dit : Ce genre de gaspillage est semblable à ce qui a été rapporté par Abû Al-Ḥasan Al-Bûchanjî en disant : J'avais une perdrix estimée à cent dirhams. Je reçus une nuit deux étrangers et je dis à ma mère : « As-tu quelque chose à offrir à mes deux invités ? » Elle répondit par la négative en me disant qu'elle n'avait que du pain. Je sacrifiai alors la perdrix et je la leur offris.

L'auteur a dit : Il aurait pu faire un prêt, puis vendre la perdrix et rembourser son prêt. Mais il a préféré gaspiller.

Abû 'Abdi-r-Raḥmân As-Sulamî rapporte avoir entendu son grand-père dire : Abû Al-Ḥasan Ad-Darrâj Al-Baghdâdî entra à Ray alors qu'il avait besoin d'un bandage pour son pied. Un homme lui donna alors un foulard provenant de Dabîq qu'il coupa en deux et l'utilisa comme bandage. On lui dit : « Si tu l'avais vendu, tu aurais pu acheter des bandes et dépenser le reste. » Il répondit : « Je ne trahis jamais la doctrine. »

L'auteur a dit : Observez cette ignorance, ce gaspillage et cet éloignement de la science religieuse. En effet, il est authentiquement rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a interdit le gaspillage des biens.

L'excès dans le raccourcissement des vêtements

L'auteur a dit : Il y a parmi les soufis ceux qui exagèrent dans le raccourcissement de leurs vêtements, ce qui est aussi un attrait qui retient l'attention.

On rapporte qu'Abû Sa'îd Al-Khudrî fut interrogé au sujet de l'*izâr* [121] et il dit : J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « L'*izâr* du musulman doit atteindre ses mi-mollets, mais il n'y a pas de mal à ce qu'il descende jusqu'aux chevilles. Quant à ce qui est sous les chevilles, il est destiné au Feu ! » [Rapporté par Abû Dâwud (4093), Ibn Mâjah (3573) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Ṣaḥîḥ Al-Jâmi' » (921)]

[121] Pagne ou vêtement qui sert pour couvrir le bas du corps.

Mettre sur la tête des morceaux d'étoffe à la place des turbans

L'auteur a dit : Il y a d'entre les soufis certains qui mettent sur leurs têtes des morceaux d'étoffe à la place des turbans. Ceci est aussi un attrait qui retient l'attention, car il est différent de ce que portent les gens du pays. Or tout ce qui a de l'attrait, qui retient l'attention, est désapprouvé.

Bichr Ibn Al-Hârith a dit : Ibn Al-Mubârak entra un vendredi à la mosquée alors qu'il portait un chapeau. Lorsqu'il constata que les gens ne portaient pas de chapeau, il l'ôta et le mit dans sa manche.

Réserver des vêtements pour la prière et d'autres pour les toilettes

L'auteur a dit : Il y a parmi les soufis ceux qui possèdent beaucoup de vêtements en raison de l'obsession, réservant quelques-uns pour les toilettes et d'autres pour la prière. Ceci a été rapporté de certains d'entre eux par Abû Yazîd Al-Bistâmî, et il n'y a pas de mal à cela, sauf que cet acte ne convient pas, de peur d'être pris pour un acte de la Sunna.

Posséder un seul vêtement

L'auteur a dit : Certains soufis ne possédaient qu'un seul vêtement, à cause de leur renoncement à la vie matérielle. Ceci est certes une bonne chose, mais s'il y a la possibilité d'avoir un autre vêtement pour la prière du vendredi et de l'aïd, cela sera encore meilleur et plus convenable.

Yûsuf Ibn 'Abdi-l-Lâh Ibn Salâm rapporte que son père a dit : Le Messager d'Allah ﷺ nous fit un discours un vendredi et dit : « Il appartient à l'un de vous d'acheter deux vêtements pour le vendredi autres que ceux de son travail. » [Rapporté par Abû Dâwud (1089), Ibn Mâjah (1095) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5635)]

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant leur nourriture et leur boisson

L'auteur a dit : Satan a exagéré dans ses ruses pour tromper les premiers soufis de telle sorte qu'il leur commandait de se contenter de peu de nourriture en menant une vie austère et les empêchait de boire de l'eau fraîche. Mais lorsque les nouvelles générations sont apparues, il s'est reposé de ses efforts en passant son temps à s'étonner de leur consommation excessive de la nourriture et de leur vie confortable.

Un aperçu de ce que faisaient les premiers soufis

L'auteur a dit : Certains de ces soufis restaient des jours sans nourriture, jusqu'à ce qu'ils perdissent leur force. Certains d'entre eux prenaient chaque jour trop peu de nourriture qui ne pouvait faire subsister le corps.

On nous rapporta que Sahl Ibn 'Abdi-l-Lâh avait coutume d'acheter l'équivalent d'un dirham de raisiné, l'équivalent de deux dirhams de beurre et l'équivalent d'un dirham de farine de riz qu'il mélangeait ensemble et en faisait trois cent soixante boulettes. Puis il en prenait une chaque nuit pour rompre son jeûne.

Abû Hâmid At-Tûsî a également rapporté à son sujet en disant : « Sahl se nourrissait de feuilles de jujubier pour un certain temps, puis de la paille durant trois ans et il ne consomma que l'équivalent de trois dirhams de nourriture en l'espace de trois ans. »

Abû 'Abdi-l-Lâh Al-Husrî rapporte avoir entendu Abû Ja'far Al-Haddâd dire : Abû Turâb me vit un jour auprès d'une marre d'eau alors que je n'avais rien pris depuis seize jours, ni nourriture ni eau. Il me dit alors : « Pourquoi es-tu assis là ? » Je répondis : « Je suis partagé entre la science et la certitude attendant de voir qui l'emportera pour la suivre. » Il me dit alors : « Tu seras quelqu'un d'important ! »

On rapporte qu'Abû 'Abdi-l-Lâh Ibn Zayd a dit : « Je n'ai pas consommé de nourriture depuis quarante ans, sauf au moment où Allah a permis de manger les bêtes mortes (c.-à-d. dans un cas de nécessité absolue). »

On rapporte qu'Ibrâhîm Al-Khawwâs a dit : L'un de mes frères, qui était un compagnon d'Abû Turâb, me raconta que celui-ci vit un jour un soufi qui n'avait rien mangé depuis trois jours, tendant son bras pour prendre une écorce de pastèque et lui dit : « Tu tends ton bras pour prendre une écorce de pastèque ! Tu n'es pas fait pour le soufisme, attache-toi plutôt au marché ! »

On rapporte qu'Abû 'Alî Ar-Rudhbârî a dit : « Si un soufi se plaint de sa faim après cinq jours, ordonnez-lui alors de s'attacher au marché et de gagner sa vie ! »

On rapporte qu'Abû Ahmad As-Saghîr a dit : Abû 'Abdi-l-Lâh Ibn Khafîf m'ordonna de lui apporter chaque nuit dix graines de raisin sec pour qu'il rompe son jeûne. Une nuit, étant pris de pitié pour lui, je lui en apportai quinze. Il me regarda alors et dit : « Qui t'a ordonné de faire cela ? » Il mangea ensuite dix graines et laissa le reste.

S'interdire la consommation de la viande

L'auteur a dit : Il y a parmi les soufis ceux qui ne consommaient pas de la viande, allant jusqu'à dire que la consommation de l'équivalent d'un dirham de viande endurcit le cœur pendant quarante jours. Certains d'entre eux s'interdisaient tout genre de bonne nourriture licite, s'appuyant sur la narration de 'Â'icha ﵂ qui rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Interdisez-vous la bonne nourriture, car si le Diable a le pouvoir de circuler dans les veines, c'est grâce à elle ! » [Mentionné par Ad-Daylamî dans « Musnad Al-Firdaws » (988) ; Al-Albânî l'a jugé comme étant inventé dans « Ad-Da'îfa » (1879)]

Certains parmi eux s'interdisaient la consommation de l'eau pure ; d'autres s'interdisaient la consommation de l'eau fraîche et buvaient de l'eau chaude ; d'autres mettaient l'eau dans une grande jarre enfouie dans le sol pour qu'elle devienne chaude et la buvaient ainsi ; d'autres encore s'infligeaient des châtiments en ne buvant pas de l'eau pendant un bon moment.

'Îsâ Ibn Mûsâ Al-Bistâmî rapporte avoir entendu son père dire : J'ai entendu mon oncle paternel, le serviteur d'Abû Yazîd, dire : « Je n'ai rien mangé de ce que mangent les mortels depuis quarante ans. Le châtiment le moins sévère que j'ai fait subir à ma propre personne c'est d'avoir décidé de la priver d'eau durant une année, suite à son refus de m'obéir. C'est ainsi que je n'ai pas bu d'eau durant une année. »

Abû Hâmid Al-Ghazâlî rapporte qu'Abû Yazîd a dit : « J'ai invité ma propre personne à [l'adoration] d'Allah ﷻ et elle a décliné cela. J'ai alors décidé de ne pas boire d'eau ni dormir durant une année, et elle a fini par m'accorder cela. »

Section

L'auteur a dit : Abû Tâlib Al-Makkî a établi pour les soufis une conduite alimentaire en disant par exemple : « Je recommande au disciple de ne pas consommer plus de deux pains en l'espace d'une journée et d'une nuit. » Certains d'entre eux travaillaient dans l'alimentation, mais ne prenaient que peu de nourriture, et d'autres limitaient la quantité de leur nourriture graduellement ; or tout cela est nocif pour le corps et réduit ses aptitudes physiques.

L'auteur a dit : Abû 'Abdi-l-Lâh Muhammad Ibn 'Alî At-Tirmîdhî[122] a élaboré pour eux un livre qu'il a intitulé « Riyâdat An-Nufûs », dans lequel il a dit : « Le novice dans ce domaine doit jeûner durant deux mois successifs

[122] Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas ici de l'imam At-Tirmidhî, l'auteur du « Sunan », il s'agit plutôt d'Al-Hakîm At-Tirmidhî, l'auteur de «Nawâdir Al-Usûl ».

pour se repentir auprès d'Allah, puis il rompt son jeûne en ne prenant que peu de nourriture ; il mange un peu de pain et renonce aux accompagnements (tout ce qui s'ajoute au pain), aux fruits, aux plaisirs, à la fréquentation des frères (en religion) et à la lecture des livres, car toutes ces choses sont des réjouissances pour l'âme. Il prive alors son âme des plaisirs au point de la remplir d'angoisse. »

L'auteur a dit : Une certaine personne faisant partie de la nouvelle génération (des soufis) a instauré pour eux ce qu'on appelle « la quarantaine », qui consiste à ce que l'un d'eux reste quarante jours sans manger de pain, mais il peut consommer les huiles et une grande quantité de délicieux fruits. Ceci est un aperçu de leurs pratiques alimentaires représentatif de toutes les autres non mentionnées.

Démonter comment Satan les a trompés par ses ruses concernant ces pratiques et montrer leurs erreurs à leur sujet

L'auteur a dit : En ce qui concerne ce qui a été rapporté à propos de Sahl, cela est interdit, car il a fait endurer à sa propre personne ce qu'elle ne peut supporter. De plus, Allah a honoré les êtres humains en leur accordant les céréales, et a fait de leurs enveloppes de la nourriture pour leurs animaux. Il ne convient donc pas de concurrencer les animaux en mangeant de la paille. D'ailleurs, quelle valeur nutritive y a-t-il dans la paille ? Ce genre de choses est tellement évident qu'il n'a pas besoin d'être réfuté.

Abû Ḥâmid a rapporté que Sahl considérait que la prière de celui qui l'accomplit assis en étant affaibli par la faim est plus méritoire que celle de l'homme qui l'accomplit debout en ayant de la force qu'il a tirée de la nourriture.

L'auteur a dit : Ceci est une erreur. Bien au contraire, le fait de prendre des forces afin de pouvoir se tenir debout pour la prière est une adoration, car cela l'aidera pour le faire. Mais s'il reste affamé au point de prier assis, il aura alors causé ce qui l'a amené à délaisser les obligations, ce qui est interdit.

Pour ce qui est de la parole d'Al-Ḥaddâd disant : « Je suis partagé entre la science et la certitude attendant de voir qui l'emportera pour la suivre », ceci est de la pure ignorance, car il n'y a pas d'opposition entre la science et la certitude, cette dernière étant le plus haut degré de la science. Qu'est-ce qui rapporte la science et la certitude au délaissement de ce dont a besoin l'âme comme nourriture et boisson ?

Quant à la parole d'Abû Yazîd disant : « Je n'ai pas consommé de nourriture depuis quarante ans, sauf au moment où Allah a permis de manger les bêtes

mortes », ceci est un acte qui provient de sa méprisable opinion et une charge qu'il s'est imposée sans nécessité.

Quant au blâme subi par celui qui a tendu son bras afin de prendre une écorce de pastèque après avoir éprouvé une longue faim, il n'a aucun fondement. Celui qui reste trois jours sans nourriture ne pourra échapper au blâme de la Loi de la religion.

L'auteur a dit : Ce qui a été fait par Ibn Khafîf en réduisant sa nourriture est un acte méprisable et non convenable. Et celui qui rapporte ces narrations à leur sujet en les appréciant ne peut être qu'un ignorant des fondements de la Loi de la religion, car le savant compétent ne peut être impressionné par les paroles d'une personne adulée, alors que dire d'un acte d'un stupide ignorant ? Quant au fait de ne pas consommer de la viande, ceci est l'habitude des brahmanes qui sont contre le sacrifice des animaux. Allah connaît mieux ce qui convient aux corps, Il a alors légitimé la consommation de la viande afin de les fortifier. La consommation de la viande fortifie donc le corps et le fait de s'y abstenir l'affaiblit.

Le Messager d'Allah ﷺ mangeait de la viande, et l'épaule était son morceau préféré. Il entra un jour à une maison et on lui offrit de la nourriture (qui ne contenait pas de viande). Il dit alors : « N'est-ce pas une marmite (pleine de viande) qui bouillonne que je vois là ? » [Rapporté par Al-Bukhârî (5097) et Muslim (1504)]

Al-Hasan Al-Basrî achetait de la viande tous les jours et c'est ainsi que faisaient les prédécesseurs, sauf si l'un d'eux était pauvre, ce qui l'empêchait de prendre l'habitude de la consommer. S'abstenir alors des plaisirs (licites) n'est pas convenable, car Allah a créé l'humain et a créé ce qu'il désire et lui convient, et lorsqu'on empêche la nature humaine de ce qu'elle désire, c'est qu'on a rejeté la Sagesse divine, affectant ainsi le corps. Cet acte est en effet contradictoire avec la Loi religieuse et la raison.

Il est bien connu que le corps est la monture de l'humain, et lorsqu'on ne prend pas soin de lui, il ne peut pas arriver à destination. Ces gens-là ont manqué de connaissances, ils se sont alors appuyés sur leurs opinions corrompues et se sont référés à des hadiths faibles, forgés ou mal interprétés.

Je me suis étonné qu'Abû Hâmid Al-Ghazâlî, le jurisconsulte, ait pu adopter leur doctrine au point de dire : « Il ne convient pas au novice, lorsqu'il désire avoir des rapports charnels, de manger et d'avoir des rapports charnels, car il s'accordera ainsi deux plaisirs qui pourraient le dominer. »

L'auteur a dit : Ceci est extrêmement affreux. N'est-il pas authentiquement rapporté que le Messager d'Allah ﷺ avait fait le tour de toutes ses femmes

(pour des rapports charnels) en une seule nuit[123] ? S'est-il contenté alors d'un seul plaisir ? N'est-il pas authentiquement rapporté que le Messager d'Allah ﷺ mangeait du concombre avec des dattes fraîches [124] ? Ne sont-ils pas deux plaisirs ? N'avait-il pas mangé chez Abû Al-Haytham Ibn At-Tayhân du pain, de la viande grillée et des dattes immatures, avant de boire de l'eau fraîche[125] ? Ath-Thawrî ne mangeait-il pas de la viande, des raisins, du *fâlûdhaj* [126] avant de se lever pour prier ?

Si certains prédécesseurs ont interdit de combiner deux compléments alimentaires régulièrement, c'est pour que cela ne soit pas pris pour une habitude, ce qui causera des frais [en plus]. On évite alors les plaisirs en surplus afin que ce ne soit pas une cause qui augmentera la consommation de nourriture et qui provoquera le sommeil, et pour que ce ne soit pas pris pour une habitude dont on ne peut se passer, ce qui nécessitera toute une vie pour les acquérir. Il se peut même qu'on les acquière illicitement. C'est pour ces raisons que les prédécesseurs renonçaient aux plaisirs en surplus. Quant au hadith qu'ils ont avancé comme argument disant : « Interdisez-vous la bonne nourriture ! », il est forgé, fabriqué par Bazî' Ar-Râwî.

Lorsque l'homme se contente du pain d'orge et du sel concassé, son tempérament s'altère, car le pain d'orge est sec et le sel est aussi sec et constrictif, comme il est nocif au cerveau et à la vue. Le fait de se contenter de peu de nourriture provoque le desséchement de l'estomac et son rétrécissement.

Yûsuf Al-Hamadhânî rapporte que son cheikh 'Abdu-l-Lâh Al-Hawfî avait coutume de manger du pain à base de glands sans accompagnement. Ses compagnons lui suggéraient alors de consommer des matières grasses et il refusait.

L'auteur a dit : Cela cause la colite sévère. Sache que ce que l'on désapprouve concernant la nourriture est le fait de se rassasier excessivement ; or les meilleures manières à ce sujet sont celles du législateur (le Messager d'Allah ﷺ).

Al-Miqdâm Ibn Ma'dî Karib rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « Un être humain n'a jamais rempli de pire récipient que son ventre. Quelques bouchées lui suffisent pour être debout. Mais s'il ne peut s'en suffire, qu'il réserve un tiers de son estomac à la nourriture, un tiers à la boisson et un tiers pour sa respiration. » [Rapporté par At-Tirmidhî (2380) et Ibn Mâjah (3349) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5674)]

[123] Rapporté par Al-Bukhârî (284) et Muslim (309).

[124] Rapporté par Al-Bukhârî (5440) et Muslim (2043).

[125] Rapporté par At-Tirmidhî dans son « Sunan » (2370).

[126] Le *fâlûdhaj* est une pâtisserie perse à base de miel.

L'auteur a dit : La Loi religieuse ordonne aux gens ce qui fait subsister leurs corps en vue de le préserver et de lui procurer des bénéfices. Si Hippocrate avait entendu cette division de l'estomac en trois tiers, il serait étonné de cette sagesse. En effet, lorsque la nourriture et la boisson occupent deux tiers d'espace de l'estomac en laissant le troisième à la respiration, cela lui assure un bon fonctionnement.

Les soufis et la faim

L'auteur a dit : Sache que les soufis ordonnent à leurs jeunes et à leurs novices de se contenter de peu de nourriture ; or la faim est ce qui nuit le plus aux jeunes. En effet, les hommes âgés peuvent supporter la faim, les quadragénaires le peuvent aussi, mais ce n'est pas le cas des jeunes. Ceci, parce que ces derniers brûlent rapidement leur énergie et la digestion se fait plus rapidement, ce qui nécessite beaucoup de nourriture, tout comme la nouvelle lampe qui a besoin de beaucoup d'huile. Lorsque le jeune endure avec patience la faim, c'est son physique qu'il empêche de se développer, ce qui mène l'estomac à prendre des réserves du corps et à se nourrir des humeurs, causant ainsi l'altération du corps et de ses matières grasses. Ceci est un élément essentiel qui nécessite une profonde réflexion.

Section

L'auteur a dit : Les savants ont déjà évoqué le manque de nourriture qui affaiblit le corps.

On rapporte à cet égard qu'Ahmad Ibn Hanbal fut interrogé par 'Uqba Ibn Mukrim en lui disant : « Que dis-tu à propos de ces gens qui se contentent de peu de nourriture ? » Il répondit : « Cela ne me plaît pas. J'ai en effet entendu 'Abdu-r-Rahmân Ibn Mahdî dire : "Des gens ont agi de la sorte et cela les a empêchés d'accomplir les obligations religieuses." »

On rapporte qu'Ishâq Ibn Dâwud Ibn Subayh a dit : J'ai dit à 'Abdu-r-Rahmân Ibn Mahdî : « Ô Abû Sa'îd ! Il y a dans notre pays un groupe parmi ces soufis ! » Il me dit : « Ne t'approche pas d'eux ! En effet, nous avons vu qu'un groupe parmi ces gens a été conduit à la folie et un autre à l'apostasie à cause de leur affaire. » Il ajouta ensuite : « Sufyân Ath-Thawrî partit un jour en voyage et je l'escortai, et il avait avec lui des bagages contenant du *fâlûdhaj* et un petit bélier. »

Al-Marrûdhî rapporte avoir entendu un homme dire à Abû 'Abdi-l-Lâh Ahmad Ibn Hanbal : « Satan est épris de moi depuis quinze ans et il m'arrive d'avoir des obsessions : je médite sur Allah. » Il lui dit : « Peut-être que tu jeûnes abusivement. Romps ton jeûne, mange des matières grasses et côtoie les conteurs ! »

L'auteur a dit : Il y a parmi ces gens qui consomment des aliments médiocres ceux qui renoncent aux matières grasses, des mauvaises humeurs se réunissent alors dans leurs estomacs et finissent par être absorbées pour combler le besoin de nourriture. En effet, si l'estomac ne trouve pas de nourriture à digérer, elle absorbe les humeurs qu'elle digère afin d'en faire une nourriture. C'est cette mauvaise nourriture qui provoque des obsessions, de la folie et des mauvais caractères.

Ces gens, en plus de se contenter de peu de nourriture, ne prennent que les plus médiocres des aliments, ce qui augmente la quantité des humeurs. L'estomac s'habitue alors à digérer ces humeurs et à se contenter de peu de nourriture, causant ainsi son rétrécissement, ce qui les aide à supporter la faim des jours durant. La force de la jeunesse y contribue aussi, et tout cela leur fait croire que le fait de supporter la faim est un prodige.

'Abdu-l-Mun'im Ibn 'Abdi-l-Karîm rapporte que son père lui a dit : Il y avait une femme très âgée qui fut interrogée au sujet de son état et elle répondit : « Lorsque j'étais jeune, je ressentais des sensations que je croyais être un aspect de la force de ma condition. Mais en grandissant, elles ont disparu. J'ai compris alors qu'elles faisaient partie de la force de la jeunesse et non ce que je croyais. » Il a ajouté ensuite : J'ai entendu Abû 'Alî Ad-Daqqâq dire : « Tous ceux qui ont entendu cette histoire parmi les vieux ont éprouvé de la sympathie pour cette vieille femme. Elle était équitable. »

L'auteur a dit : Si l'on dit : « Comment pouvez-vous interdire la restriction de nourriture alors qu'on vous a rapporté que 'Umar ﷺ ne prenait qu'onze bouchées durant toute la journée, qu'Ibn Az-Zubayr restait une semaine sans rien manger et qu'Ibrâhîm At-Taymî ne s'était pas nourri durant deux mois ? »

La réponse est de dire qu'il arrive parfois à l'être humain de rester sans manger, mais il ne doit pas prendre cela pour habitude, ni avoir l'intention de le faire. Certains prédécesseurs restaient affamés à cause de la pauvreté, d'autres avaient l'habitude de supporter la faim sans que cela ne nuise à leur corps. Il y a aussi des Arabes qui passaient des jours en ne se nourrissant que de lait. Nous n'ordonnons pas toutefois aux gens de manger à satiété, nous interdisons plutôt la faim qui affaiblit les forces et nuit au corps. En effet, si le corps devient faible, l'adoration se réduit.

Anas ﷺ rapporte : « On servait à 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ un *sâ'*[127] de dattes et il les mangeait toutes, y compris les moins bonnes. »

On nous rapporta qu'Ibrâhîm Ibn Adham avait acheté du beurre, du miel et du pain de bonne qualité et on lui dit : « Vas-tu manger tout cela ? » Il répondit : « Lorsqu'on trouve de la nourriture, on mange comme des hommes, et lorsqu'on n'en trouve pas, on patiente comme des hommes. »

L'eau pure

L'auteur a dit : Quant au fait de boire de l'eau pure, cela était la préférence du Messager d'Allah ﷺ.

Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh rapporte que le Messager d'Allah ﷺ lui dit : « Si tu possèdes de l'eau ayant été conservée toute la nuit chez toi dans une outre, donne-la-nous ! A défaut, nous boirons sans utiliser de récipient. » [Rapporté par Al-Bukhârî (5613, 5621)]

'Â'icha ﷺ rapporte qu'on servait au Messager d'Allah ﷺ de l'eau pure et fraîche en la puisant au puits d'As-Suqyâ. [Rapporté par Abû Dâwud (3735) et Ahmad (24172) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (4951)]

L'auteur a dit : Il convient de savoir que l'eau stagnante engendre des cailloux dans les reins (calculs rénaux) et bouche le foie. Quant à l'eau fraîche, lorsqu'elle a une fraîcheur moyenne, elle renforce l'estomac, améliore le teint, empêche la putréfaction du sang ainsi que les remontées des vapeurs au cerveau et préserve la santé de façon générale. Mais lorsqu'elle est chaude, elle altère la digestion et cause l'avachissement et l'hydropisie. Si l'eau est réchauffée par la chaleur du soleil, elle risque même de causer la lèpre.

L'un des ascètes disait : « Si tu manges de la bonne nourriture et tu bois de l'eau fraîche, quand est-ce que tu désireras la mort ? »

Abû Hâmid Al-Ghazâlî a aussi dit : « Si l'humain mange ce qui lui fait plaisir, son cœur s'endurcira et détestera la mort. Mais s'il s'interdit ce qu'il désire et ce qui lui fait plaisir, il espérera alors échapper à la vie par la mort. »

L'auteur a dit : Comme c'est étonnant ! Comment un jurisconsulte peut tenir de telles paroles ! Si jamais on fait subir à l'âme un quelconque supplice, va-t-elle forcément désirer la mort ? De plus, comment se permet-on de la châtier alors qu'Allah a dit : ﴿ N'attentez pas non plus à vos jours, car Dieu est plein de compassion pour vous. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.29) Et Il a agréé la rupture du jeûne lorsqu'on est en voyage par compassion à l'âme en disant : ﴿ Dieu tient ainsi à vous faciliter l'accomplissement de vos devoirs religieux et non à vous le

[127] Sâ' est une unité de mesure médinoise du poids des grains équivalente à trois kilogrammes à peu près.

rendre difficile. ﴿ (S.02, Al-Baqara, V.185) Notre corps n'est-il pas la monture qui assure notre arrivée ?

La punition qu'Abû Yazîd a fait subir à sa propre personne en ne buvant pas d'eau durant une année est un acte blâmable qui ne peut être apprécié que par les ignorants. Ce qui le rend blâmable est le fait que l'âme ait un droit, et priver l'ayant-droit de son droit est une injustice. De plus, il est interdit à l'humain de nuire à sa propre personne, comme il lui est interdit de s'exposer au soleil en été au point que cela lui nuise, ou rester sous la neige en hiver. L'eau est bénéfique pour le corps et la nourriture le fait subsister, et si on le prive de ces deux-là, on contribue à sa perte, ce qui est une grave erreur. Et il en est de même pour le sommeil.

L'auteur a dit : On nous a rapporté dans le hadith de l'Emigration que le Prophète ﷺ s'est approvisionné en nourriture et en eau et qu'Abû Bakr ﷺ lui a préparé une place sous l'ombre d'un rocher, avant de traire du lait et de le lui apporter dans un bol qu'il a ensuite refroidi en lui versant de l'eau d'en dessous. Tout cela a été fait par clémence envers l'âme.

Quant à la conduite alimentaire établie par Abû Tâlib Al-Makkî, cela est une charge qui a pour effet d'affaiblir l'âme ; or la faim n'est louable que lorsqu'elle n'est pas nuisible.

Pour ce qui a été écrit par At-Tirmidhî, cela n'est qu'une innovation religieuse qu'il a produite par son opinion corrompue. Sur quelle base doit-on jeûner deux mois lorsqu'on cherche le repentir ? Quel est l'intérêt d'empêcher la consommation de fruits licites ? S'il ne lit pas les livres, quelle conduite doit-il alors suivre ?

En ce qui concerne la « quarantaine », ceci est du non-sens, basé sur un hadith infondé disant : « Celui qui fait preuve de sincérité pendant quarante jours ne la perdra pas pendant quarante ans. »[128] Pourquoi a-t-il estimé cela à quarante jours ? Admettons que cela soit vrai, quel est le rapport entre la nourriture et la sincérité qui est un acte du cœur ? Tout cela n'est que de l'ignorance.

'Abdu-l-Mun'im Ibn 'Abdi-l-Karîm Al-Quchayrî rapporte que son père a dit : « Les arguments des soufis sont plus convaincants que ceux de tous les autres, et la base de leur doctrine est plus solide que toutes les autres. Ceci, parce que les gens sont soit des adeptes de la transmission (des textes scripturaires) et des traditionnistes, soit des rationalistes et des penseurs ; or les cheikhs de cette secte (le soufisme) ont transcendé tout cela. En effet, ce qui est considéré par les gens comme mystère, eux le voient comme évidence ; ils sont les gens de la relation directe avec le divin (des mystiques) alors que les mortels sont les gens de la déduction. Leur disciple doit donc couper tout lien avec le

[128] Rapporté par Al-Qadâî dans « Musnad Ach-Chihâb » ; Al-Albânî juge ce hadith comme étant inventé dans « Da'îf Al-Jâmi' » (5369).

monde matériel, à commencer par les biens, puis le prestige ; il ne doit dormir que s'il tombe de sommeil et doit réduire sa nourriture graduellement. »

L'auteur a dit : Celui qui a la moindre capacité de comprendre saura que ces paroles ne sont que du verbiage. En effet, celui qui se détourne des traditions transmises et de la raison ne figure même pas parmi les mortels, car il n'y a personne parmi les mortels qui ne soit pas déducteur. Quant à cette relation directe avec le divin que l'on a mentionnée, c'est du non-sens. Nous demandons à Allah de nous préserver du verbiage des disciples et des maîtres ! Et c'est Allah qui accorde le succès.

Quelques hadiths mettant en évidence leurs erreurs

Abû Burda rapporte : L'épouse de 'Uthmân Ibn Mazh'ûn se rendit auprès des femmes du Prophète ﷺ et ces dernières lui dirent lorsqu'elles la virent dans un mauvais état : « Qu'est-ce qui ne va pas chez toi ? Pourtant il n'y a pas à Quraych un homme plus riche que ton époux ! » Elle répondit : « On n'obtient rien de lui : il passe ses nuits à prier et ses journées à jeûner ! » Elles entrèrent alors chez le Prophète ﷺ et l'en informèrent. Celui-ci rencontra ensuite 'Uthmân et lui dit : « Ô 'Uthmân ! Ne suis-je pas ton exemple ? » Il répondit : « Puissent mon père et ma mère te servir de sacrifice ! Qu'y a-t-il ? » Il dit : « Jeûnes-tu durant la journée et accomplis-tu la prière nocturne (tous les jours) ? » Il acquiesça et le Prophète ﷺ lui dit : « Ne le fais plus ! En effet, tes yeux ont un droit sur toi, ton corps a un droit sur toi, de même que ton épouse a un droit sur toi ! Prie [alors durant une partie de la nuit] et dors [durant l'autre], jeûne et romps le jeûne ! » [Rapporté par Ibn Hibbân (316)]

Abû Qilâba rapporte que 'Uthmân Ibn Mazh'ûn se procura une maison et s'y installa pour se consacrer à l'adoration. Lorsque le Prophète ﷺ en fut informé, il se rendit auprès de lui, se saisit du chambranle de la porte de la maison où il se trouvait et lui dit : « Ô 'Uthmân ! Allah ﷻ ne m'a pas envoyé avec du monachisme. La meilleure religion auprès d'Allah est le monothéisme simple et modéré (la pratique simple et modérée de la religion). » Il répéta cela trois fois. [Rapporté par Ibn Sa'd dans « At-Tabaqât » (3/395) ; authentifié par Al-Albânî dans « Tamâm Al-Minna » (p.45)]

Abû Mu'âwiya Ibn Qurra rapporte que Kahmas Al-Hilâlî a dit : « J'embrassai l'islam puis je me rendis auprès du Prophète ﷺ et je l'en informai. Une année après, je revins le voir alors que mon corps s'était amaigri et desséché. Il me regarda de haut en bas et je lui dis : « Ne me reconnais-tu pas ? » Il répondit : « Qui es-tu ? » Je répondis : « Kahmas Al-Hilâlî, [je suis venu te voir l'année précédente !] » Il dit : « Que t'est-il arrivé pour avoir cette apparence que je

vois ?» Je répondis : « Après notre dernière rencontre, je n'ai jamais rompu le jeûne ni dormi la nuit (c.-à-d. il jeûne tous les jours et prie durant toute la nuit). » Il dit : « Qui t'a ordonné de châtier ta propre personne ? Jeûne le mois de la patience (le Ramadân) ainsi qu'un jour chaque mois. » Je dis : « Ajoutes-en ! [Je peux faire plus que cela !] » Il répondit : « Jeûne le mois de la patience ainsi que deux jours chaque mois ! » Je dis : « Ajoutes-en encore ! » Il dit : « Jeûne le mois de la patience ainsi que trois jours chaque mois ! » [Rapporté par Abû Dâwud (2428) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (3494)]

Abû Qilâba rapporte : Le Prophète ﷺ fut informé que certains de ses compagnons s'étaient interdit les femmes et la viande. Une fois réunis, on évoqua cela et le Prophète ﷺ annonça à ce sujet un sévère Châtiment et dit : « Si on m'avait enjoint cela, je l'aurais certainement fait. » Et d'ajouter ensuite : « On ne m'a pas envoyé avec le monachisme. La meilleure religion auprès d'Allah est le monothéisme simple et modéré. »

L'auteur a dit : On nous a rapporté un autre hadith où le Prophète ﷺ a dit : « Allah aime voir l'effet de Ses Bienfaits sur Son serviteur concernant sa boisson et sa nourriture. » [Mentionné par As-Suyutî dans dans « Al-Jâmi' As-Saghîr » (3638) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (1715)]

Bakr Ibn 'Abdi-l-Lâh a dit : « Celui à qui on a accordé des biens et laisse apparaître cela sera appelé le bien-aimé d'Allah, reconnaissant des Bienfaits d'Allah, et celui à qui on a accordé des biens et ne laisse pas apparaître cela sera appelé la personne détestée d'Allah, ennemi des Bienfaits d'Allah. »

Section

L'auteur a dit : Ce que nous avons interdit concernant la restriction abusive de nourriture a eu un effet inverse sur les soufis de notre époque. En effet, l'intérêt qu'ils portent à la nourriture est semblable à celui que portaient les premiers soufis à la faim. Ils s'accordent alors tous les repas du jour ainsi que des desserts, et tout cela, ou la majeure partie est issue de l'argent sale. Ils ne travaillent pas pour se faire du gain, se détournent de la dévotion cultuelle et s'abandonnent à l'oisiveté. La majorité d'entre eux ne s'intéressent qu'à la nourriture et à l'amusement.

J'ai vu certains de ces soufis manger excessivement lorsqu'ils sont invités, et ils choisissent la meilleure nourriture. Il leur arrive même de remplir leurs poches sans la permission de l'hôte, ce qui est interdit par consensus. J'ai vu aussi l'un de leurs cheikhs prendre un peu de nourriture afin de l'amener avec lui, mais l'hôte s'est précipité vers lui et la lui a retirée de ses mains.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le chant religieux, la danse, l'extase et la transe

L'auteur a dit : Sache que l'écoute du chant réunit deux choses :

La première est qu'il détourne le cœur de la méditation sur la Grandeur d'Allah et de la pratique de son adoration.

La deuxième est qu'il entraîne le cœur à des désirs pressants qui le poussent aux plaisirs corporaux dont la majorité est d'ordre sexuel. Ces désirs ne s'assouvissent complètement que par de nouveaux objets, et la voie légale (le mariage) ne permet pas d'accéder à une multitude d'objets, ce qui nous incite à la fornication. Le rapport de conformité qui existe entre le chant et la fornication est que le premier est un plaisir spirituel et l'autre est le plus grand plaisir corporel. C'est pourquoi il est dit dans le hadith : « Le chant est le charme de la fornication. »[129] [Rapporté par Abû Al-Bayhaqî dans « Ach-Chu'ab » (4/280)]

Selon Abû Ja'far At-Tabarî, celui qui a employé en premier les instruments d'amusement est un homme nommé Thawbâl, l'un des descendants de Qâbîl (Caïn). Il s'est alors servi, à l'époque de Mihlâ'îl Ibn Qinân, des instruments d'amusement tels que les flûtes, les tambours et les luths. Les descendants de Qâbîl se sont alors adonnés à l'amusement. Lorsque les habitants de la montagne parmi les descendants de Chîth (Seth) en furent informés, un groupe parmi eux descendit de la montagne et la débauche ainsi que la consommation de vin furent alors répandues.

L'auteur a dit : Ceci, parce que les plaisirs en appellent d'autres, surtout ceux qui sont en corrélation entre eux. Lorsque Satan a perdu espoir d'entendre les adorateurs jouer des airs interdits comme ceux du luth, il a pensé à ce qui est produit par cet instrument et l'a inclus parmi les chants non instrumentalisés, puis il les a entraînés à ce genre musical (le chant mélodieux). Son intention était de leur faire adopter cela graduellement.

Le véritable jurisconsulte est celui qui considère les causes et les effets, et médite sur les intentions. En effet, le fait de regarder un jeune imberbe en étant sûr que cela n'excite pas le désir est licite. Mais si on n'en est pas sûr, il est alors illicite. De même pour le fait d'embrasser une petite fille de trois ans, il est permis si cela n'engendrera pas de désir, sinon il est interdit. Il en est de même pour le fait de s'isoler avec une *mahram*[130], cela est interdit si l'on craint l'excitation du désir lorsqu'on est seul avec elle. Considérez donc bien cette règle !

---

[129] Ce hadith est considéré par certains savants de la religion comme étant "infondé".

[130] *Mahram* est une personne de sexe opposé avec laquelle on n'a pas le droit de se marier.

L'opinion des soufis à propos du chant

L'auteur a dit : Les gens ont beaucoup discuté au sujet du chant. Certains d'entre eux l'ont interdit, d'autres l'ont légitimé sans le désapprouver, et d'autres encore l'ont désapprouvé mais sans l'interdire.

Pour trancher sur cette question, nous disons : On doit considérer en premier l'essence de la chose, pour dire si elle est interdite, désapprouvée ou autre. Le chant est un nom qui définit plusieurs choses, parmi lesquelles il y a le chant des pèlerins dans les routes. En effet, des groupes de pèlerins non Arabes viennent au pèlerinage en chantant dans les routes des poèmes décrivant la Ka'ba, Zamzam et Al-Maqâm. Il leur arrive même de battre des tambours pour accompagner leur chant. Le fait d'écouter ce genre de poèmes est licite, car leur façon de les chanter ne fait pas partie des chants qui mènent à l'extase et qui font sortir la personne de son état normal. Est inclus dans ce genre de chant celui des conquérants qui chantent des poèmes pour inciter leurs frères au combat. Il y a aussi celui des duellistes qui chantent des poèmes pour se vanter lorsqu'ils combattent, et celui des chameliers qui chantent sur le chemin de La Mecque. Certes, ceci pousse les chameaux et même les humains à bouger, mais pas d'une façon qui mène à l'extase qui fait sortir la personne de son état normal.

L'auteur a dit : Le Messager d'Allah ﷺ avait un chamelier nommé Anjacha, et lorsque celui-ci chantait, les chameaux allaient plus vite. Le Messager d'Allah ﷺ lui dit alors : « Ô Anjacha[131] ! Va doucement en conduisant [les montures portant] les bouteilles[132] (en verre) ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (6210) et Muslim (2323)]

---

[131] Anjacha était un esclave noir affranchi du Prophète ﷺ, son surnom (kunya) était Abû Mâriya. Il était un chamelier qui conduisait les montures des femmes et avait une belle voix.

[132] « Va doucement en conduisant les montures portant les bouteilles (en verre) ! » : Bouteilles en verre « qawârîr » (قوارير) désignent les femmes qui étaient transportées sur les montures, une allusion faite à leur fragilité. Cette métaphore que le Prophète ﷺ a utilisée pour désigner les femmes a été sujette à différentes interprétations. Pour certains savants, le Prophète ﷺ a dit cela à Anjacha, qui stimulait les montures à aller plus vite en chantant, de peur de voir ces femmes tomber de leurs montures et se casser comme des bouteilles en verre. La fragilité dans ce cas est d'ordre corporel. Pour d'autres savants, tels qu'Abû 'Ubayd Al-Harawî, ce qui a poussé le Prophète ﷺ à dire ces paroles à Anjacha est le fait de craindre que ces femmes soient séduites par le chant d'Anjacha. Donc, la fragilité est d'ordre sentimental.

Salama Ibn Al-Akwa‘ rapporte : Nous partîmes avec le Messager d’Allah ﷺ pour Khaybar et marchâmes de nuit. Un homme parmi le groupe dit à ‘Âmir : « Ô ‘Âmir ! Ne vas-tu pas nous faire entendre quelque chose de ta poésie ? » ‘Âmir, qui était un poète, se mit alors à réciter des poèmes incitant les chameaux à aller de l’avant en disant :

Ô Seigneur ! Sans Toi, nous ne serions pas guidés, nous n’aurions pas fait d’aumône ni de prière.

Lance sur nous de la sérénité et affermis nos pieds lorsque nous rencontrerons [nos ennemis] !

Le Messager d’Allah ﷺ dit alors : « Qui est ce conducteur de chameaux ? » On répondit : « C’est ‘Âmir Ibn Al-Akwa‘. » Il dit : « Qu’Allah le couvre de Sa Miséricorde ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (4196) et Muslim (1802)]

L’auteur a dit : On nous a rapporté qu’Ach-Châfi‘î a dit : « Quant à l’écoute du chant de chameliers et de la récitation des Bédouins, il n’y a pas de mal à cela. »

L’auteur a dit : Parmi les récitations des Arabes figure ce qui a été chanté par les gens de Médine à l’arrivée du Messager d’Allah ﷺ chez eux :

La pleine lune s’est levée sur nous, depuis Thaniyyât Al-Wadâ‘.

Et il nous incombe d’être reconnaissants, aussi longtemps qu’il y aura un prédicateur qui appellera à Allah.[133]

Ils avaient coutume de réciter ce genre de poèmes à Médine, et il leur arrivait de l’accompagner au tambourin.

D’après ‘Urwa, ‘Â’icha رضي الله عنها rapporte qu’Abû Bakr entra chez elle les jours de Minâ tandis que deux jeunes filles jouaient du tambourin, et le Messager d’Allah ﷺ était alors étendu couvrant le visage par son vêtement. Abû Bakr les réprimanda alors, mais le Messager d’Allah ﷺ lui dit : « Laisse-les, ô Abû Bakr, ce sont des jours de fête ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (950) et Muslim (892)]

L’auteur a dit : Il semble que ces deux filles soient d’un très jeune âge, étant donné que ‘Â’icha était très jeune. En effet, le Messager d’Allah ﷺ laissait les petites filles la rejoindre pour jouer ensemble[134].

On rapporte que Mansûr Ibn Al-Walîd Ibn Ja‘far Ibn Muhammad a dit : J’ai interrogé Abû ‘Abdi-l-Lâh Ahmad Ibn Hanbal à propos du type de chant dont

[133] Al-Albânî juge cela faible dans « Ad-Da‘îfa » (598).
[134] Rapporté par Al-Bukhârî (6130) et Muslim (2440).

parle le hadith des deux petites filles rapporté de ‘Â’icha ﵂ par ‘Urwa et il a répondu : « Il s’agit du chant de cortège (de noces) disant : "Nous sommes venus à vous ! Nous sommes venus à vous !" »

‘Â’icha ﵂ rapporte : Nous avions une petite fille orpheline faisant partie des Partisans et nous l’avions donnée en mariage à un homme appartenant aux Partisans. J’étais alors parmi celles qui l’avaient conduite à son époux. Le Messager d’Allah ﷺ me dit : « Ô ‘Â’icha ! Les Partisans sont des gens qui aiment les propos doux, qu’est-ce que tu leur as dit ? » Je répondis : « Nous leur avons souhaité la bénédiction. » Il dit : « Vous auriez dû leur réciter :

Nous sommes venus à vous ! Nous sommes venus à vous !

Echangeons alors les salutations !

Si ce n’était l’or rouge, vos contrées ne seraient pas belles.

Et si ce n’était le blé, vos vierges n’auraient pas engraissé ! » [Rapporté par Ibn Mâjah (1900) et ‘Adî dans « Al-Kâmil fî Ar-Rijâl » (7/207) avec une chaîne de transmission faible, mais Al-Albânî le juge bon dans « Al-Irwâ’ » (1990)]

Jâbir Ibn ‘Abdi-l-Lâh ﵁ rapporte que le Messager d’Allah ﷺ dit à ‘Â’icha : « Avez-vous conduit la fille à sa demeure [pour consommer son mariage avec son époux] ? » Elle acquiesça et il lui dit : « Vous auriez dû leur envoyer quelqu’un pour leur chanter : *"Nous sommes venus à vous ! Nous sommes venus à vous ! Echangeons nos salutations !"*, car les Partisans aiment les propos doux. » [Rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (3/391) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Al-Irwâ’ » (1996)]

L’auteur a dit : Ce que nous avons mentionné montre le genre de chants qu’ils chantaient, et cela ne fait pas partie du chant qui mène à l’extase. Leurs tambourins aussi n’étaient pas semblables à ceux que l’on connaît aujourd’hui. Il y a aussi un genre de poésie que chantent les ascètes avec une mélodie et une musicalité qui poussent les cœurs à se rappeler l’au-delà. Ils appellent cela la poésie ascétique et ce genre de chants est aussi licite.

Ahmad Ibn Hanbal a approuvé ce genre de chants tel que cela a été rapporté de lui.

Il y a aussi des chants de lamentation qui sont chantés pour provoquer les pleurs et le chagrin, ce type de chant est interdit à cause de son contenu. Les poèmes que récitent les chanteurs qui sont préparés pour le chant décrivant les choses plaisantes, le vin et d’autres choses qui agitent les émotions en les portant à un état de frénésie et excitent les sentiments enfouis passionnés par l’amusement, ceci est le chant connu à cette époque. On accompagne ce genre de chant avec diverses mélodies qui portent ceux qui les entendent à un état de frénésie et excitent les désirs émotionnels.

Section

L'auteur a dit : Avant de parler de la permission, de l'interdiction ou du caractère détestable de ce genre de chants, nous disons que la personne douée de raison doit se conseiller et conseiller ses frères et se mettre en garde contre les ruses de Satan en ne mettant pas ce genre de chants dans la même catégorie que les autres types qui portent la même appellation. On ne doit pas considérer le tout de la même façon sous prétexte qu'untel l'a légitimé et qu'un autre l'a désapprouvé.

Commençons donc à parler des conseils qu'on doit se donner à soi-même et à ses frères. Nous disons donc : « Il est bien connu que les natures humaines se ressemblent. Donc, si un jeune homme dont le corps est sain et le tempérament valide prétend que le fait de regarder des choses plaisantes ne le dérange pas, que cela n'a aucun effet sur lui et ne compromet pas sa religion, nous le démentirons, car nous savons que les natures se ressemblent. Si toutefois ce qu'il prétend est avéré, nous comprenons alors qu'il a une anomalie qui l'a fait sortir de l'état normal. »

S'il se justifie en disant : « Je regarde ces choses plaisantes pour en tirer des enseignements quant à la beauté de la création. » Nous lui disons qu'il y a un nombre suffisant de choses licites à regarder pour en tirer des enseignements.

Si quelqu'un dit : « Ce genre de chant euphorique qui agite les émotions et les mène vers les passions et les plaisirs matériaux n'a aucun effet sur moi et ne me fait pas désirer les plaisirs matériaux qu'il décrit. » Nous le démentirons aussi, étant donné que la nature humaine est la même (elle partage les mêmes expériences).

L'opinion de l'Imam Ahmad au sujet du chant

A l'époque de l'Imâm Ahmad, le chant se limitait à la récitation de poèmes ascétiques. Mais dès lors qu'on a commencé à les mettre en mélodie, les narrations au sujet de son opinion ont divergé.

Son fils 'Abdu-l-Lâh rapporte qu'il a dit : « Le chant fait pousser l'hypocrisie dans le cœur, il ne me plaît pas. »

Ismâ'îl Ibn Ishâq Ath-Thaqafî rapporte que lorsqu'Ahmad fut interrogé à propos de l'écoute des poèmes (mis en mélodie), il répondit : « Je déteste cela, c'est une innovation religieuse. On ne doit pas côtoyer ceux qui le font. »

L'auteur a dit : Ces narrations sont une preuve du caractère détestable du chant.

Abû Bakr Al-Khallâl a dit : « Ahmad Ibn Hanbal a détesté les poèmes lorsqu'on lui a dit que ce sont une source de débauche, mais par la suite, on a rapporté à son sujet qu'il a approuvé cela. »

Al-Marwazî rapporte qu'Ahmad Ibn Hanbal a dit : « Le gain de l'efféminé est vil, car il le gagne en chantant. » Ceci, parce que l'efféminé ne chante pas des poèmes ascétiques, il chante plutôt des poèmes lyriques et des poèmes de lamentation.

Cette narration montre que l'opinion d'Ahmad à propos du caractère détestable ou non détestable du chant ne concerne que la poésie ascétique mélodieuse. Quant au chant que l'on connaît aujourd'hui, il le considère comme interdit. Que dirait-il s'il apprenait ce que les gens ont innové à ce sujet ?

L'opinion de l'Imam Mâlik au sujet du chant

L'auteur a dit : Quant à l'opinion de Mâlik Ibn Anas au sujet du chant, Ishâq Ibn 'Îsâ At-Tabbâ' rapporte : J'ai interrogé Mâlik Ibn Anas au sujet du chant que les gens de Médine se permettaient de pratiquer et il a dit : « Ce ne sont que les débauchés qui le pratiquent. »

On rapporte qu'Abû At-Tayyib At-Tabarî a dit : « Quant à Anas Ibn Mâlik, il a interdit le chant et son écoute. Lorsqu'il achetait une servante et découvrait qu'elle était chanteuse, il avait le doit de la rendre sous prétexte qu'elle avait un défaut. Ceci était l'opinion de la majorité des savants de Médine, à l'exception d'Ibrâhîm Ibn Sa'd qui ne trouvait pas d'inconvénient à cela, d'après ce que rapporte Zakariyyâ As-Sâjî. »

L'opinion de l'Imam Abû Hanîfa au sujet du chant

Quant à l'opinion d'Abû Hanîfa au sujet du chant, Abû At-Tayyib At-Tabarî rapporte : « Abû Hanîfa détestait le chant bien qu'il ait permis la consommation du *nabîdh*[135]. Il comptait l'écoute du chant parmi les péchés. Ceci était l'opinion de la plupart des savants de Kûfa, comme Ibrâhîm, Ach-Cha'bî, Hammâd, Sufyân Ath-Thawrî ainsi que d'autres, et ils ne divergeaient pas d'opinion à ce sujet. Et on ne connaissait pas de divergence entre les savants de Bassora au sujet du caractère détestable du chant, voire même son interdiction, excepté ce qui a été rapporté à propos de 'Ubayd Allah Ibn Al-Hasan Al-'Anbarî qui ne voyait pas de mal à cela. »

[135] Eau où on laissait macérer des dattes jusqu'à la fermentation.

L'opinion de l'Imam Ach-Châfi'î au sujet du chant

Quant à l'opinion d'Ach-Châfi'î au sujet du chant, Al-Hasan Ibn 'Abdi-l-'Azîz rapporte : J'ai entendu Muhammad Ibn Idrîs Ach-Châfi'î dire : « J'ai laissé derrière moi en Irak quelque chose innovée par les incrédules qu'ils appellent *at-taghbîr*, par lequel ils détournent les gens du Coran. »

L'auteur a dit : Abû Mansûr Al-Azharî explique qu'Al-Mughabbira est un groupe de gens qui psalmodient les formules de rappel d'Allah avec humilité. Ils ont nommé les poèmes qu'ils chantent pour faire le rappel d'Allah *"taghbîr"*. Il semble que lorsqu'ils accompagnent cela avec des mélodies, ils se laissent emporter et dansent, c'est pourquoi ils sont appelés les Mughabbira.

Az-Zajjâj a dit : « Ils ont été appelés les Mughabbira parce qu'ils incitent les gens à renoncer au monde matériel et leur font désirer l'au-delà. »

Abû At-Tayyib Tâhir Ibn 'Abdi-l-Lâh At-Tabarî rapporte qu'Ach-Châfi'î a dit : « Le chant est un amusement détestable qui ressemble à la fausseté. Celui qui le pratique souvent est un effronté dont le témoignage est rejeté. » Il a ajouté : « Ach-Châfi'î détestait *at-taghbîr*. »

At-Tabarî a dit : Les savants de toutes les contrées se sont accordés unanimement sur le caractère détestable du chant et de sa prohibition, à l'exclusion d'Ibrâhîm Ibn Sa'd et 'Ubayd-Allah Al-'Anbarî qui ont contredit le consensus ; or le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Adhérez à la majorité ! Certes, celui qui s'en écarte sera esseulé en Enfer ! » [Rapporté par Ibn Abî 'Âsim dans « As-Sunna » (80) ; jugé faible par Al-Albânî dans «Zhilâl Al-Janna» (1/39)]

Il a aussi dit : « Celui qui se sépare de la communauté (musulmane) mourra à la manière des gens du paganisme. » [Rapporté par Al-Bukhârî (7054) et Muslim (1849)]

L'auteur a dit : Les chefs de l'école juridique chafiite désapprouvaient le chant : les premiers ne connaissaient pas de divergence à ce sujet et la majorité des derniers le désapprouve, à l'image d'Abû At-Tayyib At-Tabarî, qui a élaboré au sujet de la condamnation et de l'interdiction du chant un livre compilé, selon Abû Al-Qâsim Al-Harîrî. Il y a aussi le juge Abû Bakr Muhammad Ibn Muzhaffar Ach-Châmî qui a dit, selon 'Abdu-l-Wahhâb Ibn Al-Mubârak Al-Anmâtî : « Le chant n'est pas permis, et il en est de même pour son écoute et le fait de jouer d'un instrument. » Il a ajouté : « Celui qui attribue cela à Ach-Châfi'î (c.-à-d. le fait d'approuver le chant) a menti à son sujet. » Ach-Châfi'î a en effet écrit dans le livre « Kitâb Adab Al-Qadâ' » que si l'homme écoute fréquemment le chant, son témoignage sera rejeté et son jugement invalidé. »

L'auteur a dit : Ceci est l'opinion des ulémas chafiites et des religieux d'entre eux. Ceux d'entre eux qui l'ont permis parmi les dernières générations ne l'ont fait que par manque de savoir et soumission à leur passion.

Les jurisconsultes parmi nos compagnons (c.-à-d. ceux qui appartiennent à la même école juridique que l'auteur) ont dit : « Le témoignage du chanteur et du danseur ne doit pas être accepté. » Et c'est Allah qui accorde le succès.

Quelques preuves concernant le caractère détestable du chant et de la lamentation ainsi que leur interdiction

L'auteur a dit : Nos compagnons ont tiré des preuves à ce sujet du Coran, de la Sunna et de la raison.

Les preuves tirées du Coran consistent en trois versets :

Le premier est la Parole d'Allah ﷻ : ﴿ Il est des gens qui, au mépris de toute science, prônent de futiles discours pour écarter leurs semblables de la Voie du Seigneur, en la discréditant à leurs yeux. A ceux-là est réservé un supplice infamant. ﴾ (S.31, Luqmân, V.06)

Abû As-Sahbâ' rapporte : J'ai interrogé Ibn Mas'ûd ﷺ à propos de la Parole d'Allah ﷻ : ﴿ Il est des gens qui, au mépris de toute science, prônent de futiles discours ﴾ et il me répondit : « Il s'agit, par Allah, du chant ! » [Rapporté par Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (2/445)]

Ibn 'Abbâs ﷺ a dit en explication de ce verset : « ﴿ Il est des gens qui, au mépris de toute science, prônent de futiles discours ﴾, il s'agit du chant et de ce qui lui ressemble. » [Rapporté par Al-Bukhârî dans « Al-Adab Al-Mufrad » (786, 1265)]

Le deuxième est la Parole d'Allah ﷻ : ﴿ Absorbés [que vous êtes] par votre distraction. ﴾ (S.53, An-Najm, V.61)

'Ikrima rapporte qu'Ibn 'Abbâs ﷺ a dit au sujet du verset : ﴿ Absorbés [que vous êtes] par votre distraction ﴾, il s'agit du chant. Ceci a été aussi l'interprétation de Mujâhid.

Le troisième est la Parole d'Allah ﷻ : ﴿ Ebranles-en qui tu pourras par ta voix ! Lance contre eux ta cavalerie et ta piétaille. ﴾ (S.17, Al-Isrâ', V.64)

Mujâhid a dit en explication du verset : ﴿ Ebranles-en qui tu pourras par ta voix ! ﴾, il s'agit du chant et des flûtes (les instruments musicaux).

Quant aux preuves tirées de la Sunna, nous citons ce qui suit :

Nâfi' rapporte : Ibn 'Umar, ayant entendu le son de la flûte d'un berger, mit ses doigts dans les oreilles et écarta sa monture du chemin tout en me disant : « Ô Nâfi' ! Entends-tu cela ? » Je lui répondis alors par l'affirmative et il

continua son chemin. Il continua de me poser la question jusqu'à lui avoir répondu par la négative, suite à quoi il pausa ses mains et remit sa monture sur le chemin, puis dit : « J'ai vu le Messager d'Allah ﷺ faire cela lorsqu'il a entendu le son de la flûte d'un berger. » [Rapporté par Abû Dâwud (4924), Ibn Hibbân (693) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Tahrîm Âlât At-Tarab» (p.116)]

L'auteur a dit : S'ils ont agi ainsi face à un son qui ne dépasse pas la mesure, que dire alors du chant et des flûtes des gens de cette époque ?

On rapporte qu'Abû Umâma a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a interdit d'acheter des chanteuses (esclaves), de les vendre et de les instruire. Il a dit : « Leur prix est illicite. » Puis il a récité : ﴿ Il est des gens qui, au mépris de toute science, prônent de futiles discours pour écarter leurs semblables de la Voie du Seigneur, en la discréditant à leurs yeux. A ceux-là est réservé un supplice infamant. ﴾ (S.31, Luqmân, V.06) [Rapporté par At-Tirmidhî (1282), Ibn Mâjah (2168) et d'autres ; jugé bon par Al-Albânî dans « Tahrîm Âlât At-Tarab» (p.68) et dans « As-Sahiha » (2922)]

'Abdu-Rahmân Ibn 'Awf rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « On m'a interdit deux sons stupides et dépravés : un son dans une mélodie et un son (cri) lors d'un malheur. » [Rapporté par At-Tirmidhî (1005) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahih Al-Jâmi' » (5194)]

Ibn 'Umar rapporte : J'entrai avec le Messager d'Allah ﷺ dans la maison (chez la nourrice de son fils) et nous trouvâmes son fils Ibrâhîm agonisant. Le Messager d'Allah ﷺ le prit alors et le mit dans son giron, avant de verser des larmes. Je lui dis : « Ô Messager d'Allah ! Tu pleures alors que tu nous interdis de le faire ! » Il dit : « Je n'interdis pas les pleurs, j'ai interdit plutôt deux sons stupides et dépravés : un son dans une mélodie de jeux, d'amusement et des flûtes du diable ; et un son lors d'un malheur, accompagné de coups au visage, de déchirement des vêtements et de lamentation du diable. » [Rapporté par At-Tirmidhî (1005) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahih Al-Jâmi' » (5194)]

Ibn 'Abbâs ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « On m'a envoyé [avec l'Ordre de] détruire la flûte et le tambour. » [Mentionné par Ad-Daylamî dans « Musnad Al-Firdaws » (1/398) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (2663) et dans « Da'îf Al-Jâmi' » (1264)

'Alî ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « On m'a envoyé [avec l'Ordre de] briser les flûtes. » [Rapporté par Ibn 'Adiyy dans « Al-Kâmil » (6/138), Ahmad dans son « Musnad » (5/257) et d'autres ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf At-Targhîb » (1421)]

'Alî Ibn Abî Tâlib ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Si ma communauté se livre à dix pratiques, le malheur s'abattra sur elle. » Et il a cité parmi ces pratiques le fait de se servir des chanteuses et des instruments musicaux. [Rapporté par At-Tirmidhî (2210) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (1170) et dans « Da'îf Al-Jâmi' » (1407)]

Sahl Ibn Sa'd rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Il y aura dans ma communauté des effondrements [du sol engloutissant les gens], des jets [de

projectiles] et des transformations [des créatures]. » On lui dit : « Quand est-ce que cela arrivera, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « Lorsqu'apparaîtront les instruments musicaux et les chanteuses, et que le vin deviendra licite. » [Rapporté par Ibn Mâjah (4060) dans une version plus courte ; authentifié par Al-Albânî dans « As-Sahîha » (2203) et dans « Sahîh Al-Jâmi' » (3665)]

Quant aux preuves tirées des récits traditionnels, il y a par exemple ce qu'a dit Ibn Mas'ûd ﷺ en ces termes : « Le chant fait pousser l'hypocrisie dans le cœur de la même manière que l'eau fait pousser les légumes. »

On rapporte aussi que lorsqu'Ibn 'Umar ﷺ passa devant un groupe de gens étant en état de sacralisation et qu'un homme parmi eux était en train de chanter, il leur dit : « Qu'Allah ne vous écoute pas ! »

Il passa une autre fois près d'une petite fille qui était en train de chanter et il dit : « Si le diable devait délaisser une personne, ce serait celle-ci. » [Rapporté par Al-Bukhârî dans « Al-Adab Al-Mufrad » (784)]

On rapporte qu'Ach-Cha'bî a dit : « Maudits sont le chanteur et celui qui l'écoute ! »

Fudayl Ibn 'Iyâd a dit : « Le chant est le charme de la fornication. »

Ad-Dahhâk a dit : « Le chant corrompt le cœur et courrouce le Seigneur. »

Yazîd Ibn Al-Walîd a dit : « Ô Banû Umayya ! Prenez garde au chant, car il accroît le désir, détruit la virilité, se substitue au vin et agit de la même façon que l'ivresse ! Si vous ne pouvez y échapper, alors évitez-le aux femmes, car le chant est un incitateur à la fornication ! »

L'auteur a dit : Combien sont les adorateurs et les ascètes qui ont été séduits par les voix chantantes ! Nous avons mentionné un ensemble de leurs récits dans notre livre intitulé « Dhamm Al-Hawâ ».

Quant à la raison, nous avons déjà indiqué que le chant fait sortir l'homme de son état normal et altère l'esprit. En effet, lorsque l'homme est en état d'extase, il fait des mouvements qu'il désapprouverait s'il était dans son état normal, comme par exemple le fait de bouger sa tête, le battement des mains, le fait de frapper le sol avec ses pieds ainsi que d'autres gestes que font les gens ridicules. Le chant implique cela et son effet se rapproche même de celui du vin qui embrouille l'esprit. Il doit alors être interdit.

Quelques ambigüités auxquelles s'attachent ceux qui permettent l'écoute du chant

Parmi ces ambigüités, il y a le hadith de 'Â'icha parlant des deux jeunes filles qui battaient le tambourin chez elle. Dans une autre version de ce hadith, elle rapporte : Abû Bakr entra chez moi alors qu'il y avait auprès de moi deux jeunes filles faisant partie des Partisans qui chantaient ce qui fut récité par les Partisans le Jour de Bu'âth. Abû Bakr dit alors : « Des flûtes (du chant) du diable chez le Messager d'Allah ! » Le Messager d'Allah ﷺ lui dit alors : « Laisse-les, ô Abû Bakr ! Chaque peuple a une fête et celle-ci est la nôtre ! »

Il y a aussi le hadith de 'Â'icha qui rapporte avoir conduit une femme à son époux appartenant aux Partisans et le Prophète ﷺ lui dit : « Ô 'Â'icha ! A quel genre de distraction se sont-ils adonnés ? En effet, la distraction plaît aux Partisans. »

Il y a aussi le hadith rapporté par Fadâla Ibn 'Ubayd du Prophète ﷺ disant : « Allah est plus à l'écoute de l'homme dont la voix est belle en récitant le Coran que ne l'est le maître d'une chanteuse (esclave) lorsqu'il est à l'écoute de celle-ci. » [Rapporté par Ibn Mâjah (1340) et d'autres ; jugé faible par Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (2203) et dans « Da'îf Al-Jâmi' » (4630)]

Il y a aussi le hadith rapporté par Abû Hurayra ﷺ du Prophète ﷺ disant : « Allah n'a rien écouté comme Il a écouté un Prophète chantant (récitant) le Coran. » [Rapporté par Al-Bukhârî (5023) et Muslim (792)]

Il y a aussi le hadith rapporté par Hâtib du Prophète ﷺ disant : « La limite de séparation qui se tient entre le licite et l'illicite est le fait de battre le tambourin. » [Rapporté par Ibn Mâjah (1896), At-Tirmidhî (1088) et An-Nasâ'î (3369) ; jugé bon par Al-Albânî dans « Al-Irwâ' » (1994) et dans « Sahîh Al-Jâmi' » (4206)]

La réfutation de ces ambiguïtés :

Quant aux deux hadiths de 'Â'icha, on en a déjà parlé et on a expliqué que c'était de la poésie qu'ils chantaient, et on a appelé cela "chant" à cause de la manière de la réciter qui était accompagnée d'un retentissement de la voix. Ce genre de chant ne fait pas sortir les gens de leur état normal. Comment peut-on donc avancer comme argument ce qui est récité par des cœurs purs durant une époque saine pour légitimer ces voix mélodieuses produites par des gens soumis aux passions durant une époque troublée ? Ceci n'est que de la confusion.

N'est-il pas authentiquement rapporté que 'Â'icha a dit : « Si le Messager d'Allah ﷺ voyait ce que les femmes ont innové, il leur aurait interdit les mosquées » ?

Le jurisconsulte doit évaluer les situations comme le fait le médecin lorsqu'il évalue le cas de son patient avant de déterminer le traitement qui convient. Comment peut-on comparer le chant récité par les Partisans le jour de Bu'âth à un chant d'un jeune imberbe (efféminé) embelli par des instruments plaisants, une prestation qui attire les âmes et des paroles douces décrivant des attributs humains ? Les émotions vont-elles rester indifférentes à cela ? Bien au contraire, elles se précipiteront par désir vers le plaisir, et personne ne peut prétendre pouvoir y échapper, sauf un menteur ou une personne inhumaine.

Abû At-Tayyib At-Tabarî a répondu à ce hadith d'une autre manière disant, selon Abû Al-Qâsim Al-Harîrî : « Ce hadith est plutôt notre argument (contre le chant), car Abû Bakr a appelé cela la flûte du diable et le Prophète ﷺ n'a pas désapprouvé sa parole, il l'a juste empêché d'être sévère dans sa désapprobation, notamment le jour de la fête. Quant à 'Â'icha, elle était très jeune en ce temps-là, mais après avoir atteint la majorité et acquis du savoir, toutes les narrations qu'on a rapportées d'elle ne parlent que de la condamnation du chant. En effet, son neveu, Al-Qâsim Ibn Muhammad, condamnait le chant et interdisait son écoute, et c'est 'Â'icha qui l'a instruit.

L'auteur a dit : Quant à la distraction mentionnée dans l'autre hadith, il n'est pas explicitement indiqué qu'il s'agit du chant, car il peut s'agir de la récitation de poèmes ou autre.

Quant à la comparaison concernant l'écoute de la chanteuse (esclave), il est admissible que le comparant soit quelque chose d'illicite (le chant de la chanteuse). Si un homme dit par exemple : « Je trouve que le délice du miel est plus savoureux que celui du vin », cette parole est valable, même si l'un des éléments de la comparaison est quelque chose d'illicite (le vin). (C.-à-d. le fait de comparer l'écoute du lecteur du Coran à l'écoute de la chanteuse ne donne pas au chant le caractère licite.)

Quant à la parole disant : « Un Prophète chantant (récitant) le Coran », Ibn 'Uyayna a dit que cela signifie le fait de se passer des gens et des autres livres en présence du Coran [c.-à-d. pour lui ce n'est pas le verbe « ghannâ » (chanter) dont il s'agit mais plutôt « istaghnâ » (se passer de).]

Ach-Châfi'î l'a expliquée en disant : « Cela signifie le fait de le réciter avec intonation et modulation. »

Quant au fait de battre le tambourin, certains *Tâbi'ûn*[136] brisaient les tambourins, bien que ces derniers ne soient pas comme ceux d'aujourd'hui, que dire alors s'ils voyaient ceux-là (ceux d'aujourd'hui) ? Al-Hasan Al-Basrî disait : « Le tambourin n'est pas du tout dans les traditions des Envoyés. »

L'auteur a dit : Ahmad Ibn Hanbal a dit : « J'espère qu'il n'y a aucun mal dans le fait de jouer le tambourin à l'occasion d'un mariage et autre chose du genre, et je déteste le tambour. »

'Âmir Ibn Sa'd Al-Bajalî rapporte : J'étais à la recherche de Thâbit Ibn Sa'd, qui était l'un des combattants de Badr, et je le trouvai dans son mariage. Comme il y avait là-bas des jeunes filles qui battaient des tambourins, je lui dis : « Ne vas-tu pas empêcher cela ? » Il répondit : « Non, le Messager d'Allah ﷺ nous l'a autorisé ! » [Rapporté par An-Nasâ'î dans « Al-Mujtabâ » (3383) et d'autres ; authentifié par Al-Albânî dans « Takhrîj Al-Michkât » (3159)]

L'auteur a dit : Tous les arguments avancés par les soufis afin de soutenir le caractère licite de ce genre de chant connu qui influe sur les natures ne sont pas valables.

Critique des pratiques des soufis concernant le chant religieux

L'auteur a dit : Nombre de premiers soufis désapprouvaient la pratique du chant religieux par leurs novices étant conscients de ce qu'il pourrait susciter dans leurs cœurs.

'Abdu-l-Lâh Ibn Sâlih rapporte que Junayd lui a dit : « Si tu vois le disciple écouter le chant religieux, sache alors qu'il reste en lui des traces d'amusement. »

On rapporte qu'Abû Al-Husayn An-Nûrî dit à l'un de ses compagnons : « Si tu vois le disciple écouter des poèmes et a un penchant pour le confort, alors n'espère rien voir de bien de sa part. »

L'auteur a dit : Ceci était l'opinion des (premiers) cheikhs soufis. Quant à ceux de la dernière génération, ils ont autorisé pour eux-mêmes l'amour de l'amusement, causant par leur méfait deux préjudices :

Le premier est la mauvaise opinion qu'ont les gens de leurs prédécesseurs, croyant que tous les soufis étaient comme cela.

---

[136] La génération de musulmans contemporaine aux compagnons du Messager d'Allah ﷺ.

Le deuxième est qu'ils ont encouragé les profanes à s'adonner au jeu, leur donnant ainsi un prétexte pour justifier leur amusement en disant : « Untel fait telle et telle chose, pourquoi pas nous ? »

L'auteur a dit : Le chant religieux occupe dans les cœurs de certains d'entre eux une place meilleure que celle du Coran : leurs cœurs s'adoucissent en présence du chant plus qu'ils ne le font en présence du Coran. Ceci, parce qu'ils sont dominés par les passions intimes et soumis à leurs inclinations, et non pas comme ils le pensent.

On rapporte qu'Abû Al-Husayn Ad-Darrâj a dit : Je partis de Baghdâd en direction de Yûsuf Ibn Al-Husayn Ar-Râzî. Lorsque j'entrai à Ray, je cherchai sa maison, et tous ceux que j'interrogeais me disaient : « Qu'as-tu à faire avec cet apostat ? » Cela m'importuna à tel point que je décidai de repartir. Je passai alors cette nuit-là dans la mosquée, puis je me dis : « Puisque je suis arrivé jusqu'à cette ville, la moindre des choses est de le visiter. »

Je continuai alors à le chercher jusqu'à finir par être guidé vers sa mosquée, où il était assis dans le mihrâb alors qu'un homme était devant lui portant dans ses mains un livre du Coran en train de le lire. Je m'approchai alors de lui et je le saluai. Il me rendit la salutation et dit : « D'où viens-tu ? » Je répondis : « De Baghdâd, je veux visiter le cheikh. » Il dit : « Peux-tu réciter quelque chose ? » J'acquiesçai et je récitai : « *Je t'ai toujours vu construire dans ma rupture, mais si tu étais quelqu'un de résolu, tu aurais détruit ce que tu construis.* »

Il ferma alors le livre du Coran et se mit à pleurer au point de mouiller sa barbe et ses vêtements. Je lui souhaitai la Miséricorde du fait d'avoir trop pleuré et il dit : « Ô fiston ! Tu reproches aux gens de Ray le fait d'avoir dit que Yûsuf Ibn Al-Husayn est apostat ; or je lis le Coran depuis l'heure de la prière sans verser la moindre larme, tandis que ce vers m'a complètement bouleversé ! »

On rapporte qu'Abû 'Abdi-r-Rahmân a dit : « J'arrivai à Marw du vivant du maître Abû Sahl As-Su'lûkî et ce dernier tenait, avant mon arrivée, des assemblées où l'on étudiait le Coran et faisait sa récitation complète tous les jours de vendredi durant les matinées. A mon arrivée, je découvris qu'il avait annulé ces assemblées en laissant place à des assemblés de poésie chantée tenues par Ibn Al-Farghânî. Cela m'intrigua alors et je me dis : « Il a remplacé les assemblées de récitation complète du Coran par des assemblées de poésie chantée ! » Un jour, il me dit : « Que disent les gens à ce sujet ? » Je répondis : « Ils disent qu'il a annulé les assemblées de Coran et a mis en place des assemblées de poésie chantée. » Il dit alors : « Celui qui dit à son maître "pourquoi" ne réussira point ! »

L'auteur a dit : Ceci est l'habitude des soufis, selon laquelle le cheikh est libre de faire ce qu'il veut ; or on n'est pas libre de faire ce qu'on veut. En effet, l'être humain est empêché de faire ce qu'il veut par la Loi de la religion et la raison. Les bêtes, quant à elles, c'est le fouet qui les en empêche.

Le jugement des soufis concernant le chant

Certains soufis croyaient que ce genre de chant, dont on a dit qu'il a été interdit par certains et désapprouvé par d'autres, est recommandé pour certains gens.

On rapporte qu'Abû 'Alî Ad-Daqqâq a dit : « Le chant religieux est interdit pour les profanes afin de préserver leurs âmes, licite pour les ascètes afin de les aider à lutter contre leurs natures et recommandé pour nos compagnons (les soufis) afin de revivifier leurs cœurs. »

L'auteur a dit : Ceci est une erreur compte tenu de cinq points :

Le premier est qu'on a mentionné qu'Abû Hâmid Al-Ghazâlî a rendu son écoute licite pour tout le monde, et Abû Hâmid est plus savant que celui qui a dit cela (Ad-Daqqâq).

Le deuxième est que les natures des âmes ne changent pas, et c'est le fait de lutter contre elles qui les empêche d'agir. Celui donc qui prétend que les natures changent a prétendu l'impossible. En effet, lorsque ce qui excite les natures apparaît et que ce qui les empêche d'agir disparaît, l'habitude revient à nouveau.

Le troisième est que la divergence des savants à son sujet a concerné son interdiction et sa permission, et non pas celui qui l'écoute, sachant que les natures humaines se ressemblent. Celui donc qui prétend que sa nature n'est pas comme celles des autres humains a prétendu l'impossible.

Le quatrième est que les savants s'accordent par consensus à dire qu'il n'est pas recommandé, et qu'il est dans la limite de la permission. Le fait de prétendre qu'il est recommandé est donc une violation du consensus.

Le cinquième est que cela implique que l'écoute du luth sera permise ou recommandée pour celui dont la nature ne risque pas de changer en l'écoutant. En effet, si ce genre de chant a été interdit, c'est parce qu'il influe sur les natures et les incite aux passions. Donc, il aurait été permis si on était sûr que cela n'arriverait pas.

L'auteur a dit : D'autres soufis prétendent que ce genre de chant permet de se rapprocher d'Allah ﷻ.

On rapporte Qu'Al-Junayd a dit : « La Miséricorde vient couvrir les adeptes de cette secte lors de trois moments : au moment du repas, étant donné qu'ils ne se nourrissent que lorsqu'ils sont extrêmement affamés ; lors des études, étant donné qu'ils transcendent à ce sujet le statut des véridiques et des Prophètes ; et au moment du chant religieux, étant donné qu'ils écoutent avec extase et perçoivent réellement. »

L'auteur a dit : Si cela a été vraiment dit par Al-Junayd, dont on a une bonne opinion, cela concernerait les poèmes ascétiques qu'ils écoutaient, car ces derniers adoucissent les cœurs et provoquent les pleurs. Mais le fait de croire que la Miséricorde vient les couvrir lorsqu'ils décrivent Su'dâ ou Laylâ (noms de filles) en faisant référence aux Attributs du Créateur, cela est interdit.

Ibn 'Aqîl a dit : « On a entendu d'eux que l'invocation faite au moment où le chamelier chante pour stimuler les chameaux et au moment où l'on joue des instruments musicaux est exaucée, croyant que cela est une façon de se rapprocher d'Allah. En effet, ceci est de la mécréance, car celui qui croit qu'une chose illicite ou désapprouvée est un moyen de rapprochement (d'Allah) deviendra mécréant à cause de cette croyance. Les gens le (le chant) situent entre l'interdiction et la désapprobation. »

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant l'extase et la transe

L'auteur a dit : Lorsque les adeptes de cette secte entendent le chant, ils entrent en transe, battent des mains, poussent des cris et déchirent les vêtements. Satan les a trompés excessivement à ce sujet par ses ruses.

Ils ont avancé comme argument, pour soutenir cela, la narration d'Abû Nasr 'Abdu-l-Lâh Ibn 'Alî As-Sarrâj At-Tûsî qui rapporte qu'on lui a dit que lorsque ce verset fut révélé : ﴿ Et qui se retrouveront tous dans la Géhenne. ﴾ (S.15, Al-Hijr, V.43), Salmân Al-Fârisî a poussé un cri, puis il est tombé sur sa tête, avant de sortir en fuite durant trois jours.

Ils ont aussi avancé, comme argument, la narration que rapporte 'Îsâ Ibn Sulaym d'Abû Wâ'il qui a dit : Nous sortîmes avec 'Abdu-l-Lâh (Ibn Mas'ûd) accompagnés par Ar-Rabî' Ibn Khuthaym et nous passâmes près d'un forgeron. 'Abdu-l-lâh se mit alors à regarder un morceau de fer se trouvant dans le feu, et lorsqu'Ar-Rabî' le regarda à son tour, il chancela et faillit tomber. Nous partîmes alors jusqu'à arriver auprès d'un four (à

chaux) qui était sur le rivage de l'Euphrate, et 'Abdu-l-Lâh, voyant ce four avec le feu qui s'embrasait à l'intérieur, récita ce verset : ﴿ Ils vont même jusqu'à traiter l'Heure du Jugement Dernier de mensonge ; mais à ces négateurs, Nous réservons un Brasier ardent qui, les voyant de loin venir, les recevra avec des pétillements et des grondements de colère ; et quand ils y seront jetés, chargés de chaînes, en un étroit réduit, ils n'auront qu'un seul souhait, celui de leur destruction définitive ! « Ce n'est pas une seule destruction que vous devez aujourd'hui souhaiter, leur sera-t-il dit, mais vous devez en souhaiter plusieurs ! » ﴾ (S.25, Al-Furqân, V.11-14), à la suite de quoi Ar-Rabî' s'évanouit. Nous le portâmes ensuite et l'amenâmes à sa famille. 'Abdu-l-Lâh resta alors auprès de lui en l'attendant pour accomplir la prière du Midi, mais il ne reprit pas conscience. Il l'attendit jusqu'à l'après midi, mais il ne se réveilla toujours pas. Ce n'était qu'en l'attendant jusqu'au coucher du soleil qu'il finit par reprendre connaissance, et 'Abdu-Lâh put ainsi retourner chez lui.

Ils disent qu'il est bien connu que bon nombre d'adorateurs, lorsqu'ils entendent le Coran, meurent, d'autres s'évanouissent et d'autres encore crient, et cela est mentionné à maintes reprises dans les livres d'ascétisme.

La réponse est de dire : Quant à ce qui a été rapporté au sujet de Salmân, ceci est invraisemblable et un mensonge. En effet, ce verset a été révélé à La Mecque ; or Salmân a embrassé l'islam à Médine. De plus, on n'a rien rapporté de tel des compagnons. Quant à l'histoire d'Ar-Rabî' Ibn Khuthaym, l'un de ses rapporteurs est 'Îsâ Ibn Sulaym au sujet duquel Ahmad Ibn Hanbal a dit : « La narration rapportée par 'Îsâ Ibn Sulaym d'Abû Wâ'il, je ne la connais pas. »

On rapporte que Hamza Az-Zayyât dit à Sufyân Ath-Thawrî : « On raconte qu'Ar-Rabî' Ibn Khuthaym s'est évanoui ! » Il lui dit : « Et qui a raconté cela ? C'est ce conteur qui le racontait (il fait référence à 'Îsâ Ibn Sulaym). Je le rencontrai et je lui dis en le blâmant : "De qui rapportes-tu cela ?" »

L'auteur a dit : Sufyân Ath-Thawrî a rejeté le fait que cela soit arrivé à Ar-Rabî' Ibn Khuthaym (c.-à-d. le fait de s'évanouir en entendant le verset), car ce dernier suivait la voie des premiers ; rien de tout cela n'est déjà arrivé à l'un des compagnons ni des Tâbi'ûn. De plus, même si l'on suppose que cela soit vrai, l'homme peut bien s'évanouir à cause de la peur qui le rend silencieux et inerte comme un mort, et ce qui distingue celui qui s'évanouit vraiment est le fait de tomber même s'il est adossé à un mur, contrairement à celui qui prétend être en extase et fait attention à ne pas trébucher, allant

même jusqu'à déchirer ses vêtements et commettre des actes condamnables, celui-ci est certes manipulé par le diable.

L'auteur a dit : Sache, qu'Allah t'accorde le succès, que les compagnons avaient les plus purs des cœurs, pourtant ils ne faisaient que pleurer et montrer de l'humilité lorsqu'ils étaient en extase. Certains d'entre eux se sont adonnés à quelques pratiques étranges, mais le Messager d'Allah ﷺ les a sévèrement blâmés en conséquence.

Anas ﷺ rapporte : Le Messager d'Allah ﷺ fit un jour une prédication suite à laquelle un homme perdit connaissance. Le Prophète ﷺ dit alors : « Qui est celui-ci qui jette de la confusion dans notre religion ? S'il est sincère [en s'évanouissant après avoir entendu la prédication], il s'est alors humilié, et s'il feint cela, Allah l'anéantira. » [Hadith jugé invalide rapporté dans « Al-Jâmi' Al-Kabîr » (36259)]

On rapporte qu'Anas Ibn Mâlik ﷺ dit après que l'on évoqua auprès de lui ceux qui s'évanouissent lors de la lecture du Coran : « Le Messager d'Allah ﷺ nous fit un jour une prédication et les gens en furent transportés au point que nous les entendions gémir, mais aucun d'entre eux n'est tombé (évanoui). »

L'auteur a dit : Al-'Irbâd Ibn Sâriya rapporte ce hadith : « Un jour, le Messager d'Allah ﷺ a présidé pour nous la prière du Matin, puis il s'est mis en face de nous et nous a fait un sermon tellement profond qu'il a fait couler les larmes et frémir les cœurs... » [Rapporté par Abû Dâwud (4607) et At-Tirmidhî (2676) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (2549)]

Abû Bakr Al-Âjurî a commenté : « Il n'a pas dit qu'ils avaient crié ou tapé sur leurs poitrines, comme le font beaucoup d'ignorants qui sont manipulés par le diable. »

Husayn Ibn 'Abdi-r-Rahmân rapporte qu'il a dit à Asmâ' Bint Abî Bakr : « Comment étaient les compagnons du Messager d'Allah ﷺ et sa famille lors de la lecture du Coran ? » Elle répondit : « Ils étaient comme Allah les a mentionnés, ou comme Il les a décrits : ils versent des larmes et frissonnent. » Je lui dis alors : « Il y a parmi les hommes qui, lorsqu'on leur récite du Coran, perdent conscience. » Elle dit : « Je cherche Refuge auprès d'Allah contre diable le lapidé ! »

'Ikrima rapporte : « J'ai demandé à Asmâ' Bint Abî Bakr de me dire si l'un des prédécesseurs s'évanouissait à cause de la peur et elle a répondu par la négative, disant qu'ils ne faisaient que pleurer. »

Abû Hâzim rapporte : Ibn 'Umar passa prés d'un homme d'Irak qui était tombé (évanoui) et dit : « Qu'est-ce qu'il a ? » On lui répondit : « Cela lui arrive lorsqu'on lui récite du Coran. » Il dit : « Nous craignons certes Allah, mais nous ne tombons pas ! »

Qatâda rapporte : On dit à Anas Ibn Mâlik : « Il y a certains gens qui, lorsqu'on leur récite du Coran, ils s'évanouissent. » Il répondit : « Ce sont les Khawârij qui font cela. »

Critique des pratiques des soufis concernant l'extase et la transe

L'auteur a dit : Si l'on dit : « Que dis-tu à propos de celui qui ne peut éviter d'entrer en transe lorsque cela lui arrive ? »

La réponse est de dire que la transe commence par une excitation intérieure, et s'il se retient pour que cela ne se manifeste pas, le diable perdra espoir et s'éloignera de lui. Cela était le cas d'Ayyûb As-Sakhtiyânî qui, lorsqu'il parlait et que son cœur s'adoucissait (il pleurait), essuyait son nez en disant : « Quel fort rhume ! » Mais si l'homme se laisse aller et qu'il ne se soucie pas de voir se manifester son état de transe, ou bien qu'il aime que les gens le voient dans un tel état, il subira les insufflations du diable et s'excitera proportionnellement à l'insufflation subie.

Lorsque les soufis entrent en transe, ils battent des mains

Lorsque les adeptes du soufisme entrent en transe en écoutant le chant, ils battent des mains.

On rapporte qu'Abû 'Alî Ibn Al-Kâtib a dit : « Ibn Bannân avait coutume d'entrer en transe et Abû Sa'îd Al-Kharrâz l'applaudissait. »

L'auteur a dit : Le battement des mains est désapprouvé, car il nous fait entrer en transe et nous fait sortir de l'état normal. Les gens doués de raison s'en préservent et ceux qui le pratiquent ressemblent aux polythéistes qui le faisaient auprès de la Maison sacrée (à l'époque du paganisme), blâmés pour cela par Allah ﷻ qui a dit : ﴿ Même leur prière dans l'enceinte sacrée n'était que sifflements entre les doigts et battements des mains. ﴾ (S.08, Al-Anfâl, V.35)

Cela est aussi une imitation des femmes, et la personne raisonnable rejette le fait de renoncer à la sobriété pour adopter les pratiques des mécréants et des femmes.

Lorsque la transe des soufis s'intensifie, ils dansent

Lorsque la transe des soufis devient plus forte, ils dansent.

Certains d'entre eux avancent comme argument pour soutenir cela la Parole d'Allah ﷻ dite à Ayyûb : ﴿ Frappe le sol du pied ! ﴾ (S.38, Sâd, V.42)

L'auteur a dit : Cet argument est absurde. En effet, s'Il avait ordonné de frapper le sol du pied en signe de joie, cela les aurait jetés dans la confusion. Mais l'Ordre de frapper le sol du pied a été plutôt donné afin que l'eau jaillisse.

Certains de leurs partisans ont avancé comme argument le fait que le Messager d'Allah ﷺ ait dit à 'Alî : « Tu es de moi et je suis de toi », et celui-ci a sauté à cloche-pied (en signe de joie) ; il a dit aussi à Ja'far : « Tu me ressembles dans mon apparence et dans mes caractères », et ce dernier a sauté à cloche-pied ; et il a dit à Zayd : « Tu es notre frère et notre allié », et celui-ci a sauté à cloche-pied. [Rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (1/108) et d'autres]

D'autres parmi eux ont avancé comme argument le fait que les Abyssiniens aient dansé (exhibition avec les armes) tandis que le Messager d'Allah ﷺ les regardait.

La réponse est de dire que le *hajal* (traduit ici par sauter à cloche-pied) est une façon de marcher que l'on fait lorsqu'on éprouve de la joie, où est donc le rapport entre elle et la danse ? La danse des Abyssiniens est aussi une façon de marcher qui se fait crânement, pratiquée à la rencontre de l'ennemi au combat.

L'un des cheikhs m'a rapporté qu'Al-Ghazâlî a dit : « La danse est une stupidité entre les deux épaules qui ne disparaît que par la fatigue. »

Abû Al-Wafâ' Ibn 'Aqîl a aussi dit : « Le Coran a explicitement interdit la danse en disant : ﴿ Ne marche pas avec faste sur la terre, car jamais tu ne sauras la fendre ni te hausser au niveau des montagnes. ﴾ (S.17, Al-Isrâ', V.37) Et il a blâmé les insolents en disant : ﴿ Ne prends pas un air arrogant en abordant tes semblables ! Ne te dandine pas avec insolence dans ta démarche ! Dieu n'aime pas les insolents pleins de gloriole. ﴾ (S.31, Luqmân, V.18)

La danse est la pire manifestation de joie et d'insolence.

Les états de transe extrêmes chez les soufis

Lorsque les soufis sont complètement en transe au moment de danser, l'un d'eux tire un autre qui se trouve assis afin qu'il se lève et danse avec lui. Selon leur doctrine, il n'est pas permis à celui qui a été tiré de se rasseoir. Une fois qu'il s'est levé, les autres lui emboîtent le pas. Si l'un d'eux découvre sa tête, tous les autres feront de même en le suivant. Or, il n'est un secret pour personne que le fait de se découvrir la tête est détestable. Si on le fait lors des rites du hadj, c'est pour faire preuve de dévotion et d'humilité à l'égard d'Allah ﷻ.

Section

Lorsque leur état de transe s'intensifie, ils jettent leurs habits sur le chanteur. Certains d'entre eux les jettent intacts, et d'autres les mettent en pièces avant de les jeter. L'un des ignorants a justifié leur pratique en disant : « Ces gens-là sont hors d'eux-mêmes (absents d'esprit), ils ne doivent donc pas être blâmés. En effet, lorsque Mûsâ fut accablé par le dépit causé par l'adoration du veau par son peuple, il a jeté les Tables et les a brisées sans être conscient de ce qu'il a fait. »

La réponse est de dire : « Qui peut justifier le fait que Mûsâ ait jeté ces Tables afin de les casser ? En effet, ce qui a été mentionné dans le Coran est le fait de les jeter uniquement, comment peut-on alors savoir qu'elles s'étaient brisées ? Et admettons qu'on ait dit qu'elles s'étaient brisées, comment peut-on savoir qu'il avait l'intention de les briser ? On peut justifier cet acte de Mûsâ en disant : "S'il était hors de lui-même à ce moment-là, il aurait traversé une mer embrasée si elle se trouvait devant lui." Mais qui peut justifier leur absence d'esprit alors qu'on sait qu'ils peuvent distinguer le chanteur des autres et faire attention à ne pas tomber dans un puits s'il se trouve devant eux ? De plus, comment se permet-on de comparer les états des Prophètes avec ceux de ces effrontés ? »

Par ailleurs, si l'on suppose que ces gens crient inconsciemment, le fait qu'ils s'exposent à ce qui leur fait perdre l'esprit est interdit.

Ibn 'Aqîl fut interrogé à propos de leur état de transe et du fait de déchirer leurs habits et il répondit : « Ceci est une erreur et est illicite. En effet, le Messager d'Allah ﷺ a interdit le gaspillage des biens et le fait de déchirer les vêtements. » Quelqu'un lui dit : « Mais ils ne sont pas conscients de ce qu'ils font ! » Il dit : « S'ils se rendent à ces endroits tout en sachant qu'ils seront sous l'emprise de l'extase qui leur fera perdre l'esprit, ils auront alors péché à cause de ce qu'ils feront comme le fait de déchirer les vêtements et les autres méfaits. Ils n'échapperont pas alors à la Loi de la religion, étant donné qu'ils

ont été sommés d'éviter ces endroits qui les mènent à ces états avant de s'y rendre, de la même façon qu'on leur a interdit de boire les boissons enivrantes avant de les boire, car s'ils gaspillent leur argent en étant ivres, ils n'échapperont pas tout de même à la Loi de la religion à cause de leur ivresse (...). »

Ibn Tâhir a avancé comme argument, pour soutenir la légalité du fait de déchirer les vêtements, le hadith de 'Â'icha ﵂ qui a dit : « J'ai étendu l'une de mes couvertures contenant des images et le Prophète ﷺ l'a prise et l'a déchirée. »

L'auteur a dit : Observez le manque de compréhension de la religion de ce pauvre homme qui compare le cas de celui qui déchire ses vêtements et les abîme, alors que le Messager d'Allah ﷺ a interdit le gaspillage des biens, au cas de celui qui étend une couverture pour l'installer, mais qui finit par la déchirer involontairement, ou bien qui la déchire volontairement à cause des images qu'elle contient !

Critiques des pratiques des soufis concernant le fait de mettre les vêtements en lambeaux

Les cheikhs soufis ont parlé des pièces d'étoffe que l'on déchire et jette (par terre ou sur le chanteur lorsqu'ils sont en état de transe), et Muhammad Ibn Tâhir a dit à ce sujet : Ce qui prouve que la pièce d'étoffe (jetée) devient la propriété de celui qui a causé ce jet est le hadith de Jarîr disant : « Des gens arrivèrent portant des *namira* (vêtements rayés) et le Messager d'Allah ﷺ incita les gens à faire l'aumône. L'un des Partisans apporta alors un ballot (un paquet de vêtements) [et l'offrit en aumône] et les gens lui emboîtèrent le pas. Il en fut ainsi jusqu'à ce que je visse [se rassembler] deux tas de vêtements et de nourriture. » [Rapporté par Muslim (1017) et An-Nasâ'î (2554)]

Il a ajouté : Ce qui prouve que le groupe de gens a le droit de bénéficier d'une part des pièces d'étoffe lorsqu'il arrive au moment du partage de ces dernières est le hadith d'Abû Mûsâ qui a dit : « On apporta au Messager d'Allah ﷺ du butin et des prises et il nous en accorda une part. » [Rapporté par Muslim (1017) et An-Nasâ'î (2554)]

L'auteur a dit : Cet homme s'est joué de la Loi de la religion et en a tiré confusément des enseignements en pensant qu'ils sont conformes à la doctrine des dernières générations des soufis ; et nous ne connaissions pas à leurs premières générations cela. L'invalidité des enseignements qu'il en a tirés peut être expliquée ainsi : si celui qui a mis le vêtement en lambeaux

et l'a jeté était conscient, le fait de l'avoir déchiré lui est interdit, et s'il était inconscient (absent d'esprit à cause de la transe), sa conduite n'est pas valable selon la Loi de la religion, que ce soit en offrant son vêtement ou en prenant possession de celui d'un autre.

Ils prétendent aussi que le vêtement de celui qui le jette est comme une chose qui tombe d'une personne sans qu'elle en soit consciente. Même dans ce cas, il n'est permis pour personne d'en prendre possession lorsque l'autre le jette. S'il le jette par terre (c.-à-d. pas sur une personne) en étant conscient, personne n'aura le droit d'en prendre possession, et même s'il le jette sur le chanteur, celui-ci n'a pas le droit d'en prendre possession, car la mise en possession ne se fait qu'avec un contrat légal et le jet (du vêtement) n'en est pas un. Admettons que le chanteur puisse en prendre possession, de quel droit les autres s'en serviraient-ils ? Puis lorsqu'ils s'en servent, pourquoi le mettraient-ils en lambeaux ? En effet, cela est interdit pour deux raisons :

La première raison est qu'ils se servent de ce qui ne leur appartient pas.

La deuxième raison est que cela est un gaspillage des biens.

Et d'ailleurs, pourquoi doit-on accorder une part à ceux qui arrivent au moment du partage ?

Le hadith d'Abû Mûsâ à ce propos a été commenté par les savants, Al-Khattâbî entre autres, en disant qu'il est possible que le Messager d'Allah ﷺ ait permis cela après le consentement de ceux qui ont assisté à l'évènement (la bataille de Khaybar), ou bien il leur a accordé le cinquième qui lui revient de droit. Mais selon l'opinion des soufis, cette pièce d'étoffe peut être accordée à tous ceux qui se présentent à l'événement, ce qui ne concorde pas avec le consensus des musulmans.

Section

Quant au fait de mettre les vêtements jetés en lambeaux et les partager ensuite, nous avons déjà expliqué que lorsque le propriétaire du vêtement jette ce dernier sur le chanteur, ce jet en soi n'est pas une mise en possession, à moins qu'il ne l'en rende propriétaire. S'il fait cela, les autres n'ont alors aucun droit de s'en servir.

Les ruses de Satan pour tromper nombre de soufis concernant la compagnie des jeunes garçons (imberbes)

L'auteur a dit : Sache que la majorité des soufis ont fermé toute possibilité de voir les femmes étrangères (c.-à-d. celles qu'ils peuvent épouser), en raison de leur éloignement d'elles et de leur refus de les fréquenter. Ils se sont alors consacrés totalement à l'adoration en se détournant du mariage. C'est ainsi qu'ils ont accompagné les jeunes garçons volontairement en recherchant l'abstinence. Mais Satan a fait en sorte qu'ils soient attirés par eux.

Sache que les soufis se divisent en sept catégories en ce qui concerne la compagnie des jeunes garçons :

La première regroupe les plus vicieux. Ceux-là sont des gens qui se font passer pour des soufis, mais qui soutiennent l'idée du panthéisme.

La deuxième regroupe des gens qui imitent les soufis dans leur façon de s'habiller et qui cherchent la débauche.

La troisième regroupe les gens qui légitiment le fait de regarder les belles choses (les beaux visages, les jeunes imberbes, etc.).

Abû 'Abdi-r-Rahmân As-Sulamî a élaboré un livre qu'il a intitulé « Sunan As-Sûfiyya », à la fin duquel il a mis un chapitre appelé : *Ensemble de choses qui leur sont permises (pour les soufis)*, où il a évoqué la danse, le chant et le fait de regarder le beau visage. Il a cité pour justifier cela la parole rapportée du Prophète ﷺ qui a dit : « Cherchez le bien auprès de ceux qui ont de beaux visages ! »[137], et sa parole : « Trois choses améliorent la vue : le fait de regarder la verdure, le fait de regarder l'eau et le fait de regarder le beau visage. »[138]

L'auteur a dit : Ces deux hadiths rapportés du Messager d'Allah ﷺ sont infondés.

Abû 'Abdi-r-Rahmân As-Sulamî aurait dû, lorsqu'il a mentionné le fait de regarder les belles choses, limiter cela au fait de regarder le visage de l'épouse ou de l'esclave possédée (femelle), car le fait de ne pas préciser cela peut susciter des soupçons.

---

[137] Hadith rapporté par Ibn 'Adiyy dans « Al-Kâmil » (6/189) ; jugé forgé par Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (2855).

[138] Hadith cité par As-Suyûtî dans « Al-Jâmi' As-Saghîr » (6315) ; jugé forgé par Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (134).

Notre cheikh Muhammad Ibn Nâsir Al-Hâfizh a dit : « Ibn Tâhir Al-Maqdisî a élaboré un livre au sujet de la permission de regarder les jeunes imberbes. »

L'auteur a dit : Les jurisconsultes disent que celui dont le désir s'excite en regardant le jeune imberbe, le fait de le regarder lui est interdit. Et quiconque prétend que son désir ne s'excite pas en regardant le beau jeune imberbe est un menteur.

La quatrième regroupe les gens qui prétendent qu'ils ne regardent pas les belles choses (les beaux visages) avec désir mais plutôt avec méditation, disant que le fait de les regarder ne peut pas leur nuire (compromettre leur religion), mais plutôt les aider à apprécier le Créateur en méditant sur Sa Création.

Ceci est impossible, car les natures humaines se ressemblent. Celui donc qui prétend être d'une autre nature que celle de ses semblables a prétendu l'impossible. Quant au fait de méditer sur la Création du Créateur afin de renforcer sa foi, il y a suffisamment de créatures à contempler pour le faire. Allah a dit à ce propos : ﴿ Il est ainsi des signes sur la Terre pour ceux qui croient avec certitude. Et il en est aussi en vous-mêmes. N'en êtes-vous donc pas conscients ? ﴾ (S.05, Adh-Dhâriyât, V.20-21) Il a aussi dit : ﴿ N'ont-ils pas remarqué comment les camélidés ont été créés, comment le ciel a été élevé, comment les montagnes ont été dressées, et comment la terre a été nivelée ? ﴾ (S.88, Al-Ghâchiya, V.17-20) Et Il a dit : ﴿ N'ont-ils jamais dirigé leur regard vers le Royaume des Cieux et de la Terre et vers toutes les choses merveilleuses que Dieu a créées ? Ne pensent-ils pas que leur terme est peut-être proche ? Quel autre discours, après cela, faut-il leur tenir pour les amener à croire ? ﴾ (S.07, Al-A'râf, V.185)

La cinquième regroupe des gens qui accompagnent les jeunes imberbes et s'interdisent les turpitudes, croyant que cela est de la lutte contre leurs propres personnes.

Ceux-là ne savent pas que le fait d'être en compagnie de ces jeunes et de les regarder avec désir est en soi un péché. Ceci fait en effet partie des caractéristiques blâmables des soufis. Leurs prédécesseurs n'agissaient pas de la sorte.

L'auteur a dit : Lorsque Satan a constaté que ces gens ne se laissaient pas entraîner vers les turpitudes, il a fait en sorte qu'ils soient attirés par leurs prémices. Ils ont alors recherché le plaisir de regarder les jeunes imberbes, d'être en leur compagnie et de discuter avec eux. Ils ont décidé, en même temps, de lutter contre leurs propres personnes en les empêchant de

commettre les turpitudes. Si toutefois leur détermination est sincère et qu'ils ont réussi en cela, ils ont tout de même consacré leur énergie et leur temps à lutter contre leurs natures en les empêchant de commettre les turpitudes [qu'ils se sont imposées], au lieu de les consacrer à l'adoration d'Allah et à ce qui les mène au Salut éternel.

Tout cela est de l'ignorance et une violation de la Loi de la religion. En effet, si Allah a ordonné de baisser le regard, c'est parce que ce dernier est un chemin qui mène au cœur, et ce afin qu'il soit préservé de toute souillure possible.

Section

Certains d'entre ces gens ont mené une dure lutte contre leurs propres personnes pendant un certain temps, puis leur lutte a fini par s'affaiblir. Lorsque leurs propres personnes les ont incités à commettre les turpitudes, ils ont alors évité la fréquentation des jeunes imberbes.

Abû Hamza rapporte : J'ai dit à Muhammad Ibn Al-'Alâ' Ad-Dimachqî - il était l'un des maîtres soufis - après l'avoir vu fréquenter un jeune garçon ravissant pendant un long moment avant de se séparer de lui : « Pourquoi as-tu abandonné ce garçon avec lequel je te voyais toujours et pour lequel tu avais un penchant ? » Il a répondu : « Par Allah ! Je me suis certes séparé de lui, mais pas par dégoût ni par ennui. » Je lui ai dit : « Pourquoi donc ? » Il a répondu : « J'ai remarqué que mon cœur m'incitait à certaines choses lorsque je me trouvais tout seul avec lui, ce que j'ai failli faire, et si cela s'était produit, je n'aurais plus de considération auprès d'Allah ﷻ. Je l'ai alors quitté pour cette raison, afin de sanctifier Allah ﷻ et de me préserver des troubles de la tentation. »

Section

Certains d'entre eux se sont repentis et pleuraient beaucoup par regret d'avoir regardé les jeunes imberbes.

Khayr An-Nassâj rapporte : J'étais avec Umayya Ibn As-Sâmit As-Sûfî lorsqu'il regarda un jeune garçon et récita : ﴿ Où que vous soyez, Il est toujours avec vous et Il a une claire vision de tout ce que vous faites. ﴾ (S.57, Al-Hadîd, V.04) Il dit ensuite : « Comment peut-on fuir de la prison d'Allah alors qu'Il l'a renforcée par des anges forts et robustes ? Béni soit Allah ! Quelle grande épreuve à laquelle Il m'a soumis en regardant ce garçon ! Je ne peux comparer le fait de le regarder qu'à un feu qui s'attaque à des roseaux durant une journée venteuse, ne laissant rien derrière lui. » Et d'ajouter : « Je demande Pardon à Allah d'avoir soumis mon cœur à une épreuve causée par

mes yeux ! J'ai craint ne pas pouvoir échapper à la honte qu'il suscite ni être délivré de son péché même si je me présente le Jour de la Résurrection avec les œuvres de soixante-dix hommes pieux. » Il pleura ensuite d'une façon telle qu'il faillit mourir et je l'entendis dire en pleurant : « Ô regard ! Je pleurerai de façon à ce que je t'empêcherai de regarder ce qui cause l'épreuve ! »

Section

Certains d'entre eux ont été victimes de la maladie à cause de l'amour intense.

Abû Hamza rapporte : Muhammad Ibn 'Abdi-l-Lâh Ibn Al-Ach'ath Ad-Dimachqî, qui était l'un des meilleurs serviteurs d'Allah, regarda un beau jeune garçon et s'évanouit. On l'apporta alors chez lui. La maladie récidiva plusieurs fois au point d'affaiblir ses pieds ; il ne pouvait se tenir longtemps sur eux. Nous lui rendions alors visite afin de nous enquérir de son état de santé et de sa situation, mais il ne nous racontait pas son histoire ni la cause de sa maladie. Les gens parlaient alors au sujet de son regard (le fait de regarder le beau garçon), et lorsque le garçon en fut informé, il vint le visiter. Il ('Abdu-l-Lâh Ibn Mûsâ) se réjouit en le voyant, le reçut joyeusement, se mut et lui sourit au visage.

Ce garçon continua de le visiter jusqu'à ce qu'il se soit remis sur ses pieds et ait recouvré la santé. Le garçon lui demanda un jour de l'accompagner chez lui, mais il refusa de le faire. Il me sollicita alors afin de lui demander d'aller chez lui, mais il refusa lorsque je le lui demandai. Je dis alors au cheikh : « Qu'est-ce que tu répugnes à faire cela ? » Il répondit : « Je ne suis pas infaillible face à l'épreuve ni à l'abri de la tentation, et je crains être la proie du diable qui m'incitera à commettre un péché avec lui et être ainsi parmi les perdants. »

Section

Certains d'entre eux ont eu l'intention de commettre la turpitude et ont fini par se suicider.

Abû 'Abdi-l-Lâh Al-Husayn Ibn Muhammad Ad-Dâmaghânî rapporte : Il y avait dans les territoires perses un grand soufi qui fut tenté par un jeune garçon. Il ne put soumettre son âme qui l'incita à commettre la turpitude, mais en ayant pensé à Allah ﷻ, il regretta d'avoir eu cette intention. Sa maison était située sur un endroit élevé, derrière laquelle se trouvait une mer. Rongé par le regret, il monta sur le toit et se jeta dans l'eau en récitant la Parole d'Allah ﷻ : ﴿ Repentez-vous donc à votre Créateur ! Punissez de mort les coupables vous-mêmes ! ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.54) Et il se noya dans la mer.

L'auteur a dit : Regardez comment Satan a pu tenter graduellement ce pauvre homme en le poussant à regarder ce jeune imberbe, puis à s'habituer au fait de le regarder, puis à l'aimer profondément, puis à l'inciter à commettre la turpitude, et lorsqu'il a enfin constaté son abstinence, il a embelli pour lui, à cause de son ignorance, le fait de se suicider et il s'est tué.

Celui-ci aurait peut-être eu l'intention de commettre la turpitude, mais il n'était pas décidé à passer à l'action, et ce genre d'intention est pardonnée, en vertu de la parole du Messager d'Allah ﷺ : « On a pardonné [aux membres] de ma communauté ce que leur suggèrent leurs âmes (tant qu'ils ne passent pas à l'action). » [Rapporté par An-Nasâ'î dans son « Sunan » (3435), Ahmad dans son « Musnad » (9097, 9494...) et d'autres]

De plus, il a regretté avoir eu cette intention, et le regret est un repentir. Mais Satan lui a fait croire que le regret ne s'accomplit qu'en se suicidant, comme ont fait les Enfants d'Israël. En effet, ces derniers ont été ordonnés de faire cela par la Parole d'Allah le Très-Haut : ﴿ Repentez-vous donc à votre Créateur ! Punissez de mort les coupables vous-mêmes ! ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.54), contrairement à nous à qui on a interdit de le faire par Sa Parole : ﴿ N'attentez pas non plus à vos jours, car Dieu est plein de Compassion pour vous. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.29) En faisant cela, il a commis un péché grave et majeur.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh » que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui se jette [du haut] d'une montagne et se tue s'est en effet jeté dans le Feu de l'Enfer où il demeurera éternellement. » [Rapporté par Al-Bukhârî (5778) et Muslim (109)]

Section

Certains parmi eux ont été séparés de leurs bien-aimés et ils les ont tués.

Il me parvint que l'un des soufis était dans un hospice chez nous à Baghdâd, et il avait avec lui un jeune garçon dans la résidence où il était installé. Il fut alors diffamé et séparé de ce garçon. Le soufi se rendit ensuite auprès du jeune garçon muni d'un couteau et le tua, puis il s'assit auprès de lui pour le pleurer. Lorsque les habitants de l'hospice arrivèrent et le virent dans cet état, ils l'interrogèrent à ce sujet et il reconnut son meurtre. Ils le livrèrent ensuite à la police et il avoua son fait. Le père du garçon arriva en pleurs et le soufi s'assit en pleurant et en lui disant : « Je te conjure par Allah de prendre ta revanche sur moi ! » Il lui répondit : « Maintenant (que tu as dit cela), je te pardonne ! » Le soufi se leva alors et alla à la tombe du garçon, puis se mit à le pleurer. Dès lors, il ne cessa d'accomplir le pèlerinage en son nom et de lui offrir des rétributions.

Section

Certains d'entre eux se sont approchés des tentations et y ont succombé : l'appel à la patience et à la résistance ne leur a été d'aucune utilité.

Idrîs Ibn Idrîs rapporte : J'assistai en Egypte à un groupe de soufis qui avaient en leur compagnie un jeune imberbe qui leur chantait. L'un d'entre eux était hors de lui-même et ne savait quoi faire, au point de dire : « Ô untel ! Dis qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah ! » Le garçon dit alors qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, à la suite de quoi il dit : « Je vais embrasser la bouche de celui qui a dit qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah. »

La sixième regroupe des gens qui n'ont pas eu l'intention d'être en compagnie des jeunes imberbes, mais lorsqu'un jeune se repent et devient ascète, ils l'accompagnent avec sa propre volonté. Satan les trompe toutefois par ses ruses en leur suggérant de ne pas le priver du bien, les poussant ainsi à le regarder à nouveau intentionnellement, ce qui suscite le trouble (la tentation) dans les cœurs. Le diable continue de leur faire ses suggestions jusqu'à ce qu'il obtienne d'eux ce qu'il veut. Il leur arrive parfois d'avoir la foi, mais le diable les provoque au point de les pousser à commettre les péchés extrêmes, tel qu'il l'a fait avec Barsîsâ (l'anachorète des Enfants d'Israël).

L'auteur a dit : Nous avons mentionné l'histoire de cet anachorète au début du livre. Leur erreur réside dans le fait de s'exposer aux tentations et d'être en compagnie de ceux qui risquent de les mener à la tentation.

La septième regroupe des gens qui savaient que le fait d'être en compagnie des jeunes imberbes et de les regarder est interdit, mais ils ne pouvaient pas supporter cela.

Yûsuf Ibn Al-Husayn rapporte : « Tout ce que vous me voyez faire, faites-le, sauf la fréquentation des jeunes garçons, car c'est la pire des tentations. Je me suis engagé devant mon Seigneur plus de cent fois à ne pas être en compagnie d'un jeune garçon, mais mon engagement a été rompu en regardant les belles joues, les belles tailles et les beaux yeux. Mais je n'ai jamais commis de péché avec eux. »

L'auteur a dit : Cet homme s'est déprécié en révélant ce qui a été dissimulé par Allah en sa faveur. Il a annoncé qu'à chaque fois qu'il regarde quelque chose qui le tente, son repentir s'annule. Où est alors la détermination des soufis qui s'imposent les corvées et les endurent ? Il croit aussi que le péché se limite uniquement au fait de commettre la turpitude, mais s'il avait du savoir, il aurait su que le fait d'être en leur compagnie et de les regarder est aussi un péché. Regardez donc ce que fait l'ignorance aux ignorants !

Section

Tous ceux qui n'acquièrent pas le savoir se perdent, et s'ils l'acquièrent mais ne le mettent pas en pratique, ils se perdront encore plus. Quant à celui qui applique les convenances de la Loi de religion citées dans ce verset : ﴿ Invite les croyants à baisser pudiquement une partie de leurs regards et à se préserver de toute souillure charnelle. Cela contribuera à les rendre plus purs, car Dieu est si bien Informé de tous leurs actes. ﴾ (S.24, An-Nûr, V.30), il se préservera dès le début de ce qui pourrait s'avérer difficile à la fin.

La Loi de la religion a mentionné l'interdiction de la fréquentation des jeunes imberbes et les ulémas ont soutenu cela.

Abû Hurayra ﷺ rapporte : « Le Messager d'Allah ﷺ a interdit à l'homme de regarder longuement le jeune garçon imberbe. » [Hadith jugé très faible rapporté par Al-Bayhaqî dans « Al-Kubrâ » (7/99) et Ibn 'Adî dans « Al-Kâmil » (7/96)]

'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ a dit : « Il n'y a pas de bête féroce que le savant doit craindre plus que le jeune imberbe. »

On rapporte qu'Al-Hasan Ibn Dhakwân a dit : « Ne fréquentez pas les enfants des riches, car ils ont des apparences semblables à celles des femmes, et ils sont plus tentants que les vierges ! »

On rapporte qu'An-Najîb As-Sarî a dit : « On disait que l'homme ne doit pas passer la nuit dans une maison avec un jeune imberbe. »

Section

Les prédécesseurs étaient intransigeants quant au fait de se détourner des jeunes imberbes. On nous a déjà rapporté que le Messager d'Allah ﷺ avait fait asseoir un jeune au beau visage derrière lui.

On rapporte que 'Atâ' Ibn Muslim a dit : « Sufyân ne laissait pas le jeune imberbe le côtoyer. »

'Abdu-Lâh Ibn Al-Mubârak rapporte : Sufyân Ath-Thawrî entra une fois à un hammam et un jeune garçon y entra après lui. Il dit alors : « Faites-le sortir ! Faites-le sortir ! Je vois avec toute femme un diable et avec tout jeune garçon plus d'une dizaine de diables. »

Abû Umâma rapporte : Nous étions chez un cheikh qui enseignait le Coran et il restait encore auprès de lui un jeune garçon qui lui récitait le Coran. Lorsque je voulus partir, il me prit par mon vêtement et dit : « Patiente jusqu'à ce que ce garçon finisse sa lecture ! », ne voulant pas rester tout seul avec lui.

Section

La compagnie des jeunes garçons fait partie des filets les plus forts avec lesquels Satan capture les soufis.

Abû Bakr Ar-Râzî rapporte que Yûsuf Ibn Al-Husayn a dit : « J'ai considéré les vices des gens et j'ai compris d'où ils proviennent, et j'ai vu que le vice des soufis réside dans la compagnie des jeunes garçons et la fréquentation des femmes. »

Ibn Al-Faraj Ar-Rustumî As-Sûfî rapporte : Je vis Satan en rêve et je lui dis : « Ne vois-tu pas que nous nous sommes détournés du monde matériel, de ses plaisirs et de ses biens ? Tu n'as donc aucun accès pour nous atteindre ! » Il répondit : « Ne vois-tu donc pas tout ce que contiennent vos cœurs comme écoute de chant et fréquentation des jeunes garçons ? »

Section

Quant au châtiment réservé au fait de regarder les jeunes imberbes, il y a ce que rapporte 'Abdu-l-Lâh Ibn Al-Jalâ' qui a dit : Je regardais un jeune garçon chrétien ayant un beau visage quand Abû 'Abdi-l-Lâh Al-Balkhî passa près de moi et me dit : « Que fais-tu là ? » Je dis : « Ô oncle ! Vois-tu comment cette apparence sera châtiée par le Feu ? » Il me tapa avec sa main entre mes épaules et me dit : « Tu verras les conséquences (fâcheuses) de ce regard même après un long moment. » Je vis alors ses conséquences après quarante ans : cela me fit oublier le Coran.

On nous a rapporté qu'Abû Ya'qûb At-Tabarî a dit : Il y avait avec moi un jeune homme ayant un beau visage qui me servait. Un homme, qui était soufi, vint me voir en provenance de Baghdâd, et celui-ci portait souvent son regard vers ce jeune, ce qui m'irritait. Une nuit, étant endormi, je vis en rêve le Seigneur de la Toute Puissance me dire : « Ô Abû Ya'qûb ! Pourquoi ne lui as-tu pas interdit (faisant référence au Bagdadien) le fait de regarder les jeunes garçons ? Par Ma Toute Puissance ! Je ne fais s'intéresser aux jeunes garçons que ceux que J'éloigne de Moi ! » Je me réveillai en tremblant et je racontai la vision au Bagdadien. Celui-ci poussa alors un cri et mourra. Nous le lavâmes ensuite et nous l'enterrâmes. J'étais inquiet pour lui, et lorsque je le vis en rêve après un mois, je lui dis : « Qu'est-ce qu'Allah a fait de toi ? » Il répondit : « Il m'a tellement blâmé que j'ai craint ne pas m'en sortir, mais à la fin, Il m'a pardonné. »

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant la remise de soi au divin (tawakkul), le renoncement à l'utilisation des moyens (d'existence) et la précaution

Ahmad Ibn Abî Al-Hawârî rapporte avoir entendu Abû Sulaymân Ad-Dârânî dire : « Si nous nous remettions à Allah le Très-Haut, nous n'aurions pas construit les murs et nous n'aurions pas mis de serrures aux portes de nos maisons par crainte des voleurs. »

On rapporte que Dhû-n-Nûn Al-Misrî a dit : J'ai voyagé durant des années et je n'ai jamais placé ma confiance en Allah comme il se doit, à l'exception d'une seule fois lorsque j'ai pris la mer et la barque s'est brisée. J'ai dû donc m'accrocher à l'une de ses planches, puis je me suis dit : « Si Allah a décidé de me noyer, quelle utilité aura alors cette planche ? » J'ai donc abandonné la planche et j'ai flotté sur l'eau jusqu'à arriver au rivage.

On rapporte que Muhammad a dit : J'ai interrogé Ya'qûb Az-Zayyât à propos d'une chose concernant la remise de soi au divin et il a sorti un dirham qu'il avait sur lui, avant de me répondre comme il se doit au sujet de la confiance et de dire : « J'ai eu honte de te répondre pendant qu'il y avait sur moi quelque chose (le dirham). »

Dans le livre « Al-Luma' », Abû Nasr As-Sarrâj a rapporté ceci : Un homme vint voir 'Abdu-l-Lâh Ibn Al-Jalâ' et l'interrogea à propos d'une question concernant la remise de soi au divin. Mais comme il y avait avec lui un groupe de gens, il ne lui répondit pas. Il entra ensuite à la maison et fit sortir un sac qui contenait quatre pièces de monnaie et dit : « Achetez quelque chose avec celles-ci ! » Puis il répondit à la question de l'homme. Lorsqu'on lui demanda la raison qui le poussa à faire cela, il dit : « J'ai eu honte devant Allah de parler de la remise de soi au divin alors que je possédais quatre pièces de monnaie. »

Sahl Ibn 'Abdi-l-Lâh a commenté : « Celui qui remet en cause le gain (le fait de se procurer de la subsistance) a remis en cause la Sunna, et celui qui remet en cause la remise de soi au divin a remis en cause la foi. »

L'auteur a dit : C'est le manque de savoir qui a causé cette confusion. En effet, s'ils connaissaient le concept de la remise de soi au divin, ils auraient compris qu'il n'y a aucune opposition entre elle et l'utilisation des moyens (d'existence). Ceci, parce que la remise de soi au divin consiste à s'en remettre uniquement à Al-Wakîl (Celui à qui en se confie) et cela ne contredit pas le fait de bouger son corps afin de se procurer les moyens (d'existence), ni le fait de préserver ses biens. Allah le Très-Haut a dit : ﴿ Ne confiez pas aux incapables la gestion des biens que Dieu vous a donnés pour subsister. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.05)

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quels biens louables pour un homme pieux ! »

Il a dit aussi : « Que tu laisses tes héritiers riches est meilleur que de les laisser dans le besoin, dépendants des gens. »

Sache que celui qui a ordonné la remise de soi à Allah a aussi ordonné la vigilance en disant : ﴿ Ô vous qui croyez ! Soyez toujours vigilants. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.71) Il a dit aussi : ﴿ Préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme troupes et comme cavalerie. ﴾ (S.08, Al-Anfâl, V.60) Et il a dit : ﴿ Pars de nuit, avec Mes serviteurs. ﴾ (S.44, Ad-Dukhân, V.23)

Le Messager d'Allah ﷺ a combattu en portant deux armures[139] ; il a consulté deux médecins ; il s'est caché dans la grotte ; il a demandé à ses compagnons : « Qui montera la garde auprès de moi cette nuit ? »[140] ; et il a donné l'ordre de fermer la porte.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh », d'après Jâbir, que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Ferme ta porte ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (3280) et Muslim (2012)] Et il nous a informés que la remise de soi au divin ne va pas à l'encontre de la précaution.

Anas Ibn Mâlik رضي الله عنه rapporte : « Un homme vint voir le Prophète ﷺ et laissa sa chamelle devant la porte de la mosquée. Le Messager d'Allah ﷺ s'enquit alors de sa chamelle et il lui répondit : « Je l'ai laissée libre et je m'en suis remis à Allah. » Il lui dit : « Attache-la, puis remets-toi à Allah ! » [Rapporté par At-Tirmidhî (2517) ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (1068)]

Al-Husayn Ibn Ziyâd Al-Marwazî rapporte avoir entendu Sufyân Ibn 'Uyayna dire : « La remise de soi au divin signifie le fait de se contenter de ce qui nous arrive. »

Ibn 'Aqîl a dit : Certains gens croient que la précaution et la prévoyance vont à l'encontre de la remise de soi au divin, et que cette dernière est le fait de négliger les conséquences et d'exclure la prudence. Or cela est plutôt de la négligence et de la paresse qui mérite le blâme, selon l'avis des savants. En effet, Allah n'a ordonné au serviteur de s'en remettre à Lui qu'après avoir fait de son mieux en prenant toutes les mesures de précaution et de prudence. Allah le Très-Haut a dit : ﴿ Consulte-les quand il s'agit de prendre une décision ! Mais, une fois la décision prise, place ta confiance en Dieu, car Dieu aime ceux qui mettent en Lui leur confiance ! ﴾ (S.03, Âl 'Imrân, V.159)

---

[139] Rapporté par Abû Dâwud (2590) et Ibn Mâjah (2806) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Abû Dâwud » (2257).

[140] Rapporté par Abû Dâwud (2501) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Abû Dâwud » (2183).

Si le fait de prendre des précautions allait à l'encontre de la remise de soi au divin, Allah n'aurait pas enjoint cela à Son Prophète ﷺ en lui disant : ﴿ Consulte-les quand il s'agit de prendre une décision ! ﴾ La consultation n'est-elle pas le fait de bénéficier de l'avis d'un autre afin de prendre ses précautions contre l'ennemi ? Il ne S'est toutefois pas contenté de la précaution en le confiant à leur avis et leur effort, Il est allé jusqu'à lui enjoindre de le faire (être prudent) au moment même de l'accomplissement de la prière, qui est la plus importante des adorations, en disant : ﴿ Lorsque tu te trouves au milieu des combattants et que tu te disposes à diriger la prière, qu'une partie des troupes vienne prier avec toi, tout en gardant ses armes ; et pendant que ceux qui prient se prosternent, les autres devront se tenir derrière eux, prêts à intervenir en cas de danger. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.102) Il a expliqué la raison de cette précaution en disant : ﴿ En effet, les négateurs n'attendent que l'occasion de vous voir distraits de vos armes et de vos bagages pour fondre sur vous de tout leur poids. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.102)

Celui qui sait que la précaution est ainsi doit savoir que la remise de soi au divin est le fait de s'en remettre à Allah en ce qui dépasse son pouvoir et sa capacité. Le Messager d'Allah ﷺ a en effet dit : « Attache-la (la chamelle), puis remets-toi à Allah ! »

Si la remise de soi au divin consistait à délaisser la prudence, on ne l'aurait pas imposée à la meilleure des créatures (le Prophète ﷺ) dans le meilleur des moments, à savoir celui de la prière.

Ach-Châfi'î a soutenu l'idée de l'obligation de porter les armes à un tel moment, en vertu de Sa Parole : ﴿ Qu'une partie des troupes vienne prier avec toi, tout en gardant ses armes ! ﴾ La remise de soi au divin ne nous empêche donc pas d'être prudents et vigilants. En effet, lorsqu'on a dit à Mûsâ : ﴿ Ô Mûsâ ! Les responsables sont en train de se concerter pour te tuer ﴾ (S.28, Al-Qaṣaṣ, V.20), il s'est alors sauvé.

Notre Prophète ﷺ a quitté La Mecque craignant ceux qui ont conspiré contre lui, et Abû Bakr l'a mis à l'abri en bouchant les trous de la grotte.

Allah a dit au sujet de la précaution (en rapportant la parole de Ya'qûb) : ﴿ Mon fils, lui répondit son père, ne raconte pas ce rêve à tes frères, de peur qu'ils n'ourdissent un complot contre toi, car Satan est pour l'homme un ennemi juré ! ﴾ (S.12, Yûsuf, V.05) Il a aussi dit (en rapportant la parole de Ya'qûb) : ﴿ Mes enfants, n'entrez pas dans la cité où vous allez par la même porte, mais entrez par des portes différentes. Je ne puis cependant vous être

d'aucun secours contre la Volonté de Dieu, car c'est de Lui que relève toute décision. Je mets donc ma confiance en Lui, et c'est en Lui que mettent leur confiance ceux qui se résignent. ﴾ (S.12, Yûsuf, V.67) Et Il a dit : ﴿ N'est-ce pas Lui qui vous a soumis la Terre ? Parcourez donc ses grandes étendues et mangez de ce que Dieu vous a octroyé. ﴾ (S.67, Al-Mulk, V.15)

Ceci, parce que le fait de bouger afin de se protéger est une manière d'utiliser les Bienfaits d'Allah le Très-Haut, et comme Allah l'Exalté veut que l'on montre Ses Bienfaits « apparents », Il veut aussi montrer Ses Bienfaits « dissimulés ». On doit donc utiliser ce qu'on a en notre disposition avant de demander à Allah ce qu'Il a auprès de Lui.

Allah le Très-Haut a doté les oiseaux et les bêtes d'armes telles que les griffes et les crocs afin qu'ils puissent se défendre contre les dangers, et Il a créé pour l'être humain un cerveau qui le guide à porter les armes et à se protéger au moyen de constructions et d'armures. Celui donc qui remet en cause les Bienfaits d'Allah en délaissant la précaution a remis en cause Sa Sagesse ; il est ainsi semblable à celui qui délaisse les aliments et les remèdes puis meurt à cause de la faim ou de la maladie.

Il n'y a pas plus idiot que celui qui prétend être raisonnable et savant, mais qui se résigne au malheur. Les membres de celui qui s'en remet à Allah doivent être utilisés pour gagner sa vie et son cœur doit être serein ayant confiance en le Vrai, qu'on lui accorde des bienfaits ou qu'on l'en prive, car le Vrai, Glorifié soit-Il et Exalté, n'agit que par sagesse et dans l'intérêt des créatures.

L'auteur a dit : Si quelqu'un dit : « Comment puis-je prendre des précautions face au destin ? » On lui dit : « Comment ne pas prendre des précautions alors que cela est l'Ordre de Celui qui a prédestiné ? En effet, Celui qui a prédestiné est le Même qui a ordonné. Le Très-Haut a dit : ﴿ Ô vous qui croyez ! Soyez toujours vigilants ! ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.71) »

Abû 'Uthmân rapporte : 'Îsâ عليه السلام priait sur le sommet de la montagne lorsque Satan se rendit auprès de lui et lui dit : « N'est-ce pas toi qui prétends que tout se fait selon un décret et une prédestination ? » Il acquiesça et il lui dit : « Jette-toi donc du haut de la montagne et dis que cela t'est prédestiné ! » Il lui dit : « Ô maudit ! Il appartient à Allah de mettre les serviteurs à l'épreuve, mais il n'appartient pas à ces derniers de Le mettre à l'épreuve. »

Section

Comme Satan a pu tromper les soufis, par ses ruses, concernant le renoncement à l'utilisation des moyens d'existence tel que nous l'avons mentionné, il a aussi pu tromper nombre d'entre eux en leur faisant croire que la remise de soi au divin est en contradiction avec le gain (le fait de gagner sa vie).

On rapporte que Sahl Ibn 'Abdi-l-Lâh At-Tusturî a dit : « Celui qui remet en cause la remise de soi au divin a remis en cause la foi, et celui qui remet en cause le gain a remis en cause la Sunna. »

Abû Al-Qâsim Ar-Râzî rapporte avoir entendu Yûsuf Ibn Al-Husayn dire : « Lorsque tu vois le disciple s'intéresser aux permissions et au gain, n'attends alors rien de bien de lui ! »

L'auteur a dit : Ces paroles sont celles de gens qui n'ont rien compris au sens de la remise de soi au divin, croyant qu'il s'agit du fait de délaisser le gain et de laisser ses membres inactifs. Or nous avons déjà expliqué que la remise de soi au divin est l'action du cœur, elle ne contredit donc pas l'action des membres. Si tous ceux qui gagnent leur vie ne sont pas des personnes qui s'en remettent à Allah, les Prophètes ne le seront pas non plus. En effet, Âdam était laboureur ; Nûh et Zakariyyâ étaient menuisiers ; Idrîs était couturier ; Ibrâhîm et Lût étaient agriculteurs ; Sâlih était marchand ; Sulaymân travaillait le palme ; Dâwud fabriquait des armures et vivait du gain que cela lui procurait ; Mûsâ, Chu'ayb et Muhammad étaient bergers, que les Prières d'Allah soient sur eux tous !

Notre Prophète ﷺ a dit : « Je gardais des moutons pour les gens de La Mecque moyennant des *qirât*. »[141] Mais lorsqu'Allah ﷻ l'a enrichi par le *fay'*[142] qu'Il lui a assigné, il n'avait alors plus besoin de gagner sa vie.

Abû Bakr, 'Uthmân, 'Abdu-r-Rahmân Ibn 'Awf et Talha (qu'Allah les agrée tous) étaient des marchands d'étoffes, et il en était de même pour Muhammad Ibn Sîrîn et Maymûn Ibn Mihrân. Az-Zubayr Ibn Al-'Awwâm, 'Amrû Ibn Al-'Âs et 'Âmir Ibn Karîz étaient des marchands de laine, ce qui était aussi le cas d'Abû Hanîfa. Sa'd Ibn Abî Waqqâs était un aiguiseur de flèches et 'Uthmân Ibn Talha était un couturier. Les Tâbi'ûn et ceux qui leur ont succédé n'ont jamais cessé de gagner leur vie et d'ordonner aux gens de le faire.

---

[141] Rapporté par Al-Bukhârî (2262) et Ibn Mâjah (2149).
[142] Butin acquis sans combat.

Atâ' Ibn As-Sâ'ib rapporte : Lorsqu'Abû Bakr fut établi calife, il partit au marché le matin portant sur ses épaules des habits afin de les vendre. Il rencontra alors 'Umar et Abû 'Ubayda qui lui dirent : « Où vas-tu ? » « Au marché », leur répondit-il. Ils dirent : « Que vas-tu faire là-bas alors qu'on t'a chargé des affaires des musulmans ? » Il leur répondit : « D'où puis-je alors me procurer de la nourriture pour ma famille ? »

'Amrû Ibn Maymûn rapporte que son père a dit : Lorsqu'Abû Bakr fut établi calife, on lui accorda un salaire de deux mille dirhams, à la suite de quoi il dit : « Accordez-moi plus, car j'ai une famille et vous m'avez détourné du commerce [afin de m'occuper des affaires des musulmans] ! » On lui ajouta ainsi cinq cents dirhams.

L'auteur a dit : Si quelqu'un dit aux soufis : « D'où puis-je me procurer de la nourriture pour ma famille ? », ils l'accuseront de polythéiste. Et si on les interroge au sujet de celui qui sort afin de marchander, ils diront que ce n'est pas quelqu'un qui s'en remet à Allah ni quelqu'un qui a de la certitude (la véritable foi). Tout cela est dû à leur ignorance de la signification de la remise de soi au divin et de la certitude.

Si l'un d'eux restait chez lui et fermait la porte puis s'en remettait à Allah, cela aurait été plus proche de ce qu'ils prétendent. Mais ils font l'une de ces deux choses : la majorité d'entre eux cherchent les biens matériels en quémandant, ou bien ils envoient leurs serviteurs avec des paniers afin de collecter de l'argent pour eux ; d'autres s'assoient dans les hospices sous l'apparence de pauvres, sachant que les hospices ne manquent pas de dons.

Ibrâhîm Ibn Adham rapporte que Sa'îd Ibn Al-Musayyib disait : « Celui qui s'attache à la mosquée, délaisse sa profession (qui lui fait gagner sa vie) et accepte ce qu'on lui donne, a mendié importunément. »

On rapporte qu'Abû Turâb disait à ses compagnons : « Celui qui porte parmi vous un vêtement rapiécé a mendié, et celui qui s'assoit dans un hospice ou dans une mosquée [attendant les dons des gens] a aussi mendié. »

L'auteur a dit : Les prédécesseurs interdisaient de s'exposer à ce genre de choses et ordonnaient aux gens de gagner leur vie.

Khawwât At-Taymî rapporte que 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ a dit : « Ô pauvres ! Elevez vos têtes, le chemin est devenu clair ! Elancez-vous donc vers les bonnes choses et ne soyez pas des fardeaux pour les musulmans ! »

Abû Al-Qâsim Al-Khuttalî rapporte : J'interrogeai Ahmad Ibn Hanbal en lui disant : « Que dis-tu à propos d'un homme qui s'assoit dans sa maison ou dans la mosquée et dit qu'il ne fera rien en attendant que lui vienne sa subsistance ? » Ahmad répondit : « Cet homme ignore la science. N'as-tu pas

entendu la parole du Messager d'Allah ﷺ disant : "Allah a mis ma subsistance sous l'ombre de ma lance." » [Hadith authentique rapporté par Ahmad dans son « Musnad » (2/50, 92) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (2831)]

Il y a aussi le hadith qui parle de l'oiseau rapporté par 'Umar ﷺ qui a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « Si vous placiez véritablement votre confiance en Allah comme il se doit, Il vous attribuerait votre subsistance comme Il l'attribue aux oiseaux qui partent au matin le ventre vide et reviennent rassasiés. »[143] Il a donc dit qu'ils partent au matin en quête de subsistance.

Il y a également la Parole d'Allah, l'Exalté : ﴿ Récitez donc ce que vous pouvez du Coran, car Dieu sait qu'il y a parmi vous des malades, des gens appelés à effectuer des voyages sur la Terre, en quête d'une Grâce divine, ou à aller combattre pour la Cause de Dieu. ﴾ (S.73, Al-Muzzammil, V.20)

Et Sa Parole : ﴿ Il n'est pas interdit, pendant le pèlerinage, de rechercher quelques faveurs de votre Seigneur par la pratique du négoce. ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.198)

Les compagnons du Messager d'Allah ﷺ marchandaient sur terre comme dans la mer, et ils travaillaient dans leurs palmeraies et nous devons les suivre.

Nous avons cité précédemment qu'un homme a dit à Ahmad : « Je veux aller accomplir le pèlerinage sans porter de provision avec moi, en plaçant uniquement ma confiance en Allah. » Il lui a répondu : « Vas-y mais ne pars pas avec la caravane ! » Ayant refusé, Ahmad lui a dit : « C'est plutôt en les besaces des gens que tu places ta confiance ! »

Al-Khallâl rapporte que 'Abdu-l-Lâh Ibn Ahmad a dit : J'interrogeai mon père au sujet de gens qui disent : « Nous plaçons notre confiance en Allah et nous ne cherchons pas à gagner nos vies » et il répondit : « Tous les gens doivent placer leur confiance en Allah, mais ils doivent aussi gagner leurs vies. Cette parole est celle d'un idiot. »

Al-Fadl Ibn Ziyâd rapporte avoir entendu Abû 'Abdi-Lâh Ibn Hanbal donner l'ordre de travailler dans le marché et dire : « Que c'est bien d'être indépendant des gens ! »

---

[143] Rapporté par At-Tirmidhî (2345), authentifié par Al-Albânî dans « As-Silsila As-Sahîha » (310) et dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5245).

Abû Bakr Ibn Jannâd rapporte avoir entendu Al-Jassâsî dire : J'ai entendu Ahmad Ibn Hanbal dire : « Le dirham que j'aime le plus est celui que je gagne du commerce, et le dirham que je déteste le plus est celui que j'obtiens grâce au don des frères. »

L'auteur a dit : Ibrâhîm Ibn Adham travaillait comme moissonneur, Salmân Al-Khawwâs comme cueilleur (de fruits) et Hudhayfa Al-Mar'achî comme batteur de lait.

Ibn 'Aqîl a dit : Le fait de chercher les moyens d'existence ne remet pas en cause la remise de soi au divin, car le fait de prétendre à un rang plus élevé que celui des Prophètes est un manque de foi. En effet, lorsqu'on a dit à Mûsâ : ﴿ Les responsables sont en train de se concerter pour te tuer ﴾ (S.28, Al-Qasas, V.20), il s'est sauvé. Et lorsqu'il eut faim et eut besoin de préserver sa chasteté, il a loué sa propre personne pendant huit ans.[144]

Allah le Très-Haut a dit : ﴿ N'est-ce pas Lui qui vous a soumis la terre ? Parcourez donc ses grandes étendues et mangez de ce que Dieu vous a octroyé. ﴾ (S.67, Al-Mulk, V.15) Ceci, parce que le mouvement est une utilisation des Bienfaits d'Allah, à savoir les facultés. Donc, utilise ce dont tu disposes avant de chercher ce qu'il y a auprès de Lui. Il arrive à l'être humain de solliciter ce qu'il y a auprès de Son Seigneur et oublie ce dont il dispose comme réserve (potentiel), et si ce qu'il a demandé tarde à venir, il se met en colère. C'est ainsi qu'on voit certains d'entre eux possédant des biens immobiliers et des meubles, et lorsqu'ils se trouvent dans le besoin et endettés et qu'on leur demande de vendre leurs biens immobiliers afin de remédier à leur situation, ils disent : « Comment pourrions-nous sacrifier nos biens immobiliers et perdre ainsi notre prestige auprès des gens ? » Ce sont en effet les habitudes qui mènent à ce genre d'absurdités.

Certains gens se sont abstenus de gagner leur vie, car ils trouvent cela pénible, ce qui les a mis dans deux situations détestables : soit ils perdent leurs familles et délaissent ainsi les obligations, soit ils se parent de titre de *mutawakkil* (celui qui s'en remet à Allah) afin de susciter la compassion des gens qui gagnent leur vie, ce qui pousse ces derniers à leur faire des dons au détriment de leurs familles qu'ils mettent dans la gêne à cause d'eux.

---

[144] On fait référence ici à ce que lui a dit Chu'ayb en ces termes : ﴿ Je voudrais, dit le vieillard, te marier à l'une de mes filles que voici, à condition que tu restes huit ans à mon service. Si tu veux aller jusqu'à dix ans, libre à toi de le faire. Je ne t'imposerai rien de pénible et, s'il plaît à Dieu, tu trouveras toujours en moi un homme équitable. ﴾ (S.28, Al-Qasas, V.27)

Cet acte abominable ne peut être que l'œuvre de celui qui a une âme abominable, car le véritable homme est celui qui ne perd pas l'essence qu'Allah lui a attribuée en donnant la préférence à la paresse ou à cause d'un titre avec lequel il se pare auprès des ignorants. Allah l'Exalté peut bien priver un homme d'argent, mais Il lui accorde une essence qui lui sert de moyen pour gagner sa vie en étant accepté par les gens.

Section

Ceux qui s'abstiennent de gagner leur vie s'appuient sur de mauvaises justifications dont voici quelques-unes :

Ils ont dit : « Notre subsistance nous parviendra certainement. » Ceci est un argument très vil, car si l'homme délaisse l'adoration sous prétexte qu'il ne peut changer ce qui lui a été prédestiné par Allah grâce à son adoration, disant que s'il est destiné au Paradis, il y sera, et s'il est destiné à l'Enfer, il y sera, notre réponse est de dire que cela invalide tous les Ordres (divins). En effet, si cela était vrai, Âdam ne serait pas sorti du Paradis, sous prétexte qu'il n'a fait que ce qui lui était prédestiné. Or on sait que ce qui nous est demandé est l'Ordre et non pas la prédestination.

Ils ont aussi dit : « Où est le licite afin de le chercher ? » Cet argument est celui d'un ignorant, car le licite ne peut disparaître, en vertu de la parole du Messager d'Allah ﷺ : « Le licite est certes évident, et l'illicite est évident. » Il est bien connu que le licite est ce qui a été permis par la Loi de la religion, et leur assertion n'est qu'un prétexte pour la paresse.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le renoncement aux soins médicaux

L'auteur a dit : Les ulémas ne divergent pas sur le fait que la médecine soit licite. Cela dit, certains d'entre eux préfèrent s'en passer, et nous avons mentionné certaines opinions des gens à ce sujet et expliqué cela selon ce que nous avons choisi dans notre livre intitulé « Laqṭ Al-Manâfi' fî Aṭ-Ṭibb ».

L'objectif ici est de dire : s'il est confirmé que le fait de se faire soigner est licite de façon unanime et recommandé par certains ulémas, on ne doit pas tenir compte des opinions de certains gens qui sont d'avis que le fait de se faire soigner contredise la remise de soi au divin. En effet, il est unanimement soutenu que cela ne va pas à l'encontre de la remise de soi au divin. Il est authentiquement rapporté que le Messager d'Allah ﷺ s'est fait soigner et a ordonné de se faire soigner, et cela ne l'a pas fait sortir du cadre de la remise de soi au divin ni n'en a fait sortir ceux à qui il l'a ordonné.

Il est rapporté dans le « Sahîh », d'après la narration de 'Uthmân Ibn 'Affân ﷺ, que le Messager d'Allah ﷺ a autorisé au *muhrim* (celui qui se trouve en état de sacralisation) de panser son œil avec de l'aloès lorsqu'il en souffre.

Ibn Jarîr At-Tabarî a dit : « Ce hadith contient la preuve de la fausseté de ce que disent les simplets parmi les soufis et les adorateurs comme quoi la remise de soi au divin est non valable pour celui qui fait soigner son corps malade avec des remèdes, car cela signifie pour eux le fait de rechercher la (bonne) santé auprès de quelqu'un d'autre que Celui qui détient dans Sa Main la santé, le bien et le mal. »

Le fait que le Messager d'Allah ﷺ ait donné l'autorisation au *muhrim* de se faire soigner l'œil avec de l'aloès pour remédier à son mal est une preuve évidente qui confirme que la signification de la remise de soi au divin est autre que ce que disent ceux que nous avons mentionnés, et que cela ne contredit pas le fait d'être satisfait de la prédestination d'Allah dans le cas où on le fait (se soigner). Ceci est comme celui qui est tenaillé par la faim et qui se précipite vers la nourriture, cela ne le fait pas sortir du cadre de la remise de soi au divin et du fait d'être satisfait de la prédestination.

En effet, Allah le Très-Haut n'a pas envoyé de maladie sans avoir envoyé son remède, à l'exception de la mort. Et comme Il a mis des moyens pour remédier aux maladies, il a fait de la nourriture un moyen pour calmer la faim. Il aurait pu faire vivre Ses créatures autrement, mais Il les a créées avec des besoins, et le mal de la faim ne peut se calmer que par le moyen (la nourriture) qu'Il a mis afin d'y remédier, ce qui est le cas aussi de la maladie. Et Allah est Celui qui nous guide.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le délaissement de la prière du vendredi et celle du commun en restant seul et isolé

L'auteur a dit : Les meilleurs des prédécesseurs accordaient la préférence à la solitude et à l'isolement loin des gens, en se consacrant à la science et à l'adoration. Cela dit, leur isolement ne les a pas empêchés d'assister à la prière du vendredi ou celle en groupe, ni de visiter les malades, ni d'assister aux funérailles, ni de s'acquitter d'un devoir, leur isolement consistait à éviter le mal et les malfaiteurs, ainsi que la fréquentation des oisifs.

Satan a trompé, par ses ruses, des soufis de telle sorte que certains d'entre eux s'isolaient dans les montagnes comme des moines qui dorment et se lèvent tous seuls, manquant ainsi la prière du vendredi et celle en groupe, ainsi que la fréquentation des hommes de science. La majorité parmi eux s'isolaient dans les hospices, ce qui leur a fait perdre la Récompense d'aller à la mosquée, et se sont installés sur les lits du confort et ont délaissé leur gagne-pain.

Abû Hâmid Al-Ghazâlî a dit dans le livre « Al-Ihyâ' » : « Le but de l'abstinence est de vider le cœur, et cela ne se fait qu'en s'isolant dans un endroit obscur. Si l'endroit n'est pas obscur, on doit envelopper sa tête par son turban, ou se couvrir d'une chemise ou d'un pagne. C'est dans ce genre de situations que l'on peut entendre l'appel du Vrai et regarder la Majesté de la seigneurie. »

L'auteur a dit : Observez ces instructions ! Le plus étonnant est qu'elles proviennent d'un savant jurisconsulte ! D'ailleurs, comment peut-il savoir que ce qu'il entend est l'appel du Vrai et que ce qu'il regarde est la Majesté de la seigneurie ? Comment peut-il être sûr que ce qu'il ressent ne constitue pas des obsessions et des hallucinations ? En effet, cet état est celui de ceux qui réduisent leur nourriture et qui sont dominés par la mélancolie.

Il se peut que l'on échappe, dans ce genre de situations, aux obsessions. Mais lorsqu'on se couvre de son vêtement et ferme les yeux, on peut imaginer ces choses, étant donné qu'il y a dans le cerveau trois facultés : une faculté pour l'imagination, une faculté pour la pensée et une faculté pour la mémoire. L'imagination se trouve dans les deux cavités frontales du cerveau, la pensée se situe dans la cavité médiane du cerveau et la mémoire se trouve dans la cavité située en arrière. Si l'on baisse ses yeux et les ferme, on laisse libre cours à ses pensées et à son imagination, ce qui fait apparaître des imaginations que l'on croit être de la Majesté de la seigneurie ou autres choses du même genre. Nous cherchons Refuge auprès d'Allah contre ces obsessions et ces imaginations corrompues.

On rapporte qu'Abû 'Uthmân Ibn Al-Âdamî a dit : « Abû 'Ubayd At-Tustarî avait coutume, à chaque premier jour du mois de Ramadân, d'entrer à la chambre et de demander à sa femme de sceller la porte avec de l'argile et de lui faire passer à travers le passe-plat un pain chaque nuit. Lorsque l'aïd arrivait, elle y entrait et trouvait trente pains dans le coin : il ne les mangeait pas, ne buvait pas d'eau et ne se préparait pas pour la prière ; il restait avec une seule purification durant tout le mois. »

L'auteur a dit : Ce récit est loin d'être authentique pour deux raisons :

La première est qu'il est peu probable qu'un être humain puisse rester un mois sans perdre son état de purification en dormant, en urinant, en évacuant des excréments, ou en laissant échapper des gaz (intestinaux).

La deuxième est le fait de délaisser la prière du vendredi et la prière en commun qui sont obligatoires, ce qui est interdit.

Si toutefois ce récit est authentique, Satan n'a alors rien laissé de ses ruses afin de tromper cet homme.

Al-Hâkim Abû 'Abdi-l-Lâh An-Naysâbûrî rapporte : J'ai entendu Abû Al-Hasan Al-Bûchanjî As-Sûfî faire des reproches plusieurs fois à propos du délaissement de la prière du vendredi et de la prière en commun ainsi que du fait de les manquer en disant : « Si la Bénédiction réside dans la prière en commun, la préservation réside dans l'isolement. »

L'interdiction de l'isolement

On a interdit l'isolement qui implique le fait de s'éloigner de la science et de combattre l'ennemi.

Abû Umâma rapporte : Nous sortîmes avec le Messager d'Allah ﷺ pour l'une de ses expéditions (militaires) lorsqu'un homme passa près d'une caverne où se trouvait un peu d'eau. Il se mit alors à réfléchir à l'idée de s'y installer en se nourrissant de ce qu'elle contenait (il y avait dans cette caverne un peu d'eau et des légumes) et à renoncer au monde matériel. Il se dit alors : « Je vais me rendre auprès du Prophète d'Allah ﷺ et lui parler de cela, s'il m'y autorise, je le ferai, sinon je ne le ferai pas. »

Il alla alors voir le Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Prophète d'Allah ! Je suis passé près d'une caverne où il y a ce qui me maintiendra en vie comme eau et légumes et je voudrais m'y installer et renoncer au monde matériel. » Le Prophète d'Allah ﷺ dit alors : « On ne m'a pas envoyé avec du judaïsme ou du christianisme, on m'a plutôt envoyé avec le monothéisme simple et modéré. Par Celui qui détient l'âme de Muhammad dans Sa Main ! Un départ le matin ou l'après-midi dans la Voie d'Allah est préférable au bas monde et ce qu'il contient, et que l'un de vous se tienne debout dans le rang [pour combattre l'ennemi] est meilleur que sa prière [qu'il accomplira chez lui] durant soixante ans. » [Rapporté par Ahmad dans son « Musnad » (5/266) et At-Tabarânî dans « Al-Mu'jam Al-Kabîr » (8/213)]

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le fait de feindre l'humilité et le fait de baisser la tête

L'auteur a dit : Si la peur s'installe dans le cœur, l'humilité devient nécessairement apparente et on ne peut éviter cela. C'est ainsi que l'on voit la personne baissant sa tête, servile et humble. Ils (les prédécesseurs) faisaient des efforts afin de dissimuler ce genre d'états lorsqu'ils se manifestent. En effet, Ibn Sîrîn riait le matin et pleurait la nuit. Nous n'ordonnons toutefois pas aux savants de se montrer joyeux devant les profanes, car cela peut leur nuire.

On rapporte que 'Alî a dit : « Si vous évoquez la science, faites preuve de retenue et ne mêlez pas à elle des rires, car cela peut susciter de l'aversion dans les cœurs [des profanes qui finissent par la rejeter] ! »

Ce genre de comportements ne peut être qualifié d'ostentation, car les cœurs des profanes mal interprètent le cas du savant qui se laisse aller en parlant de choses licites. Il doit donc les rencontrer avec retenue et réserve. Ce qui est blâmable est le fait de feindre l'humilité, les pleurs et la soumission (le fait de baisser la tête), afin d'être vu sous l'apparence d'un ascète et que les gens se préparent pour lui serrer la main et l'embrasser. Il se peut même qu'ils lui demandent d'invoquer en leur faveur et il fait en sorte d'invoquer comme s'il allait faire descendre la réponse. Or nous avons mentionné que lorsqu'Ibrâhîm An-Nakha'î fut sollicité pour faire une invocation, cela lui a déplu et il l'a sévèrement blâmé.

Certains gens sont poussés par la crainte à se montrer très humbles et pudiques, au point de ne pas lever leurs têtes vers le ciel. Ceci n'est pas une vertu, car personne ne peut être plus humble que le Messager d'Allah ﷺ.

Il est rapporté dans le « Sahîh » de Muslim qu'Abû Mûsâ a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ élevait souvent la tête vers le ciel. » [Rapporté par Muslim (2531)]

Ce hadith contient la preuve de la recommandation de regarder vers le ciel afin de tirer des enseignements de ses signes. Allah le Très-Haut a dit : ﴿ Que n'observent-ils le ciel au-dessus de leurs têtes ? Ils verraient alors comment Nous l'avons bâti et paré sans la moindre faille. ﴾ (S.50, Qâf, V.06) Et Il a dit : ﴿ Dis : « Contemplez ce que contiennent les cieux et la Terre ! » Mais ni les signes ni les avertissements ne suffiront à convaincre un peuple incrédule. ﴾ (S.10, Yûnus, V.101)

Cela contient une réponse aux soufis, car il arrive à l'un d'eux de rester des années sans regarder vers le ciel.

Muhammad Ibn 'Abdi-Lâh Al-Quraychî rapporte que son père a dit : 'Umar Ibn Al-Khattâb regarda un jeune homme ayant baissé sa tête et lui dit : « Ô untel ! Lève ta tête, car l'humilité n'accède pas à ce qu'il y a dans le cœur ! Celui donc qui fait apparaître aux gens une humilité qui va au-delà de ce qu'il y a dans son cœur a fait certes preuve d'une hypocrisie qui va au-delà de l'hypocrisie. »

L'auteur a dit : Les prédécesseurs dissimulaient leurs états et faisaient en sorte de ne pas montrer de l'ostentation.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le renoncement au mariage

L'auteur a dit : Le fait de se marier en craignant de tomber dans le péché est obligatoire, et s'il n'y a pas une telle crainte, il est alors une sunna confirmée, selon la majorité des jurisconsultes. Et d'après l'opinion d'Abû Hanîfa et celle d'Ahmad Ibn Hanbal, il est même meilleur que tous les actes surérogatoires quand il s'agit d'une sunna, étant donné qu'il est le moyen pour donner existence à la progéniture.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Mariez-vous et reproduisez-vous ! » [Rapporté par 'Abdu-r-Razzâq As-San'ânî dans « Al-Musannaf » (6/173) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (2484)]

Et Il a dit : « Le mariage fait partie de ma Sunna. Celui donc qui se détourne de ma Sunna n'est pas des miens ! » [Rapporté par Ibn Mâjah (1846) ; authentifié par Al-Albânî dans « As-Sahîha » (2383) et dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6807)]

Sa'îd Ibn Al-Musayyib rapporte que Sa'd Ibn Abî Waqqâs a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ a refusé à 'Uthmân Ibn Mazh'ûn de vivre dans le célibat. S'il lui avait permis cela, nous nous serions fait castrer. » [Rapporté par Al-Bukhârî (5074) et Muslim (1402)]

Anas Ibn Mâlik ﷺ rapporte : Un groupe d'hommes parmi les compagnons du Messager d'Allah ﷺ interrogea les épouses du Prophète ﷺ à propos de ce qu'il faisait (comme acte d'adoration) en privé. Une fois informés [et après avoir constaté que leurs actes étaient peu nombreux], l'un d'entre eux dit : « Je ne mangerai plus de viande ! », un autre dit : « Je n'épouserai point de femme ! », un troisième dit : « Je ne dormirai plus sur un lit ! », un quatrième dit : « Je jeûnerai sans rupture (tous les jours) ! » Le Prophète ﷺ loua alors Allah et Le glorifia, puis dit : « Qu'ont certains à dire telle et telle chose ? [Je

suis d'entre vous le plus pieux et celui qui craint le plus Allah], et pourtant je prie (la nuit) et je dors, je jeûne et je romps le jeûne et j'épouse les femmes ; quiconque se détourne de ma Sunna n'est pas des miens ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (5063) et Muslim (1401)]

Sa'îd Ibn 'Ubayd rapporte qu'Ibn 'Abbâs ﷺ a dit : « Le meilleur de cette communauté est celui qui avait le plus grand nombre de femmes (c.-à-d. le Prophète ﷺ). » [Rapporté par Al-Bukhârî (5063) et Muslim (1401)]

'Uthmân Ibn Khâlid Ibn Muhammad Ibn Muslim rapporte que Chaddâd Ibn Aws a dit : « Mariez-moi, car le Messager d'Allah ﷺ m'a recommandé de ne pas rencontrer Allah en tant que célibataire ! »

Abû Dharr rapporte : Un homme nommé 'Akkâf Ibn Bichr At-Tamîmî Al-Hilâlî se rendit auprès du Messager d'Allah ﷺ et ce dernier lui dit : « Ô 'Akkâf ! As-tu une épouse ? » Il répondit par la négative et le Prophète ﷺ lui demanda : « As-tu au moins une domestique ? » Il répondit aussi par la négative. Le Prophète ﷺ lui dit alors : « N'es-tu pas aisé ? » Il répondit : « Si, je suis aisé ! » Il lui dit : « Tu es alors l'un des frères des diables. Si tu étais chrétien, tu serais certainement l'un de leurs moines. Le mariage est dans notre tradition. Les pires parmi vous sont vos célibataires, et les plus ignobles parmi vos morts sont vos célibataires. Les diables n'ont pas d'armes plus fatales contre les hommes vertueux que le fait de les pousser à renoncer aux femmes. » [Rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (4/381) et At-Tabarânî dans « Al-Kabîr » ; jugé faible par Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (2511)]

On rapporte que 'Abdu-l-Lâh Ahmad Ibn Hanbal a dit : « Certes, le célibat n'a aucun rapport avec l'islam. En effet, le Prophète ﷺ a épousé quatorze femmes et en a laissé neuf après sa mort. » Et d'ajouter : « Si Bichr Ibn Al-Hârith s'était marié, il aurait accompli toute son affaire. Si les gens renonçaient au mariage, ils ne pourraient combattre, ni accomplir le pèlerinage, ni faire ceci ni cela. Il arrivait au Prophète ﷺ de se lever le matin sans avoir rien chez lui comme provision, malgré cela, il mettait en avant le mariage et le recommandait vivement. Par contre, il interdisait de vivre dans le célibat. Celui donc qui se détourne des pratiques du Prophète ﷺ n'est pas sur le bon chemin. »

Ya'qûb عليه السلام s'est marié et a donné naissance à des enfants en dépit de son chagrin. Et le Prophète ﷺ a dit : « On m'a fait aimer les femmes. » [Rapporté par Ahmad dans « Al-Musnad » (3/128) et An-Nasâ'î (3939) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (3124)]

Critique des attitudes des soufis concernant leur renoncement au mariage

Satan a trompé, par ses ruses, un bon nombre de soufis en faisant en sorte de les empêcher de se marier. Leurs anciens ont renoncé au mariage afin de se consacrer à l'adoration, car ils considéraient le mariage comme un empêchement qui les détournerait de l'adoration d'Allah. Si ces gens avaient besoin de se marier, ou éprouvaient la moindre envie de le faire, ils auraient alors mis leurs corps et leur religion en péril, et s'ils n'en avaient aucun besoin, ils en auraient alors perdu le mérite.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh », d'après la narration d'Abû Hurayra ﷺ, que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il y a une aumône même dans vos rapports charnels ! » Ils dirent alors : « Ô Messager d'Allah ! L'un de nous peut-il assouvir son désir et en être rétribué ? » Il dit : « Voyez-vous, s'il l'avait assouvi de façon illicite, n'aurait-il pas eu un péché à son actif ? » Ils acquiescèrent et il poursuivit : « C'est ainsi que s'il l'assouvit de façon licite, il aura une récompense ! »[145] Il ajouta ensuite : « Comptez-vous les méfaits sans compter les bienfaits ? »

Certains d'entre eux disent que le mariage implique des dépenses alors qu'il est difficile de gagner sa vie. Cet argument ne sert qu'à justifier leur volonté d'éviter le dur labeur.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh », d'après la narration d'Abû Hurayra ﷺ, que le Prophète ﷺ a dit : « Entre un dinar que tu dépenses dans la Voie d'Allah, un autre que tu dépenses pour affranchir un esclave, un autre que tu offres en aumône à un pauvre et un autre que tu dépenses pour ta famille, c'est celui dépensé pour ta famille qui est le plus méritoire. »[146] [Rapporté par Muslim (995)]

D'autres parmi eux affirment que le mariage suscite un penchant pour le monde matériel. On nous a rapporté à cet égard qu'Abû Sulaymân Ad-Dârânî a dit : « Lorsqu'un homme est à la recherche du hadith, voyage en quête de subsistance ou se marie, il est alors dépendant du monde matériel. »

L'auteur a dit : Tout cela est contradictoire avec la Loi de la religion. En effet, comment peut-on ne pas être à la recherche du hadith alors que les anges baissent leurs ailes en l'honneur de celui qui est à la recherche des

[145] Hadith rapporté par Muslim dans son « Sahîh » (1006) et par d'autres, mais il n'a pas été rapporté par Al-Bukhârî dans son « Sahîh » comme a dit l'auteur.
[146] Ce hadith n'a pas été rapporté par Al-Bukhârî dans son « Sahîh » comme a dit l'auteur.

sciences religieuses ? Comment ne peut-on pas être en quête de subsistance alors que 'Umar Ibn Al-Khattâb a dit : « Il m'est préférable de mourir en allant sur mes pieds chercher le strict nécessaire pour ma survie que de mourir en combattant dans la Voie d'Allah ! » ? Comment peut-on ne pas se marier alors que le législateur (le Prophète ﷺ) a dit : « Mariez-vous et reproduisez-vous ! » ? Ces attitudes contredisent la Loi de la religion.

Certains parmi les dernières générations de soufis ont renoncé au mariage afin qu'on les qualifie d'ascètes, étant donné que les profanes vénèrent les soufis qui n'ont pas de femme en disant : « Il n'a jamais connu de femme ! » Ceci est en effet une vie monacale qui s'oppose à notre Loi religieuse.

Abû Hâmid a dit : « Le disciple ne doit pas se préoccuper du mariage, car cela le détournera du chemin (menant au Salut éternel) et il trouvera du réconfort auprès de sa femme ; or celui qui trouve du réconfort auprès d'un autre qu'Allah finit par se détourner de Lui. »

L'auteur a dit : Je m'étonne vraiment de ses propos ! N'a-t-il pas compris que le fait de chercher à préserver sa chasteté et celle de sa femme et vouloir avoir des enfants ne le détourne pas du véritable chemin (qui mène au Salut éternel) ? Ou peut-être pense-t-il que le réconfort naturel que l'on trouve auprès de sa femme soit contradictoire avec le réconfort du cœur que procure l'adoration d'Allah le Très-Haut ? Or Allah a comblé les hommes en disant : ﴿ Et c'en est un autre que d'avoir créé de vous et pour vous des épouses afin que vous trouviez auprès d'elles votre quiétude, et d'avoir suscité entre elles et vous affection et tendresse. ﴾ (S.30, Ar-Rûm, V.21)

Il est authentiquement rapporté, d'après la narration de Jâbir, que le Prophète ﷺ lui a dit : « Pourquoi ne t'es-tu pas marié avec une vierge afin que tu puisses t'amuser avec elle et qu'elle puisse s'amuser avec toi ? » [Rapporté par Al-Bukhârî (2097, 5367), Muslim (715) et d'autres]

Le Prophète ﷺ n'était pas une personne qui allait lui indiquer ce qui lui ferait perdre le réconfort qu'il trouvait auprès d'Allah l'Exalté. Lorsque le Messager d'Allah ﷺ s'amusait avec ses femmes et qu'il faisait la course avec 'Â'icha, faisait-il cela parce qu'il ne trouvait pas du réconfort auprès d'Allah ? Tout cela n'est que de l'ignorance.

Les risques du renoncement au mariage

Sache que lorsque le renoncement au mariage des jeunes soufis persiste, cela les conduit à trois conséquences :

La première consiste à tomber malade en retenant la semence. En effet, lorsque le sperme est congestionné pour longtemps, il finit par monter au cerveau.

Abû Bakr Muhammad Ibn Zakariyya Ar-Râzî a dit à cet égard : « Je connais des gens qui produisaient beaucoup de sperme, et lorsqu'ils se sont abstenus des rapports charnels à cause de leurs opinions philosophiques, leurs corps sont devenus froids et leurs mouvements difficiles. Ils étaient alors pris d'anxiété sans aucune raison, et des symptômes de la mélancolie se sont manifestés en eux, avant de perdre leur appétit et d'avoir des problèmes de digestion. » Et d'ajouter : « J'ai vu un homme qui s'est abstenu des rapports charnels et qui a fini par perdre son appétit ; s'il lui arrive de manger, il ne prenait que peu de nourriture qu'il vomissait aussitôt, car il ne pouvait la supporter. Mais lorsqu'il a repris ses habitudes sexuelles, ces symptômes se sont rapidement estompés. »

La deuxième consiste à revenir à ce qu'on a laissé. En effet, beaucoup d'entre eux ont persévéré dans leur renoncement aux rapports charnels, le sperme s'est alors accumulé, ce qui les a perturbés. Ils sont donc revenus sur leur position et ont approché les femmes, obtenant ainsi de la vie plus que ce qu'ils ont fui (laissé). Ceux-là sont semblables à celui qui a patienté longtemps face à la faim, puis qui a mangé ce qu'il avait laissé durant la période de sa patience.

La troisième consiste à se pervertir en cherchant la compagnie des enfants. En effet, certains parmi eux ont coupé tout espoir de se marier, et après avoir été perturbés par ce qui s'est accumulé en eux (le sperme), ils ont alors trouvé goût à la compagnie des jeunes imberbes.

Section

Satan a trompé, par ses ruses, certains d'entre eux de telle sorte qu'ils se sont mariés, mais affirment ne pas l'avoir fait en cherchant le désir. S'ils entendent par là que leur volonté principale de se marier est d'appliquer la sunna, cela est admissible. Mais s'ils prétendent qu'ils n'éprouvent aucun désir dans le mariage lui-même, cela est évidemment invraisemblable.

Section

L'ignorance a poussé certains parmi eux à se faire castrer, prétendant avoir agi ainsi par pudeur envers Allah l'Exalté. Mais ceci est plutôt de l'extrême stupidité, parce qu'Allah le Très-Haut a honoré le mâle par rapport à la

femelle en le dotant de cet organe (le membre viril), et Il l'a créé afin qu'il soit un moyen pour se reproduire. De plus, le fait de supprimer les organes ne fait pas disparaître psychologiquement le désir d'avoir des rapports charnels, donc leur objectif ne sera pas atteint.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le fait de renoncer à avoir des enfants

Ahmad Ibn Abî Al-Hawârî rapporte avoir entendu Abû Sulaymân Ad-Dârânî dire : « Celui qui veut un enfant est un sot, car il ne convient ni pour ce bas monde ni pour l'au-delà. En effet, si l'on veut manger, dormir ou avoir des rapports charnels, il nous embête, et si l'on veut se consacrer à l'adoration, il nous préoccupe. »

L'auteur a dit : Ceci est une grave erreur. En effet, lorsque l'intention d'Allah le Très-Haut en créant le monde est de le faire subsister de façon continuelle jusqu'à la fin, et que le mortel ne peut y demeurer éternellement, car il n'y vit qu'une courte durée, Allah l'Exalté lui a donné des successeurs en l'incitant, pour ce faire, à chercher les moyens qui lui permettront cela, parfois par la voie naturelle, en excitant l'ardeur du désir, parfois par la voie légale en disant : ﴿ Mariez les célibataires qui vivent parmi vous, ainsi que vos serviteurs vertueux des deux sexes. ﴾ (S.24, An-Nûr, V.32)

Le Messager d'Allah ﷺ a aussi dit : « Mariez-vous et reproduisez-vous, car au Jour de la Résurrection, je rivaliserai de gloire avec les autres communautés par votre biais, ne serait-ce que par un avorton (**siqt**) ! » [Cité par Al-Ajlûnî dans « Kachf Al-Khafâ' » (1021) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (2484)]

Les autres Prophètes aussi ont souhaité avoir des enfants. Allah le Très-Haut a dit en rapportant d'eux : ﴿ Seigneur ! Veuille me donner une postérité vertueuse ! N'est-ce pas Toi qui exauces les prières ? ﴾ (S.03, Âl 'Imrân, V.38), ﴿ Seigneur ! Fais que je sois assidu à la salât, ainsi qu'une partie de ma descendance ! Seigneur, veuille exaucer ma prière ! ﴾ (S.14, Ibrâhîm, V.40) Ainsi que d'autres versets semblables.

Les hommes vertueux se sont donné les moyens pour avoir des enfants. Combien de relations charnelles ont-elles donné naissance à des hommes tels qu'Ach-Châfi'î ou Ahmad Ibn Hanbal ? En effet, cela est plus méritoire que l'adoration perpétuée durant mille ans.

Tant de récits ont parlé du mérite du rapport charnel (légal), du fait de pourvoir à la subsistance des enfants et de la famille, du fait de perdre un enfant et du fait de laisser un enfant après sa mort. Celui donc qui refuse

d'avoir des enfants et de se marier a contredit la Sunna et ce qu'il y a de mieux, et s'est privé aussi d'une récompense immense ; car en agissant ainsi, il a cherché le confort.

On rapporte qu'Al-Junayd a dit : « Les enfants sont la punition du désir licite, que pensez-vous alors de la punition du désir illicite ? »

L'auteur a dit : Ceci est une erreur. Qualifier le licite de punition est non convenable, car une chose rendue licite ne peut être la cause d'une punition, et une chose recommandée ne peut engendrer qu'une récompense.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant les voyages et les excursions (errer çà et là)

Satan a trompé, par ses ruses, un bon nombre d'entre eux en faisant en sorte qu'ils sortent en excursion vers des endroits inconnus sans être en quête de science. La majorité parmi eux sortent seuls sans prendre de provisions, prétendant, en agissant ainsi, s'en remettre complètement à Allah. Combien de mérites et d'obligations manquent-ils ainsi, croyant qu'ils sont en adoration et qu'ils se rapprochent du rang d'allié (d'Allah) alors qu'ils figurent parmi les pécheurs et les contradicteurs de la Sunna du Messager d'Allah ﷺ ?

Quant à l'excursion et le fait de sortir vers des endroits inconnus, le Messager d'Allah ﷺ a interdit de parcourir les contrées sans but ni besoin.

Tâwus rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il n'y a ni d'attache, ni de rêne, ni de vie monacale, ni de vie de célibataire ni d'excursion (errer çà et là) en islam. » [Rapporté par 'Abdu-r-Razzâq dans « Al-Musannaf » (8/448) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Da'îf Al-Jâmi' » (6287)]

Ibn Qutayba a commenté : « Les attaches c'est ce que l'on accroche au nez ; la rêne est un anneau fait de poils que l'on place sur l'un des côtés des narines. Il (le Prophète ﷺ) fait référence à ce que faisaient les adorateurs parmi les Enfants d'Israël en se perçant le nez afin d'y passer des anneaux (faits en poils). La vie de célibataire consiste à renoncer au mariage ; et l'excursion est le fait de quitter sa contrée en parcourant les terres. »

Abu Dâwud rapporte dans son « Sunan », d'après la narration d'Abû Umâma, qu'un homme dit au Messager d'Allah ﷺ : « Ô Messager d'Allah ! Autorise-moi à voyager (à sortir en excursion) ! » Le Prophète ﷺ répondit : « Les excursions des membres de ma communauté consistent à combattre pour la Cause d'Allah. » [Rapporté par Abû Dâwud (2486) avec une bonne chaîne de transmission ; Al-Albânî le juge bon dans « Sahîh Al-Jâmi' » (2093) et dans « Sahîh Abû Dâwud » (2172)]

L'auteur a dit : Nous avons rapporté précédemment la narration d'Ibn Mazh'ûn qui a dit : « Ô Messager d'Allah, ma propre personne me dit de sortir en excursion (errer çà et là) en parcourant les terres. » Le Prophète ﷺ lui dit alors : « Doucement, ô 'Uthmân ! L'excursion des membres de ma communauté consiste à sortir en expédition militaire pour la Cause d'Allah et aller faire le pèlerinage et la 'Umra. »

Ishâq Ibn Ibrâhîm Ibn Hâni' rapporte qu'Ahmad Ibn Hanbal fut interrogé en ces termes : « Que préfères-tu : un homme qui sort en excursion afin de se consacrer à l'adoration ou celui qui reste dans sa contrée ? » Il répondit : « L'excursion n'a rien à voir avec l'islam, elle n'est ni la pratique des Prophètes ni celle des vertueux. »

Critique des pratiques des soufis concernant les excursions

Pour ce qui est du fait de sortir tout seul, le Messager d'Allah ﷺ a interdit de voyager seul. [Rapporté par Ahmad (5618) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6919)]

D'après 'Amrû Ibn Chu'ayb, d'après son père, d'après son grand-père, le Prophète ﷺ a dit : « Un voyageur (seul), c'est un diable, deux voyageurs, ce sont deux diables, et lorsqu'il y en a trois, là c'est un groupe de voyageurs. » [Rapporté par Abû Dâwud (2607), At-Tirmidhî (1674) et d'autres ; Al-Albânî le juge authentique dans « As-Sahîha» (62) et dans «Sahîh At-Targhîb» (3108)]

Abû Hurayra رضي الله عنه rapporte : « Le Messager d'Allah ﷺ a maudit celui qui voyage à travers le désert tout seul. »

Section

Il arrive aussi à ces gens-là de marcher pendant la nuit seuls ; or le Prophète ﷺ a interdit cela.

Ibn 'Umar rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Si les gens savaient ce que je sais de la solitude, jamais une personne ne marcherait seule pendant la nuit. » [Hadith authentique rapporté par Al-Bukhârî (2998), At-Tirmidhî (1673), Ibn Mâjah (3768) et Ahmad (4734)]

Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Limitez vos sorties lorsque les pieds sont au repos (la nuit profonde), car Allah répand [à ce moment-là] parmi Ses créatures ce qu'Il veut ! » [Rapporté par Abû Dâwud (5104) et d'autres ; Al-Albânî l'a authentifié dans « Sahîh Al-Jâmi' » (1184) et dans « As-Sahîha » (1518)]

L'auteur a dit : Certains d'entre eux ont fait du voyage une vocation ; or le voyage n'est pas un objectif en soi.

Le Prophète ﷺ a dit : « Le voyage est une partie des supplices. Lorsque l'un de vous termine son affaire pour laquelle il a voyagé, qu'il retourne vite à sa famille ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (1804) et Muslim (1927)]

Celui donc qui fait du voyage sa vocation a réuni en lui deux méfaits : celui de perdre son temps et celui de se faire souffrir.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le fait d'entrer dans le désert sans provision

L'auteur a dit : Satan a trompé un bon nombre d'entre eux en leur faisant croire que la remise de soi au divin consiste à renoncer aux provisions. Nous avons déjà souligné la fausseté de cette inspiration, sauf qu'elle s'est bien répandue parmi leurs ignorants. Les conteurs imbéciles sont allés raconter cela à leur sujet de façon élogieuse, incitant ainsi les gens à agir de la sorte. Par les actes de ces soufis et les éloges des conteurs, les choses se sont corrompues, et la vérité est devenue confuse pour les profanes. Les récits parlant d'eux à ce sujet sont nombreux, j'en citerai un aperçu.

'Alî Ibn Sahl Al-Misrî rapporte que Fath Al-Mûsalî lui a dit : Je sortis pour le pèlerinage et lorsque j'atteignis le milieu du désert, voilà qu'apparut un jeune garçon et je me dis : « C'est étonnant ! Un jeune garçon dans un vaste désert aussi aride ! » Je hâtai alors le pas et je le rattrapai, puis je le saluai et dis : « Ô fiston ! Tu n'es qu'un petit garçon qui n'est pas encore soumis aux prescriptions de la religion ! » Il répondit : « Ô oncle ! Des jeunes bien moins âgés que moi sont déjà décédés. » Je lui dis : « Elargis tes pas, car le chemin est trop long afin que tu arrives à destination ! » Il répondit : « Ô oncle ! C'est à moi de marcher, mais c'est à Allah de me faire parvenir à destination. N'as-tu pas lu la Parole du Très-Haut : ﴿ Ceux qui combattent pour Notre Cause, Nous les guiderons assurément sur Nos Sentiers, car Dieu est avec ceux qui s'appliquent à accomplir des œuvres salutaires. ﴾ (S.29, Al-'Ankabût, V.69) ? »

Je lui dis : « Pourquoi ne vois-je avec toi ni provisions ni monture ? » Il répondit : « Ô oncle ! Ma provision est ma certitude et ma monture est mon espoir. » Je lui dis : « Je t'ai interrogé à propos du pain et de l'eau. » Il répondit : « Ô oncle ! Dis-moi, si l'un de tes frères ou l'un de tes amis t'invite chez lui, serait-il convenable que tu prennes avec toi de la nourriture afin de la manger dans sa maison ? » Je lui dis : « Je t'approvisionne alors ! » Il répondit : « Eloigne-toi de moi, ô oisif ! C'est Lui qui nous nourrit et abreuve. » Fath dit : « Je n'ai jamais vu un jeune garçon s'en remettre à Allah plus que lui, ni un homme âgé plus ascète que lui. »

L'auteur a dit : C'est grâce à ce genre de récits que les choses empirent et que l'on croit que c'est cela la vérité. Pourquoi pas alors que l'homme âgé se dit : « Si un jeune homme a fait cela, moi je suis plus en droit de le faire. » Ce qui est étonnant n'est pas l'acte du jeune garçon, mais plutôt celui qui l'a rencontré et qui ne lui a pas montré que ce qu'il fait est blâmable et que Celui qui l'a invité à sortir lui a ordonné de prendre des provisions de ses biens. Mais si les personnes âgées parmi eux agissent ainsi, à quoi doit-on s'attendre des plus jeunes ?

Ahmad Ibn 'Alî rapporte : Un homme dit à Abû 'Abdi-l-Lâh Ibn Al-Jalâ' : « Que dis-tu à propos d'un homme qui entre dans le désert sans provision ? » Il répondit : « Ceci est l'acte des hommes d'Allah. » Il lui dit : « Et s'il meurt ? » Il répondit : « Il reviendra alors au meurtrier de payer le prix du sang. »

L'auteur a dit : Ceci est un avis religieux d'une personne qui ignore les prescriptions de la Loi religieuse. En effet, il n'y a pas de divergence entre les savants de l'islam au sujet de l'interdiction d'entrer dans le désert sans provision, et celui qui fait cela et meurt de faim a en effet désobéi à Allah et mérite d'entrer en Enfer. Et il en est de même s'il s'expose au danger, car Allah nous a confié nos âmes et dit : ﴿ N'attentez pas non plus à vos jours. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.29)

Nous avons parlé précédemment de l'obligation de prendre des précautions face à ce qui est nuisible. Si le voyageur sans provision ne fait rien d'autre que de contredire l'Ordre d'Allah : ﴿ Prenez des provisions ! ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.197), cela sera suffisant pour être considéré comme péché.

Muhammad Ibn 'Abdi-l-Lâh Abû Hamza As-Sûfî a dit : « J'ai honte devant Allah d'entrer au désert rassasié alors que j'ai adopté la remise de soi au divin, et ce afin que mon rassasiement ne soit pas une provision que j'ai prise. »

L'auteur a dit : Nous avons déjà parlé de ce genre de choses, à savoir que ces gens ont cru que la remise de soi au divin est le fait de renoncer aux moyens d'existence. Et si tel était le cas, le Messager d'Allah ﷺ aurait contredit la remise de soi au divin lorsqu'il a pris des provisions en allant à la grotte. Et il serait de même pour Mûsâ lorsqu'il est parti à la recherche d'Al-Khadir en prenant du poisson comme provision, ainsi que les gens de la Caverne lorsqu'ils sont sortis en prenant des dirhams et ont caché ce qu'ils portaient.

Ces gens-là (les soufis) n'ont pas compris le sens de la remise de soi au divin à cause de leur ignorance. Abû Hâmid Al-Ghazâlî leur a justifié cela en disant : « Il n'est permis d'entrer dans le désert sans provision qu'avec deux conditions : la première est que l'homme doit se préparer psychologiquement de telle sorte qu'il puisse supporter la faim durant une semaine environ ; la deuxième est qu'il soit capable de se nourrir d'herbe, et dans le désert, il y a de fortes chances qu'il soit trouvé par un autre humain après une semaine ou de trouver des plantes ou des herbes grâce auxquelles il pourrait subsister. »

L'auteur a dit : Ce qui est le plus aberrant dans cette parole est qu'elle soit dite par un jurisconsulte. En effet, il se peut que cette personne ne rencontre pas quelqu'un d'autre, qu'elle se perde, qu'elle tombe malade, auquel cas les herbes ne lui serviront à rien. Il se peut même qu'elle rencontre une autre personne, mais que celle-ci ne lui offre pas de nourriture, ou se présente à des gens qui ne lui offriront pas d'hospitalité. De plus, elle manquera certainement les prières en groupe, comme il se peut qu'elle meure sans que personne ne lui vienne en aide. Nous avons déjà mentionné ce qui a été dit à propos de la solitude.

Par ailleurs, quel est l'objectif d'être confronté à ces épreuves si l'on compte sur l'habitude (de résister à la faim), sur la rencontre d'une personne ou sur la consommation des herbes ? Quel en est le mérite au point de risquer sa vie ? Où est l'Ordre qui enjoint à l'homme de se nourrir d'herbes ? Qui d'entre les prédécesseurs a déjà fait cela ? Il semble que ces gens aient la certitude qu'Allah pourvoira à leur subsistance dans le désert ! Or celui qui cherche de la nourriture dans le désert a fait un acte inhabituel ; ne voit-on pas que lorsque le peuple de Mûsâ a demandé les produits de la terre, tels que les légumes, les concombres, l'ail, les lentilles et les oignons, Allah a révélé à Mûsâ de leur dire : ﴿ Eh bien, descendez à n'importe quelle ville ! ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.61) ? Ceci, parce que ce qu'ils ont demandé se trouve dans les villes [et non pas dans le désert]. Ces gens ont gravement fauté en contredisant la Loi de la religion et la raison, et en agissant selon leurs propres inclinations.

'Ikrima rapporte qu'Ibn 'Abbâs a dit : « Les gens du Yémen avaient coutume d'aller au pèlerinage sans prendre de provision, disant qu'ils s'en remettent à Allah. Mais lorsqu'ils arrivaient à La Mecque, ils mendiaient. C'est alors qu'Allah révéla : ﴿ Prenez des provisions de route, mais votre meilleur viatique sera la crainte révérencielle du Seigneur. ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.197) »

Les ruses de Satan pour tromper les soufis lorsqu'ils retournent de voyage

L'auteur a dit : Selon la doctrine des soufis, lorsque l'un d'eux revient de voyage et entre dans l'hospice où se trouve un groupe de gens, il ne les salue qu'après s'être rendu aux toilettes et après avoir accompli ses ablutions, puis il revient et effectue deux *rak'a* avant de saluer le cheikh en premier puis les autres. Ceci a été innové par leurs dernières générations, contredisant la Loi de la religion. En effet, les jurisconsultes de l'islam s'accordent unanimement sur le devoir de saluer directement le groupe de gens lorsqu'on se rend auprès d'eux, qu'on soit en état de purification ou pas. Mais il semblerait qu'ils (les soufis) se soient inspirés à ce sujet de l'habitude des enfants. En effet, si l'on demande à un enfant pourquoi il ne nous a pas salués, il dira qu'il ne s'est pas encore lavé le visage, ou bien ce seraient les enfants qui ont appris cela de ces innovateurs !

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « C'est au plus jeune de saluer le plus âgé, c'est à celui qui marche de saluer celui qui est assis et c'est au groupe le moins nombreux de saluer le groupe le plus nombreux ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (6231) et Muslim (2160)]

Fait aussi partie de la doctrine des soufis le fait de masser le soir celui qui revient de voyage.

Abû Zur'a Tâhir Ibn Muhammad rapporte que son père a dit sous forme de chapitre : « C'est un acte de la Sunna de masser celui qui revient de voyage la première nuit afin de le soulager de sa fatigue. » Pour soutenir cela, il a avancé comme argument la narration de 'Umar qui a dit : J'entrai chez le Prophète ﷺ alors que l'un de ses domestiques abyssins lui massait le dos. Je lui dis alors : « Qu'as-tu, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « La chamelle m'a projeté. » [Rapporté par At-Tabarânî dans « Al-Mu'jam As-Saghîr » (1/148)]

L'auteur a dit : Observez mes frères le manque de compréhension religieuse de ce contestataire ! Il aurait dû plutôt dire sous forme de chapitre : « C'est un acte de la Sunna de masser celui qui se fait projeter par la chamelle », et l'acte de la Sunna serait dans ce cas le fait de masser le dos et non pas le pied. De plus, comment peut-il savoir que le Prophète ﷺ revenait d'un voyage et qu'on l'a massé la première nuit de son retour ? Et comment peut-il faire du massage dont a bénéficié le Prophète ﷺ à cause de son mal de dos un acte de la Sunna ? On aurait mieux fait de délaisser cette subtile interprétation religieuse au lieu de la mentionner.

Fait aussi partie de leur doctrine le fait d'organiser un festin en l'honneur de celui qui revient de voyage.

Ibn Tâhir a dit sous forme de chapitre : « Le fait de sacrifier une bête (brebis) en l'honneur de celui qui revient de voyage. » Il a avancé comme argument pour soutenir cela la narration de 'Â'icha ﵂ qui rapporte en ces termes : Le Prophète ﷺ entreprit un voyage et une jeune fille de Quraych fit le vœu de battre le tambourin dans la chambre de 'Â'icha si Allah le faisait revenir. Lorsque le Prophète ﷺ était de retour, il lui dit : « Si tu as fait vœu de battre le tambourin, alors fais-le ! » [Rapporté par At-Tirmidhî (3690), Ahmad dans « Al-Musnad » (5/353, 356) et Ibn Hibbân (1193) ; Al-Albânî l'a authentifié dans « As-Sahîha » (1609, 2261) et dans « Takhrîj Al-Michkât » (6039)]

L'auteur a dit : Nous avons expliqué précédemment qu'il est licite de battre le tambourin, et puisque cette femme a fait un vœu licite, le Prophète ﷺ lui a ordonné de l'honorer. Comment peut-on donc avancer cela comme argument pour soutenir le fait de chanter et danser au retour du voyageur ?

Les ruses de Satan pour tromper les soufis lorsque l'un d'entre eux meurt

Satan a deux ruses à cet égard.

La première est qu'ils disent qu'ils ne doivent pas pleurer le mort, et celui qui pleure le mort aura dévié du chemin des gens doués de connaissance.

Ibn 'Aqîl a dit : Cette allégation outrepasse la Loi de la religion. Ce sont des propos superstitieux qui contredisent les natures humaines et les habitudes. C'est une altération du tempérament normal qui nécessite d'être traitée par des remèdes qui rétablissent le bon fonctionnement du tempérament. En effet, Allah le Très-Haut a parlé d'un Prophète noble et a dit : ﴿ Et ses yeux devinrent aveugles par suite de son affliction, car il avait de la peine à contenir sa douleur. ﴾ (S.12, Yûsuf, V.84) Et Il a dit (en rapportant de Ya'qûb) : ﴿ Que ma peine est grande pour Yûsuf ! ﴾ (S.12, Yûsuf, V.84) Le Messager d'Allah ﷺ a aussi pleuré la mort de son fils et a dit : « Certes, les yeux versent des larmes. »[147] Et il a dit : « Comme je suis affligé ! »[148]

Fâtima a également dit : « Comme mon père est affligé ! » Et il (le Prophète ﷺ) n'a pas désapprouvé cela.

---

[147] Hadith accepté unanimement rapporté par Al-Bukhârî (1303) et Muslim (2315).
[148] Hadith forgé rapporté par At-Tabarânî dans «Al-Mu'jam Al-Kabîr » (3/64).

En somme, celui qui est insensible au bonheur et aux plaisirs et n'est pas perturbé par les malheurs est plus proche des êtres inanimés que des êtres humains.

Le Prophète ﷺ a déjà montré la défectuosité du tempérament qui dévie de l'état normal. C'est ainsi qu'il a dit à celui qui a dix enfants et qui n'a jamais embrassé l'un d'eux : « Je ne peux rien pour toi si Allah a ôté la miséricorde de ton cœur. » [Rapporté par Al-Bukhârî (5998) et Muslim (2317)] Et lorsqu'il est sorti de La Mecque, il n'a pas cessé de se retourner vers elle (avec un pincement au cœur).

Contredire donc les Lois de la religion et dévier de l'état normal de sa nature est une ignorance. La Loi de la religion nous exige de ne pas nous frapper le visage ni de déchirer nos vêtements (lors de la perte d'un être cher). Quant à une larme qui coule ou un cœur triste, cela n'est pas du tout un affront.

La deuxième est qu'ils organisent des festins lorsque l'un d'entre eux meurt et appellent cela fête de noces. Ils dansent alors, chantent et s'amusent sous prétexte qu'ils sont heureux que le mort soit arrivé auprès de son Seigneur.

Cette ruse les trompe de trois façons :

La première : selon la Sunna, c'est aux autres de préparer le repas à la famille du défunt, et ce n'est pas eux qui doivent se le préparer et moins encore le préparer aux autres, car ils sont préoccupés par leur malheur. L'origine de ce principe (la préparation du repas pour la famille du défunt) se trouve dans la narration de 'Abdu-l-Lâh Ibn Ja'far qui rapporte : Lorsque le décès de Ja'far fut annoncé, le Prophète ﷺ a dit : « Préparez le repas à la famille de Ja'far, car il leur est arrivé ce qui les a préoccupés ! » [Rapporte par At-Tirmidhî (998), Abû Dâwud (3132) et d'autres ; jugé bon par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (1015) et dans «Ahkâm Al-Janâ'iz» (211)]

La deuxième : ils se réjouissent de la mort de l'un d'entre eux et disent qu'il est arrivé auprès de son Seigneur. En effet, il n'y a pas de quoi se réjouir, car on ne peut pas être sûr qu'il soit pardonné : qu'est-ce qui peut nous assurer, en nous réjouissant pour lui, qu'il ne fasse pas partie des châtiés ? 'Umar Ibn Dharr a dit à cet égard après la mort de son fils : « Je suis préoccupé de pleurer ton sort (dans l'au-delà) plutôt que de pleurer ta mort. »

Khârija Ibn Zayd Al-Ansârî rapporte qu'Umm Al-'Alâ' a dit : Lorsque 'Uthmân Ibn Mazh'ûn décéda, le Messager d'Allah ﷺ entra chez nous et je dis : « Qu'Allah te fasse Miséricorde, ô Abû As-Sâ'ib ! Je témoigne qu'Allah t'a honoré. » Sur ce, le Prophète ﷺ dit : « Comment peux-tu savoir si Allah l'a honoré ? » [Rapporté par Al-Bukhârî (1243)]

La troisième : ils dansent et s'amusent lors de ce festin, sortant ainsi des états normaux qui conviennent à la séparation. Si leur défunt a été pardonné, pourquoi se montrent-ils reconnaissants en dansant et en chantant ? Et s'il a été châtié, où sont donc les signes de la tristesse ?

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le délaissement de la science (religieuse)

L'auteur a dit : Sache que les premières ruses utilisées par Satan étaient pour détourner les gens de la science, étant donné que la science est une lumière. S'il arrive ainsi à éteindre leurs lampes, il les égarera dans les ténèbres comme il lui plaît. Il a pu alors tromper les soufis à cet égard par diverses manières :

La première est qu'il a complètement écarté la majorité d'entre eux de la science en leur faisant croire que cela impliquera beaucoup d'efforts et de difficultés. Il a embelli alors pour eux le confort et ils ont ainsi porté des vêtements rapiécés et se sont livrés à l'oisiveté.

Ibn Sâ'id rapporte avoir entendu Ach-Chafi'î dire : « Le soufisme a été établi sur la base de la paresse. »

La deuxième est qu'il a poussé certains d'entre eux à se contenter de peu de science, leur faisant ainsi perdre beaucoup de mérite qu'ils auraient obtenu s'ils avaient acquis beaucoup de science. Ils se sont alors limités à l'apprentissage de certains hadiths, croyant que le fait de s'asseoir afin d'apprendre le hadith avec leur complète chaîne de transmission était une façon de chercher la primauté à laquelle l'âme trouve un plaisir.

La troisième est qu'il a fait croire à certains d'entre eux que l'objectif est d'œuvrer, ne comprenant pas que le fait de se consacrer à la science est l'une des plus grandes œuvres. En effet, si le savant accomplit un petit nombre d'œuvres, il reste toujours sur la bonne voie ; or celui qui fait des actes d'adoration sans savoir n'est pas sur la bonne voie.

La quatrième est qu'il a fait croire à un bon nombre d'eux que le véritable savant est celui qui acquiert les sciences ésotériques. C'est ainsi qu'ils ont appelé la science de la religion la science exotérique et les connaissances intuitives la science ésotérique. Ils ont avancé comme argument, pour soutenir cela, la narration de 'Alî Ibn Abî Tâlib qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « La science ésotérique est l'un des Mystères d'Allah et l'un de Ses Jugements qu'Il jette dans les cœurs de ceux qu'Il veut parmi Ses alliés. » [Cité par Asu-Suyûtî dans « Musnad Al-Firdaws » (3/42) ; jugé inventé par Al-Albânî dans « Da'if Al-Jâmi' » (3878)]

L'auteur a dit : Ce hadith attribué au Prophète ﷺ n'a aucun fondement, et sa chaîne de transmission comporte des rapporteurs inconnus.

'Alî Ibn Ja'far rapporte qu'Abû Mûsâ a dit : Il y avait dans la région d'Abû Yazîd un homme jurisconsulte qui était le savant de cette région. Il se rendit auprès d'Abû Yazîd et lui dit : « On m'a raconté sur toi des choses étonnantes. » Abû Yazîd lui répondit : « Ce que tu n'en as pas encore entendu est plus étonnant ! » Il lui dit : « Ta science, ô Abû Yazîd, tu l'as acquise d'où et de qui ? » Abû Yazîd répondit : « Ma science est un don qui vient d'Allah le Très-Haut et vient de sa parole (celle du Prophète ﷺ) : "Celui qui met en pratique ce qu'il sait, Allah lui donnera en héritage le savoir qu'il ne sait pas."[149] Et elle vient aussi de sa parole : "La science est de deux sortes : une science exotérique, qui est l'Argument d'Allah contre Ses créatures, et une science ésotérique, qui est la science utile."[150] Ta science, ô cheikh, a été transmise d'une bouche à une autre au moyen de l'apprentissage, or ma science est l'Inspiration d'Allah. »

Le cheikh lui dit : « Ma science m'a été transmise d'hommes fiables qui l'ont acquise du Messager d'Allah ﷺ à qui elle a été transmise par Jibrîl qui l'a reçue de son Seigneur. » Abû Yazîd lui dit : « Ô cheikh ! Mais le Prophète ﷺ avait un savoir qu'il a reçu d'Allah dont ni Jibrîl ni Mîkâ'îl n'avaient connaissance. » Il répondit : « Oui, mais j'aimerais valider le savoir que tu as reçu d'Allah comme tu le dis. » Il dit : « D'accord, je vais te clarifier autant que ton cœur pourra apprendre. »

Il poursuivit : « Ô cheikh ! Sais-tu qu'Allah le Très-Haut a adressé la Parole de vive voix à Mûsâ, qu'Il a parlé à Muhammad qui L'a vu face à face, et que le rêve des Prophètes est une révélation ? » Il acquiesça et Abû Yazîd continua : « Ne sais-tu pas que les paroles des hommes véridiques et des saints sont inspirées par Allah et que Ses Bénéfices émanent de leurs cœurs de sorte qu'Il les fait parler avec sagesse et en fait profiter la communauté ? Ce qui confirme mes propos est qu'Allah a inspiré la mère de Mûsâ de telle manière qu'elle a mis ce dernier dans le coffre et l'a jeté dans la rivière. Il a aussi inspiré Al-Khadir concernant le bateau, le jeune homme et le mur pour ainsi dire à Mûsâ : ﴿ Je n'ai donc rien fait de mon propre chef. ﴾ (S.18, Al-Kahf, V.82) Il y a aussi Abû Bakr qui a dit à 'Â'icha que la fille de Khârija était enceinte d'une fille, comme Il a inspiré 'Umar qui a appelé : « Ô Sâriya Al-Jabal ! (Ô Sâriya, abrite-toi dans la montagne !) »

---

[149] Ce hadith est jugé forgé par Al-Hâfizh Ibn Hajar et Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (1227). Adh-Dhahabî le considère non valable.

[150] Albânî l'a jugé forgé dans « Ad-Da'îfa » (422) (1/611).

Ibrâhîm Sabtiya rapporte : J'assistai à l'assemblée d'Abû Yazîd et les gens disaient : « Untel a rencontré untel et a appris la science de lui et a transcrit beaucoup de sa science. » Abû Yazîd dit alors : « Les pauvres ! Ils transmettent la science d'un mortel à un autre alors que nous l'avons acquise du Vivant qui ne meurt jamais. »

L'auteur a dit : Cette interprétation religieuse dans le premier récit révèle un manque de savoir. En effet, s'il (Abû Yazîd) était un savant, il aurait su que l'inspiration ne contredit pas le savoir, et on ne peut nier le fait qu'Allah inspire à l'homme certaines choses, comme a dit le Prophète ﷺ : « Il y a eu dans les communautés [précédentes] des inspirés, et s'il y en avait dans ma communauté, ce serait 'Umar. »[151] L'inspiration ne suggère que le bien. Mais si on suggère à l'inspiré ce qui contredit la science (religieuse), il ne doit alors pas mettre cela en pratique.

En ce qui concerne Al-Khadir, il est dit qu'il s'agit d'un Prophète, et on ne peut nier que les Prophètes peuvent connaître, grâce à la révélation, les conséquences des choses. L'inspiration ne s'oppose pas à la science, elle est plutôt le fruit de cette dernière et de la piété, par laquelle l'inspiré est guidé vers le bien et conduit vers la bonne direction. Renoncer donc à la science sous prétexte que l'on compte sur l'inspiration et les connaissances intuitives est du non-sens. En effet, si ce n'était la science transmise, on n'aurait pas compris la nature de ce qui survient dans les esprits pour distinguer si elle provient de l'Inspiration d'Allah ou de l'inspiration du diable.

Sache que la science inspirée qui survient dans les cœurs ne peut pas suffire sans la science transmise, de la même manière que les sciences rationnelles ne peuvent suffire sans les sciences religieuses. Les sciences rationnelles sont comme les aliments et les sciences religieuses sont comme des remèdes, les unes ne peuvent se substituer aux autres.

Quant à sa parole disant qu'ils transmettent la science d'un mortel à un autre, ce que l'on peut dire de plus convenable est qu'il ne comprend pas son contenu, sinon cela serait une remise en cause de la Loi de la religion.

Ibn Hafs Ibn Châhîn rapporte : « Certains soufis considèrent que le fait de se consacrer à la science relève de l'oisiveté et disent qu'ils obtiennent leur science sans intermédiaire (directement de Dieu). Les premières générations des soufis étaient des meneurs en ce qui concerne le Coran, la jurisprudence, le hadith et l'exégèse, tandis que ceux-là (les gens des dernières générations) ont préféré l'oisiveté. »

[151] Rapporté par Al-Bukhârî (3689) et Ahmad dans son « Musnad » (2/339).

Critique des attitudes des soufis concernant leur renoncement à la science

Un bon nombre de soufis ont fait la distinction entre la Loi de la religion et la réalité. Ceci est en effet une ignorance de la part de celui qui prétend cela, car la Loi de la religion est entièrement des réalités. S'ils font référence à la permission et à la prescription absolue, ces deux jugements font partie de la Loi religieuse.

Certains de leurs anciens leur ont reproché leur détournement des aspects extérieurs de la Loi religieuse.

On rapporte que Sahl Ibn 'Abdi-l-Lâh a dit : « Il n'y a pas de meilleur chemin qui mène vers Allah que la science. En effet, si tu t'écartes du chemin de la science d'un seul pas, tu seras égaré dans l'obscurité pendant quarante jours. »

Abû Bakr Ad-Daqqâq rapporte avoir entendu Abû Sa'îd Al-Kharrâz dire : « Toute science ésotérique (à l'aspect extérieur) qui contredit une science exotérique (à l'aspect subtil) est non valable. »

L'auteur a dit : L'Imam Abû Hâmid Al-Ghazâlî a mis en garde contre cela dans le livre « Al-Ihyâ' » en disant : « Celui qui dit que la réalité contredit la Loi de la religion et que la science ésotérique contredit la science exotérique est plus proche de la mécréance que de la croyance. »

Les ruses de Satan pour tromper certains soufis en les poussant à enterrer les livres de science et à les jeter à l'eau

L'auteur a dit : Certains d'entre eux se sont consacrés à la transcription de la science. Mais après avoir été trompés par Satan en leur faisant croire que l'objectif se limite à œuvrer, ils ont enterré les livres.

On rapporte qu'Ahmad Ibn Abî Al-Hawârî avait jeté ses livres dans la mer et dit : « Vous étiez un excellent guide, mais ce n'est plus possible de se consacrer au guide après avoir atteint l'objectif. » (C.-à-d. qu'il n'avait plus besoin de livres après avoir acquis le savoir.)

Ahmad Ibn Abî Al-Hawârî était en quête de hadiths durant trente ans, et lorsqu'il a atteint l'objectif de sa quête, il a porté ses livres à la mer et les y a plongés. Il a dit ensuite : « Ô savoir ! Je n'ai pas agi ainsi avec toi par négligence ni par mépris. Mais je t'ai recherché afin que tu me guides vers mon Seigneur, et une fois que tu m'y as guidé, je me suis passé de toi. »

L'auteur a dit : Nous avons déjà dit que le savoir est une lumière, et que Satan embellit pour l'homme le fait d'éteindre la lumière afin qu'il puisse le manipuler dans l'obscurité ; et il n'y a pas pire comme obscurité que celle de l'ignorance. Lorsque Satan a craint que ceux-là (les soufis) reprennent la lecture des livres, ce qui pourrait leur révéler ses supercheries, il les a persuadés d'enterrer et de détruire les livres. Ceci est un acte odieux et est interdit ; il indique l'ignorance de l'objectif des livres. En effet, les sources des sciences sont le Coran et la Sunna, et lorsque la Loi de la religion a su que leur préservation serait difficile, elle a ordonné de transcrire le Livre et les hadiths.

Pour ce qui est du Coran, lorsqu'un verset est révélé au Messager d'Allah ﷺ, il convoque le scribe qui le consigne aussitôt. Ils transcrivaient alors les versets sur des feuilles de palmier, sur des pierres et sur des parchemins. Puis, le Coran a été compilé dans un seul livre par Abû Bakr, et ce afin de le préserver. 'Uthmân et les autres compagnons en ont fait des copies par la suite, et tout cela dans le seul but de le conserver et de n'en perdre aucune partie.

Quant à la Sunna, le Prophète ﷺ a astreint les gens, au début de l'islam, à ne transcrire que le Coran. Il a dit : « N'écrivez de ce que je dis que le Coran ! » [Rapporté par Muslim (3004)] Mais lorsque les hadiths se sont multipliés et qu'il a remarqué que les gens n'arrivaient pas à les mémoriser avec précision, il leur a autorisé de les transcrire.

On rapporte à cet égard qu'Abû Hurayra se plaignit au Prophète ﷺ de sa difficulté à mémoriser en lui disant : « Ô Messager d'Allah ! Je t'entends dire beaucoup de hadiths que j'oublie. » Il dit : « Etends ton manteau ! » Il étendit alors son manteau. Puis le Prophète ﷺ lui donna des enseignements [en faisant le geste de les puiser avec les mains et de les mettre dans son manteau] et dit : « Rassemble [les pans de ton manteau] ! » Abû Hurayra dit : « Depuis lors, je n'ai jamais oublié une chose que le Messager d'Allah ﷺ m'a dite. » [Rapporté par Al-Bukhârî (119) et Muslim (2492)]

Le Prophète ﷺ a dit dans une autre version : « Aide-toi de ta main droite afin de [mieux] mémoriser ! »[152] C'est-à-dire l'écriture.

'Abdu-l-Lâh Ibn 'Amrû rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Consignez le savoir ! » Je lui ai dit : « Ô Messager d'Allah ! Par quel moyen peut-on le consigner ? » Il a répondu : « Par l'écriture. » [Rapporté par Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (1/187) et At-Tabarânî dans « Al-Kabîr » (1/246), authentifié par Al-Albânî dans « As-Sahîha » (2026) et dans « Sahîh Al-Jâmi' » (4434)]

[152] Hadith rapporté par At-Tirmidhî (2666) ; jugé faible par Al-Albânî dans « Ad-Da'îfa » (2761) et dans « Da'îf Al-Jâmi' » (813).

Râfi' Ibn Khadîj rapporte : Nous dîmes : « Ô Messager d'Allah ! Nous entendons des choses de ta part, pouvons-nous les transcrire ? » Il répondit : « Transcrivez-les, il n'y pas de mal à cela ! » [Hadith jugé faible rapporté par At-Tabarânî dans « Al-Kabîr » (4/276)]

L'auteur a dit : Sache que les compagnons ont fixé les propos du Messager d'Allah ﷺ et ses actes, et c'est à partir des narrations de tous ceux-là que la Loi de la religion fut constituée.

Le Messager d'Allah ﷺ a en effet dit : « Transmettez ce que vous avez reçu de moi ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (3461) et At-Tirmidhî (2669)]

Le Messager d'Allah ﷺ a aussi dit : « Qu'Allah comble de beauté celui qui, ayant entendu l'un de mes propos, le transmet tel qu'il l'a entendu ! » [Rapporté par At-Tirmidhî (2657) et Ibn Mâjah (232) ; Al-Albânî l'a authentifié dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6764) et dans « Michkât Al-Masâbîh » (230)]

Transmettre exactement le hadith comme on l'entend est quasi irréalisable ; cela ne peut se réaliser qu'au moyen de l'écriture, car la mémorisation peut nous faire défaut.

Ahmad Ibn Hanbal avait coutume de rapporter le hadith, mais lorsqu'on lui demandait de le dicter, il préférait le lire du livre (et non pas de mémoire).

'Alî Ibn Al-Madînî a dit : « Mon maître, Ahmad Ibn Hanbal, m'a ordonné de ne rapporter le hadith que du livre. »

Si l'on jette les livres à l'eau et qu'on les enterre, sur quoi peut-on compter afin de donner des avis religieux concernant les différentes affaires ? Peut-être sur untel ascète, ou untel soufi, ou bien sur les idées que l'on peut se figurer ? Nous cherchons Refuge auprès d'Allah contre le fait d'être égarés après avoir été sur le bon chemin.

Section

L'auteur a dit : Ces livres qu'ils ont enterrés peuvent bien contenir la vérité ou le faux, ou bien les deux confondus. S'ils contiennent le faux, il n'y aura donc aucun reproche à faire à celui qui les a enterrés. Et s'ils contiennent de la vérité mêlée au faux, et qu'on ne peut pas les distinguer, leur destruction est alors justifiée. En effet, des gens ont rapporté des hadiths des gens fiables et des menteurs, et lorsque les choses se sont confondues pour eux, ils ont fini par enterrer leurs livres, et c'est sur cette base que l'on justifie ce qui a été rapporté au sujet de Sufyân Ath-Thawrî qui a enterré des livres. Mais si ces livres contiennent la vérité et la Loi de la religion, il n'est alors permis de les détruire sous aucun prétexte, étant donné qu'elles fixent la science.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le fait de blâmer celui qui se consacre à la science (religieuse)

L'auteur a dit : Lorsque ces gens se sont divisés entre ceux qui paressent et ont du mal à rechercher la science et ceux qui croient que la science est ce qui est produit dans les âmes comme fruits de l'adoration, qu'ils ont nommé la science ésotérique, ils ont alors interdit le fait de se consacrer à la science exotérique.

On rapporte que Ja'far Al-Khuldî a dit : Si les soufis m'avaient laissé, je vous aurais apporté le savoir de ce monde. En effet, alors que j'étais très jeune, je me rendis auprès de 'Abbâs Ad-Dûrî et je transcris ce qu'il disait pendant toute une assemblée. Puis, une fois sorti de chez lui, je rencontrai l'un des soufis que j'accompagnais et il me dit : « Qu'est-ce que tu portes avec toi ? » Je lui montrai alors ce que c'était et il me dit : « Malheur à toi ! Tu renonces à la science mystique et tu prends la science des feuilles ! » Puis il déchira les feuilles. Ses propos influencèrent alors mon cœur et je ne retournai plus chez Al-'Abbâs.

L'auteur a dit : Il m'est parvenu qu'Abû Sa'îd Al-Kindî a dit : J'avais coutume de me rendre à l'hospice des soufis et j'étais en quête de hadiths en secret afin qu'ils ne le découvrent pas. Un jour, l'encrier tomba de ma manche, à la suite de quoi l'un des soufis me dit : « Cache tes parties intimes ! »

On rapporte qu'Al-Husayn Ibn Ahmad As-Saffâr a dit : Alors que je tenais un encrier dans la main, Ach-Chiblî me dit : « Ecarte ta noirceur (faisant référence à la couleur de l'encre) de moi, la noirceur de mon cœur me suffit ! »

L'auteur a dit : L'une des plus grandes oppositions envers Allah ﷻ est le fait de bloquer Sa Voie, et la science est la plus claire Voie d'Allah, car elle guide vers Lui, explique Ses Jugements et Ses Lois, et éclaircit ce qu'Il aime et ce qu'Il déteste. Interdire alors la science aux autres est un signe d'inimitié envers Allah et Ses Lois. Mais ceux qui font cela ne se sont pas rendu compte de ce qu'ils ont fait.

On rapporte qu'Abû 'Abdi-l-Lâh Ibn Khafîf a dit : « Consacrez-vous à l'étude de la science et ne vous laissez pas tromper par les propos des soufis ! En effet, je cachais mon encrier dans la poche de mon vêtement rapiécé et le parchemin sous la ceinture de mon pantalon, et j'allais voir les hommes de science discrètement. Lorsqu'ils (les soufis) découvraient cela, ils se disputaient avec moi et disaient que je n'allais pas réussir, mais après quoi, ils revenaient lorsqu'ils avaient besoin de moi. »

Lorsqu'Ahmad Ibn Hanbal voyait les encriers dans les mains des étudiants en sciences religieuses, il disait : « Ceux-là sont les lampadaires de l'islam. »

Ahmad Ibn Hanbal lui-même portait l'encrier avec lui en étant âgé. Un homme lui dit : « Jusqu'à quand vas-tu continuer de porter l'encrier avec toi, ô Abû 'Abdi-l-Lâh ? » Il lui répondit : « Je continuerai de porter l'encrier jusqu'à ma mort. »

En commentant la parole du Messager d'Allah ﷺ disant : « Une faction de ma communauté ne cessera de triompher par la vérité, sans que ceux qui la délaissent ni ceux qui la contredisent ne lui nuisent, jusqu'à la fin des temps ! »[153], Ahmad a dit : « S'il ne s'agit pas des gens du hadith (la faction), alors je ne sais pas de qui il pourrait s'agir. »

L'Imâm Ach-Châfi'î a dit : « Lorsque je vois un homme faisant partie des gens du hadith, c'est comme si je voyais l'un des compagnons du Messager d'Allah ﷺ. »

Yûsuf Ibn Asbât a dit : « C'est grâce aux étudiants du hadith qu'Allah écarte la calamité des habitants de la Terre. »

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant leurs paroles au sujet de la science (religieuse)

L'auteur a dit : Sache que lorsque ces gens ont renoncé à la science et se sont distingués des autres par leurs disciplines spirituelles conformes à leurs opinions, ils n'ont pas pu résister au fait de parler des sciences. Ils en ont alors parlé selon leurs expériences personnelles, commentant ainsi des erreurs scandaleuses. Ils parlent parfois de l'exégèse du Coran, parfois du hadith et parfois de la jurisprudence, etc. Ils interprètent les sciences de sorte qu'elles conviennent au savoir par lequel ils se sont distingués. Mais Allah le Très-Haut désigne, à chaque époque, des hommes qui veillent sur Sa Loi, qui réfutent les allégations des contestataires et qui montrent les erreurs de ceux qui les commettent.

Un aperçu de leurs paroles concernant le Coran

On rapporte que Ja'far Ibn Muhammad Al-Khuldî a dit : J'étais présent lorsque notre cheikh Al-Junayd fut interrogé par Ibn Kaysân au sujet de la signification de la Parole d'Allah le Très-Haut : ﴿ Nous t'enseignerons le Coran dont tu n'oublieras [que ce qu'il plaira à Dieu que tu oublies]. ﴾ (S.87, Al-A'lâ, V.06-07) Al-Junayd répondit alors : « C'est-à-dire : N'oublie pas de le

[153] Rapporté At-Tirmidhî (2192) et Ibn Mâjah (6) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (7292).

mettre en pratique.» Il l'interrogea aussi à propos de la signification de la Parole d'Allah l'Exalté : ﴿ Ils en ont pourtant étudié le contenu (des Ecritures). ﴾ (S.07, Al-A'râf, V.169) Al-Junayd répondit : «Cela veut dire qu'ils ont renoncé à sa mise en pratique.»

L'auteur a dit : Quant à Sa Parole : ﴿ Nous t'enseignerons le Coran dont tu n'oublieras [que ce qu'il plaira à Dieu que tu oublies] ﴾, cela est une interprétation infondée et l'erreur est bien évidente. En effet, il a interprété cela comme étant une interdiction, or ce n'est pas le cas, car cela est une affirmation et non pas une interdiction. Son interprétation est contraire à celle des ulémas confirmée par consensus. Il en est de même pour l'autre verset coranique, car il a mal compris ce que signifie le fait d'étudier le contenu des Ecritures.

Jundub rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «Celui qui parle du Coran selon sa propre opinion a commis une erreur.» [Rapporté par At-Tirmidhî (2952), Abû Dâwud (3652) et At-Tabarânî dans «Al-Kabîr» (2/162) ; jugé faible par Al-Albânî dans «Da'îf Al-Jâmi'» (5736) et dans «Takhrîj Al-Michkât» (235)]

Ibn 'Abbâs rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : «Celui qui parle du Coran selon sa propre opinion, qu'il prépare sa place en Enfer !» [Rapporté par At-Tirmidhî (2951), Ahmad dans «Al-Musnad» (1/233) et An-Nasâ'î dans «Al-Kubrâ» (5/31) ; jugé faible par Al-Albânî dans «Ad-Da'îfa» (1783) et dans «Da'îf Al-Jâmi'» (114)]

Ils parlent aussi du hadith et d'autres choses, comme par exemple cette narration rapportée par 'Abdu-l-Lâh Ibn Hanbal qui a dit : Abû Turâb vint voir mon père et celui-ci se mit à évaluer les rapporteurs de hadiths, décrivant certains de faibles (récusables) et d'autres de fiables. Abû Turâb lui dit alors : «Ô cheikh ! Ne médis pas des ulémas !» Mon père se retourna alors vers lui et dit : «Malheur à toi ! Ceci est un avertissement et non pas de la médisance.»

On rapporte qu'un jeune homme interrogea Ach-Chiblî en lui disant : «Ô Abû Bakr ! Pourquoi dis-tu : "Allah" et non pas "il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah" ?» Ach-Chiblî lui répondit : «J'ai honte de prononcer une affirmation (en dehors d'Allah) après une négation (il n'y a point de divinité digne d'adoration).» Le jeune homme lui dit : «Je veux un argument plus fort que celui-ci.» Il répondit : «Je crains que l'on saisisse mon âme avant de prononcer la parole de l'affirmation (en dehors d'Allah), après avoir prononcé la parole de la négation (il n'y a point de divinité digne d'adoration.»

L'auteur a dit : Observez cette compréhension subtile ! Le Messager d'Allah ﷺ ordonnait de dire qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah et il insistait sur cela.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh » qu'il avait coutume de dire à la fin de chaque prière : « Il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, Seul sans associé. »[154] Il disait lorsqu'il se levait pour accomplir la prière nocturne : « Il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors de Toi. »[155] Il a aussi mentionné la grande Récompense réservée à celui qui dit qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah. Observez donc cette atteinte à la Loi de la religion et le fait de choisir ce qui n'a pas été choisi par le Messager d'Allah ﷺ.

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant les impiétés et les allégations

L'auteur a dit : Sache que la science engendre la crainte (révérencielle), le mépris de soi et le long silence. Si vous considérez l'état des savants parmi les prédécesseurs, vous trouverez qu'ils sont toujours dominés par la crainte et sont loin des allégations.

A titre d'exemple, Abû Bakr ﷺ disait : « Si seulement j'étais un poil dans le torse d'un croyant ! »

'Umar ﷺ a dit au moment de mourir : « Malheur à 'Umar si on ne lui a pas pardonné ! »

Ibn Mas'ûd ﷺ a dit : « Si seulement je ne serais pas ressuscité après ma mort ! »

'Â'icha ﷺ a dit (après avoir reçu des éloges): « Si seulement on m'avait oubliée. » [Hadith authentique rapporté par Al-Bukhârî (4754)]

Sufyân Ath-Thawrî a dit à Hammâd Ibn Salama : « T'attends-tu à ce que l'on pardonne à quelqu'un comme moi ? »

L'auteur a dit : Si ces maîtres ont tenu de tels propos, c'est en raison de leur forte connaissance au sujet d'Allah, et une telle connaissance engendre la crainte et la peur. Allah ﷻ a dit : ﴿ Et c'est ainsi que, de tous les serviteurs de Dieu, seuls les savants Le craignent véritablement. ﴾ (S.35, Fâtir, V.28)

Et le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Je connais Allah mieux que quiconque d'entre vous et je suis celui qui Le craint le plus. » [Hadith accepté unanimement rapporté par Al-Bukhârî (6101) et Muslim (2356)]

---

[154] Hadith accepté unanimement, rapporté par Al-Bukhârî (844) et Muslim (593), d'après la narration d'Al-Mughîra Ibn Chu'ba ﷺ.

[155] Hadith accepté unanimement, rapporté par Al-Bukhârî (1120) et Muslim (769), d'après la narration de 'Abdu-l-Lâh Ibn Al-'Abbâs ﷺ.

Lorsque certains soufis se sont éloignés du savoir, ils ont observé leurs actions et les ont assimilées à des prodiges, ouvrant ainsi le champ à leurs allégations.

On rapporte qu'Abû Yazîd Al-Bistâmî avait dit : « J'aimerais que la fin des temps arrive afin que je puisse installer ma tente sur l'Enfer ! » Un homme lui demanda : « Pourquoi donc, ô Abû Yazîd ? » Il répondit : « Je sais bien que si l'Enfer me voit, il se calmera, et je serai ainsi une miséricorde pour les gens. »

L'auteur a dit : Ces paroles sont parmi les plus viles allégations, car elles comportent un mépris pour la grandeur qu'Allah ﷻ a accordée à l'Enfer. Allah a en effet dit à son sujet : ﴿ Parez-vous contre l'Enfer qu'alimenteront les hommes et les pierres, et qui est réservé aux infidèles. ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.24) Et Il a dit : ﴿ [L'Enfer] qui, les voyant de loin venir, les recevra avec des pétillements et des grondements de colère. ﴾ (S.24, Al-Furqân, V.12) Ainsi que d'autres versets semblables.

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Votre feu-ci (qu'allument les mortels) est l'une des soixante-dix parties de la chaleur de l'Enfer. » Les compagnons lui dirent : « Par Allah, ce feu est amplement suffisant [pour châtier les incroyants], ô Messager d'Allah ! » Il dit : « Le Feu de l'Enfer a pourtant plus de soixante-neuf parties que le feu [d'ici-bas], toutes ont une chaleur semblable à sa chaleur. » [Hadith accepté unanimement rapporté par Al-Bukhârî (3265) et Muslim (2843)]

Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Ce jour-là, on fera venir l'Enfer, tiré par soixante-dix mille rênes, chaque rêne étant tirée par soixante-dix mille anges. » [Hadith authentique rapporté par Muslim (2842), At-Tirmidhî (2573) et Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (4/637)]

Ka'b rapporte que 'Umar Ibn Al-Khattâb a dit : « Ô Ka'b ! Fais-nous peur [afin d'accomplir plus d'œuvres] ! » Il dit : « Ô émir des croyants ! Accomplis autant d'œuvres que puisse accomplir un seul homme ! En effet, si tu viens le Jour de la Résurrection avec les œuvres de soixante-dix Prophètes, tu mépriseras les tiennes en comparaison avec ce que tu verras. »

'Umar baissa alors sa tête pour un certain temps avant de se ressaisir et de dire : « Ajoutes-en, ô Ka'b ! » Il dit : « Ô émir des croyants ! Si on fait une ouverture de la taille d'une narine d'un bœuf dans l'Enfer à l'Orient, et qu'un homme se trouve à l'Occident, son cerveau bouillera au point de se liquéfier sous l'effet de sa chaleur. »

'Umar baissa encore une fois sa tête, puis se ressaisit et dit : « Ajoutes-en encore, ô Ka'b ! » Il dit : « Ô émir des croyants ! Au Jour de la Résurrection, l'Enfer grondera d'une façon telle que tout ange rapproché et tout Prophète élu tombera sur les genoux en disant : "Mon Seigneur, sauve-moi, sauve-moi ! Je ne T'implore qu'en ma faveur ce Jour-ci." »

On nous a rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « Ô Jibrîl, pourquoi je ne vois jamais Mîkâ'îl rire ? » Il répondit : « Mîkâ'îl n'a jamais ri depuis la création du Feu, et mon œil n'a jamais cessé de verser des larmes depuis la création de l'Enfer, de peur de désobéir à Allah et qu'Il ne me mette dedans. » [Rapporté par Ahmad dans son « Musnad » (3/224), d'après la narration d'Anas ; authentifié par Al-Albânî dans « As-Sahîha » (2511)]

L'auteur a dit : Si cela était le cas des anges, des Prophètes et des compagnons qui étaient purifiés des souillures, et pourtant faisaient preuve d'inquiétude face à l'Enfer, comment ce dernier peut-il être considéré avec autant de mépris par celui qui a prétendu cela (Abû Yazîd) ? De plus, il affirme avec certitude le fait de bénéficier de l'alliance intime avec Allah et du Salut dont il n'a la moindre connaissance, comme si cela a été confirmé pour d'autres que les compagnons bien déterminés ! Le Messager d'Allah ﷺ a en effet dit : « Celui qui dit qu'il sera certainement au Paradis sera plutôt en Enfer. »

Section

Il y a parmi les soufis un groupe de gens qui s'appelle Al-Malâmatiyya. Ces gens-là ont commis des péchés afin d'être discrédités auprès des gens et de perdre ainsi le prestige. Ceux-là se sont en effet déconsidérés auprès d'Allah en contrevenant à la Loi de la religion.

Certains d'entre eux révèlent ce qu'ils ont de pire dans leurs âmes et dissimulent ce qu'ils ont de meilleur. Cet acte est l'une des plus viles choses ; or le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui commet l'une de ces obscénités (littéralement : ordures), qu'il se dissimule derrière le Voile d'Allah ! »[156] [Hadith authentique rapporté par Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (4/272) et Al-Bayhaqî dans « Al-Kubrâ » (8/330) ; Al-Albânî l'a jugé bon dans « As-Sahîha » (663)]

Et Il a dit au sujet de Mâ'iz : « Pourquoi ne le couvres-tu pas avec ton vêtement ? »[157] [Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud (4377), An-Nasâ'î dans « Al-Kubrâ » (4/305), Ahmad dans « Al-Musnad » (5/216) et Al-Hâkim dans « Al-Mustadrak » (4/403) ; Al-Albânî l'a jugé authentique dans « As-Sahîha » (3460) et dans « Sahîh Al-Jâmi' » (7990)]

Et lorsque des compagnons sont passés près de lui tandis qu'il parlait avec Safiyya, son épouse, il a dit : « Il s'agit de Safiyya, [mon épouse] ! » [Hadith accepté unanimement rapporté par Al-Bukhârî (2035) et Muslim (2175)]

---

[156] C.-à-d. qu'il soit discret, étant donné qu'Allah n'a pas dévoilé ses obscénités !

[157] Il s'agit de Mâ'iz Ibn Mâlik qui a commis la fornication et avoué cela au Messager d'Allah ﷺ. Pour le châtier, le Prophète ﷺ a donné l'ordre de le lapider, puis il a dit à Huzâl de le couvrir avec son vêtement.

Il a en effet appris aux gens qu'ils doivent éviter ce qui pourrait susciter les soupçons, les croyants étant les témoins d'Allah sur Terre.

Hudhayfa sortit un jour afin d'accomplir la prière du vendredi, mais il la manqua. Lorsqu'il vit les gens revenir de la prière, il se cacha afin qu'ils n'aient pas une mauvaise opinion de lui.

Abû Bakr As-Siddîq a dit à un homme qui lui a avoué avoir touché une femme et l'avoir embrassée : « Repens-toi à Allah et ne raconte cela à personne ! »

Un homme vint voir le Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Messager d'Allah ! J'ai tout fait avec une femme étrangère (qui n'est pas sa femme) sauf la fornication. » Il lui dit : « N'as-tu pas prié avec nous ? » Il répondit : « Certes oui, ô Messager d'Allah ! » Il lui dit alors : « Ne savais-tu pas que les prières expient les péchés (véniels) que l'on commet entre elles ? » [Hadith accepté unanimement rapporté par Al-Bukhârî (6823) et Muslim (2764)]

Un homme a dit à l'un des compagnons : « J'ai commis tels et tels péchés. » Il lui répondit : « Allah dissimulera cela pour toi si tu te montres discret (en ne révélant pas ces péchés). »

Ces soufis ont certes contrevenu à la Loi de la religion et ont voulu contraindre les âmes à agir contrairement à leur nature.

Section

Les gens licencieux se sont glissés parmi les soufis et se sont fait passer pour ces derniers, afin de préserver leurs vies. Ils se divisent en trois groupes :

Le premier englobe les mécréants, dont certains ne reconnaissent pas l'existence d'Allah le Très-Haut, et d'autres admettent Son existence, mais renient la prophétie, considérant que ce qui a été apporté par les Prophètes est invraisemblable. Lorsque ces gens ont voulu se laisser aller à leurs désirs, ils n'ont pas trouvé mieux que la doctrine des soufis qui leur permettrait de préserver leurs vies, de se dissimuler et d'atteindre les désirs de leurs âmes. Ils y ont alors adhéré extérieurement, car dans leur for intérieur, ils sont restés mécréants. Ceux-là méritent d'être frappés par l'épée, qu'Allah les maudisse !

Le deuxième englobe des gens qui reconnaissent l'islam, mais qui imitent leurs cheikhs dans leurs actes aveuglément, sans se baser sur des preuves. Ils font alors ce qu'ils leur ordonnent et agissent comme ils les voient agir.

Le troisième englobe des gens auxquels sont apparues des ambigüités, et ont agi conformément à elles. L'origine de leurs ambiguïtés provient du fait que lorsqu'ils ont voulu considérer les différents courants religieux, Satan les a trompés en leur faisant croire que l'ambigüité peut contredire la preuve, que c'est difficile de faire la distinction entre elles, et que la réalité recherchée est très suprême pour qu'elle soit obtenue par la science, étant donné que son obtention est un don (divin) que l'on reçoit et qui ne peut se faire par la recherche. C'est ainsi qu'il leur a fermé la porte du Salut, à savoir la quête de la science, de sorte qu'ils ont répugné le terme science, de la même manière que les Râfida répugnent les noms d'Abû Bakr et de 'Umar.

Ils disent que la science est un voile et que l'on a dissimulé aux savants l'objectif de la science. Si un savant les blâme, ils disent à leurs disciples : « Celui-là est d'accord avec nous intérieurement, il ne manifeste son opposition envers nous que pour les profanes faibles d'esprit. » Mais s'il les contredit sérieusement, ils disent : « Celui-là est un idiot soumis aux restrictions de la Loi de la religion et il ne peut distinguer l'objectif (de la science). »

Ils ont alors agi en se conformant à des ambigüités qui leur sont apparues. Mais s'ils réfléchissaient, ils auraient compris que le fait d'agir selon leurs ambigüités est en soi une forme de science, ce qui invalide leur rejet de la science.

Je vais mentionner leurs ambiguïtés et les lever, s'il plaît à Allah. Elles sont en effet au nombre de six :

La première : ils disent que si les choses sont prédestinées d'avance, que certains gens sont destinés au bonheur et d'autres au malheur, que le bienheureux ne connaîtra pas le malheur et que le malheureux ne connaîtra pas le bonheur, que les œuvres ne sont pas un objectif en soi mais qu'elles sont un moyen pour obtenir le bonheur et repousser le malheur, pourquoi donc se donner la peine d'œuvrer et de s'abstenir des plaisirs puisque ce qui nous est destiné se produira inévitablement ?

Pour réfuter cette ambigüité, on dit que ceci est un rejet de toutes les Lois religieuses, une invalidation de tous les préceptes des Livres scripturaires et une remise en cause de tout ce qui a été apporté par les Prophètes. En effet, lorsque le Coran ordonne d'accomplir la prière, quelqu'un peut bien dire : « Pourquoi ? Si je suis destiné au bonheur, je serai heureux et si je suis destiné au malheur, je serai malheureux, à quoi me servira donc l'accomplissement de la prière ? » De même, quand le Coran enjoint de ne pas approcher la

fornication, quelqu'un peut bien dire : « Pourquoi dois-je m'abstenir de son plaisir alors que le bonheur et le malheur sont prédestinés définitivement ? » Il en est de même lorsque Mûsâ a demandé au Pharaon s'il était disposé à se purifier, ce dernier aurait pu lui dire la même chose, et en montant auprès du Créateur, il lui aurait dit : « Quel est l'intérêt d'avoir envoyé les Messagers du moment que Tes Décrets se réaliseront inévitablement ? »

Ce qui amène au rejet des Livres scripturaires et à la réfutation des Messagers est non valable et invraisemblable. C'est pour cette raison que lorsque les compagnons du Messager d'Allah ﷺ lui ont demandé s'ils pouvaient s'en remettre entièrement à Allah et délaisser les œuvres, il leur a répondu : « Œuvrez, et chacun se verra faciliter ce à quoi il a été créé ! » [Hadith accepté unanimement rapporté par Al-Bukhârî (4949) et Muslim (2647)]

Sache que le mortel a un acquis qu'il obtient par sa volonté, et c'est pour cela qu'il sera jugé afin d'être récompensé ou châtié. S'il s'oppose à Lui, on saura qu'Allah a décrété d'avance qu'il s'opposera à Lui, et Il le châtiera en raison de son opposition et non pas de Son Décret. C'est pourquoi lorsque l'assassin tue une personne, on ne justifie pas son meurtre sous prétexte du destin.

Si le Messager d'Allah ﷺ a empêché les compagnons d'observer le destin en se détournant des œuvres, c'est parce l'ordre et l'interdiction sont des choses apparentes, or ce qui en est prédestiné est dissimulé. On ne doit donc pas délaisser les obligations que l'on connaît pour se tourner vers le destin que l'on ne connaît pas. Et sa parole : « Chacun se verra faciliter ce à quoi il a été créé », fait référence aux signes du destin. En effet, celui qui est destiné à être un savant trouvera de la facilité à rechercher le savoir, à l'aimer et à le comprendre, et celui qui est destiné pour être ignorant, l'amour du savoir sera ôté de son cœur. De même, celui à qui on a destiné d'avoir un enfant, il trouvera de la facilité pour le mariage, et celui à qui on n'a pas destiné d'avoir un enfant ne trouvera pas cette facilité.

La deuxième : ils affirment qu'Allah ﷻ Se passe de nos œuvres et qu'elles n'ont aucun effet sur Lui, qu'elles soient des péchés ou des actes d'adoration, c'est pourquoi on ne doit pas se donner la peine pour rien.

Pour réfuter cette ambiguïté, on répond tout d'abord par la première réfutation en disant que ceci est un rejet des prescriptions de la Loi de la religion. C'est comme si l'on dit au Messager et à Celui qui l'a envoyé : « Il n'y a aucun intérêt dans ce que tu nous as ordonné. »

Puis, on parle de l'ambiguïté en question en disant : « Celui qui imagine qu'Allah ﷻ tire profit d'un acte d'adoration ou subit un préjudice d'un péché ou bien cherche des intérêts ne connaît vraiment pas Allah ﷻ, car Il est bien au-dessus pour avoir des objectifs ou des intérêts, des profits ou des préjudices. Nos œuvres ne profitent en effet qu'à nous-mêmes, conformément à Ses Paroles ﷻ : ﴿ Quiconque lutte pour la Cause de Dieu ne lutte en réalité que pour lui-même, car Dieu Se passe volontiers de tout l'univers. ﴾ (S.29, Al-'Ankabût, V.06), ﴿ Quiconque se purifie le fait dans son propre intérêt. ﴾ (S.35, Fâtir, V.18)

Le médecin prescrit un régime au malade pour l'intérêt de ce dernier et non pas pour son propre intérêt. Comme le corps a des bénéfices et des choses nuisibles qu'il tire des aliments, l'âme aussi tire des bénéfices et des nuisances du savoir, de l'ignorance, de la croyance et des œuvres. Dans ce sens, le législateur est comme le médecin, et il est le mieux informé des bénéfices des prescriptions qu'il donne.

Il y a une autre réponse à cette ambiguïté qui consiste à dire que si Allah Se passe de nos œuvres, Il Se passera aussi de notre connaissance à Son sujet ; or Il nous a enjoints de Le connaître, comme Il nous a enjoints de Lui obéir. On doit donc considérer Son Ordre lui-même et non pas le but de Son Ordre.

La troisième : ils disent qu'il est confirmé que la Miséricorde d'Allah, Exalté soit-Il et Glorieux, est immense et qu'elle ne peut que les embrasser, c'est pourquoi ils n'ont aucune raison de priver leurs âmes de leurs désirs.

Pour réfuter cette ambiguïté, on peut leur répondre aussi par la première réfutation, car cette allégation remet en cause la menace annoncée par les Messagers et mésestime la mise en garde sur laquelle ils ont insisté fermement, ainsi que le sévère Châtiment que cela implique.

Ce qui peut dissiper cette ruse est le fait de dire que comme Allah S'est décrit comme étant Miséricordieux, Il S'est aussi décrit comme étant Celui qui châtie sévèrement. Ne voyez-vous pas que les Prophètes et les saints vertueux sont éprouvés par les maladies et la faim et seront blâmés pour leurs erreurs ? Et pourquoi ceux à qui le Salut est assuré Le craignent-Il ? En effet, au Jour de la Résurrection, Ibrâhîm, l'ami privilégié d'Allah, et Mûsâ, celui à qui Allah S'est adressé de vive voix, ne se préoccuperont que d'eux-mêmes. Et 'Umar Ibn Al-Khattâb a dit : « Malheur à 'Umar s'il ne sera pas pardonné (le Jour du Jugement Dernier) ! »

Sache que celui qui espère en la Miséricorde doit rechercher ses raisons, et l'une de ses raisons est le fait de se repentir de ses erreurs, tout comme celui qui espère cultiver doit semer. Allah ﷻ a dit à cet égard : ﴿ Tandis que ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont combattu pour la Cause de Dieu, ceux-là peuvent espérer en Sa Miséricorde, car Il est Clément et Miséricordieux. ﴾ (S.02, Al-Baqara, V.218) C'est-à-dire qu'il convient à ceux-là d'espérer en la Miséricorde, contrairement à ceux qui persévèrent dans les péchés.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « L'homme sensé est celui qui demande des comptes à son âme et œuvre en vue de ce qu'il y a après la mort, et le faible est celui qui laisse son âme suivre ses passions et espère d'Allah le Pardon. »
[Rapporté par At-Tirmidhî (2461), Ibn Mâjah (4260) et d'autres ; Al-Albânî le juge faible dans « Ad-Da'îfa » (5319)]

La quatrième : Certains d'entre eux ont pensé que l'objectif est de se discipliner spirituellement afin de débarrasser leurs âmes de leurs vices. Mais lorsqu'ils ont dompté leurs âmes pour un certain temps et ont compris qu'il sera difficile de les purifier, ils ont dit : « Pourquoi devrons-nous nous donner la peine pour une chose que nous n'atteindrons jamais ? » Ils ont alors délaissé les œuvres.

Pour dissiper cette ruse, on dit qu'ils ont cru que l'objectif est de réprimer les attributs humains intérieurs, comme le désir, la colère, etc., mais ceci n'est pas l'objectif de la Loi de la religion, et il est inconcevable que l'on puisse éliminer ce qu'il y a dans les natures par la discipline spirituelle. Les désirs ont été créés pour servir les humains, car si le désir de manger n'existe pas, l'humain périra ; si ce n'est le désir sexuel, il n'y aura pas de descendance ; et si ce n'est la colère, on ne pourra repousser le danger. L'amour de l'argent aussi est ancré dans les natures, car il mène vers les désirs. Le véritable objectif de la discipline spirituelle consiste donc à empêcher l'âme d'abuser de ces choses-là qui peuvent lui nuire et à la ramener à la modération.

La cinquième : certains d'entre eux ont persisté dans la discipline spirituelle pour un certain temps et ont estimé qu'ils sont devenus des essences. Ils ont alors dit : « Ne nous soucions plus désormais de nos œuvres, car les prescriptions et les interdictions sont des obligations imposées aux gens du commun, et si elles deviennent des essences, ils en seront exemptés. » Ils ont aussi dit : « La prophétie combine entre la sagesse et l'intérêt, et son objectif est de redresser les comportements des gens du commun ; or nous ne faisons pas partie de ces derniers pour être soumis aux prescriptions, car nous sommes devenus des essences et avons appris la sagesse. »

Ceux-là ont estimé que l'un des effets de leur transformation en essence est le fait de perdre leur dignité, allant jusqu'à dire : « Le rang de la perfection ne peut être atteint que par celui qui voit sa femme avec un étranger sans qu'il ne frissonne (du fait de la jalousie). Mais s'il frissonne, cela prouvera qu'il se soucie de son propre intérêt, il n'a donc pas atteint la perfection, car s'il l'avait atteinte, son âme serait morte. » Ils ont appelé la jalousie "l'âme" et la perte de la dignité, qui est l'un des attributs des efféminés "la perfection de la foi".

Ibn Jarîr a mentionné dans son livre « At-Târîkh » que les Rawandiyya transgressaient les interdits de sorte que l'un d'eux invitait des hommes chez lui à qui il offrait nourriture et boisson avant de leur offrir sa femme pour avoir des rapports charnels avec elle.

Pour dissiper cette ambiguïté, on dit que tant que les corps sont vivants, il n'y aura aucun moyen pour délaisser les obligations apparentes de l'adoration, car ces obligations ont été établies pour servir les intérêts des gens.

La sixième : des gens ont exagéré dans leur discipline spirituelle et ont vu ce qui ressemble à des prodiges, des rêves pieux ou des bonnes paroles qui sont le fruit de leur méditation et de leur isolement, croyant ainsi avoir atteint l'objectif. Ils disent : « Nous avons atteint l'objectif, il n'y a donc plus rien qui puisse nous nuire. » C'est ainsi qu'ils ont délaissé les œuvres et ont embelli leurs apparences par les vêtements rapiécés, les tapis, la danse et la transe. Ils utilisent les expressions des soufis concernant la connaissance, l'extase et le désir.

La réponse à cette ambigüité est la même que celle destinée aux précédentes.

Section

Les soufis, ayant manqué de savoir religieux, ont fait des actes et prononcé des paroles illicites, comme nous l'avons déjà mentionné. Puis, certains, qui ne faisaient pas partie d'eux, se sont fait passer pour eux, se sont donné leur nom et ont fait des actes répréhensibles comme nous l'avons indiqué. Rares étaient alors les gens de bien parmi eux, et ils n'ont pas été blâmés et désapprouvés uniquement par de nombreux savants, même leurs cheikhs ont fait cela.

Nous avons mentionné dans notre réponse au soufi au début de ce livre comment les jurisconsultes en Egypte ont rejeté ce que disait Dhû-n-Nûn, comment les gens de Bistâm ont blâmé Ibn Yazîd et l'ont même banni, comment Abû Sulaymân Ad-Dârânî fut aussi banni, et comment Ahmad Ibn Al-Hawârî et Sahl At-Tasturî ont pu leur échapper d'entre les mains. Ceci, parce que les prédécesseurs avaient de l'aversion pour la moindre innovation et rompaient le lien avec leurs auteurs en raison de leur attachement à la Sunna. Mais de nos jours, il semble qu'une conciliation ait été établie entre le loup et les moutons.

Chapitre 11

Les ruses de Satan pour tromper les religieux concernant les pseudo-prodiges

Nous avons indiqué précédemment que Satan met l'humain sous son emprise en proportion de son savoir : moins l'humain est savant, plus forte est l'emprise de Satan sur lui, et vice versa.

Il arrive à certains adorateurs de voir une lumière dans le ciel, et si cela arrive au mois de Ramadân, ils disent avoir vu la Nuit de la Destinée, et si cela survient à un autre moment, ils disent que les portes du ciel leur ont été ouvertes. Il arrive parfois que la chose qu'ils ont souhaitée se produise, et ils croient alors qu'il s'agit d'un prodige ; or cela pourrait bien être une coïncidence, ou une épreuve, ou bien l'une des ruses de Satan. La personne douée de raison ne doit pas en tout cas se fier à ce genre de choses même s'il s'agit d'un vrai prodige.

Nous avons mentionné dans le chapitre des ascètes une narration de Mâlik Ibn Dînâr et de Habîb Al-'Ajamî où ils ont dit : « Le diable joue avec les lecteurs comme les enfants jouent avec les noix. » En effet, le diable a induit en erreur l'un des faibles ascètes en lui faisant voir ce qui semble être des prodiges, le poussant ainsi au point de prétendre la prophétie.

Section

Combien de gens se sont laissé leurrer par les pseudo-prodiges !

D'après la narration d'Al-Hasan, Abû 'Imrân rapporte que Farqad lui dit : « Ô Abû 'Imrân ! Je me suis réveillé ce matin soucieux de ma taxe, qui s'élève à six dirhams, et la nouvelle lune est apparue alors que je ne dispose toujours pas de cette somme, j'ai fait alors une invocation. Ensuite, tandis que je marchais sur le rivage de l'Euphrate, j'ai trouvé six dirhams et je les ai pris, puis je les ai pesés et j'ai découvert qu'ils étaient bien six dirhams sans plus ni moins. » Abû 'Imrân lui dit : « Fais-en aumône, car ils ne t'appartiennent pas ! »

Cet Abû 'Imrân n'est autre qu'Ibrâhîm An-Nakha'î, le jurisconsulte de Kûfa. Observez donc les propos des jurisconsultes, comment ils sont loin de la confusion et comment il lui a dit qu'il s'agit d'une *luqta* (objet trouvé par terre) sans même penser qu'il s'agit d'un pseudo-prodige ! Il ne lui a toutefois pas ordonné de la déclarer (la somme trouvée), car selon l'école juridique des gens de Kûfa, il n'est pas obligatoire de déclarer une chose trouvée dont la valeur est inférieure à un dinar, il semble plutôt lui avoir ordonné d'en faire

une aumône afin qu'il (Farqad) ne croie pas qu'il est honoré (d'un don prodigieux) en l'ayant reçu pour le dépenser.

Section

Connaissant le pouvoir des ruses de Satan, les gens doués de raison ont mis en garde contre des choses qui semblent être en apparence des prodiges, craignant qu'elles ne fassent partie de ses ruses.

D'après Muhammad Ibn 'Abdi-l-Lâh Al-Quraychî, Muhammad Ibn Yahyâ Ibn 'Amrû rapporte que Zulfâ a dit : J'ai demandé à Râbi'a Al-'Adawiyya : « Ô tante ! Pourquoi ne permets-tu pas aux gens d'entrer pour te voir ? » Elle a répondu : « Que puis-je espérer des gens ? S'ils viennent me voir, ils raconteront sur moi ce que je n'ai pas fait ! »

Al-Quraychî a ajouté : On m'a rapporté encore qu'elle a dit : « Il m'est parvenu que les gens disent qu'il m'arrive de trouver des dirhams sous mon lieu de prière, et que ma marmite me permet de cuire la nourriture sans feu ; or si je vois ce genre de choses, cela m'effrayera. » Je (Zulfâ) lui ai dit : « Les gens parlent beaucoup à ton sujet disant que Râbi'a obtient la nourriture et la boisson chez elle, y trouves-tu vraiment quelque chose ? » Elle a répondu : « Ô ma nièce (fille de mon frère) ! Même si j'y trouvais quelque chose, je ne le toucherais pas et je ne mettrais pas la main dessus. »

Selon Muhammad Ibn 'Amrû, Zulfâ lui rapporta que Râbi'a, s'étant levée un jour de froid observant le jeûne, dit : « J'eus envie d'un repas chaud pour la rupture du jeûne, et comme j'avais de la graisse, je me dis : "Si j'avais de l'oignon ou du poireau, je l'aurais cuit avec." Soudain, un oiseau arriva et tomba sur le portillon, portant un oignon dans son bec. Lorsque je le vis, je renonçai à mon envie, de peur que cela provienne du diable. »

Muhammad Ibn Yazîd rapporte : On estimait que Wahîb était l'un des gens du Paradis, et lorsqu'on l'informait de cela, il pleurait intensément et disait : « J'ai craint que cela provienne du diable. »

Section

Satan a trompé, par ses ruses, certains gens parmi les dernières générations de sorte qu'ils ont inventé des histoires au sujet des prodiges des saints, afin de soutenir leurs allégations à leur sujet. Et bien évidement, la vérité n'a pas

besoin d'être soutenue par le mensonge, Allah le Très-Haut les a alors démasqués grâce aux savants de la transmission des textes religieux.

Section

Des gens se sont glissés parmi les soufis et se sont fait passer pour eux, puis ils ont parlé outrageusement des prodiges et de leurs allégations, révélant aux gens des faits extraordinaires avec lesquels ils ont piégé leurs cœurs.

On nous rapporta qu'Al-Ḥallâj avait coutume d'enfouir un peu de pain, de la viande grillée et quelques friandises dans un endroit dans le désert et d'en informer ensuite l'un de ses compagnons. Lorsqu'il se réveillait le matin, il proposait à ses compagnons de sortir en excursion. Il sortait alors en marchant accompagné de gens, et lorsqu'ils arrivaient à l'endroit en question, son compagnon qu'il en avait informé lui disait : « Nous avons envie de manger telle et telle chose. » Al-Ḥallâj les laissait alors pour se rendre à cet endroit, il y accomplissait deux *raka'a*, avant de revenir avec la nourriture (enfouie).

L'auteur a dit : Nous avons vu à notre époque certains qui font référence aux anges en disant qu'ils sont des nobles invités, donnant l'impression qu'ils sont présents, et ils leur demandent même de s'approcher d'eux.

Nombreux sont les gens qui font ce genre de pratiques à notre époque, et aucun d'entre eux ne connaît vraiment Allah et ne craint, en ce qui Le concerne, les reproches d'un critiqueur. Nous cherchons Refuge auprès d'Allah contre le délaissement.

Chapitre 12

Les ruses de Satan pour tromper les profanes

Nous avons déjà indiqué que les ruses de Satan ont plus d'effet à chaque fois que le degré de l'ignorance augmente. C'est ainsi qu'il a pu tromper les profanes par diverses tentations, et ces tentations et artifices par lesquels il les a trompés sont indénombrables, en raison de leur grand nombre. Nous allons toutefois en mentionner les principales représentatives de chaque catégorie, et c'est Allah qui accorde le succès.

Parmi ces artifices et tentations, il y a le fait qu'il (Satan) se rende auprès d'un profane et l'incite à méditer sur l'Essence d'Allah et Ses Attributs, le jetant ainsi dans le doute. Le Messager d'Allah ﷺ a en effet fait mention de cela d'après la narration d'Abû Hurayra qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Vous ne cesserez pas de poser des questions (au sujet de la création) au point de dire : "C'est Allah qui nous a créés, mais qui a créé Allah ?" » Abû Hurayra ajouta : « Par Allah, j'étais un jour assis lorsqu'un homme des gens de l'Irak me dit : "C'est Allah qui nous a créés, mais qui a créé Allah ?" Je mis alors mes doigts dans les oreilles et je dis à haute voix : "Le Messager d'Allah ﷺ a dit vrai ! Allah est le Seul et l'Unique, le Suprême Refuge, qui n'a jamais engendré et qui n'a pas été engendré, et que nul n'est en mesure d'égaler !" » [Rapporté par Ahmad (2/387) ; jugé bon par Al-Albânî dans «As-Sahîha» (118, 966)]

'Â'icha رضي الله عنها rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il arrive au diable de se rendre auprès de l'un de vous et lui dise : "Qui t'a créé ?", il lui répond : "Allah", puis Il lui dit : "Qui a créé les cieux et la Terre ?", il lui répond : "Allah", et il lui dit enfin : "Qui a créé Allah ?" Si cela arrive à l'un d'entre vous, qu'il dise : "J'ai cru en Allah et en Son Messager !" » [Rapporté par Ahmad dans son « Musnad » (6/257), Ibn Hibbân (1/362) et d'autres ; jugé authentique par Al-Albânî dans «Sahîh Al-Jâmi' » (1542, 1657)]

L'auteur a dit : Cela arrive parce que l'humain est dominé par ses sens, c'est-à-dire qu'il ne peut voir une chose sans qu'elle ne figure dans un cadre spatio-temporel. On doit dire alors à ce profane : « Ne sais-tu pas qu'Il a créé le temps en dehors du temps, et l'espace en dehors de l'espace ? Etant donné que cette Terre et ce qu'elle contient sont en dehors de l'espace que tu connais, qu'il n'y a rien au-dessous d'elle, et que tes sens rejettent cela parce qu'ils ne sont pas habitués à voir une chose sans qu'elle n'occupe d'espace, on ne peut alors rechercher avec les sens Celui qu'on ne peut apercevoir avec les sens. Consulte donc ta raison, car elle est consultable. »

Satan arrive parfois à tromper les profanes, par ses ruses, lorsqu'ils entendent les Attributs d'Allah ﷻ, de sorte qu'ils les interprètent selon leur perception, ce qui les amène à professer l'anthropomorphisme (assimilation des attributs humains à Ceux d'Allah).

Il arrive aussi à les tromper par le fanatisme pour les doctrines de telle manière qu'on voit le profane maudire et combattre pour une cause dont il ignore la réalité. Certains d'entre eux se sont dévoués fanatiquement à Abû Bakr, et d'autres à 'Alî, et combien de guerres se sont déclenchées à cause de cela ! Or, on voit beaucoup de ceux qui se querellent à cet égard porter des vêtements en soie, boire du vin et tuer des personnes. Certes, Abû Bakr et 'Alî n'ont rien à voir avec eux.

Il arrive au profane d'avoir le sentiment de posséder une certaine compréhension, Satan lui suggère alors de s'opposer à son Seigneur. C'est ainsi que certains d'entre eux disent au sujet de leur Seigneur : « Comment peut-Il décréter des choses et châtier en conséquence ? » D'autres disent : « Pourquoi limite-t-Il la subsistance pour les pieux et l'accorde en abondance aux pécheurs ? » Il arrive à certains d'entre eux d'être reconnaissants envers les Bienfaits (d'Allah), mais lorsqu'ils subissent une épreuve, ils Le contestent et Le renient. D'autres parmi eux disent : « Quelle sagesse y a-t-il dans la destruction de ces corps en les châtiant par la disparition (la mort) après les avoir construits ? »

Certains remettent en cause la Résurrection, et d'autres parmi eux, n'ayant pas atteint leur objectif ou ayant subi une épreuve, mécroient en disant ne plus vouloir prier. Il arrive parfois qu'un chrétien dépravé batte un croyant musulman ou le tue, les profanes disent alors : « La croix a gagné, pourquoi donc prier si les choses sont comme cela ? » Satan a pu les avoir par ces vices en raison de leur éloignement du savoir et des savants. En effet, s'ils avaient interrogé les gens du savoir, ils leur auraient appris qu'Allah est infiniment Sage et est le Possesseur de tout, ce qui ne laissera aucune objection.

Section

Certains profanes se contentent de leur propre raisonnement et ne se soucient guère d'être en opposition avec les savants. Quand l'avis religieux de ses derniers s'oppose à leur objectif, ils se mettent à les contester et à les dénigrer.

Ibn 'Aqîl disait : « J'ai vécu toutes ces années, et si je touchais de ma main l'ouvrage d'un artisan, il aurait dit que je l'ai abîmé, et si je disais que je suis

un savant, il aurait dit : "Qu'Allah te bénisse pour ton savoir, mais ce ne sont pas tes affaires !" ; or son travail est physique, si je m'y mets, je finirai par le comprendre, tandis que le mien est intellectuel, et si je lui donne mon avis religieux, il le rejettera. »

Section

Parmi les ruses de Satan, pour tromper les profanes, est de faire en sorte qu'ils accordent la préférence aux ascètes plutôt qu'aux savants. En effet, s'ils voyaient un manteau en laine (signe d'ascétisme) porté par le plus ignorant des gens, ils le vénéreraient, notamment s'il baisse sa tête et fait preuve d'humilité devant eux. Ils disent : «Comment peut-on comparer celui-là à untel savant ? Celui-ci (le savant) recherche le monde matériel alors que celui-là (l'ascète) est un abstinent qui ne mange ni une graine de raisin ni une datte et ne se marie point. »

Ceci est dû à leur ignorance du mérite qu'a le savant par rapport à l'ascète et à la préférence qu'ils accordent à l'ascétisme plutôt qu'à la Loi religieuse de Muḥammad Ibn 'Abdi-l-Lâh ﷺ. C'est un bienfait qu'Allah a accordé à ces gens en n'ayant pas connu le Messager d'Allah ﷺ de son vivant, car s'ils l'avaient vu multiplier les mariages, choisir les captives, manger du poulet et désirer les confiseries et le miel, ils ne l'auraient point vénéré.

Section

L'une des ruses de Satan, pour induire en erreur les profanes, est de faire en sorte qu'ils dénigrent les savants qui se permettent des choses licites. Ceci est en effet l'une des pires ignorances. Ils ont souvent, par ailleurs, un penchant pour les étrangers, car ils accordent la préférence aux étrangers plutôt qu'à leurs concitoyens avec lesquels ils se sont familiarisés et dont ils connaissent le dogme.

Ils préfèrent donc les étrangers au risque qu'ils fassent partie des Bâṭiniyya ; or on doit plutôt se fier à celui que l'on connaît. Allah ﷻ a dit : ﴿ Et si vous constatez qu'ils ont acquis un bon jugement, remettez-leur leur héritage. ﴾ (S.04, An-Nisâ', V.06) Allah, Exalté soit-Il et Glorifié, a accordé une faveur aux gens en leur envoyant Muḥammad ﷺ alors qu'ils le connaissaient bien. Allah ﷻ a dit : ﴿ Dieu a été d'une extrême Bonté envers les croyants en choisissant parmi eux un Prophète. ﴾ (S.03, Âl 'Imrân, V.164) Il a aussi dit : ﴿ Ceux à qui Nous avons donné l'Ecriture connaissent le Prophète comme ils connaissent leurs propres enfants. ﴾ (S.06, Al-An'âm, V.20)

Section

L'exaltation des profanes pour les ascètes peut bien les amener à accepter leurs prédications même s'ils violent la Loi de la religion et transgressent ses prescriptions. C'est ainsi que l'on voit l'un d'eux dire à un profane : «Hier, tu as fait telle et telle chose, tu auras alors à subir telle et telle chose.», et le profane le croit, sous prétexte qu'il parle selon des connaissances intuitives, sans savoir que le fait de prétendre connaître l'invisible relève de la mécréance.

Section

Parmi les ruses de Satan, pour tromper les profanes, est de faire en sorte qu'ils s'abandonnent aux péchés, et si on les blâme pour cela, ils répondent comme des impies.

Certains disent par exemple : « Le Seigneur est le Noble Généreux, Son Pardon est grand, et l'espoir (de bénéficier de la Miséricorde d'Allah) émane de la foi. » Ils qualifient ainsi leur souhait et leur illusion d'espoir, et c'est ce qui a mené la majorité des pécheurs à leur perdition.

Abû 'Amr̲û Ibn Al-'Alâ' a dit : On m'informa qu'Al-Far̲azdaq s'assit avec un groupe de gens qui évoquaient la Miséricorde d'Allah alors qu'il était celui qui avait le plus d'espoir [de bénéficier de la Miséricorde d'Allah] parmi eux. Ils lui demandèrent : « Pourquoi diffames-tu les femmes chastes ? » Il répondit : « Dites-moi, si j'ai commis envers mes parents autant d'erreurs que j'ai commis envers mon Seigneur, seraient-ils contents de me jeter dans un four plein de braises ? » Ils lui dirent : « Non, ils seraient certes miséricordieux envers toi ! » Il dit : « J'ai alors plus de confiance en la Miséricorde d'Allah qu'en la leur. »

L'auteur a dit : Ceci est de la pure ignorance, car la Miséricorde d'Allah ﷻ ne s'agit pas d'une douceur de tempérament, car si tel était le cas, on n'aurait pas tué d'oiseau, ni vu un enfant mourir, et personne ne serait admis en Enfer.

'Abbâd rapporte qu'Al-As̲ma'î a dit : J'étais avec Abû Nuwwâs à La Mecque quand je vis un jeune garçon imberbe toucher la pierre noire. Abû Nuwwâs me dit alors : « Par Allah, je ne partirai pas d'ici avant de l'embrasser auprès de la pierre noire ! » Je lui dis : « Malheur à toi ! Crains Allah, car tu es dans un pays sacré et devant Sa Maison sacrée ! » Il répondit : « Ceci est inévitable. » Il s'approcha alors de la pierre, et lorsque le garçon vint pour la toucher, il se précipita vers lui, mit sa joue contre la sienne et l'embrassa, pendant que je le regardais. Je lui dis ensuite : « Malheur à toi ! Oses-tu faire

cela dans le Sanctuaire d'Allah ?» Il répondit : «Ne t'en fais pas, car mon Seigneur est Très-Miséricordieux !» Puis il récita deux vers décrivant ce qu'il fit.

L'auteur a dit : Regarde comment il a osé considérer la Miséricorde, oubliant la sévérité du Châtiment réservé à un tel sacrilège ! Nous avons déjà mentionné au début de ce livre qu'un homme et une femme, ayant forniqué ensemble dans la Ka'ba, ont été transformés en pierre.

On rendit visite à Abû Nuwwâs lors de sa maladie suite à laquelle il trépassa et on lui dit : «Repens-toi à Allah !» Il répondit : «Me faites-vous peur ? En effet, Hammad Ibn Salama m'a rapporté, d'après Yazîd Ar-Raqâchî, d'après Anas, que le Messager d'Allah ﷺ a dit : "Chaque Prophète a une intercession, et j'ai réservé mon intercession aux auteurs des grands péchés parmi ma communauté."[158] Pourquoi donc je ne serai pas l'un d'entre eux ?»

L'auteur a dit : Cet homme a commis une erreur compte tenu de deux points :

Le premier est qu'il n'a pris en considération que la Miséricorde, sans tenir compte du Châtiment.

Le deuxième est qu'il a oublié que la Miséricorde n'est accordée qu'à un repentant, en vertu de la Parole d'Allah ﷻ : ﴿ En vérité, Je suis toute Indulgence pour celui qui se repent. ﴾ (S.20, Tâ-Hâ, V.82), et de Sa Parole : ﴿ Ma Miséricorde embrasse toute chose ; Je la destine à ceux qui Me craignent. ﴾ (S.07, Al-A'râf, V.156) En effet, c'est cette ruse qui mène la majorité des profanes à leur perdition, et nous l'avons dissipée en parlant des gens licencieux.

Section

Parmi les profanes, il y en a qui disent : «Ces savants n'observent pas les prescriptions, car untel fait ceci et untel fait cela ; or ce que je fais est moins grave.» Pour dissiper cette ruse, on dit que l'ignorant et le savant sont égaux devant les lois et les impératifs religieux. Que le savant soit donc dominé par ses passions n'est pas une excuse pour l'ignorant.

Certain d'entre eux disent aussi : «Quelle est l'importance de notre péché pour que nous soyons châtiés ? Qui sommes-nous pour que nous soyons blâmés alors que nos péchés ne Lui causent pas de mal, nos actes d'adoration ne Lui sont d'aucune utilité, et Son Pardon est plus grand que nos fautes ?»

---

[158] Hadith authentique rapporté par Abû Dâwud (4739), At-Tirmidhî (2435) ainsi que d'autres ; jugé authentique par Al-Abânî dans «Sahîh Al-Jâmi'» (3649) et dans «Zhilâl Al-Janna» (831).

Ceci est une grande bêtise. Ibn 'Aqîl entendit un homme dire : « Qui suis-je pour qu'Allah me châtie ? » Il lui dit : « Tu es celui à qui, si Allah fait mourir toutes les créatures et que tu es le seul restant, sera adressée Sa Parole, Exalté soit-Il : ﴿ Ô gens ! ﴾ »

Certains parmi eux disent qu'ils allaient se repentir et s'amender. Mais combien sont les idiots qui se contentent de l'espérance avant que la mort ne les surprenne ? Ce n'est donc pas sage de se hâter de commettre des erreurs et de s'attarder à les réparer. En effet, il se peut que l'opportunité de se repentir ne se présente pas, ou que le repentir ne soit pas valable, ou bien qu'il ne soit pas agréé. Et même s'il sera agréé, la honte d'avoir commis cette erreur restera à jamais.

Certains d'autres se repentent, puis reviennent à leurs erreurs, ouvrant le champ à Satan qui use de ses stratagèmes contre eux en étant conscient de leur faible détermination.

On rapporte qu'Al-Hasan a dit : « Lorsque le diable te regarde et te voit désobéissant à Allah, il annonce ta mort, lorsqu'il te voit obéissant à Allah, il se lasse de toi et te rejette, et lorsqu'il te voit parfois obéissant et parfois désobéissant, il te convoite. »

Section

Parmi les ruses de Satan, pour tromper les profanes, figure le fait de pousser ceux qui ont des lignages bien-connus à s'en vanter de telle sorte que certains disent : « Nous, nous faisons partie de la descendance d'Abû Bakr. » D'autres disent : « Nous, nous appartenons à la descendance de 'Alî. » D'autres encore disent : « Nous, nous sommes nobles et faisons partie de la descendance d'Al-Hasan ou d'Al-Husayn. » Et certains disent : « Nous, nous sommes des proches parents d'untel savant, ou d'untel ascète. »

Ceux-là fondent leur argument sur deux points :

Le premier est qu'ils disent : « Celui qui aime une personne doit aimer sa descendance et sa famille. »

Le deuxième est que ces gens ont le droit d'intercéder, leur famille et leur descendance sont donc les plus en droit de bénéficier de cette intercession.

Les deux points sont faux. En effet, l'Amour d'Allah n'est pas semblable à celui des mortels, car Il aime celui qui Lui obéit. Les gens du Livre font partie des descendants de Ya'qûb ﷺ, mais leur lien avec leur père ne leur a servi à rien.

Quant à l'intercession, Allah le Très-Haut a dit : ﴿ Dieu connaît leur passé et leur avenir. Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a déjà agréés, et ils tremblent de crainte devant Lui. ﴾ (S.21, Al-Anbiyâ', V.28)

Et lorsque Nûh عليه السلام a voulu mettre son fils avec lui dans l'arche, on lui a dit : ﴿ Celui-là ne fait point partie des tiens, car il a commis un acte impie. ﴾ (S.11, Hûd, V.46) Ibrâhîm عليه السلام n'a pas intercédé en faveur de son père, et même notre Prophète ﷺ n'a pas intercédé en faveur de sa mère, et il a dit à Fâtima (sa fille) : « Je ne pourrai rien pour toi devant Allah. » Celui donc qui croit avoir le Salut grâce au Salut obtenu par son père est semblable à celui qui croit assouvir sa faim par la nourriture mangée par son père.

Section

L'une des ruses de Satan pour tromper les profanes est de faire en sorte que certains d'entre eux comptent sur une bonne qualité et ne se soucient plus de ce qu'ils font ensuite. C'est ainsi que certains parmi eux disent : « Nous faisons partie des gens de la Sunna et ces derniers sont dans le droit chemin », ils ne se gardent alors pas de commettre les péchés.

Pour dissiper cette ruse, on dit que la croyance est un devoir, et le fait d'éviter de commettre les péchés en est un autre, et aucun des deux n'est suffisant sans l'autre.

Les Râfida prétendent également cela en disant : « C'est notre alliance avec la maison prophétique qui nous sauvera du Châtiment. » Ceci est un mensonge, car c'est la piété qui sauve du Châtiment. Certains d'entre eux disent aussi : « Nous nous attachons à la Jamâ'a (la communauté musulmane) et nous faisons le bien et cela nous sauvera du Châtiment. » Et la réponse à ceux-là est la même que pour la première.

Section

Parmi ses ruses figure le fait d'inciter les gens licencieux à s'accaparer des biens des gens. Ils se nomment les libéraux et disent : « Le libéral ne fornique pas et ne ment pas, il préserve le sacré et ne déshonore pas les femmes. » Malgré cela, ils ne se gardent pas de s'accaparer des biens des gens et nomment leur méthode la libéralité, qu'ils vénèrent à tel point qu'il arrive à l'un d'eux de jurer par elle de ne pas manger ni boire.

Ils ont comme pratique le fait de mettre un pantalon au nouvel adhérent à leur doctrine de la même manière que les soufis mettent le vêtement rapiécé à leur novice. Parfois, il arrive à l'un d'eux d'entendre une parole déshonorante à propos de sa fille ou de sa sœur, il la tue alors sans chercher à savoir si la parole est vraie ou si elle provient d'un agitateur, prétendant que cela fait partie de la libéralité. Il arrive même à certains d'entre eux de se vanter de leur résistance face à ce qu'ils reçoivent comme coups.

Section

Certains profanes s'appuient sur les actes surérogatoires et manquent les actes obligatoires, comme par exemple le fait de se présenter à la mosquée avant l'appel à la prière et accomplir des prières surérogatoires, mais lorsqu'ils prient derrière l'imam (la prière obligatoire), ils le précèdent (finissant la prière avant lui). Certains d'entre eux ne se présentent pas à la mosquée à l'heure des prières prescrites, mais lorsqu'il s'agit de la nuit d'Ar-Raghâ'ib[159], ils rivalisent avec les autres afin d'y assister.

D'autres parmi eux s'adonnent à l'adoration et pleurent (par humilité), mais ils ne cessent pas de commettre les turpitudes. Si on leur reproche cela, ils disent : « Une mauvaise action et une bonne action, et Allah est Clément et Miséricordieux. » La majorité d'entre eux accomplissent les actes d'adoration selon leurs propres opinions, faisant ainsi plus de mal que de bien.

Section

Satan a trompé, par ses ruses, un grand nombre de profanes de telle sorte qu'ils assistent aux assemblées de rappel et pleurent (par humilité), sans plus, pensant que l'objectif recherché consiste uniquement à assister aux assemblées et à pleurer. S'ils font cela, c'est parce qu'ils entendent ce qu'a comme mérite le fait d'assister à de telles assemblées. Mais ils auraient dû savoir que l'objectif recherché est les œuvres (les actes d'adoration et les œuvres pieuses) et que lorsqu'on n'applique pas ce que l'on entend, cela renforce l'argument contre eux.

---

[159] Laylatu Ar-Raghâ'ib, littéralement la nuit des desiderata, est une nuit bénie où l'adorateur se voit multiplier sa récompense pour les actes d'adoration qu'il y accomplit.

Je connais certains gens qui assistent aux assemblées depuis des années, ils pleurent et font preuve d'humilité, mais aucun d'entre eux n'a changé ses comportements habituels concernant les transactions usuraires, la fraude de marchandises, l'ignorance des piliers de la prière, la médisance des musulmans et la maltraitance des parents. Ceux-là ont été trompés par Satan en leur faisant croire que le fait d'assister aux assemblées et de pleurer absoudra leurs péchés. Il a aussi fait croire à certains d'entre eux que le fait de côtoyer les savants et les gens vertueux les préservera du Châtiment, comme il a suscité chez d'autres parmi eux la procrastination concernant le repentir, éloignant ainsi son accomplissement.

Les ruses de Satan contre les propriétaires des biens (les riches)

Satan a induit en erreur les propriétaires des biens par quatre façons :

La première consiste en la manière de les gagner. En effet, ils ne soucient pas de la façon dont ils les acquièrent, et l'usure s'est répandue dans la plupart de leurs transactions.

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Viendra un temps où l'homme n'accordera pas d'importance à la source de provenance de ses biens, qu'elle soit licite ou illicite. » [Rapporté par Al-Bukhârî (2059, 2083), An-Nasâ'ï (4454) et Ahmad dans son « Musnad » (2/435)]

La deuxième consiste en l'avarice. En effet, certains d'entre eux ne s'acquittent pas du tout de l'aumône légale, en comptant sur le Pardon (divin). D'autres s'en acquittent en partie, mais lorsqu'ils cèdent à l'avarice, ils se disent que la partie versée suffira pour les préserver du Châtiment. D'autres usent de ruse pour s'en exempter, en donnant par exemple de l'argent avant que l'année ne soit complète, puis ils le récupèrent après. D'autres rusent en donnant à un pauvre un vêtement qu'ils évaluent à dix dinars, alors que sa vraie valeur est de deux dinars, pensant que cela les affranchira de cette obligation.

Certains d'entre eux donnent comme aumône légale des choses de mauvaises qualités au lieu d'en donner des bonnes. D'autres donnent l'aumône légale à une personne qu'ils ont engagée à leur service pendant une année ; or il s'agit en vérité de son dû. D'autres encore s'acquittent de l'aumône légale comme il se doit, mais Satan les persuade que rien ne leur incombe désormais, les empêchant ainsi de faire des aumônes surérogatoires par amour pour l'argent, ce qui leur fait perdre la Récompense réservée à ceux qui font l'aumône.

La quatrième consiste en la manière de les dépenser. En effet, certains les dépensent avec prodigalité et sans mesure, parfois dans les constructions inutiles, dans l'ornement des murs, dans la décoration des maisons et dans la production des portraits, parfois dans les habits qui suscitent chez leur porteur de l'arrogance et de l'orgueil, et parfois dans les différents types de nourriture. Celui qui agit ainsi ne peut éviter de commettre des actes interdits ou désapprouvés dont il aura à rendre comptes.

Anas Ibn Mâlik ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Ô Enfant d'Âdam ! Au Jour de la Résurrection, tu ne quitteras pas ta place devant Allah ﷻ avant d'être interrogé au sujet de quatre choses : à quoi as-tu consacré ta vie, comment as-tu utilisé ton corps, d'où as-tu obtenu tes biens et à quoi les as-tu dépensés ? » [Rapporté par At-Tirmidhî dans une version semblable (2419) ; authentifié par Al-Albânî dans « Sahîh Al-Jâmi' » (7300) et dans « As-Silsila As-Sahiha » (946)]

Il y en a parmi eux ceux qui dépensent dans la construction des mosquées et des ponts, sauf que leur intention est de se faire remarquer ainsi que de rechercher la réputation et la notoriété. Ils écrivent alors leurs noms sur ce qu'ils construisent. En effet, s'ils faisaient cela pour la Satisfaction d'Allah, ils se seraient contentés de les construire. Mais si on les chargeait de construire un mur sans écrire leur nom dessus, ils ne l'auraient pas fait.

Est inclus dans cette catégorie le fait de prendre avec eux des bougies à l'extérieur lors du mois de Ramadân en recherchant la réputation, alors que leurs mosquées sont dans l'obscurité durant toute l'année. Ceci, parce que le fait de faire sortir un peu d'huile (pour allumer les lampes) toutes les nuits n'attire pas autant d'éloges que le fait de faire sortir une bougie durant le mois de Ramadân. Or, ils auraient mieux fait de donner le prix de ces bougies aux pauvres afin de les soulager de leur pauvreté. Ahmad Ibn Hanbal avait coutume de sortir à la mosquée portant dans sa main une lanterne qu'il posait avant de prier.

Il y en a aussi parmi eux ceux qui donnent des aumônes aux pauvres tandis que les gens les regardent, réunissant ainsi deux méfaits : le désir de recevoir des éloges et l'humiliation du pauvre. Certains d'entre eux donnent des dinars de moindre valeur (par rapport au poids) ou de moindre qualité qu'ils offrent publiquement en aumône afin que l'on dise qu'untel a donné à untel un dinar [de grande valeur]. Les prédécesseurs vertueux agissaient contrairement à cela : ils mettent dans une petite enveloppe un dinar lourd dont le poids dépasse celui d'un dinar et demi, puis ils le transmettent discrètement au pauvre. Lorsque ce dernier voit cette petite enveloppe, il croit qu'il s'agit

d'une petite pièce, mais une fois qu'il la touche, il découvre la forme ronde du dinar et s'en réjouit. Et quand il l'ouvre, il croit qu'il a un petit poids, mais une fois pesé, il le trouve plus lourd qu'il ne le croyait et s'en réjouit davantage. La Récompense se multiplie alors pour le donneur à chaque étape.

Il y en a parmi eux ceux qui font l'aumône aux étrangers et délaissent leurs proches parents, alors qu'ils en sont les plus en droit.

Sulaymân Ibn 'Âmir rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « L'aumône faite au pauvre compte comme une aumône tandis que celle faite à un proche parent compte comme une aumône et comme une préservation des liens de parenté. » [Rapporté par At-Tirmidhî (658), An-Nasâ'î (2582), Ibn Mâjah (1844) et d'autres ; Al-Albânî l'a authentifié dans « Sahîh Al-Jâmi' » (3858)]

Certains d'entre eux connaissent le mérite de donner l'aumône aux proches parents, mais en ayant entre eux une inimitié mondaine, ils s'empêchent de les aider bien qu'ils soient conscients de leur pauvreté. Or, s'ils les aidaient, ils seraient rétribués pour l'aumône, pour le maintien des liens de parenté et pour le fait de lutter contre les passions.

Abû Ayyûb Al-Ansârî rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « La meilleure aumône est celle que l'on fait à un proche parent hostile. » [Rapporté par Ahmad dans son « Musnad » (5/416) et At-Tabarânî dans « Al-Kabîr » (4/138) et dans « Al-Awsat » (3/319) ; Al-Albânî l'a authentifié dans « Sahîh Al-Jâmi' » (1110) et dans « Al-Irwâ' » (882)]

D'autres font l'aumône et limitent en conséquence leurs dépenses pour leur famille.

Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « La meilleure aumône est celle qui ne laisse pas ta famille dans le besoin, et commence par ceux qui sont à ta charge ! » [Hadith accepté unanimement rapporté par Al-Bukhârî (1428) et Muslim (1034)]

Abû Hurayra ﷺ rapporte : Le Messager d'Allah ﷺ ordonna de faire l'aumône et un homme dit : « Je possède un dinar. » Il lui répondit : « Fais-en aumône à toi-même ! » Il dit : « J'en possède un autre. » Il lui répondit : « Fais-en aumône à ton épouse ! » Il dit : « J'en possède encore un autre. » Il lui répondit : « Fais-en aumône à ton enfant ! » Il dit : « J'en possède encore un autre. » Il lui répondit : « Fais-en aumône à ton serviteur ! » Il dit : « J'en possède encore un autre. » Il lui dit alors : « C'est à toi de voir à qui le donner en aumône ! » [Rapporté par Abû Dâwud (1691), An-Nasâ'î (2535), et Ahmad dans « Al-Musnad » (2/201) ; Al-Albânî l'a jugé bon dans « Sahîh At-Targhîb » (1110) et dans « Al-Irwâ' » (895)]

Il y en a d'entre eux ceux qui dépensent pour le pèlerinage, puis Satan les trompe par ses ruses en les persuadant que le pèlerinage est un moyen de se rapprocher d'Allah dont le but est de se faire remarquer et d'attirer les éloges des gens.

Un homme dit à Bichr Al-Hâfî : « J'ai préparé deux mille dirhams spécialement pour le pèlerinage. » Bichr lui demanda : « As-tu déjà accompli le pèlerinage ? » Il acquiesça et Bichr lui suggéra : « Acquitte alors la dette d'une personne endettée ! » Il répondit : « Je ne préfère les dépenser que pour le pèlerinage. » Il lui dit alors : « Ton intention est donc d'aller et revenir afin que l'on dise qu'untel est un *hâj* (titre donné à une personne qui a accompli le pèlerinage). »

Il y en a d'autres qui se montrent injustes concernant le testament et privent les héritiers de l'héritage, considérant qu'ils sont libres de faire ce qu'ils veulent de leurs biens. En faisant cela, ils oublient que leur maladie (fatale) leur impose les droits de leurs héritiers.

Abû Umâma ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Celui qui lèse [ses héritiers en écrivant] le testament sera jeté dans le Wabâ', une vallée qui se trouve en Enfer. » [Rapporté sous une autre version par Abû Dâwud (2867) et Ibn Mâjah (2704) ; Al-Albânî l'a jugé faible dans « Da'îf Al-Jâmi' » (1457)]

Khaythama rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Le diable dit : "Le mortel peut bien prendre le dessus sur moi, mais il ne peut le faire dans trois cas : lorsque je lui ordonne de s'accaparer des biens illégalement, lorsque je lui ordonne de les dépenser déraisonnablement, et [lorsque je lui ordonne] d'en priver les ayants droit." » [Rapporté sous une autre version par Abû Dâwud (2867) et Ibn Mâjah (2704) ; Al-Albânî l'a jugé faible dans « Da'îf Al-Jâmi' » (1457)]

Les ruses de Satan contre les pauvres

Satan induit en erreur les pauvres, par ses ruses, de telle sorte que certains d'entre eux laissent apparaître de la pauvreté alors qu'ils sont riches. Et s'ils ajoutent à cela la mendicité et le fait d'accepter la charité des gens, ils augmenteront leur part du Feu de l'Enfer.

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui mendie en vue d'avoir plus de biens mendie une braise [de l'Enfer], qu'il choisisse donc de mendier peu ou prou[160]. » [Rapporté par Muslim (1041), Ibn Mâjah (1838) et Ahmad dans son « Musnad » (2/231)]

[160] Il signifie la mendicité non dictée par une nécessité absolue, elle est interdite en islam.

Si toutefois ils n'acceptent rien de la charité des gens et que leur intention d'avoir laissé apparaître la pauvreté est qu'ils soient qualifiés d'ascètes, cela sera pris pour de l'ostentation. Et si leur intention est de dissimuler les Bienfaits qu'Allah leur a accordés afin qu'ils ne les dépensent pas, cette avarice signifiera alors qu'ils se plaignent d'Allah.

Nous avons mentionné précédemment que lorsque le Messager d'Allah ﷺ a vu un homme ayant une apparence hideuse, il lui a demandé : « Possèdes-tu des biens ? » Il lui a répondu par l'affirmative et le Prophète ﷺ lui a dit : « Laisse donc apparaître les Bienfaits qu'Allah t'a accordés ! »

Mais s'ils sont vraiment pauvres, ils feraient mieux de dissimuler leur pauvreté et de se montrer patients. En effet, certains prédécesseurs (pauvres) portaient des clés pour donner l'impression de posséder une maison alors qu'en réalité ils passaient leurs nuits dans la mosquée.

Section

Parmi les ruses de Satan pour tromper les pauvres est de leur faire croire qu'ils sont meilleurs que les riches, sous prétexte qu'ils s'abstiennent de ce que désirent les riches. Ceci est une erreur, car la supériorité de l'un sur l'autre ne réside pas dans le fait d'avoir des biens ou de ne pas les avoir, mais elle réside dans autre chose au-delà de cela.

Les ruses de Satan contre la majorité des profanes

Satan a trompé, par ses ruses, la majorité des profanes de sorte qu'ils suivent leurs habitudes et coutumes, ce qui est l'une des plus grandes causes de leur perdition.

Parmi ces coutumes figure l'imitation de leurs pères et leurs ancêtres selon les coutumes avec lesquelles ils ont grandi. C'est ainsi que l'on voit l'un d'eux vivre cinquante ans en se conformant aux traditions de son père sans réfléchir s'il est sur la bonne voie ou dans l'erreur. Est inclus dans cette catégorie l'imitation des juifs, des chrétiens et des gens de la période préislamique de leurs ancêtres.

Les musulmans aussi suivent des habitudes dans leurs prières et actes d'adoration de telle manière que l'on voit l'un d'eux accomplir la prière durant des années d'une façon jamais vue. Il se peut qu'il ne récite pas la sourate Al-Fâtiha et qu'il ne connaisse pas les obligations, trouvant de la difficulté à les apprendre par négligence de la religion. Or s'il voulait voyager pour le commerce, il s'enquerrait avant son voyage de ce qu'il allait dépenser dans la contrée où il irait.

Il arrive que l'on voit l'un d'eux accomplir l'inclinaison ou la prosternation avant l'imam, sans savoir qu'en s'inclinant avant lui, il viole un pilier, et qu'en se levant de l'inclinaison avant lui, il viole deux piliers, ce qui invalide sa prière.

J'ai vu certains prononcer les salutations finales en même temps que l'imam, mais sans avoir fini de prononcer complètement le *tachahhud* qui est obligatoire. Ceci ne peut pas être couvert par l'imam, et leur prière est alors annulée.

Il arrive à certains d'entre eux de délaisser une prière prescrite et d'accomplir davantage de prières surérogatoires. Il se peut même qu'ils manquent de laver une partie d'un membre, comme le talon par exemple, ou qu'ils aient une bague dans la main coincée dans leur doigt et ils ne la tournent pas au moment de faire les ablutions, empêchant ainsi l'eau d'atteindre ce qu'il y a dessous, ce qui invalide leurs ablutions.

Quant à leurs transactions, la majorité de leurs contrats sont non valables et ils ne reconnaissent pas les jugements religieux à leurs sujets, comme ils vendent rarement une chose sans fraude et sans défaut.

L'une de leurs habitudes est que l'un d'eux néglige ses prières durant le mois de Ramadân, rompe son jeûne avec des choses illicites et médise des gens.

Ils ont aussi coutume de se fier aux paroles des devins, des astrologues et des voyants. Ceci est très répandu parmi les gens en général, et parmi les dignitaires en particulier, de sorte qu'il est devenu rare de voir l'un d'eux voyager, confectionner un vêtement ou se faire une ventouse sans qu'il ne consulte d'astrologue et agisse conformément à ses paroles.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh » que le Prophète ﷺ fut interrogé au sujet des devins et il répondit : « Ils ne sont rien ! » Les gens dirent : « Ô Messager d'Allah ! Mais ils font parfois des prévisions qui se réalisent vraiment ! » Le Messager d'Allah ﷺ répondit : « C'est une parole de vérité dérobée par le djinn qui la transmet ensuite à l'oreille de son allié, à la manière de la poule qui caquette, en y ajoutant cent mensonges ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (3210, 5762, 6213) et Muslim (2228)]

Il est rapporté dans le « Sahîh » de Muslim que le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui se rend auprès d'un voyant pour le consulter et croit à ce qu'il dit verra sa prière refusée pendant quarante jours. » [Rapporté par Muslim (2230)]

Abû Dâwud rapporte, d'après la narration d'Abû Hurayra, que le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui se rend auprès d'un devin et croit à ce qu'il dit a renié ce qui a été révélé à Muhammad ﷺ. » [Rapporté par Abû Dâwud (3904), At-Tirmidhî (135), Ibn Mâjah (639) et Ahmad dans « Al-Musnad » (29) ; Al-Albânî l'a jugé authentique dans « Sahîh Al-Jâmi' » (5942) et « Takhrîj Al-Michkât » (4599)]

Parmi leurs habitudes on retrouve la rupture fréquente des serments dont la plupart sont des promesses de rendre leurs femmes illicites pour eux-mêmes comme leurs mères, et ce sans en être conscients. La majorité de leurs serments consistent à dire : « Ma femme sera illicite pour moi si je vends telle chose pour tel prix ! »

Ils ont aussi comme coutume le port des vêtements en soie et des bagues en or. Il arrive à certains d'entre eux de s'abstenir de porter des vêtements en soie, mais ils finissent par les porter pendant certaines occasions, comme le prêcheur le vendredi.

L'une de leurs habitudes consiste à négliger le fait de blâmer le blâmable de sorte que l'on voit son frère ou son proche boire du vin et porter des vêtements en soie sans le blâmer pour cela ni changer de comportement avec lui, bien au contraire, on le fréquente tel un bien-aimé.

L'une de leurs habitudes est de construire un banc devant les portes de leurs maisons, rétrécissant ainsi la voie publique. Il se peut que l'eau de pluie stagne en grande quantité devant leurs portes, ce qui les obligerait à l'évacuer, car s'ils ne le feraient pas, ils auraient ainsi péché en ayant causé du tort aux musulmans.

L'une de leurs habitudes est d'entrer au hammam sans pagne, et même s'il arrive à certains d'entre eux d'en porter un, ils le jettent sur leurs cuisses de telle manière qu'ils laissent apparaître leurs parties génitales. Ils s'abandonnent aussi aux masseurs qui voient ainsi leur *'awra* (la partie intime) et la touchent de leurs mains, étant donné que la *'awra* est la partie comprise entre le nombril et les genoux. De plus, ils regardent les parties intimes des gens sans baisser leurs regards ni désapprouver cela.

L'une de leurs habitudes est de ne pas s'acquitter des droits de leurs épouses. Il leur arrive de les obliger à abandonner leurs dots, croyant qu'en faisant cela,

ils se délivreront de leurs obligations envers elles. Il leur arrive même d'avoir un penchant pour l'une de leurs épouses au préjudice de l'autre, ils se montrent ainsi inéquitables envers elles insouciants de ce que cela peut bien impliquer.

Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Celui qui a deux épouses et a un penchant pour l'une d'entres elles au préjudice de l'autre viendra le Jour de la Résurrection traînant l'un de ses côtés tombant (ou incliné). » [Rapporté par Abû Dâwud (2133), At-Tirmidhî (1141), Ibn Mâjah (1969) et d'autres ; Al-Albânî l'a jugé authentique dans « Sahîh Al-Jâmi' » (6515) et dans « Sahîh At-Targhîb » (1949)]

L'une de leurs habitudes est de déclarer leur faillite auprès d'un juge, pensant qu'en faisant cela, ils seront exemptés des obligations.

Parmi leurs habitudes figure le fait d'être engagé afin de travailler toute la journée, mais de perdre beaucoup de temps en se montrant lent dans son travail, en paressant ou en réparant les outils de travail. Ceci est en effet une trahison, à moins que cela se fasse raisonnablement selon les pratiques habituelles. Il arrive à la majorité d'entre eux de manquer les prières et de se justifier par le fait d'être engagés au service de leur employeur, sans savoir que les horaires des prières n'entrent pas dans le contrat d'engagement. De plus, la plupart d'entre eux manquent énormément de sincérité dans leur travail.

Figure aussi parmi leurs habitudes l'enterrement des morts dans des coffres ; or ceci est un acte détestable. Le linceul, par ailleurs, ne doit pas être excessif, il doit plutôt être modéré. Ils enterrent aussi des vêtements avec le défunt ; or ceci est illicite, car c'est un gaspillage des biens, comme ils se lamentent sur les morts.

Il est rapporté dans le « Sahîh » de Muslim que le Prophète ﷺ a dit : « Si celle qui se lamente ne se repent pas avant sa mort, elle sera ressuscitée le Jour de la Résurrection portant un vêtement en goudron et une cuirasse de gale. » [Rapporté par Muslim (934)]

Ils ont également comme habitude le fait de se frapper et de déchirer leurs habits, notamment les femmes.

Il est rapporté dans les deux « Sahîh » que le Prophète ﷺ a dit : « N'est pas des nôtres celui qui déchire ses vêtements, se frappe les joues et invoque en utilisant des invocations de l'époque antéislamique[161]. » [Rapporté par Al-Bukhârî (1294) et Muslim (103)]

[161] Il s'agit d'invoquer le malheur et la destruction sur soi-même.

Il leur arrive de voir un affligé déchirer ses vêtements et ne le blâment pas pour cela, bien au contraire, ils blâment celui qui ne les déchire pas en disant que son malheur ne l'a pas affecté.

Ils ont aussi coutume de porter des vêtements de mauvaise qualité après la mort (d'un proche) et rester ainsi pendant un mois ou une année, comme ils ont coutume de visiter les tombes durant la nuit de la mi-Cha'bân, allumer un feu auprès d'elles et prendre de la terre de la tombe exaltée. Tout ceci est interdit.

Les ruses de Satan contre les femmes

Les ruses de Satan contre les femmes sont très nombreuses, et j'ai consacré un livre pour les femmes dans lequel j'ai mentionné tous les actes d'adoration et d'autres choses qui se rapportent à elles. Je cite ici quelques ruses de Satan contre elles.

L'une de ces ruses est qu'il arrive parfois à la femme de se purifier de ses menstrues après midi, mais elle ne se lave (les ablutions majeures) que bien plus tard, puis elle accomplit uniquement la prière de l'Après-midi, alors que la prière de Midi lui est due sans qu'elle ne le sache.

Certaines femmes retardent l'accomplissement des ablutions majeures de deux jours, sous des prétextes infondés. Il leur arrive de différer l'accomplissement des ablutions majeures jusqu'au lever du soleil lorsqu'elles sont en état d'impureté majeure, [manquant ainsi la prière de l'Aube]. Quand elles entrent au hammam, il leur arrive de ne pas se couvrir d'un pagne, prétextant qu'il n'y a avec elles que leurs mères, sœurs ou servantes qui sont des femmes comme elles, ce qui ne nécessite pas de se couvrir.

Tout cela est illicite, car le fait de différer les ablutions majeures sans excuse valable est interdit, et il n'est pas licite qu'une femme regarde la partie allant du nombril jusqu'aux genoux d'une autre femme, même s'il s'agit de sa fille ou de sa mère, à moins qu'il ne s'agisse d'une petite fille, dans ce cas, elle se couvre dès qu'elle atteint sept ans.

Il arrive parfois à la femme de prier assise alors qu'elle est en mesure de prier debout, ce qui annule sa prière. Elle justifie alors cela par le fait que son vêtement soit souillé par l'urine de son nourrisson bien qu'elle soit capable de le laver. Mais si c'était pour sortir à l'extérieur, elle se serait lavée et préparée, ce qui prouve qu'elle n'attache pas d'importance à la prière.

Il se peut même qu'elle ne connaisse rien des obligations de la prière, et elle ne cherche pas à les connaître, comme il arrive à ce qu'une partie de son corps soit découverte, ce qui invalide sa prière. Mais elle ne se soucie guère de cela.

Parfois la femme avorte insouciamment sans savoir qu'en expulsant un être à qui on a insufflé une âme, elle a tué un musulman. Il se peut qu'elle n'accorde pas d'importance à l'expiation impliquée par son acte, car elle doit se repentir et se racheter.

Il arrive parfois à la femme d'agir mal avec son époux et de lui dire des mauvaises choses, comme par exemple : « Tu es le père de mes enfants et ça s'arrête là ! » Ou bien elle sort sans sa permission et dit qu'elle n'a pas commis de péché, sans savoir que le fait de sortir sans sa permission est en soi un péché, sans parler de la tentation que cela pourrait susciter.

Certaines d'entre elles s'attachent aux tombes et portent le deuil pour d'autres que leurs époux, alors qu'il est authentiquement rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Il n'est pas permis à une femme qui croit en Allah et au Jour Dernier de porter le deuil pour le défunt [plus de trois jours[162]], sauf pour son époux, pour lequel son deuil durera quatre mois et dix jours ! » [Rapporté par Al-Bukhârî (1280) et Muslim (1486)]

D'autres refusent la demande de leurs époux lorsqu'ils les invitent au lit (pour avoir une relation charnelle), ne doutant pas que ce refus soit un péché dont elles sont averties. En effet, Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Lorsque l'homme invite son épouse à partager son lit (pour avoir un rapport intime), qu'elle refuse et qu'il passe la nuit en colère contre elle, les anges la maudissent jusqu'au matin. » [Rapporté par Al-Bukhârî (3237, 5194) et Muslim (1436)]

Il arrive parfois à la femme de négliger les biens de son mari, alors qu'il lui est interdit de faire sortir la moindre chose de sa maison sans sa permission ou son consentement. Il se peut qu'elle donne de l'argent afin qu'on lui fasse des prédictions ou des sortilèges ; or tout ceci est illicite.

Nous nous contentons de cet aperçu, car il sera très long de mentionner le tout. En effet, si nous nous étalions sur tous les aperçus mentionnés dans ce livre et que nous soutenions nos réponses avec les hadiths et les récits prophétiques, nous aurions compilé des volumes. Nous avons donc cité quelques-uns représentatifs de tous les autres et nous nous sommes contentés de mentionner les pires et les plus vils actes des pécheurs en se limitant à leurs histoires sans leur répondre, car leurs erreurs sont évidentes. Qu'Allah nous préserve des erreurs et qu'Il nous guide par Sa Grâce et Sa Générosité vers les meilleurs actes et paroles !

---

[162] Littéralement nuits.

Chapitre 13

Les ruses de Satan pour tromper l'ensemble des mortels par la longue espérance

L'auteur a dit : Combien de fois un juif ou un chrétien se présente à l'esprit l'idée d'embrasser l'islam, mais Satan le décourage en le persuadant de ne pas s'empresser de le faire et d'y réfléchir doucement. Il le retarde ainsi jusqu'à ce qu'il trouve la mort alors qu'il est toujours mécréant. Il fait aussi en sorte que le pécheur retarde son repentir en le tentant par les désirs et en créant en lui une fausse volonté de repentance. Combien sont les gens déterminés à être sérieux qu'il a retardés, et combien sont ceux qui cherchent la vertu qu'il a découragés !

Il arrive parfois au jurisconsulte de décider de recommencer sa leçon, mais Satan lui suggère de prendre du repos pour un certain temps [afin de le distraire]. Il arrive aussi à l'adorateur de se réveiller la nuit pour prier, mais Satan le persuade qu'il reste encore du temps afin de prier [jusqu'à ce qu'il s'endorme]. Satan ne cesse jamais de faire aimer la paresse aux gens et de les pousser à retarder leurs œuvres, en basant son affaire sur la longue espérance.

Le sage doit donc œuvrer avec sagesse, et celle-ci consiste à rattraper le temps, à ne pas retarder ses œuvres et à se détourner de la longue espérance. En effet, ce qui passe ne peut revenir, et la cause de toute négligence du bien et de l'inclinaison au mal réside dans la longue espérance. En effet, l'homme ne cesse de se dire de s'écarter du mal et de s'approcher du bien, mais il ne fait que promettre cela pour lui-même. Certes, s'il a l'espoir de se lever le matin, il n'accomplira que peu d'œuvres durant la nuit. Mais s'il voit la mort s'approcher hâtivement, il accomplira ces œuvres sérieusement. Le Messager d'Allah ﷺ a dit à cet égard : « Accomplis ta prière à la manière de celui qui fait ses adieux ! » [Rapporté par Ibn Mâjah (4171) ; Al-Albânî l'a jugé authentique dans « As-Sahîha » (401)]

L'un des prédécesseurs a dit : « Je vous mets en garde contre *sawfa* [163], car c'est l'un des plus grands soldats de Satan. »

On peut comparer celui qui œuvre avec sagesse et celui qui compte sur la longue espérance à un groupe de gens en voyage qui entrent dans un village, l'un d'eux se met à acheter des provisions pour finir son voyage, puis s'assoit prêt à reprendre le chemin, et un autre se dit : « Je vais me préparer, car il se peut que nous restions ici un mois ». Mais le départ est annoncé à l'instant même, ce qui procure de la joie à celui qui s'est préparé et du dépit à l'autre.

---

[163] Sawfa, traduit littéralement « je vais… », exprime le futur.

Ceci est le cas des gens dans ce bas monde : certains sont prêts et réveillés, et lorsque l'Ange de la mort vient à eux [afin de saisir leurs âmes], ils n'auront aucun regret ; et d'autres sont dupés et en retard, ils subiront l'amertume du regret au moment du départ.

Si la personne aime, par nature, la négligence et la longue espérance, puis Satan vient à elle et l'incite à œuvrer selon ses prédispositions naturelles, la lutte sera alors plus difficile. Mais si elle prend conscience d'elle-même, elle comprendra qu'elle est dans un rang d'une bataille où son ennemi ne la lâche jamais, et s'il le fait extérieurement, il ne cessera pas de lui réserver discrètement des stratagèmes et lui préparer des embûches.

Nous demandons à Allah ﷻ de nous préserver des stratagèmes de l'ennemi, des tentations du diable et des méfaits des âmes et du bas monde ; Il est Tout-Proche, prêt à répondre aux invocations. Qu'Allah nous compte parmi ces croyants !

Fin du livre, louange à Allah !

Table des matières

Table de transcription phonétique 3

Organisation du livre 4

Eléments biographiques d'Ibn Al-Jawzî (qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde) 5

Préface 7

Introduction de l'auteur 9

Chapitre 1 : L'ordre de s'attacher à la Sunna et à la Jamâ'a 12

Chapitre 2 : Le blâme des innovations et des innovateurs dans la religion 16

S'attacher au chemin des adeptes de la Sunna 19

Les adeptes de la Sunna ne cesseront de triompher jusqu'au Jour de la Résurrection 21

Exposé sur la division des innovateurs 22

Chapitre 3 : Mise en garde contre les tentations de Satan et ses embûches 28

Avec chaque homme, il y a un diable 38

Le diable circule dans le corps du mortel comme le sang circule dans ses veines 39

Les formules d'invocation pour chercher la Protection auprès d'Allah contre Diable le lapidé 39

Chapitre 4 : Ce que signifient la ruse (at-talbîs) et la tromperie (al-ghurûr) 42

Chapitre 5 : Les ruses de Satan concernant les croyances et les religions 44

Ses ruses contre les sophistes 44

Les ruses du Diable pour tromper les différents courants philosophiques .. 46

Ses ruses contre les Dahṛiyya (les adorateurs du temps) 46

Ses ruses contre les Ṭabâ'i'iyya (les naturalistes ; adeptes des quatre éléments) 48

Les ruses de Satan contre les Thanawiyya (les dualistes) 49
Les ruses de Satan contre les philosophes et leurs disciples 51
Les philosophes musulmans se sont laissé tromper par les philosophes grecs 54
Les ruses de Satan contre les adorateurs des corps célestes 56
Les ruses de Satan contre les idolâtres 58
Le début de ses ruses contre les idolâtres 58
Ses ruses contre les adorateurs du feu, du Soleil et de la Lune 67
Ses ruses contre les gens de l'époque préislamique 69
Les ruses de Satan contre les négateurs des prophéties 72
Exposé au sujet des négateurs des prophéties 77
Les ruses de Satan contre les juifs 79
Les ruses de Satan contre les chrétiens 81
Les ruses de Satan contre les Sabéens 83
Les ruses de Satan contre les Mages 85
Les ruses de Satan contre les astrologues et les adeptes de l'orbite 87
Les ruses de Satan contre les négateurs de la Résurrection 88
Les ruses de Satan contre les adeptes de la réincarnation 90
Les ruses de Satan pour tromper notre communauté en ce qui concerne les croyances et les religions 91
Les ruses de Satan contre les Khawârij (Kharijites) 102
Ses ruses contre les Râfida 110
Les ruses de Satan contre les Bâtiniyya 116
La raison qui a poussé les Bâtiniyya à s'engager dans cette innovation 121
Un aperçu de leurs idéologies 123
Chapitre 6 : Les ruses de Satan pour tromper les savants concernant les différentes sciences 129
Ses ruses contre les lecteurs (du Coran) 129
Les ruses de Satan contre les adeptes du hadith (les traditionalistes) 131

Les ruses de Satan contre les jurisconsultes 136

Les ruses de Satan contre les prédicateurs et les conteurs 143

Les ruses de Satan contre les linguistes et les littérateurs 145

Les ruses de Satan contre les poètes 148

Les ruses de Satan contre les savants parfaitement instruits en religion... 149

Critique des attitudes des savants parfaitement instruits en religion..... 150

Chapitre 7 : Les ruses de Satan contre les gouverneurs et les sultans... 153

Chapitre 8 : Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs dans leurs actes d'adoration 157

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant la purification et l'impureté 157

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant les ablutions 158

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant l'appel à la prière 161

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant la prière 161

Délaisser les actes surérogatoires (sunna) 164

Multiplier les prières nocturnes 166

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant la lecture du Coran 169

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant le jeûne..... 170

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant le hadj (pèlerinage) 172

Les ruses de Satan pour tromper les adorateurs concernant le remise de soi à Allah (le tawakkul) 173

Les ruses de Satan contre les conquérants 173

Les ruses de Satan contre ceux qui ordonnent le convenable et interdisent le blâmable 176

Chapitre 9 : Les ruses de Satan contre les ascètes et les adorateurs 179

Les ruses de Satan contre les ascètes 180

Les ruses de Satan contre les adorateurs 182

Chapitre 10 : Les ruses de Satan contre les soufis 193

Les premiers soufis reconnaissaient que le Livre et la Sunna sont les fondements sur lesquels on doit s'appuyer 200

Récits décrivant la mauvaise croyance de certains soufis 202

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant la purification 207

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant la prière 207

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant les habitations 208

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le renoncement à leurs biens et le fait de s'en priver 209

Critique des pratiques des soufis à propos de leur renoncement à leurs biens 212

Se montrer patient face à la pauvreté et à la maladie 217

Le renoncement des soufis aux biens 221

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant leurs vêtements ... 223

Le port des blouses rapiécées 225

Remplir les vêtements par des pièces de rapiècement 225

L'interdiction et la désapprobation de porter des vêtements attrayants 227

Le port de vêtements en laine 228

Les vêtements qui montrent l'ascétisme 230

Améliorer la qualité de ses vêtements 231

L'excès dans le raccourcissement des vêtements 233

Mettre sur la tête des morceaux d'étoffe à la place des turbans 234

Réserver des vêtements pour la prière et d'autres pour les toilettes 234

Posséder un seul vêtement 234

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant leur nourriture et leur boisson 234

Un aperçu de ce que faisaient les premiers soufis 235

S'interdire la consommation de la viande 236

Démonter comment Satan les a trompés par ses ruses concernant ces pratiques et montrer leurs erreurs à leur sujet 237

Les soufis et la faim 240

L'eau pure 242

Quelques hadiths mettant en évidence leurs erreurs 244

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le chant religieux, la danse, l'extase et la transe 246

L'opinion des soufis à propos du chant 247

L'opinion de l'Imam Ahmad au sujet du chant 250

L'opinion de l'Imam Mâlik au sujet du chant 251

L'opinion de l'Imam Abû Hanîfa au sujet du chant 251

L'opinion de l'Imam Ach-Châfi'î au sujet du chant 252

Quelques preuves concernant le caractère détestable du chant et de la lamentation ainsi que leur interdiction 253

Quelques ambigüités auxquelles s'attachent ceux qui permettent l'écoute du chant 256

Critique des pratiques des soufis concernant le chant religieux 258

Le jugement des soufis concernant le chant 260

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant l'extase et la transe 261

Critique des pratiques des soufis concernant l'extase et la transe 264

Lorsque les soufis entrent en transe, ils battent des mains 264

Lorsque la transe des soufis s'intensifie, ils dansent 265

Les états de transe extrêmes chez les soufis 266

Critiques des pratiques des soufis concernant le fait de mettre les vêtements en lambeaux 267

Les ruses de Satan pour tromper nombre de soufis concernant la compagnie des jeunes garçons (imberbes) 269

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant la remise de soi au divin (tawakkul), le renoncement à l'utilisation des moyens (d'existence) et la précaution 277

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le renoncement aux soins médicaux 285

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le délaissement de la prière du vendredi et celle du commun en restant seul et isolé 286

L'interdiction de l'isolement 288

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le fait de feindre l'humilité et le fait de baisser la tête 289

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le renoncement au mariage 290

Critique des attitudes des soufis concernant leur renoncement au mariage 292

Les risques du renoncement au mariage 293

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le fait de renoncer à avoir des enfants 295

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant les voyages et les excursions (errer çà et là) 296

Critique des pratiques des soufis concernant les excursions 297

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le fait d'entrer dans le désert sans provision 298

Les ruses de Satan pour tromper les soufis lorsqu'ils retournent de voyage 301

Les ruses de Satan pour tromper les soufis lorsque l'un d'entre eux meurt 302

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le délaissement de la science (religieuse) 304

Critique des attitudes des soufis concernant leur renoncement à la science 307

Les ruses de Satan pour tromper certains soufis en les poussant à enterrer les livres de science et à les jeter à l'eau 307

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant le fait de blâmer celui qui se consacre à la science (religieuse) 310

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant leurs paroles au sujet de la science (religieuse) 311

Un aperçu de leurs paroles concernant le Coran 311

Les ruses de Satan pour tromper les soufis concernant les impiétés et les allégations 313

Chapitre 11 : Les ruses de Satan pour tromper les religieux concernant les pseudo-prodiges 323

Chapitre 12 : Les ruses de Satan pour tromper les profanes 326

Les ruses de Satan contre les propriétaires des biens (les riches) 334

Les ruses de Satan contre les pauvres 337

Les ruses de Satan contre la majorité des profanes 338

Les ruses de Satan contre les femmes 342

Chapitre 13 : Les ruses de Satan pour tromper l'ensemble des mortels par la longue espérance 344

Table des matières 346

تلبيس إبليس

Talbîs Iblîs

Les ruses de Satan

Bien qu'ils soient avertis, l'ensemble des mortels, y compris certains croyants, tombent dans les pièges de Satan, parfois par mégarde, en raison de la subtilité de certaines de ses ruses, parfois par insouciance, et souvent par ignorance de la Loi religieuse, ce qui n'a pas échappé aux savants et aux protecteurs de la religion.

Afin de protéger les croyants des ruses de Satan, l'imam Ibn Al-Jawzî (qu'Allah le couvre de Sa Miséricorde) s'est efforcé de passer en revue une grande partie des croyances, idéologies, crédos, doctrines et courants religieux qui sont apparus depuis la création de l'humanité. Il a alors élaboré ce livre, «Les Ruses de Satan» (Talbîs Iblîs), qui est d'une valeur inestimable, pour mettre en évidence l'inimitié que porte Satan le damné envers l'humain, ainsi que ses différents artifices, stratagèmes et ruses qu'il utilise contre l'ensemble des communautés et sectes musulmanes, notamment les soufis, afin d'embrouiller leur religion.

L'auteur a évoqué tous les aspects possibles de la mystification du Diable et surtout, il a clarifié la nature de chacun d'eux et a donné le meilleur moyen pour y remédier en se référant au Livre et à la Sunna et en se basant sur la raison et la critique constructive.

Al-Haramayn

La Science Authentique à la portée de tous

Distribué par Orientica - IqraShop.com

101 rue J-P. Timbaud - 75011 Paris - Tél. : 01 48 06 57 94

19 rue Guy Moquet - 95100 Argenteuil - Tél. : 01 34 10 88 14

Site : www.orientica.com - E-mail : info@orientica.com

14 €

ISBN : 978-2-37187-037-6